



COMPTE RENDU INTÉGRAL de la dixième session de la Conférence des Parties

Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

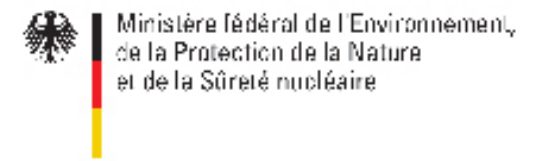
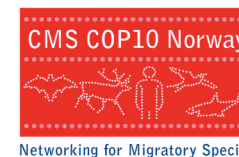
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)
Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties | Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011



UNEP / CMS Secretariat
UN Campus in Bonn
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Germany

E-mail: secretariat@cms.int
www.cms.int



MENTIONS LEGALES

Publié par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement / le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS), octobre 2012.



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Compte rendu intégral de la dixième réunion de la Conférence des Parties Bergen, Norvège, du 20-25 novembre 2011

Impression: Ministère fédéral allemand de l'environnement, la protection de la nature et la sécurité nucléaire

L'impression de ce document a été rendu possible grâce à l'aimable soutien du Ministère fédéral allemand de l'environnement, la protection de la nature et la sécurité nucléaire.

© 2012 Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Compilation: Linette Eitz Lamare

Pour obtenir des exemplaires de cette publication, veuillez contacter:

Secrétariat PNUE/CMS
United Nations Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn, Allemagne
Tel.: (+49 228) 8152401
Fax: (+49 228) 8152449
E-mail: secretariat@cms.int
www.cms.int

TABLE DES MATIERES

Partie I

Rapport de la Dixième Réunion de la Conférence des Parties	1
--	---

Annexes

I. Règlement intérieur de la Dixième Réunion	61
II. Ordre du jour de la Dixième Réunion	71
III. Liste des documents présentés à la Dixième Réunion.....	75
IV. Liste des observateurs	83
V. Rapport du Comité Permanent à sa 38 ^{ième} Réunion.....	85
VI. Rapport du Comité Permanent à sa 39 ^{ième} Réunion	101
VII. Rapport du Conseil Scientifique à sa 17 ^{ième} Réunion	109
VIII. «Message à Durban» de Bergen, Norvège	195
IX. Délégation de Pouvoirs	197
X. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs a la séance plénière	207
XI. Espèces ajoutées aux Annexes I et II	211
XII. Résolutions adoptées par la Dixième Réunion de la Conférence des Parties	213
XIII. Liste des Participants	391

Partie II

Discours et déclarations

Discours d'ouverture et déclarations	425
Déclarations de Parties à la CMS	453
Déclarations de Non-Parties	469
Déclarations des organisations observatrices	471

Partie III

Rapports nationaux des Parties sur l'application de la CMS	disponibles sur le site web de la CMS
--	---------------------------------------



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE

I. INTRODUCTION

Cérémonie d'ouverture de haut niveau

1. La Cérémonie d'ouverture de haut niveau s'est tenue de 14h00 à 16h30 dimanche 20 novembre 2011; elle a été présidée par Son Altesse le Prince Bandar bin Saud bin Mohammad Al-Saud, Secrétaire général et Président du Conseil de l'Autorité saoudite pour la protection de la faune sauvage, représentant l'Arabie saoudite en sa qualité de Président du Comité permanent.
2. Des allocutions ont été prononcées par:
 - Son Altesse le Prince Bandar bin Saud bin Mohammad Al-Saud
 - Mme. Lisbeth Iversen, Commissaire à la Municipalité de Bergen
 - Mme. Amina Mohammed, Directrice exécutive adjointe du PNUE
 - Mme. Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la CMS
3. Mme. Amina Mohammed a ensuite présidé une table ronde concernant la coopération et la synergie entre les conventions liées à la biodiversité, y compris des contributions de:
 - M. John Scanlon, Secrétaire général, CITES
 - M. Nick Davidson, Secrétaire général adjoint, Convention de Ramsar sur les zones humides
 - M. Shakeel Bhatti, Secrétaire du TIRPGAA¹
 - M. Peter Schei, Représentant de la Norvège et Ambassadeur de la CMS
 - Mme. Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la CMS

¹ Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

4. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par:
 - M. Fernando Spina, Conseiller scientifique de la CMS, représentant l'Italie, Président et Gouvernement hôte de la COP9 de la CMS
 - M. Erik Solheim, Ministre de l'environnement de la Norvège, Gouvernement hôte de la COP10 de la CMS
5. La Cérémonie d'ouverture de haut niveau a été suivie d'une réception au Grieg Hall, Bergen, offerte par le Gouvernement norvégien.

Ouverture de la Réunion (Point 1)

6. La Conférence a été ouverte par M. Mohammad Saud A. Sulayem (Arabie saoudite, Président du Comité permanent) qui a souhaité la bienvenue à tous les délégués. Il a remercié tout particulièrement le Gouvernement norvégien qui accueille la réunion et les habitants de Bergen qui ont chaleureusement accueilli les délégués. Il s'est référé à la cérémonie d'ouverture impressionnante de la veille et à la réception chaleureuse et généreuse qui a suivi. Il a salué tout particulièrement la Directrice exécutive adjointe du PNUE, la Secrétaire exécutive de la CMS, les membres du Comité permanent ainsi que le Président et les membres du Conseil scientifique. Il a remercié également la Secrétaire exécutive et son équipe pour les efforts déployés pour la préparation de la COP et des réunions associées. Il a remercié toutes les organisations gouvernementales et autres pour leur appui financier et a souhaité que les débats soient fructueux et le résultat positif pour la COP.

7. Des représentants de 75 Parties et quatre non-Parties suivantes ont participé à la Conférence:

Parties: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Congo, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République Moldova, République tchèque, République unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Yémen.

Non-Parties: États-Unis d'Amérique, Iraq, Kirghizistan et Swaziland.

Allocutions de Bienvenue (Point 2)

Allocution de bienvenue de Mme. Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la CMS

8. Mme. Mrema a souhaité la bienvenue aux Parties, au représentant du PNUE, à l'hôte du Secrétariat, l'Allemagne, à l'hôte de la COP, la Norvège, aux représentants des secrétariats des autres AME et aux ONG partenaires de la Société civile ainsi qu'aux représentants du secteur privé. Elle a exprimé en particulier sa gratitude à la Norvège pour les efforts considérables déployés pour accueillir la COP et les réunions associées. Elle a exprimé sa reconnaissance au Comité permanent

et à son Président, M. Sulayem, qui a guidé la Convention tout au long du processus relatif à la structure future. Elle a remercié le groupe de travail de la COP10, conduit par le Vice-président du Comité permanent, pour ses travaux essentiels de révision et de finalisation des documents. Mme. Mrema a poursuivi en remerciant le dépositaire, l'Allemagne, pour sa précieuse assistance. Elle a ensuite remercié les Parties qui ont rejoint la Convention au cours des trois dernières années ainsi que les Parties qui envisagent d'y adhérer.

9. Mme. Mrema a attiré l'attention sur le slogan de la COP10, *Constitution de réseaux pour les espèces migratrices*, qui suppose deux approches: premièrement, la conservation des sites critiques et des réseaux écologiques où la protection de l'habitat est essentielle, et deuxièmement, se référant aux réseaux humains, l'importance d'une collaboration plus étroite entre la Convention et les gouvernements, les OIG, les ONG et les entreprises du secteur privé.

10. Une nouvelle publication intitulée *Living Planet: Connected Planet – preventing the end of the World's wildlife migrations through ecological networks* (Planète vivante: Planète connectée - Prévenir la fin des migrations d'animaux sauvages dans le monde par des réseaux écologiques) a été produite par le pays hôte, la Norvège, en collaboration avec GRID-Arendal. Elle sera présentée officiellement au cours d'un événement parallèle l'après-midi. Mme. Mrema a remercié la Norvège pour avoir généreusement soutenu et rendant la publication accessible à tous les participants à la Conférence. Une présentation sur le même thème sera également faite plus tard dans la journée par M. David S. Wilcove.

11. Concernant les effectifs au siège du Secrétariat à Bonn, Mme. Mrema a déclaré qu'avec la nomination de M. Bert Lenten au poste de Secrétaire exécutif adjoint, tous les postes étaient maintenant attribués. Elle a remercié les Gouvernements allemand et finlandais pour avoir financé la nomination de deux Jeunes Experts associés (JEA), assurant ainsi des compétences déterminantes pour le travail en Afrique et en Asie centrale mais a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'engagements de brève durée. Le personnel du Secrétariat fait preuve d'un très grand dévouement et Mme. Mrema a souhaité que cela se répercute sur la qualité de la documentation préparée pour la COP.

12. La Secrétaire exécutive a noté que l'ordre du jour de la COP comprend un certain nombre de points complexes parmi lesquels le budget 2012-2014. Cela sera un banc d'essai pour assurer les niveaux nécessaires de ressources dans le climat financier mondial actuel. Elle a souhaité que des fonds suffisants soient levés afin d'assurer la conservation nécessaire des espèces migratrices sur le terrain et a invité instamment les Parties à envisager une légère augmentation, à la fois pour couvrir l'inflation et pour permettre une bonne mise en œuvre du processus relatif à la structure future, qui a comme but premier de résoudre la question du sous-financement. Elle a annoncé qu'une réunion des donateurs se tiendra le soir du 21 novembre, suivie d'une réception, et a exprimé l'espoir que les annonces de contributions à l'appui de la conservation des espèces migratrices ne tarderont pas à venir. Le Secrétariat est ouvert à toutes les recommandations de la COP10 concernant le processus relatif à la structure future. Elle a souligné le temps que le Secrétariat a consacré à cette question jusqu'ici et a souhaité que la phase de l'analyse se termine afin que le processus puisse démarrer. Certains gains d'efficacité dont il a déjà été question dans les recommandations sur la structure future ont déjà été réalisés grâce à une synergie entre les différents instruments de la CMS, particulièrement concernant la représentation aux réunions, le recrutement de personnel et la nouvelle plate-forme web proposée pour la famille de la CMS.

13. Enfin, Mme. Mrema s'est référée à l'Atelier préparatoire de trois jours qui avait eu lieu en Ouganda en octobre 2011 pour les délégués africains dans le but de préparer cette COP et la MOP de l'AEWA en France en 2012. Cet atelier a été accueilli conjointement par le PNUE et les

Secrétariats de la CMS et de l'AEWA avec un appui des Gouvernements allemand, suédois et suisse et de BirdLife International.

14. Le Président a invité les représentants des pays qui ont intégré la CMS depuis la COP9 (Arménie, Éthiopie, Guinée équatoriale, Monténégro et Mozambique) à prendre la parole s'ils le souhaitaient.

15. Le représentant de l'Arménie a informé les participants que la CMS était entrée en vigueur dans son pays le 1^{er} mars 2011. Il a mentionné la grande biodiversité de la région du Caucase et sa position sur la route de nombreuses espèces migratrices. Au nom de son Gouvernement, il s'est félicité de la participation de son pays à la COP et se réjouit à l'idée de travailler avec la Convention. Le texte de la déclaration est annexé au présent rapport.

16. Le représentant de l'Éthiopie a déclaré que son pays a adhéré à la fois à la CMS et à l'AEWA et que le Gouvernement éthiopien s'est engagé à protéger les espèces migratrices et s'est félicité de l'occasion qui lui est donnée de se joindre au reste du monde dans ce domaine.

17. Le Président a ensuite invité les gouvernements non Parties s'appêtant à se joindre à la CMS à faire des déclarations sur l'état d'avancement de leurs préparatifs pour adhérer à la Convention.

18. Le représentant du Royaume du Swaziland a signalé que toutes les étapes nécessaires à l'adhésion à la CMS avaient été franchies, mais qu'il fallait maintenant une résolution officielle des deux Chambres du Parlement. Reconnaisant la nécessité d'une approche internationale de la conservation des espèces migratrices, le Swaziland s'est engagé en faveur de leur conservation. Bien qu'étant un petit pays, le Swaziland a un rôle important à jouer pour les espèces migratrices, et l'AEWA ainsi que le Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie sont particulièrement importants. Les espèces couvertes par la CMS dans le pays comprennent l'Hirondelle bleue (*Hirundo atrocaerulea*) inscrite à l'Annexe I et l'Eléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*), le Lycaon (*Lycaon pictus*) et l'Erismature maccoa (*Oxyura maccoa*) inscrits à l'Annexe II. Une transcription de cette déclaration figure en annexe de ce rapport.

19. Des déclarations écrites envoyées à l'avance par des organisations non gouvernementales et autres institutions sont disponibles sur le site web de la CMS comme documents d'information: *UNEP/CMS/Inf.10.13.1-13.9*. D'autres déclarations seront affichées au fur à mesure qu'elles nous parviendront. Les ONG concernées sont: l'organisation unifiante pour la communauté mondiale des zoos et aquariums (WAZA), Humane Society International (HSI), Société pour la conservation des baleines et des dauphins (WDCS), Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC)/Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE)/Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des rapaces (IAF) et Migratory Wildlife Network (réseau de la faune sauvage migratrice). Une déclaration conjointe par 29 différentes organisations a été soumise et des rapports du Conseil de l'Europe et de l'UICN ont également été reçus.

DISCOURS PRINCIPAL (POINT 3)

20. Le discours d'ouverture, *Conservation des espèces migratrices et de leurs fonctions écologiques: stratégies face aux changements relatifs au climat et à l'utilisation des terres*, a été

prononcé par M. Wilcove, Professeur d'affaires publiques, d'écologie et de biologie évolutionniste à la Woodrow Wilson School, Université de Princeton.

21. M. Wilcove a commencé par déclarer que le but de l'humanité devrait être de protéger la migration en tant que «phénomène d'abondance», que nous devrions reconnaître qu'il y aura toujours des incertitudes, tant scientifiques que sociales, et que nous devrions agir rapidement mais intelligemment face à ces incertitudes. L'incertitude scientifique comprend la connaissance incomplète des sites de reproduction, d'hivernage et de repos des espèces migratrices, de la manière dont les éléments forment un tout, de celle dont les migrants s'adaptent aux changements dans l'utilisation des terres, et les changements climatiques. Toutefois, certaines de ces incertitudes se sont affaiblies grâce aux progrès technologiques qui permettent de suivre les migrations, par exemple, le déplacement de très grands nombres de libellules sur la côte est de l'Amérique du Nord. Les incertitudes sociales comportent des questions économiques, sociales et politiques; par exemple, des changements dans les gouvernements, les conflits et les mouvements sociaux.

22. Il a proposé cinq étapes pour la création des réseaux écologiques efficaces pour les animaux migrateurs: (i) établir une "Liste rouge" des espèces et des populations migratrices en déclin; (ii) protéger les habitats de reproduction et d'hivernage à toutes les latitudes et les longitudes de l'aire de répartition de l'espèce; (iii) identifier et protéger les principaux sites de repos; (iv) élaborer et promouvoir des politiques visant à maintenir un paysage fonctionnel, divers et interconnecté; et (v) construire des alliances plus solides pour faire face aux principales menaces.

23. Pour conclure, M. Wilcove a déclaré que les grandes migrations étaient irremplaçables et que s'il est certain que nous pouvons faire plus pour les protéger, nous ne saurions faire moins.

Adoption des Règles de Procédure (Point 4)

24. Le Président a présenté les Règles de procédure provisoires pour la 10^{ème} Réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CMS/Conf.10.5: *Règles de procédure provisoires*). Il a confirmé que les Règles sont restées inchangées depuis la COP9 et a invité la réunion à les adopter.

25. La Secrétaire exécutive a rappelé aux participants la Règle 15.2 ayant trait au non-paiement des arriérés, notamment par les Parties qui ont des arriérés de trois ans ou plus dans le paiement de leurs contributions ordinaires. Dans l'hypothèse peu probable d'une décision de la COP nécessitant un vote, ces Parties ne seraient pas en mesure d'exercer leur droit de vote. Les Parties intéressées sont mentionnées dans l'Appendice du document Conf.10.5.

26. Les Règles de procédure ont été adoptées sans changement et est jointe en Annexe I du rapport.

Élection des Membres du Bureau (Point 5)

27. Le Président a rappelé que la Règle 5 des Règles de procédure porte sur l'élection du Président de la COP, du Président du Comité plénier (COW) qui fera également office de Vice-président de la COP, et du Vice-président du Comité plénier.

28. La Conférence a élu par acclamation les membres ci-après:

Conférence des Parties

Président: M. Øystein Størkersen (Norvège)

Vice-président: M. James Lutalo (Ouganda)

Comité plénier

Président: M. James Lutalo (Ouganda)

Vice-président: M. Marcel Calvar (Uruguay)

Adoption de l'Ordre du Jour et du Calendrier (Point 6)

29. M. Sulayem a passé la parole au Président de la COP nouvellement élu, M. Øystein Størkersen qui à son tour a invité M. Lenten (Secrétaire exécutif adjoint) à prendre la parole.

30. M. Lenten a mentionné que la réunion des chefs de délégation tenu le 20 novembre 2011 avait suggéré de déplacer le point 9 de l'ordre du jour *Aperçu général sur le processus concernant «la structure future» de la CMS* et 21(b) *Budget 2012-2014 de la CMS* sur le calendrier, à la session du matin, et de déplacer le point 10 de l'ordre du jour (*Rapports des Conventions, des Organes d'accords et du PNUE*) à la session de l'après-midi. En outre, le point 13 (a) de l'ordre du jour *Propositions sur l'organisation et le développement stratégique de la famille CMS* devrait être fusionné avec le point 9.

31. Il n'y a pas eu d'objections de la part des participants et le Président a confirmé l'adoption de l'ordre du jour, avec les amendements indiqués par le Secrétaire exécutif adjoint. L'ordre du jour et la liste des documents sont joints en Annexe II et Annexe III du rapport.

Création du Comité des Pouvoirs et des Comités de Session (Point 7)

32. La Secrétaire exécutive a signalé que les Chefs de délégation ont décidé de proposer la mise en place de quatre groupes de travail à composition non limitée, chaque groupe régional nommant des représentants pour les groupes.

33. Le groupe de travail conjoint sur le budget et la structure future comprend: le Ghana – M. Alfred Oteng-Yeboah (représentant l'Afrique, Président), le Royaume-Uni – M. Trevor Salmon (Europe, Vice-président pour les questions budgétaires), la Suisse – M. Olivier Biber (Europe, Vice-Président pour les questions relatives à la structure future), l'Inde et l'Arabie saoudite (Asie), le Chili et l'Argentine (Amérique latine et Caraïbes) et l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Philippines (Océanie). Plusieurs autres Parties européennes ont indiqué qu'elles participeraient.

34. Le groupe de travail sur l'élaboration du Plan stratégique futur a été proposé et la plénière a approuvé qu'elle sera composé du Kenya et de l'Afrique du Sud (représentant l'Afrique), de la Belgique (Europe), du Chili (Amérique latine et Caraïbes) et des Philippines (Océanie). Des nominations pour l'Asie doivent suivre. Ce groupe se réunira lorsque le Comité plénier ne sera pas en session, et examinera le mandat du groupe de travail intersession sur le Plan stratégique, qui sera établi plus tard durant la COP. Le Président du groupe sera élu à la première session.

35. Le groupe de travail sur les espèces marines sera composé du Madagascar et de l'Afrique du Sud (représentant l'Afrique), de l'Allemagne et de la Norvège (Europe), de l'Argentine et de l'Équateur (Amérique latine et Caraïbes) ainsi que de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de Samoa (Océanie). Les nominations pour l'Asie doivent suivre. Ce groupe se réunira lorsque le Comité plénier n'est pas en session. Le Président du groupe sera élu au terme de la première session.

36. Le groupe de travail sur le Faucon sacre (*Falco cherrug*) sera composé des pays suivants: Mali et Éthiopie (représentant l'Afrique), Kazakhstan, Pakistan et Ouzbékistan (Asie) et Union européenne (Le Royaume-Uni fera office de Président au cas où aucune autre Partie ne proposerait de remplir ce rôle). Ce groupe commencera à travailler à 16 heures lundi 21 novembre 2011.

37. Pour le Comité d'accréditation, les chefs de délégation ont proposé et la plénière a approuvé qu'il devrait y avoir un représentant par région et que le Président serait élu à la première réunion, durant la pause déjeuner le 21 novembre 2011. La représentation régionale est la suivante: Congo (Brazzaville) (représentant l'Afrique), Chili (Amérique latine et Caraïbes), Nouvelle-Zélande (Océanie) et Norvège (comme pays hôte, Europe).

38. Le Président a annoncé que le Bureau de la COP (un groupe fermé) se réunira tous les jours à 8 heures, à dater du 22 novembre 2011.

ADMISSION DES OBSERVATEURS (POINT 8)

39. Le Secrétaire exécutif adjoint a lu une liste de ceux qui souhaitaient être admis en tant qu'observateurs conformément aux critères énoncés à l'Article VII, paragraphes 8 et 9, de la Convention, y compris les Etats non Parties, les organes du PNUE, d'autres Conventions ainsi que des organisations internationales, OIGs et des ONG.

40. Le représentant de l'Argentine a demandé que la liste des observateurs soit diffusée par écrit. Ceci fut fait le 22 novembre 2011 et l'admission des observateurs a été confirmée par la session plénière tenue le 23 novembre 2011. Veuillez trouver une liste des observateurs admis à l'Annexe IV (document UNEP/CMS/Inf. 10.42).

Aperçu général sur le Processus concernant «La Structure Future» de la CMS (Point 9)

41. M. Biber (Suisse), Président du groupe de travail sur la structure future, a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.20 *Stratégies et structures futures pour la famille CMS* et a attiré l'attention sur son résumé opérationnel, ainsi que sur d'autres documents d'information qui contenaient des détails supplémentaires (UNEP/CMS/Inf.10.14.1-10.14.11).

42. Il a rappelé que le processus avait été lancé à la COP9 avec un mandat énoncé dans la Résolution 9.13 et son addendum contenant des termes de référence pour un groupe de travail chargé d'étudier les possibilités de renforcer les contributions de la CMS et de la famille CMS à la conservation, à la gestion et à l'utilisation durable des espèces migratrices sur toutes leurs aires de répartition à l'échelle de la planète.

43. Le processus intersessions a été structuré en trois phases:
- La phase 1 a évalué les problèmes en détail et examiné l'organisation et les activités de la CMS et de ses instruments. Il s'agissait d'effectuer une analyse critique de la situation actuelle, en se concentrant sur les avantages et les inconvénients des arrangements déjà en place et d'identifier les questions pour lesquelles des améliorations pourraient et devraient être envisagées. Ce travail a bénéficié de l'aide d'un consultant, le Centre d'information sur la réglementation environnementale (ERIC).
 - La phase 2 a été consacrée à la définition de mesures susceptibles d'améliorer les arrangements déjà en place au sein de la famille CMS.
 - La phase 3 se composait de trois options:
 - Option 1: des mesures essentielles qui pourraient être largement appliquées durant une seule période intersession si elles commencent juste après la COP10.
 - Option 2: les activités de l'option 1 plus des mesures très souhaitables qui pourraient être appliquées dans les structures existantes de la famille CMS, mais dont l'application exigerait plus de temps et qui comporteraient des coûts supplémentaires.
 - Option 3: les activités des options 1 et 2 plus des mesures qui nécessiteraient des changements plus en profondeur et à plus long terme, et qui pourraient exiger des amendements aux textes juridiques des instruments au sein de la famille CMS. Cette option comporterait également des coûts supplémentaires.
44. M. Biber a souligné que le groupe de travail sur la structure future ne recommandait pas une option en particulier et qu'il incombait à la COP de décider. Il a remercié le Président et le Vice-président du Comité permanent, le Centre ERIC, le Secrétariat de la CMS et l'unité de soutien fournie par le Secrétariat pour faciliter l'évaluation du groupe de travail. Les travaux se sont déroulés dans un esprit positif et une atmosphère amicale. M. Biber a remercié les Gouvernements finlandais, français, allemand et suisse pour leurs contributions financières et en nature.
45. Il a conclu en espérant que les Parties utiliseront l'information compilée et les conclusions présentées d'une manière constructive et avec anticipation, en voyant loin et en gardant à l'esprit que la Convention et ses instruments ont une vision, une mission et un objectif formulés dans le Plan stratégique actuel, qui devraient porter bien au-delà des chiffres d'un budget. Investir dans la biodiversité signifie investir dans l'avenir de l'humanité, dans l'air que nous respirons et dans l'eau que nous buvons, nous sommes tributaires d'écosystèmes performants et donc de la biodiversité.
46. Le président de séance a présenté la consultante de l'ERIC, Mme. Begonia Filgueira, qui a donné une présentation intitulée *Structure future de la CMS et de la Famille CMS*.
47. Mme. Filgueira a commencé par remercier les gouvernements finlandais, français, allemand et suisse, qui ont permis par leur soutien la tenue de quatre réunions du groupe de travail sur la structure future, et la production de leurs rapports dans les trois langues de la Convention. Elle a également remercié les membres du groupe de travail, et plus particulièrement son président, M. Biber, pour le travail acharné qu'ils ont fourni.
48. Le mandat de l'ERIC couvrait l'organisation institutionnelle, l'intégration, la force de la Convention d'une région à l'autre, les synergies, les données techniques, les aspects financiers et le renforcement des capacités. Les travaux se sont déroulés en trois phases (ainsi que M. Biber l'avait brièvement exposé) et diverses conséquences positives se font déjà sentir dans les domaines de la réactivité, des améliorations dans les résolutions, de l'attention portée aux questions transversales,

des partenariats et de l'aptitude à classer les problèmes, l'ensemble se traduisant par une meilleure transparence.

49. Mme. Filgueira a ensuite abordé les défis considérables auxquels sont confrontées la CMS et la famille CMS, et exposé les trois options identifiées par le groupe de travail et par ERIC qui traiteront ces challenges (voir ci-dessus, rapport de M. Biber). En conclusion, Mme. Filgueira a indiqué qu'il y avait de nombreuses possibilités de progresser mais que ce serait à la COP de décider. Elle a suggéré que la COP se concentre sur une priorisation entre les défis rencontrés et sur la détermination du montant qu'elle estime devoir allouer à des activités en ce sens. Sous réserve d'un choix avisé de ces décisions, les activités de conservation menées par la CMS en faveur des espèces migratrices pourraient s'en trouver fortement améliorées.

50. Le président a sollicité des commentaires et questions concis, notant que des interventions longues devraient se faire dans le cadre du groupe de travail.

51. Le représentant du Pakistan a demandé que soit clarifiée l'Option 3, afin de savoir si cette option envisage une institution scientifique supplémentaire. Mme. Filgueira a indiqué que tel n'est pas le cas; la proposition envisage un unique organe centralisé où la totalité de l'expertise scientifique de tous les instruments de la CMS serait concentrée, plutôt que l'adjonction d'une nouvelle couche d'expertise.

52. Le représentant de l'Égypte a exprimé des inquiétudes dans quatre domaines: (i) la nécessité d'une amélioration du renforcement des capacités; (ii) le fardeau de plus en plus pesant du reporting; (iii) la persistance de l'inégalité Nord-Sud en ce qui concerne la disponibilité et la gestion des données; et (iv) les difficultés éprouvées à faire accepter par les décideurs les solutions adoptées par la COP. Il a ajouté que les options présentées ne constituaient pas réellement des alternatives, mais plutôt des étapes successives d'un même calendrier. Le représentant du Mali a exprimé son soutien à l'Égypte pour son intervention, notamment en ce qui concerne le reporting.

53. Mme. Filgueira a répondu, concernant le calendrier de mise en œuvre, que des activités importantes étaient pleinement mises en œuvre dans l'Option 1. Elle a réservé les réponses relatives aux autres points aux discussions du groupe de travail.

54. Le représentant de la Pologne, parlant pour l'UE, s'est félicité des résultats du processus de la structure future, notamment le rapport de sa Phase III. Cependant, l'UE estime que sous sa forme actuelle, ce résultat ne saurait constituer une base pour la construction d'une organisation efficace sur le long terme à l'avenir, d'autant plus que les options présentées par le rapport de Phase III supposent des ressources financières additionnelles; ressources qui, de l'avis de l'Union, seraient difficiles à trouver. Dans l'état actuel des choses, il vaudrait mieux concentrer les discussions sur les activités et les perspectives à court terme délimitées par l'Option 1, dont l'effet budgétaire est nul. L'UE et ses États membres proposent de passer par l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour toute prise de décision clef quant à la structure future de la CMS.

55. La représentante de la Norvège s'est félicitée du processus de la structure future et s'est déclarée en accord avec l'Égypte sur le fardeau du reporting, et avec l'UE sur la nécessité d'établir un lien entre le processus de la structure future et le plan stratégique. Elle a demandé comment la CMS accomplissait son mandat par rapport aux autres AME et si cette question était abordée dans le rapport de l'ERIC.

56. Mme. Filgueira a répondu que le rapport s'est effectivement penché sur les synergies entre AME et qu'il démontre que les meilleures perspectives de synergies se trouvent dans les domaines

du reporting et de la gestion de données techniques. Les Programmes de travail communs avec la Convention de Ramsar sur les zones humides et avec la CITES, ainsi que la mise en place de l'IPBES représentent des pas faits dans la bonne direction.

57. Le représentant de la Suisse a répondu aux interventions de l'Égypte et de l'UE. Il a estimé comme elles que les options présentées constituent un processus continu et non réellement des options alternatives. Elles sont le fruit de la réflexion de nombreux experts au sein du groupe de travail et de l'ERIC. Satisfaire aux recommandations de la Res.9.13 s'est révélé une tâche considérable, et la réalisation d'économies à court terme n'a pas été une considération prioritaire. Il est important de garder à l'esprit le fait que nombre des activités à court terme proposées devraient se traduire par une réduction des coûts à moyen et long terme.

II. RAPPORTS ET DECLARATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CMS

Rapports de la Convention, des Organes d'Accords et du PNUE (Point 10)

(a) Comité permanent

58. M. Sulayem, représentant de l'Arabie Saoudite, président du Comité permanent, a présenté son rapport, contenu dans le document UNEP/CMS/Conf.10.7: *Rapport du président du Comité permanent*. Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de la dernière période triennale, la dernière fois, à Bergen le 19 novembre 2011, pour sa 38^{ème} réunion (StC38). Le Comité permanent a suivi de près le processus de recrutement de Mme. Mrema au poste de Secrétaire exécutive de la CMS. Il a également apporté des contributions importantes au rapport en trois phases du groupe de travail sur la structure future, au président et aux membres duquel M. Sulayem exprime toute sa gratitude. Rapports des réunions 38^{ème} et 39^{ème} du Comité permanent sont joint en Annexe V et Annexe VI du présent rapport.

59. M. Sulayem a noté qu'il serait nécessaire de mettre en place un nouveau groupe de travail intersessionnel pour élaborer le nouveau plan stratégique de la Convention pour la période 2015-2020. Le Comité permanent a par ailleurs reçu les rapports du Comité budgétaire et financier. Il est agréable de constater que les finances de la Convention sont saines et il convient de remercier le président et les membres du Comité budgétaire et financier.

60. M. Sulayem a indiqué qu'aussitôt après la 38^{ème} réunion du Comité permanent, une réunion de consultation à huis clos s'est tenue avec M. Bakary Kanté, chef de la Division du PNUE du Droit environnemental et des Conventions (DELCO) et la Secrétaire exécutive de la CMS, réunion au cours de laquelle le souhait de Mme. Mrema de quitter ses fonctions et de retourner à Nairobi, pour raisons familiales, a été exposé au Comité. Le Comité permanent a reçu des assurances quant au maintien à son poste de Mme. Mrema jusqu'au recrutement d'un successeur, et quant à la pleine transparence du processus de ce recrutement. M. Sulayem a souhaité que soit dûment notée sa gratitude pour le professionnalisme dont Mme. Mrema a fait preuve dans sa gestion du Secrétariat, et pour sa contribution aux travaux de la Convention.

61. Pour conclure, M. Sulayem a exprimé du fond du cœur sa gratitude envers les membres du Comité permanent pour leur confiance, leurs directives, leur soutien, et la qualité de leurs contributions. Il a en particulier remercié le Vice-président, M. Oteng-Yeboah, Ghana, ainsi que la Secrétaire exécutive et son équipe. Représenter les Parties, sa région et son pays à la présidence du

Comité permanent a été un honneur, et il a exprimé ses meilleurs vœux de réussite au nouveau Comité permanent pour la période triennale à venir.

62. Le représentant de l'Inde s'est félicité de l'amélioration des liens entre les AME concernés par la biodiversité, dont la CMS, la CITES, la CDB et Ramsar, tout en espérant une intégration encore plus prononcée à l'avenir. Il a souligné les défis auxquels sont confrontés les pays en voie de développement, en particulier, dans leurs efforts de protection de la diversité biologique.

63. En réponse à une question du représentant de la Guinée, le président du groupe de travail intersessionnel sur les voies de migrations, M. Taej Mundkur, a fait un bref commentaire sur les résultats des travaux de ce groupe de travail.

64. S'exprimant au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Kanté a exprimé toute la satisfaction du PNUE quant à la compétence déployée par le président du Comité permanent dans l'exécution de son mandat. Jamais M. Sulayem n'a sous-estimé la responsabilité qui était sienne à l'égard de la Convention. M. Kanté a confirmé que le PNUE veillerait à hâter le processus de recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif pour la CMS, en étroite partenariat avec le Comité permanent. Il a également souligné l'engagement du PNUE de maintenir Mme. Mrema à son poste jusqu'à ce qu'un nouveau Secrétaire exécutif soit sélectionné.

65. La représentante de la Norvège a exprimé toute sa gratitude pour les paroles chaleureuses de nombreux participants envers son pays pour son accueil de la COP. En remerciant M. Kanté pour sa déclaration, la Norvège a tenu à souligner l'importance d'une transparence entière dans le processus de recrutement du prochain Secrétaire exécutif de la CMS. Concernant le travail qui attend la COP dans l'immédiat, les principaux défis restent encore à venir. Il est important de se focaliser pour qu'à la clôture de la réunion, dans quatre jours seulement, des résultats positifs soient atteints.

(b) Conseil scientifique

66. M. John Mshelbwala (Nigéria), président du Conseil scientifique, a présenté son rapport contenu dans le document UNEP/CMS/Conf.10.8 *Rapport du président du Conseil scientifique*. Il a également attiré l'attention sur le projet de rapport de la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique (ScC17), tenue à Bergen les 17-18 novembre 2011, qui est disponible sous le document UNEP/CMS/Inf.10.22. Il a proposé quelques amendements de forme à ce dernier document, que le Secrétariat a dûment notés pour incorporation au rapport final. M. Mshelbwala a exprimé avec force son sentiment que les deux jours alloués au ScC17 avaient été insuffisants et qu'il en avait résulté une précipitation pour divers travaux importants. Le rapport de la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique est joint en Annexe VII du rapport.

67. Les président et vice-présidents en exercice du Conseil quittent leurs fonctions, avec effet à compter de la COP10. Lors de sa 17^{ème} réunion, le Conseil scientifique avait désigné M. Fernando Spina (Italie) à sa présidence et Mme. Malta Qwathekana (Afrique du Sud) à sa vice-présidence. Les conseillers nommés par la COP pour les questions thématiques et taxonomiques avaient tous exprimé leur disponibilité pour continuer leur mandat, exception faite de M. Roberto Schlatter, conseiller nommé pour la faune néotropicale, qui quitte ses fonctions pour raisons de santé, et de M. John O'Sullivan, conseiller nommé pour les oiseaux, qui prend sa retraite. Le Conseil a désigné M. Rodrigo Medellín (Mexique) pour être le prochain conseiller nommé pour la faune néotropicale, et M. Leon Bennun (responsable scientifique de BirdLife International) au poste de conseiller nommé pour les oiseaux. La confirmation de ces nominations par la COP a été demandée par M. Mshelbwala. Une autre demande du Conseil scientifique porte sur la création d'un nouveau poste de

conseiller nommé, afin de s'occuper du changement climatique, question qui a été traitée sur la base d'interventions ponctuelles par un des vice-présidents au cours de la période triennale écoulée.

68. En conclusion, M. Mshelbwala a exprimé sa gratitude à l'égard de l'ensemble des membres du Conseil scientifique, et plus particulièrement des deux Vice-présidents, et du Secrétariat.

69. Le président a indiqué que le Comité plénier avait pris bonne note du rapport de M. Mshelbwala et l'a remercié pour ses contributions au cours des deux dernières périodes triennales.

70. Le représentant de l'Inde s'est référé au Plan d'action sur les voies de migration aériennes de l'Asie centrale (CAF) et à l'urgence de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel pour le CAF à travers l'extension de l'AEWA, étant donné le manque de résultats sur ce point depuis 2005. L'Inde porte toujours un vif intérêt au problème des voies de migration aériennes d'Asie centrale et se propose par ailleurs d'adhérer au Plan d'action sur les voies de migration aériennes d'Asie centrale-Australasie.

(c) Accords au titre de l'Article IV/Mémoires d'Entente

71. Mme. Melanie Virtue (Administratrice chargée des accords, Secrétariat CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.9: *État d'avancement de l'application des accords de l'article IV déjà conclus, et de la mise au point de nouveaux accords.*

72. Mme. Heidrun Frisch (Coordinatrice CMS/ASCOBANS et activités marines) a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.18.2: *Rapport du Secrétariat conjoint CMS/ASCOBANS.* Au cours du triennat, l'extension de l'aire d'ASCOBANS est entrée en vigueur et le titre de l'Accord a été adapté en fonction se nommant dès lors l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'atlantique du Nord-est, de la mer du Nord et d'Irlande (l'acronyme ASCOBANS reste néanmoins inchangé). La 6^{ème} réunion des Parties a eu lieu du 16-18 septembre à Bonn. L'effet de l'extension de l'aire d'ASCOBANS dans les eaux couvertes par ASCOBANS et l'évaluation des fonctions du secrétariat de l'Accord est abordée plus en détail aux points 13(b) et 13(c) de l'ordre du jour.

73. Mme. Marie-Christine Grillo-Compulsione (Secrétaire exécutive de l'Accord sur la conservation des cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et la zone Atlantique adjacente, ACCOBAMS) a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.18.1: *Rapport d'activités de l'ACCOBAMS.* La 4^{ème} réunion des Parties a eu lieu du 9 au 12 novembre 2010, au cours de laquelle un nouveau bureau a été élu et un accord a été trouvé pour étendre l'aire de l'Accord ACCOBAMS dans l'Atlantique. La league arabe a exprimé son intérêt d'étendre l'aire de l'accord jusqu'à la mer Rouge. La 7^{ème} réunion du Comité scientifique s'est aussi tenue à Monaco du 21 au 31 mars 2011.

74. Mme. Andrea Pauly (Secrétariat CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.18.5: *Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats – Rapport du Secrétariat par intérim.* L'accord continue à être administré directement par le Secrétariat de la CMS et à bénéficier du soutien supplémentaire apporté par un consultant financé par la Principauté de Monaco et l'Allemagne. Parmi les activités de sensibilisation issu de la campagne de l'«Année du Gorille» était compris un symposium ayant eu lieu à la Société zoologique de Francfort culminant dans la «déclaration de Francfort». La 1^{ère} réunion du Comité technique s'est tenue au Rwanda en Mars 2011.

75. M. Andreas Streit (Secrétaire exécutif d'EUROBATS) a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.18.4: *Rapport du Secrétariat d'EUROBATS*. Le nombre de membres a augmenté par l'accession du Monténégro et de Saint-Marin, alors que la sixième réunion des Parties a convenu d'élargir l'aire de répartition de l'Accord afin de couvrir tout le Paléarctique occidental par l'inclusion de l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Le Secrétariat a coopéré avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture pour promouvoir la conservation des chauves-souris par l'intermédiaire d'une série d'ateliers tenus en Afrique.

76. M. Marco Barbieri (Secrétaire exécutif de l'AEWA par intérim) a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.18.3: *Rapport du Secrétariat de l'AEWA*. M. Lenten, Secrétaire exécutif de longue date du Secrétariat AEWA, a été nommé Secrétaire exécutif adjoint de la Convention mère en mai 2011 après avoir rempli les deux postes pendant presque deux ans. Tout au long du triennat près de 1,3 million d'euro ont été reçus en contribution volontaire. Les activités en ayant bénéficié le plus furent l'initiative africaine, le projet de l'oie naine et les phases concluantes des «*Wings over Wetlands*» (WOW), le projet des voies de migration aérienne d'Afrique-Eurasie du PNUE-GEF. Le consultant, gérant l'initiative africaine, a déployé tous les efforts pour recruter des Parties sur le continent et a tenu deux ateliers pour les pays non-Parties lors des célébrations à l'occasion du 15^{ème} anniversaire à La Haye. L'anniversaire fut également marqué par la publication de l'histoire de l'Accord, écrite par le parrain de l'AEWA, Dr. Gerard C. Boere. Le projet *Wings over Wetlands* est venu à son terme, mais le partenariat qui a dirigé le projet devait continuer. Le premier cas tombant sous le processus d'examen mis en œuvre (IRP), processus mis en place par la quatrième réunion des Parties, a fait l'objet d'une enquête et a concerné la chasse illégale de vanneaux sociables en Syrie. AEWA a également participé à la mission consultative de Ramsar (RAM) au complexe Marremou au Mozambique. M. Barbieri a souligné le fait que la journée des oiseaux migrateurs, une initiative commune avec la CMS, a pris de plus en plus d'ampleur depuis son début en 2006 et fut célébré en 2010 et 2011 respectivement sous les slogans «Sauvons les oiseaux migrateurs menacés - chaque espèce compte» (étroitement lié au thème de l'Année internationale de la Biodiversité) et «Les changements d'utilisation des sols - vue à vol d'oiseaux». AEWA a aussi été à l'avant-garde du développement d'un système de reporting en ligne réalisé conjointement avec le PNUE-CMSC. Le système sera utilisé pour le prochain cycle de reporting précédant la cinquième réunion des Parties en 2012 et sera adapté pour adoption par la CMS.

77. M. Moulay Lahcen El Kabiri (Coordinateur exécutif du bureau PNUE/CMS à Abou Dhabi) a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.18.10: *Mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie* ainsi qu'une mise à jour sur la mise en place et les travaux du bureau PNUE/CMS à Abou Dhabi. L'unité de coordination par intérim du Mémorandum d'entente sur les rapaces est situé dans le bureau PNUE/CMS à Abou Dhabi. Le processus de recrutement de l'administrateur de projet (oiseaux) est bientôt conclu et le nombre de signataire grandit constamment.

78. Mme. Donna Kwan (Administratrice chargée des dugongs, Bureau PNUE/CMS à Abou Dhabi) a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.18.11: *Mémorandum d'entente sur la conservation et la gestion des Dugongs et de leurs habitats dans l'ensemble de leur aire de répartition*. Le MdE du PNUE/CMS sur les Dugongs, qui compte 19 signataires des 40 Etats de l'aire de répartition, est administré par le bureau – PNUE/CMS Abou Dhabi avec le soutien à plein temps d'un administrateur de programme qui a été nommé en septembre 2009. Depuis la mise en place du bureau PNUE/CMS – Abou Dhabi, le MdE Dugong a pu gagner huit nouveaux signataires. Mozambique est devenu le 19^{ème} signataire en avril 2011. Une série d'atelier sur la conservation des dugongs (Phuket, Goa, Antananarivo et Abou Dhabi) a été tenue.

79. Mme. Virtue (Secrétariat) a noté que deux des Accords passés sous l'article IV de la CMS ne sont pas représentés à la réunion en cours, mais ont soumis des rapports écrits, à savoir les documents UNEP/CMS/Inf.10.18.6: *Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels 2008-2011 (ACAP)* et UNEP/CMS/Inf.10.18.7: *Mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des phoques de la mer des Wadden*.

80. L'attention a été attirée sur le rapport soumis par le Secrétariat du Mémorandum d'Entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est (IOSEA) figurant dans le document UNEP/CMS/Inf.10.18.8. Six nouveaux signataires ont été assurés portant le nombre total à 33. Le développement d'une proposition concernant un réseau de sites a été avancé par un consultant. Le concept de renforcement des capacités et de soutien technique IOSEA ainsi qu'une banque de données de repérage par satellite et une source de bibliographie en ligne ont été élaborés.

81. Le président a remercié tous ceux qui ont présenté des rapports, notant que ce point de l'ordre du jour a permis de comprendre clairement ce que signifie, pour la CMS, la fonction d'instrument cadre. Il a sollicité les commentaires de l'assistance.

82. Les représentants de l'Argentine, du Chili et du Paraguay ont fait rapport sur la mise en œuvre des Accords et MdE de la CMS en Amérique du Sud, soulignant que cette mise en œuvre a en grande partie été réalisée grâce aux ressources fournies par la région elle-même, ce qui constitue une réussite non négligeable au regard de la faiblesse du soutien financier mobilisable auprès des pays de voie de développement.

83. Les représentants du Congo et du Sénégal ont fait part de leur inquiétude face au manque de financement pour l'Accord sur les gorilles et les MdE sur les éléphants et les tortues d'Afrique, dont la mise en œuvre s'en trouve fortement compromise.

84. Le représentant de l'Inde a exprimé l'intérêt de son pays à devenir un signataire du MdE sur les oiseaux de proie. Il a également prié instamment les pays de la sous-région d'Asie australe qui n'ont pas encore signé le MdE sur les dugongs de le faire le plus tôt possible.

(d) PNUE

85. L'observatrice du PNUE a présenté le document UNEP/CMS/Inf.10.17: *Rapport sur les activités menées par le PNUE*. Elle a mentionné le rôle actif du PNUE dans le processus de la structure future ainsi que son rôle clé dans le Partenariat pour la survie des grands singes et dans l'Accord sur les gorilles. Le PNUE a facilité le développement des capacités dans 17 pays d'Amérique latine, et, en collaboration avec le PNUE-CMSC, a mis au point et testé des instruments de reporting en ligne. Le PNUE travaille actuellement à des systèmes de gestion d'information harmonisés et interopérables, en passant par un portail d'information sur les AME (InforMEA). Le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité pour 2010 facilite le recours à des indicateurs pour mieux conserver les espèces migratrices. Le PNUE a organisé la première réunion de l'IPBES à Nairobi en octobre 2011 et finance sept postes de personnel de la CMS à partir de son budget de soutien aux programmes.

Rapports des États (Point 11)

(a) Dépositaire et Pays d'accueil

86. Le représentant de l'Allemagne a présenté le document PNUE/CMS/Conf.10.6/Rev.1: *Rapport du dépositaire* qui couvre les années 2009-2011. Depuis la COP9, six parties ont rejoint la CMS, à savoir: l'Arménie, le Burundi, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale, le Monténégro et le Mozambique. De plus un autre pays, le Kirghizistan, se prépare à l'adhésion. Les Parties sont à présent au nombre de 116, soit 115 États membres et une Organisation d'intégration économique régionale (OIER), l'UE. Le Ministère allemand des affaires étrangères a encouragé l'arrivée de nouvelles Parties en donnant instruction à ses ambassades d'apporter leur assistance aux pays désirant intégrer la CMS.

(b) États Parties (y compris OIER)

87. M. Francisco Rilla (Administrateur de l'information, Secrétariat de la CMS) a présenté le document UNEP/CMS/ Conf.10.11: *Analyse et synthèse des Rapports nationaux*. Un total de 68 rapports ont été reçus à la date limite du 31 mai 2011, et 11 rapports supplémentaires jusqu'au 21 novembre 2011.

88. L'observateur du PNUE/CMSC a présenté une analyse des Rapports nationaux, qui forment le meilleur moyen d'évaluer la mise en œuvre de la Convention. Des recommandations ont été formulées, regroupées selon les têtes de chapitre suivantes: échange et gestion des connaissances, liens avec d'autres instruments et organismes internationaux, nomenclature et taxonomie, activités par espèces et rapport des pays.

89. La représentante de l'Argentine a indiqué que, relativement aux documents UNEP/CMS/Conf.10.11/Annexe.1, UNEP/CMS/Inf.10.18.6, UNEP/CMS/Inf.10.28 et UNEP/CMS/Inf.10.5, une note a été soumise au Secrétariat de la Convention. En ce qui concerne les documents dans lesquels le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est référé à son rapport national sur la mise en œuvre de la Convention (UNEP/CMS/Inf.10.12.48 et documents connexes), elle a indiqué que la délégation argentine a présenté une note au Secrétariat de la Convention. La représentante de l'Argentine a par ailleurs demandé que ces deux notes soient diffusées comme documents officiels de la COP10 et annexées au rapport final de la session. Les déclarations sont jointes en annexe du rapport.

90. Se référant à la déclaration de la représentante de l'Argentine, le représentant du Royaume-Uni a observé que le Royaume-Uni avait également transmis une note au Secrétariat, à annexer au rapport final de la COP. Les déclarations sont jointes en annexe du rapport.

91. Le représentant de l'Inde a présenté des informations sur la mise en œuvre de la Convention dans son pays, et exprimé le besoin de recevoir davantage de conseil du Secrétariat, et le président a répondu que le Secrétariat fournirait les orientations nécessaires.

92. M. Rilla a déclaré en conclusion que les Rapports nationaux constituent le meilleur moyen d'évaluer la mise en œuvre et l'état d'avancement de la Convention. Il a prié instamment tous les pays de prendre conscience de la nécessité de financer l'analyse de ces rapports nationaux, et d'inclure cette ligne budgétaire dans le budget principal du Secrétariat. Il a remercié les pays qui ont respecté le délai de soumission de leur rapport et demandé instamment le dépôt des rapports en souffrance jusqu'au 31 décembre 2011 au plus tard.

Rapports sur la Coopération (Point 12)

(a) Synergies et partenariats

93. Mme. Laura Cerasi (Administratrice associée chargée de la collecte de fonds, Secrétariat de la CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.28: *Rapport sur les synergies et les partenariats*. On y distingue trois types de partenariats: (i) les partenariats formels, tels que le groupe de liaison sur la biodiversité (GLB); (ii) les partenariats *de facto* comme celui avec le WWF Russie concernant la conservation du cerf Bukharian; et (iii) les partenariats au sein de la famille PNUE et CMS, comme par exemple les campagnes sur la Journée mondiale des oiseaux migrateurs ou l'Année de la chauve-souris. Elle a invité la COP à prendre bonne note du rapport et à présenter des suggestions pour d'autres collaborations à l'avenir.

94. M. Rilla a présenté les documents UNEP/CMS/Conf.10.26: *Résultats de la 10ème Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et Décisions concernant la CMS et ses Parties*, et UNEP/CMS/Res.10.18: *Directives sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et d'autres conclusions de la COP10 de la CDB*. Ces documents résument les résultats de la COP10 de la CDB et ses décisions intéressant la CMS. L'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré la période 2011-2020 la Décennie de la diversité biologique, et les Parties sont priées instamment de prendre part aux activités liées à cette mesure. L'importance des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) et des progrès réalisés dans leur mise en œuvre a été soulignée.

95. Le représentant de l'Union européenne a exprimé sa conviction du caractère crucial du rôle joué par les points de contact dans la préparation des SPANB.

96. Le représentant de l'Égypte a relevé la nécessité d'une estimation chiffrée des résultats sur le terrain. Un récent atelier organisé au Liban dans le but d'améliorer les Plans d'action de la région arabe a été utile, mais manquait de résultats chiffrés pour être soumis aux décideurs.

97. Le représentant du Sénégal a déclaré qu'il est nécessaire d'inclure l'AEWA dans la liste des organisations avec lesquelles une harmonisation des rapports est souhaitable. Il a par ailleurs estimé que ces mécanismes de financement pour les SPANB sont inutilement compliqués.

98. Le représentant de l'Inde a indiqué que son pays avait organisé une réunion de huit pays - quatre pays d'Afrique et quatre pays d'Asie - consacrée à la conservation des éléphants. L'Inde est actuellement en train de préparer un congrès important pour 2013, rassemblant 50 États de l'aire de répartition.

99. Le représentant du Maroc a rappelé aux participants qu'une synergie ne peut avoir d'effets que si elle se traduit par des actions menées par les pays parties à la Convention. Il est fréquent que les correspondants nationaux ne soient pas les mêmes d'un AME à l'autre, et il est nécessaire de soutenir la mise en place d'un mécanisme fonctionnel de synergie entre les correspondants de la Convention à l'échelle d'un pays.

100. Le représentant des Seychelles s'est félicité des efforts consacrés à la simplification du reporting international sur la conservation de la nature et à l'harmonisation des plans d'action nationaux.

101. L'observateur de l'UICN a fait référence à la quatrième session des Secrétariats des Conventions sur la biodiversité, qui s'est tenue au siège de l'UICN en février 2011. Un des objectifs de la réunion était de s'assurer que les diverses stratégies sont en harmonie. Il a estimé que la CMS était en mesure de contribuer à plusieurs des cibles identifiées et s'est proposé de diffuser le rapport de cette réunion quand il serait finalisé.

(b) AME relatives à la biodiversité (y compris la COP10 de la CDB et les SPANB)

102. L'observateur de BirdLife International a soutenu les interventions de l'Égypte et du Maroc, et indiqué que selon lui, un AME ne vaut que par l'application qui en est faite.

103. L'observateur de la CITES a rappelé que la 38^{ème} réunion du Comité permanent a reçu des informations détaillées sur la coopération entre la CMS et la CITES au cours des trois dernières années. Des progrès substantiels ont été réalisés sur la nomenclature des espèces, l'antilope Saïga et les éléphants d'Afrique. Il a rendu hommage aux représentants de la Mongolie, de la Chine et des pays de l'aire de répartition des éléphants pour leur coopération.

104. Le représentant de l'UE et les observateurs de BirdLife International et de la Convention Ramsar ont soumis des amendements à la Résolution 10.18.

105. Le président a demandé à tous les délégués qui ont des amendements aux projets de résolutions de bien vouloir les déposer au Secrétariat dans les meilleurs délais. La Secrétaire exécutive a déclaré que toutes les propositions de modifications aux résolutions, reçues par écrit des Parties, seraient incorporées et affichées dans le texte des résolutions, sous forme de suivi de modifications, à l'attention du Comité plénier.

(c) Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

106. Mme. Virtue (Secrétariat de la CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.47: *La plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) - note d'information pour le projet de Résolution 10.8* et UNEP/CMS/Res.10.8: *Coopération entre la plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services d'écosystème (IPBES) et la CMS*. Elle a expliqué que l'IPBES a été mis en place pour répondre au besoin d'un mécanisme global cohérent de synthèse et d'analyse des informations sur la diversité biologique et les services écosystémiques à l'intention des décideurs. Sa première réunion plénière, en octobre 2011 à Nairobi, a arrêté des principes et des procédures, et démarré des arrangements institutionnels.

107. M. Colin Galbraith (R.-U.), vice-président du Conseil scientifique, a fait rapport de sa participation à la première réunion plénière de l'IPBES à Nairobi, indiquant à quel point il avait été frappé par l'intérêt que présente l'IPBES pour la conservation de la diversité biologique, et en particulier pour la CMS. Il y a pour la CMS un rôle très important d'assistance à jouer auprès de l'IPBES. S'engager aux côtés de l'IPBES constituerait pour les scientifiques une incitation à rassembler et à analyser les données pour éclairer la formulation de politiques et leur application pratique.

108. Des propositions d'amendements au projet de Résolution 10.8 ont été déposées par les représentants de l'Argentine, de l'Union européenne et de la Suisse. Les représentants de l'Union européenne ont également déposé des amendements au projet de Résolution 10.21.

109. Concernant le retrait de résolutions, la Secrétaire exécutive a expliqué qu'un point spécifique de l'ordre du jour (dans le cadre des Questions formelles et finales, prévues au Jour 5) serait consacré à la mise en place d'un mécanisme de simplification des décisions, et de mise à jour des résolutions issues des COP précédentes par retrait des décisions ou éléments de décisions devenus périmés.

- (d) **Autres organes intergouvernementaux et**
- (e) **Organisations non gouvernementales**

110. Le président a suggéré que, pour ne pas perdre de temps, et compte tenu du fait que les organes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales étaient supposés communiquer au Secrétariat des déclarations écrites à l'avance, il souhaitait que le Comité plénier se range à la proposition de considérer comme adoptés les rapports soumis au Secrétariat.

III. SITUATION ACTUELLE ET «STRUCTURE FUTURE» DE LA CONVENTION

Processus concernant la Structure future de la CMS (Point 13)

- (a) **Propositions sur l'organisation et le développement stratégique de la famille CMS**

111. Ce sous-point fut pris en compte avec le point 9 de l'ordre du jour, lors de la session plénière le 21 novembre 2011 – voir paragraphe 41 à 58.

- (b) **Extension de l'aire ACCOBAMS**

112. La Secrétaire exécutive a indiqué que la 4^{ème} Réunion des Parties à l'ACCOBAMS (MOP4), tenue en novembre 2010, a étendu l'aire géographique de l'Accord en réponse à une demande des gouvernements de l'Espagne et du Portugal (tous deux Parties à l'ACCOBAMS, mais, dans le cadre de l'ASCOBANS, États de l'aire de répartition sans être Parties), de façon à y inclure l'ensemble des eaux de ces deux pays. Il résulte de cette extension un chevauchement avec l'aire géographique de l'ASCOBANS. La MOP a engagé les deux instruments à une coopération renforcée visant à éviter tout chevauchement ou duplication des activités. Mme. Mrema a indiqué qu'un amendement n'entrerait en vigueur qu'après ratification par un nombre suffisant de Parties.

113. Le Secrétariat a été notifié après que les propositions d'amendements aient été officiellement soumises à ACCOBAMS. Le Comité consultatif d'ASCOBANS, après avoir revu le sujet, a demandé aux Parties d'ACCOBAMS de différer une décision jusqu'à ce que la conclusion du processus de la structure future soit amenée; cela n'a cependant pas été fait. Mme. Mrema a rappelé les paragraphes 119 à 127 du rapport de la COP8 de la CMS, où il était demandé que les Parties à la CMS soient associées à toute discussion portant sur l'extension de l'aire géographique d'un Accord, et noté qu'en l'occurrence tel n'a pas été le cas.

114. Le Secrétariat de l'ACCOBAMS, ainsi que les représentants de l'Espagne et de Monaco (Dépositaire), ont apporté des explications contextuelles supplémentaires. Le représentant de l'Égypte a exprimé son soutien à ce processus et indiqué l'intérêt de son pays pour une extension possible à la mer Rouge de l'ACCOBAMS.

115. Le représentant de l'Inde a fait rapport des activités de son pays pour la conservation des cétacés, aux niveaux national, régional et international, indiquant qu'il serait heureux de faire part de ses informations aux autres Parties.

116. L'observateur de l'ACCOBAMS a souligné que l'extension représentait une excellente opportunité de collaboration avec l'ASCOBANS, et que des initiatives de coopération ont déjà été mises en place, tout à fait dans l'esprit de la Structure future de la CMS.

(c) Fusion des fonctions du secrétariat de la CMS et de l'ASCOBANS

117. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention des participants sur les documents UNEP/CMS/Inf.10.32: *Evaluation de la fusion du Secrétariat de l'ASCOBANS avec celui de la CMS* et UNEP/CMS/Conf.10.34: *Fusion des fonctions du secrétariat de la CMS et de l'ASCOBANS*. Elle a résumé les avantages et les limitations de l'arrangement et parlé en termes positifs de l'excellente ambiance de travail qui a été créée. Tout en notant que la COP10 confirmerait les arrangements organisationnels pour la période triennale à venir, Mme. Mrema a déclaré que les leçons tirées à ce jour devraient être prises en compte au fur et à mesure de l'évolution du processus de la Structure future.

118. Le représentant des Pays-Bas, en tant que président du groupe de travail qui a évalué les arrangements sur les Secrétariats, a indiqué que le Secrétariat de la CMS a commencé en 2007 à faire office de Secrétariat provisoire pour l'ASCOBANS, pour une période d'essai de trois ans. Une évaluation menée par le PNUE en 2008 avait conclu qu'il était trop tôt pour évaluer les progrès réalisés, si bien que la MOP de 2009 a décidé une prolongation de trois ans, pendant laquelle une deuxième évaluation devrait être complétée par un groupe de travail composé par la Belgique, le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas. Cette évaluation a été menée à bien au début de l'année en cours et ses conclusions sont présentées dans le document Inf.10.32. Si dans l'ensemble les conclusions sont positives, les arrangements à long terme dépendront des résultats du processus de la Structure future.

119. Le président a sollicité des commentaires, et, en l'absence de ceux-ci, a déclaré que le Comité plénier avait pris note des résultats de l'évaluation et approuvé les documents associés.

Plan Stratégique CMS (Point 14)

(a) Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2011

120. M. Borja Heredia (Administrateur scientifique et technique, Secrétariat de la CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.21: *Contribution du Secrétariat de la CMS à la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2011 (Période triennale 2008-2011)*, qui donne une vue d'ensemble des activités qui ont été menées à bien en vue de réaliser chacun des objectifs du Plan. Le document comporte des informations financières, et des informations et commentaires sur la mise en œuvre du Plan. Le Plan stratégique a bien servi les intérêts de la Convention. Il appartient à la COP de décider du format du prochain Plan stratégique.

121. Le représentant de l'Égypte s'est félicité du rapport et a souligné la nécessité d'établir des liens entre le Plan stratégique et le processus de la Structure future.

122. Le représentant de l'UE a estimé que des informations essentielles manquaient, rendant difficile d'apprécier si les objectifs du Plan stratégique ont été effectivement suivis d'effet.

123. Le représentant du Sénégal a fait observer que le document Conf.10.21 fait mention d'une stratégie financière à long terme pour les tortues marines, mais que celle-ci n'a pas été reçue dans sa région.

(b) Plan stratégique 2012-2014

124. M. Heredia a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.22: *Plan stratégique actualisé 2006-2014*, et le projet de Résolution qui lui est associé, UNEP/CMS/Res.10.5: *Plan stratégique de la CMS 2015-2020*. Le Plan stratégique actualisé pour 2012-2014 conservera la structure et les objectifs actuels, mais avec quelques révisions concernant des activités. Le groupe de travail intersessionnel que doit mettre en place la COP10 sera chargé de l'élaboration du Plan stratégique 2015-2020 à la lumière des résultats du processus de Structure future.

125. Se référant au projet de Résolution 10.5, M. Heredia a indiqué que le Conseil scientifique avait proposé un amendement, pour demander au Secrétariat de faciliter le processus d'évaluation externe du Plan stratégique 2006-2011. Il a rappelé que le groupe de travail de la COP sur le Plan stratégique a été mis en place le 20 novembre 2011 et doit examiner le projet de Résolution.

126. La Belgique, qui préside le groupe de travail de la COP sur le Plan stratégique, a indiqué que ce groupe de travail a examiné les termes de référence du groupe de travail intersessionnel (IWG) qui doit prendre la tête du processus d'élaboration du prochain Plan stratégique. Divers amendements ont été proposés pour lever toute incertitude sur la composition du groupe de travail et les éléments à prendre en considération, surtout en ce qui concerne la Structure future, le Plan stratégique de la CDB pour la diversité biologique, les documents de stratégie des autres AME, le rôle de la représentation régionale dans le groupe et l'implication de l'ensemble de la famille CMS. Il y a un problème de calendrier puisque la COP10 devra prendre des décisions sur le président et le vice-président, et l'opinion générale a été que les groupes régionaux devraient essayer de présenter des désignations de représentants régionaux pour la clôture de la COP, le vendredi 25 novembre 2011. Au cas où cela poserait problème à certaines régions, le projet de Résolution pourrait être amendé de façon à permettre de finaliser la composition du groupe de travail un mois après la clôture de la COP10.

127. Le représentant de la Norvège, président de la réunion plénière de la COP, a indiqué que le Bureau avait également étudié cette question et était en accord avec la proposition de la Belgique, mais qu'il suggérait que le groupe de travail intersessionnel soit un groupe restreint d'experts, chaque région y désignant un représentant permanent et un remplaçant, et leur sélection se faisant sur la base de l'examen par le Comité permanent de CV concis au cours de la période d'intersession. Il s'agirait d'un groupe à durée indéfinie.

128. L'observateur du Migratory Wildlife Network a demandé que soient distribués les amendements proposés relativement aux termes de référence de l'IWG.

129. Le président du groupe de travail de la COP, revenant aux propos de la Norvège, a indiqué que le groupe allait essayer de revenir avec une proposition révisée. Il y a trois questions concernant le Plan stratégique, à savoir l'extension du Plan en cours, l'élaboration du Plan stratégique 2015-2010 et les termes de référence de l'IWG; il n'est pas clairement indiqué sur lesquelles de ces questions doit se pencher le groupe de travail de la COP.

130. M. Heredia, pour le Secrétariat, a indiqué que, logiquement, le groupe de travail de la COP devrait se pencher sur l'ensemble des problèmes et des documents relatifs au Plan stratégique à venir.

IV. ACTIVITÉS DE LA CMS ET LES QUESTIONS CLÉS

Mesures visant à améliorer l'État de Conservation des Espèces de l'Annexe I (Point 15)

(a) Progrès sur les actions concertées et autres pour les espèces de la CMS qui ne sont pas couvertes par les instruments de l'Article IV

131. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) présente le document *Avancement des actions concertées et autres actions portant sur les espèces protégées par la CMS qui ne sont pas couvertes par un instrument de l'Article IV*.

132. Il a mentionné un projet emblématique pour la CMS, l'Action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne, qui a été financée par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et l'UE, et présentée par Mme. Beudels, Conseillère scientifique pour la Belgique et responsable du groupe de travail sur les mammifères terrestres qui fait un exposé sur cette initiative. Elle souligne la biodiversité riche et variée de cette immense région et explique que cela est peu connu et sous-évalué. Elle a décrit les actions concertées en Tunisie/Maroc et au Niger/Tchad qui ont été mises en œuvre durant la période triennale précédente. L'engagement des communautés locales a encouragé les pasteurs à participer à la conservation de ces animaux. Les prochaines étapes importantes consisteront à organiser une troisième réunion des Etats de l'aire de répartition, pour mettre au point un instrument permettant de formaliser les activités, de relancer le travail au Tchad, d'entreprendre la réintroduction de l'Oryx algazelle (*Oryx dammah*) né en captivité et d'identifier les objectifs pour le développement rural.

133. Le représentant de l'Inde déclare que son pays ne juge pas nécessaire d'inscrire le Tigre (*Panthera tigris*) parmi les espèces de l'Annexe I. Par ailleurs, il faudrait étudier les impacts des grands projets d'infrastructure, tels que mines, barrages et routes principales sur les voies des espèces migratrices. Cela présenterait un grand intérêt en Inde où les couloirs empruntés par les animaux sauvages subissent des effets adverses.

134. La représentante de l'UE constate que les actions concertées et en coopération profitent à un certain nombre d'espèces migratrices. Toutefois, il n'existe pas de système standardisé pour mesurer l'utilité de ces actions. Elle estime qu'il est important que ces actions soient enregistrées et communiquées. L'Union européenne a préparé des amendements concernant le projet de Résolution qu'elle soumettra au Secrétariat.

135. Le représentant du Sénégal exprime son soutien à l'Action concertée pour la mégafaune sahélo-saharienne et donne des détails d'un projet connexe au Sénégal où huit gazelles nées en captivité ont formé un troupeau semi-captif de plus de 100 animaux. Le Sénégal coopère également avec des chercheurs espagnols à une étude sur la Gazelle dama (*Nanger dama*). Il demande à la CMS une assistance technique pour atténuer les impacts des conflits humains-faune sauvage.

136. Le représentant du Niger remercie les partenaires et les donateurs et a demandé à la COP de continuer à financer le projet. Il informe les participants que la réserve du Termit sera bientôt inscrite comme aire protégée.

137. Le représentant de la Guinée partage l'intérêt de l'Inde pour les impacts des vastes projets d'infrastructure et se réfère aux réserves de bauxite dans son pays, qui représentent les deux-tiers des disponibilités mondiales et qui sont en passe d'être exploitées massivement. Il invite le Secrétariat à fournir des orientations qui pourraient aider à atténuer les impacts de ces développements.

138. La représentante de la Nouvelle-Zélande se félicite du document Conf.10.36 pour sa clarté et la qualité de l'analyse. Elle soutient sans réserve la liste des dix actions clés énumérées au paragraphe 58. Elle propose que, par souci de clarté, ces actions soient incluses dans le projet de Résolution 10.23 et que le texte de la résolution soit amendé. La Nouvelle-Zélande communiquera au Secrétariat des propositions d'amendements spécifiques au projet de Résolution 10.23.

139. M. Heredia répond aux intervenants, notant que ceux-ci se réfèrent à des documents placés sous divers points de l'ordre du jour. Il mentionne l'Action concertée sur les mammifères des terres arides d'Eurasie centrale. Un soutien de l'Allemagne a permis à un jeune expert associé de travailler dans la région d'Asie centrale. Il y a maintenant un projet de plan d'action qui sera examiné par les Parties dans la région en temps opportun.

140. M. Heredia est de l'avis de l'Inde et de la Guinée selon lesquelles il importe d'examiner la fragmentation des habitats due aux vastes projets d'infrastructure. Il mentionne qu'une étude des impacts des développements d'infrastructure sur les mammifères a démarré en Mongolie, financée par la Principauté de Monaco. Le petit projet pilote peut être étendu à d'autres régions. Il considère ce thème comme prioritaire pour la prochaine période triennale. S'agissant des actions concertées, une réponse concrète a été donnée, il s'agit de la proposition d'inclure l'Argali (*Ovis ammon*) dans l'Annexe I.

141. La question du Tigre soulevée par l'Inde est intéressante et il estime que le Secrétariat doit comprendre les expériences des Etats de l'aire de répartition. La CMS a participé au Forum sur le Tigre à Saint-Petersbourg et souhaite partager ses expériences mais cela dépendra de l'intérêt manifesté par les Parties. Actuellement, il n'existe aucun plan pour travailler sur les Tigres.

(b) Autres mesures visant à promouvoir la conservation des espèces de l'Annexe II

142. Mme. Aline Kühl (Administratrice associée technique, Secrétariat de la CMS) présente le projet de résolution UNEP/CMS/Résolution 10.23: *Les actions concertées et les actions en coopération* et le document UNEP/CMS/Inf. 10.28: *Activities Reported by Parties on Concerted Actions* (anglais seulement). Elle indique que le Conseil scientifique a examiné des propositions concernant des ajouts aux actions concertées et en coopération (Annexes I et II à la résolution), et est convenu de retirer des espèces des Annexes pour lesquelles l'aire complète est couverte par un instrument de la CMS. Pour conclure, elle sollicite des commentaires sur le projet de Résolution 10.23.

143. L'observateur de la CITES se réfère à l'Annexe I de la résolution où l'Eléphant d'Afrique était inscrit comme deux espèces. Il propose la fusion des deux rangées du tableau sous le nom *Loxodonta africana*. La CITES a déjà soulevé ce point à la réunion du Conseil scientifique mais l'amendement n'a pas encore été fait.

144. L'observateur de BirdLife International a soutenu l'Action concertée pour la sous-espèce américaine de Bécasseau maubèche (*Calidris canutus rufa*), comme elle avait été proposée par l'Argentine à la COP8. Dans les Caraïbes, la chasse semble être un problème pour les échassiers

mais l'on sait très peu à ce sujet. BirdLife International suggère une étude dans la région qui sera transmise au Conseil scientifique durant la prochaine période triennale.

145. L'observateur de BirdLife International préconise l'inscription du Courlis d'Alaska (*Numenius tahitensis*) à l'Annexe I et l'inclusion de l'espèce pour action concertée. Il s'agit d'une espèce phare d'une série de six espèces d'oiseaux de rivage hivernant sur les îles du Pacifique. BirdLife International propose un Plan d'action pour cette espèce d'oiseau, y compris un atelier dans la région Pacifique, idéalement à organiser en parallèle avec une réunion sur les voies de migration du Pacifique.

146. L'observateur du Migratory Wildlife Network demande l'opinion du Conseil scientifique concernant la nomenclature de l'Eléphant.

147. M. Heredia a clarifié que d'après Wilson et Reeder (2005), la référence taxonomique de la CMS adopté à la COP9 pour les mammifères terrestres, deux espèces d'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana* et *Loxodonta cyclotis* ont été reconnues et donc reflétées dans les annexes de la CMS.

148. Le représentant du Chili appuie BirdLife International en ce qui concerne la mise en place d'actions de coopération pour le Bécasseau maubèche, en plus des actions concertées. Des recherches en coopération sont déjà en cours sur cette population; le Chili, l'Argentine, l'Uruguay et le Brésil y participent.

149. La représentante de l'Union européenne note que les propositions de BirdLife International nécessitent un débat et demande que cette question soit renvoyée à plus tard durant la COP, tandis que le représentant de l'Inde fait valoir que de nombreuses espèces des Voies de migration d'Asie centrale sont inscrites à l'Annexe II. Il exhorte les Parties à lancer des plans d'action pour ces espèces.

Mesures visant à améliorer l'État de Conservation des Espèces de l'Annexe II (Point 16)

- (a) Développement de nouveaux et futurs Accords et**
- (b) Autres mesures visant à promouvoir la conservation et la gestion durable des espèces de l'Annexe II**

150. Mme. Virtue (Secrétariat de la CMS) présente les documents UNEP/CMS/Conf.10.9: *Etat d'avancement de l'application des Accords de l'Article IV déjà conclus et de la mise au point de nouveaux Accords*, UNEP/CMS/Res.10.16: *Priorités pour les Accords de la CMS*, et UNEP/CMS/Conf.10.46: *Synthèse: analyse des lacunes et options visant à renforcer la conservation de l'Eléphant en Afrique centrale*.

151. Elle déclare que l'hypothèse implicite selon laquelle le Secrétariat continuera de prêter service à tous les MdE n'était plus valide en raison du manque de fonds. Le Comité permanent à sa 37ème réunion a étudié des moyens d'adapter l'élaboration d'instruments aux fonds disponibles et il était clair que la possibilité qu'un ou plusieurs gouvernements assument le rôle pilote constituait un élément clé pour l'élaboration et le lancement d'Accords couronnés de succès. Elle sollicite des commentaires sur le projet de Résolution 10.16 et explique qu'il décrit la procédure pour l'élaboration de nouveaux Accords, donnant des détails pour différents groupes taxonomiques.

152. Le représentant de l'Inde fait valoir que son pays est Partie à de nombreux instruments et est intéressé à signer d'autres instruments proposés, tandis que la représentante de l'UE soutient dans l'ensemble le projet de Résolution 10.16 mais fait remarquer que l'UE transmettra au Secrétariat un certain nombre de propositions d'amendements.

153. L'observateur de la Société pour la conservation des baleines et des dauphins exprime son soutien à la CMS et à ses Accords et invite instamment les Etats de l'aire de répartition dans les régions Asie du Sud et Asie de l'Est à mettre en œuvre les deux accords sur les cétacés.

154. La représentante de la Nouvelle-Zélande se déclare favorable aux critères pour le lancement d'instruments liés au processus concernant la structure future.

155. Le Secrétaire exécutif d'EUROBATS ajoute qu'en fonction du résultat et des conclusions du processus relatif à la structure future, il encourage vivement les Parties hors d'Europe à envisager de lancer des instruments pour la Chauve-souris. L'Année de la Chauve-souris a suscité de très nombreuses réactions partout dans le monde.

156. M. Colin Limpus, Conseiller nommé pour les tortues marines, au nom du groupe de travail du Conseil scientifique, se dit convaincu que de nouvelles solutions sont préférables à un grand nombre d'instruments de la CMS. Coopérer avec d'autres instruments non CMS dans d'autres régions du monde signifierait plus d'efficacité et des économies.

157. L'observatrice de Humane Society International rappelle que son organisation a joué un rôle actif dans la mise au point de certains instruments et a fourni des compétences spécialisées. La Humane Society s'engage à continuer d'appuyer le MdE sur les requins migrateurs.

158. L'observatrice de Migratory Wildlife Network se dit honorée de son rôle de consultante pour le Rapport sur l'Eléphant d'Afrique centrale. Elle invite instamment les Parties à la rencontrer durant la COP pour étudier comment soutenir les recommandations figurant dans le document de Conférence 10.46. Le Président souhaite que les représentants des pays d'Afrique centrale aient pris note de cette aimable offre.

159. La représentante du Paraguay déclare que les MdE sont des outils importants pour la conservation de diverses espèces. Elle se dit préoccupée du volume de travail incombant au Secrétariat au service de ces instruments, notamment pour ce qui concerne le MdE sur les oiseaux des prairies. Elle demande une recommandation déclarant que les Parties au MdE pourraient se charger d'organiser les réunions.

160. Le Secrétariat prend note des interventions et précise que le groupe de travail sur la structure future tiendra compte de bon nombre de ces questions.

Rapport en Ligne – Harmonisation de l'Information (Point 17)

Activités de Sensibilisation et de Communication à la CMS (Point 18)

(a) Le renforcement des capacités

161. M. Rilla et Mme. Sofia Chaichee (Secrétariat de la CMS) présentent les documents UNEP/CMS/Conf.10.16: *Mise en place de la stratégie de création de moyens d'action 2009-2011*,

UNEP/CMS/Conf.10.17: *Activités de renforcement de capacités prévues pour le prochain Triennal 2012-2014* et le projet de Résolution associé 10.6: *2012-2014 Activités de renforcement des capacités*.

162. Les représentants de l'Égypte et de l'Inde appuient le projet de Résolution 10.6, le premier ayant le sentiment qu'il faudrait envisager le renforcement des capacités d'une manière plus pragmatique, dans une optique d'affectation rationnelle des ressources disponibles.

163. L'observateur de BirdLife International propose un nouveau paragraphe 8 au projet de résolution, exhortant le Secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des autres AME, à faciliter les ateliers pour aider à l'établissement de mécanismes de coordination nationaux, par exemple des groupes de travail nationaux sur la biodiversité, pour la réalisation des objectifs de la CMS, des Accords affiliés et des autres AME sur la biodiversité.

164. L'observateur de la FAO se concentre sur les synergies potentielles et encourage la CMS à établir des liens avec d'autres organisations en vue d'améliorer les activités conjointes de renforcement des capacités. Il estime important d'évaluer le succès de ces activités ainsi que l'efficacité des résultats obtenus pour la conservation des espèces migratrices.

165. Le Président du groupe de travail intersessions sur les itinéraires aériens souligne la nécessité d'une forte capacité aux niveaux local et national. Le projet PNUE-FEM Wings Over Wetlands portant sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie a mis au point des outils de formation disponibles en plusieurs langues, mais leur application ne bénéficie pas encore d'un soutien.

(b) Campagnes «Année de ...»

166. Mme. Virtue (CMS Secrétariat) présente le document UNEP/CMS/Conf.10.13: *Présentation générale de la Campagne de la CMS «Année du/de la ...» 2009-2011*.

167. Répondant aux observations de la représentante de l'Égypte, le Secrétaire exécutif d'EUROBATS déclare avoir facilité le contact avec un expert des Chauves-souris égyptiennes qui a déjà pris part à la campagne «Année de la Chauve-souris» et confirme que le Secrétariat d'EUROBATS fournira toute l'assistance nécessaire pour que les efforts déployés par l'Égypte améliorent la conservation des chauves-souris au niveau national.

168. Répondant à une question de la représentante de l'Égypte, le Secrétariat appelle l'attention sur l'évaluation des campagnes «L'Année de...», évaluation qui figure dans le document de la COP10 Inf.10.29. Le Secrétariat constate qu'il a été difficile d'évaluer l'impact de ces campagnes de sensibilisation en ce qui concerne les résultats pour la conservation sur le terrain. Le représentant de l'Inde informe la COP des activités entreprises dans son pays dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité et de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs.

169. Se référant à «l'Année du Gorille», le délégué des Etats-Unis signale que son pays travaille actuellement avec le Parc national de Virunga, en République démocratique du Congo, pour établir un fonds destiné à aider les familles de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la protection du Gorille. Il souhaite que ce programme puisse être étendu à d'autres aires protégées à l'avenir.

(c) Ambassadeurs de la CMS

170. Mme. Virtue (Secrétariat de la CMS) présente le document UNEP/CMS/Conf.10.25: *Rapport sur les activités des ambassadeurs*. Elle rappelle que le rôle d'Ambassadeur de la CMS a été créé en 2006. Il y a actuellement quatre ambassadeurs: Mme. Kuki Gallmann, M. Peter Schei, M. Stanley Johnson et M. Ian Redmond. Elle décrit brièvement leur rôle et leurs activités et les remercie pour leur contribution actuelle à la CMS.

171. La représentante de l'Égypte, appuyée par le représentant de l'Inde, invite instamment les participants à penser à une personne de leur pays qui pourrait devenir ambassadeur national de la CMS.

(d) La mise en œuvre du plan de sensibilisation et de communication

172. M. Rilla (Secrétariat de la CMS) présente les documents UNEP/CMS/Conf.10.14: *Rapport sur la sensibilisation et la communication 2009-2011* et le projet de résolution associé UNEP/CMS/Résolution 10.7: *Sensibilisation et communication*. Il résume les priorités de la CMS en matière d'information, y compris le lancement d'une nouvelle plate-forme web concernant la famille CMS.

173. M. Florian Keil (Secrétariat de l'AEWA) et Mme. Natalie Epler (Secrétariat de la CMS) donnent alors de plus amples détails sur la nouvelle plate-forme web proposée.

174. Le représentant de l'Arabie saoudite fait observer que le site web de la CMS bénéficierait d'un certain nombre d'améliorations, y compris de l'ajout d'apports des autres Accords affiliés et d'autres instruments, d'un complément d'information sur les espèces, d'une section Foire aux questions et d'une mise à jour régulière de l'information présentée. Il considère également important d'inclure au moins les liens principaux sur la page d'accueil dans d'autres langues des Nations Unies comme l'arabe et le russe. Le Secrétariat approuve, mais rappelle aux participants que la CMS n'a que trois langues officielles et que la traduction dans d'autres langues serait difficile à justifier financièrement.

175. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, appuyé par le représentant de l'Australie, note que les propositions relatives au site web devraient tenir compte des débats sur le budget et le processus relatif à la structure future.

Problèmes de Conservation (Point 19)**(a) Sites cruciaux et réseaux écologiques pour les espèces migratrices**

176. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) a présenté les documents UNEP/CMS/Conf.10.39/Rev.1: *Sites cruciaux et réseaux écologiques pour les espèces migratrices* et UNEP/CMS/Résolution 10.3/Rev.1: *Le rôle des réseaux écologiques dans la conservation des espèces migratrices*, ainsi que UNEP/CMS/Res.10.3/Rev.1/Annexe/Rev.1: *Amendements recommandés par le Conseil scientifique lors de sa 17ème session*.

177. Des amendements au Projet de Résolution 10.3/Rev.1 et à son Annexe/Rev.1 ont été proposés par les représentants de l'Argentine, de l'UE, du Kenya, de la Norvège, les observateurs

de l'UICN et de la Convention Ramsar, ainsi que par le conseiller nommé pour la faune asiatique, parlant également en qualité de président du groupe de travail pour les voies de migration.

178. Le représentant de l'Inde a souligné l'importance d'améliorer les réseaux écologiques existant pour les espèces migratrices dans sa région.

179. Le représentant de l'Éthiopie a engagé les Parties et le Secrétariat à s'intéresser davantage à la migration de masse du cob à oreilles blanches (*Kobus kob leucotis*), qui représente, en volume, la seconde migration de mammifères terrestres d'Afrique et peut-être du monde.

180. Après discussion, le président a décidé que le projet de Résolution 10.3 relative aux réseaux écologiques devrait rester général dans son champ d'application, les réseaux de sites mentionnés l'étant à titre d'exemples. Il a prié ceux qui avaient proposé des amendements, ainsi que le Secrétariat, d'en tenir compte au moment de préparer une nouvelle révision de ce document.

(b) Obstacles à la migration

181. Le contexte de ce sous-point a été présenté par M. Hein Prinsen, Bureau Waardenburgbv, Pays Bas.

182. Mme. Kühl (Secrétariat de la CMS) a présenté les documents UNEP/CMS/Conf.10.29/Rev.2: *Examen du conflit entre oiseaux migrants et réseaux de distribution d'électricité dans la région d'Afrique-Eurasie*, UNEP/CMS/Conf.10.30/Rev.2: *Directives relatives à l'atténuation du conflit entre les oiseaux migrants et les réseaux électriques*, UNEP/CMS/Résolution 10.11: *Lignes électriques et oiseaux migrants* et UNEP/CMS/Résolution 10.11/Annexe: *Amendements recommandés par le Conseil scientifique*.

183. Des propositions d'amendements au Projet de Résolution 10.11 ont été faites par l'Australie, l'Union européenne et la Norvège. Elles seront remises par écrit au Secrétariat.

(c) Urgence de Conservation

184. Mme. Kühl (Secrétariat de la CMS) a présenté les documents UNEP/CMS/Conf.10.38: *Modus operandi pour urgences en matière de conservation* et UNEP/CMS/Résolution 10.2: *Modus operandi pour urgences en matière de conservation*.

185. Le représentant de l'UE a reconnu l'importance du projet de Résolution 10.2, cependant selon lui il n'est pas souhaitable de lui affecter des ressources prélevées sur le budget principal à un moment où celui-ci est soumis à diverses contraintes. L'UE considère que le financement des réactions aux urgences doit plutôt se faire à partir de contributions volontaires. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises par écrit au Secrétariat.

186. Le représentant de l'Uruguay, appuyé par celui du Chili, a mentionné que le projet de résolution devrait prendre en compte le rôle de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et plus particulièrement de son groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises par écrit au Secrétariat.

187. L'observateur de l'UICN a décrit les Subventions pour action rapide «Save our Species» (SOS), qui constituent un mécanisme de financement des réactions aux urgences. Il a proposé d'examiner avec le Secrétariat de la CMS un moyen simple et flexible d'engager des coopérations.

188. L'observateur de la FAO a marqué son accord avec l'intervention de l'Uruguay sur l'importance d'inclure l'OIE dans une liste de tous les groupes qui travaillent en collaboration sur les questions sanitaires intéressant la faune sauvage. Il a décrit le système FAO de gestion des situations de crise et ses Systèmes de prévention et de réponse rapide (EMPRES), et souligné le lien avec le projet de Résolution 10.22 sur les maladies de la faune sauvage. Des propositions d'amendements au projet de Résolution 10.12 ont été remises par écrit au Secrétariat.

(d) Le changement climatique et les espèces migratrices

189. Ce sous-point a été présenté par Mme. Kühl (Secrétariat de la CMS), qui s'est référée aux documents UNEP/CMS/Conf.10.40: *Impact du Changement climatique sur les Espèces migratrices: État des lieux et pistes d'action*, UNEP/CMS/Résolution 10.19: *Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique* et UNEP/CMS/Résolution 10.19/Annexe: *Amendements recommandés par le Conseil scientifique*.

190. Le représentant de la Norvège a appelé l'attention des participants sur le projet de «Message à Durban» qui leur a été distribué et que la Norvège présentera à la COP7 du CCNUCC à Durban, Afrique du Sud (28.11.-09.12.2011), faisant appel à l'intégration plus forte des problèmes de biodiversité, en particulier la conservation des espèces migratrices, au sein de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation.

191. Le président a noté qu'un groupe de travail informel se réunirait pour examiner le projet de «Message à Durban» dans la soirée du 23 novembre et que le document deviendrait une annexe du rapport de la COP10 (voir la suite de la discussion ci-dessous dans le paragraphe 407 et dans l'Annexe VIII).

192. Les représentants du Burkina Faso, de l'Union européenne, de la Norvège et du Sénégal ont appuyé le projet de résolution, tandis que le représentant de l'UE a insisté sur l'importance des programmes en collaboration avec d'autres AME et proposé à cet effet divers amendements au projet de résolution. Un texte écrit sera proposé au Secrétariat.

193. L'observateur de la Wildlife Conservation Society (WCS) a recommandé l'utilisation d'une méthodologie normalisée d'évaluation de la susceptibilité des espèces migratrices au changement climatique, avec une insistance particulière sur l'attention à porter aux environnements marins. La WCS a également approuvé la reconnaissance par la CMS de l'étroitesse des relations entre la Résolution 10.19 et la Résolution 10.3 sur les réseaux écologiques et les instruments connexes.

(e) Espèces migratrices aquatiques

i. Examen des poissons d'eau douce

194. M. Zeb Hogan, conseiller scientifique nommé pour les poissons d'eau douce, a brièvement présenté les documents UNEP/CMS/Conf.10.31: *Synthèse exécutive: Examen des poissons migrateurs d'eau douce (Aussi 10.33)*, UNEP/CMS/Résolution 10.12: *Poissons migrateurs d'eau douce* et UNEP/CMS/Résolution 10.12/Annexe: *Amendements recommandés par le Conseil scientifique*.

195. Les représentants de l'Égypte et de l'UE, ainsi que l'observateur de l'UICN, ont appuyé le projet de résolution. Le représentant de l'Égypte a noté l'importance de la littérature historique pour chiffrer le déclin des stocks de poisson. Dans son pays, il a été possible, en se basant sur une

publication datant de 1907, de déceler un déclin de la diversité biologique des poissons d'eau douce qui est passée de 115 espèces à 15 seulement. L'Égypte a suggéré que les Parties envisagent la préparation de propositions d'inscription aux annexes de la CMS de poissons d'eau douce.

196. Le représentant du Paraguay a fait mention de l'importance de la pêcherie du Rio de la Plata, et de la disponibilité des données sur lesquelles est basée la proposition d'inscrire quatre espèces aux annexes de la CMS. De ce fait, le Paraguay a proposé des amendements au préambule du projet de résolution; ils seront présentés par écrit au Secrétariat.

197. Le représentant de l'UE a appuyé les amendements au projet de résolution du Conseil scientifique et en a proposé d'autres. Ils seront remis au Secrétariat.

198. L'observateur de l'UICN a présenté une mise à jour de l'état d'avancement des évaluations portant sur les poissons d'eau douce. Quarante pour cent des espèces ont été évaluées à ce jour, sur la base de leur comportement migrateur et de leur distribution. L'UICN a identifié 74 espèces qui sont en danger d'extinction, migratrices et présentes dans au moins un pays membre, et de ce fait présentent un intérêt spécifique pour la CMS. L'UICN apprécierait qu'il soit fait référence à ces statistiques dans le préambule du projet de Résolution 10.12. Les amendements proposés seront remis par écrit au Secrétariat.

ii. *Evaluation des prises accidentelles dues à la pêche au filet maillant*

199. M. Barry Baker, conseiller scientifique nommé pour les captures accessoires et président du groupe de travail de la COP sur les questions marines, a présenté les documents qui suivent:

- UNEP/CMS/Conf.10.33: *Synthèse exécutive: Evaluation des prises accessoires lors des activités de pêche au filet maillant*
- UNEP/CMS/Inf.10.30: *Evaluation des prises accessoires lors des activités de pêche au filet maillant*
- UNEP/CMS/Résolution 10.14: *Captures accessoires d'espèces listées à la CMS dans les pêcheries au filet maillant*
- UNEP/CMS/Résolution 10.14/Annexe: *Amendements recommandés par le Conseil scientifique*

200. La représentante de l'Équateur a signalé diverses erreurs factuelles dans le document UNEP/CMS/Inf.10.30 et prié le Secrétariat de prendre bonne note d'informations plus exactes. La représentante de l'ACCOBAMS a également signalé des inexactitudes dans le rapport qui traite de la Méditerranée; elle apportera des corrections au Secrétariat en temps et heure.

201. M. Baker a indiqué que aussi bien le Conseil scientifique que le groupe de travail de la COP sur les questions marines ont des réserves sur le rapport du consultant (UNEP/CMS/Inf.10.30), qui n'a pas pu faire l'objet d'un examen collégial avant sa présentation dû au calendrier de transmission. Il serait nécessaire que ses conclusions soient examinées au cours de la période d'intersession, avant la COP11. L'Équateur avait indiqué qu'il coopérerait étroitement avec le processus intersessionnel de revue du rapport.

202. M. Baker a confirmé que le projet de Résolution 10.14 avait été examiné par le Conseil scientifique et par le groupe de travail de la COP sur les questions marines, qui ont recommandé son adoption par le Comité plénier.

203. Le représentant de l'UE a déclaré que l'UE est, de façon générale, en faveur du projet de Résolution 10.14. Il a fait référence à la nouvelle Politique commune des pêches de l'UE, avec son approche plus durable de la gestion des pêcheries. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises par écrit au Secrétariat

iii. *Mise en œuvre de la Résolution 8.22 sur les effets négatifs des activités humaines sur les cétacés et*

iv. *Programme de travail pour les cétacés*

204. M. William Perrin, Conseiller scientifique nommé pour les mammifères marins présente les documents suivants:

- UNEP/CMS/Conf.10.35: *Mise en application de la Résolution 8.22 sur les effets négatifs des activités humaines sur les cétacés*
- UNEP/CMS/Résolution 10.15/Rev.1: *Programme de travail mondial pour les cétacés*
- UNEP/CMS/Inf.10.31: *Vers un programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés*

205. Le Président du groupe de travail sur les questions maritimes de la COP note que le groupe a travaillé dur pour préparer une version révisée du projet de Résolution 10.15, qui est assez long et complexe. Le projet de résolution révisé sera affiché sur le site web de la CMS sous la cote UNEP/CMS/Résolution 10.15/Rév.1 pour les participants. Ceux qui souhaitent proposer d'autres amendements sont invités à se mettre en contact avec le président du groupe de travail de la COP. Mme. Frisch (Secrétariat de la CMS) donne un aperçu des amendements contenus dans le document. Le Président invite le Comité plénier à recommander le projet de Résolution 10.15/Rev.1 pour examen à la session plénière de la COP.

206. Le représentant de l'Égypte demande quel sera le coût de la mise en œuvre du programme de travail pour les cétacés et souligne l'importance du renforcement des capacités et des ressources pour sa réalisation.

207. Le Secrétariat précise que le programme de travail a un caractère purement consultatif et n'aura pas forcément d'incidence directe sur les coûts.

v. *Pollution acoustique sous-marine*

208. La représentante de l'UE présente le document UNEP/CMS/Résolution 10.24/Rev.1: *Nouvelles mesures visant à réduire la pollution acoustique sous-marine pour la protection des cétacés et autres biotes*. La résolution vise principalement à apporter une solution aux bruits générés par le battage de pieux durant l'installation de parcs éoliens offshore dans les eaux européennes.

209. Mme. Frisch (Secrétariat de la CMS) présente les amendements contenus dans la Résolution 10.24/Rev.1 découlant des délibérations du groupe de travail de la COP sur les questions maritimes.

210. La représentante de l'Égypte observe que les pays en développement sont souvent confrontés à des conflits entre le développement et la protection de l'environnement. Le projet de résolution est bon, mais il est nécessaire d'examiner les difficultés que comporte la mise en œuvre, notamment dans les pays en développement. Il serait bon d'étudier des solutions plus simples et moins coûteuses.

211. Le représentant de l'Argentine suggère d'insérer la référence à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) dans le paragraphe 6 du dispositif. Le groupe de travail devra en vérifier l'acceptabilité.

212. Le Président invite le Comité plénier à recommander le projet de Résolution 10.24/Rev.1 pour examen par la session plénière de la COP.

vi. Débris marins

213. M. Nigel Routh (Australie) a fait une présentation sur les menaces que posent les débris marins aux espèces marines et a présenté le document UNEP/CMS/Résolution 10.4: *Débris marins*.

214. Les représentants du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de l'Union européenne, de la Guinée et du Sénégal ont appuyé le projet de résolution. Le représentant du Congo (Brazzaville) a décrit les débris marins comme un problème sérieux et significatif pour les pays côtiers, et notamment pour les tortues marines au Congo. Le Congo a vivement encouragé l'utilisation, chaque fois que cela est possible, de matériaux biodégradables afin de contribuer à surmonter le problème.

215. Le représentant de l'UE a indiqué que l'UE était toujours en train de travailler à des propositions d'amendements au projet de Résolution 10.4 et qu'elle fournirait ces amendements par écrit au Secrétariat en temps et heure.

216. Le représentant de la Guinée a suggéré une extension du projet de résolution aux habitats d'eau douce. La Guinée a invité les partenaires du développement à soutenir les efforts des Parties pour mettre en œuvre leurs plans nationaux de gestion des débris marins et des eaux douces.

217. Mme. Frisch (Secrétariat de la CMS) a présenté les modifications au projet de résolution proposées par le groupe de travail de la COP sur les questions marines. La principale modification est l'adoption de la définition courante des débris marins, telle qu'utilisée dans la Stratégie d'Honolulu.

(f) Espèces migratrices aviaires

i. Politique de conservation des itinéraires aériens

218. A l'invitation du Président, M. Heredia (Secrétariat de la CMS) présente le document UNEP/CMS/Conf.10.23: *Politique de conservation des itinéraires aériens* et le projet de Résolution connexe UNEP/CMS/Résolution 10.10: *Conseil sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles*.

219. M. Taej Mundkur, Président du groupe de travail intersessions sur les itinéraires aériens, fait un exposé résumant les deux documents. Il note que conformément à son mandat, le groupe de travail a effectué trois études:

- Etude 1: Accords existants CMS et non-CMS – UNEP/CMS/ScC17/Inf.4, Inf.4.1a et Inf.4.1b
- Etude 2: Connaissance des itinéraires aériens, des menaces et des lacunes - UNEP/CMS/ScC17/Inf.4.2a, Inf.4.2b
- Etude 3: Options politiques et action future – UNEP/CMS/ScC17/Inf.4.3a, Inf.4.3b

220. Ces études ont permis de relever un éventail de «questions à examiner» et de propositions pour la coordination et la rationalisation ressortant du projet de résolution. Cela exige un train de mesures globales, renforcées par la mise en œuvre d'activités régionales prioritaires sur chacun des itinéraires suivants: itinéraire d'Afrique-Eurasie, itinéraire d'Asie centrale, itinéraire des Amériques, itinéraire d'Asie orientale-Australasie, itinéraire du Pacifique et itinéraire des oiseaux de mer.

221. Les représentants des pays suivants: Burkina Faso, Chili, Guinée, Inde, Kazakhstan, Kenya, Madagascar, Mali, Niger, Pakistan, Paraguay, République islamique d'Iran et de l'UE manifestent leur soutien au projet de Résolution 10.10.

222. Le représentant de l'UE fait part de son soutien résolu, sous réserve de fonds disponibles pour la mise en œuvre. L'UE estime qu'il est important que les activités du groupe de travail se poursuivent, et appuient en particulier la référence au paragraphe 6 pour la conservation des zones côtières intertidales, notamment en Asie du Sud-Est. L'UE transmettra au Secrétariat des propositions d'amendements spécifiques au projet de Résolution 10.10.

223. Le représentant de l'Inde soutient le renforcement du cadre institutionnel pour les voies de migration d'Asie centrale moyennant l'élargissement de l'AEWA. S'appuyant sur des activités précédentes, un groupe de coordination nationale pourrait s'en charger en collaboration avec Wetlands International, le Fonds mondial pour la nature et l'Institut indien pour la faune sauvage. L'Inde s'est engagée à assurer continuellement la direction des activités liées aux itinéraires aériens d'Asie centrale, et demande aux autres Etats de l'aire de répartition de coopérer. Elle estime qu'il y a un risque de chevauchement entre les projets de Résolution 10.10 et 10.16 en ce qui concerne les mesures pour l'Itinéraire aérien d'Asie centrale, et demande au Secrétariat des éclaircissements quant à une possible rationalisation du libellé de ces deux projets de résolution.

224. Le représentant de la Suisse exprime son soutien à la proposition 15 du projet de Résolution 10.10 concernant la poursuite des activités du groupe de travail intersession sur la structure future (IWGF), et confirme que la Suisse est intéressée à participer à ce groupe. Elle fait également sienne l'idée d'étudier la possibilité que l'AEWA devienne un instrument-cadre pour la région Afrique-Eurasie mais fait observer que le travail devrait être réalisé dans le cadre du Plan stratégique 2015-2020 de la CMS.

225. Le représentant du Kenya appuie particulièrement les mesures visant à renforcer la mise en œuvre de l'AEWA sur le terrain, ainsi que le Plan d'action proposé concernant les oiseaux terrestres migrateurs, tandis que la représentante du Burkina Faso signale que son pays est sur le point de ratifier l'AEWA et appuie particulièrement le paragraphe 16 du projet de résolution.

226. Le représentant du Mali se dit préoccupé du déclin des oiseaux terrestres. Il déclare que son pays soutient l'AEWA et attire l'attention sur les risques encourus par les oiseaux migrateurs dans son pays à cause des changements climatiques et de l'empoisonnement par les pesticides.

227. Le représentant du Paraguay souligne l'importance de mettre en œuvre des stratégies pour les itinéraires aériens dans les Amériques.

228. Le représentant du Pakistan déclare qu'en tant qu'État de l'aire de la voie migratrice aérienne d'Asie centrale, son pays exhorte les autres Parties à appuyer cette initiative.

229. Le représentant du Kazakhstan demande qu'une phrase soit ajoutée au préambule, reconnaissant le travail effectué dans le cadre du projet du FEM pour la Grue de Sibérie. Un texte écrit en ce sens sera envoyé au Secrétariat.

230. Le représentant de la Guinée appelle l'attention sur la menace pesant sur les oiseaux migrateurs en Afrique subsaharienne par l'habitude de poser des pièges empoisonnés. A son avis, il serait utile que la CMS étudie des moyens de réduire cette menace.

231. La représentante de la République islamique d'Iran se déclare favorable aux amendements au projet de Résolution 10.10 adopté par le Conseil scientifique. Elle invite l'IWGF à poursuivre son travail et demande si un poste budgétaire pourrait être créé à cette fin. L'Iran serait intéressé à faire partie de ce groupe.

232. Le représentant du Chili se dit intéressé à l'Initiative WHMSI et à d'autres accords dans la région des Amériques, où le Paraguay a travaillé en étroite coopération avec l'Argentine, le Brésil et le Paraguay.

233. L'observatrice de BirdLife International soutient sans réserve le projet de Résolution 10.10 et suggère d'y ajouter un libellé, convenu avec l'ACAP, se référant aux itinéraires migratoires des albatros et des pétrels. Elle présente des amendements au projet de Résolution 10.10 qui seront transmis au Secrétariat par écrit.

234. Le Secrétariat, répondant à la demande faite par l'Inde, confirme qu'il n'y a pas de contradiction entre le projet de Résolution 10.10 et le projet de Résolution 10.16.

ii Améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie

235. Le représentant du Ghana a présenté les documents UNEP/CMS/Résolution 10.27: *Améliorer l'État de Conservation des Oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie* et UNEP/CMS/Res.10.27/Annexe: *Amendements recommandés par le Conseil scientifique*, et a engagé les participants à appuyer le projet de résolution, qui a été soumis par le Ghana à l'attention de la COP.

236. Les représentants du Cameroun, de l'Union européenne, de la Guinée, du Sénégal et de la Suisse ont appuyé le projet de Résolution 10.27. Le représentant de l'Union européenne a également apporté son soutien à l'idée d'un plan d'action visant les oiseaux migrateurs terrestres. L'UE a des modifications mineures à proposer pour le projet de résolution, qui seront soumises par écrit au Secrétariat. Le représentant de la Suisse a appuyé avec force le projet de résolution, et déclaré que son pays est disposé à financer l'élaboration d'un plan d'action visant les oiseaux migrateurs terrestres et le représentant du Sénégal a engagé la CMS à soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux pour les oiseaux migrateurs terrestres.

iii. Minimiser le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs

237. Le représentant de la Suisse a présenté les documents UNEP/CMS/Résolution 10.26: *Réduire le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs* et UNEP/CMS/Résolution 10.26/Annexe: *Amendements recommandés par le Conseil scientifique*, et engagé les participants à appuyer le projet de résolution tel qu'amendé par le Conseil scientifique. Il a ensuite prié l'observatrice de BirdLife International d'exposer en détail le problème de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs.

238. L'observatrice de BirdLife International a prié les participants de se référer au document UNEP/CMS/Inf.10.40. Elle a indiqué que l'empoisonnement de la faune est une cause de mortalité à la fois importante et évitable pour toutes sortes d'animaux sauvages, appartenant aux taxons et aux zones géographiques les plus variés. Parmi les espèces affectées figurent en nombre non négligeable des espèces inscrites aux annexes de la CMS. Le projet de résolution suggère la mise en place d'un groupe de travail destiné à évaluer l'efficacité des réponses de lutte contre l'empoisonnement et met en évidence les lacunes significatives qui restent dans nos connaissances. Le groupe de travail sera chargé de déposer ses conclusions et ses recommandations pour prise en considération par la COP11 de la CMS.

239. Les représentants de l'Équateur, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Guinée, de l'Inde, du Kenya, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pakistan, du Sénégal, de l'Union européenne et du Secrétariat de l'AEWA ont apporté leur appui au projet de résolution.

240. Le représentant de l'UE avait quelques amendements à suggérer et les fournira par écrit au Secrétariat.

241. Le représentant of Nouvelle-Zélande avait quelques amendements à suggérer sur deux alinéas; il les fournira par écrit au Secrétariat. La Nouvelle-Zélande a également recommandé que les discussions du groupe de travail sur ce point se fassent par des moyens électroniques afin de faciliter une participation globale et régionale.

242. Le représentant du Pakistan a indiqué que l'empoisonnement des oiseaux migrateurs était un sérieux problème dans son pays, notamment concernant les vautours migrateurs. Même si le diclofénac, le produit chimique à l'origine du problème, a été interdit au Pakistan, son utilisation perdure dans certaines zones. Le représentant de l'Inde a approuvé les commentaires du Pakistan.

243. Le représentant de l'Équateur a indiqué que le poison était parfois utilisé pour contrôler les espèces exotiques invasives, mais que les espèces migratrices autochtones peuvent subir de ce fait des effets secondaires néfastes. Un paragraphe additionnel sera inséré dans le projet de résolution pour traiter de ce point. Les représentants de l'Égypte et du Sénégal ont appuyé l'intervention de l'Équateur.

244. Le représentant de la Norvège appuie la proposition de mettre en place un groupe de travail et le projet d'élaborer un plan d'action qui sera examiné à la prochaine COP.

245. Le représentant de la Guinée se réfère à l'empoisonnement des oiseaux migrateurs dans plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne comme étant imputable aux activités agricoles qui font usage de pièges empoisonnés. Il pose aussi le problème connexe des oiseaux empoisonnés utilisés pour la consommation humaine. Il demande à la CMS de contribuer à la réalisation d'études plus détaillées des impacts de l'empoisonnement à la fois sur les oiseaux et sur les humains.

246. Le représentant de l'AEWA accueille favorablement le projet de résolution et propose d'apporter une petite amélioration à un paragraphe qui sera communiquée au Secrétariat.

iv. Taxonomie et nomenclature des oiseaux figurant sur les Annexes

247. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) présente les documents UNEP/CMS/Conf.10.32: *Taxonomie et nomenclature des Oiseaux figurant aux Annexes de la CMS* et le projet de Résolution 10.13: *Nomenclature normalisée des Oiseaux figurant aux Annexes de la CMS*.

248. M. Heredia déclare que le Conseil scientifique a été très clair sur le fait que l'adoption par la CMS de la taxonomie et la nomenclature révisées pour les oiseaux ne peut se faire avant que la nouvelle version de Dickinson (2003, plus Rectificatif 4, 2005) ne soit publiée (elle devrait sortir en 2012), et qu'il faut aussi tenir compte des développements dans la liste taxonomique utilisée par BirdLife International. Il signale que le Comité technique de l'AEWA a exprimé son inquiétude face aux difficultés que pourraient entraîner l'adoption de Dickinson. Le Conseil scientifique s'est également penché sur des questions influant sur la taxonomie de certains cétacés.

249. Se rapportant au dernier point abordé par M Heredia, M. William Perrin, Conseiller scientifique nommé pour les mammifères marins, informe que le marsouin aptère (*Neophocaena phocaenoides*) a été récemment divisé en deux catégories: le marsouin aptère de l'Inde et du Pacifique (*N. phocaenoides*) et le marsouin narrow-ridged (*N. asiaorientalis*). Le groupe de travail sur les mammifères marins a recommandé que les deux catégories soient incluses dans l'Annexe II de la CMS en accord avec la procédure en cas de fractionnement qui a été proposée dans la Résolution 10.13.

250. L'observateur de la CITES, se référant à l'Appendice du projet de Résolution 10.13, indique qu'il est important que les noms utilisés par la CITES et la CMS soient harmonisés, ajoutant que la CMS et la CITES ont fait d'énormes progrès quant à l'harmonisation de la nomenclature pour les mammifères et que la CITES serait favorable à la proposition de faire le même travail pour les oiseaux. Il estime que le projet de résolution renforcera le rôle de chef de file de la CMS, et que cela sera utile aux AME, qui ont besoin d'une nomenclature stable.

251. M. O'Sullivan, Conseiller scientifique nommé pour les oiseaux, déclare que le projet de résolution ne reflète pas fidèlement les débats du Conseil scientifique. Il suggère de reprendre le projet de résolution durant la pause-déjeuner et de soumettre à nouveau la question au Comité plénier dans l'après-midi.

252. La représentante de l'Union européenne se félicite du travail effectué par le Conseil scientifique et recommande l'utilisation de Dickinson (2003 et Rectificatif 8, 2008) comme nomenclature normalisée de la CMS, sauf pour les albatros et les pétrels pour lesquels il y a lieu d'utiliser la nomenclature de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP). Le représentant de l'Australie appuie sans réserve l'intervention du Conseiller scientifique nommé pour les oiseaux.

253. Le Président demande à toutes les parties intéressées de se joindre au Conseiller scientifique nommé pour les oiseaux durant la pause déjeuner pour établir un texte par consensus.

(g) Espèces migratrices terrestre

254. Mme. Alison Rosser, PNUE-CMSC, présente les documents suivants:

- UNEP/CMS/Conf.10.44 (synthèse): *Synthèse: examen des instruments et projets en cours de la CMS sur les mammifères terrestres (y compris les Chauves-souris)*
- UNEP/CMS/Inf.10.15: *Examen des instruments et projets en cours de la CMS sur les mammifères terrestres (y compris les Chauves-souris)*
- UNEP/CMS/Res.10.16: *Priorités pour les Accords de la CMS*

255. Mme. Rosser décrit dans les grandes lignes les 43 taxons de mammifères terrestres figurant dans les Annexes de la Convention et les huit instruments existants pour leur conservation. Elle

précise qu'il y a beaucoup d'instruments et d'organisations non-CMS qui s'occupent de mammifères terrestres, et que la coopération avec ceux-ci signifierait plus d'efficacité. Elle résume les priorités futures pour ce groupe, mentionnant des instruments qui nécessiteraient d'être renforcés et les meilleurs moyens d'y parvenir.

256. Le représentant du Kenya mentionne l'importance d'un instrument futur pour la mégafaune sub-saharienne et cite le zèbre de Grévy (*Equus grevyi*) et le Lycaon d'Afrique (*Lycaon pictus*) comme espèces qui en bénéficieraient.

257. Le représentant du Mali se déclare inquiet au sujet des maladies des animaux sauvages. Il décrit le travail de deux chercheurs d'une ONG française qui font l'inventaire des chauves-souris et de leurs habitats au Mali, au Sénégal et en Mauritanie, et dont les recommandations sont mises en application dans les trois pays. Répondant à cette déclaration, le Secrétariat précise que les maladies des animaux sauvages seront traitées à part sous un autre point de l'ordre du jour.

258. Le représentant du Paraguay décrit la coopération entre le Paraguay et la Bolivie pour la conservation du Guanaco (*Lama guanicoe*), une espèce inscrite à l'Annexe II. Le Paraguay juge que la population septentrionale de cette espèce mérite d'être promue à l'Annexe I. Il s'agit d'une petite population isolée de l'aire principale en Argentine. D'autres taxons migrateurs qui pourraient bénéficier des activités menées au Paraguay comprennent la Loutre géante (*Pteronura brasiliensis*) et de nombreuses espèces de Chauves-souris.

259. Le représentant du Congo (Brazzaville) décrit un projet récent de la Wildlife Conservation Society qui coopère avec le Ministère congolais de la santé, des eaux et des forêts à la recherche d'espèces de chauves-souris dans les forêts de son pays.

260. Les représentants du Niger et de la Tunisie soulignent l'importance de faire avancer un instrument pour la mégafaune sub-saharienne.

(h) Tortues marines migratrices

261. Mme. Rosser, PNUE-CMSC, présente les documents suivants:

- UNEP/CMS/Conf.10.45 (synthèse): *Synthèse: Examen des instruments de la CMS existants et des projets relatifs aux Tortues marines*
- UNEP/CMS/Inf.10.16: *Examen des instruments et projets existants relatifs aux Tortues marines*

262. Mme. Rosser rappelle que les sept espèces de Tortues marines dans le monde sont toutes globalement menacées, sauf une pour laquelle on manque de données. Les Tortues marines dans les eaux d'Afrique occidentale dans l'océan Indien et en Asie du Sud-est sont couvertes par des instruments de la CMS; toutefois, il y a de très nombreuses lacunes géographiques dans la couverture de la CMS, qui sont toutefois comblées par d'autres organisations comme le Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

263. La représentante des Seychelles se félicite du travail entrepris au titre du MdE sur la Tortue marine dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. Elle estime que si le travail se poursuit, le but de protéger les Tortues marines dans la région sera atteint.

264. Le représentant de l'Équateur fait part du vif intérêt de son pays pour les tortues marines. Il déclare que comme les travaux de recherche et de conservation au niveau national, il existe une coopération au niveau régional avec des pays allant de la Colombie au Chili. Il juge important que ces initiatives déjà en place soient prises en compte par la CMS lorsqu'elle planifie ses activités dans la région.

265. Le représentant de l'Inde décrit les mesures prises pour conserver les quatre espèces de tortues marines trouvées dans son pays. Il ajoute que tant la législation nationale que le droit international tiennent compte de toutes les menaces connues.

266. Le représentant du Sénégal mentionne l'existence à Abidjan de URTOMA (Unité Régionale des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique), organe qui coordonne les efforts de conservation relatifs aux tortues marines tout le long de la côte ouest de l'Afrique.

267. Le représentant des États-Unis a expliqué que son pays était formellement engagé dans le mémorandum d'Entente sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est (IOSEA) contribuant aux négociations. Depuis l'entrée en vigueur de l'IOSEA en 2001, les États-Unis ont investi des ressources financières et humaines considérables et ont, à cet égard, soutenu les efforts déployés pour renforcer le travail sous cet instrument. En 2009, les États-Unis et l'Australie ont coopéré pour rédiger un document d'option indiquant des mécanismes et accords existants, des lacunes dans des arrangements actuels et l'option potentielle de développer un accord CMS sur les tortues marines du Pacifique ce qui fut discuté au cours d'une réunion ultérieure. Il importe néanmoins aux États-Unis la mise en œuvre du plan d'action SPREP existant sur les tortues marines et d'autres instruments liés aux tortues dans le bassin Pacifique avant de considérer tout autre nouvel accord. Les États-Unis soutiennent la mise en œuvre d'activité mentionnée au paragraphe 5 du projet de Résolution 10.16 avant d'entamer de nouvelles initiatives, en particulier renforcer et améliorer la coordination parmi les accords sur des tortues marines existants, y compris les instruments non-CMS tel que la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC).

268. Le représentant du Pakistan a exprimé son soutien à l'IOSEA et au projet de Résolution 10.16, et confirmé que toutes les espèces de tortues marines sont protégées au Pakistan.

269. Le représentant de la Guinée a soutenu l'intervention du Sénégal et exprimé l'espoir de voir la mise en œuvre d'activités additionnelles dans le cadre de l'URTOMA.

270. Le conseiller scientifique nommé pour les tortues marines a insisté pour qu'à l'avenir, les évaluations présentées mettent l'accent sur les activités de conservation des tortues marines sur terrain, plutôt que, comme l'évaluation en discussion, sur les instruments, les accords, les sites web et autres points moins cruciaux. Il est important de savoir quels sont les pays qui mettent correctement en œuvre cette conservation, et lesquels ont besoin d'assistance. Le groupe de travail sur les tortues marines avait émis le vœu de voir la CMS reconnaître les Accords existants comme le SPREP, et coopérer avec eux. Si tel était le cas, l'ensemble des zones côtières accueillant des tortues marines se trouveraient couvertes par les deux MdA de la CMS, ainsi que par le SPREP dans le Pacifique, la Convention de Barcelone et l'IAC. Dans cette configuration, la seule lacune dans la couverture serait la Nouvelle-Zélande. Ce qui est nécessaire à présent est de trouver le moyen de renforcer la collaboration entre les instruments en place, avec peut-être un rôle de coordination pour la CMS.

271. Le représentant du Samoa a approuvé l'idée d'une coopération avec le SPREP pour la mise en œuvre des activités de conservation. Il a exposé la façon dont les efforts de son pays pour protéger les cétacés et les tortues se sont intensifiés à la suite de la signature par le Samoa du MdE pour la conservation des cétacés dans la région des Îles du Pacifique.

(i) Maladies de la faune sauvage

272. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) a présenté les documents suivants:

- UNEP/CMS/Conf.10.42a: *Grippe aviaire hautement pathogène H5N1: mise à jour d'octobre 2011 sur la situation*
- UNEP/CMS/Conf.10.42b: *Réponse aux menaces croissantes dues aux maladies de la faune sauvage pesant sur les espèces migratrices*
- UNEP/CMS/Résolution 10.22: *Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices*

273. Les représentants de l'UE, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Sénégal et de l'Uruguay ont appuyé le projet de résolution.

274. Le représentant du Chili a regretté que ce projet de résolution soit apparu si tard et a exposé les inquiétudes de son pays relativement aux liens entre les maladies du bétail et celles de la faune sauvage. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises au Secrétariat.

275. Le représentant de la Norvège a approuvé les inquiétudes communiquées par le Chili et suggéré un amendement à l'alinéa 4 du projet de résolution. L'amendement proposé sera remis par écrit au Secrétariat.

276. Le représentant de l'UE a mentionné la grande utilité du site Wildlife Health Event Reporter et souligné l'importance pour la CMS de se concentrer sur son mandat, les espèces migratrices. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises par écrit au Secrétariat.

277. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'est montré particulièrement favorable à la proposition de prolongation du mandat de l'Équipe spéciale scientifique sur les maladies de la faune sauvage après la COP10, sous réserve de la disponibilité de financement, et a demandé que l'Équipe spéciale coopère avec le groupe de travail OIE sur la faune sauvage. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises par écrit au Secrétariat.

278. Le représentant du Sénégal a marqué son accord avec les interventions portant sur les synergies avec d'autres organisations. En ce qui concerne la grippe aviaire, des programmes nationaux de prévention, de surveillance et de test sont en place depuis 2005 dans la région d'Afrique de l'Ouest.

279. L'observateur de l'UICN a mentionné le groupe des spécialistes de la santé de la faune sauvage au sein de la Commission pour la survie des espèces et suggéré une référence à ses activités dans le cadre du projet de résolution. Il s'est également rallié au souhait de l'UE de voir le projet de résolution se focaliser davantage sur les espèces migratrices, afin de réduire le risque de double emploi avec d'autres initiatives.

280. L'observateur de la FAO a approuvé les commentaires de l'UICN et décrit les mécanismes formels et informels disponibles pour le suivi des maladies de la faune sauvage. Il a insisté sur

l'importance d'une meilleure collaboration entre les différentes communautés s'occupant de gestion des ressources naturelles, de santé animale et de santé publique. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises par écrit au Secrétariat.

281. L'observateur de la Wildlife Conservation Society (WCS) a rappelé aux Parties que le projet de résolution repose sur les Principes de Manhattan 'Un monde, une santé' établis en 2004, et en est la traduction. Pour la WCS, le cadre actuel semble se limiter à l'énumération des contributeurs officiels et laisser trop peu de place aux apports de la grande variété d'experts que peut fournir la société civile. Des propositions d'amendements au projet de résolution seront remises par écrit au Secrétariat.

282. L'observatrice de BirdLife International a appuyé l'intervention de l'UICN et insisté sur l'intérêt d'inclure le groupe des spécialistes de la santé de la faune sauvage de la SSC. BirdLife a également insisté sur l'importance pour la CMS de se concentrer sur son mandat relatif aux espèces migratrices.

(j) Lignes directrices sur les programmes de petites subventions

283. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) présente le document UNEP/CMS/Conf.10.43: *Directives révisées relatives au fonctionnement du Programme de petites subventions*. Il confirme que ce document a été examiné à la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique, qui l'a approuvé pour présentation à la COP10, comme le note le projet de rapport de la réunion du Conseil contenu dans le document UNEP/CMS/Inf.10.22. La proposition soumise au Comité plénier porte sur l'approbation par la COP des Directives révisées qui seront appliquées durant la prochaine période triennale.

284. Le représentant du Congo (Brazzaville) s'inquiète du fait que limiter le Programme de petites subventions à des pays Parties à la CMS pourrait être trop restrictif, tandis que le représentant du Paraguay se dit favorable aux Directives révisées et recommande que le Programme de petites subventions appuie des projets exécutés dans le cadre des MdE de la CMS en particulier.

285. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) confirme que les directives révisées ne sont pas soumises à une résolution de la COP10 et que leur approbation sera mentionnée dans le rapport de la COP. La plénière approuve les lignes directrices en bonne et due forme.

Propositions soumises par les Parties pour amender les Annexes de la Convention (Point 20)

286. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.15: *Propositions d'amendement des annexes I et II de la Convention*. Il a indiqué que des propositions avaient été reçues pour ajouter sept espèces aux annexes.

287. La représentante de l'Équateur a présenté la proposition d'inclusion du diable de mer (*Manta birostris*) dans les annexes I et II de la Convention.

288. La proposition a été soutenue par les représentants de l'Australie, du Chili, de l'UE, de Madagascar, du Mozambique, de la Norvège, du Sénégal, des États-Unis d'Amérique, et de l'Uruguay, et par les observateurs de Shark Advocates International, s'exprimant également au nom de l'Humane Society International, de la Wildlife Conservation Society (WCS), du Fonds international pour la protection des animaux et de la Norvégien Shark Alliance.

289. Le représentant de la Norvège a fait observer que *Manta alfredi* est pratiquement impossible à distinguer de *Manta birostris* et suggéré que, puisque le statut de conservation de cette espèce est également préoccupant, elle devrait être également inscrite aux annexes.

290. La représentante de l'Équateur a indiqué en réponse que la recherche a montré la non-occurrence de *Manta alfredi* dans son pays, et que même si elle était favorable à l'inclusion de cette espèce, il conviendrait plutôt à d'un pays de son aire de répartition de faire cette proposition.

291. Le représentant du Kazakhstan a présenté la proposition d'inclusion de l'argali (mouflon d'Asie) (*Ovis ammon*) dans l'annexe II.

292. Les représentants de l'Union européenne, de l'Inde, du Pakistan, de l'Arabie saoudite et de l'Ouzbékistan, ainsi que les observateurs de la WCS et du WWF ont soutenu la proposition, et en l'absence d'objection, le président a confirmé que le Comité plénier ferait les recommandations appropriées en plénière.

293. Le représentant de l'Union européenne a présenté la proposition de l'UE et de ses États membres d'inclure le faucon sacré (*Falco cherrug*), excepté la population de Mongolie, dans l'annexe I.

294. Les représentants de l'Équateur, de la Norvège, de la Suisse et de l'Ukraine ont soutenu la proposition.

295. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Kazakhstan, du Mali et du Pakistan ont suggéré de reporter l'examen de la proposition en attendant que le groupe de travail sur le faucon sacré ait achevé ses travaux.

296. Le représentant de l'Arabie saoudite a réitéré l'intérêt et le souci de son pays envers la conservation du faucon sacré, en soulignant qu'une action de conservation sur le terrain intéressant la totalité de l'aire de répartition de l'espèce est plus importante que l'inscription aux annexes en soi.

297. Le représentant de la Norvège a exprimé sa sympathie pour la proposition d'inscription à l'annexe et, bien que plutôt en sa faveur, il a indiqué qu'à son sens il est important de baser les propositions d'inclusion dans les annexes sur des connaissances avérées, qui restent relativement lacunaires dans le cas du faucon sacré. Il a ajouté que la notion de prélèvement durable (en ce qui concerne la population de faucon sacré de Mongolie) méritait le respect, mais posait un dilemme à la famille CMS. La Norvège estime que le choix se réduit soit à accepter une inscription scindée en deux parties, comme proposée par l'UE, soit à remettre la décision jusqu'à la COP11.

298. L'observateur de CITES remarque que dans les déclarations à l'appui de la proposition et dans les groupes de travail traitant ce sujet, les discussions se concentrent presque entièrement sur l'impact du prélèvement des oiseaux sauvages pour le commerce international. Or CITES a déjà un mandat complet pour ces questions. Des mesures nécessaires étant prises par les Parties à la CITES, le commerce légal a atteint un niveau durable et le commerce illégal est abordé par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages impliquant CITES, INTERPOL, l'office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'organisation mondiale des douanes. L'inclusion du Faucon sacré dans l'annexe I de la CMS serait contraire à la politique actuellement décidée par les Parties à la CITES. Il fait donc appel aux Parties de reconnaître les responsabilités respectives des Conventions internationales et aux États

étant Parties aux deux Conventions d'adopter une approche cohérente lors de leur participation aux réunions de ces Conventions.

299. Le représentant de l'UE a souligné que le groupe de travail est actif et positif, et prend en compte tous les éléments relatifs à la conservation du faucon sacre, sans se limiter à l'aspect commercial. Il a ajouté que le groupe de travail était encore en travaux sur la proposition et se réunirait à nouveau à l'heure du déjeuner, le 23 novembre 2011.

300. Le représentant du Bureau CMS d'Abou Dhabi a noté que la CMS joue un rôle actif au sein du groupe de travail, et a souhaité dissiper certaines craintes relatives à l'apparente d'inaction au cours de la période triennale écoulée concernant le MdA sur les rapaces. Il a fait appel à l'ensemble des États de l'aire de répartition à élaborer un plan d'action pour le faucon sacre.

301. Le président a annoncé que toute décision sur la proposition d'inscrire le faucon sacre serait mise en attente jusqu'à ce que le rapport du groupe de travail ait été présenté au Comité plénier.

302. Le représentant de l'UE présenté la proposition de l'UE et de ses États membres d'inclure le faucon kobez (*Falco vespertinus*) dans l'annexe I de la CMS.

303. Le représentant de la Norvège, bien que favorable à cette inclusion, a indiqué que la 17ème réunion du Conseil scientifique avait décidé qu'il convenait de formuler des directives et un format pour les futures propositions d'inscription aux annexes, et que les critères de la Liste rouge de l'UICN devraient y jouer un rôle de premier plan. Il a noté que le statut UICN du faucon kobez est quasi menacé d'extinction et il y a donc des risques d'incohérences potentielles. Il a encouragé le MdE pour les rapaces à prendre des mesures pour cette espèce, comme solution alternative à l'inscription à l'annexe I.

304. Le représentant du Paraguay s'est déclaré en accord avec l'approche de la Norvège et a recommandé que le Secrétariat mette en œuvre au cours de la période triennale à venir une étude globale permettant d'identifier quelles sont les espèces qui devraient être inscrites à l'annexe I ou II sur la base de leur statut général de menace d'extinction.

305. Le représentant de l'Ukraine a soutenu la proposition d'inscription du faucon kobez à l'Annexe I.

306. Le représentant du bureau CMS d'Abou Dhabi a indiqué qu'il y a 14 espèces de faucons dans la catégorie 1 du MdA sur les rapaces, dont deux classées comme espèces en danger. Il a mis en garde contre le danger d'une approche à deux vitesses – inscription aux listes CMS et mise en œuvre du MdA sur les rapaces – et considéré qu'une meilleure cohérence était nécessaire.

307. Auparavant, le représentant de l'Union européenne avait rappelé que l'UE avait signé le MdA sur les rapaces lors de la COP10. La proposition d'inscription émise par l'UE, a-t-il expliqué, se fonde sur un des critères du MdA, qui est qu'il revient aux Parties de recommander l'inscription des espèces concernées à l'annexe I de la Convention. Sur une telle base, il lui apparaît que la proposition à l'examen est en parfaite harmonie tant avec la CMS qu'avec le MdA sur les rapaces.

308. M. O'Sullivan, conseiller scientifique nommé pour les oiseaux, a résumé la proposition soumise par les Philippines visant à inclure le courlis de Sibérie (*Numenius madagascariensis*) dans l'annexe I de la CMS. Il a noté que cette proposition avait reçu l'aval de la 17ème réunion du Conseil scientifique. La représentante de l'UE a soutenu la proposition.

309. Le président a annoncé qu'en l'absence d'opposition à cette proposition, l'inclusion du courlis de Sibérie dans l'annexe I ferait l'objet d'une recommandation d'adoption en réunion plénière.

310. M. O'Sullivan a résumé la proposition soumise par les Îles Cook en faveur de l'inclusion du courlis d'Alaska (*Numenius tahitiensis*) dans l'annexe I de la CMS. Il a noté que cette proposition avait reçu l'aval de la 17ème réunion du Conseil scientifique. La représentante de l'Union européenne a soutenu la proposition.

311. Le président a annoncé qu'en l'absence d'opposition à cette proposition, l'inclusion du courlis d'Alaska dans l'annexe I ferait l'objet d'une recommandation d'adoption en réunion plénière.

312. M. O'Sullivan a résumé la proposition soumise par la Bolivie visant à inclure le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) dans l'annexe II de la CMS. Il a noté que cette proposition avait reçu l'aval de la 17ème réunion du Conseil scientifique.

313. Les représentants de l'Argentine, de l'Équateur, du Paraguay et de l'Union européenne ont soutenu la proposition. Le représentant du Paraguay a encouragé les États de l'aire de répartition non encore signataires du MdA sur les oiseaux de prairie de la partie australe du continent sud-américain à adhérer au MdA.

314. Le président a annoncé qu'en l'absence d'opposition à la proposition, l'inclusion du goglu des prés dans l'annexe II ferait l'objet d'une recommandation d'adoption en réunion plénière.

Déclaration du Gouvernement norvégien

315. A l'invitation du Président, Mme: Heidi Sørensen, Secrétaire d'État, Ministre norvégienne de l'environnement, a annoncé la levée des réserves émises par la Norvège concernant toutes les espèces de cétacés inscrites à l'Annexe II de la CMS et le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*) inscrit à l'Annexe I de la CMS. Cette annonce a été accueillie par les applaudissements des participants.

V. RESSOURCES DE LA CONVENTION

Budget et administration (Point 21)

(a) Réalisation du budget de la CMS 2009-2011

316. M. Lenten, Secrétaire exécutif adjoint, a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.18a: *Exécution du Budget 2009-2011*. Les contributions mises en recouvrement au 30 novembre 2011 atteignaient un montant de €309 446 impayé pour 2011 et un montant de €150 785 pour les années précédentes. Certaines Parties ont jusqu'à quinze années d'arriérés. M. Lenten invite instamment les Parties ayant des arriérés à verser leurs contributions, notant qu'il s'agit le plus souvent de montants assez modestes et que le paiement serait un signal d'encouragement pour les donateurs. La deuxième partie du document indique les dépenses au 30 septembre 2011. Dans l'ensemble, la situation est satisfaisante, sans dépassements budgétaires, et l'on observe même une légère sous-utilisation des crédits.

317. Le représentant de l'UE fait savoir que le groupe de travail conjoint de la COP sur le budget et la structure future se réunira l'après-midi du 22 novembre 2011 pour examiner les questions budgétaires. La réunion serait ouverte à toutes les Parties, mais pas aux observateurs.

318. Répondant à une question du représentant de l'Inde, le Secrétaire exécutif adjoint a fait observer que le processus de transmission des factures est assez complexe, étant donné que les représentants permanents des Parties à Nairobi font fonction d'intermédiaires. Cela entraîne parfois des retards dans la réception des factures par les autorités compétentes dans les capitales nationales. Le Secrétariat traitera bilatéralement cette question avec l'Inde.

319. La représentante du Burkina Faso signale que les contributions de son pays mises en recouvrement, figurant dans le document comme impayées, ont en fait été versées récemment. Le Secrétaire exécutif adjoint s'en félicite et confirme que les informations figurant dans le document n'ont pas été mises à jour, le document ayant été établi il y a plusieurs mois. Il a décidé de traiter bilatéralement ce point avec le Burkina Faso.

320. Le représentant de l'Argentine annonce que le Secrétariat pour l'environnement et le développement durable a adopté une résolution autorisant le transfert de fonds pour les contributions de l'Argentine pour 2010 et 2011.

(b) Budget de la CMS 2012-2014

321. Le président a prié le Secrétaire exécutif adjoint de présenter dans leurs grandes lignes les options budgétaires pour 2012-2014.

322. Le Secrétaire exécutif adjoint a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.18b: *Budget 2012-2014*. Il a rappelé la rapidité du développement de la CMS et mis en lumière le fait que le budget n'a pas suivi l'augmentation du nombre des activités. La situation est particulièrement sérieuse depuis 2008, et faute d'un accord de la COP sur une augmentation du budget, il serait nécessaire de procéder à des restrictions sur les activités. Ces restrictions devraient se traduire soit par un rétrécissement des objectifs assignés, soit à travers des mesures telles que la prise en charge de MdE par diverses Parties.

323. Il a expliqué que le budget se répartit en coûts fixes et coûts variables. Il a donné une vue d'ensemble de ces coûts pour 2012-2014, la discussion détaillée devant se faire au sein du groupe de travail conjoint sur le budget et la structure future. Le budget comporte des scénarios présentant les résultats envisageables sur la base d'augmentations en six étapes, comprises entre 0 et 25%.

324. Pour conclure, le secrétaire exécutif a posé aux Parties la question de leur volonté d'augmenter les ressources de la CMS. Dans le cas contraire, il leur faudra examiner quels instruments devront voir leur mise en œuvre gelée, et se poser la question de la continuation du rôle du Secrétariat pour administrer l'ASCOBANS et l'Accord sur les gorilles. Enfin, la COP devrait s'interroger sur l'opportunité, dans un contexte de restrictions budgétaires, de lancer de nouveaux accords. Il a mis en garde sur les risques encourus par la CMS en termes de crédibilité, et sur la possibilité que le soutien dont elle bénéficie se détériore à l'avenir en cas de gel du budget. Le président exhorte les Parties d'envisager des options possibles pour l'avenir.

325. Le représentant de la Pologne, parlant au nom de l'UE, a jugé que le projet de document budgétaire donne un aperçu très général et ne fournit aucun détail permettant d'évaluer si, ou de quelle manière, certaines des réductions ou augmentations de frais associés aux conclusions des

travaux sur la structure future sont ou devraient être prises en compte. Il conviendrait de lier différents scénarios budgétaires aux différentes options produites par la discussion sur la structure future, avec de préférence une estimation distincte pour les coûts des différentes activités. Le document a besoin d'être considérablement retravaillé et enrichi de chiffres.

326. Le représentant de Madagascar a suggéré que le Secrétariat, parallèlement au processus de la structure future, examine la possibilité d'élaborer un nouveau mécanisme de financement, alors que le représentant d'Argentine a souligné que certaines caractéristiques du modèle financier de la CMS alourdissent les contributions des pays en développement.

327. Le président a confirmé que bonne note a été prise des différentes interventions et qu'elles seront prises en considération par le groupe de travail.

(c) Mobilisation des ressources

328. Mme. Cerasi (Secrétariat de la CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.19: *Rapport sur la mobilisation des ressources*. Elle donne des exemples des domaines où la CMS a réussi à obtenir un appui financier supplémentaire, y compris pour le processus concernant la structure future, qui a été entièrement financé par des Parties, à savoir l'Allemagne, la Finlande, la France et la Suisse.

329. La COP10 a reçu une aide généreuse du pays hôte, la Norvège, ainsi que de la Finlande et de l'Allemagne, et grâce à un financement du PNUE, des représentants de pays en développement peuvent participer. Une aide supplémentaire de l'Allemagne et de la Suisse a soutenu les travaux du groupe de travail intersession sur les voies de migration, tandis qu'un certain nombre de MdE ont également bénéficié de contributions volontaires.

330. Les Emirats arabes unis ont contribué très généreusement à l'Unité de coordination du MdE sur les Oiseaux de proie et du MdE sur les Dugongs. Un appui en nature de l'Allemagne et de la Finlande a permis d'engager trois jeunes experts associés.

(d) Améliorer l'engagement avec le Fonds pour l'environnement mondial

331. Mme. Virtue (Secrétariat de la CMS) a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.41: *Renforcement de la collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial* et le projet de Résolution UNEP/CMS/Rés.10.25: *Renforcement de l'engagement dans le Fonds pour l'environnement mondial*. Elle a expliqué qu'il n'y a pas de moyen formel pour la CMS d'obtenir directement des financements du FEM. Néanmoins, deux projets du FEM très réussis ont été menés à terme par des Accords de la CMS: le projet sur la Grue de Sibérie dans le cadre du MdE sur la Grue de Sibérie et le projet Wings Over Wetlands sous les auspices de l'AEWA. Ces deux projets ont été récemment désignés parmi les 20 meilleurs projets jamais réalisés par le FEM. Il existe six options pour renforcer la coopération avec le FEM, dont quatre immédiatement réalisables, et deux qui nécessiteraient quelques changements dans les procédures du FEM.

332. Le représentant de l'Argentine insiste sur la nécessité d'examiner de plus près les options prévoyant des changements dans les procédures du FEM. L'Argentine entend examiner quelques amendements avec d'autres Parties avant de les soumettre à la COP pour examen.

333. La représentante de l'UE exprime son appui général au projet de résolution. Elle estime que le Secrétariat de la CMS doit s'engager complètement avec le Secrétariat du FEM et ceux d'autres

AME, tandis que les Parties doivent coopérer plus étroitement au niveau national. Elle soumet des amendements détaillés à l'examen du Secrétariat.

334. Le Conseiller nommé du Conseil scientifique pour la faune asiatique s'exprime au nom de Wetlands International. Il a précisé que le projet Wings Over Wetlands s'est terminé récemment, mais que ces deux principaux résultats, l'Outil du Réseau de sites critiques et le Kit de formation sur les voies de migration sont disponibles en ligne et accessibles à tous.

Questions institutionnelles (Point 22)

(a) Élection du Conseil scientifique et du Comité permanent

335. M. Fernando Spina (Italie) nommé pour assumer la charge de Président du Conseil scientifique par la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique se déclare très honoré de cette nomination inattendue. Il rappelle à la COP le rôle important du Conseil scientifique qui fournit les bases scientifiques pour l'application de la CMS et précise que les groupes de travail du Conseil scientifique sont une particularité de la Convention. Pour conclure, il reconnaît la contribution du Président sortant du Conseil scientifique, M. John Mshelbwala, ainsi que des Vice-présidents sortants et de tous les membres du Conseil.

336. M. Heredia (Secrétariat de la CMS) annonce la nomination de Mme. Malta Qwathekana (Afrique du Sud) au poste de Vice-présidente du Conseil scientifique. Il confirme également qu'à sa 17^{ème} réunion, le Conseil scientifique a nommé les conseillers scientifiques suivants désignés par la COP pour un nouveau mandat de trois ans:

- M. Bill Perrin Conseiller nommé pour les mammifères aquatiques
- M. Colin Limpus Conseiller nommé pour les tortues marines
- M. Zeb Hogan Conseiller nommé pour les poissons
- M. Baker Conseiller nommé pour les prises accessoires
- M. Alfred Oteng-Yeboah Conseiller nommé pour la faune africaine
- M. Taej Mundkur Conseiller nommé pour la faune asiatique

337. M. Heredia rappelle que M. O'Sullivan, Conseiller nommé pour les oiseaux prend sa retraite. A sa 17^{ème} session, le Comité scientifique a nommé M. Leon Bennun pour lui succéder. En outre, M. Roberto Schlatter, Conseiller nommé pour la faune néo-tropicale quitte ses fonctions pour raisons de santé; à sa 17^{ème} réunion, le Conseil scientifique a nommé M. Rodrigo Medellín nouveau Conseiller nommé pour la faune néo-tropicale.

338. M. Mshelbwala appelle l'attention sur la recommandation, formulée comme partie du rapport qu'il a présenté au titre du point 10 (b) de l'ordre du jour, que la COP devrait prévoir un conseiller scientifique nommé supplémentaire qui s'occuperait des questions liées aux changements climatiques.

339. M. Heredia rappelle que le groupe de travail spécial du Conseil scientifique sur les changements climatiques a été présidé par l'un des Vice-présidents du Conseil durant la dernière période triennale, M. Colin Galbraith (R.-U.) et que les Parties pourraient désigner M. Galbraith comme Conseiller nommé supplémentaire.

340. A l'invitation du Président, la session plénière approuve les nominations aux postes de conseillers scientifiques nommés telles que présentées par le Secrétariat.

341. Revenant à l'élection du nouveau Comité permanent, le Président note que M. Sulayem représentant l'Arabie saoudite, va quitter ses fonctions de Président du Comité permanent, son pays ayant rempli deux mandats consécutifs en qualité de membre du Comité permanent. Il remercie tant l'Arabie saoudite que M. Sulayem pour avoir travaillé avec diligence pour le compte de la Convention.

342. Le Président invite chaque région à présenter des nominations pour ses représentants permanents et suppléants auprès du nouveau Comité permanent, le nombre de représentants étant fonction du nombre de Parties dans une région donnée. Les nominations suivantes sont faites:

Europe (nommés pour le compte de la région par le représentant de l'UE)

<u>Représentants permanents</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Norvège	Géorgie
Pologne	France
Ukraine	Suisse

Afrique (nommés pour le compte de la région par le représentant de l'Ouganda)

<u>Représentants permanents</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Ghana,	Afrique du Sud
Tunisie	Mali
Ouganda	Congo (Brazzaville)

Asie (nommés pour le compte de la région par le représentant du Pakistan)

<u>Représentants permanents</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Inde	République arabe syrienne
Pakistan	Mongolie

Amérique du Sud/centrale et Caraïbes (nommés pour le compte de la région par le représentant de Cuba)

<u>Représentants permanents</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Chili	Argentine
Cuba	Une Partie de l'Amérique centrale ou des Caraïbes, à confirmer après la COP ²

Océanie (nommé pour le compte de la région par le représentant des Philippines)

<u>Représentant permanent</u>	<u>Représentant suppléant</u>
Nouvelle-Zélande	Australie

343. Le Président rappelle que viendront s'ajouter aux membres du Comité permanent le Gouvernement dépositaire et hôte du Secrétariat, c'est-à-dire l'Allemagne, qui est membre permanent, l'hôte de la COP en cours (Norvège) et l'hôte de la prochaine COP (à déterminer).

344. Le Président confirme que le Président et le Vice-président du Comité permanent seront élus par le nouveau Comité permanent à sa première réunion dès la clôture de la COP.

² Après la Conférence des Parties, il a été confirmé que le Costa Rica serait le second Membre suppléant du Comité permanent pour le Sud et l'Amérique centrale et la région des Caraïbes.

(b) Autres questions institutionnelles

345. La Secrétaire exécutive, Mme. Mrema, rappelle que, conformément à Article IX de la Convention, le Directeur exécutif du PNUE a fourni les services de secrétariat pour la CMS et les Accords et MdE associés. Auparavant, les rapports entre le Directeur exécutif du PNUE et les Secrétaires exécutifs de la CMS et des Accords connexes étaient établis au cas par cas. Mme. Mrema explique que le Directeur exécutif avait décidé en août 2011 de déléguer par écrit une partie de ses pouvoirs à la Secrétaire exécutive de la CMS qui faisait également office de secrétaire exécutive pour l'ASCOBANS et l'Accord Gorille, et aux secrétaires exécutifs des deux autres Accords CMS installés à Bonn, à savoir l'AEWA et l'EUROBATS. Cette délégation de pouvoirs visait à clarifier l'obligation redditionnelle, l'autorité et la responsabilité, notamment en ce qui concerne la gestion des programmes, la gestion des ressources financières et matérielles et la gestion des ressources humaines.

346. Le Président demande qu'une copie de la délégation des pouvoirs soit distribuée et que la Secrétaire exécutive confirme que cela sera fait. Note: une copie de la Délégation des pouvoirs sera jointe en Annexe IX du rapport final de la réunion.

VI. QUESTIONS FORMELLES ET FINALES**Rapports intérimaire et final du Comité des Pouvoirs (Point 23)**

347. Le représentant de la Nouvelle-Zélande, Président du Comité des pouvoirs, présente le rapport final du Comité, qui sera joint en Annexe X du présent rapport de la COP. Le rapport intérimaire du Comité a été présenté à la plénière au cours de sa session du 23 novembre 2011.

348. Le Comité a pu accepter les pouvoirs de 64 Parties. En outre, les délégations de quatre autres Parties ont présenté seulement des copies des pouvoirs, et non pas les originaux demandés. Ces pouvoirs ont été acceptés provisoirement sous réserve que les originaux seront envoyés au Secrétariat PNUE/CMS à Bonn sous une forme acceptable au plus tard 30 jours après la clôture de la COP. Le Comité souhaite réitérer que tous les pouvoirs doivent être signés par un Chef d'État, un chef de Gouvernement ou par le Ministre des affaires étrangères.

349. Le Président du Comité des pouvoirs remercie les membres du Comité pour l'important travail accompli et le Secrétariat pour son appui. Les participants n'ayant pas fourni de commentaires ni posé de questions, le Président déclare que le Rapport final du Comité des pouvoirs est approuvé par la session plénière.

Rapports des Comités de Session (Point 24)

350. M. Baker, Président du groupe de travail de la COP sur les questions marines, informe que le groupe a revu quatre projets de Résolutions: Res.10.4: *Débris marins*, Res.10.14: *Prises accidentelles*, Res.10.15: *Programme de travail pour les cétacés* et Res.10.24: *Pollution acoustique sous-marine*, qui ont également été revus par le Conseil scientifique et par le Comité plénier. Les textes modifiés sont maintenant prêts à être approuvés par la session plénière.

351. M. Colin Galbraith, Président du groupe de travail de la COP sur le Faucon sacre (*Falco cherrug*), signale que le groupe a tenu sept réunions, avec 38 participants. Alors que les mesures déjà en place ont eu un impact réel sur la conservation du Faucon sacre, le projet de Résolution

10.28, fruit des efforts du groupe de travail, décrit un train de mesures proposées qui permettrait d'aborder la conservation de cette espèce dans une optique globale et stratégique. Ces mesures, qui nécessiteront des ressources, comprennent:

- Mise en place d'une Équipe spéciale;
- Préparation d'un Plan d'action, notamment d'un système de gestion et de surveillance couvrant toute l'aire de répartition de l'espèce, y compris l'Afrique et l'Asie centrale;
- Coopération entre l'Équipe spéciale et divers autres organismes, dont des AME;
- Élaboration d'un dispositif d'exclusions;
- Inscription à l'Annexe I de la CMS; et
- Préparation d'un calendrier pour les actions futures.

352. Le texte représente un compromis, mais c'est aussi une déclaration de partenariat mise au point dans un esprit positif. Le projet de résolution constitue une proposition unique et perspicace qui a été mise au point par la Croatie, le Mali et l'Ouzbékistan pour examen et adoption en session plénière.

353. Le représentant de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'UE en tant que Président du groupe de travail de la COP sur le Plan stratégique, signale que le groupe s'est réuni deux fois pour examiner le projet de Résolution 10.5 et le mandat correspondant du groupe de travail intersessions sur le Plan stratégique. Les conclusions du groupe déjà examinées par le Comité plénier, seront soumises à la plénière pour adoption.

354. M. Oteng-Yeboah (Ghana), Président du groupe de travail mixte de la COP sur le budget et la structure future, informe que depuis qu'il a présenté son rapport intérimaire le 23 novembre, le groupe de travail mixte a tenu un certain nombre de longues sessions de travail qui se sont achevées seulement le 25 novembre à 5h30 du matin. Il remercie les deux Vice-présidents du groupe de travail, M. Salmon et M. Biber pour leurs travaux respectifs sur les questions concernant le budget et la structure future. Il remercie également les représentants des Parties qui ont travaillé sans relâche.

355. Deux projets de résolution ont été finalisés. Le projet de Résolution 10.9 (Structure future) établit une série d'activités selon les priorités assignées par les Parties, divisées en activités à court et moyen terme et à long terme. Le projet de Résolution 10.1 (Budget) comprend des estimations pour des coûts fixes et variables sur la base d'un scénario d'une augmentation de 5,3 pour cent. Le budget ne tient pas compte de l'ouverture de deux nouveaux postes et exige une réduction des dépenses pour les organes subsidiaires, notamment en diminuant le nombre de réunions plénières du Conseil scientifique. Les appendices au projet de résolution indiquent les priorités à court terme pour les dépenses (à couvrir par le budget de base) et les priorités à moyen et à long terme pour les dépenses, à couvrir en partie par des contributions volontaires et/ou pour aider à guider l'élaboration du Plan stratégique pour 2015-2023.

356. Le Président de la session plénière reconnaît le travail acharné accompli par le groupe de travail mixte et se félicite des avis et de la meilleure priorisation fournis par le groupe. Il espère qu'il sera plus facile pour les Parties de fournir des contributions volontaires supplémentaires du fait qu'une liste de priorités plus claire concernant les tâches essentielles a été dressée.

Adoption des Amendements aux annexes (Point 25)

357. Le Président propose de prendre une décision en bloc sur les propositions à ajouter aux Annexes de la CMS, comme recommandé par le Conseil scientifique et approuvé par le Comité plénier, à l'exception du Faucon sacre *Falco cherrug*, qui sera traité séparément.

358. Les participants n'ayant pas exprimé d'avis contraires, l'inscription des espèces ci-après à l'Annexe ou aux Annexes de la CMS est approuvée:

- Raie Manta (*Manta birostris*) – Annexe I et Annexe II
- Faucon kobez (*Falco vespertinus*) – Annexe I
- Courlis de Sibérie (*Numenius madagascariensis*) – Annexe I
- Courlis d'Alaska (*Numenius tahitiensis*) – Annexe I
- Argali (*Ovis ammon*) – Annexe II
- Goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*) – Annexe II

359. La liste des espèces ayant été ajoutées à l'annexe I et II est jointe en Annexe XI du présent rapport.

360. Le représentant de l'Ouzbékistan propose d'inscrire le Faucon sacre à l'Annexe I. Le groupe de travail a reçu des opinions favorables et contraires à l'inscription, mais a finalement décidé d'approuver l'inscription, comme il ressort du projet de Résolution 10.28.

361. Le représentant du Kazakhstan et M. Colin Galbraith, président du groupe de travail sur le Faucon sacre, appellent l'attention sur les corrections de mise en page apportées au projet de résolution qui faciliteront son examen en plénière.

362. M. Galbraith présente le projet de résolution paragraphe par paragraphe. Il précise que la proposition d'inscrire le Faucon sacre à l'Annexe I de la CMS exclut la population de Mongolie. L'inscription à l'Annexe I devrait permettre le démarrage immédiat d'une action concertée en faveur de cette espèce. Une équipe spéciale sera mise en place sous les auspices du MdE sur les rapaces de la CMS, pour élaborer un Plan d'action mondial. Il souligne que le projet de résolution doit être considéré globalement et le recommande à la session plénière comme un document ouvert sur l'avenir qui a obtenu un consensus au sein du groupe de travail.

363. Le représentant du Mali rappelle que le Mali et l'Éthiopie ont été désignés pour participer au groupe de travail pour le compte de la région Afrique. Les deux Parties considèrent que les conclusions du groupe de travail sont fiables et raisonnables et demandent à la session plénière d'appuyer le projet de résolution. Le représentant du Nigeria appuie la déclaration du représentant du Mali.

364. Le représentant de la Croatie fait siens les commentaires des représentants de l'Ouzbékistan et du Mali et approuve les corrections mises en relief par le représentant du Kazakhstan et M. Galbraith.

365. Le représentant du Bureau de la CMS à Abou Dhabi réitère qu'à son avis le projet de résolution représente un accord très positif. Le MdE sur les rapaces souhaiterait mener à bien la mise en place de l'Équipe spéciale proposée en partenariat avec la CMS, les États de l'aire de répartition et d'autres parties intéressées.

366. Le représentant de l'Égypte fait observer que, même si son pays n'a pas l'intention de bloquer le consensus sur le projet de Résolution 10.28, il figure parmi les Parties et les États de l'aire de répartition qui n'étaient pas entièrement convaincus que l'inscription à l'Annexe I représente la meilleure façon de conserver le Faucon sacre.

367. A l'invitation du Président, la session plénière adopte par acclamation la Résolution 10.28 Faucon sacre (*Falco cherrug*), après quoi le Président remercie le groupe de travail et son Président en particulier.

SYSTEME DE RETRAITE DES RESOLUTIONS (POINT 26)

368. M. Robert Vagg (Secrétariat de la CMS) présente les documents UNEP/CMS/Conf.10.24: *Propositions concernant le retrait des Résolutions et Recommandations* et UNEP/CMS/Res.10.17: *Retrait des Résolutions et des Recommandations prises par la COP de la première à la huitième session*, ainsi que les informations générales associées contenues dans le document UNEP/CMS/Inf.10.19: *Résolutions et Recommandations de la CMS 1985-2008*.

369. Après l'exposé de M. Vagg, le Président remarque que l'approbation du projet de Résolution 10.17 conduira, entre autres, à l'élimination de plus de 40 décisions prises par les COP précédentes.

370. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie sans réserve le travail d'information effectué par le Secrétariat et l'orientation du projet de Résolution. Toute fois, le projet de résolution n'indique pas clairement qui sera chargé d'entreprendre l'examen formel des décisions de la COP.

371. Le représentant de l'UE prévient que l'UE continue de s'interroger au sujet des questions concernant certaines des propositions de retrait et estime que d'autres travaux sont nécessaire savant que la COP soit en mesure d'adopter le projet de résolution. L'examen proposé est un exercice potentiellement valable qui pourrait aboutir à une rationalisation importante. L'UE juge acceptable d'établir une procédure pour un examen périodique, mais doute de l'utilité d'établir une date d'expiration pour les résolutions. Des propositions seront soumises par écrit au Secrétariat.

372. Le Président conclut que les problèmes soulevés doivent être soumis au Comité permanent et au Secrétariat pour être examinés entre les sessions, en vue de présenter une proposition modifiée à la COP11. Le projet de Résolution 10.17 n'est donc pas adopté et n'est pas soumis à la COP10 pour un nouvel examen.

Adoption des Résolutions (Point 27)

Résolution 10.1: Questions d'Ordre financier et administratif et Termes de Référence pour l'Administration du Fonds d'Affectation spéciale

373. Le Secrétaire exécutif adjoint présente le projet de Résolution 10.1/Rév.1 et ses cinq appendices et apporte deux petites corrections à l'Appendice I. Il constate que le processus d'acceptation des textes soumis à la session plénière a été long et difficile. Il remercie tous les membres du groupe de travail mixte de la COP sur le budget et la structure future, en particulier le Président, M. Oteng-Yeboah (Ghana), le Vice-président pour les questions concernant le budget, M.

Salmon (R.-U.), et le Vice-président pour les questions concernant la structure future, M. Biber (Suisse).

374. Le projet de Résolution 10.1/Rev.1 est adopté sous réserve que les modifications apportées par le Secrétariat soient insérées.

Résolution 10.2: *Modus opérande* pour des Situations d'urgences de conservation

375. Le projet de Résolution 10.2/Rev.1 est adopté sous réserve que les amendements apportés par les représentants de l'UE et de la Nouvelle-Zélande soient insérés.

Résolution 10.3: Le Rôle des Réseaux Écologiques pour la Conservation des Espèces migratrices

376. Le projet de Résolution 10.3/Rev.2 est adopté sous réserve que soient insérés les amendements proposés par les représentants de l'Australie, de l'Union européenne et du Pakistan, et le Président du groupe de travail intersessions sur les itinéraires aériens.

Résolution 10.4: Débris marins

377. Le Président du groupe de travail sur les questions marines présente le projet de Résolution 10.4/Rev.2 et confirme que le groupe de travail a recommandé cette version à la session plénière pour adoption. Aucune proposition n'étant avancée par les participants, la Résolution est adoptée telle que présentée.

Résolution 10.5: Plan stratégique de la CMS 2015-2023

378. Le Secrétariat présente le projet de Résolution 10.5/Rev.3. Il appelle l'attention sur trois amendements mineurs qui ont été involontairement omis dans la Rev.3.

379. Le représentant de l'Union européenne, appuyé par le représentant du Chili, déclare que le groupe de travail de la COP sur le Plan stratégique a dit clairement que le groupe de travail intersessions doit exprimer ce que souhaitent toutes les Parties. Il est donc important que la sélection des représentants du groupe de travail intersessions soit faite sur une base régionale, avec la participation de toutes les Parties de chaque région à la sélection. Il n'est pas prévu que la sélection soit faite par le Comité permanent; les nominations régionales lui seront simplement communiquées.

380. Le Président confirme que l'interprétation du représentant de l'UE est correcte. Il insiste sur le fait que, bien que la responsabilité de la conduite du travail du groupe de travail intersessions sur le Plan stratégique incombe au premier chef aux représentants régionaux dûment sélectionnés, la participation sera ouverte à d'autres parties intéressées.

381. Le projet de Résolution 10.5/Rev.3 a été adopté sous réserve que les amendements apportés par le Secrétariat soient insérés.

Résolution 10.6: 2012-2014 Activités de Renforcement des Capacités

382. Le projet de Résolution 10.6/Rev.2 a été distribué aux participants et il est tout de suite apparu clairement que celui-ci omet un certain nombre d'amendements importants. Le Secrétariat a

donc demandé de présenter une nouvelle fois le document, plus tard durant la session plénière, sous la forme d'un texte rév.3 harmonisé.

383. Le projet de Résolution 10.6/Rev.3 est adopté plus tard sous réserve que les nouveaux amendements apportés par les représentants de l'Union européenne et de la République islamique d'Iran soient insérés.

Résolution 10.7: Sensibilisation et Communication

384. Le projet de Résolution 10.7/Rev.1 est adopté sans amendement ultérieur.

Résolution 10.8: Coopération entre la Plateforme intergouvernementale Science-politique sur la Biodiversité et les Services d'Écosystème (IPBES) et CMS

385. Le projet de Résolution 10.8/Rev.2 est adopté sous réserve que les autres amendements apportés par les représentants de l'Union européenne et de la Suisse soient insérés.

Résolution 10.9: Structure et Stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS

386. Le représentant de l'Ouganda, qui s'exprime au nom de la région Afrique, et avec le soutien du représentant du Mali, accueille avec satisfaction le projet de résolution et invite à l'adopter.

387. Le projet de Résolution 10.9/Rev.2 est adopté sous réserve que la modification de caractère rédactionnel apportée par le représentant de la Suisse soit insérée.

Résolution 10.10: Conseils sur la Conservation Globale des Voies de Migration sur les Politiques possibles

388. Le projet de Résolution 10.10/Rev.2 a été adopté sous réserve d'y incorporer d'autres amendements proposés par les représentants de l'Australie, de l'Union européenne, de la Nouvelle-Zélande et de l'AEWA.

Résolution 10.11: Lignes électriques et Oiseaux migrants

389. La Résolution 10.11/Rev.1 a été adoptée sous réserve d'y incorporer un amendement proposé par le représentant de l'Australie.

Résolution 10.12: Poissons d'Eau douce migrants

390. Le projet de Résolution 10.12/Rev.1 a été introduit par le Conseiller scientifique nommé pour les poissons d'eau douce et adopté sous réserve d'y incorporer des amendements mineurs proposés par le représentant de l'Union européenne et des corrections de forme signalées par les représentants de l'Australie et du Paraguay (concernant, pour ce dernier, le texte en espagnol).

Résolution 10.13: Nomenclature normalisée des Oiseaux figurant aux Annexes de la CMS

391. Le projet de Résolution 10.13/Rev.1 a été introduit par le Conseiller nommé pour les oiseaux, qui a indiqué que, suite à des délibérations du Comité plénier, un groupe de travail informel comprenant l'Australie, la Croatie, l'Union européenne, la Suisse, la CITES, les Conseillers nommés pour les oiseaux et pour les captures accessoires, et le Secrétariat de la CMS, s'était réuni

le 24 novembre. Les amendements sur lesquels s'est accordé le groupe de travail ont été incorporés dans le texte de la Rev.1, désormais proposée à la Plénière pour adoption.

392. Le projet de Résolution 10.1/Rev.1 a été adopté sans autre amendement.

Résolution 10.14: Prises accidentelles d'Espèces inscrites aux Annexes de la CMS dans la Pêche aux Filets maillants

393. Le projet de Résolution 10.14/Rev.2 a été introduit par le Président du groupe de travail de la COP sur les questions marines, qui a observé que des versions antérieures avaient été examinées par le Conseil scientifique et le groupe de travail de la COP. Les amendements qui en sont résultés ont été inclus dans la Rév.2, désormais proposée pour adoption à la session plénière.

394. La représentante de l'Équateur a exprimé son soutien au projet de résolution mais en insistant à nouveau sur la position prise par son pays au cours de la discussion de ce problème en Comité plénier, notamment à propos du document UNEP/CMS/Inf.10.30. L'information contenue dans ce rapport en ce qui concerne l'Équateur est inexacte et ne doit pas être prise en compte. L'Équateur apportera en temps voulu des informations à jour.

395. Le projet de Résolution 10.14/Rev.2 a été adopté sous réserve d'y incorporer un autre amendement proposé par le représentant de l'UE.

Résolution 10.15: Programme de Travail Mondial pour les Cétacés

396. Le projet de Résolution 10.15/Rev.1 a été introduit par le Président du groupe de travail de la COP sur les questions marines.

397. Le représentant de la Norvège s'est référé à l'annonce faite au cours de l'intervention du Secrétaire d'État à l'Environnement, Mme. Heidi Sørensen, au début de la session plénière du matin, selon laquelle la Norvège a levé les réserves qu'elle avait formulées sur l'ensemble des espèces de cétacés mentionnées à l'Annexe II de la CMS et sur le grand requin blanc (*Carcharodon carcharias*) mentionné à l'Annexe I de la CMS. La levée de ces réserves a été rendue possible par l'utilisation des meilleures données scientifiques disponibles, qui sont l'élément clé que prend en compte la Norvège pour la gestion de l'ensemble des ressources marines vivantes.

398. Le représentant du Danemark, s'exprimant au nom du Royaume du Danemark y compris les Îles Feroë, a confirmé que le projet de résolution est acceptable tant pour le Danemark que pour les Îles Feroë.

399. Le projet de Résolution 10.15/Rev.1 a été adopté sans autre amendement substantiel et sous l'unique réserve de l'inclusion de corrections de forme mineures, signalées par les représentants de l'UE et de l'Afrique du Sud.

Résolution 10.16: Priorités pour les Accords de la CMS

400. Le Président a prié les délégations de l'Union européenne et de la Norvège de se rencontrer de façon informelle afin de résoudre les dernières divergences relatives au texte du projet de Résolution 10.16/Rev.2.

401. Suite à ces consultations, le représentant de l'Union européenne, avec le soutien des représentants de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de l'Ouganda, a proposé deux nouveaux amendements, comprenant la suppression de tout le texte suivant l'alinéa 7 (autrement dit suppression de toutes les sections sur la taxonomie).

402. Tout en indiquant son accord avec ce compromis, le représentant du Cameroun s'est référé au paragraphe (xxix) du projet de Résolution 10.16/Rev.2, à présent supprimé, où il était fait référence à la conservation des éléphants en Afrique centrale. Il s'agit toujours d'une priorité pour les Parties de la région, qui souhaitent confirmer leur vœu de continuer sur l'Option 3 parmi les options exposées dans le document UNEP/CMS/Inf.10.27 et résumées dans le document UNEP/CMS/Conf.10.46. Étant entendu que l'Option 3 est un processus de consultations facilitées auprès des Parties d'Afrique centrale. Le Cameroun, avec le soutien du Congo, s'est déclaré prêt à prendre l'initiative de ce processus.

403. Se référant au paragraphe (xviii) supprimé, le représentant du Maroc a observé que les États de l'aire de répartition pour la mégafaune sahélo-saharienne ont déjà apporté la preuve de leur intérêt et de leur engagement avec deux ateliers régionaux et diverses actions de terrain.

404. Le projet de Résolution 10.16/Rev.2 a été adopté sous réserve d'y incorporer des amendements proposés par le représentant de l'Union européenne.

Résolution 10.17. Retrait des Résolutions et Recommandations prises par la COP de la première à la huitième Session

405. La Résolution 10.17 a été retirée et donc pas adoptée. L'enregistrement des délibérations de la plénière portant sur cette résolution se trouvent sous le point 26 de l'ordre du jour de ce rapport.

Résolution 10.18: Directives sur l'intégration des Espèces migratrices dans les Stratégies et les Plans d'Action nationaux pour la Biodiversité (NBSAP) et d'autres Conclusions de la COP10 de la CBD

406. Le projet de Résolution 10.15/Rev.1 a été adopté sans autre amendement substantiel et sous l'unique réserve de l'inclusion d'une correction de forme, signalée par le représentant de l'Union européenne.

Résolution 10.19: Conservation des Espèces migratrices à la Lumière du Changement climatique

407. Le projet de Résolution 10.19/Rev.2 a été introduit par le Secrétariat, qui a également appelé l'attention sur le projet de «Message à Durban».

408. Le représentant de la Norvège a confirmé que le «Message à Durban» serait transmis par la Norvège, en qualité de Président de la COP10 de la CMS, à la COP17 de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

409. En réponse à une question de la République islamique d'Iran, la Secrétaire exécutive a suggéré qu'une référence aux ateliers régionaux de renforcement des capacités, contenue dans le texte original du projet de résolution, a pu être enlevée dans le but d'élargir la portée du paragraphe correspondant (alinéa 14) de façon à couvrir les niveaux tant national que régional.

410. Le projet de Résolution 10.19/Rev.2 a été adopté sous réserve d'y incorporer des amendements proposés par le représentant de l'UE.

Résolution 10.20: Dispositions pour accueillir les dixièmes et onzième sessions de la Conférence des Parties

411. Le projet de Résolution 10.20 a été adopté sans amendement.

Résolution 10.21: Synergies et Partenariats

412. Le Secrétaire exécutif d'EUROBATS a observé que, suite à des discussions tenues en marge de la COP10, la coopération entre la CMS, EUROBATS et la FAO sur la conservation des chauves-souris en Afrique allait se prolonger, avec continuation du soutien d'EUROBATS.

413. La Résolution 10.21/Rev.2 a été adoptée sous réserve d'y inclure des amendements proposés par le représentant de l'Union européenne et une correction de forme proposée par le Secrétariat.

Résolution 10.22: Maladies de la Faune sauvage et Espèces migratrices

414. Le projet de Résolution 10.22 rév.1 a été adopté sous réserve d'y incorporer des amendements proposés par le représentant de l'Union européenne et des corrections de forme proposées par le représentant de l'Afrique du Sud et le Secrétariat.

Résolution 10.23: Les Actions concertées et les Actions en Coopération

415. Le projet de Résolution 10.23/Rev.2 a été adopté sous réserve d'y incorporer des amendements proposés par le représentant de l'Union européenne.

Résolution 10.24: Nouvelles Mesures visant à réduire la Pollution acoustique sous-marine pour la Protection des Cétacés et autres Biotes

416. Le projet de Résolution 10.24/Rev.2 a été introduit par le Président du groupe de travail de la COP sur les questions marines. Le texte a été adopté sous réserve d'y incorporer des amendements proposés par le représentant de l'Union européenne.

Résolution 10.25: Renforcement de l'Engagement dans le Fonds pour l'Environnement Mondial

417. Le projet de Résolution 10.25/Rev.2 a été adopté sans autre amendement.

Résolution 10.26: Réduire le Risque d'Empoisonnement des Oiseaux migrateurs

418. La Résolution 10.26/Rev.1 a été adoptée sous réserve d'y incorporer un amendement proposé par le représentant de la Nouvelle-Zélande.

Résolution 10.27: Améliorer l'État de Conservation des Oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie

419. Le projet de Résolution 10.27/Rev.1 a été adopté sans autre amendement.

Résolution 10.28: Faucon sacre *Falco cherrug*

420. Résolution 10.28: Faucon sacre *Falco cherrug* a été adoptée par acclamation. L'enregistrement des délibérations de la plénière portant sur cette résolution se trouvent sous le point 25 de l'ordre du jour dans ce rapport.

Résolution 10.29: Procédure de Recrutement du Secrétaire Exécutif de la CMS

421. Résolution 10.29: procédures de recrutement pour le Secrétaire exécutif de la CMS a été adoptée telle que présentée. L'enregistrement des délibérations de la plénière portant sur cette résolution se trouvent sous le point 30 de l'ordre du jour dans ce rapport.

422. La dixième réunion de la Conférence des Parties adopte 28 résolutions, qui sont jointes en Annexe XII du présent rapport (un projet de résolution a été retiré).

Date et Lieu de la 11^{ème} COP (Point 28)

423. Le Président a invité les Parties disposées à accueillir la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties de la CMS, en 1914, à se faire connaître. Les Parties intéressées ont été priées de se mettre en rapport avec le Secrétariat. Revenant sur l'expérience de la Norvège en tant que pays d'accueil de la COP10, il a souligné la nécessité d'une planification préalable détaillée au moins 18 mois à l'avance, et d'une coordination très précise et bien à l'avance du calendrier de la COP11 avec celui d'autres réunions internationales en rapport.

424. Le Représentant du Paraguay a donné lecture d'une lettre adressé au Président, aux Parties et à tous les participants de la COP10 par M. Oscar Rivas, Ministre du secrétariat à l'environnement au Paraguay, dans laquelle il indiquait l'intention de son pays d'envisager d'accueillir la COP11.

425. Le Président s'est félicité de cette déclaration et a indiqué qu'il répondrait au Ministre Rivas et au gouvernement du Paraguay en les félicitant pour cette initiative. Il a exprimé l'espoir que la COP puisse compter sur sa prochaine réunion en 2014 au Paraguay.

Adoption du Rapport de la Réunion (Point 29)

426. Le Président a observé que les participants avaient reçu des projets de rapports quotidiens couvrant les quatre premiers jours de la COP. Les corrections mineures et de pure forme aux projets de rapports distribués à ce jour pourraient être soumises directement à leurs auteurs, mais tous commentaires ou corrections de fond devraient être proposés au cours de la présente session plénière. Le projet de rapport de la dernière journée allait bientôt être disponible; les participants disposeraient d'un délai d'un mois, à compter de la date de sa publication en ligne sur le site de la CMS, pour soumettre par écrit au Secrétariat leurs commentaires, corrections ou autres propositions d'amendements. Il en irait de même pour les résolutions de la COP10 et les Parties ont donc été priées de vérifier régulièrement le site de la CMS pour y trouver les documents mis à jour.

427. En l'absence de commentaires ou de propositions d'amendements par l'auditoire concernant les projets de rapports quotidiens qui ont été distribués aux participants, le Président a clos ce point de l'ordre du jour.

Autres Questions (Point 30)

428. Le président a précisé qu'il y a un sous-point portant sur les procédures de recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif de la CMS, suite à la décision prise par Mme. Mrema de quitter ses fonctions. La COP doit fournir une marche à suivre claire ce qu'elle a fait avec le projet de Résolution 10.29: *Procédure pour le recrutement du Secrétaire exécutif de la CMS*. Il a fait lecture du dispositif envisagé dans le projet de résolution paragraphe par paragraphe.

429. M. Bakary Kante, Directeur de la division du droit et des conventions environnementales du PNUE, promet que le PNUE respectera les termes du projet de Résolution 10.29 si celui-ci devait être adopté à la COP. Les représentants du Chili, de l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande ont exprimé leur soutien au projet de résolution. Aucun avis contraire n'étant exprimé, et à l'invitation du Président, la session plénière adopte le projet de Résolution 10.29.

430. Mme. Mrema, Secrétaire exécutive, a fait part de sa gratitude aux responsables sortants du Comité permanent. Au nom de la CMS, elle a tout particulièrement remercié M. Sulayem, président sortant du Comité, pour ses efforts infatigables au service de la Convention, et lui a remis un présent en témoignage de cette appréciation.

431. La représentante de l'Allemagne, parlant au nom du pays dépositaire de la Convention et hôte du Secrétariat, ainsi qu'au nom de l'UE, a remercié Mme. Mrema pour son travail acharné au cours des trois dernières années à son poste de Secrétaire exécutive. Elle a rappelé avec chaleur les efforts de Mme. Mrema pour une coopération et une assistance visant toutes les Parties, et pour une coopération intensive avec les Secrétariats des autres Conventions concernées par la diversité biologique et des autres organisations internationales compétentes, lui faisant part de ses meilleurs vœux pour l'avenir.

Clôture de la Réunion (Point 31)

432. Dans sa déclaration de clôture, Mme. Mrema (Secrétaire exécutive) a fait part de ses réflexions sur les importants résultats atteints par la COP10 et sur le fait que le Secrétariat de la Convention allait quitter Bergen avec l'engagement de prendre des mesures effectives de mise en œuvre de décisions que les Parties ont adoptées elles-mêmes. Elle a en particulier fait référence aux réseaux écologiques et à la reconnaissance du lien entre les espèces et leurs habitats, et plus spécialement à la nécessité d'une protection des sites d'étape et des corridors de migration. Parmi de nombreuses autres questions clés abordées par la COP on trouve également le changement climatique, les obstacles aux migrations, les débris marins et la pollution sonore sous-marine. Les additions aux listes des Annexes de la CMS comprennent le diable des mers (*Manta birostris*), l'argali (*Ovis ammon*), le faucon sacre (*Falco cherrug*), le faucon kobez (*Falco vespertinus*), le courlis de Sibérie (*Numenius madagascariensis*), le courlis d'Alaska (*Numenius tahitiensis*) et le goglu des prés (*Dolichonyx oryzivorus*). La COP a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux signataires aux MdA de la CMS couvrant les requins migrateurs, les rapaces et le phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*). En ce qui concerne les partenariats, elle a remercié les nombreux partenaires de la CMS provenant de la société civile et exprimé le vœu d'une coopération encore plus étroite à l'avenir. La Convention peut désormais se sentir plus assurée en ce qui concerne les résultats du processus sur la structure future, et dispose d'une feuille de route claire pour la préparation d'un nouveau Plan stratégique.

433. Mme. Mrema a remercié tous ceux dont la coopération a contribué à la réussite de la COP10, depuis le personnel de l'hôtel et du centre de conférence jusqu'aux interprètes et aux auteurs des rapports, aux membres des groupes de travail de la COP, du Conseil Scientifique et du Comité permanent, aux ambassadeurs de la CMS, aux Parties et aux observateurs. Des remerciements spéciaux ont été adressés aux gouvernements de l'Allemagne, de la Norvège et de la Pologne (représentant la présidence de l'UE) ainsi qu'à la ville de Bergen pour les réceptions qu'ils ont organisées durant la COP, ainsi qu'aux gouvernements de l'Australie, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Norvège et des Émirats Arabes Unis, ainsi qu'au PNUE et à la National Océanique and Atmosphérique Administration des États-Unis (NOAA) qui se sont engagés sur des donations lors de la réunion des bailleurs de fonds. Une gratitude toute particulière est due au pays hôte, la Norvège, et à la ville et aux citoyens de Bergen, grâce à qui la COP10 a été possible. L'accueil de la COP a représenté une contribution considérable, pour laquelle la Convention est extrêmement reconnaissante. Pour finir elle a exprimé son appréciation personnelle pour le gros travail et le dévouement de ses collègues du Secrétariat de la CMS, y compris ceux dont le travail assidu s'était déroulé en coulisse.

434. Mme. Brita Slettemark, Directrice générale adjointe au Ministère norvégien de l'environnement, a prononcé l'allocution de clôture au nom de M. Erik Solheim, Ministre de l'environnement et Ministre de la coopération et du développement, ainsi que de Mme. Heidi Sørensen, Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'environnement.

435. La COP10 avait pour thème *les Réseaux pour les espèces migratrices*, faisant référence tant aux réseaux écologiques entre sites critiques jouant un rôle crucial dans la conservation des espèces migratrices, qu'aux réseaux de coopération entre toutes sortes d'organismes, qu'il s'agisse d'ONG, d'institutions de l'ONU, du secteur privé ou d'organisations intergouvernementales. La COP a produit à cet égard des résolutions de la première importance et il est également apparu que les délégués n'avaient pas manqué d'enrichir leurs propres réseaux entre eux. Cependant, les résolutions ne sont qu'un début, et il reste aux Parties à les mettre désormais en pratique.

436. Mme. Slettemark a exprimé l'espoir que l'hospitalité et la chaleur de l'accueil de la ville de Bergen et de ses habitants avaient été bien en évidence, et encouragé tous les participants à revenir les visiter pour apprécier la beauté du printemps dans la région. Pour finir, elle a présenté ses remerciements à la Secrétaire exécutive et à son équipe, à M. Øystein Størkersen et Lutalo en leur qualité, respectivement, de président de la Plénière et président du Comité plénier, aux pays Parties et non Parties à la Convention, aux institutions de l'ONU, à ses institutions spécialisées, aux ONG, interprètes, techniciens, aux hôtels Scandic, au personnel de la Direction norvégienne de gestion de la nature, et plus particulièrement aux volontaires qui ont contribué leur temps et leur enthousiasme. Souhaitant à tous les participants un heureux voyage de retour, elle a déclaré close la 10^{ème} Conférence des Parties à la CMS.

437. La liste complète des participants est jointe en annexe XIII du présent rapport.

CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE MEMORANDUMS D'ENTENTE

438. La Secrétaire exécutive a invité les représentants des pays prêts à signer de nouveaux mémorandums d'accord dans le cadre de la CMS, et disposant pleinement des pouvoirs et/ou lettres de créance appropriés, à venir à la tribune pour signer les instruments concernés.

439. Les Parties qui suivent ont signé le Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, ainsi que le Mémoire d'Entente sur la conservation des requins migrateurs: la Belgique, le Danemark, l'Union européenne (signatures de la Commission européenne et du président du Conseil de l'Europe, Pologne), Allemagne, Italie et Roumanie. La Secrétaire exécutive a noté que Monaco était également prêt à signer ces deux MdE, mais que son représentant avait malheureusement été retardé, cependant il lui serait possible de compléter ces formalités ultérieurement durant la COP.

440. Le représentant de la Roumanie a indiqué que son pays doit accueillir la COP11 de Ramsar en 2012, et invité tous les participants à y assister.

441. Le Ghana a signé le Mémoire d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie. Les Pays-Bas ont signé le MdE sur la conservation des requins migrateurs, et la Suisse a signé le Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur du phragmite aquatique.

442. La Secrétaire exécutive a invité les pays qui n'ont pas encore adhéré aux Mémoires d'accord pertinents à le faire aussi tôt qu'il leur est possible.

443. Le représentant de la Principauté de Monaco (qui en raison des mauvaises conditions atmosphériques n'a pu être présent à la Cérémonie de signature le 21 novembre) signe à la fois le Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie et le Mémoire d'entente sur la conservation des requins migrateurs.

CÉRÉMONIE DU PRIX DE THÈSE

444. M. Rilla (Secrétariat de la CMS) présente le Prix de Thèse, fruit d'une coopération avec Lufthansa, récompensant les étudiants qui ont rédigé une thèse de doctorat liée à la conservation des espèces migratrices. Environ 61 thèses ont été soumises en provenance de 25 pays, couvrant divers taxons.

445. La Secrétaire exécutive donne de plus amples renseignements concernant la genèse du Prix. Elle remercie sincèrement tous les experts qui ont lu volontairement les thèses soumises. Les membres du Jury ont examiné 14 thèses présélectionnées parmi lesquelles ils ont choisi un gagnant et trois lauréats finalistes. Ils remercient notamment le Musée du zoo Alexander Koenig de Bonn qui a facilité leur tâche. Mme. Mrema exprime sa reconnaissance en particulier à Lufthansa pour son appui constant et souhaite que la CMS puisse continuer à compter sur ce partenariat dans l'avenir. Elle annonce que le gagnant du Prix de thèse 2011 est Mme. Lucy King, dont la thèse porte sur l'utilisation des abeilles africaines comme moyen efficace de dissuasion contre les éléphants visant à réduire les conflits homme-éléphant au Kenya. Les trois lauréats finalistes sont: Mme. Franziska Tanneberger – dont la thèse porte sur la sélection d'habitat par le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*); M. J. Grant C. Hopcraft – les herbivores dans le Serengeti; et Mme. Christiane Trierweiler – pour sa thèse concernant l'écologie du Busard cendré (*Circus pygargus*), oiseau rapace migrateur.

446. Mme. Lucy King remercie la CMS et Lufthansa. Elle explique comment sa recherche à laquelle des communautés locales ont activement participé, a démontré que les barrières de ruches constituent un moyen de dissuasion efficace, évitant que les éléphants qui pénètrent sur les terres

agricoles causent des dommages aux cultures. Des détails de sa recherche sont disponibles aux adresses: www.elephantsandbees.com et www.savetheelephants.com.

447. M. Axel Kleinschumacher, Directeur des communications internes, groupe Lufthansa, décerne le Prix de thèse à Mme. King. Il note que c'est la troisième fois que le Prix est attribué depuis son lancement en 2004 à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la CMS. Il confirme l'engagement actuel de Lufthansa en faveur de la conservation de la biodiversité et souligne la nécessité d'un dialogue et d'une coopération entre les organes s'occupant d'environnement et le secteur privé.

448. Le Président remercie M. Kleinschumacher et Lufthansa au nom de la Convention et souligne que l'exposé de Mme. King a magistralement démontré l'utilité du Prix de Thèse pour la conservation des espèces migratrices.



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE I

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Chapitre I

Représentants, observateurs, Secrétariat

Article premier - Représentants

- (1) Une Partie à la Convention (désignée ci-après par "une Partie")¹ est en droit d'être représentée à la session par une délégation qui se compose d'un représentant et de tous les représentants suppléants et conseillers que la Partie peut juger nécessaires.
- (2) Sans préjudice aux dispositions prévues à l'Article 14, paragraphe 2, le représentant d'une Partie exerce les droits de vote de la Partie. En son absence, un représentant suppléant de cette Partie s'acquitte de toutes ses fonctions à sa place.
- (3) Les limitations d'ordre logistique ou autre peuvent entraîner la limitation à quatre du nombre de représentants par Partie, lors d'une séance plénière de la session et aux séances du Comité plénier créé en application de l'article 23. Le Secrétariat informe les Parties, les observateurs et les autres participants de telles restrictions avant le début de la réunion.

Article 2 - Observateurs

- (1) L'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que tout Etat non Partie à la Convention, peuvent être représentés à la session de la Conférence des Parties par des observateurs qui ont le droit de participer aux sessions sans droit de vote.²

¹ Voir, l'article premier, paragraphe 1, alinéa k) et l'article XVIII de la Convention. Un Etat Partie est un Etat constitué d'Etats souverains qui a déposé son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion auprès du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne avant le 31 août 2011.

² Voir l'article VII, paragraphe 8, de la Convention.

- (2) Tout organisme ou toute institution techniquement qualifiés dans le domaine de la protection, de la conservation ou de la gestion des espèces migratrices qui est:
- (a) une institution ou un organisme international, soit gouvernemental soit non gouvernemental, ou une institution ou un organisme national gouvernemental; ou
 - (b) une institution ou un organisme national non gouvernemental qui a été approuvé à cet effet par l'Etat sur le territoire duquel il est établi;

et qui a informé le Secrétariat de la Convention de son désir de se faire représenter à la session par des observateurs est admis à se faire représenter aux séances plénières, sauf si un tiers au moins des Parties présentes s'y opposent. Une fois admis, ces observateurs ont le droit de participer à la session sans droit de vote.³

(3) Les organismes et institutions désirant se faire représenter à la session par des observateurs soumettent au Secrétariat de la Convention, avant l'ouverture de la session, le nom de leurs représentants et, dans le cas d'organismes et d'institutions visés au paragraphe (2) (b) du présent article, la preuve de l'approbation de l'Etat sur le territoire duquel ils sont établis.

(4) Les limitations d'ordre logistique ou autre peuvent entraîner la limitation à deux du nombre d'observateurs pour chaque Etat non-Partie, organisme ou institution lors d'une séance plénière de ou aux séances du Comité plénier de la session. Le Secrétariat informe les Parties, les observateurs et les autres participants de telles limitations avant le début de la réunion.

(5) Le montant des frais de participation de toutes les organisations non gouvernementales, qui est fixé par le Comité permanent, est indiqué dans la lettre d'invitation. Les contributions d'un montant plus élevé sont les bienvenues.

Article 3 - Pouvoirs

(1) Le représentant ou tout représentant suppléant d'une Partie, avant d'exercer les droits de vote de la Partie, doit avoir été investi par une autorité compétente telle que le chef d'Etat, le chef du Gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères ou le Chef de l'organe directeur de toute organisation d'intégration économique régionale, ou en son nom, ou conformément aux dispositions mentionnées à la note de bas de page 1, des pouvoirs l'habilitant à représenter ladite Partie à la session et à voter en son nom.

(2) Les lettres de créance sont soumises au Secrétariat de la Convention.

(3) Une commission de vérification des pouvoirs, composée de cinq représentants au plus, examine les lettres de créance et soumet à la Conférence un rapport à ce sujet. Dans l'attente d'une décision concernant leurs pouvoirs, les représentants sont admis à participer à titre provisoire aux travaux de la session.

Article 4 – Secrétariat

Le Secrétariat de la Convention assure les services et remplit les fonctions de secrétariat nécessaires à la tenue de session.⁴

³ Voir l'article VII, paragraphe 9, de la Convention.

⁴ Voir l'article IX, paragraphe 4 (a), de la Convention.

Chapitre II

Bureau

Article 5 - Président et Vice-Présidents

- (1) Le Président du Comité permanent remplit à titre temporaire les fonctions de Président de la réunion jusqu'à ce que celle-ci élise un Président conformément aux dispositions du paragraphe 2 du présent article.
- (2) A sa séance inaugurale, la Conférence élit parmi les représentants des Parties un Président ainsi qu'un Président du Comité plénier qui a également fonction de Vice-président de la Conférence.
- (3) La Conférence élit également, parmi les représentants des Parties, un Vice-président du Comité plénier. Si le Président du Comité plénier est absent ou est dans l'incapacité de s'acquitter de ses fonctions de Président, il sera remplacé par le Vice-président du Comité.

Article 6 - Président

- (1) Le Président préside toutes les séances plénières de la session.
- (2) Si le Président est absent ou est dans de l'impossibilité de remplir ses fonctions de Président le Président du Comité plénier le remplace.
- (3) Le Président ne prend pas part aux votes, mais il peut désigner un représentant suppléant de sa délégation pour voter à sa place.

Article 7 - Bureau

- (1) Le Président, le Président et Vice-président du Comité plénier, et les Présidents du Conseil scientifique et du Comité permanent, ainsi que le Secrétariat constituent le Bureau de la Conférence et ont pour fonction de veiller au bon déroulement des travaux de la session et notamment, s'il y a lieu de le faire, de modifier le calendrier des travaux et l'organisation de la session et de fixer la durée des débats.
- (2) Le Président préside également le Bureau.

Chapitre III

Conduite des débats

Article 8 - Pouvoirs du Président

- (1) Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, en séance plénière, le Président:
 - (a) déclare la séance ouverte ou close;
 - (b) dirige les débats;

- (c) assure l'application des présents règlements;
 - (d) donne la parole aux orateurs;
 - (e) met les questions aux voix et annonce les décisions arrêtées;
 - (f) statue sur les motions d'ordre; et
 - (g) sous réserve des dispositions du présent règlement, règle en tous points les débats et assure le maintien de l'ordre.
- (2) Le Président peut, au cours des débats d'une séance plénière de la session, proposer à la Conférence:
- (a) la limitation du temps de parole imparti aux orateurs;
 - (b) la limitation du nombre d'interventions des membres d'une délégation ou des observateurs d'un Etat non Partie, d'un organisme ou d'une institution concernant toute question;
 - (c) la clôture de la liste des orateurs;
 - (d) l'ajournement ou la clôture des débats sur le sujet particulier ou sur la question en discussion; et
 - (e) les suspensions ou l'ajournement de la séance.

Article 9 - Disposition des sièges, quorum

- (1) L'emplacement des sièges attribués aux délégations est déterminé par la place qu'occupe leur pays dans l'ordre alphabétique anglais.
- (2) Lors des séances plénières et des séances du Comité plénier de la session, le quorum est constitué par la moitié des représentants des Parties participant à la session. Aucune décision n'est prise en séance plénière ou à une séance du Comité plénier si le quorum n'est pas atteint.

Article 10 - Droit de parole

- (1) Le Président donne la parole aux orateurs dans l'ordre dans lequel ils ont manifesté le désir d'être entendus, la préséance étant donnée aux représentants.
- (2) Un représentant ou un observateur ne peut prendre la parole que s'il en a été prié par le Président. Celui-ci peut rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.
- (3) Un orateur ne peut être interrompu, sauf pour une motion d'ordre. Au cours de son intervention, il peut cependant, avec la permission du Président, céder la parole à tout autre représentant ou observateur pour lui permettre de demander des éclaircissements sur un point particulier de cette intervention.
- (4) La préséance peut être accordée au président d'un comité ou d'un groupe de travail afin qu'il expose les conclusions auxquelles son comité ou son groupe de travail est parvenu.

Article 11 - Présentation des propositions d'amendement à la Convention et à ses Annexes

- (1) En règle générale, sous réserve des dispositions de la Convention, les propositions ont été communiquées au Secrétariat 150 jours au moins avant la session et celui-ci les a communiquées à toutes les Parties dans les langues de travail de la session. Des propositions découlant des débats sur lesdites propositions peuvent être discutées à toute séance plénière de la session si le texte en a été

communiqué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. Le Président peut également autoriser la discussion et l'examen de propositions urgentes présentées après le délai prescrit à la première phrase du présent Article si elles ont un rapport avec les amendements proposés qui ont été communiqués aux Parties selon la procédure indiquée à la deuxième phrase du présent Article et si leur examen ne perturbe pas outre mesure les travaux de la Conférence. De plus, le Président peut autoriser la discussion de motions de procédure, même si le texte de ces motions n'a pas été communiqué au préalable.

(2) Après son adoption ou son rejet par la Conférence, une proposition ne peut être examinée à nouveau, sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers des représentants participant à la session. L'autorisation de prendre la parole à l'occasion d'une motion en vue d'un nouvel examen n'est accordée qu'à un représentant de chacune des deux Parties désirant s'opposer à la motion, après quoi celle-ci est immédiatement mise aux voix.

Article 12 - Soumission des Résolutions et Recommandations

En règle générale, les résolutions ou recommandations devraient avoir été communiquées, 60 jours au moins avant la Conférence, au Secrétariat qui doit en assurer la circulation à toutes les Parties dans les langues de travail, à la Conférence. Les autres dispositions de la Règle 11 doivent aussi être appliquées *mutatis mutandis* au traitement des Résolutions et Recommandations.

Article 13 - Motions de procédure

(1) Au cours de la discussion d'une question quelconque, un représentant peut présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion conformément au présent règlement intérieur. Un représentant peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et, à moins qu'une majorité des représentants présents et votants n'en décident autrement, la décision du Président est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre ne peut traiter du fond de la question en discussion.

(2) Les motions suivantes ont priorité, dans l'ordre indiqué ci-après, sur toutes les autres propositions ou motions présentées à la Conférence:

- (a) Suspension de la séance;
- (b) Ajournement de la séance;
- (c) Ajournement du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion; et
- (d) Clôture du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion.

Article 14 — Organisation des débats

(1) Sur proposition du Président ou d'un représentant, la Conférence peut limiter le temps de parole accordé à chaque orateur et le nombre d'interventions des membres d'une délégation ou des observateurs. Lorsque les débats sont ainsi limités et qu'un orateur dépasse le temps qui lui est imparti, le Président rappelle l'orateur immédiatement à l'ordre.

(2) Au cours d'un débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec le consentement de la Conférence, déclarer la liste close. Le Président peut toutefois accorder le droit de réponse à un représentant, quel qu'il soit, lorsqu'un discours prononcé après la clôture de la liste rend cette décision opportune.

- (3) Durant la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion. Outre l'auteur de la motion, un représentant peut prendre la parole en faveur de la motion et un représentant de chacune des deux Parties peut s'y opposer, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le Président peut limiter la durée des interventions des orateurs en vertu du présent Article.
- (4) Un représentant peut, à tout moment, demander la clôture du débat sur le sujet particulier ou sur la question en discussion, même si un autre représentant, quel qu'il soit, a manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la motion sur la clôture du débat n'est accordée qu'à un délégué de chacune de deux des Parties souhaitant s'opposer à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. Le Président peut limiter la durée des interventions des orateurs en vertu du présent Article.
- (5) Au cours de la discussion d'une question quelle qu'elle soit, un représentant peut demander la suspension ou l'ajournement de la séance. Les motions de ce genre ne sont pas discutées mais sont immédiatement mises aux voix. Le Président peut limiter la durée de l'intervention de l'orateur qui propose la suspension ou l'ajournement de la séance.
- (6) Chaque fois que la Conférence examine une recommandation émanant du Comité plénier, où la recommandation a été examinée avec le bénéfice des services d'interprétation dans les trois langues de travail de la séance, la recommandation n'est pas soumise à un nouvel examen et la Conférence se prononce immédiatement à son sujet.
- (7) Tout représentant peut néanmoins présenter une motion de réouverture du débat sur une recommandation, à condition d'être appuyé par un autre représentant d'une autre Partie. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la motion de réouverture du débat n'est accordée qu'au représentant qui a présenté la motion et à celui qui l'a appuyée, ainsi qu'à un représentant de chacune de deux Parties s'opposant à la réouverture du débat, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix. La motion de réouverture du débat est acceptée si elle est appuyée par le tiers des représentants exprimant leur vote par un vote à main levée. Un représentant qui prend la parole au sujet d'une motion de réouverture de débat ne peut traiter du fond de la recommandation elle-même.

Chapitre IV

Vote

Article 15 - Modes de scrutin

- (1) Sans préjudice aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article premier, chaque représentant dûment accrédité conformément à l'Article 3 dispose d'une voix. Pour les questions qui relèvent de leur compétence, les organisations d'intégration économique régionale exercent leur droit de vote en disposant d'un nombre de voix égal au nombre de leurs Etats membres Parties à la Convention. En pareil cas, les Etats membres de ces organisations ne sont pas habilités à exercer leurs droits séparément.⁵
- (2) Les représentants des Parties qui ont un retard de trois ans ou plus dans le versement de leur contribution à la date de la séance d'ouverture de la réunion de la Conférence des Parties ne sont pas autorisés à voter. Cependant, la Conférence des Parties pourrait autoriser telle Parties à

⁵ Voir paragraphe 2 de l'article premier de la Convention.

continuer d'exercer son droit de vote s'il s'avère que le retard de paiement est dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables, et recevra l'avis du Comité permanent à ce sujet.

(3) Les représentants à la Conférence votent normalement à main levée, mais tout représentant peut demander un vote par appel nominal. L'appel nominal se fait dans l'ordre alphabétique anglais auquel correspond la disposition des sièges attribués aux délégations. Le Président peut demander qu'il soit procédé à un vote par appel nominal sur les conseils des scrutateurs lorsque ceux-ci ont des doutes quant au nombre effectif de suffrages exprimés et que la moindre erreur risque de fausser le résultat du scrutin.

(4) Tous les votes relatifs à l'élection des membres du Bureau ou au choix des pays qui pourraient accueillir une session future de la Conférence ont lieu à bulletin secret et, bien que cette procédure ne soit pas utilisée d'ordinaire, tout représentant peut demander un vote à bulletin secret pour d'autres questions. Si la demande est appuyée, la question de savoir si l'on votera à bulletin secret doit être mise aux voix immédiatement. Il n'est pas nécessaire de voter à bulletin secret sur la motion demandant qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret.

(5) Le vote par appel nominal ou à bulletin secret s'exprime par "oui", "non" ou "abstention". Seules les voix pour ou contre sont comptées pour le calcul du nombre de suffrages exprimés.

(6) En cas de partage égal des voix, la motion ou l'amendement n'est pas adopté.

(7) Le Président est responsable du décompte des voix et annonce le résultat du scrutin. Il peut être assisté de scrutateurs désignés par le secrétariat.

(8) Après l'annonce du commencement du scrutin par le Président, le scrutin ne peut être interrompu, sauf par un représentant exprimant une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le scrutin en question. Le Président peut permettre aux représentants d'expliquer leur vote, soit avant, soit après le scrutin et peut limiter la durée de ces explications.

Article 16 - Majorité

Sauf dispositions contraires de la Convention, du présent règlement ou des règles de gestion pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale, toutes les décisions concernant les questions de procédures relatives au déroulement de la session sont prises à la majorité simple et toutes les autres décisions à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Article 17 - Procédure de vote sur les motions et amendements

(1) Tout représentant peut demander que des parties d'une proposition ou d'un amendement soient mises aux voix séparément. S'il est fait objection à la demande de division, la motion de division est mise aux voix d'abord. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la motion de division n'est accordée qu'à un représentant de chacune de deux des Parties pour et un représentant de chacune de deux des Parties contre la motion. Si la motion de division est acceptée, les parties de la proposition ou de l'amendement adoptées par la suite sont mises aux voix en bloc. Si toutes les parties du dispositif de la proposition ou de l'amendement ont été rejetées, la proposition ou l'amendement est considéré comme rejeté dans son ensemble.

(2) Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de deux amendements ou plus, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, sur le fond, de la proposition initiale. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après

celui-ci, s'éloigne le plus de ladite proposition et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition amendée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle consiste simplement en une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

(3) Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. La Conférence peut décider, après avoir voté sur une proposition, si elle doit voter sur la proposition suivante.

Article 18 - Elections

(1) Si, lors de l'élection à un poste, aucun candidat n'obtient la majorité requise au premier tour de scrutin, il est procédé à un deuxième tour, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. S'il y a partage égal des voix au second tour, le Président décide entre les candidats par tirage au sort.

(2) Si des candidats réunissant un nombre égal de voix se classent au deuxième rang au premier tour, un scrutin spécial doit avoir lieu afin de ramener à deux le nombre des candidats.

(3) S'il y a égalité de suffrage entre trois candidats ou plus de trois candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier scrutin, un scrutin spécial a lieu parmi eux pour réduire le nombre des candidats à deux. S'il y a à nouveau partage égal des voix entre deux ou plus de deux candidats, le Président ramène le nombre des candidats à deux par tirage au sort et un autre tour de scrutin a lieu conformément au paragraphe (1) du présent Article.

Chapitre V

Langues et comptes rendus

Article 19 - Langues officielles et langues de travail

(1) L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues officielles et les langues de travail de la session.

(2) Les allocutions prononcées dans l'une des langues de travail sont interprétées dans les autres langues de travail.

(3) Les documents officiels de la session sont distribués dans les langues de travail.

Article 20 - Autres langues

(1) Un représentant peut prendre la parole dans une langue autre qu'une langue de travail. Il doit assurer l'interprétation de son intervention dans l'une des langues de travail et l'interprétation dans les autres langues de travail de cette intervention, assurée par le Secrétariat, peut être fondée sur cette interprétation.

(2) Tout document présenté au Secrétariat dans une langue autre que l'une des langues de travail est accompagné d'une traduction dans l'une de ces langues.

Article 21 - Comptes rendus analytiques

(1) Le compte rendu analytique de la session est adressé à toutes les Parties dans les langues officielles de la session.

(2) Les comités et les groupes de travail décident de la forme sous laquelle leurs comptes rendus sont élaborés.

Chapitre VI

Publicité des débats

Article 22 - Séances plénières

Toutes les séances plénières de la session sont ouvertes au public, sauf dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la Conférence peut décider, à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants, de tenir une séance à huis clos.

Article 23 - Séances des comités et des groupes de travail

En règle générale, les séances des comités et des groupes de travail autres que le Comité plénier sont réservées aux représentants et aux observateurs invités par les présidents des comités ou des groupes de travail.

Chapitre VII

Comités et groupes de travail

Article 24 - Constitution des comités et des groupes de travail

(1) La Conférence des Parties a compétence pour constituer, outre la Commission de vérification des pouvoirs, un comité pour lui permettre d'accomplir sa tâche. Ce comité est dénommé, le Comité plénier. Il est chargé de présenter à la Conférence des recommandations sur toute question, y compris des questions scientifiques et techniques, comme les propositions d'amendement des Annexes de la Convention, ainsi que les questions d'ordre financier, administratif et autre sur lesquelles la Conférence doit se prononcer.

(2) La Conférence et le Comité plénier peuvent constituer les groupes de travail qu'ils jugent nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. Ils définissent les règles de gestion et la composition de chaque groupe de travail, dont le nombre de membres est limité par le nombre de places disponibles dans les salles de réunion.

(3) La Commission de vérification des pouvoirs et chacun des groupes de travail procèdent à l'élection de leurs propres bureaux.

Article 25 - Procédure

Le présent règlement régit *mutatis mutandis* les travaux des comités et des groupes de travail dans la mesure où il leur est applicable; toutefois, l'interprétation n'est pas assurée dans les séances des comités et des groupes de travail, exception faite du Comité plénier.

Chapitre VIII

Amendements

Article 26

Le présent règlement peut être modifié si la Conférence en décide ainsi.



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE II

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

ORDRE DU JOUR DE LA DIXIÈME RÉUNION

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la réunion
2. Allocutions de bienvenue
3. Discours principal
4. Adoption des règles de procédure
5. Élection des membres du bureau
6. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
7. Création du Comité des pouvoirs et des Comités de session
8. Admission des observateurs
9. Aperçu général sur le processus concernant "La structure future" de la CMS

II. RAPPORTS ET DÉCLARATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CMS

10. Rapports de la Convention, des Organes d'Accords et du PNUE
 - (a) Comité permanent
 - (b) Conseil scientifique
 - (c) Accords au titre de l'Article IV / Mémoires d'Entente
 - (d) PNUE

11. Rapports des Etats
 - (a) Dépositaire et Pays d'accueil
 - (b) Etats Parties (y compris ORIE)
12. Rapports sur la coopération
 - (a) Synergies et partenariats
 - (b) AME relatives à la biodiversité (y compris la COP10 de la CDB et les SPANB)
 - (c) Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)
 - (d) Autres organes intergouvernementaux
 - (e) Organisations non gouvernementales

III. SITUATION ACTUELLE ET «STRUCTURE FUTURE» DE LA CONVENTION

13. Processus concernant la structure future de la CMS
 - (a) Propositions sur l'organisation et le développement stratégique de la famille CMS
 - (b) Extension de l'aire ACCOBAMS
 - (c) Fusion des fonctions du secrétariat de la CMS et de l'ASCOBANS
14. Plan Stratégique CMS
 - (a) Évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2011
 - (b) Plan stratégique 2012-2014

IV. ACTIVITÉS DE LA CMS ET LES QUESTIONS CLÉS

15. Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces de l'Annexe I
 - (a) Progrès sur les actions concertées et autres pour les espèces de la CMS qui ne sont pas couvertes par les instruments de l'Article IV
 - (b) Autres mesures visant à promouvoir la conservation des espèces de l'Annexe I
16. Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces de l'Annexe II
 - (a) Développements de nouveaux et futurs Accords
 - (b) Autres mesures visant à promouvoir la conservation et la gestion durable des espèces de l'Annexe II
17. Rapport en ligne – harmonisation de l'information
18. Activités de sensibilisation et de communication à la CMS
 - (a) Le renforcement des capacités
 - (b) Campagnes "Année de ..."
 - (c) Ambassadeurs de la CMS
 - (d) La mise en œuvre du plan de sensibilisation et de communication
19. Problèmes de conservation
 - (a) Sites cruciaux et réseaux écologiques pour les espèces migratrices
 - (b) Obstacles à la migration
 - (c) Urgence de Conservation
 - (d) Le changement climatique et les espèces migratrices

- (e) Espèces migratrices aquatiques
 - i. *Examen des poissons d'eau douce*
 - ii. *Evaluation des prises accidentelles dues à la pêche au filet maillant*
 - iii. *Mise en œuvre de la Résolution 8.22 sur les effets négatifs des activités humaines sur les cétacés*
 - iv. *Programme de travail pour les cétacés*
 - v. *Pollution acoustique sous-marine*
 - vi. *Débris marins*
- (f) Espèces migratrices aviaires
 - i. *Politique de conservation des itinéraires aériens*
 - ii. *Améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie*
 - iii. *Minimiser le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs*
 - iv. *Taxonomie et nomenclature des oiseaux figurant sur les Annexes*
- (g) Espèces migratrices terrestre
- (h) Tortues marines migratrices
- (i) Maladies de la faune sauvage
- (j) Lignes directrices sur les programmes de petites subventions

20. Les propositions soumises par les Parties pour amender les Annexes de la Convention

V. RESSOURCES DE LA CONVENTION

21. Budget et administration
- (a) Réalisation du budget de la CMS 2009-2011
 - (b) Budget de la CMS 2012-2014
 - (c) Mobilisation des ressources
 - (d) Améliorer l'engagement avec le Fonds pour l'environnement mondial
22. Questions institutionnelles
- (a) Élection du Conseil scientifique et du Comité permanent
 - (b) Autres questions institutionnelles

VI. QUESTIONS FORMELLES ET FINALES

23. Rapports intérimaire et final du Comité des pouvoirs
24. Rapports des Comités de session
25. Adoption des amendements aux Annexes
26. Systèmes de retraite des Résolutions
27. Adoption des Résolutions
28. Date et lieu de la 11^{ème} COP
29. Adoption du rapport de la réunion

- 30. Autres questions
- 31. Clôture de la réunion



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

 PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE III

 Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

LISTE DES DOCUMENTS

Cote des documents	Titre
Documents de Conférence	
PNUE/CMS/Conf.10.1	Ordre du jour
PNUE/CMS/Conf.10.2	Ordre du jour annoté
PNUE/CMS/Conf.10.3	Calendrier provisoire de la COP10 et des réunions parallèles
PNUE/CMS/Conf.10.4	Liste des documents
PNUE/CMS/Conf.10.5	Règlement intérieur provisoires pour la dixième session de la Conférence des Parties
PNUE/CMS/Conf.10.6	Rapport du dépositaire
PNUE/CMS/Conf.10.7	Rapport du Président du Comité permanent
PNUE/CMS/Conf.10.8	Rapport du Président du Conseil scientifique
PNUE/CMS/Conf.10.9	Etat d'avancement de l'application des accords de l'article déjà conclus, et de la mise au point de nouveaux accords
PNUE/CMS/Conf.10.10	Rapports nationaux en ligne, harmonisation de l'information et gestion des connaissances pour les accords multilatéraux sur l'environnement (MEA)
PNUE/CMS/Conf.10.11	Analyse et synthèse des rapports nationaux
PNUE/CMS/Conf.10.11/Annexe	Analyse des rapports nationaux à la CMS
PNUE/CMS/Conf.10.12	Avancement des actions concertées et autres portant sur les espèces protégées par la CMS qui ne sont pas couvertes par un instrument de l'article IV
PNUE/CMS/Conf.10.13	Présentation générale de la campagne de la CMS «Année du/de la ...» 2009-2011
PNUE/CMS/Conf.10.14	Rapports sur la sensibilisation et la communication 2009-2011
PNUE/CMS/Conf.10.15	Propositions d'amendement des annexes I et II de la Convention
PNUE/CMS/Conf.10.15/Annexe	Synthèse des Propositions d'Amendement des Annexes I et II de la Convention
PNUE/CMS/Conf.10.15/Addendum	Commentaires des Parties aux Propositions d'Amendements des Annexes I et II de la Convention

Cote des documents	Titre
PNUE/CMS/Conf.10.16	Mise en Place de la Stratégie de Création de Moyens d'Action 2009-2011
PNUE/CMS/Conf.10.17	Activités de Renforcement de Capacités prévues pour le prochain Triennat 2012-2014
PNUE/CMS/Conf.10.18a	Exécution du Budget 2009-2011 de la CMS
PNUE/CMS/Conf.10.18b	Projet de Budget 2012-2014
PNUE/CMS/Conf.10.19	Rapport sur la mobilisation des ressources
PNUE/CMS/Conf.10.20	Convention sur les espèces migratrices: structure future phase III
PNUE/CMS/Conf.10.21	Contribution du Secrétariat de la CMS à la Mise en Œuvre du Plan stratégique 2006-2011
PNUE/CMS/Conf.10.22	Plan stratégique actualisé 2006-2014
PNUE/CMS/Conf.10.23	Politique de Conservation des Itinéraires aériens des Oiseaux
PNUE/CMS/Conf.10.24	Propositions pour le Retrait des Résolutions et Recommandations
PNUE/CMS/Conf.10.25	Rapport sur les Activités des Ambassadeurs de la CMS
PNUE/CMS/Conf.10.26	10ème Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité biologique et les décisions concernant la CMS et les Parties
PNUE/CMS/Conf.10.27	Lignes directrices sur l'Intégration des Espèces migratrices dans les Stratégies et les Plans d'Action nationaux pour la Biodiversité (SPANB)
PNUE/CMS/Conf.10.28	Rapport sur les synergies et les partenariats
PNUE/CMS/Conf.10.29	Examen du conflit entre oiseaux migrateurs et réseaux de distribution d'électricité dans la région d'Afrique-Eurasie
PNUE/CMS/Conf.10.30	Directives relatives à l'atténuation du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques
PNUE/CMS/Conf.10.31	Synthèse exécutive: Examen des Poissons migrateurs d'Eau douce
PNUE/CMS/Conf.10.32	Taxonomie et Nomenclature des Oiseaux figurant aux Annexes de la CMS
PNUE/CMS/Conf.10.33	Synthèse exécutive: Evaluation des prises accessoires lors des activités de pêche au filet maillant
PNUE/CMS/Conf.10.34	Fusion entre les fonctions de Secrétariat de la CMS et de l'ASCOBANS
PNUE/CMS/Conf.10.35	Mise en Application de la Résolution 8.22: Effets négatifs des Activités humaines sur les Cétacés
PNUE/CMS/Conf.10.36	Renforcer l'Efficacité des mesures de Promotion de la Conservation et de la Gestion durable des Espèces inscrites à l'Annexe II: Réflexions sur le Processus « d'Actions coopératives
PNUE/CMS/Conf.10.37	Utilisation des catégories de la liste rouge de l'UICN dans l'Evaluation des propositions d'inscription aux Annexes I et II de la Convention
PNUE/CMS/Conf.10.38	<i>Modus operandi</i> pour répondre aux urgences de conservation
PNUE/CMS/Conf.10.39	Sites critiques et Réseaux écologiques pour les Espèces migratrices
PNUE/CMS/Conf.10.40	Impact du Changement climatique sur les Espèces migratrices: Etat des lieux et pistes d'action
PNUE/CMS/Conf.10.41	Renforcement de la Collaboration avec le Fonds pour l'Environnement Mondial
PNUE/CMS/Conf.10.42a	Grippe aviaire hautement pathogène H5N1: mise à jour d'octobre 2011 sur la situation
PNUE/CMS/Conf.10.42b	Réponse aux menaces croissantes dues aux maladies de la faune sauvage pesant sur les espèces migratrices

Cote des documents	Titre
PNUE/CMS/Conf.10.43	Directives révisées relatives au fonctionnement du programme de petites subventions
PNUE/CMS/Conf.10.44	Synthèse exécutive: examen des instruments et projets de la CMS en cours sur les mammifères terrestres (y compris les chauves-souris)
PNUE/CMS/Conf.10.45	Synthèse exécutive: examen des instruments de la CMS existants et des projets relatifs aux tortues marines
PNUE/CMS/Conf.10.46	Synthèse exécutive: analyse des lacunes et options visant à renforcer la conservation de l'éléphant en Afrique centrale
PNUE/CMS/Conf.10.47	La plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) – note d'information pour le projet de résolution 10.8
Projets de Résolutions	
PNUE/CMS/Res.10.1	Questions d'Ordre financier et administratif et Termes de Référence pour l'Administration du Fonds d'Affectation spéciale
PNUE/CMS/Res.10.2	<i>Modus Operandi</i> pour des Situations d'urgences de conservation
PNUE/CMS/Res.10.2/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.3	Le rôle des réseaux écologiques pour la conservation des espèces migratrices
PNUE/CMS/Res.10.3/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.4	Déchets marins
PNUE/CMS/Res.10.4/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.5	Plan stratégique de la CMS 2015–2020
PNUE/CMS/Res.10.5/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.6	2012-2014 Activités de Renforcement des Capacités
PNUE/CMS/Res.10.7	Sensibilisation et communication
PNUE/CMS/Res.10.8	Coopération entre la plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services d'écosystème(IPBES) et CMS
PNUE/CMS/Res.10.8/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.9	Structure et stratégies futures de la CMS et de la famille CMS
PNUE/CMS/Res.10.10	Conseils sur la conservation globale des voies de migration et sur les politiques possibles
PNUE/CMS/Res.10.10/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.11	Lignes électriques et Oiseaux migrateurs
PNUE/CMS/Res.10.11/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.12	Poissons d'Eau douce migrateurs
PNUE/CMS/Res.10.12/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.13	Nomenclature normalisée des Oiseaux figurant aux Annexes de la CMS

Cote des documents	Titre
PNUE/CMS/Res.10.13/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.14	Prises accidentelles d'Espèces inscrites aux Annexes de la CMS dans la Pêche aux Filets maillants
PNUE/CMS/Res.10.14/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.15	Programme de Travail Mondial pour les Cétacés
PNUE/CMS/Res.10.15/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.16	Priorités pour les Accords de la CMS
PNUE/CMS/Res.10.16/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.17	Retrait des Résolutions et Recommandations prises par la COP de la première à la huitième Session
PNUE/CMS/Res.10.18	Directives sur l'Intégration des Espèces migratrices dans les Stratégies et les Plans d'Action nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et d'autres Conclusions de la COP10 de la CDB
PNUE/CMS/Res.10.19	Conservation des Espèces migratrices à la Lumière du Changement climatique
PNUE/CMS/Res.10.19/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.20	Dispositions pour accueillir les dixième et onzième sessions de la Conférence des Parties
PNUE/CMS/Res.10.21	Synergies et Partenariats
PNUE/CMS/Res.10.22	Maladies de la faune sauvage et Espèces migratrices
PNUE/CMS/Res.10.22/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.23	Actions concertées et les Actions en Coopération
PNUE/CMS/Res.10.23/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.24	Nouvelles Mesures Visant à réduire la Pollution acoustique sous-marine pour la Protection des Cétacés et autres Biotes
PNUE/CMS/Res.10.24/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.25	Renforcement de l'Engagement dans le Fonds pour l'Environnement Mondial
PNUE/CMS/Res.10.26	Réduire le Risque d'Empoisonnement des Oiseaux migrateurs
PNUE/CMS/Res.10.26/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
PNUE/CMS/Res.10.27	Améliorer l'Etat de Conservation des Oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie
PNUE/CMS/Res.10.27/Annexe	Propositions d'amendements adoptées par le Conseil scientifique
Information Documents	
PNUE/CMS/Inf.10.1	Texte de la Convention
PNUE/CMS/Inf.10.2	Annexes I and II de la Convention
PNUE/CMS/Inf.10.3	Liste des noms usuels d'espèces comprises dans les annexes I et II
PNUE/CMS/Inf.10.4	Liste des Parties à la CMS

Cote des documents	Titre
PNUE/CMS/Inf.10.5 (anglais seulement)	List of Range States of Migratory Species included in the CMS Appendices
PNUE/CMS/Inf.10.6	Liste des Points focaux nationaux
PNUE/CMS/Inf.10.7	Liste des Conseillers scientifiques de la CMS
PNUE/CMS/Inf.10.8	Fiches résumés des accords existants
PNUE/CMS/Inf.10.9	Liste des participants provisoire
PNUE/CMS/Inf.10.10	-annulé-
PNUE/CMS/Inf.10.11	-annulé-
PNUE/CMS/Inf.10.12.X	Rapports nationaux – tel que soumis par les Parties à la CMS
PNUE/CMS/Inf.10.13.X	Allocutions d'ouverture (en langue originale)
PNUE/CMS/Inf.10.13.1 (anglais seulement)	Organisation unifiante pour la communauté des zoos et des aquariums
PNUE/CMS/Inf.10.13.2 (anglais seulement)	HSI (Humane Society International)
UNEP/CMS/Inf.10.13.3 (anglais seulement)	Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS)
UNEP/CMS/Inf.10.13.4 (anglais seulement)	Civil Society
UNEP/CMS/Inf.10.13.5 (anglais seulement)	Council of Europe (Bern Convention)
UNEP/CMS/Inf.10.13.6 (anglais seulement)	International Fund for Animal Welfare (IFAW)
UNEP/CMS/Inf.10.13.7 (anglais seulement)	CIC, FACE and IAF
UNEP/CMS/Inf.10.13.8 (anglais seulement)	Migratory Wildlife Network
UNEP/CMS/Inf.10.13.9 (anglais seulement)	International Union for Conservation of Nature (IUCN)
UNEP/CMS/Inf.10.13.10 (anglais seulement)	Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
PNUE/CMS/Inf.10.14.X	Forme Future
PNUE/CMS/Inf.10.14.1	Résolution 9.13
PNUE/CMS/Inf.10.14.2	Résolution 9.13 addendum
PNUE/CMS/Inf.10.14.3	Résolution 9.2
PNUE/CMS/Inf.10.14.4 (anglais seulement)	Report of preliminary Meeting between the Secretariat and the Chair (27 February 2009)
PNUE/CMS/Inf.10.14.5 (anglais seulement)	Report of the 1 st Meeting of the Working Group (19-20 October 2009)
PNUE/CMS/Inf.10.14.6 (anglais seulement)	Report of the 2 nd Meeting of the Working Group (1-2 July 2010)
PNUE/CMS/Inf.10.14.7 (anglais seulement)	Report of the 3 rd Meeting of the Working Group (3-4 February 2011)
PNUE/CMS/Inf.10.14.8 (anglais y espagnol seulement)	Rapport de la première phase
PNUE/CMS/Inf.10.14.9	Rapport de la deuxième phase
PNUE/CMS/Inf.10.14.10	Rapport de la troisième phase
PNUE/CMS/Inf.10.14.11 (anglais seulement)	Summary of Party Responses to Phase III Report Future Shape of CMS
PNUE/CMS/Inf.10.15 (anglais seulement)	Review of CMS Existing Instruments and Projects on Terrestrial Mammals (including Bats)

Cote des documents	Titre
PNUE/CMS/Inf.10.16 (anglais seulement)	Review of CMS Existing Instruments and Projects on Marine Turtles
PNUE/CMS/Inf.10.17	PNUE : Rapport à la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage à sa dixième réunion
PNUE/CMS/Inf.10.18.X	Examen des accords de l'article IV déjà conclus:
PNUE/CMS/Inf.10.18.01 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: ACCOBAMS
PNUE/CMS/Inf.10.18.02 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: ASCOBANS
PNUE/CMS/Inf.10.18.03 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: AEWA
PNUE/CMS/Inf.10.18.04 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: EUROBATS
PNUE/CMS/Inf.10.18.05 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: Gorilles et leurs Habitats
PNUE/CMS/Inf.10.18.06	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: ACAP
PNUE/CMS/Inf.10.18.07 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: Phoques de la Mer de Wadden
PNUE/CMS/Inf.10.18.08 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: Tortues marines – IOSEA
PNUE/CMS/Inf.10.18.09 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: Région des Iles du Pacifique
PNUE/CMS/Inf.10.18.10 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: Oiseaux de Proie
PNUE/CMS/Inf.10.18.11 (anglais seulement)	Examen des accords de l'article IV déjà conclus: Dugongs
PNUE/CMS/Inf.10.19 (anglais seulement)	Résolutions et recommandations de la CMS: 1985-2008
PNUE/CMS/Inf.10.20	Rapports des organisations partenaires
PNUE/CMS/Inf.10.21	Sélection de publications
PNUE/CMS/Inf.10.22	Rapport du 17 ^{ème} Conseil scientifique
PNUE/CMS/Inf.10.23	Rapport du 38 ^{ème} Comité permanent
PNUE/CMS/Inf.10.24 (anglais seulement)	The Relevance of Community-Based Natural Resource Management (CBNRM) to the Conservation and Sustainable Use of Migratory Species
PNUE/CMS/Inf.10.25 (anglais seulement)	CMS Family Website Proposal
PNUE/CMS/Inf.10.26 (anglais seulement)	Status Assessment of CMS Appendix I Species
PNUE/CMS/Inf.10.27 (anglais seulement)	Gap Analysis on Central African Elephants
PNUE/CMS/Inf.10.28 (anglais seulement)	Summary of Activities reported by Parties on Concerted Actions
PNUE/CMS/Inf.10.29	Evaluation des Campagnes mondiales annuelles des Espèces "L'Année de .."
PNUE/CMS/Inf.10.30 (anglais et français seulement)	Evaluation des prises accessoires lors des activités de pêche au filet maillant
PNUE/CMS/Inf.10.31 (anglais seulement)	Towards a CMS Global Programme of Work for Cetaceans (English only)
PNUE/CMS/Inf.10.32 (anglais seulement)	Evaluation of the Merger of the ASCOBANS Secretariat with the CMS Secretariat

Cote des documents	Titre
PNUE/CMS/Inf.10.33 (anglais seulement)	Poissons d'eau douce
PNUE/CMS/Inf.10.34 (anglais seulement)	Information considered by the Standing Committee concerning the Development of New Agreements (English only)
PNUE/CMS/Inf.10.35	Coopération entre la CMS et la CITES
PNUE/CMS/Inf.10.36 (anglais et français seulement)	Coopération entre la CMS et la CDB
PNUE/CMS/Inf.10.37	Coopération entre la CMS et Ramsar
PNUE/CMS/Inf.10.38 (anglais seulement)	Review on the Conflict between Migratory Birds and Electricity Power Grids in the African-Eurasian Region
PNUE/CMS/Inf.10.39 (anglais seulement)	Migratory Landbirds in the African-Eurasian Region
PNUE/CMS/Inf.10.40 (anglais seulement)	Minimizing the Risk of Poisoning to Migratory Birds
PNUE/CMS/Inf.10.41 (anglais seulement)	Global Waterbird Flyways Workshop 2011: Information Note for CMS 17th Scientific Council
PNUE/CMS/Inf.10.42 (anglais seulement)	Liste des observateurs



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE IV

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

**Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties
Partie I**

Liste des Observateurs

Non-Partie

- IRAK
- KIRGHIZISTAN
- SWAZILAND
- ÉTATS-UNIS NOAA
USFWS

IGO

- UNEP
- UNEP/CMS ABU DHABI OFFICE
- UNEP/AEWA
- UNEP/ASCOBANS
- ACCOBAMS
- UNEP/EUROBATS
- UNEP/GRID-ARENDAL
- UNEP-WCMC
- RAMSAR CONVENTION
- INTERNATIONAL TREATY ON PLANT GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE
- FAO
- BERN CONVENTION
- CITES SECRETARIAT
- EUROPEAN SPACE AGENCY
- IUCN-ENVIRONMENTAL LAW CENTRE
- IUCN-INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE
- IUCN- POLAND

NGO

- NATURE RESEARCH CENTER, NORTH CAROLINA MUSEUM OF NATURAL SCIENCES
- URTOMA
- BIRDLIFE INTERNATIONAL
- NABU - BIRDLIFE PARTNER GERMANY
- WILDFOWL & WETLANDS TRUST (WWT)
- MIGRATORY WILDLIFE NETWORK
- MAX PLANCK INSTITUTE FOR ORNITHOLOGY
- ASSOCIATION "LES AMIS DES OISEAUX"
- WORLD ASSOCIATION OF ZOOS AND AQUARIUMS (WAZA)
- WDCS
- HAI NORGE
- IFAW-GERMANY
- INTERNATIONAL CRANE FOUNDATION, INC.
- INTERNATIONAL COUNCIL FOR GAME AND WILDLIFE CONSERVATION (CIC)
- HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL
- VOGELBESCHERMING NEDERLAND
- APB BIRDLIFE BELARUS
- FOUNDATION NATURAMA (BIRDLIFE BURKINA FASO)
- ASSOCIATION FOR THE CONSERVATION OF BIODIVERSITY OF KAZAKHSTAN (ACBK)
- WETLANDS INTERNATIONAL (AFRICA OFFICE)
- WWF CAMEROON
- WWF RUSSIA
- FRANKFURT ZOOLOGICAL SOCIETY
- INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR FALCONRY
- SHARK ADVOCATES INTERNATIONAL
- WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE V

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

**Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties
Partie I**

**RAPPORT DE LA 38^{ème} RÉUNION
DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES
ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

19 novembre 2011, Bergen, Norvège

Point 1 de l'ordre du jour: Allocutions d'ouverture et introductions

1. M. Mohammad Saud A. Sulayem (Président) a souhaité la bienvenue aux membres du Comité permanent, observateurs, partenaires, partisans et au pays hôte, la Norvège, et a invité la Secrétaire exécutive de la CMS à prononcer son allocution d'ouverture. La liste des participants est jointe en Annexe 3 au présent rapport.
2. Mme. Elizabeth Maruma Mrema (Secrétaire exécutive, PNUE/CMS) a salué et remercié le Président du Comité permanent, les représentants du Gouvernement hôte et les autres délégués. Elle a remercié en particulier la Norvège pour les efforts considérables déployés pour accueillir la COP et les réunions associées, et a souhaité la bienvenue aux Secrétariats des autres Accords multilatéraux sur l'environnement, au PNUE, aux partenaires, aux ONG et aux collègues. L'aide du Groupe de travail du Comité permanent qui a revu et amendé les projets de documents a été particulièrement précieuse.
3. Mme. Mrema a ensuite fait la synthèse des principales réalisations de la CMS depuis la COP9, donnant des informations sur les plans de travail conjoints avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (CITES, CDB et Convention de Ramsar), le budget et le processus relatif à la structure future, la dotation en personnel, les préparatifs de la COP10, le rôle du Comité permanent chargé de revoir et d'amender les documents de la COP et la responsabilité du Comité permanent actuel qui doit aider à trouver les membres du nouveau Comité permanent pour la prochaine période triennale.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

4. Le Président a présenté le document UNEP/CMS/StC38/Doc.2: *Ordre du jour provisoire annoté*. Il n'y a pas eu de propositions d'amendements et l'ordre du jour a été adopté. L'ordre du jour et la liste des documents est jointe en Annexe 1 et l'Annexe 2 au présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption du Rapport de la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS

5. Le Président a présenté le document UNEP/CMS/StC38/Inf.2: *Projet de rapport de la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS*. Aucun commentaire n'étant parvenu au Secrétariat et rien n'ayant été ajouté à la réunion, le document a été accepté et approuvé.

Actions et décisions

Le Comité permanent a accepté et approuvé le Rapport de la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS.

Point 4 de l'ordre du jour: Rapport intérimaire sur les activités menées depuis la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS

6. Mme. Mrema a fait une brève présentation orale, notant que les questions liées à ce point seraient traitées plus en détail au titre des points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour: Coopération avec d'autres Secrétariats de AME

7. M. Bert Lenten (Secrétaire exécutif adjoint) a résumé les activités entreprises dans le cadre des Plans de travail conjoints avec d'autres Secrétariats d'Accords multilatéraux sur l'environnement. Les nouveaux plans de travail conjoints pour 2012-2014 reflètent le Plan stratégique de la CMS, la vision stratégique de la CITES, le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, l'Objectif d'Aichi concernant la biodiversité et la vision stratégique de la Convention de Ramsar.

(a) Plan de travail conjoint avec la CITES

8. M. Lenten a résumé les activités menées dans le cadre du Plan de travail conjoint 2008-2012 avec la CITES. Des contributions volontaires de la France et de Monaco ont facilité la mise en œuvre du Plan de travail. En outre, la France a fourni une aide supplémentaire qui a permis d'engager une consultante, Véronique Herrens Schmidt.

9. Au nombre des activités entreprises, citons l'harmonisation de la nomenclature pour les mammifères marins et terrestres, le travail commun concernant le MdE sur les requins et les réunions conjointes du MdE sur l'éléphant d'Afrique de la CMS et de la CITES/MIKE (Programme de suivi de l'abattage illégal des éléphants) en 2009 et 2011. D'autres exemples d'activités conjointes ont été la coopération avec les réunions du MdA sur l'antilope Saïga en 2010 s'engageant avec l'industrie pharmaceutique traditionnelle chinoise à appuyer le MdA sur l'antilope Saïga, la participation de la CITES avec la CMS au Comité technique sur le Gorille et aux activités de mise en application et la participation conjointe à une réunion en 2009 sur le faucon Sacre.

10. Le processus relatif au nouveau Plan de travail conjoint était le suivant : en août 2011, le Comité permanent de la CITES a commenté un projet de Plan de travail préparé par le Secrétariat et

trois partenaires de la CITES (Allemagne, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis d'Amérique) ont fourni des observations supplémentaires. Une fois que la 38^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS aura approuvé le Plan de travail conjoint, la 62^{ème} réunion du Comité permanent de la CITES, qui aura lieu en 2012, sera invitée à l'approuver.

11. Le programme de travail conjoint pour 2012-2014 comprend les activités suivantes:

- Harmonisation de la nomenclature pour les tortues marines;
- Comparaison des listes d'espèces entre elles et avec la Liste rouge de l'UICN;
- Apport coopératif au Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (également avec la FAO);
- Débat sur la collaboration concernant les tortues et d'autres espèces marines partagées;
- Collecte de fonds commune pour 12 projets transfrontiers concernant l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*);
- Collaboration pour une troisième réunion du MdE sur l'antilope Saïga (*Saigatatarica*) et le Plan de travail international à moyen terme pour l'antilope Saïga; et
- Coopération pour les questions d'application des mesures de conservation des Gorilles.

(b) Plan de travail conjoint avec la CDB

12. M. Lenten a décrit dans les grandes lignes l'historique et le processus de collaboration entre la CMS et la CDB pour la période 2012-2014. La coopération s'est poursuivie sous les auspices du Groupe de liaison sur la biodiversité, elle est décrite dans le document UNEP/CMS/Conf.10.28: *Rapport sur les synergies et les partenariats*. La collaboration a été renforcée en ce qui concerne les Lignes directrices de la CMS sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Un nouveau plan de travail conjoint a été demandé tant par la COP9 de la CMS que par la COP10 de la CDB, et une fois que les commentaires de la 38^{ème} réunion du Comité permanent seront insérés, la COP11 de la CDB sera invitée à approuver le plan de travail conjoint 2012-2014, qui comprend les activités suivantes:

- Collaboration en ce qui concerne la viande de brousse;
- Promotion des SPANB;
- Travaux communs concernant des questions transversales comme les changements climatiques; et
- Sensibilisation concertée et renforcement des capacités.

(c) Plans de travail conjoint avec la Convention de Ramsar

13. M. Lenten a décrit l'historique et le processus de collaboration entre la CMS et la Convention de Ramsar sur les zones humides pour la période 2012-2014. La CMS, l'AEWA et la Convention de Ramsar ont exécuté leur premier plan de travail conjoint durant la période 2003-2005 et ont continué à œuvrer depuis lors en ce qui concerne les équipes spéciales sur la grippe aviaire et les maladies des animaux sauvages, l'élaboration d'une politique sur les voies de migration aériennes, une Stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides des hautes terres andines et les missions consultatives de la Convention de Ramsar. En outre, la COP9 de la CMS et la COP10 de la Convention de Ramsar ont sollicité un nouveau Programme de travail conjoint. Une fois que les commentaires de cette 38^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS auront été insérés, la COP10 de la Convention de Ramsar sera invitée à approuver le Plan de travail 2012-2014, qui comprend les activités suivantes:

- Appui aux initiatives de politique nationale pour la mise en œuvre coordonnée des Conventions;
- Travaux visant à renforcer les réseaux écologiques en ce qui concerne les espèces migratrices et les zones humides;
- Recherche et réponses aux maladies des animaux sauvages;
- Projet du FEM sur les Dugongs (*Dugong dugon*) dans l'océan Indien occidental;
- Missions consultatives conjointes;
- Activités scientifiques et générales, par exemple, sur les eaux, les zones humides et les espèces migratrices au regard de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité; et
- Sensibilisation concertée et renforcement des capacités.

14. Le Président a invité les participants au Comité permanent à faire des commentaires.

15. Mme Nancy Cespedes Lagos (Chili) a constaté que ces plans de travail conjoints exigeraient de la part du Secrétariat un travail long et intense. Elle s'est dite préoccupée de ce que des plans de travail excessivement ambitieux pourraient causer des difficultés aux Parties qui ne seraient peut-être plus en mesure de répondre à de fréquentes communications du Secrétariat.

16. M. David Morgan (CITES), se référant au document UNEP/CMS/StC38/Doc.3: *Coopération entre la CMS et la CITES*, a déclaré que cette coopération était importante pour des raisons d'efficacité et d'économie et que c'est en en tenant compte que le Plan de travail conjoint 2012-2014 avec la CITES avait été préparé. Il a donc jugé le Plan pratique, réalisable et pas excessivement ambitieux.

17. M. Morgan a ensuite détaillé des amendements mineurs au document UNEP/CMS/StC38/Doc.3 après sa présentation à la 61^{ème} réunion du Comité permanent de la CITES en juillet 2011. Il a communiqué par écrit ces amendements au Secrétariat de la CMS; ils concernent cinq passages dans l'Annexe 2 du document. Enfin, il a exprimé sa satisfaction au sujet de l'expansion du travail conjoint entre la CITES et la CMS, qui produit des résultats utiles et concrets. Il a souhaité que cela continue.

18. Mme. Gunn Paulsen (Norvège) a exprimé l'appui de la Norvège aux plans de travail conjoints, précisant qu'une coopération effective pourrait améliorer l'efficacité et éviter que le travail ne soit réalisé en double. Et d'ajouter que la présentation d'un projet de résolution de la CMS sur les changements climatiques et les espèces migratrices soumis à l'examen de la COP10 laissait à penser que la disponibilité de compétences scientifiques dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) pourrait être utile, et qu'une coopération formelle avec cet instrument pourrait être souhaitable.

19. M. Lok (Pays-Bas) a exprimé le soutien ferme des Pays-Bas à une coopération entre les Conventions car elle était synonyme de plus d'efficacité et d'économies. Il a demandé si la coopération scientifique faisait actuellement l'objet d'un débat avec les secrétariats d'autres Conventions, en particulier concernant la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Il s'est interrogé sur le volume de travail des secrétariats des conventions, faisant observer qu'habituellement la coopération renforçait l'efficacité mais ne réduisait pas nécessairement le volume de travail à effectuer. Il a demandé si le volume de travail diminuerait en confiant à un Accord multilatéral sur l'environnement la responsabilité de certaines questions au nom des autres et vice versa.

20. M. Lenten a répondu que les Secrétariats savaient depuis les premières années de coopération à l'époque où des plans de travail excessivement ambitieux engendraient une mise en œuvre laissant à désirer. Aujourd'hui, comme l'a expliqué M. Morgan (CITES), les plans de travail sont plus pratiques et réalisables. La coopération entre les conventions a souvent lieu en coulisses; ainsi, un membre du personnel de la CITES a aidé à la révision d'un document à la COP10 de la CMS, et il y aura une intervention réciproque de la part de la CMS à la prochaine COP de la CITES.

21. Répondant à une question de M. Lok concernant la coopération scientifique, M. Lenten a donné l'exemple des maladies des animaux sauvages, domaine où il y a souvent eu une étroite coopération avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Il a ajouté que le Groupe de liaison sur la biodiversité se réunissait chaque année et que l'un des thèmes de discussion actuel était la coopération avec l'IPBES.

22. La Secrétaire exécutive a ajouté que le Groupe de liaison sur la biodiversité constituait maintenant un forum conjoint relevant de la CDB pour tous les Accords multilatéraux sur l'environnement pour débattre de questions scientifiques d'intérêt commun. Elle a mentionné l'atelier de 2009 sur l'antilope Saïga en Chine et la réunion tenue récemment sur l'éléphant d'Afrique organisée avec le concours de la CITES. Elle a poursuivi en expliquant que l'IPBES était encore au premier stade de mise en place. Elle a enfin rappelé qu'une décision de la COP10 de la CDB tenue à Nagoya en 2010 avait reconnu la CMS comme partenaire chef de file pour les travaux de la CDB sur les espèces migratrices.

23. Mme. Marianne Courouble (France) s'est dite satisfaite du Programme de travail conjoint entre la CMS et d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement, et s'est félicitée du fait que les objectifs soient réalisables et pas excessivement ambitieux. Elle a exprimé sa déception que les Annexes du document ne soient pas disponibles en français et a souligné l'importance pour les Parties non anglophones de disposer de documents dans les langues officielles de la Convention. Elle a demandé au Secrétariat de faire en sorte que toutes les langues de la Convention soient traitées à égalité. Elle a suggéré qu'il serait utile d'avoir un rapport résumant les activités déjà entreprises dans le cadre des plans de travail conjoints. La France entend soutenir les travaux menés conjointement par la CMS et la CITES mais souhaite être informée de ce qui a déjà été fait. Elle a en conclusion exprimé le souhait que le rapport de la réunion récente sur l'éléphant d'Afrique soit bientôt mis en ligne.

24. M. Lenten a répondu que le Secrétariat était très conscient du problème du retard dans les traductions. La tenue de si nombreuses réunions en parallèle au cours des prochains jours avait mené à des problèmes de capacité auxquels le Secrétariat s'efforçait de remédier. Il a promis qu'il tenterait d'établir un groupe de traducteurs techniques qui travailleraient sur les documents de la CMS. Il s'est aussi interrogé sur l'opportunité de tenir des réunions en parallèle étant donné que cela créait des goulets d'étranglement inutiles et ne se traduisait pas vraiment en économies substantielles car il y avait peu de chevauchements de présences dans les diverses réunions.

25. Mme. Melanie Virtue (Secrétariat), responsable du MdE sur l'éléphant d'Afrique, a ajouté que l'Annexe 1 du rapport de la CITES décrivait les activités des trois dernières années. Répondant à Mme Courouble, elle a précisé que le rapport de la Réunion sur l'éléphant d'Afrique était presque achevé et serait dès que possible mis en ligne sur le site web de la CMS peu après la COP10.

26. M. Abdul Munaf Qaimkhani (Pakistan) a approuvé l'idée que la CMS devrait envisager de coopérer plus formellement avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En tant que Convention efficace et importante, le travail de la Convention des Nations

Unies sur la lutte contre la désertification dans les régions arides et semi-arides la rendait particulièrement importante pour la CMS, et il a estimé qu'une coopération formelle avec cette Convention serait très appropriée pour la CMS.

27. A cet égard, et se référant également au premier commentaire de Mme Paulsen concernant la UNFCCC, la Secrétaire exécutive a confirmé qu'il n'existait pas d'accord de coopération officiel entre la CMS et la CCNUCC ou la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Toutefois, les Conventions partagent des locaux à Bonn et la coopération ponctuelle existante se poursuivra. La possibilité d'établir des liens plus formels sera réexaminée en tenant compte des leçons tirées à ce jour, sous réserve de l'approbation du Comité permanent. Si des accords de coopération devaient être formalisés, compte tenu des capacités limitées, une mise en route progressive serait conseillée.

28. M. Morgan, se référant de nouveau à l'intervention précédente de M. Lok, a ajouté que les activités relevant du Plan de travail conjoint CMS/CITES n'étaient normalement entreprises que si des fonds étaient disponibles. L'Annexe 2 du document UNEP/CMS/StC38/Doc.3 comprenait le libellé «sous réserve d'un financement supplémentaire», de sorte que le volume de travail du personnel du Secrétariat n'augmente pas outre mesure. Quant à la question des apports à l'IPBES, M. Morgan a déclaré que les présidents des organes subsidiaires scientifiques des Accords multilatéraux sur l'environnement portant sur la biodiversité avaient émis une déclaration conjointe à la première réunion de l'IPBES tenue récemment, indiquant qu'ils travaillaient de concert à un niveau scientifique, sinon au niveau du Secrétariat.

Actions et décisions

Le Comité permanent a accepté et approuvé les Plans de travail conjoints et le Secrétariat a pris note de la discussion.

Point 6 de l'ordre du jour: Election des nouveaux membres du Comité permanent

29. Mme. Mrema a rappelé aux participants que l'Article 9 du Règlement intérieur du Comité permanent et la Résolution 9.15 de la CMS traitaient de la composition du Comité permanent. La Résolution 9.15 a élargi la composition du Comité permanent, qui comprend maintenant trois représentants régionaux de l'Afrique, trois de l'Europe, deux de l'Asie, deux de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, un de l'Océanie et un (vacant) de l'Amérique du Nord, ainsi qu'un Dépositaire (l'Allemagne) et les gouvernements hôtes des COP précédentes et de la COP actuelle. Chacun a un suppléant. Un membre ne peut être réélu qu'une seule fois. Cela signifie que le Président changera après la présente réunion, l'Arabie saoudite ayant rempli deux mandats consécutifs au Comité. Mme Mrema a invité instamment les membres actuels à faciliter l'élection d'un nouveau Comité permanent en nommant de nouveaux membres et en aidant à identifier les membres ayant droit à être réélus.

30. Le Président a encouragé les membres à se consulter et à nommer les membres du Comité permanent. Il a souligné l'importance des membres assumant un second mandat car ils apportent continuité, expérience et connaissances institutionnelles. Le Secrétariat rencontrera les chefs de délégation le dimanche 20 novembre 2011 pour examiner cette question parmi d'autres.

31. Mme. Mrema a rappelé aux membres que la première réunion du nouveau Comité permanent se tiendra le vendredi 25 novembre 2011, l'après-midi, juste après la clôture de la COP10. Cette réunion aura pour tâche principale de nommer un Président et un Vice-président et de fixer la date de la prochaine réunion.

Point 7 de l'ordre du jour: Etat d'avancement des préparatifs pour la COP10 de la CMS

32. M. Lenten a confirmé que tout était prêt pour la COP. La cérémonie d'ouverture est prévue dimanche 20 novembre 2011 à 14 heures. Seront présents Son Altesse le Prince Bandar Al-Saud d'Arabie saoudite et M. Erik Solheim, Ministre norvégien de l'environnement. La cérémonie sera suivie d'une réception organisée par le Gouvernement norvégien. Les sessions de travail de la COP auront lieu du lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre 2011, commençant tous les jours à 9 heures du matin. Il y aura des réunions plénières le lundi matin, le mercredi après-midi et le vendredi après-midi, avec toutes les autres sessions, comprenant celle du Comité plénier. Ces groupes de travail examineront le Faucon Sacre (*Falco cherrug*), les questions de prises accessoires et marines, le processus relatif à l'élaboration du nouveau Plan stratégique ainsi que le budget et le processus relatif à la structure future. Les deux dernières questions sont interdépendantes mais normalement le budget est examiné par les Parties seulement et il n'est pas encore établi clairement comment les deux thèmes pourraient être associés. Il est possible que ce groupe de travail agisse en parallèle avec les sessions plénières et du Comité plénier.

33. Mme. Monika Lesz (Pologne) a proposé de lier les débats concernant le budget et du processus relatif à la structure future en commençant à les examiner dans un groupe ouvert, puis de fermer le groupe pour le débat sur le budget.

34. Mme. Mrema a précisé que la réunion des chefs de délégation aura lieu le 20 novembre 2011 à 20 heures dans une salle qui sera indiquée par la suite.

Actions et décisions

Le Comité permanent a pris note des préparatifs pour la COP10.

Point 8 de l'ordre du jour: Documents fondamentaux et projets de résolutions: gestion et suivi

35. M. Lenten a souligné que les documents portant sur le budget avaient été préparés en vue d'un examen détaillé durant la COP et que la présente réunion ne devait l'examiner que dans ses grandes lignes. Il a expliqué que le budget était présenté sous la forme de six scénarios montrant ce qui pourrait être fait avec six niveaux d'augmentation allant de 0 pour cent à 25 pour cent. On a opté pour cette approche pour montrer clairement aux Parties ce qu'elles obtiendront avec leur argent sous chaque scénario.

36. Il a ajouté qu'il avait été reproché au processus relatif à la structure future de manquer de clarté quant aux sources de financement à un moment où les ressources de la Convention étaient déjà utilisées au maximum. La Convention a un budget de six millions d'euros pour trois ans, à utiliser partout dans le monde. Au cas où il n'y aurait pas d'augmentation substantielle du budget, il faudrait établir clairement ce qui pourra être fait et ce qui ne pourra pas l'être. Les 19 MdE (dont trois seulement sont bien financés) dépendent des contributions volontaires. En l'absence d'une augmentation substantielle du budget, il faudra dire clairement ce qui restera sans financement. Il importe de ne pas susciter d'attentes irréalistes.

37. M. Biber (Suisse) a répondu aux observations de M. Lenten au sujet du processus relatif à la structure future, suggérant qu'il ne faudrait pas l'examiner uniquement par rapport au budget, mais plutôt en pensant à l'avenir de la CMS et de ses activités pour améliorer le statut de conservation des espèces migratrices. Il a exhorté les Parties à examiner le contenu et pas seulement les coûts, et à ne pas oublier que des coûts à court terme pourraient être compensés par des économies à long terme grâce à une efficacité accrue.

38. Le Président a noté qu'un rapport de la présente réunion sera rédigé et présenté comme contribution à la COP.

Point 9 de l'ordre du jour: Rapport du Président du Conseil scientifique sur les résultats de la 17^{ème} réunion du Conseil

39. Le Président du Conseil scientifique, M. John Mshelbwala a fait rapport sur la réunion qui avait eu lieu les deux jours précédents. Le rapport de la réunion sera présenté un ou deux jours après comme contribution à la COP. La réunion s'étant déroulée dans des délais extrêmement serrés, la qualité de certains résultats s'en est ressentie. Des décisions importantes ont été prises, notamment sur les projets de Résolutions, le processus relatif à la structure future, les débris marins, le Programme de petites subventions, ainsi que sur les sites critiques et les réseaux écologiques. Les rapports des groupes de travail thématiques et taxonomiques ont souffert du manque de temps. Un nouveau Président, M. Fernando Spina (Italie) a été élu et le nouveau Vice-président est Mme. Malta Qwathekana (Afrique du Sud).

40. Mme. Lesz (Pologne) a demandé où et quand les documents nouveaux et amendés produits par le Conseil scientifique seront disponibles.

41. M. Lenten a répondu que les Résolutions révisées seraient annexées aux projets de résolutions originaux et affichées sur le site web de la CMS dès que le Secrétariat aura fini d'y travailler au cours des prochains jours. Les amendements à ces documents seront bien visibles grâce à des corrections apparentes, ce qui permettra aux délégués de comparer aisément les textes originaux et amendés.

42. M. Trevor Salmon (Royaume-uni) a demandé à être informé sur l'état d'avancement des documents provenant du Conseil scientifique et s'ils constituaient des recommandations officielles du Conseil à la COP.

43. M. Lenten a répondu que tenir la réunion du Conseil scientifique juste avant la COP posait des problèmes, contrairement à la situation à l'AEWA où le Comité technique se réunit six mois avant la MOP. La réunion du Conseil scientifique ne s'est terminée qu'à 20 heures le vendredi de la semaine précédant la COP, qui commence à 9 heures le lundi. Les documents doivent encore être finalisés et traduits et sont mis en ligne sur le site web toutes les heures dès qu'ils sont disponibles. Le Secrétariat fait tout ce qui est en son pouvoir pour les diffuser durant le week-end précédant la COP.

44. M. Mshelbwala est convenu qu'une réunion du Conseil scientifique juste avant la COP n'était pas ce qu'il y avait de mieux à faire pour la Convention; cela n'était pas pratique et ne permettait pas de faire de grandes économies. Il a recommandé que le Conseil scientifique se réunisse trois ou six mois avant chaque COP.

Actions et décisions

Le Comité permanent a pris bonne note du Rapport du Président du Conseil scientifique.

Point 10 de l'ordre du jour: Lieu et date de la 39^{ème} Réunion du Comité permanent

45. Mme. Mrema a annoncé que la prochaine réunion aura lieu dans la même salle que la présente réunion, à 17 heures ou une demi-heure après la clôture de la COP10 le vendredi 25 novembre 2011.

Point 11 de l'ordre du jour: Autres questions

46. M. Qaimkhani (Pakistan) a présenté à la Secrétaire exécutive des affiches produites pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et un film documentaire sur le thème de la migration des oiseaux.

47. Le Président a remercié M. Qaimkhani. Il a ensuite rappelé que la CMS cherchait une Partie qui souhaiterait accueillir la prochaine COP. Il a estimé qu'il serait préférable que la COP ait lieu plus tôt dans l'année.

Point 12 de l'ordre du jour: clôture de la Réunion

48. Le Président a fait observer qu'avec la clôture de cette réunion son mandat comme Président du Comité permanent s'était achevé. Il a conclu la réunion en remerciant chaleureusement tous ceux qui avaient travaillé avec lui pendant ces années et qui l'avaient aidé à remplir son rôle.

ANNEXE 1 au rapport de StC38**ORDRE DU JOUR DE LA REUNION**

Lieu: Centre de Conférence Salem, Bergen

Horaires: 09h00 -12h00

1. Allocations d'ouverture et introductions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport de la 37^{ème} réunion du Comité permanent
4. Rapport d'avancement des activités depuis la 37^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS
5. Coopération avec d'autres Secrétariat d'AEM
 - (a) Plan de travail commun avec la CITES
 - (b) Plan de travail commun avec la CBD
 - (c) Plan de travail commun avec Ramsar
6. Procédure à suivre pour l'élection de nouveaux membres du Comité permanent
7. L'état de préparations pour la COP10 de la CMS
 - (a) Résumé du travail préparatif
 - (b) Arrangements logistiques et procédures
 - (i) Composition de la réunion: Comité, Groupe de travail et Président/Vice-Président
 - (ii) Calendrier de la Conférence comprenant la réunion des donateurs, la table ronde des AEM, évènements associés et autres réunions
 - (iii) Règles de procédure de la COP10
 - (iv) Pouvoirs et droit de vote
8. Les documents clés et projet de résolutions: traitement et suivi
 - (a) Budget 2012-2014 de la CMS
 - (b) Aperçu général de la "Structure future" de la CMS examen et options proposées
 - (c) Rapport à la COP du Président du Comité permanent
9. Rapport du Président du Conseil scientifique sur les résultats de la 17^{ème} réunion du Conseil
10. Date et lieu de la 39^{ème} réunion du Comité permanent
11. Divers
12. Clôture de la réunion

ANNEXE 2 au rapport de StC38

LISTE DES DOCUMENTS

Symbole	Titre du Document
Documents de réunion	
PNUE/CMS/StC38/1	Ordre du Jour provisoire
PNUE/CMS/StC38/2	Ordre du Jour annoté provisoire/
PNUE/CMS/StC38/3	Coopération entre la CMS et CITES
PNUE/CMS/StC38/4	Coopération entre CMS et CBD
PNUE/CMS/StC38/5	Coopération entre la CMS et Ramsar
PNUE/CMS/StC38/6	Liste des Documents
Documents d'information	
PNUE/CMS/StC38/Inf.1	Rapport de la 36 ^{ème} Réunion du Comité Permanent
PNUE/CMS/StC38/Inf.2	Rapport de la 37 ^{ème} Réunion du Comité Permanent
PNUE/CMS/StC38/Inf.3	Ordre du Jour provisoire
PNUE/CMS/StC38/Inf.4	Liste de participants provisoire
Documents pertinents de la réunion COP10	
PNUE/CMS/Conf.10.1	Ordre du jour provisoire
PNUE/CMS/Conf.10.2	Ordre du jour provisoire annoté/
PNUE/CMS/Conf.10.3	Calendrier provisoire de la COP10 de la CMS et des Réunions associées
PNUE/CMS/Conf.10.5	Règlement intérieur provisoire de la dixième session de la Conférence des Parties
PNUE/CMS/Conf.10.7	Rapport du Président du Comité Permanent
PNUE/CMS/Conf.10.8	Rapport du Président du Conseil scientifique
PNUE/CMS/Conf.10.18b	Projet de Budget 2012-2014
PNUE/CMS/Conf.10.20	Convention sur les espèces migratrices: structure future phase III
Projets de Résolution pertinents de la réunion COP10	
PNUE/CMS/Res.10.1	Financier et administrative et Termes de Référence pour l'Administration du Fonds d'Affectation spéciale
PNUE/CMS/Res.10.9	Structure et stratégies futures de la CMS et de la famille

ANNEXE 3 au rapport de StC38**LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/LISTA DE PARTICIPANTES****SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE/
ARABIA SAUDITA
(Chairman/Président/Presidentente)**

H.R.H. Prince
Bandar bin Saud bin Mohammad Al Saud
Secretary General
The Saudi Wildlife Commission
P.O. Box 61681
Riyadh 11575
Tel: (+966 1) 441 8700
Fax: (+966 1) 441 0797
E-mail: info@swc.gov.sa

Mr. Mohammad Saud A. Sulayem
Advisor on International Cooperation
The Saudi Wildlife Commission
P.O. Box 61681
Riyadh 11575
Tel: (+966 1) 4418413
Fax: (+966 1) 4418413
E-mail: msulayem2@yahoo.com

**GHANA
(Vice-Chairman/Vice-président/Vice-Presidente)**

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
National Biodiversity Committee Chair
Council for Scientific and Industrial
Research
Ghana Forestry Commission
C/o. CSIR
P.O. Box M32
Accra
Tel: (+233 24) 477 2256
Fax: (+233 21) 777 655
Email: otengyeboah@yahoo.co.uk

MEMBERS/MEMBRES/MIEMBROS**AFRICA/AFRIQUE/ÁFRICA****Ghana**

Mr. Nana Kofi Adu-Nsiah
Executive Director
Forestry Commission, Wildlife Division
MB 239
Accra
Tel: (+233) 244 107143
E-mail: adunsiyah@yahoo.com

Senegal/Sénégal

Col. Ousmane Kane
Directeur Adjoint
Direction des Parcs Nationaux
P.O. Box 5135
Dakar Fann
Tel: (+221) 775550578
E-mail: oussou77@hotmail.com

Tunisia/Tunisie/Túnez

M. Khaled Zahzah
Sous-directeur de la chasse et des parcs
Direction générale des forêts
30, rue Alain Savary
1002 Tunis
Tel: (+216 71) 786833
Fax: (+216 71) 794107
E-mail: khaledzahzah2000@yahoo.fr;
khaledzahzah@yahoo.fr

ASIA/ASIE/ASIA**Saudi Arabia/Arabie Saoudite/Arabia Saudita**

Mr. Ahmed Boug
General Director
National Wildlife Research Center
Saudi Wildlife Authority
11575 Riyadh
Tel: (+966) 27481305
Fax: (+966) 505328094
E-mail: boug2010@gmail.com

Pakistan/Pakistan/Pakistán

Mr. Abdul Munaf Qaimkhani
 Deputy Inspector General (Forests) / Conservator
 Wildlife
 Planning Commission, Planning and Development
 Division, Government of Pakistan, Islamabad
 Enercon Building, G-5/2
 44000Islamabad
 Tel: (+92 51) 9245585
 Fax: (+92 51) 9245598
 E-mail: amqaimkhani@yahoo.com

**SOUTH & CENTRAL AMERICA AND
 CARIBBEAN/SUD & AMERIQUE
 CENTRALE ET CARAÏBES/AMERICA
 DEL SUR Y CENTRAL Y EL CARIBE**

Chile/Chili/Chile

Ms. Nancy Cespedes Lagos
 Deputy Chief of Environment Department
 Ministry of Foreign Affairs of Chile
 Teatinos 180, 13th floor
 Santiago
 Tel: (+56 2) 8274718
 E-mail: ncespedes@minrel.gov.cl

EUROPE/EUROPE/EUROPA**Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos**

Mr. Martin Lok
 Policy Coordinator/Head of Unit
 Ministry of Agriculture, Nature and Food
 Quality
 Nature Directorate
 P.O. Box 20401
 2500 EK Den Haag
 Tel: (+31 6) 48132438
 E-mail: m.c.lok@minlnv.nl

Poland/Pologne/Polonia

Ms. Monika Lesz
 Counsellor to the Minister
 Ministry of Environment
 Wawelska 52/54 Stv
 00-922 Warszawa
 Tel: (+48 22) 5792667
 Fax: (+48 22) 5792730
 E-mail: monika.lesz@mos.pov.pl

OCEANIA/OCEANIE/OCEANIA**Philippines/Filipinas**

Mr. Manuel Gerochi
 Under Secretary
 Department of Environment and Natural
 Resources (Denr)
 Visayas Avenue, Diliman
 1100 Quezon City
 Tel/Fax: (+632) 926-2567
 E-mail: useclands@yahoo.com

**Germany/Allemagne/Alemania
 (Depositary/Dépositaire/Depositario)**

Dr. Elsa Nickel
 Deputy Head of Unit
 Deputy Director General
 Federal Ministry of Environment, Nature
 Conservation and Nuclear Safety (BMU)
 Robert-Schumann-Platz 3
 53175 Bonn
 Tel: (+49 228) 3052605
 Fax: (+49 228) 3052684
 E-mail: elsa.nickel@bmu.bund.d

Mr. Gerhard Adams
 Head of Division
 Federal Ministry of Environment, Nature
 Conservation and Nuclear Safety (BMU)
 Robert-Schuman-Platz 3
 53175 Bonn
 Tel: (+49 228) 99 3052631
 Fax: (+49 228) 99 3052684
 E-mail: gerhard.adams@bmu.bund.de

Mr. Oliver Schall
 Deputy Head of Unit NI5
 Federal Ministry of Environment, Nature
 Conservation and Nuclear Safety (BMU)
 Robert-Schuman-Platz 3
 D-53175 Bonn
 Tel: +49 228 3052632
 Fax: +49 228 3052684
 E-mail: oliver.schall@bmu.bund.de

**Norway/Norvege/Noruega
(Host/Hôte/Anfitrión)**

Ms. Gunn M. Paulsen
Head of Division
Directorate for Nature Management
Tungasletta 2
N-7485 Trondheim
E-mail: Gunn.Paulsen@dirnat.no

Mr. Øystein Størkersen
Principal Advisor
Directorate for Nature Management
Tungasletta 2
N-7485 Trondheim
Tel: (+47 735) 80500
Fax: (+47 735) 80501
E-mail: oystein.storkersen@dirnat.no

ALTERNATE MEMBERS/MEMBRES SUPPLEANTS/MIEMBROS SUPLENTES**AFRICA/AFRIQUE/ÁFRICA****South Africa/Afrique du sud/Sudáfrica**

Ms. Nopasika Malta Quathekana
Senior Policy Advisor
Biodiversity and Conservation
International Biodiversity and Heritage
Cooperation
Department of Environmental Affairs
Private Bag X447
Pretoria 001
Tel: (+27 123) 103067
Fax: (+27 123) 201714
E-mail: mqwathekana@environment.gov.za

Ms. Humbulani Mafumo
Deputy Director Conservation Management
Department of Environmental Affairs
315 Pretorius
X447
0001 Pretoria
Tel.: (+27 123) 103712
Fax: (+27 123) 103714
E-mail: hmafumo@environment.gov.za

Dr. Monde Lategan Dutoit Mayekiso
Deputy Director-General
Department of Environmental Affairs
East Pier Shed 2, East Pier Road
52126
8002 Cape Town
Tel.: (+27 21) 8192410
Fax: (+27 21) 8192444
E-mail: mmayekiso@environment.gov.za

Ms. Sarika Singh
Production Scientist A
Department of Environmental Affairs
35, Redcliffe close, X2
8012 Roggebay
Tel.: (+27 21) 4023137
E-mail: ssingh@environment.gov.za

Ms. Wilma Lutsch
Director Biodiversity Conservation
Department of Environmental Affairs
315 Pretorius, X447
0001 Pretoria
Tel: (+27 21) 3103694
E-mail: wlutsch@environment.gov.za

Uganda/Ouganda

Mr. Akankwasah Barirega
CMS Scientific Counselor for Uganda
Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities
Parliamentary Avenue, P.O. Box 7103
256 Kampala
Tel: (+256 77) 2831348
E-mail: abarirega@mtti.go.ug

ASIA/ASIE/ASIA**Islamic Republic of Iran/
République islamique d'Iran/
República Islámica del Irán**

Mr. Majid Kharrazian Moghaddam
Deputy of Biodiversity and Wildlife Bureau
Department of Environment
Pardisan Park, Hakim Highway
14155-7383 Tehran
Tel: (+98 21) 88233242
Fax: (+98 21) 88233091
E-mail: mkhmoghaddam@yahoo.com

Mr. Sadegh Sadeghi Zadegan
National Manager
UNEP/GEF Siberian Crane Wetlands Project
Hemmat Highway, Pardisan Eco-Park
Department of Environment
Natural Environment & Biodiversity Division
P.O. Box 14155
7383 Teheran
E-mail: sadegh64@hotmail.com

EUROPE/EUROPE/EUROPA**France/Francia**

Mme. Marianne Courouble
 Chargée de mission "Affaires internationales"
 DGALN/DEB/SDPEM, Ministère de
 l'Ecologie, du Développement Durable
 Arche sud
 92055 La Défense cedex
 Tel: (+33 1) 40813190
 Fax: (+33 1) 40817471
 E-mail: marianne.courouble@developpement-durable.gouv.fr

Georgia/Géorgie/Georgia

Ms. Irina Lomashvili
 Main Specialist of the Biodiversity Protection
 Service, Focal Point for CMS
 Ministry of Environment Protection of Georgia
 6, Gulua Street
 114 Tbilisi
 Tel: (+995 32) 272 72 31
 Fax: (+995 32) 272 72 31

PARTY OBSERVERS/PARTIES OBSERVATRICES/PARTES OBSERVADORAS**Belgium/Belgique/Bélgica**

Ms. Els Martens
 Coordination Policy Division
 Agency for Nature & Forests
 Flemish Government
 Koning Albert II Laan 20
 1000 Brussels
 Tel: (+32 47) 8551256
 E-mail: els.martens@lne.vlaanderen.be

Egypt/Egypte/Egipto

Dr. Moustafa Fouda
 Minister Advisor
 Ministry of State
 30 Misr Helwan
 11728 Cairo
 Tel: (+202 252) 74700
 Fax: (+202 252) 74700
 E-mail: foudamos@link.net

European Union/Union Européenne/ Unión Europea

Mr. Paulo Domingos Paixão
 Policy Officer
 European Commission
 Avenue de Beaulieu, 5
 1160 Bruxelles
 Belgium
 Tel: (+32 2) 2966940
 E-mail: paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu

OCEANIA/OCEANIE/OCEANIA**New Zealand/Nouvelle-Zélande/Nueva Zelandia**

Mrs. Nicola Scott
 Senior International Relations Advisor
 Department of Conservation
 18-32 Manners Street
 6143 Wellington
 Tel: (+64) 74713197
 Fax: (+64) 4 3813057
 E-mail: nscott@doc.govt.nz

Dr. Wendy Jackson
 Senior International Partner Liaison
 Department of Conservation
 Manners Street
 6143 Wellington
 Tel: (+64) 44713106
 Fax: (+64) 43813057
 E-mail: wjackson@doc.govt.nz

Hungary/Hongrie/Hungría

Mr. Zoltán Czirák
 Counsellor
 Ministry of Rural Development
 Kossuth tér 11
 1055 Budapest
 Tel: (+36 20) 544 5991
 E-mail: zoltan.czirak@vm.gov.hu

Mr. Attila Brankovics
 Former President
 Birdlife Hungary
 Vikár Béla ut 19
 1181 Budapest
 Tel: (+36 20) 3105414
 E-mail: attila.brankovics@gmail.com

Mr. Matyas Prommer
 Expert, MME
 Költö u. 21
 1121 Budapest
 Tel: (+36 20) 553 1296
 E-mail: mprommer@yahoo.com

India/Inde/India

Dr. Sivakumar Kuppusamy
Scientist
Wildlife Institute of India
Chandrabani 18
248001 Dehradun
Tel: (+91 135) 2640112
Fax: (+91 135) 2640117

Mr. Ashish Kumar Srivastava
Inspector General of Forests (Wildlife)
Ministry of Environment and Forests
Government of India
Paryavaran Bhawan, C.G.O. Complex 0
New Delhi-110003
Tel: (+91 11) 24360467
Fax: (+91 11) 24363685
E-mail: aksmoef@gmail.com

Kenya

Mr. Samuel Kasiki
Deputy Director
Biodiversity Research & Monitoring
Kenya Wildlife Service
Langata
P.O. Box 40241
00100 Nairobi
Tel: (+254 20) 6000800
Fax: (+254 20) 6003792
E-mail: skasiki@kws.go.ke;
jgichiah@kws.go.ke

Switzerland/Suisse/Suiza

Dr. Olivier Biber
Head International Biodiversity Matters Unit
Federal Office for the Environment (FOEN)
3003 Berne
Tel: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 324 7579
E-mail: olivier.biber@bafu.admin.ch

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Mr. Trevor Salmon
Head of CITES and International Species
Protection
Department for Environment, Food and
Rural Affairs (DEFRA)
1/08C, Templequay House
2 The Square
Bristol BS1 6EB
Tel: (+44 117) 372 8384
Fax: (+44 117) 372 8373
E-mail: trevor.salmon@defra.gsi.gov.uk

Ms. Clare Hamilton
Lawyer, Department for Environment, Food
and Rural Affairs (DEFRA)
Ergon House, Horseferry Road
London SW1P 2AL
Tel: (+44 207) 2380533
E-mail: clare.hamilton@defra.gsi.gov.uk

Mr. James Williams
Indicators and Reporting Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House, City Road
PE1 1JY Peterborough
Tel: (+44 1733) 866868
Fax: (+44 1733) 555948
E-mail: james.williams@incc.gov.uk

NON-PARTY OBSERVERS/NON-PARTIES OBSERVATRICES/NON-PARTES OBSERVADORAS

Kyrgyzstan/Kirghizistan/Kirguistán

Mr. Askar Davletbakov
Chui str. 265
720071 Bishkek
Tel: (+99 65) 50965108
E-mail: envforest@elcat.k

**United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América**

Mr. Herbert Raffaele
Chief, Division of International Conservation Fish
and Wildlife Services
4401 N. Fairfax Drive, Suite 100
22203 Arlington, VA
Tel: (+1 703) 358 1754
Fax: (+1 703) 358 2215
E-mail: Herb_Raffaele@fws.gov



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE VI

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

RAPPORT DE LA 39^{ème} SESSION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE

25 novembre 2011, Bergen, Norvège

Point de l'ordre du jour 1: Allocations d'introduction

1. Le président, M. Mohammad Saud A. Sulayem (Arabie saoudite), a ouvert la réunion en se déclarant très honoré d'accueillir les nouveaux membres du Comité permanent. Il a remercié la Secrétaire exécutive des paroles chaleureuses qu'elle avait prononcées à son endroit à la session plénière finale de la COP 10 et s'est félicité de l'atmosphère cordiale de travail pendant la COP. La liste des participants est jointe en annexe 2 au présent rapport.
2. M. Sulayem a invité les participants à se reporter au document UNEP/CMS/StC39/Doc.1: *Ordre du jour provisoire*, qui a été adopté sans amendement, et est jointe en annexe 1 du présent rapport.

Point de l'ordre du jour 2: Election des membres pour occuper les postes de président et de vice-président du Comité permanent pour la période triennale 2012-2014

3. M. Sulayem a invité les participants à se reporter au document UNEP/CMS/StC39/Inf.1 *Règlement intérieur* et rappelé qu'aux termes de l'article 12, il incombait au nouveau Comité permanent d'élire un président et un vice-président parmi ses membres. Il a invité les membres du Comité à présenter des candidatures pour la présidence du Comité permanent pour l'exercice triennal 2012-2014.
4. Le représentant du Pakistan a proposé la candidature de M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) à la présidence du Comité permanent.

5. Cette candidature a été appuyée par le Chili, le Mali, la Nouvelle Zélande, la Pologne et l'Afrique du Sud, et approuvée par acclamation.
6. M. Sulayem a invité les participants à proposer des candidatures pour le poste de vice-président du Comité permanent pour l'exercice triennal 2012-2014.
7. Le représentant de l'Allemagne a proposé la candidature de M. Øystein Størkersen (Norvège) au poste de vice-président du Comité permanent.
8. Cette proposition a été appuyée par le Chili, le Mali, la Nouvelle Zélande, le Pakistan, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et l'Ukraine, et approuvée par acclamation.
9. M. Sulayem a transmis officiellement ses responsabilités au président nouvellement élu du Comité permanent, M. Oteng-Yeboah.
10. M. Oteng-Yeboah s'est dit très honoré de la confiance et des responsabilités qui lui sont confiées, et il a rendu hommage à son prédécesseur pour les qualités montrées par ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. Il a noté que le Comité permanent prenait ses fonctions dans un contexte financier difficile, qui a pour effet d'aggraver les difficultés rencontrées par les Parties pour la mise en œuvre des décisions de la COP. Il a pris l'engagement de continuer à opérer dans la transparence et d'œuvrer dans le sens du mandat défini par le Groupe de travail conjoint sur le budget et la forme future de la Convention.

Point de l'ordre du jour 3: Date et lieu de la 40^{ème} réunion du Comité permanent

11. M. Bert Lenten (Secrétaire exécutif adjoint) a indiqué que les préparatifs pour la 40^{ème} réunion du Comité permanent seraient confirmés dès que possible mais que la réunion se tiendrait selon toute probabilité en octobre 2012, à Bonn, Allemagne.

Point de l'ordre du jour 4: Questions diverses

12. M. John Mshelbwala (Nigéria), président sortant du Conseil scientifique, a présenté M. Fernando Spina (Italie), président nouvellement élu. M. Spina s'est déclaré surpris et honoré par son élection, il s'est dit très heureux de poursuivre les travaux engagés au nom de la CMS et a manifesté son intention de consulter le Comité permanent, le cas échéant, pour mener à bien sa tâche.
13. Le nouveau vice-président, M. Øystein Størkersen, a rappelé que la Résolution 10.5 portait création d'un Groupe de travail intersessions chargé d'élaborer le nouveau Plan stratégique 2015-2023. Il a noté qu'il incomberait au Comité permanent de superviser le processus de nomination des membres de ce groupe.
14. Le président a chargé le Secrétariat d'adresser une notification aux Parties pour les inviter à proposer des candidatures au nom de chaque groupe régional, en vue de constituer le Groupe de travail intersessions sur l'élaboration du Plan stratégique. La même procédure devrait être suivie pour toute autre décision de la COP10 impliquant la création d'un groupe de travail ou d'une "task force".
15. Le représentant du Mali a souligné l'importance du renforcement des capacités et la nécessité en particulier de former les jeunes en vue de l'exécution des tâches prévues au titre de la CMS. De nombreuses Parties manquent actuellement des ressources nécessaires pour optimiser

leurs capacités; il serait donc très important que le Programme de petites subventions appuie les initiatives de cette nature.

16. Reconnaissant l'importance de cette question, la Secrétaire exécutive a indiqué que le Secrétariat et le Conseil scientifique pourraient fournir des conseils sur la procédure à suivre pour soumettre une demande au titre du Programme de petites subventions. Le Secrétariat collabore actuellement avec les Parties à des activités de renforcement des capacités, dans la mesure de ses moyens limités. Le PNUE joue un rôle important dans ce domaine et serait aussi en mesure d'apporter un soutien additionnel.

17. Le président a demandé au Secrétariat de diffuser le texte du mandat définissant les obligations et attributions des membres du Comité permanent, ainsi que toute autre information pertinente concernant le fonctionnement du Comité, afin que tous ses membres soient pleinement préparés lors des prochaines réunions.

Point de l'ordre du jour 5: Clôture de la réunion

18. L'ordre du jour étant épuisé, le président a déclaré la réunion close à 19h15 le 25 novembre 2011.

ANNEXE 1 au Rapport de StC39

ORDRE DU JOUR POUR STC39 REUNION

1. Allocations d'introduction
2. Election des membres pour occuper les postes de président et de vice-président du Comité permanent pour la période triennale 2012-2014
3. Date et lieu de la 40^{ème} réunion du Comité permanent
4. Questions diverses
5. Clôture de la réunion

ANNEXE 2 au Rapport de StC39

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/LISTA DE PARTICIPANTES

Ghana**(Chairman/Président/President)**

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
 National Biodiversity Committee Chair
 Council for Scientific and Industrial Research
 Ghana Forestry Commission
 C/o. CSIR
 P.O. Box M32
 Accra
 Ghana
 Tel: (+233 24) 477 2256
 Fax: (+233 21) 777 655
 Email: otengyeboah@yahoo.co.uk

Norway/Norvege/Noruega**(Vice-Chairman/Vice-président/Vice-
President)**

Mr. Øystein Størkersen
 Principal Advisor
 Directorate for Nature Management
 Tungasletta 2
 N-7485 Trondheim
 Norway
 Tel: (+47 735) 80500
 Fax: (+47 735) 80501
 E-mail: oystein.storkersen@dirnat.no

MEMBERS/MEMBRES/MIEMBROS

AFRICA/AFRIQUE/ÁFRICA**Tunisia/Tunisie/Túnez**

M. Khaled Zahzah
 Sous-directeur de la chasse et des parcs
 Direction générale des forêts
 30, rue Alain Savary
 1002 Tunis
 Tunisie
 Tel: (+216 71) 786833
 Fax: (+216 71) 794107
 E-mail: khaledzahzah2000@yahoo.fr;
khaledzahzah@yahoo.fr

Uganda/Ouganda

Mr. James Lutalo
 Commissioner Wildlife Conservation
 Ministry of Tourism, Wildlife and Heritage
 Plot 6/8 Parliamentary Avenue
 P.O. Box 7103
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256) 77587807
 Fax: (+256) 414341247
 Email: jlutalo@mti.go.ug; lutaloj@yahoo.com

ASIA/ASIE/ASIA**India/Inde/India**

Mr. Ashish Kumar Srivastava
 Inspector General of Forests (Wildlife)
 Wildlife Division
 Ministry of Environment and Forests
 Government of India
 Paryavaran Bhawan, C.G.O. Complex
 New Delhi-110003
 India
 Tel: (+91 11) 24360467
 Fax: (+91 11) 24363685
 E-mail: aksmoef@gmail.com

Pakistan/Pakistan/Pakistán

Mr. Abdul Munaf Qaimkhani
 Deputy Inspector General (Forests) / Conservator
 Wildlife
 Planning Commission, Planning and Development
 Division, Government of Pakistan, Islamabad
 Enercon Building, G-5/2
 44000 Islamabad
 Pakistan
 Tel: (+92 51) 9245585
 Fax: (+92 51) 9245598
 E-mail: amqaimkhani@yahoo.com

**SOUTH & CENTRAL AMERICA AND
CARIBBEAN/SUD & AMERIQUE
CENTRALE ET CARAÏBES/ AMERICA DEL
SUR Y CENTRAL Y EL CARIBE**

Chile/Chili/Chile

Sra. Nancy Cespedes
Jefa Departamento Recursos Naturales
Dirección de Medio Ambiente
Ministerio de Relaciones Exteriores
Teatinos N° 180
Santiago
Chile
Tel: (+56 2) 827 4718
Fax: (+56 2) 380 1759
E-mail: ncespedes@minrel.gov.cl

Cuba

Sra. Lourdes Coya de la Fuente
Especialista
Dirección de Medio Ambiente, Ministerio de
Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio
Ambiente
Habana
Cuba
Tel: (+537) 2049460
Fax: (+537) 8668054
E-mail: lourdes@citma.cu

EUROPE/EUROPE/EUROPA

Poland/Pologne/Polonia

Ms. Monika Lesz
Counsellor to the Minister
Ministry of Environment
Wawelska 52/54 Stv
00-922 Warszawa
Poland
Tel: (+48 22) 5792667
Fax: (+48 22) 5792730
E-mail: monika.lesz@mos.pov.pl

Ukraine/Ukraine/Ucraina

Mr. Volodymyr Domashlinets
Head of Fauna Protection Division
Ministry of Ecology and Natural Resources
Urytskogo str., 35
3035 Kiev
Ukraine
Tel: (+380 44) 206 31 27
Fax: (+380 44) 206 31 27
E-mail: domashlinets@menr.gov.ua,
vdomashlinets@yahoo.com

OCEANIA/OCEANIE/OCEANIA

New Zealand/Nouvelle-Zélande/Nueva Zelandia

Dr. Wendy Jackson
Senior International Partner Liaison
Department of Conservation
Manners Street
6143 Wellington
New Zealand
Tel: (+64) 44713106
Fax: (+64) 43813057
E-mail: wjackson@doc.govt.nz

ALTERNATE MEMBERS/MEMBRES SUPPLEANTS/MIEMBROS SUPLENTES

AFRICA/AFRIQUE/ÁFRICA

Congo

M. Jérôme Mokoko Ikonga
Directeur Adjoint de Wildlife Conservation
Society, Programme Congo
Ministère de l'Economie Forestière
53, rue de la Victoria, P.O. Box 14537
Brazzaville
Congo
Tel: (+242 5) 551 1785
E-mail: jrmokoko@gmail.com

Mali/Mali

M. Niagate Bourama
Directeur
Ministère de l'Environnement et de
l'Assainissement
275
223 Bamako
Mali
Tel: (+223) 76461
Fax: (+223)20220
E-mail: niagate@yahoo.fr

South Africa/Afrique du sud/Sudáfrica

Ms. Nopasika Malta Quathekana
 Senior Policy Advisor
 Biodiversity and Conservation
 International Biodiversity & Heritage Cooperation
 Department of Environmental Affairs
 Private Bag X447
 Pretoria 001
 South Africa
 Tel: (+27 123) 103067
 Fax: (+27 123) 201714
 E-mail: mqwathekana@environment.gov.za

ASIA/ASIE/ASIA**Mongolia/Mongolie/Mongolia**

Mr. Batbold Dorjgurkhem
 Director of International Cooperation
 Ministry of Nature, Environment and Tourism
 United Nations Street - 5/2
 210646 Ulaanbaatar
 Mongolia
 Tel: (+976 51) 266197
 Fax: (+976 11) 321401
 E-mail: dbatbold@mne.gov.mn;
 batbodo@yahoo.com

Syrian Arab Republic/République arabe syrienne/República Árabe Siria

Ms. Roba Al Serhan
 Ministry of State for Environment Affairs
 Yousef Azmeh Seq
 3773 Damascus
 Syrian Arab Republic
 Tel: (+963 11) 0933078688
 Fax: (+963 11) 2320885
 E-mail: robaserhan@yahoo.com

SOUTH & CENTRAL AMERICA AND CARIBBEAN/SUD & AMERIQUE CENTRALE ET CARAÏBES/AMERICA DEL SUR Y CENTRAL Y EL CARIBE**Argentina/Argentine**

Sra. Victoria Gobbi
 Secretario de Embajada
 Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio
 Internacional y Culto
 Esmeralda 1212 piso 14
 1007 Buenos Aires
 Tel: (+54 11) 4819 7407
 E-mail: gvt@mrecic.gov.ar

EUROPE/EUROPE/EUROPA**France/Francia**

Mme. Marianne Courouble
 Chargée de mission "Affaires internationales"
 DGALN/DEB/SDPEM, Ministère de l'Ecologie,
 du Développement Durable
 Arche sud
 92055 La Défense cedex
 Tel: (+33 1) 40813190
 Fax: (+33 1) 40817471
 E-mail: marianne.courouble@developpement-
 durable.gouv.fr

Georgia/Géorgie/Georgia

Ms. Irina Lomashvili
 Main Specialist of the Biodiversity Protection
 Service, Focal Point for CMS
 Ministry of Environment Protection of Georgia
 6, Gulua Street
 114 Tbilisi
 Tel: (+995 32) 272 72 31
 Fax: (+995 32) 272 72 31

Switzerland/Suisse/Suiza

Dr. Olivier Biber
 Head International Biodiversity Matters Unit
 Federal Office for the Environment (FOEN)
 3003 Berne
 Tel: (+41 31) 323 0663
 Fax: (+41 31) 324 7579
 E-mail: olivier.biber@bafu.admin.ch

OCEANIA/OCEANIE/OCEANIA**Australia/Australie/Australia**

Mr. Nigel Routh
 Assistant Secretary - Marine Biodiversity Policy
 Branch
 Department of Sustainability, Environment,
 Water, Population and Communities
 P.O. Box 787
 2601 Canberra
 Tel: (+61 2) 6275 9915
 Fax: (+ 61 2) 6275 9374
 E-mail: nigel.routh@environment.gov.au

DEPOSITARY/DEPOSITAIRE/DEPO

Germany/Allemagne/Alemania

Dr. Elsa Nickel
Deputy Head of Unit
Deputy Director General
Federal Ministry of Environment, Nature
Conservation and Nuclear Safety (BMU)
Robert-Schumann-Platz 3
53175 Bonn
Tel: (+49 228) 3052605
Fax: (+49 228) 3052684
E-mail: elsa.nickel@bmu.bund.d

HOST/HÔTE/ANFITRIÓN

Norway/Norvege/Noruega

Mr. Øystein Størkersen
Principal Advisor
Directorate for Nature Management
Tungasletta 2
N-7485 Trondheim
Tel: (+47 735) 80500
Fax: (+47 735) 80501
E-mail: oystein.storkersen@dirnat.no



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE VII

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

RAPPORT DE LA 17^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE¹ DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE

Bergen, Norvège, 17 et 18 novembre 2011

Point 1 de l'Ordre du jour: Remarques Introductives

1. M. John Mshelbwala (Nigéria), président du Conseil scientifique, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, comprenant les conseillers, les conseillers nommés, les observateurs et le Secrétariat. Il a plus particulièrement salué les conseillers présents pour la première fois, ou de retour après de longues années, comprenant les membres du Conseil pour l'Australie, l'Equateur, l'Estonie, la Finlande, Israël, le Kazakhstan, le Monténégro, la Pologne et le Tadjikistan. Il a adressé des remerciements chaleureux au Gouvernement de la Norvège pour son accueil de la réunion.

2. M. Mshelbwala a souligné que les délibérations du Conseil joueraient un rôle clé dans les décisions que devait prendre prochainement par la CMS COP10. Il a observé que le nombre de conseillers scientifiques ne s'était pas accru en proportion avec le nombre de Parties contractantes, et a rappelé à l'ensemble de celles-ci qu'elles ont le droit de nommer un conseiller scientifique. Il a remercié les Vice-présidents, M. Colin Galbraith (Royaume-Uni) et M. Pierre Devillers (UE), les conseillers nommés pour les questions taxonomiques, thématiques et régionales, ainsi que le président du Comité permanent, M. Mohammad Saud A. Sulayem (Arabie Saoudite), pour leur assistance. Il a regretté que le conseiller nommé pour la faune néotropicale, M. Roberto Schlatter, ait fait part de son intention de cesser ses fonctions au Conseil pour des raisons de santé. M. Schlatter a été remercié pour les immenses contributions qu'il a faites aux travaux du Conseil scientifique et de la CMS durant des années.

¹ Note: le présent rapport couvre les points de l'Ordre du jour examinés par le Conseil scientifique lors de ses réunions plénières. D'autres points portés à l'ordre du jour du Conseil scientifique ont été traités par les groupes de travail, dont les rapports ont été présentés dans le cadre du point 20 de l'ordre du jour et sont annexés au présent document.

3. M. Galbraith a exprimé son inquiétude du fait que de nombreuses espèces migratrices et leurs habitats restent encore sévèrement menacés d'extinction, dans les environnements tant marins que terrestres. Le changement climatique a également un impact énorme sur les espèces, les habitats et les populations humaines de par le monde. Mettre son mandat en conformité avec les besoins des populations humaines représente un défi particulier pour la CMS. Sur une note plus positive, la Convention a prouvé sa capacité à être extrêmement efficace. La CMS a renforcé les synergies et la collaboration avec les autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), et le développement de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'annonce prometteur. Compte tenu de la situation budgétaire à laquelle sont confrontés tous les États, il est nécessaire que le Conseil apporte des conseils scientifiques clairs concernant la priorisation et la focalisation des efforts à venir.

4. M. Devillers a remercié le président pour la façon dont il a animé le Conseil au cours de la période triennale écoulée. Il a cependant exprimé son inquiétude de voir le monde adopter une approche de plus en plus utilitaire et de moins en moins soucieuse des grandes valeurs de notre héritage naturel. La tâche de la Convention consiste en partie à ranimer le soutien du public à la conservation de la nature; ce qui ne constitue pas le souci prioritaire du Conseil.

5. Prenant la parole au nom des autorités norvégiennes de gestion de l'environnement naturel, M. Øystein Størkensen (Norvège) a souhaité la bienvenue à Bergen à l'ensemble des participants. Au moment où commence la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, les questions de gouvernance représentent de sérieux défis tant au niveau des pays qu'à l'échelle du monde. La CMS est une organisation aguerrie qui a adopté de nombreuses résolutions et produit des directives abondantes au cours des dernières années, mais dans plusieurs parties du monde leur mise en œuvre se révèle problématique. Si les approches employées ne changent pas du tout au tout, il sera trop tard pour de nombreuses espèces et de nombreux habitats. Les menaces pour la biodiversité que représentent notamment les lignes électriques, les détritiques marins, la chasse non durable, et les impacts globaux du changement climatique requièrent des actions immédiates; 'faire comme d'habitude' ne permettra pas d'avancer. Il est nécessaire d'avoir de meilleurs instruments et des solutions innovantes, la conservation de la nature doit aller de pair avec son utilisation durable. La CMS doit se consacrer essentiellement aux activités qu'elle maîtrise le mieux. La Norvège est disposée à jouer pleinement son rôle, mais c'est l'ensemble de la Convention qui doit travailler en coopération – sous forme d'un réseau.

6. Mme. Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la CMS, a également souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement norvégien – ainsi que tous ceux qui ont pris part à la préparation de la COP10 et des réunions associées. Elle a insisté sur sa certitude du rôle essentiel joué à ce jour par le Conseil scientifique; un rôle qui devra être encore renforcé au fur et à mesure que la Convention elle-même continuera de s'étendre. En 2010, la COP10 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté un nouveau Plan d'action sur la biodiversité à l'horizon 2020, qui confirme le rôle directeur de la CMS concernant la conservation des espèces migratrices.

7. Le slogan de la COP10 de la CMS, «travailler en réseaux pour les espèces migratrices», a pour objet le passage d'une approche par espèces à une approche de conservation d'habitats au moyen de réseaux écologiques et de réseaux de sites critiques. La CMS ne se propose pas de créer de nouveaux réseaux qui lui seraient propres, mais de compléter les réseaux existants et de combler leurs lacunes actuelles.

8. Mme. Mrema a souhaité la bienvenue aux nouveaux conseillers qui se sont joints pendant la période triennale écoulée, y compris ceux désignés par de nouvelles Parties contractantes, et a encouragé toutes les Parties n'ayant pas encore désigné un conseiller scientifique à le faire. Elle a observé qu'à l'issue de la COP10, divers conseillers quitteraient le Conseil, dont certains après de longues années de participation à ses travaux. Elle les a tous remerciés pour l'assistance apportée à la CMS, en particulier le conseiller nommé pour les oiseaux, M. John O'Sullivan, et le conseiller nommé pour la faune néotropicale, M. Roberto Schlatter.

9. Prenant la parole à la Conférence des Nations Unies sur la science et les affaires du monde, tenue à Berlin en juillet 2011, le Secrétaire général des Nations Unies a souligné la nécessité de rassembler les scientifiques et les hommes d'État dans l'intérêt commun de la société. L'IPBES a été mis en place pour jouer un rôle consultatif similaire à celui du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La CMS et les autres AME continuent de suivre de près les premiers pas de cette nouvelle plateforme.

10. Un des défis que doit relever le Conseil scientifique au cours des années à venir sera d'améliorer son efficacité en optimisant ses travaux intersessionnels et en renforçant la participation des conseillers au travail quotidien de la CMS. Le processus engagé sur la Structure future fournit un cadre à ces améliorations et il pourrait être temps que le Conseil prenne l'initiative des réformes institutionnelles dont il a besoin. Les réunions du Conseil commencent à ressembler à des 'mini-COP'. Est-ce vraiment la meilleure façon d'aller de l'avant pour le Conseil? Le Conseil devrait donc également se poser des questions sur lui-même et réfléchir à son avenir.

11. Les espèces migratrices affrontent actuellement un risque d'extinction plus grave que lors de la première fixation d'objectifs mondiaux pour la biodiversité. Le rôle de la CMS et des avis consultatifs du Conseil scientifique est donc plus crucial que jamais. Les réussites dans le domaine de la conservation, comme par exemple la vigogne (*Vicugna vicugna*) dans les Hautes Andes, ou l'aigle ibérique (*Aquila adalberti*) en péninsule Ibérique, prouvent que la mission n'est pas une mission impossible.

Point 2 de l'Ordre du jour: Adoption de l'Ordre du jour

12. Le président a sollicité tous commentaires de fond ou propositions d'amendements à l'ordre du jour provisoire, à l'ordre du jour provisoire annoté, et au calendrier provisoire. Comme il n'y avait aucun commentaire de la parole, l'ordre du jour a été adopté tel que présenté et est jointe en **Annexe I** au présent rapport.

Résultats et actions

Les documents PNUE/CMS/ScC17/Doc.1/Rev.2: *Ordre du jour provisoire* et PNUE/CMS/ScC17/Doc.2/Rev.1: *Ordre du jour annoté et calendrier des réunions provisoires* ont été adoptés par consensus sans amendements.

Point 3 de l'Ordre du jour: Rapport sur les activités intersession 2009-2011

13. Le président a invité les participants à se référer au document PNUE/CMS/Conf.10.8: *Rapport du président du Conseil scientifique*, qui présente un compte-rendu complet des activités intersessionnelles du Conseil scientifique.

14. Il a invité M. Galbraith (Vice-président, UK) à présenter une brève mise à jour portant sur sa participation à la récente réunion de l'IPBES, tenue à Nairobi en octobre 2011.

15. M. Galbraith a indiqué que cette réunion s'était penchée sur quatre points principaux: (i) la mise en place de l'IPBES soit comme organe des Nations Unies, soit comme organisme indépendant soutenu par les Nations Unies – une distinction subtile qui reste à déterminer; (ii) la nature centralisée ou dispersée du secrétariat qui desservira l'IPBES, et sa localisation; (iii) la façon dont les évaluations scientifiques de l'IPBES seront communiquées aux décideurs; (iv) la façon dont s'organisera la coopération entre AME et autres acteurs dans le cadre de l'IPBES. Une autre réunion sera tenue en avril 2012, date à laquelle certaines des questions en suspens en termes de politiques et de structures pourront avoir été clarifiées, ce qui laisserait du champ à la CMS pour contribuer au débat sur les questions purement techniques.

16. Répondant à une question de M. Devillers, M. Galbraith a confirmé qu'il est nécessaire, tant pour le Conseil scientifique que pour la CMS dans son ensemble, de trouver un moyen de contribuer au processus de l'IPBES en fournissant des informations susceptibles de s'intégrer directement dans l'ensemble des évaluations de l'IPBES.

Résultats et actions

Le Conseil a pris note du document PNUE/CMS/Conf.10.8: *Rapport du président du Conseil scientifique*, ainsi que de la mise à jour présentée oralement par M. Galbraith (Vice-président).

Point 4 de l'Ordre du jour: Information sur le processus intersessions concernant la future Structure de la CMS

17. Le président du groupe de travail sur la structure future, M. Olivier Biber (Suisse), a prié les participants de se référer aux documents PNUE/CMS/Conf.10.20: *Convention sur les espèces migratrices: Structure future Phase III* (rapport de synthèse) et PNUE/CMS/Inf.10.14.10: *Convention sur les espèces migratrices: Structure future Phase III* (Documentation détaillée). Il a brièvement résumé le processus en trois phases qui a été suivi, à savoir: évaluation des questions clés identifiées par les Parties contractantes; formulation de mesures possibles pour les résoudre; et élaboration de trois options distinctes pour être prise en considération à la COP10.

18. Ces trois options sont:

- Option 1 Des réformes essentielles qui pourraient pratiquement être mises en œuvre en une seule période d'intersession, à condition de commencer aussitôt après la COP10
- Option 2 Les réformes de l'option 1, plus des mesures additionnelles qui pourraient prendre jusqu'à deux périodes d'intersession et entraîner des coûts supplémentaires
- Option 3 Les réformes des options 1 et 2, plus des mesures additionnelles davantage dans le long terme, du fait qu'elles nécessiteraient probablement des amendements aux textes juridiques des instruments de la famille CMS. Elles supposeraient également des coûts supplémentaires

19. M. Devillers (Vice-président, Belgique), avec le soutien de M. Fernando Spina (Italie), a félicité M. Biber et le groupe de travail sur la structure future pour l'énorme quantité de travail effectué minutieusement, mais a mis en garde contre une dérive qui, en privilégiant «l'efficacité», pourrait se traduire par une Convention moins efficace. La CMS dispose de moyens budgétaires très modestes et les moyens nécessaires devrait lui être donnée afin qu'elle puisse agir davantage, dans

une conjoncture marquée par des menaces sans précédent contre la biodiversité. Il est également important de ne pas modifier la structure et le mode de fonctionnement du Conseil scientifique, qui sert depuis de nombreuses années la Convention avec beaucoup de succès. Le principe selon lequel les conseillers sont nommés par une Partie contractante mais ne représentent pas celle-ci est particulièrement important, et la politisation excessive du Conseil, selon l'exemple observé dans d'autres conventions internationales, serait un recul considérable.

20. Le président a indiqué qu'il s'agissait moins de changer la structure du Conseil que son *modus operandi*. Il devient de plus en plus coûteux de le réunir deux fois par an et il pourrait être nécessaire de rechercher des solutions de remplacement.

21. M. Devillers est estimé qu'il pourrait être possible de remplacer la réunion intermédiaire du Conseil par une réunion plus restreinte, ouverte aux Parties contractantes désireuses de prendre à leur charge la participation de leurs conseillers désignés. Cependant, il est vital que la réunion du Conseil préliminaire à la COP reste un forum où la participation de tous les conseillers est non seulement bienvenue, mais activement encouragée.

22. M. James Williams (Royaume-Uni) a approuvé le commentaire du président portant sur le *modus operandi* du Conseil et a exprimé sa crainte que les délibérations de celui-ci ne soient pas toujours fondées sur des bases aussi diverses qu'elles devraient l'être.

23. A la demande des participants, M. Biber a expliqué que les différences entre les trois options produites par le processus sur la structure future portent essentiellement sur des aspects de calendrier et de coût. Il a cependant fait observer que les coûts de l'option 3 plus élevés à court terme seraient largement équilibrés par les économies réalisées à l'avenir, soulignant la nécessité d'adopter un point de vue à long terme.

24. Le président a chargé M. Biber (président du groupe de travail sur la structure future) d'animer un petit groupe de rédaction, composé de M. Akankwasah Barirega (Ouganda) et M. Devillers (vice-président, Belgique), et Mme. Narelle Montgomery (Australie) et Mme. Malta Qwathekana (Afrique du Sud). La tâche de ce groupe est de préparer une brève synthèse des trois options concernant la structure future qui ont été préparées pour soumission à la COP10. Sur la base de cette synthèse, le Comité arrêterait ses conclusions sur ce point durant la seconde journée de sa réunion.

25. M. Biber (Suisse) a présenté sa synthèse simplifiée du processus sur la structure future sous le titre «Le Conseil scientifique a identifié les activités et sous-activités qui suivent, parties des options 1 et 2, comme importantes pour ses travaux et son avenir». Ce document est composé d'informations extraites du document PNUE/CMS/Inf.10.14.10: *Convention sur les espèces migratrices: Structure future Phase III*. M. Biber a brièvement expliqué le contenu du document de synthèse.

26. La discussion du document a donné lieu à des interventions par M. Barirega (Ouganda), M. Galbraith (vice-président), M. Devillers (vice-président) et M. Jean-Philippe Sibley (France), Mme. Margi Prideaux (Réseau pour la faune migratrice) et Mme. Qwathekana (Afrique du Sud), et M. Spina (Italie) et M. Nigel Routh (Australie et vice-président du groupe de travail sur la structure future).

27. M. Biber a suggéré de présenter à la COP10 la proposition ainsi conçue: «Le Conseil scientifique a identifié les activités et sous-activités qui suivent, parties des options 1, 2 et 3, comme

importantes pour ses travaux, particulièrement l'activité 3 de l'option 1 et les activités 7 et 15 de l'option 2. Le Conseil scientifique souhaite par ailleurs être associé à l'examen et à la mise en œuvre éventuels de ces activités».

Résultats et actions

M. Biber a été prié de finaliser sa proposition pour soumission à la COP.

Point 5 de l'Ordre du jour: Extension à 2014 du Plan stratégique de la Convention 2006-2011

28. M. Borja Heredia (Administrateur chargé des questions scientifiques et techniques, Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/Conf.10.21: *Contribution du Secrétariat de la CMS à la mise en œuvre du Plan stratégique 2006-2011 (période triennale 2008-2011)*; PNUE/CMS/Conf.10.22: *Plan stratégique mis à jour 2006-2014*; et PNUE/CMS/Res10.5/Rev.1: *Projet de résolution sur le plan stratégique de la CMS pour 2015-2020*.

29. Il a exposé le processus à suivre pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. La nécessité de ce processus a été examinée lors de la dernière réunion du Comité permanent, suite à la discussion du processus relatif à la structure future. Il a également été convenu, lors de cette réunion, de prolonger le plan en cours jusqu'en 2014, avec certains amendements pour le mettre à jour. Le document Conf.10.21 est une synthèse des activités menées par le Secrétariat en application du plan 2008-2011. Le document Conf.10.22 est une proposition de prolonger le plan en cours jusqu'en 2014. Enfin, le projet de Résolution 10.5/Rev.1 concerne la mise en place d'un groupe de travail et des termes de référence pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique portant sur les années 2015 à 2020.

30. Le Comité permanent a recommandé de ne pas faire de changements de fond au document Conf.10.22, qui prolonge la structure et les objectifs du plan stratégique en cours jusqu'en 2014, en rajoutant les activités prévues par les résolutions soumises à la COP10, p.ex. celle en rapport avec le changement climatique, les réseaux écologiques et les maladies de la faune. Le document incorpore également diverses activités en cours qui ont débutées ces dernières années, telles que les espèces exotiques invasives. Il s'agit là d'un problème transversal qui affecte de nombreuses espèces migratrices. D'autres sujets abordés comprennent les obstacles aux migrations, tels que les lignes électriques et les infrastructures de transport desservies par ces lignes électriques. Le projet de Résolution 10.5/Rev.1 expose le processus à suivre pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique en vue de le soumettre à la COP11.

31. Le président a sollicité les commentaires des conseillers.

32. Mme. Qwathekana (Afrique du Sud), se référant à l'alinéa 4 du projet de Résolution 10.5, a demandé s'il serait possible de prier le Secrétariat de faciliter l'évaluation externe. Elle a également demandé, à propos des termes de référence du groupe de travail sur le plan stratégique, s'il était possible de proposer un calendrier de travail pour les activités du groupe.

33. Mme. Mrema (Secrétaire exécutive) a répondu qu'il n'était pas prévu que l'évaluation externe soit mise en œuvre par le Secrétariat, du fait que cette évaluation repose sur des informations transmises par le Secrétariat lui-même, les Parties et les organisations partenaires sur la contribution de chacun d'entre eux à la mise en œuvre du plan stratégique en cours. En revanche, le Secrétariat apportera son appui aux travaux de l'évaluation externe.

34. Mme. Qwathekana a demandé que cette délégation de responsabilité soit exprimée explicitement dans la résolution. M. Mshelbwala a suggéré d'ajouter, après le paragraphe du projet de résolution commençant par «prie également», un nouveau paragraphe ou une phrase ainsi libellés: «Et prie en conséquence le Secrétariat de faciliter l'évaluation externe».

35. Suite à l'intervention de Mme. Qwathekana, M. Størkersen (Norvège) a soutenu sa suggestion d'amendement aux termes de référence du groupe de travail et ajouté qu'il serait important que le groupe de travail prenne en compte les recommandations émises par d'autres AME. Il s'est ensuite interrogé sur la nature du groupe de travail à mettre en place. Un groupe à durée illimitée? de membres désignés? une société de consultance? Il pourrait être judicieux de désigner des membres du Comité permanent, p. ex. un de chaque région. Cela pourrait être préférable à l'utilisation coûteuse de consultants.

36. M. Williams (UK) a exprimé des inquiétudes concernant la formulation et l'évaluation chiffrée à produire pour le plan stratégique. Ses préférences iraient à un plan stratégique davantage focalisé sur les résultats, avec des objectifs chiffrés permettant d'apprécier les progrès réalisés. La relation entre le plan stratégique et la cible Aichi pour la biodiversité doit être sans aucune ambiguïté.

37. M. Sibley (France) a mis en doute la nécessité d'inclure les espèces exotiques invasives parmi les menaces les plus sérieuses à l'encontre des espèces migratrices, telles qu'énumérées par l'objectif 2.6 du document Conf.10.22. Il a déclaré que la Convention ne saurait être présente sur tous les fronts et exprimé l'opinion que les espèces exotiques sont déjà amplement couvertes par d'autres instruments.

38. M. Devillers (vice-président, UE) a estimé, comme M. Sibley, que la CMS doit se concentrer sur les domaines où son expertise est supérieure, et que d'autres organisations s'occupent des espèces exotiques invasives.

39. Suite à ces prises de position, diverses interventions par M. Barry Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires), M. Taej Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique) parlant en qualité de président du groupe de travail sur les itinéraires aériens, Mme. Ana Agreda (Équateur), M. Kuppusamy Sivakumar (Inde) et M. Djibril Diouck (Sénégal) ont fait valoir le caractère important de l'impact négatif des espèces exotiques invasives sur les espèces migratrices.

40. M. Alfred Oteng-Yeboah (conseiller nommé pour la faune africaine) a demandé quelle serait la meilleure façon pour la CMS de coopérer avec les autres AME sur la question des espèces exotiques invasives pour assurer une synergie en répondant aux inquiétudes du Conseil scientifique.

41. M. David Morgan (CITES) a indiqué en réponse que la CITES coopère avec le groupe de travail *ad hoc* de la CDB plutôt que de travailler seule sur cette question.

42. La conclusion du président a été que les espèces exotiques invasives ont un impact considérable sur les espèces migratrices. Cependant, d'autres organismes s'attachent à résoudre ce problème avec diverses mesures d'intervention. Faut-il le considérer comme une priorité de mise en œuvre à soumettre à la prochaine COP?

43. M. Heredia a remercié tous les conseillers qui ont produit des commentaires et leur a indiqué que bonne note a été prise de leurs interventions. Il a souligné que la CMS consacrerait des travaux ciblés à l'impact des espèces exotiques invasives sur les espèces migratrices. Il n'est pas

question de faire double emploi avec d'autres initiatives telles que la CDB, la Convention de Berne en Europe, ou la Convention de Barcelone en Méditerranée. L'objet de la proposition est de produire une valeur ajoutée sur le sujet par l'étude des impacts concrets des espèces exotiques invasives sur les espèces migratrices. Tel est le processus envisagé pour la période triennale à venir.

44. M. Devillers a suggéré de rendre plus clair l'accent mis sur les aspects propres aux espèces migratrices grâce à des formulations plaçant l'approche des problèmes posés par les espèces exotiques invasives «dans le cadre des spécificités de la CMS».

45. M. Heredia (Secrétariat) a introduit un amendement déposé par Mme. Qwathekana (Afrique du Sud) au projet de Résolution 10.5/Rev.1.

46. Cet amendement consiste en un nouvel alinéa, suivant le paragraphe 5, libellé comme suit: «*Prie également* le Secrétariat de faciliter le processus d'évaluation».

47. Le président a invité les conseillers à approuver le projet de résolution à soumettre à la COP10, sous réserve de l'inclusion des amendements proposés.

Résultats et actions

Le Secrétariat a pris bonne note de la discussion sur la question des espèces exotiques invasives. Le Conseil scientifique a approuvé le projet de Résolution 10.5/Rev.1 pour transmission à la COP10.

Point 6 de l'Ordre du jour: Contribution potentielle du Conseil scientifique à la plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES)

48. M. Galbraith (Vice-président, UK) a formulé le souhait d'apporter divers amendements au document PNUE/CMS/Res.10.8: *Projet de résolution sur La coopération entre la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CMS*. Il s'est proposé de les rédiger à temps pour examen par le Conseil au cours de la seconde journée de sa réunion (18 novembre 2011).

49. Se référant au projet de Résolution 10.8, M. Galbraith (Vice-président, UK) a indiqué qu'il y avait incorporé quelques amendements à la suite de la réunion de l'IPBES qui s'est tenue à Nairobi en octobre. Ces amendements ont été soumis pour examen aux participants sous forme de suivi de modifications sur traitement de texte.

Résultats et actions

Le projet de Résolution 10.8, tel qu'amendé par M. Galbraith, a été approuvé par le Conseil scientifique pour transmission à la COP10.

Point 7 de l'Ordre du jour: Examen de l'état de conservation des poissons d'eau douce migrants

S'il vous plaît voir l'Annexe I joints au présent rapport.

Point 8 de l'Ordre du jour: Examen et directives sur la réduction du conflit entre les oiseaux migrants et les réseaux électriques

S'il vous plaît voir l'Annexe VI joints au présent rapport.

Point 9 de l'Ordre du jour: *Modus operandi* en cas d'urgence pour les espèces de la CMS

50. Mme. Aline Kühl (Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/Conf.10.38: *Modus operandi pour urgences en matière de conservation* et PNUE/CMS/Res.10.2: *Projet de résolution sur un Modus operandi pour urgences en matière de conservation*. Elle a rappelé que l'article V de la Convention prévoit des actions d'urgence et les documents présentés sollicitent un mandat correspondant de la COP. Il est nécessaire de déterminer à quel moment le Secrétariat de la CMS doit intervenir pour alerter les Parties et les organisations compétentes quand survient une situation comme les mortalités de masse affectant l'antilope Saïga (*Saiga tatarica*) ou l'épizootie de grippe aviaire H5N1 hautement pathogène.

51. Elle a sollicité des commentaires sur le projet de résolution et rappelé aux conseillers que le Comité permanent en a déjà approuvé une version antérieure.

52. Des propositions d'amendement ont été avancées par Mme. Qwathekana (Afrique du Sud), M. Spina (Italie), Mme. Nicola Crockford (BirdLife International) et Mme. Lindsey McCrickard (FAO), et M. Barirega (Ouganda), M. Størkersen (Norvège) et M. Mundkur (conseiller nommé, faune asiatique).

53. M. Devillers (vice-président, UE) a insisté sur la nécessité de disposer d'une procédure permettant d'intervenir en cas de crise réelle, tout en évitant d'accaparer le Secrétariat avec des problèmes mineurs. Les questions clés sont quand agir, et comment.

54. Le président a invité les conseillers Mme. Qwathekana, M. Spina, M. Barirega, M. Størkersen et M. Mundkur, ainsi que les observateurs Mme. Crockford (BirdLife International) et Mme. McCrickard (FAO), à se concerter avec Mme. Kühl pour finaliser leurs propositions d'amendements, de façon à pouvoir les examiner lors de la séance du 18 novembre 2011 du Conseil scientifique.

55. Mme. Kühl (Secrétariat) a soumis les propositions d'amendements au projet de Résolution 10.2 sous forme de suivi de modifications sur traitement de texte.

56. M. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires) a signalé qu'il conviendrait de faire des corrections terminologiques dans les références à la haute mer.

57. M. Barirega (Ouganda), avec le soutien de M. Devillers (vice-président, UE) a considéré que la définition d'une 'urgence' est quelque peu restrictive; il faudrait se référer à l'étendue de l'aire de répartition, à l'intégrité écologique et à la santé animale.

58. M. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires) a indiqué qu'il serait important de conserver une certaine flexibilité permettant de travailler au cas par cas, plutôt que d'être trop prescriptif.

Résultats et actions

La version révisée du projet de résolution 10.2 a été approuvée par le Conseil pour transmission à la COP10, sous réserve d'inclure un amendement supplémentaire pour traiter le problème signalé par M. Barirega.

Point 10 de l'Ordre du jour: Sites et réseaux écologiques pour les espèces migratrices

59. M. Heredia (Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/Conf.10.39/Rev.1: *Sites critiques et réseaux écologiques pour les espèces migratrices* et le projet de résolution PNUE/CMS/Res.10.3/Rev.1: sur *Le rôle des réseaux écologiques dans la conservation des espèces migratrices*. Il a en particulier fait observer que le projet de Résolution 10.3 en appelle notamment au Conseil scientifique pour mener à bien, au cours de la période triennale à venir, une évaluation des réseaux existants, en termes de leur capacité de réponse aux besoins des espèces migratrices.

60. Au cours de la discussion, des amendements ont été proposés par M. Torbjörn Ebenhard (Suède) et M. Colin Limpus (conseiller nommé pour les tortues marines), Mme. Marie-Christine Grillo-Compulsione (ACCOBAMS), M. Williams (UK), M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique), Mme. Prideaux (Migratory Wildlife Network) et Mme. Crockford (BirdLife International).

Résultats et actions

Les participants ont approuvé le projet de résolution, sous réserve d'y incorporer des amendements visant les points soulevés au cours de la discussion. Le président a invité tous les auteurs de contributions à se mettre en rapport avec le Secrétariat pour s'assurer que leurs commentaires seraient pris en compte.

Point 11 de l'Ordre du jour: Voies de migration globales

S'il vous plaît voir l'annexe VI joints au présent rapport

Point 12 de l'Ordre du jour: Effets du changement climatique sur les espèces migratrices et implications pour l'adaptation

S'il vous plaît voir l'annexe VII joints au présent rapport

Point 13 de l'Ordre du jour: Impacts des prises accidentelles sur les espèces migratrices et mesures de mitigation pour une meilleure pratique

S'il vous plaît voir l'annexe VIII joints au présent rapport

Point 14 de l'Ordre du jour: Impacts des débris marins sur les espèces migratrices

61. M. Routh (Australie) a illustré par une présentation le contexte du projet de résolution PNUE/CMS/Res.10.4 sur les *débris marins*. Il s'agit d'un sujet remontant au ScC16, à la suite duquel le projet de résolution a été retravaillé, puis examiné par le Comité permanent à sa dernière réunion.

62. Environ 60% à 80% des débris marins sont du plastique, et 80% trouvent leur origine à terre. Les débris marins restent pourtant un problème caché, avec environ 70% reposant au fond de la mer. Il est donc probable que tant leur volume que leurs impacts sont largement sous-estimés. Le changement climatique a toutes les chances d'exacerber le problème, par exemple en intensifiant le déversement de débris charriés par les inondations. Les impacts des débris marins se font sentir sur des espèces migratrices qui comprennent des espèces inscrites aux listes de la CMS et des groupes tels que les tortus carets, les tortues vertes, les oiseaux de mer, les requins, les cétacés, les dugongs et les phoques. Plus de 250 espèces en tout sont affectées. Les conséquences comprennent également des coûts économiques, sociaux et culturels importants. Cependant, les débris marins

sont un problème susceptible d'être évité, mais les solutions nécessaires sont à l'échelle régionale et globale.

63. Au cours de la discussion, sont intervenus M. Størkersen (Norvège), M. Williams (UK), M. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires), M. Carlo Custodio (Philippines), M. Sivakumar (Inde), M. Mark Simmonds (Observateur pour le Luxembourg), M. Samuel Kasiki (Kenya), M. Oteng-Yeboah (conseiller nommé pour la faune africaine) et M. Routh (Australie).

Résultats et actions

Les participants ont approuvé le projet de résolution dans son principe, sous réserve de l'inclusion d'autres amendements qui pourraient naître de leur discussion. Le président a invité tous les auteurs de contributions à se mettre en rapport avec le Secrétariat pour s'assurer que leurs commentaires seraient pris en compte.

Point 15 de l'Ordre du jour: Programme des petites subventions (SGP)

Point 15.1 de l'Ordre du jour: Rapport sur le Programme des petites subventions (SGP)

Point 15.2 de l'Ordre du jour: Lignes Directives révisées pour le SGP

64. M. Heredia (Secrétariat) a présenté les documents PNUE/CMS/ScC.17/Doc.10: *Rapport sur le programme des petites bourses* et PNUE/CMS/Conf.10.43: *Directives révisées pour le fonctionnement du programme des petites bourses*.

65. Ce dernier document contient des propositions de directives sur le fonctionnement possible du SGP au cours de la période triennale à venir. M. Heredia a souligné que, si le SGP doit continuer de s'en remettre pour son fonctionnement aux contributions volontaires additionnelles, il reste possible de trouver des bailleurs pour de bons projets.

66. Mme. Cristina Morales Palarea (Paraguay) et M. Zeb Hogan (Conseiller nommé pour les poissons) ont exprimé leur soutien appuyé au programme des petites bourses (SGP) et aux directives proposées.

67. M. Omar Rocha (Bolivie) a présenté un rapport concis sur le projet relatif aux flamants des Hautes Andes, qui a bénéficié du soutien du SGP.

68. M. Williams (UK) a suggéré des améliorations possibles en trois endroits spécifiques des directives proposées.

Résultats et actions

Les participants ont pris bonne note du *Rapport sur le SGP* et approuvé pour transmission à la COP10 les *Directives révisées pour le fonctionnement du SGP*.

Point 16 de l'Ordre du jour: Statut de conservation des espèces de l'Annexe I de la CMS

69. Mme. Kühl (Secrétariat) a présenté le document PNUE/CMS/ScC17/Doc.7/Rev.1: *Statut de conservation des espèces inscrites à l'annexe I* et sollicité les commentaires des participants, surtout concernant le tableau 1 du document.

70. M. Hogan (conseiller nommé pour les poissons) a rendu compte de l'examen de ce tableau par le groupe de travail sur les mammifères marins, qui a conclu que son approche et son format semblaient de nature à satisfaire aux besoins des Parties en termes d'informations. Il est nécessaire de procéder à des recherches pour couvrir les espèces non encore évaluées par le biais de la Liste rouge ou d'autres processus. Le meilleur moyen de permettre aux Parties l'accès aux données serait d'entretenir une base de données en ligne régulièrement mise à jour. Le groupe a recommandé que le Secrétariat recherche les ressources nécessaires pour l'assistance technique nécessaire en matière de technologie de l'information.

71. M. Limpus (conseiller nommé pour les tortues marines) a informé les participants qu'une évaluation globale des tortues vient d'être menée par la Liste rouge de l'UICN. Cependant, la Liste rouge a une faiblesse qui est de recourir à l'approche par espèces entières. Pour de nombreuses espèces, une approche à plus petite échelle, au niveau de l'unité de gestion, est nécessaire. L'évaluation des tortues marines a été récemment facilitée par la base de données en ligne de la CMSC sur les tortues marines. Malheureusement cette base de données vient de s'interrompre, en raison d'un changement de plateforme. Cette approche pourrait être transposée à la plupart des espèces. Elle permet de cartographier la distribution, l'abondance, les sites de reproduction, les tendances démographiques et les itinéraires de migration. Une amélioration supplémentaire serait apportée par l'inclusion de données de télémétrie par satellite. M. Limpus serait très en faveur d'initiatives du Secrétariat pour produire un instrument de ce type.

72. Mme. Kühl a suggéré qu'il serait nécessaire que les experts de ce domaine se réunissent, afin de mettre en place des références de base et de repérer les lacunes dans les listes existantes d'espèces migratrices. Parmi les bases de données existantes susceptibles de fournir un bon point de départ, on peut citer la Liste rouge de l'UICN et l'Indice planète vivante.

73. M. Devillers (vice-président, UE) a souligné le risque de double emploi. Il a également estimé que l'approche décrite par M. Limpus supposait probablement un volume de travail excessif. La nouvelle Liste rouge de l'UICN, plus détaillée, doit rester la référence standard et la CMS ne devrait intervenir que lorsque les données de l'UICN sont estimées insuffisantes. Il serait important d'envisager les espèces à l'échelon de l'unité d'évolution ou de gestion.

74. M. Hogan (conseiller nommé pour les poissons) a suggéré que la CMS pourrait apporter de la valeur ajoutée en collectant des informations sur les comportements migratoires, souvent ignorés par le processus de Liste rouge de l'UICN. Il serait utile de travailler avec l'UICN pour faciliter la collecte de cette information, par exemple à l'occasion des ateliers d'évaluation de la Liste rouge.

75. M. Spina (Italie), M. Bill Perrin (conseiller nommé pour les mammifères aquatiques), et M. Moustafa Fouda (Egypte) ont formulé d'autres commentaires dans le même sens.

76. Pour conclure, Mme. Kühl a mentionné que le projet de base de données MoveBank hébergé par l'Institut Max Planck d'ornithologie pourrait valoriser les données de mouvements des animaux collectées par satellite en les conservant et analysant. Un des responsables de MoveBank, M. Martin Wikelski, doit faire une présentation à l'occasion d'un événement parallèle durant la COP10.

Résultats et actions

Le Conseil a pris bonne note du document PNUE/CMS/ScC17/Doc.7/Rev.1: *Statut de conservation des espèces inscrites à l'annexe I* et approuvé le format proposé.

Le secrétariat a pris bonne note de la discussion sur l'évaluation du statut de conservation et, plus tard au cours de la réunion, s'est vu communiquer par M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique) des commentaires conduisant à améliorer le document.

Point 17 de l'Ordre du jour: Tâches du Conseil scientifique découlant entre autres de résolutions, de recommandations et d'autres décisions de la Conférence des Parties:

PNUE/CMS/Res.10.23: *Actions concertées et coopératives*

Point 17.1 de l'Ordre du jour: Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I

PNUE/CMS/Conf.10.12: *État d'avancement sur les actions concertées et autres actions pour les espèces de la CMS non couvertes par un instrument de l'article IV*

PNUE/CMS/Inf.10.28: *Activités rapportées par les Parties sur les espèces visées par des actions concertées*

Point 17.2 de l'Ordre du jour: Mesures de coopération en faveur d'espèces/groupes inscrits à l'Annexe II

PNUE/CMS/Conf.10.36: *Amélioration de l'efficacité des mesures de promotion de la conservation et de la gestion durable d'espèces inscrites à l'annexe II – conséquences pour le processus CMS d'«actions coopératives»*

77. Mme. Kühl a présenté les documents ci-dessus, en rappelant que les actions concertées s'appliquent aux espèces de l'annexe I, et les actions coopératives à celles de l'annexe II. Le retrait d'espèces des listes d'actions concertées ou coopératives n'est intervenu qu'à la COP8; toutes les autres COP ont ajouté des espèces, mais la mise en œuvre bien souvent n'a pas suivi. Le projet de Résolution 10.23 se propose d'y remédier.

78. M. Perrin (conseiller nommé pour les mammifères aquatiques) a fait rapport de la discussion en profondeur, au sein du groupe de travail sur les mammifères aquatiques, du projet de résolution 10.23, et de son approbation de principe avec des suggestions de modifications mineures. Le groupe de travail a proposé l'inclusion du narval (*Monodon monoceros*) et des sous-espèces d'épaulard (*Orcinus orca*) fixées dans le Pacifique Nord à l'annexe I (voir document PNUE/CMS/ScC17/Doc.9: *Espèces de mammifères aquatiques pour lesquelles il n'est pas prévu d'accords au cours du triennat à venir mais qui peuvent venir à l'attention du Conseil scientifique pour consulter une synthèse de leur statut*).

79. M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique), en sa qualité de président du groupe de travail sur les itinéraires aériens, a relevé divers points mineurs relatifs à la liste des espèces de l'annexe I du document ScC17/Doc.7/Rev.1. La marmaronette marbrée (*Marmaronetta angustirostris*), le fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) et l'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*) sont couverts par l'instrument relatif aux voies de migration d'Asie centrale, et à ce titre il convient d'ajouter le mot « oui » dans les colonnes appropriées concernant ces trois espèces.

80. M. Devillers (vice-président, UE) a apporté une clarification quant aux circonstances conduisant au retrait d'une espèce des annexes. Il est nécessaire de distinguer entre espèces de l'annexe I et de l'annexe II. Pour l'annexe II, les Parties tentent normalement de conclure des accords. Il est justifié de retirer une espèce une fois que l'accord correspondant est conclu, ou que le Conseil scientifique a conclu à l'inutilité d'un tel accord. La liste doit rester dynamique. L'annexe I est une liste d'espèces pour lesquelles il est estimé souhaitable d'avoir un accord et une espèce ne devrait pas, en principe, en être retirée. Le Conseil scientifique est chargé des actions concertées, mais ni des accords, ni des MdE, ni des autres instruments. La liste des espèces visées par des actions concertées ne doit pas perdre d'espèces au fil du temps, sauf amélioration remarquable du statut de conservation d'une espèce donnée.

81. M. Limpus (conseiller nommé pour les tortues marines) a exprimé le soutien de son groupe de travail au projet de Résolution 10.23. Il a noté qu'il existe de vastes zones océaniques où aucun instrument de la CMS ne s'applique, mais où il peut exister d'autres instruments tels que le SPREP pour les États insulaires du Pacifique, avec un fonctionnement parallèle à celui de la CMS. Un bon exemple du potentiel d'efficacité de tels instruments est donné par la tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*), en danger critique d'extinction, qui a bénéficié d'actions concertées des États-unis et du Mexique. Il est nécessaire d'éviter les doubles emplois, et d'avoir un mécanisme qui indique si une espèce est couverte par un autre instrument, même si elle n'est pas couverte directement via la CMS. Globalement, la conservation des tortues se fait de préférence par une gestion à l'échelle du bassin océanique et le groupe de travail recommande en conséquence un reporting à cette échelle plutôt qu'à celle de l'espèce. Pour les océans Indien et Atlantique il existe actuellement des instruments de la CMS. Leurs Secrétariats pourraient être chargés du reporting à l'échelle de ces bassins, tandis que la Convention de Barcelone pourrait se charger à cet égard de la Méditerranée, et le SPREP du Pacifique. Le groupe de travail a rédigé divers amendements au projet de Résolution 10.23, dont un paragraphe supplémentaire sur le reporting par bassin océanique.

82. Répondant à une question de M. Hogan, Mme. Kühl a indiqué que le Conf.10.36 demande davantage de priorisation, via la sélection des espèces qui ont le plus besoin d'actions de conservation.

83. M. Devillers a ajouté que l'annexe II devrait comprendre des espèces en «situation d'attente», pour lesquelles il est admis que leur statut justifie une action mais qu'aucune n'est actuellement en préparation.

84. M. Mundkur a rappelé la présentation qu'il a fait la veille devant le groupe de travail sur les oiseaux, portant sur la Résolution 10.10, une des priorités de celle-ci étant la nécessité de mettre à jour les annexes par adjonction à leurs listes des espèces qui en ont besoin.

85. M. Hogan a demandé si le programme des petites bourses pouvait faciliter les travaux portant sur certaines de ces espèces. Il a également appelé à l'action en faveur des 18 espèces d'esturgeons inscrites à l'annexe, mais pour lesquelles il n'y a ni action concertée ni correspondant de la CMS.

86. M. Heredia (Secrétariat) a ajouté que dans les directives révisées relatives au programme des petites subventions, les espèces inscrites pour des actions concertées ou coopératives sont mises en évidence comme étant des espèces prioritaires, mais ce qui manque sont de bonnes propositions. L'idée de départ n'est pas de faire disparaître les actions concertées ou coopératives, mais de les rendre plus efficaces. Une des conditions clés pour y arriver est d'améliorer la coordination et la communication entre les mécanismes et initiatives déjà en place.

87. Mme. Qwathekana (Afrique du Sud) a fait observer que le fait d'être inscrit sur une liste n'est pas, en soi, une garantie efficace contre les menaces qui affectent les espèces, puisque la plupart des espèces inscrites aux annexes continuent leur déclin. Elle a considéré que des programmes de considération sur la base de l'espèce seraient plus efficaces.

88. Le président est convenu que le processus d'inscription aux annexes est loin d'être parfait et que le Conseil doit prendre des mesures quand l'inaction conduit à voir le statut d'une espèce s'aggraver.

89. M. Morgan (CITES) a fait référence à la page 10 du projet de Résolution 10.23 où l'éléphant d'Afrique est subdivisé en deux espèces, *Loxodonta africana* et *L. cyclotis*, alors que la CITES ne reconnaît que *L. africana*. Cette divergence pourrait poser problème.

90. M. Devillers a rappelé que dans le cadre de la CMS, la nomenclature doit respecter Wilson & Reeder 2005.

91. Mme. Crockford (BirdLife International) a proposé de prendre en considération, pour inclusion à l'annexe I et action concertée, le courlis d'Alaska (*Numenius tahitiensis*). Cette proposition a reçu le soutien de M. Sibley (France) et M. O'Sullivan (président du groupe de travail sur les oiseaux).

92. Sur invitation du président, le Conseil a approuvé la proposition d'inclure le courlis d'Alaska dans les espèces bénéficiant d'actions concertées.

93. Mme. Crockford a indiqué que BirdLife International a officiellement proposé de procéder à une évaluation objective de l'ensemble des espèces d'oiseaux globalement menacées par rapport aux annexes de la CMS.

94. M. Galbraith (Vice-président, UK) a noté que toute proposition d'inclure des espèces dans les actions concertées ou coopératives doit être officiellement approuvée par le Conseil scientifique avant d'être soumise à la COP pour considération. La procédure pour cela est l'adoption par le Conseil des rapports des groupes de travail concernés.

Résultats et actions

Sous réserve d'incorporation des amendements proposés par les groupes de travail et discutés plus avant lors de sa réunion plénière, le Conseil scientifique a approuvé la transmission à la COP10 du projet de Résolution 10.23.

Point 18 de l'Ordre du jour: Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention

S'il vous plaît voir l'Annexe VI joints au présent rapport

Point 19 de l'Ordre du jour: Progrès sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil scientifique:

Point 19.1 de l'Ordre du jour: Fonctionnement durable

95. M. Devillers (vice-président, UE), a présenté le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.12: *Applicabilité des principes d'Addis Abeba aux activités menées dans le cadre de la CMS*. Il a observé que ce document trouve son origine dans un processus mis en branle lors de la COP8, où

une proposition de faire adopter par le CMS les principes d'Addis Abeba a été émise. Un groupe de travail a été mis en place par la COP et le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.12 est un rapport de synthèse sur les conclusions de ce groupe.

96. Le consensus général du groupe a été que les principes en eux-mêmes ne posent guère de difficultés, mais que le texte qui les accompagne pose de nombreux problèmes dans le contexte de la CMS. Certains de ces principes, en termes de mise en œuvre, s'appliquent à des actions que seule la CMS peut mener. De plus, la formulation utilisée peut parfois donner lieu à des interprétations très différentes et, par endroits, semble se contredire.

97. M. Routh (Australie) a indiqué que, si l'Australie soutenait la coopération entre la CMS et la CDB, elle n'accepterait pas l'applicabilité à la CMS des principes d'Addis Abeba et ne pourrait adhérer à l'adoption ou à l'approbation de ces principes par la CMS.

98. M. Devillers a répondu que la position australienne est bien connue et a été très largement prise en compte lors de l'élaboration du document mis à l'examen.

99. M. Morgan (CITES) a observé que ce document ne mentionne pas explicitement qu'il est le fruit du groupe de travail établi par la COP. Ce document ne correspond pas au souvenir qu'il a des discussions qui ont eu lieu à Rome.

100. M. Biber (Suisse) a souligné que le Conseil scientifique est supposé donner un avis sur les travaux à venir de la Convention relativement à l'utilisation durable des espèces couvertes par la CMS. Ce point devra figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Résultats et actions

Le Conseil a décidé qu'en préparant le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.12: *Applicabilité des principes d'Addis Abeba aux activités menées dans le cadre de la CMS*, le groupe de travail a satisfait à ses termes de référence. Tous travaux supplémentaires supposeraient de nouveaux termes de référence, et ce problème devra être abordé par le Conseil à sa 18^{ème} Réunion.

Point 19.2 de l'Ordre du jour: Critères de classement des espèces de l'Annexe II de la CMS

101. Le document PNUE/CMS/Conf.10.37: *Application des catégories de la Liste rouge de l'UICN à l'évaluation des propositions d'inclusion aux annexes de la CMS* a été présenté par M. Baker (conseiller nommé pour les captures accessoires).

102. Il a indiqué que pour l'Australie, il est préférable d'aborder ce problème en intersession, après la COP10, du fait que le document n'a été communiqué aux Parties que tout récemment.

103. Il a également indiqué que le Royaume-Uni a soumis des commentaires détaillés, et dans l'ensemble favorables, mais en mettant en garde contre la transformation des listes de la CMS en «dépotoirs». Le Royaume-Uni a par ailleurs observé que toutes les espèces de la CMS n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation récente par l'UICN.

104. M. Størkersen (Norvège) a exprimé ses regrets face au retard dans la mise à disposition du document. Le sentiment de la Norvège est qu'à ce stade, le Conseil ne peut qu'en prendre bonne note, mais qu'il devrait recommander la préparation d'un projet de résolution et de directives en vue de les soumettre à la COP11. Les directives devraient être plus complètes que les actuelles, par exemple en couvrant la question du retrait d'une espèce.

105. M. Ebenhard (Suède) a demandé ce qu'il convient de faire quand la taxonomie de la CMS et celle de l'UICN divergent.

106. M. Baker a répondu que la proposition suggère d'utiliser les catégories de la Liste rouge, non la Liste rouge proprement dite.

107. Pour M. Fouda (Égypte) il s'agit là d'un point crucial. Son opinion est que de nombreuses évaluations de l'UICN n'ont pas été convenablement vérifiées à l'échelon des pays.

108. M. Williams (UK) a remercié les participants à l'élaboration du document. Le Royaume-Uni partage complètement l'analyse de la Norvège selon laquelle il s'agit d'une question d'une grande importance pour la CMS, mais qui nécessite sans doute d'être élaborée davantage avant de pouvoir faire l'objet d'une recommandation de décision soumise à la COP.

109. M. Størkersen et M. Routh (Australie) ont exprimé le même avis et recommandé que le Conseil scientifique remette à l'intersession la finalisation de ses travaux sur les critères d'inscription d'espèces aux annexes I et II.

110. M. Sibley (France) a souligné l'urgence du besoin qu'a la CMS de disposer sur ce sujet de directives claires, dont l'élaboration se fait attendre depuis de longues années. Il a reconnu qu'il est trop tard pour prendre une décision durant la COP10, mais la Convention doit s'assurer que des directives seront prêtes pour adoption à la COP11.

111. M. Morgan (CITES) a fait observer que, du fait que la CITES et la CMS ciblent toutes deux des espèces menacées d'extinction, il serait utile, vis-à-vis de l'extérieur, que les deux Conventions suivent des approches similaires.

112. M. Heredia a indiqué que la discussion de cette question est à l'ordre du jour de la COP et qu'à strictement parler, une résolution n'est pas indispensable, la demande d'élaboration de critères pouvant être exprimée dans le rapport de la COP.

113. Suite à d'autres échanges, M. Størkersen a suggéré que M. Baker et d'autres conseillers intéressés préparent les termes de référence d'un groupe de travail intersessionnel, tandis que le Conseil demanderait à la COP la mise en place d'un tel groupe de travail, chargé de la finalisation des critères d'inscription aux annexes.

Résultats et actions

La proposition du conseiller désigné par la Norvège a été approuvée par le Conseil. Le président a invité les participants intéressés à se mettre en rapport avec M. Baker pour la préparation de termes de référence portant sur l'élaboration de critères destinés à aider la Convention à évaluer les propositions d'adjonction de taxons aux annexes de la CMS. Ce processus doit déboucher sur un projet de résolution et de directives, pour adoption par la COP11.

Le groupe de travail intersessionnel s'est réuni et a proposé les termes de référence qui suivent:

«Élaborer un jeu de critères destinés à assister la COP et le Conseil scientifique dans l'évaluation des propositions d'inscription de taxons aux annexes de la Convention, et de leur désinscription.

Les critères proposés devront être finalisés à temps pour être examinés par la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique et ensuite soumis à la COP pour adoption.»

Point 19.4 de l'Ordre du jour: Enquête sur l'expertise des membres du Conseil scientifique

114. Mme. Kühl (Secrétariat) a présenté le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.6: *Analyse de l'expertise des membres du Conseil scientifique*. Elle a souligné la nécessité de combler les lacunes identifiées, telles que la relative faiblesse du nombre de conseillers scientifiques possédant une expertise sur les espèces marines, afin d'améliorer l'efficacité de la Convention. Il est vital d'associer informellement d'autres experts à ses travaux et de créer des réseaux régionaux.

115. Pour M. Devillers (vice-président, UE), l'enquête démontre une répartition remarquablement équilibrée de l'expertise au sein du Conseil. Une des grandes réussites de la CMS a été de faire prendre conscience d'autres taxons d'animaux migrateurs que les oiseaux. Un changement important de la structure du Conseil ne serait pas très rationnel.

116. M. Fouda (Égypte), Mme. Qwathkana (Afrique du Sud), Mme. Morales Palarea (Paraguay) et Mme. Agreda (Équateur) ont insisté sur la nécessité, pour les membres du Conseil, de s'intégrer à des réseaux d'experts à l'échelle des pays ou des régions, citant des exemples pertinents dans leurs propres pays.

117. M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique) a décrit la façon dont le groupe de travail sur les itinéraires aériens a tendu la perche à d'autres réseaux d'expertise, et suggéré qu'une telle approche pourrait être suivie par d'autres groupes de travail à base taxonomique. Il serait particulièrement utile au Conseil de voir comment appréhender d'un point de vue plus stratégique la vaste somme de connaissances présente au sein de la Commission de survie des espèces de l'UICN.

118. M. Biber (Suisse) a attiré l'attention sur le manque relatif d'expertise du Conseil en ce qui concerne les invertébrés migrateurs.

119. M. Devillers a suggéré de recourir au mécanisme des conseillers nommés pour contribuer à combler les lacunes; par exemple, pour améliorer l'expertise du Conseil sur les invertébrés.

120. Le président a fait observer qu'une première étape consiste à regarder quelle expertise existe déjà au sein du Conseil, puis, une seconde, à regarder quelle expertise est disponible pour le Conseil. Cependant, moins de la moitié des conseillers ayant répondu à l'enquête, il n'est pas possible d'aboutir à une conclusion reposant sur des données établies.

Résultats et actions

Le Secrétariat a été prié de renvoyer le questionnaire de l'enquête, par voie électronique, à ceux qui n'y ont pas encore répondu à ce jour. Les conseillers concernés ont été instamment priés de retourner des questionnaires remplis au Secrétariat pour le 19 novembre 2011.

Point 19.5 de l'Ordre du jour: Espèces exotiques envahissantes

121. Le document PNUE/CMS/ScC.17/Doc.11: *Espèces exotiques invasives et espèces migratrices* a été présenté par Mme. Laura Aguado (Secrétariat).

122. Le président a fait observer que le Conseil est supposé donner des avis à la Convention sur ses travaux à venir relativement à cette question.

123. Au cours de la discussion, sont intervenus M. Siblet (France), M. Andreas Krüss (Allemagne), et M. Spina (Italie), Mme. Morales Palarea (Paraguay), M. Baker (conseiller nommé

pour les captures accessoires), M. Fouda (Égypte), M. Devillers (vice-président, UE), M. Ebenhard (Suède), M. Sivakumar (Inde), M. Mundkur (conseiller nommé pour la faune asiatique), M. Rocha (Bolivie), M. Galbraith (Vice-président, UK), M. Diouck (Sénégal) et M. Heredia (Secrétariat).

124. Si tous les intervenants sont convenus que le problème des espèces exotiques invasives constitue une priorité pour la communauté de la conservation de la biodiversité, il n'y a pas de consensus sur la question de savoir s'il s'agit d'une priorité pour la CMS, et sur la nature des activités à entreprendre, du point de vue de la CMS, pour s'y attaquer.

125. M. Heredia a apporté une clarification sur le fait que les espèces invasives sont mentionnées dans le texte de la Convention comme étant une menace de premier plan pour les espèces couvertes par la CMS.

126. M. Galbraith a suggéré de faire avancer la question en l'abordant dans le cadre du Plan stratégique de la Convention.

127. Le président a pris note de l'accord du Conseil sur cette proposition et a prié M. Galbraith de proposer une formulation spécifique pour le rapport qui doit être fait à la COP10 sur cette question.

Résultats et actions

Le Conseil a approuvé la conclusion avancée par le vice-président, ainsi libellée: «Le Conseil scientifique a relevé l'importance de l'impact des espèces exotiques sur la biodiversité en général, et sur les espèces migratrices plus particulièrement. Il a recommandé qu'une étude de cet impact, et des actions à mettre en œuvre en priorité pour en réduire les effets, soit mise en œuvre durant l'intersession.»

Point 20 de l'Ordre du jour: Présentation des rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques

128. Le président a invité les présidents des groupes de travail taxonomiques à présenter le rapport de leur groupe.

129. Mme. Roseline Beudels (Belgique), Présidente du Groupe de travail sur les mammifères terrestres, a présenté son rapport, joint en Annexe 11 au présent rapport.

130. M. Morgan (CITES) a demandé des clarifications sur la recommandation de faire bénéficier de l'inscription CMS des populations indigènes sauvages regroupées sous *Ovis aries*. Il a rappelé que la CITES, dans le même contexte, avait éprouvé des problèmes de taxonomie. Il a demandé s'il était recommandé que la COP10 se prononce sur cette question, ou si elle aboutirait devant une COP ultérieure.

131. M. Devillers (vice-président, UE) a considéré qu'il est important de bien distinguer l'avis scientifique donné par le Conseil sur le caractère désirable ou non, d'un point de vue scientifique, de l'inscription d'un taxon donné, de la décision officiellement formulée par la COP qui dépend de l'opinion des Parties sur l'application dans la pratique des recommandations scientifiques en question. Tout en étant d'accord avec M. Morgan sur le risque de difficultés dans le cas spécifique considéré, tout ce que le Conseil doit faire est de rendre un avis sur le caractère désirable, d'un point de vue scientifique, de la recommandation en cause.

132. M. Størkersen (Norvège) ne partageait pas entièrement cette analyse. Chaque proposition doit être évaluée avec soin, et dans le cas particulier, cette suggestion, appliquée à des populations sauvages regroupées sous *Ovis aries*, semble hâtive. Cette situation montre une fois de plus le besoin urgent de critères parfaitement clairs pour adjonction aux annexes.

133. Le Secrétariat a rappelé que seules les propositions d'inscription qui ont été soumises au moins 150 jours avant la COP sont éligibles à l'approbation par les Parties.

134. Le président a estimé, pour conclure, que le groupe de travail s'était contenté de déclarer souhaitable l'inscription de populations sauvages regroupées sous *Ovis aries*. Cela ne constitue pas une soumission officielle en vue d'inscription.

135. M. Perrin, président du groupe de travail sur les mammifères aquatiques, a présenté son rapport, joint en [Annexe III](#) au présent rapport.

136. M. Hogan, président du groupe de travail sur les poissons, a présenté son rapport, joint en [Annexe IV](#) au présent rapport.

137. M. Limpus, président du groupe de travail sur les tortues marines, a présenté son rapport, joint en [Annexe V](#) au présent rapport.

138. M. O'Sullivan, président du groupe de travail sur les oiseaux, a présenté son rapport, joint en Annexe VI au présent rapport.

139. M. Morgan (CITES) et M. Sibley (France) ont exprimé leur regret que le groupe de travail n'ait pas été en mesure de recommander une décision sur la taxonomie des oiseaux.

140. La CITES ne met pas en doute la qualité de la liste de contrôle taxonomique de BirdLife International, mais cette liste présente un degré de complexité et une fréquence de changements qui en fait un instrument inadéquat pour les AME. Il reste nécessaire de présenter le projet de Résolution 10.13 à la COP10 pour approbation.

141. M. Limpus (conseiller nommé pour les tortues) et M. Biber (Suisse) ont souligné que l'avis rendu par le groupe de travail indique clairement que le projet de Résolution 10.13 ne doit pas être transmis à la COP10. M. Biber a demandé au président du groupe de travail sur les oiseaux, M. O'Sullivan, de lire la recommandation formulée sur ce point par son groupe, qui dit ce qui suit:

«Le groupe de travail prie le président du Conseil scientifique de se mettre en rapport avec les présidents des organes scientifiques consultatifs, les secrétariats des AME compétents, et les organisations internationales concernées dont l'UICN, BirdLife International, Wetlands International et le PNUE/CSMC, dans le but d'évaluer la dernière édition de Dickinson, qui doit sortir en 2012, et la possibilité d'adopter une taxonomie et une nomenclature uniques pour les oiseaux, pour en informer la Conseil scientifique lors de sa 18^{ème} Réunion.»

142. Le président a conclu que cette recommandation doit être considérée comme valide et a invité le Conseil à approuver les rapports des présidents des groupes de travail taxonomiques.

Résultats et actions

Le Conseil a adopté les rapports des groupes de travail taxonomiques

143. Le président a invité les présidents des groupes de travail thématiques à présenter le rapport de leur groupe.

144. M. Galbraith, président du groupe de travail sur les impacts du changement climatique sur les espèces migratrices et leurs conséquences pour l'adaptation, a présenté son rapport, qui est joint en Annexe VII au présent rapport.

145. M. Baker, président du groupe de travail sur les captures accessoires, a présenté son rapport, qui est joint en Annexe VIII au présent rapport.

146. En réponse à une question de M. Sibley (France), relative à la source des données utilisées pour les pêcheries françaises en zone sub-antarctique, M. Baker a indiqué que ces informations avaient été soumises à la CCAMLR lors de sa réunion d'octobre 2011. M. Baker s'est proposé d'en discuter plus avant avec M. Sibley dans le cadre d'entretiens bilatéraux.

147. M. Oteng-Yeboah, président du groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage, a présenté son rapport, qui est joint en annexe n.

Résultats et actions

Le Conseil a adopté les rapports des groupes de travail taxonomique.

Point 21 de l'Ordre du jour: Election du Président et du Vice-président du Conseil scientifique pour la période 2012-2014 et nominations du Conseiller nommé pour les oiseaux et du Conseiller nommé pour la faune néotropicale.

148. La présidence a été assurée par la Secrétaire exécutive pour ce point de l'ordre du jour. Les élus actuels, M. Mshelbwala, M. Devillers et M. Galbraith, ont été priés de quitter la salle durant le scrutin.

149. La Secrétaire exécutive a prié les participants de se référer au document PNUE/CMS/ScC17/Inf.2: *Règles de procédure du Conseil scientifique de la CMS*, et plus particulièrement à la Règle 8 relative au président et aux vice-présidents du Conseil. Elle a noté qu'au cours de la période triennale écoulée il y avait eu à titre exceptionnel deux vice-présidents, mais qu'il était supposé qu'il n'y en aurait qu'un au cours du triennat à venir, comme stipulé par les règles de procédure. Le Conseil a confirmé cette supposition.

150. La Secrétaire exécutive a sollicité des désignations pour la position de président du Conseil scientifique, qui seraient prises en compte par la COP10 dans le cadre du point approprié de l'ordre du jour.

151. Mme. Jelena Kralj (Croatie) a désigné M. Fernando Spina (Italie). Cette proposition a été soutenue par M. Fouda (Égypte) et adoptée par acclamations. M. Spina a remercié le Conseil et s'est engagé à faire de son mieux.

152. La Secrétaire exécutive a sollicité des désignations pour la position de vice-président du Conseil scientifique, en rappelant au Conseil la nécessité de tenir compte de l'équilibre régional et de genre de son bureau.

153. M. Barirega (Ouganda) a désigné Mme. Malta Qwathekana (Afrique du Sud). Cette proposition a été soutenue par Mme. Beudels (Belgique) et adoptée par acclamations. Mme. Qwathekana a remercié les conseillers pour la confiance qu'ils lui manifestaient et confirmé qu'elle était prête à affronter les défis du rôle de vice-présidente.

154. M. Heredia (Secrétariat) a observé que le Conseil devait également recommander de nouveaux conseillers nommés, pour les oiseaux et pour la faune néotropicale. La tradition veut que le conseiller nommé pour les oiseaux provienne de la famille de BirdLife International. Il avait été proposé de recommander M. Leon Bennun, responsable scientifique de Birdlife. Cette proposition a été soutenue par le conseiller nommé en exercice pour les oiseaux, M. John O'Sullivan.

155. M. Rodrigo Medellín (Mexique) avait été proposé pour le poste de nouveau conseiller nommé pour la faune néotropicale. Il est très apprécié dans la région et bien connu de la famille CMS, en sa qualité d'Ambassadeur pour l'année de la chauve-souris. M. Rocha (Bolivie) a soutenu la candidature de M. Rodrigo Medellín au nom de la région néotropicale.

156. Le Conseil a adopté les deux propositions.

Point 22 de l'Ordre du jour: Adoption du rapport et des points d'action

157. Le président a confirmé qu'un projet de rapport de la réunion, y compris les résultats et les points d'action, serait distribué aux participants assez tôt pour permettre sa révision et tous amendements nécessaires, préalablement à la soumission du rapport comme document de travail de la COP. Les rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques seraient annexés au rapport des séances plénières, comme pour les réunions précédentes du Conseil scientifique.

Point 23 de l'Ordre du jour: Date et lieu de la 18^{ème} Réunion du Conseil scientifique

158. Le Conseil a accepté la proposition de la Secrétaire générale de procéder à des consultations entre le Secrétariat et les nouveaux président et vice-présidente, avant d'informer aussitôt que possible les conseillers des dates proposées.

Point 24 de l'Ordre du jour: Autres questions

159. Le conseiller nommé pour la faune asiatique a rappelé que le groupe de travail taxonomique sur les oiseaux a reçu mandat d'examiner les projets de Résolution 10.10 et 10.3. Il en a résulté bon nombre d'améliorations importantes, qui ont été transmises au Secrétariat.

160. Le président a jugé que le temps manquait pour permettre à la réunion plénière d'examiner plus en détail ces amendements, mais il a prié le Secrétariat de veiller à ce que tous soient pris en compte lors de la révision des projets de résolutions en cause.

161. Le président a exprimé avec force sa conviction du caractère insuffisant d'une durée de deux jours pour rendre pleinement justice au travail du Conseil scientifique; de nombreux projets de résolutions n'ont même pas pu être examinés en réunion plénière et les rapports des groupes de travail n'ont pu être examinés, faute de temps. Il a recommandé avec force au président et à la vice-

présidente nouvellement élu d'insister absolument pour une réunion d'une durée de trois jours, immédiatement avant la COP11.

Point 25 de l'Ordre du jour: Clôture de la réunion

162. Le Conseil a exprimé sa gratitude au président et aux vice-présidents actuels pour leurs efforts au cours de la période triennale écoulé.

163. La Secrétaire exécutive a fait part de sa propre gratitude au président et aux vice-présidents, ainsi qu'à tous les conseillers, conseillers nommés, partenaires, ONG, et à la famille CMS étendue. Elle a offert des présents en gage de cette appréciation au président et aux vice-présidents sortants, ainsi qu'au conseiller nommé sortant pour les oiseaux.

164. Le président a remercié chaleureusement le Conseil, en notant sa gratitude particulière à l'égard des deux vice-présidents et du Secrétariat pour l'appui inestimable qu'il en a reçu. Des remerciements particuliers ont été adressés une nouvelle fois au Gouvernement norvégien pour avoir accueilli la réunion.

165. La réunion a été close à 20h00 le 18 novembre 2011.

ANNEXE I au Rapport de ScC17

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Remarques Introductives
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Rapport sur les activités intersession 2009-2011
4. Information sur le processus intersessions concernant la future structure de la CMS
5. Extension à 2014 du Plan stratégique de la Convention 2006-2011
6. Contribution potentielle du Conseil scientifique à la plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES)
7. Examen de l'état de conservation des poissons d'eau douce migrateurs
8. Examen et directives sur la réduction du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques
9. *Modus operandi* en cas d'urgence pour les espèces de la CMS
10. Sites et réseaux écologiques cruciaux pour les espèces migratrices
11. Voies de migration globales :
 - 11.1 Conservation des oiseaux terrestres migrateurs longue-distance
 - 11.2 Diminution du risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs
 - 11.3 Projet de Plan d'action pour le Vanneau sociable
12. Effets du changement climatique sur les espèces migratrices et implications pour l'adaptation
13. Impacts des prises accidentelles sur les espèces migratrices et mesures de mitigation pour une meilleure pratique
14. Impacts des débris marins sur les espèces migratrices
15. Programme des petites subventions (SGP)
 - 15.1 Rapport sur le Programme des petites subventions (SGP)
 - 15.2 Lignes directrices révisées pour le SGP
16. Statut de conservation des espèces de l'Annexe I de la CMS
17. Tâches du Conseil scientifique découlant entre autres de résolutions, de recommandations et d'autres décisions de la Conférence des Parties
 - 17.1 Mesures concertées pour des espèces/groupes sélectionnés de l'Annexe I
 - 17.2 Mesures de coopération en faveur d'espèces/groupes inscrits à l'Annexe II

- 17.3 Autres résolutions et recommandations (non couvertes par des points précédents de l'ordre du jour):
 - 17.3.1 Res.9.2: Examen des instruments et projets de la CMS existants sur les mammifères terrestres et les tortues marines
 - 17.3.2 Res.9.8: La réponse au défi des maladies émergentes et ré-émergentes chez les espèces migratrices, y compris la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène (paragraphe 2: Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage)
 - 17.3.3 Mise en œuvre de la Res.9.9 sur les Espèces marines migratrices/le statut de conservation des espèces marines de l'Arctique/le programme de travail pour les Cétacés
 - 17.3.4 Mise en œuvre de la Res.9.19 sur les impacts acoustiques marins anthropogéniques nuisibles et nouvelle résolution sur la pollution sonore marine
 - 17.3.5 Mise en œuvre de la Res.9.20 sur le Faucon Sacre (*Falco cherrug*)
 - 17.3.6 Mise en œuvre de la Rec.9.1 sur les Mammifères des zones arides d'Eurasie Centrale
 - 17.3.7 Mise en œuvre de la Rec.9.2 sur la Mégafaune Sahélo-Saharienne
 - 17.3.8 Mise en œuvre de la Rec.9.3 sur les Tigres et autres Grands Félines d'Asie
 - 17.3.9 Mise en œuvre de la Rec. 9.5 sur les Mesures de Coopération en faveur de l'Eléphant (*Loxodonta africana*) d'Afrique Centrale
18. Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention
 - 18.1 Discussion et évaluation de propositions
19. Progrès sur d'autres questions exigeant l'avis du Conseil scientifique
 - 19.1 Fonctionnement durable
 - 19.2 Critères de classement des espèces de l'Annexe II de la CMS
 - 19.3 Taxonomie et nomenclature des oiseaux
 - 19.4 Enquête sur l'expertise des membres du Conseil scientifique
 - 19.5 Espèces exotiques envahissantes
20. Présentation des rapports des groupes de travail taxonomiques et thématiques
21. Elections du Président et du Vice-président du Conseil scientifique pour la période 2012-2014 et nominations du Conseiller nommé pour les oiseaux et du Conseiller nommé pour la faune néotropicale
22. Adoption du rapport et des points d'action
23. Date et lieu de la 18^{ème} Réunion du Conseil Scientifique
24. Autres questions
25. Clôture de la réunion

ANNEXE II au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES TERRESTRES Bergen, 17 novembre 2011

Participants:

Roseline C. Beudels-Jamar, coordinatrice pour les mammifères terrestres (Présidente)
Pierre Devillers, Union Européenne
ZurabGurielidze, Géorgie
Sergey Yerokhov, Kazakhstan
Samuel Kasiki, Kenya
LkhagvasurenBadamjav, Mongolie
TorbjörnEbenhard, Suède
NuraliSaidov, Tajikistan
KhaledZahzah, Tunisie
AkankwasahBarirega, Ouganda

Représentants des observateurs:

Kirghizistan: Askar Davletbakov & Kathrin Uhlemann
Wild Europe: Toby Aykroyd

Secrétariat CMS: Borja Heredia, Aline Kühl, Christiane Röttger, Lahcen El Kabiri

1. Introduction du Président

2. Examen des Actions Concertées et Coopératives permanentes

2.1. Action Concertée (AC) en faveur de la Mégafaune sahélo-saharienne

Au cours des trois dernières années, le travail d'AC a été surtout concentré sur deux aires principales: l'une située au nord du Sahara, en Tunisie ; l'autre au centre et au sud du Sahara, au Niger, où les dernières populations viables de grands vertébrés sahélo-sahariens survivent à l'état sauvage.

En Tunisie, les progrès les plus importants des trois dernières années ont été:

- a) un soutien continu à la gestion de la métapopulation de l'Oryx algazelle et de l'Addax dans les six zones protégées du sud, et le développement d'un mécanisme pour la surveillance continue des populations d'Addax dans les parcs nationaux du Djebel et du Senghar;
- b) un suivi permanent des populations d'Oryx algazelle dans les parcs nationaux de Sidi Toui et Oued Dekouk;
- c) des enquêtes supplémentaires centrées sur la Gazelle leptocère et la Gazelle dorcas dans le parc national de Senghar; et
- e) en outre, la Direction Générale des Forêts en Tunisie a lancé un nouveau programme de conservation et de restauration pour la Gazelle de Cuvier le long de la Dorsale Tunisienne, mettant en œuvre de la stratégie tunisienne de conservation des Antilopes sahélo-sahariennes développée avec la CMS en 2002. La Direction Générale des Forêts vient de publier une excellente série de brochures sur les Aires Protégées de Tunisie.

Depuis 2009, la majeure partie du programme de la CMS en faveur de la Mégafaune Sahélo-Saharienne (SSM), a été consacrée, en termes de conservation des espèces in situ, à l'effort très important entrepris en vue de la conservation de l'aire de Termit-Tin Toumma au Niger. Il existe une volonté politique manifeste de voir cette aire officiellement désignée et effectivement gérée, et la publication officielle de l'aire protégée est déjà intégrée dans le programme national. Au Niger, l'AC dispose d'une très bonne équipe de terrain qui travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (MEELCD) et avec le principal partenaire de l'AC, le Sahara Conservation Fund (SCF). Le projet Termit-Tin Toumma est centré sur:

- a) le développement de la future Réserve Nationale de Termit-Tin Toumma (RNCNTT);
- b) la préservation de la faune sahélo-saharienne de la région, notamment les dernières populations viables d'Addax et de Gazelle dama au monde;
- c) la réalisation d'inventaires et de suivis écologiques;
- d) la collecte de données biologiques et socio-économiques sur l'aire en question;
- e) l'implication des communautés pastorales locales, y compris en les employant elles-mêmes comme éco-gardiens pour surveiller l'aire; et
- f) le lancement de projets de développement de la communauté.

Tout ce travail a été rendu possible par les fonds en provenance du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) de 2003 à 2010 et de la Commission Européenne de 2007 à 2012.

Prochaines étapes pour les trois années à venir:

- Une troisième réunion des États de l'aire de répartition de la mégafaune sahélo-saharienne est une priorité absolue et les ressources financières doivent être identifiées avec l'aide de la COP (comme décrit dans la Résolution 10.16).
- La signature d'un instrument de la CMS sur la conservation et la restauration de la mégafaune sahélo-saharienne (voir également UNEP/CMS/Résolution 10.16 sur les priorités des accords) est attendue lors de cette réunion.
- Soutien supplémentaire pour les initiatives existantes prises par certains États de l'aire de répartition comme le Maroc et le Sénégal.
- Collecte de fonds pour la troisième phase du projet Termit-TinToumma.
- Lancement de travaux dans de nouvelles zones de l'aire de répartition des espèces sahélo-sahariennes, notamment en Éthiopie.

2.2. Action concertée en faveur des terres arides d'Asie Centrale

Le Groupe de Travail a été informé des développements ayant eu lieu au cours des trois dernières années:

- Une extension de l'aire qui inclura les déserts chauds de l'Asie du sud-ouest, incluant la Péninsule Arabique, a été décidée lors de plusieurs réunions informelles qui se sont tenues lors de la COP9, présidées par la Syrie et auxquelles ont participé la Jordanie et le Yémen. L'Arabie Saoudite a indiqué ne pas souhaiter participer à l'Action Concertée.
- Les Experts des Points Focaux n'ont pas, à ce stade, envisagé d'autre instrument qu'une AC.
- Du travail a été effectué en préparation du Plan d'Action et de la construction de la base de connaissances parallèle. Dans ce contexte, deux présentations ont été faites au Groupe de Travail : l'Expert du Point Focal pour la Mongolie a présenté un examen des barrières à la

migration (une étude de cas en Mongolie) (ScC17/Inf.23), et le Secrétariat a présenté un projet de Plan d'Action centré sur une aire de haute priorité dans le champ d'application de l'AC, à savoir l'Asie Centrale et la Mongolie (ScC17/Doc.13). Le Secrétariat avait l'intention de stimuler les discussions sur la hiérarchisation des priorités en termes de portée géographique et taxinomique. Les membres du Groupe de Travail avaient l'impression qu'établir des priorités centrées sur des actions, des espèces ou des aires était une bonne manière d'avancer mais que la portée globale de l'AC ne devait pas être réduite.

- Les participants à la réunion ont réitéré le caractère souhaitable de la tenue d'une première réunion des États de l'aire de Répartition de l'AC. Ils ont eu l'impression qu'il était maintenant urgent et que tous les acteurs devaient s'efforcer de l'organiser, de préférence en Mongolie en août 2012.
- Le Groupe de Travail recommande au Conseil Scientifique la poursuite de l'AC.

2.3 Autres Actions Concertées et Coopératives existantes:

L'Action Coopérative en faveur de l'Éléphant d'Afrique Centrale: le Groupe de Travail considère que le statut de conservation de l'Éléphant centre-africain est très défavorable. Le Groupe de Travail encourage le Conseil Scientifique, avec l'aide du Secrétariat, des experts des États de l'aire de répartition, et les ONG compétentes, à examiner des pistes permettant d'améliorer la situation. Faciliter les consultations avec les États de l'aire de répartition de l'Éléphant d'Afrique Centrale était considéré comme une option valable.

CA pour les Gorilles: le Groupe de Travail prend note qu'il y aura une réunion des Parties à l'Accord Gorille les 26-27 novembre. Le Conseil Scientifique attend un rapport après cette réunion.

CA pour le Cerf des Andes Méridionales : le Groupe de Travail a pris note que l'Expert du Point Focal ne pouvait poursuivre sa mission pour raisons de santé. Le Groupe de Travail remercie l'Expert pour son engagement et son action au cours de ces années de présence et lui souhaite une bonne continuation. Le Secrétariat a rapporté qu'un accord avait été signé entre le Chili et l'Argentine et que des progrès étaient en cours dans le cadre de cet accord. Le coordinateur en charge des Mammifères Terrestres tentera d'identifier un nouvel Expert pour le Point Focal.

3 Autres actions à envisager par le Groupe de Travail :

Le Secrétariat a présenté l'«*Examen de la situation des Mammifères Terrestres*» (Conf.10.44 et Inf.10.15). Il a été noté qu'au nombre des premières priorités identifiées par le Centre Mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) se trouvait la poursuite de l'AC sur la Mégafaune sahélo-saharienne et l'AC pour les Terres Arides d'Asie Centrale ainsi qu'une AC sur la Mégafaune subsaharienne. Un échange de vues a eu lieu sur les trois dernières et un consensus a été obtenu, comme quoi la possibilité d'une initiative en faveur de la conservation de la mégafaune devrait être sérieusement étudiée. L'Expert pour le Kenya a accepté de servir d'Expert du Point Focal pour cette activité. L'Action Coopérative en faveur de l'Éléphant d'Afrique Centrale pourrait, si cette initiative se matérialise, y être intégrée.

Tigre et autres Grands Félines Asiatiques : le Secrétariat a livré un bref rapport sur les progrès réalisés en termes de suivi des aspects de la Rés. 9.3 concernant les tigres. L'intérêt des Parties à la CMS pour le développement d'un nouvel instrument était limité. La plupart des grands félins a des populations significatives en termes de conservation dans les limites de l'aire faisant l'objet de l'AC pour les Terres Arides d'Eurasie Centrale, et cinq grands félins menacés, le Léopard des Neiges, le

Léopard arabe, le Léopard persan et caucasien, le Guépard asiatique et le Lion asiatique sont des espèces endémiques de l'aire de l'AC.

Le Groupe de Travail a examiné le projet de Résolution 10.23 sur les Actions Concertées et Coopératives «*Espèces éligibles pour des Actions Concertées et Coopératives au cours des trois prochaines années*»: le Groupe de Travail note que la 16^{ème} Réunion du Conseil Scientifique a recommandé l'ajout du Mouflon à Manchettes ainsi que del' *Ovis ammon*, Mouflon de l'Himalaya, à inclure à l'Annexe II.

4. Propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention:

Le Groupe de Travail soutient fortement la proposition d'inclure l' *Ovis Ammon* dans l'Annexe II et remercie le Tadjikistan et le Kazakhstan d'en avoir fait la proposition. Le Groupe de Travail suggère d'étendre la liste aux populations sauvages et natives incluses dans l'espèce *Ovis aries*.

5. Divers:

Wild Europe:

Wild Europe est une organisation qui chapeaute un certain nombre d'ONG européennes ayant pour objet la conservation, et l'un de leurs représentants a assisté au Groupe de Travail à titre d'observateur.

Wild Europe considère que l'Europe demeure l'une des principales régions ne disposant d'aucune stratégie globale aux termes de la stratégie CMS, il existe cependant des opportunités de protection et de restauration d'un réseau de vaste aires sauvages d'habitats et de processus naturels aux écosystèmes intacts.

Wild Europe a ainsi proposé l'idée que la CMS pourrait développer une stratégie pour l'Europe impliquant une évaluation de l'opportunité, suivie, le cas échéant, par des recommandations en vue d'un Plan d'Action. Ceci pourrait être réalisé en combinaison avec les efforts existants dans ces domaines, dont l'initiative de Wild Europe.

Notes supplémentaires fournies par Wild Europe:

- En 2010, le CDB a identifié 200.000 km² de terres marginales où la restauration de l'habitat et des espèces pourrait contribuer de manière significative aux objectifs mondiaux en matière de conservation. Quelque 30 à 50 millions d'hectares de surface agricole sont actuellement abandonnés et les subventions de la PAC vont vraisemblablement continuer de baisser.
- La stratégie 2011 de l'Union Européenne sur la biodiversité demande la restauration de 15% d'écosystèmes dégradés d'ici 2020.
- En 2009, le Parlement Européen a voté à une majorité de 538 voix contre 19 l'amélioration de la protection et le financement d'aires sauvages d'habitats et de processus naturels.
- Une série de caractéristiques économiques, sociales et environnementales en provenance d'activités non lucratives dans ces vastes zones d'écosystèmes naturels offre des avantages importants aux communautés locales et aux propriétaires fonciers aussi bien qu'à la société en général.

- De telles zones peuvent également permettre de gérer le changement climatique en permettant d'atténuer et d'adapter et peuvent offrir un plus haut niveau de résilience aux espèces envahissantes.
- Si l'Europe est vue comme étant en train de restaurer un réseau de larges espaces naturels, notamment et surtout pour des raisons économiques et sociales aussi bien que de conservation, ceci envoie des messages forts à d'autres parties du monde disposant d'écosystèmes plus vastes et plus vierges où des formes alternatives d'exploitation de la terre n'ont pas encore été mises en place.

ANNEXE III au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAMMIFÈRES AQUATIQUES

Liste des participants

Bill Perrin, Conseiller nommé pour les Mammifères Aquatiques (Président)
Donna Kwan, Secrétariat du MdE sur les Dugongs
Heidrun Frisch, Secrétariat CMS/ASCOBANS
Humbulani Mafumo, Afrique du Sud
Margi Prideaux, Migratory Wildlife Network
Marie-Christine Grillo-Compulsione, Secrétariat ACCOBAMS
Mark Simmonds, Luxembourg
Moustafa Fouda, Egypte
Narelle Montgomery, Australie
Nicola Hodgins, WDCS
Zurab Gurielidze, Georgie

Ordre du jour Point 16: Statut de Conservation des Espèces inscrites à l'Annexe I

Le Groupe de Travail a reçu un rapport sur le statut de conservation du Phoque Moine de Méditerranée *Monachus monachus* (ScC17/Inf.22). Il a été noté avec satisfaction que les rapports sur le statut de cette espèce avaient été reçus par le Conseil Scientifique à intervalle régulier au cours de la dernière décennie, une pratique qui devrait servir de modèle pour d'autres mammifères aquatiques de l'Annexe I. Cette espèce existait jusqu'à présent dans deux colonies, autour des îles de Madère et sur la côte mauritanienne à Cabo Blanco. L'interaction avec les pêcheries est devenue un problème pour la population de Madère composée de 30 à 40 individus, alors que les phoques étaient revenus dans une partie de leur aire de répartition d'origine. Cependant, la plupart des pêcheurs n'avaient plus, à présent, d'attitude négative vis à vis des animaux. La reproduction était faible au sein de la population de Cabo Blanco qui comptait environ 210 individus (180 en 2010) en raison de l'érosion de la plage par les tempêtes, mais on s'attendait de nouveau à une augmentation suite à la restauration naturelle des plages.

Le Groupe de Travail a examiné la question en suspens depuis longtemps concernant la préparation de fiches techniques sur le statut des espèces de l'Annexe I et a discuté le rapport préparé par le Secrétariat (ScC17/Doc.7). Les efforts pour que ces fiches techniques soient préparées par les membres du Conseil Scientifique avaient été infructueux. A titre d'approche alternative, le Secrétariat avait créé une base de données d'information sur le statut des espèces basée en grande partie sur les informations disponibles sur le site Internet de la Liste Rouge de l'IUCN. Cette approche et le format de la base de données semblaient efficaces pour répondre aux besoins d'information des Parties et pouvaient éventuellement être étendus aux espèces de l'Annexe II. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour couvrir les espèces et les populations des Annexes non évaluées dans la Liste Rouge. La mise en ligne de la base de données avec des mises à jour régulières suggérées par les membres du Conseil Scientifique et d'autres personnes, et contrôlées par le Secrétariat serait le moyen le plus efficace pour le rendre accessible aux Parties, mais il a été noté que cela nécessiterait une assistance informatique permanente (un administrateur

de site) et la mise à disposition d'une telle assistance a été recommandée (financement). Un lien direct avec le site de la Liste Rouge serait également un moyen de fournir des informations supplémentaires sur d'autres aspects de la biologie des espèces.

Il a été noté comme un sujet de préoccupation que les tendances de la plupart des espèces correspondent pour la plupart à une diminution ou au statut indéterminé ; une tendance à l'augmentation n'a été notée que pour quatre espèces.

Ordre du jour points 17.1 et 17.2: Actions Concertées et Coopératives

Le Groupe de Travail s'est félicité d'un rapport verbal fourni par l'Expert de Géorgie sur l'action coopérative entreprise en faveur du Grand Dauphin de la Mer Noire *Tursiops truncatus ponticus*. L'étude écologique de la sous-espèce le long de la côte de Géorgie a commencé en 2009 et était encore en cours. La recherche était conduite par l'Institut d'Écologie de l'Université d'État d'Ili a (Géorgie). Les principaux objectifs étaient la recherche sur l'évaluation de la population, la répartition spatiale, la relation avec les autres espèces de dauphins, l'abondance des espèces-proies et leur présence, et les menaces humaines et naturelles. A ce jour, le travail a inclus des enquêtes saisonnières annuelles, avec des observations depuis la côte et depuis un bateau. Deux groupes de grands dauphins ont été découverts, le premier de 35 individus en 2009 et le second en 2011 comptant environ 20 individus. La population totale estimée dans la région était d'approximativement 50. Une base de données pour la photo identification a été mise en chantier. Les objectifs consistaient à définir les aires d'alimentation et la répartition spatiale sur la carte. Des informations similaires avaient également été collectées sur les autres espèces de Dauphins de la Mer Noire, *Delphinus delphis* et *Phocoenaphocoena*.

Le projet de Résolution 10.23 a été discuté pendant un certain temps et adopté en principe par le Groupe de Travail avec des suggestions de modifications. Il a été noté que certaines des dispositions augmenteraient considérablement la charge de travail du Conseil Scientifique. Dans le point opérationnel 4, il a été suggéré que le terme «charge de» soit remplacé par «prie» et que le soutien des Partenaires et des Parties soit sollicité. Il a été noté que la désignation d'un point focal pour chaque espèce inscrite sur la liste en vue d'une Action Concertée et Coopérative (25 mammifères aquatiques) demanderait une expertise plus complète que au sein du Conseil Scientifique et il a été recommandé que les experts désignés soient également envisagés pour la fonction de point focal.

Le Groupe de Travail a accepté la proposition de résolution selon laquelle une action coopérative devrait être envisagée en faveur du Narval *Monodon monoceros* et de l'Épaulard *Orcinus orca*. Il a été par ailleurs proposé que les Parties représentant les États de l'aire de répartition soient instamment priées de réfléchir à deux propositions d'inscription sur les listes. La première concernait le Narval dans l'Annexe I en raison de sa vulnérabilité aux conséquences de la diminution de la calotte glaciaire arctique due au changement climatique sur sa physiologie qui était spécialement adaptée à la couverture glaciaire classique. La seconde était l'Épaulard résidant dans le Pacifique Nord (sous-espèce non nommée) dans l'Annexe I en raison de son statut en danger d'extinction dans une grande partie de son aire de répartition (ScC17/Doc.9).

Ordre du jour Point 17.3.3: Programme de travail pour les cétacés [mise en œuvre de la Res.8.22]

La Résolution 8.22 *Effets négatifs des activités humaines sur les Cétacés* exigeait un examen des progrès et des intentions de la CMS et des Accords afférents, à ce jour, et de la manière dont la

famille de la CMS pourrait être plus efficace en collaborant intensément avec d'autres Accord Multilatéraux sur l'Environnement (MEA) pertinents tels que l'Organisation Maritime Internationale (OMI), la Commission Baleinière Internationale (CBI), son Comité Scientifique (CBI SC) et son Comité sur la Conservation (CBI CC), la Convention pour la Protection de l'Environnement Marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR), les Consultations Informelles des Nations Unies sur la Protection des Océans et la Loi Maritime (UNICPOLOS), la Convention de Carthagène, la Directive de l'Union Européenne sur les Habitats et les Espèces, la Convention de Berne et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP) et les Programmes sur les Mers régionales. La Résolution demandait également un examen des menaces spécifiques, incluant l'enchevêtrement et les prises accessoires ; le changement climatique ; les collisions avec les bateaux; la pollution ; l'habitat et la dégradation des zones d'alimentation, et la pollution sonore marine. Ces menaces ont été largement évaluées au niveau régional. A partir de là, un projet de Programme Mondial de Travail pour les Cétacés avait été élaboré et présenté dans *nf 10.31-Towards a CMS Global Programme of Work for Cetaceans* et *Résolution 10.15 - Global Programme of Work for Cetaceans*. Il convient de souligner que ce processus avait fait partie des priorités propres de la CMS, fixées par les résolutions et les recommandations passées, et avait été suivi de l'évaluation des collaborations et des synergies possibles avec d'autres Mda, proposant des mécanismes susceptibles d'être développés pour faciliter la mise en œuvre desdites priorités pendant la période 2012-2014 et fournissant les moyens d'évaluation des ressources nécessaires à la réalisation de ce travail.

Pour soutenir le programme de travail, l'extension du rôle stratégique du Groupe de Travail sur les Mammifères Marins Aquatiques du Conseil Scientifique (AMWG) a été proposée pour fournir conseil et reporting. Il a été noté que, pour le moment, l'AMWG n'existait que pendant les réunions du Conseil Scientifique ; les tâches supplémentaires qui lui incombent exigent de l'établir en tant que groupe de travail permanent.

Le groupe de travail a adopté le projet de Résolution 10.15 moyennant quelques petits changements recommandés par CITES et la Norvège et des révisions mineures (transmises au secrétariat). Cependant, il a insisté sur le fait qu'une augmentation du personnel et du budget serait nécessaire pour exécuter le programme.

Ordre du jour Point 17.3.3 (suite): Espèces marines arctiques [suite à la Res.9.9]

ScC17/Inf.17 avait été produite par le Secrétariat et avait passé en revue le statut de conservation actuel et prévisible de toutes les espèces marines arctiques inscrites à la CMS en relation avec les conséquences possibles du changement climatique. Le groupe de travail s'est félicité des efforts fournis par le Secrétariat pour aider le Conseil dans sa tâche telle que définie par la Res.9.9.

Le Président du groupe de travail a accepté de fournir au Secrétariat une liste d'experts extérieurs qui pourraient être contactés et priés de prendre en charge l'extension de la base de données sur le statut actuel et prévisible des espèces arctiques de mammifères aquatiques inscrites sur les listes de la CMS, sur la base d'informations issues de la littérature spécialisée, non accessibles au Secrétariat. Il a été noté que ce travail exigerait une expertise sur le changement climatique et encore une fois souligné le besoin d'étendre l'expertise du Comité Scientifique dans le domaine des effets du changement climatique. Il a été proposé que la base de données soit utilement placée sur le site Internet de la CMS. L'une des espèces proposée comme appropriée pour une inscription dans la liste à un niveau supérieur était le Nerval (voir discussion plus haut). Il a également été proposé que les Parties soient priées d'envisager d'inscrire l'ours polaire *Ursus maritimus* sur la liste de l'Annexe II. La palette des menaces pesant sur l'ours polaire et notamment son extrême vulnérabilité avérée à la

perte de son habitat due au changement climatique a exigé la participation des États de l'aire de répartition aux activités de conservation ainsi que d'autres pays engagés dans des activités ayant un impact sur l'aire de migration de l'espèce en haute mer (ScC17/Inf.19). Le Réseau Migratory Wildlife Network a souligné que les listes de la CMS devaient compléter l'important travail déjà réalisé par les États de l'aire de répartition, en particulier l'Accord sur l'Ours Polaire et le Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire (PSBC) du Conseil de l'Arctique. Le listing n'aurait pas pour objet de lancer un autre accord en faveur de l'Arctique mais de compléter les priorités existantes de la CMS concernant la région arctique et de faciliter la discussion et l'atténuation possible des effets du changement climatique par les Parties à la CMS au-delà de l'Arctique.

Ordre du jour Point 17.3.4: Pollution sonore sous-marine

Le groupe de travail a noté que le projet de résolution 10.24 avait déjà été largement examiné et révisé et a recommandé son adoption en ajoutant la recommandation que la question soit intégrée aux plans de gestion des zones maritimes protégées (MPA) et que les bruits anthropogènes soient évités ou minimisés dans ces zones et dans les habitats de cétacés importants.

Ordre du jour Point 18: Propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention

Le marsouin noir (marsouin de l'Inde) *Neophocaena phocaenoides* était inscrit à l'Annexe II et avait été récemment scindé en deux espèces, l'espèce tropicale *N. phocaenoides* et l'espèce tempérée *N. asiaeorientalis* (ScC.17/Doc.7). Conformément à la pratique de la Convention, les deux espèces devraient à présent être inscrites à l'Annexe II.

Autres sujets:

Priorités des Accords de la CMS

Le groupe de travail a examiné la Conf.10.9 et le projet de Résolution 10.16. Il a été noté que l'intérêt considérable que revêtaient les accords régionaux pour l'Océan Indien et l'Asie du Sud-Est existait encore chez les chercheurs et les ONG (y compris les partenaires de la CMS) et par conséquent recommandé que le point *xiv* de la Résolution soit supprimé et que les Parties appartenant aux États de l'aire de répartition soient à nouveau priés de se présenter pour prendre la tête de ces évolutions. Il a également été recommandé qu'au point *xv* la portée soit étendue afin d'inclure la totalité de l'Océan Indien (supprimer «dans la partie occidentale»). Il a également été noté qu'il existe des projets de réunir un troisième atelier sur les mammifères marins de l'Asie du Sud-Est (SEAMAM III) ; le premier atelier avait été sponsorisé par l'UNEP et le second par la CMS.

Activités intersession clés de la famille de la CMS et d'autres organisations:

Secrétariat de la CMS: deux rapports détaillés sur des projets relatifs au Groupe de Travail sur les Prises Accessoires concernant les cétacés étaient fournis ailleurs, notamment l'Évaluation de l'impact des Prises Accessoires des pêcheries à filet maillant, financés par des contributions bénévoles en provenance d'Australie et du Royaume Uni, et un projet sur une alternative aux répulsifs acoustiques utilisant les cris d'alerte des marsouins pour avertir les marsouins d'un danger, financé par une ONG allemande, les «Amis de la CMS».

En tant que partie du Programme de Petites Subventions et grâce à la contribution bénévole de la Finlande, un projet d'enquête avait été financé au Cameroun. Un rapport détaillé était compris dans ScC17/Inf.10. Le groupe de travail souhaite exprimer sa satisfaction concernant les résultats du projet mené avec un budget très modeste et un cofinancement de la part du Fonds de Conservation du Zoo de Columbus. Les résultats ont fortement souligné le besoin de recherche supplémentaire à entreprendre dans le Golfe de Guinée. Par ailleurs, les Parties de la région et les pays donateurs devaient être instamment priés de reprendre les recommandations en matière de suivi proposées dans le rapport.

CMS, ASCOBANS, ACCOBAMS et d'autres partenaires avaient coproduit la version imprimée de l'ouvrage de Boris Culik «Les Odontocètes» accessible en ligne depuis le début de l'année 2010. Des copies étaient disponibles pour tous les experts intéressés.

Suite à la sélection de propositions de petites subventions par le WCS en vue de la formation d'un Atelier sur l'Océan Indien Occidental en tant que priorité par la ScC16, le WCS, après avoir consulté le Secrétariat, avait produit une version révisée et actualisée de la proposition et accepté de lever conjointement des fonds à cet effet. Les retombées proposées incluaient notamment un examen exhaustif du statut de et des menaces pesant sur les cétacés côtiers de l'Océan Indien, de la Mer d'Arabie et de la Baie du Bengale, un Plan d'Action assorti de recommandations pour la recherche, la conservation et la gestion des cétacés côtiers, et une proposition de réseau de MPA, gérant explicitement les besoins relatifs à la conservation des cétacés côtiers.

ASCOBANS (COP Inf/10.18.2) - Le 6^{ème} Réunion des Parties a eu lieu en septembre 2009 et a adopté, entre autres, un nouveau Plan pour la Conservation pour les Marsouins de la Mer du Nord, qui décrivait des actions concrètes à entreprendre afin de protéger cette espèce dans l'une des zones maritimes les plus intensément exploitées, une version révisée et actualisée du Plan de Restauration en faveur des Marsouins de la Mer Baltique et une série de priorités stratégiques pour la période 2009-2012 pour se concentrer spécialement sur deux questions dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail de l'Accord ; prises accessoires et pollution sonore sous-marine.

Cinq groupes intersession étaient actuellement opérationnels, le Groupe de Jastarnia (Plan de Restauration du Marsouin de la Baltique), le Groupe de la Mer du Nord (Plan de Conservation du Marsouin de la Mer du Nord), un groupe de travail sur les prises accessoires et un autre sur la pollution sonore sous-marine et un groupe de travail informel sur les grands cétacés. Un autre groupe de travail conjoint d'ACCOBAMS et ASCOBANS était en cours de création. Ce groupe devait être chargé de la Directive-Cadre Stratégie pour le milieu marin (MSFD), dont l'objectif principal était de maintenir ou de restaurer un bon statut écologique (GES) d'ici 2020 dans toutes les eaux dépendant de la juridiction des États Membres de l'Union Européenne. Ce groupe de travail devait examiner la manière dont ASCOBANS et ACCOBAMS pourraient nourrir le processus MSFD et inversement comment le MFSD pourrait aider ASCOBANS et ACCOBAMS à atteindre leurs objectifs en matière de conservation des cétacés. L'Accord a également permis de soutenir douze projets de conservation et de recherche au cours des trois dernières années ; les détails et les liens vers ces rapports étaient contenus dans le document.

2012 serait une année chargée pour ASCOBANS, avec la Réunion des Parties et, en outre, la Réunion annuelle du Comité Consultatif et de la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'Accord.

Le groupe de travail a noté avec satisfaction les possibilités de travail variées et dynamiques ayant avancé grâce à ASCOBANS.

ACCOBAMS (CMS/Inf.10.18.1)

Pollution sonore sous-marine: 1) Les directives afférentes aux «effets de la pollution sonore anthropogénique sur les cétacés dans l'aire d'ACCOBAMS» avaient été adoptées par les Parties en 2010 et un groupe de travail avait été créé ayant pour tâche de se concentrer sur les questions d'atténuation des effets de la pollution sonore. Le Groupe de Travail était constitué de 18 membres dont les Parties, des scientifiques, des ONG et des OIG telles qu'ASCOBANS.

Le rôle principal du Groupe de Travail était de simplifier et de clarifier les directives afin de faciliter leur mise en œuvre par les Parties et les opérateurs de pêche, notamment en fournissant des informations sur les technologies d'atténuation et les mesures de gestion aussi bien que sur leur efficacité et leur coût.

Les industries avaient été approchées à des fins de sensibilisation et de diffusion des directives ACC sur la pollution sonore.

Les industries se sont chaleureusement félicitées de cette initiative et étaient prêtes à partager leur vision et à participer au Groupe de Travail. Un questionnaire avait été envoyé aux Parties pour collecter l'information concernant des mesures d'atténuation en faveur des mammifères marins pendant des activités de construction offshore pour la production d'énergie renouvelable. Grâce à la collaboration avec Ocean Care et NRDC, un examen par les pairs des effets de la pollution sonore océanique avait été soumis à la Division des Nations Unies pour les Affaires Océaniques et la Loi sur la Mer (DOALOS).

Structure de la population des cétacés: en outre, dans le cadre de la collaboration entre ASCOBANS et ACCOBAMS, la 7^{ème} Réunion du Comité Scientifique a suggéré qu'un atelier commun ASCOBANS/ACCOBAMS consacré à la structure de la population soit organisé à l'occasion de la prochaine réunion de l'ECS (2012).

D'autres thèmes de collaboration avec ASCOBANS incluait l'organisation d'un atelier commun sur la mise en œuvre des éléments concernant les cétacés de la Directive Habitats à Galway à l'occasion de l'ECS et un Groupe de Travail sur la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin.

Collisions avec les bateaux: un atelier conjoint IWC/ACCOBAMS sur la réduction du nombre de collisions entre les bateaux et les cétacés marins avait été organisé en septembre 2010 à Beaulieu (France). Le rapport sur cet atelier contenait une liste de recommandations sur la recherche, la conservation et le reporting avec un plan sur deux ans qui avait été adopté par la 4^{ème} Réunion des Parties à l'IWC et ACCOBAMS. La 7^{ème} Réunion du Comité Scientifique a fortement recommandé de poursuivre et de renforcer la collaboration avec l'IWC et ASCOBANS/ACCOBAMS Survey Initiative. Le projet avait été présenté lors de la MOP4 d'ACCOBAMS. Les scientifiques impliqués dans sa préparation s'étaient réunis cette semaine pour inclure un élément plus important d'enquête aérienne à la lumière des récentes enquêtes aériennes réussies dans la région. L'Agence Française des Aires Marines Protégées a proposé de désigner en collaboration avec l'IUCN, un chef de projet pour aider à identifier les sources de financement du projet d'enquête. Dans ce contexte, un accord avait été signé avec l'Agence Française des Aires Marines Protégées, ACCOBAMS, IUCN et RAC/SPA (Mai 2011).

Interactions avec les pêcheries: le Secrétariat d'ACCOBAMS était en train de mettre au point une collaboration avec la Commission Générale des Pêcheries pour la Méditerranée sur les prises accessoires. La CGPM avait décidé d'étendre son système de collecte de données sur les prises

accessoires en ligne à celles des cétacés. Dans les deux semaines, un atelier organisé conjointement par la CGPM et ACCOBAMS devait avoir lieu en Turquie. A cette occasion, des moyens de mettre en place et/ou d'étendre des schémas de suivi dans la zone de la CGPM devaient être discutés. Sur le même sujet, le Secrétariat d'ACCOBAMS était en train de préparer un projet pour les pays du Sud en vue d'évaluer et de réduire les prises accessoires.

Activités de veille commerciale des baleines dans l'aire de l'accord: un label pour les activités de surveillance commerciale préparé en collaboration avec le Sanctuaire Pelagos avait été adopté par la 4^{ème} Réunion des Parties. Grâce à une contribution bénévole du Ministère français de l'Écologie et du Développement durable, des études de faisabilité sur la création d'un tel label étaient en cours au Maroc et en Tunisie.

Changement climatique: un atelier devait être organisé l'année suivante en coopération avec les partenaires d'ACCOBAMS et d'autres organisations pertinentes prenant en compte l'atelier intersession d'IWC (Vienne 2010). Il a été noté que des sponsors étaient nécessaires à l'organisation de cet atelier.

Renforcement des capacités: grâce aux contributions bénévoles de l'Italie et du Maroc, plusieurs ateliers de formation avaient été organisés en Europe du Sud et dans les pays de l'Adriatique pour former les scientifiques et les éducateurs en matière de conservation et de méthodologie de photo identification. La Seconde Conférence Biennale pour la conservation des cétacés dans les pays du Sud avait eu lieu au Maroc au mois d'octobre de l'année précédente.

Projet de stratégie pour ACCOBAMS 2013-2023: les Parties avaient chargé le Secrétariat d'organiser un Groupe de Travail pour préparer un projet de stratégie à présenter à la prochaine MoP (2013).

PIC MOU (CMS/Inf.10.18.09) – La seconde Réunion des Signataires du MdE sur les Cétacés du Pacifique avait eu lieu en Nouvelle Zélande en juillet 2009. Les Îles Pitcairn, le Consortium de Recherche sur les Baleines du Pacifique Sud et Whales Alive avaient été ajoutés aux Signataires lors de cette seconde réunion, portant le nombre de pays et de territoires participants à quatorze et des organisations qui collaborent à sept. Un format de reporting national avait été discuté. La proposition de désigner un administrateur basé au PROE pour faciliter les activités de la CMS dans une région avait été à présent mise en œuvre grâce au financement du bureau de la CMS à Abu Dhabi, l'administrateur devant rapidement entrer en fonction. Cependant, le financement n'était actuellement disponible que pour un an. La Réunion avait également adopté un Plan d'Action Baleines et Dauphins 2009-2012 (basé sur un document similaire conçu par le PROE) ainsi qu'un Plan d'Action pour le MdE. Par ailleurs, un Groupe Consultatif Technique (GCT) pour le MdE avait été constitué, composé de neuf experts en matière de conservation des cétacés, coordonné par le WDCS. Le GCT avait préparé un rapport préliminaire sur la mise en œuvre disponible à la COP10.

Depuis la Seconde Réunion des Signataires, le Groupe Consultatif Technique qui était soutenu par l'Association pour la Conservation des Baleines et des Dauphins (WDCS) et les experts techniques régionaux s'étaient concentré au cours des deux dernières années sur les programmes de recherche clés à Samoa et Fidji de même que sur les renforts de capacités pour la Papouasie nouvelle Guinée et les États Fédérés de Micronésie. La diversité des données connues dans le cadre de l'accord étaient à présent en ligne dans une base de données open source spécialement conçue pour que les signataires y aient accès. Tout récemment, le Groupe Consultatif Technique avait fourni un soutien aux Signataires par le biais de l'élaboration d'un rapport de mise en œuvre du MdE

sur les cétacés du Pacifique, qui était une compilation exhaustive des processus de chaque Signataire dans le cadre de l'exécution de l'accord.

MdE SUR LES MAMMIFERES AQUATIQUES OUEST-AFRICAINS (CMS/Conf.10.9) - Seuls des progrès limités avaient été réalisés dans la mise en œuvre du MdE sur les Mammifères Aquatiques d'Afrique occidentale. Le Secrétariat avait cependant élaboré une proposition pour soutenir le MdE, prenant pour modèle l'exemple encourageant de Pacifique one. Les détails devaient être expliqués lors d'un évènement en marge de la COP la semaine suivante. Par ailleurs, des procédures révisées et actualisées pour le symposium ayant eu lieu dans le cadre des Discussions d'Afrique occidentale sur les cétacés et leurs habitats (WATCH) en 2007 avaient été quasiment finalisées et un examen préliminaire de la publication devait également être présenté lors de l'évènement annexe précité.

MdE SUR LES DUGONGS MOU (CMS/Inf.10.18.11) - Le focus des activités de mise en œuvre du MdE sur les dugongs avait consisté à: (1) mettre à jour ou obtenir de nouvelles informations sur la répartition et les conséquences clés sur les dugongs et leurs habitats; (2) développer et mettre en œuvre des projets pilotes ayant pour but de réduire le risque de prise accessoire de dugongs dans les petites pêcheries artisanales et de subsistance; et (3) lever des fonds pour la mise en œuvre de projets pilotes et d'autres activités.

L'Outil d'Enquête Standardisé sur les Dugongs de l'UNEP/CMS avait été conçu sur la base de «Duke/Project Global Rapid Bycatch Assessment» et constituait une méthode low-cost et low-tech de recueillir des informations sur la répartition spatiale des dugongs et de leurs habitats ainsi que sur les principales menaces pesant sur les populations de dugongs. L'outil d'enquête standardisé pourrait être un outil important pour gérer les synergies de conservation partagées interspécifiques intéressant la CMS, y compris les dugongs, les lamantins d'Afrique occidentale, les tortues marines et les cétacés côtiers. Depuis la réalisation de l'enquête en 2010, plus de 2.400 interviews ont été menées dans environ 20 États de l'aire de répartition des dugongs. Cette information serait utilisée pour obtenir une vue d'ensemble nationale, régionale et globale des points chauds exigeant des interventions en termes de management, et devrait faire l'objet d'un rapport lors de la Seconde Réunion des États Signataires prévue pour fin 2012.

Trois projets pilotes avaient été sélectionnés pour être créés sur la base de l'expression des intérêts soumis au Secrétariat du MdE sur les dugongs, parmi eux le Bazaruto Archipelago Mozambique ; la Province Occidentale, la Papouasie Nouvelle Guinée et le Golf de Mannar (Inde & Sri Lanka). Les projets pilotes devaient faire un essai d'application d'un kit d'outils de management comprenant des conseils, des incitations financières et des outils de conservation incluant des questionnaires d'évaluation rapide low-cost et low-tech, des incitations financières, des modifications des engins de pêche et des méthodes de suivi. En fonction des ressources disponibles, les projets pilotes seraient étendus à d'autres États de l'aire de répartition.

Le Secrétariat était également en train de lever activement des fonds à travers une proposition de concept émanant d'un fond régional pour l'environnement (GEF) en faveur des États de l'aire de répartition éligibles au GEF disposant d'allocations de STAR en faveur de la biodiversité, destiné à développer le financement durable et les opportunités de marché, tout en étant une source d'amélioration de l'économie locale et d'opportunités économiques en échange de la conservation des dugongs et des prairies sous-marines. En outre, une initiative concernant les dugongs, les prairies sous-marines et les communautés côtières à destination des donateurs privés et industriels devait être lancée début 2012. Les fonds levés devaient être orientés vers la mise en œuvre des

projets pilotes prioritaires décrits plus haut ainsi que vers l'extension et le passage à un niveau supérieur englobant tous les États de l'aire de répartition du MdE sur les dugongs intéressés.

IWC Comité Scientifique - Le Groupe de Travail a reçu mais n'a pas discuté un rapport sur la réunion 2011 du Comité Scientifique de l'IWC relatif aux espèces des Annexes I et II de la CMS (ScC17/Inf.14).

Recommandations supplémentaires pour la soumission de propositions d'inscription sur les listes de l'Annexe I

Baleine de Cuvier *Ziphiuscaviostrisen Méditerranée* - Il a été noté que la population méditerranéenne de cette espèce n'était pas génétiquement distincte et comprenait moins de 10.000 individus matures. Elle était estimée comme connaissant un déclin continu dû à un certain nombre de menaces, y compris la pollution des détections militaires sonar et sismiques (qui avaient été mises en relation avec l'échouage massif), les prises accessoires dans les filets maillants et l'ingestion de débris en plastique. Une évaluation régionale récente de l'IUCN a classé la population méditerranéenne comme vulnérable. Il a été recommandé de demander instamment aux Parties d'envisager le développement d'une proposition pour l'inscription de cette population dans les listes de l'Annexe I.

Épaulards résidants au large des côtes d'Irlande et du Royaume-Uni - La question d'un groupe vraisemblablement génétiquement distinct d'épaulards résidant dans les eaux du littoral irlandais et de la côte ouest de l'Écosse a été soulevée. Il avait été démontré que dix individus présentaient un lien réciproque par association via la photo identification et aucun de ces individus n'avait été identifié dans l'une des 108 rencontres photo identifiées enregistrées dans les îles du Nord et du Nord-Est de l'Écosse entre 2005 et 2011 ou mis en concordance avec les vastes catalogues de photo identification d'Islande et de Norvège, suggérant un certain degré d'isolement au niveau reproductif et social. En conséquence, il a été proposé que les Parties soient instamment priées de réfléchir à une future inscription de cette population dans les listes de l'Annexe I.

Programme de Petites Subventions

Le temps n'a pas suffi pour examiner le document ScC17/Doc.10 ou quatre projets de propositions soumises au Secrétariat.

ANNEXE IV au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES POISSONS D'EAU DOUCE Bergen, 17 novembre 2011 14.30-16.30

1. Introduction par le conseiller nommé pour les poissons

Le Dr. Zeb Hogan, conseiller scientifique de la CMS nommé pour les poissons, a souhaité la bienvenue au groupe de travail.

Conseillers présents:

Zeb Hogan, Président du groupe de travail, conseiller scientifique de la CMS nommé pour les poissons

Barry Baker, conseiller scientifique de la CMS (prises accessoires)

Ana E. Agreda, conseiller scientifique de la CMS (Équateur)

Marco Antonio Herrera Cabrera, Instituto Nacional de Pescade Ecuador

Narelle Montgomery, conseiller scientifique de la CMS (Australie)

2. Examen du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs (ScC17 Ordre du jour Point 7)

La 15^{ème} Réunion du Conseil Scientifique (Rome, 2008) a chargé l'Expert mandaté par la COP pour le poisson, le Dr. Zeb Hogan, de la préparation de l'examen du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs afin de sélectionner les espèces susceptibles de bénéficier d'une inscription dans les Annexes de la CMS. Le rapport, présenté en tant que document UNEP/CMS/Inf.10.33 résume les résultats de l'examen. Le rapport doit servir de base à des discussions sur l'intérêt d'inscrire des espèces de poissons d'eau douce supplémentaires à la CMS, étant donné qu'il identifie approximativement 35 espèces potentiellement éligibles à une inscription sur les listes des Annexes. Un document de synthèse est disponible en tant que document UNEP/CMS/Conf.10.31 et une Résolution dans le document UNEP/CMS/Résolution 10.12.

Le Groupe de Travail a adopté le projet de résolution sur les poissons d'eau douce migrateurs (document UNEP/CMS/Rés.10.12) et noté le texte important suivant:

3. Autres demandes des Parties visant à améliorer le suivi des poissons d'eau douce afin d'évaluer le niveau de vulnérabilité des populations conformément aux critères de la Liste Rouge de l'IUCN et de travailler en collaboration pour améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs transfrontaliers et mieux identifier les espèces qui bénéficieraient d'une coopération internationale;

4. Prie instamment les Parties d'envisager la soumission de propositions d'inscription sur les listes des espèces signalées dans l'examen comme menacées de même que d'autres espèces susceptibles de bénéficier d'une coopération internationale;

5. Engage les parties à s'engager dans la coopération internationale sur les poissons d'eau douce migrateurs au niveau sous-régional ou régional.

Par ailleurs, le Groupe de Travail a souhaité ajouter le terme « prises accessoires » au document UNEP/CMS/Rés.10.12 aux points 2 et 5.b comme suit:

«Prie les Parties de et invite les non-parties à renforcer les mesures de protection des espèces de poissons d'eau douce migrateurs contre les menaces, y compris la destruction de l'habitat, la fragmentation de l'habitat, la sur pêche, les prises accessoires, les espèces envahissantes, la pollution et les barrières à la migration»;

et

«identifier, le cas échéant, des mécanismes efficaces pour atténuer les menaces telles que la dégradation de l'habitat, les barrières à la migration, les prises accessoires et la surexploitation; et».

3. Rés.10.23: Actions Concertées et Coopératives (ScC17 Points de l'ordre du jour 17.1 et 17.2)

Le Groupe de Travail a exprimé sa préoccupation quant au fait qu'aucune action concertée d'importance n'a été prise en faveur des poissons d'eau douce au cours des 3 dernières années. Le Groupe de Travail a discuté de la désignation de points focaux pour les espèces faisant l'objet d'une Action Concertée (pour fournir des mises à jour des espèces inscrites aux Annexes I et II). Le Groupe de Travail a suggéré que l'Allemagne pourrait accepter de servir de point focal pour toutes les espèces d'esturgeon. Suite à la réunion, l'Expert pour l'Allemagne a indiqué que, si le Secrétariat le demandait, il pourrait identifier un expert en provenance d'Allemagne pour servir de point focal. Le Groupe de Travail a noté qu'il existait un MdE récemment élaboré sur les Requins Migrateurs. Le Groupe de Travail a discuté du manque d'action concertée et coopérative sur les esturgeons et prie instamment les Parties à la CMS d'envisager une action concertée ou coopérative dans un avenir proche.

Concernant les Rés.10.16 et Rés.10.23, le Groupe de Travail a noté que l'Équateur possédait une ONG intitulée CPPS (Commission Permanente du Pacifique Sud) qui dispose d'un plan d'action régional (mis en œuvre par différents pays) pour protéger les requins. Il existe trois espèces de requins sur la «liste noire» déjà inscrites dans le plan d'action. À l'heure actuelle, la CPPS est en train d'organiser des ateliers régionaux (Chili, Colombie, Équateur, Pérou) et de renforcer les capacités. La totalité des Parties au traité a des obligations, s'étant engagée à respecter le mandat.

4. Rés.9.9: Espèces Marines Arctiques (ScC17 Point 17.3.3 de l'ordre du jour)

Concernant le document ScC17/Inf.17 «Statut de conservation actuel et prévu des Espèces Marines Arctiques inscrites à la CMS (suite à la Résolution 9.09)», le Groupe de Travail a suggéré qu'une solution visant à renforcer les sections correspondantes de ScC17/Inf.17 pourrait consister à désigner des points focaux pour les Espèces Marines Arctiques inscrites, notamment le Requin Pèlerin (*Cetorhinus Maximus*), le Requin-taube commun (*Lamna nasus*), l'Aiguillat commun (*Squalus acanthias*). Le Groupe de Travail a par ailleurs noté que, par ex., le Requin-Taube commun et l'Aiguillat commun avait été proposés pour une inscription par la Commission Européenne (et ses États-Membres). Le Groupe de Travail a suggéré qu'il pourrait s'avérer approprié que les Parties qui désignent les espèces servent également de point focal.

5. Des propositions d'amendement des Annexes I et II de la Convention (ScC17 Point 18 de l'ordre du jour)

L'Équateur a présenté une proposition visant à inclure la Raie Manta *Manta birostris* dans l'Annexe I et II de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices des espèces appartenant à la Faune Sauvage. Cette proposition avait été modifiée le 17 novembre et est, par conséquent, différente de ce qui est actuellement posté sur le site Internet de CMS COP10.

L'Équateur propose d'augmenter les aires de protection au large et sur les côtes dans le cadre d'une action coopérative et concertée et recommande également dans sa proposition que la Raie Manta soit incluse dans la rubrique Requins du MdE. Le Groupe de Travail a suggéré que l'Équateur ajoute de la documentation à sa proposition. Le Groupe de Travail a, en principe, adopté cette proposition et accepté que cette proposition soit présentée à la COP10.

6. Divers

Évaluation du statut de conservation des poissons d'eau douce migrateurs pour le Bassin inférieur de La Plata

Le Dr. Zeb Hogan a présenté un projet informel de proposition de SAyDS, Argentine. Les objectifs du projet sont (a) la reconnaissance des espèces de poissons d'eau douce présentant des schémas de migration bien définis basés sur des documents scientifiques et la perception des pêcheurs, (b) l'évaluation des schémas temporels et spatiaux basée sur des preuves scientifiques et des connaissances écologiques traditionnelles, et (c) déterminer si les espèces migratrices cibles ont connu des modifications en termes d'abondance et de taille basées sur l'expérience des pêcheurs et les données disponibles sur la pêche. L'organisation proposée pour la mise en œuvre est Wetlands International.

La proposition a été présentée par le Groupe de Travail pour mettre en lumière le fait que l'information que ce projet pourrait fournir était indispensable. Cependant, s'agissant d'un document soumis de manière informelle, la proposition ne peut pas être traitée à la COP10. Le Groupe de Travail a conclu que la proposition exigeait que les besoins soient plus détaillés et que la CMS réfléchisse à un éventuel soutien à ce projet si ce dernier était proposé à nouveau suite à la révision des directives du Programme de Petites Subventions de la CMS. Le Groupe de Travail a suggéré des aires prioritaires pour l'élaboration régionale de nouvelles propositions d'inscription sur les listes (avec le soutien éventuel du Programme de Petites Subventions de la CMS) notamment le Bassin de La Plata, le Bassin Amazonien, le Bassin du Lac Tchad (Cameroun, Tchad, Niger, Nigeria) et la région de l'Himalaya.

Propositions concernant le Requin-Marteau et le Requin-Scie

Le Groupe de Travail a été informé que l'ONG intitulée Migratory Wildlife Network est en train de mettre au point des propositions d'inscription dans les listes du Requin-Marteau halicorne, du grand Requin-Marteau et de la famille des pristidea (poissons-scies). Ses membres ont demandé au Dr. Zeb Horgan de présenter cette information au Groupe de Travail pour permettre au Conseil Scientifique de la CMS de prendre connaissance de ces projets de propositions.

ANNEXE V au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TORTUES MARINES Bergen, 17 novembre 2011, 14h30-18h30

1. Introduction du conseiller nommé pour les tortues / tournée d'introduction des participants

Bienvenue au groupe de travail par Colin Limpus, conseiller nommé pour les Tortues (Australie).

Participants:

Trois pays étaient représentés: Inde, Israël et Sénégal

Prakiti Srivastava (Inde)

Eliezer Frankenberg (Israël)

Djibril Diouck (Sénégal)

Donna Kwan (Bureau PNUE/CMS – Abou Dhabi)

Le conseiller nommé a exprimé sa déception quant au fait que seuls les experts scientifiques de trois pays parmi les 82 experts scientifiques participant à la ScC17 avaient jugé suffisamment important de participer au groupe de travail sur les tortues. Une aussi faible participation des experts des États signataires n'a pas permis aux discussions d'atteindre un niveau suffisant de représentativité sur les questions nationales, régionales et internationales. La participation limitée des États de l'aire de répartition fausserait involontairement la discussion.

2. Statut de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I (ScC17/Doc.7/Rev.1)

- Consulter les commentaires sur UNEP/CMS/Res.10.23

L'intégralité des six espèces de l'Annexe I a été mise sur liste rouge par l'UICN. Dans l'examen le plus récent, l'UICN avait modifié le statut de liste rouge pour une espèce: la tortue bâtarde, *epidochelys olivacea*, qui est passée du statut de «en danger» à «vulnérable».

Il a été difficile d'appliquer le statut de la liste rouge de l'UICN unilatéralement au sein de chaque espèce de tortues marines à chaque cheptel présent sur la totalité de l'aire de répartition globale. Chaque espèce, excepté *Lepidochelys kempii* (Sarcelle marbrée, Marmaronette marbrée), consistait en de multiples cheptels génétiquement indépendants (unités de gestion) qui ne possédaient pas forcément un statut de conservation identique.

Deux instruments CMS avec leurs plans de conservation et de gestion associés concernaient les tortues marines:

- Mémoire d'Entente (MdE) sur les mesures de conservation pour les tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique (côte occidentale de l'Afrique).
- Mémoire d'Entente (MdE) sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud-est (IOSEA) (côte de l'Océan Indien et Asie orientale depuis l'Australie et la Papouasie Nouvelle Guinée du nord jusqu'au Japon).

Il existait également au moins trois autres instruments majeurs non-CMS qui fonctionnaient pour combler partiellement les lacunes dans les autres régions:

- La Convention interaméricaine (IAC) (pays du Pacifique oriental et de l'Atlantique occidental d'Amérique du nord, centrale et du sud, y compris les Caraïbes).
- Le Plan d'action pour les tortues du Programme Régional Océanique de l'Environnement (PROE) (pays des îles du Pacifique).
- La Convention pour la protection de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée (Convention de Barcelone : pays méditerranéens).

Les lacunes/déficits importants des actions de conservation en faveur des tortues marines sont particulièrement prononcés dans les habitats océaniques de l'Océan Atlantique nord et sud, de l'Océan Pacifique nord et sud et de l'Océan Indien. Il existe également un déficit dans les pays des rives opposées des bassins océaniques collaborant en matière de gestion de la conservation des cheptels communs touchant la totalité des bassins océaniques, par exemple : les tortues caouannes dans tout le Pacifique sud ; les tortues luths dans tout l'Atlantique. Traiter ce déficit est recommandé comme une priorité pour l'action collaborative entre les signataires de la CMS. Dans le contexte des résolutions existantes et proposées, il existe un besoin urgent de réduire les prises accessoires dues à la pêche au filet sur les côtes, les chaluts de fond et la pêche pélagique à la palangre afin de réduire la mortalité par ingestion des et l'enchevêtrement dans les débris marins et d'entreprendre des recherches et un suivi sur la base de la collaboration.

Pour les tortues vertes, caouannes, imbriquées, bâtardes et luths:

- À l'échelle mondiale, au sein de chaque espèce, certaines unités de gestion (cheptels) se sont sévèrement appauvries et ne montraient aucun signe de régénération alors que d'autres connaissent une augmentation de leur population suite à de fortes actions locales de conservation.
- Il existe un besoin immédiat d'actions de conservation fortes au sein des et parmi tous les États signataires frontaliers des océans tropicaux et tempérés.

Tortues caouannes:

- Les unités de gestion des tortues caouannes du Pacifique nord et sud sont sévèrement menacées et une action de conservation urgente dans l'ensemble de ces bassins océaniques instamment demandée. Les principales menaces comprennent le développement côtier, la mortalité due aux prises accessoires des pêcheries et l'ingestion de débris synthétiques.

Les tortues de Kemps ou de Ridley:

- Toujours inscrite comme étant gravement menacée d'extinction, cette espèce montre à présent des signes de régénération suite à des actions collaboratives à long terme menées par les États américains de l'aire de répartition, notamment les USA et le Mexique (États signataires de l'IAC).

Tortues bâtardes:

- L'IUCN a récemment modifié le statut sur la Liste Rouge de «menacée d'extinction» à «vulnérable», principalement en raison de la forte régénération des populations en phase de nidification dans le Pacifique oriental. En comparaison, les importantes populations nidifiantes de l'Inde, bien que faisant l'objet de quelques actions de conservation fortes, connaissent encore des problèmes importants en raison de la mortalité due aux prises accessoires et à la perte d'œufs sur les sites de nidification. Alors que des rapports indiquent que la vaste population indienne ne connaît pas de signe d'augmentation, la participation de la communauté et la publicité a encouragé efficacement cette même communauté à

participer aux actions de conservation, aussi bien en faveur des petites populations nidifiantes que des vastes populations nidifiantes de l'Orissa. Des données scientifiques substantielles ont été requises pour créer cette tendance de population disposant de populations nidifiantes aussi importantes que celles des *L. olivacea* arrabadas.

Tortues luths:

- Les unités de gestion des tortues luths sont gravement menacées et des actions de conservation urgentes dans ces bassins océaniques sont nécessaires. Les principales menaces comprennent la mortalité due aux prises accessoires, le développement côtier et la perte d'œufs sur les plages abritant la nidification.
- Dans les limites de l'Océan Indien, il y a de graves problèmes avec les petites populations résiduelles se reproduisant au Sri Lanka, en Inde (Andaman et îles Nicobar) et en Indonésie du sud-ouest.

Recommandation concernant la Résolution 10.16:

A titre d'alternative au développement de nouveaux instruments en faveur de la conservation des tortues marines dans le cadre de la CMS, il a été recommandé que la CMS étudie la création de partenariats formels avec des instruments non-CMS tels que l'IAC, le PROE et d'autres instruments pertinents pour renforcer l'échange d'informations et le développement d'actions collaboratives interbassins océaniques en faveur de la conservation de populations de tortues marines partagées. Il a été recommandé que ces partenariats soient développés conjointement pour la CMS et les MdE subsidiaires en Afrique occidentale et l'IOSEA.

Il a été recommandé que le conseiller nommé pour les tortues soit inclus dans l'équipe de la CMS en charge de créer et de mettre en œuvre ces partenariats interbassins océaniques.

3. Rés.10.23: Actions concertées et coopératives (ScC17 Ordre du jour Points 17.1 et 17.2)

- Examen et, le cas échéant, commentaire sur *UNEP/CMS/Résolution 10.23* (Colin Limpus)
- Désignation de points focaux pour les espèces faisant l'objet d'une action concertée
- Recommandations sur la future mise en œuvre d'actions concertées

Le point focal pour le rapport sur les actions concertées en faveur des tortues marines était jusqu'ici le conseiller nommé, rapportant collectivement pour toutes les espèces. Chaque espèce avait une répartition globale correspondant à plus de 130 États pour la plupart des espèces. Le groupe de Travail a considéré qu'il serait plus approprié au cadre administratif de la CMS qu'il existe un rapport indépendant pour chacune des quatre régions : Atlantique, Pacifique, Océans Indiens et Mer Méditerranée.

Recommandations concernant la Résolution 10.23:

Tout en constatant que les États signataires de la CMS sont insuffisamment représentés dans ce groupe de travail, il a été recommandé que le rapport sur les tortues marines soit préparé au niveau régional pour chaque bassin océanique et pour la Méditerranée par les représentants régionaux du Conseil scientifique ou par les secrétariats des MdE pertinents de la CMS ainsi que d'autres instruments, le conseiller nommé assurant la coordination globale et la synthèse du rapport.

4. Briefing sur les Activités Clés de la Famille CMS

- Activités du MdE de l'IOSEA (*UNEP/CMS/Inf.10.18.06*)

Il a été noté qu'aucun briefing sur les activités du MdE d'Afrique occidentale n'était disponible. Un briefing a été préparé sur le MdE de l'IOSEA.

Recommandation:

Le Secrétariat de la CMS a été prié de produire un rapport succinct sur le statut et le fonctionnement du MdE en faveur de la Tortue d'Afrique occidentale.

5. Divers

a) Le conseiller nommé a fait un rapport sur les conséquences négatives des événements climatiques extrêmes de longue durée et largement répandus de l'été 2010-2011 sur les habitats côtiers de l'Australie orientale et sur les conséquences agissant sur la mortalité des tortues marines et des dugongs et le dynamisme de leurs populations.

b) Recommandations

1. Le Secrétariat de la CMS étudie les possibilités de traiter des questions partagées dans le cadre d'actions en faveur de la faune marine. Par exemple, en mettant à profit les synergies:

- Au sein du MdE de la CMS en faveur des dugongs, des tortues marines et des cétacés et le PROE dans l'Océan Pacifique.
- Dans le cadre du MdE de la CMS en faveur des petits cétacés et des lamantins d'Afrique occidentale et des Tortues d'Afrique occidentale.
- Pour les questions intersectorielles telles que les Résolutions sur l'exploitation durable, les prises accessoires des pêcheries, les MdE sur les débris marins et les tortues marines.

2. Le Secrétariat de la CMS soutient un projet dont l'objet serait la réactivation par le WCMC de l'outil de mappage global précédemment créé pour présenter la répartition et l'abondance par plages de nidification pour chaque espèce de tortue marine, affichant la tendance temporelle en nombre de populations sur les plages de référence correspondant à l'index et les données afférentes à la migration reliant les aires de reproduction et de butinage.

- La base de données doit être étendue afin d'inclure l'information très détaillée existante sur la répartition et l'abondance des populations en phase de reproduction et l'abondance des tortues marines dans les États de l'aire de répartition d'Afrique occidentale.
- La base de données pourrait être considérablement améliorée grâce à l'inclusion de données télémétriques satellitaires décrivant les trajectoires migratrices.

Il a été noté que cette base de données avait été structurée afin de loger des données sur les taxons migrateurs avec reproduction agrégée, dont les pinnipèdes, les oiseaux ou les chauves-souris.

c) Les Parties ont été instamment priées d'encourager les biologistes spécialistes de tortues et les gestionnaires appartenant à cette juridiction à assister au Symposium annuel International sur les Tortues Marines et à saisir cette occasion pour organiser des réunions régionales dans le but de promouvoir et de renforcer la collaboration internationale pour réaliser les objectifs de la CMS.

ANNEXE VI au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES OISEAUX Bergen, 18 novembre 2011

Le Groupe de travail sur les oiseaux s'est réuni le 18 novembre 2011, de 14h30 à 19h30. Comme convenu par les participants, un petit sous-groupe a continué à travailler sur les amendements de la résolution sur les voies de migration aériennes jusqu'à 23 heures. Plusieurs délégués ont indiqué que les deux journées consacrées à cette réunion du Conseil scientifique étaient insuffisantes pour pouvoir effectuer ce travail d'une importance capitale.

En tant que Président, le Conseiller nommé pour les oiseaux avait annoncé que cette réunion serait très différente des précédentes réunions du Groupe de travail sur les oiseaux. En raison de la quantité importante de travail politique dominant et du manque de temps disponible, il est prévu, par exemple, qu'aucun rapport ne sera rédigé sur les espèces concernées par les mesures concertées et coopératives individuelles. Le Conseiller a demandé aux correspondants qui avaient préparé ces rapports de bien vouloir les lui transmettre, de manière à les joindre au rapport de la réunion. En ce qui concerne les correspondants, il a également été annoncé que M. Omar Rocha, Conseiller scientifique pour la Bolivie, s'était proposé pour devenir le correspondant pour les flamants des Andes. Cette offre a été acceptée avec une grande reconnaissance. Un document répertoriant les postes de correspondants vacants a été communiqué lors de la réunion, mais la question n'a pas été approfondie.

Les notes ci-dessous suivent le déroulement de l'ordre du jour annoté.

8. Examen et directives relatives à l'atténuation du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques. Ce thème a été présenté par M. Sergey Dereliev (AEWA). Il a expliqué l'origine de ce document datant de 2009 et le slogan d'AEWA; «Obstacles à la migration». Le conseiller chargé du projet, M. Hein Prinsen, a quant à lui présenté les résultats du projet sous forme illustrée, en mettant l'accent sur les directives. Plusieurs commentaires ont été faits. Le problème n'a pas été cantonné uniquement aux pays les plus développés. Le Conseiller scientifique pour l'Inde a indiqué que dans son pays, la collision avec les lignes électriques représentait une menace sérieuse pour les oiseaux migrateurs. Le Conseiller scientifique pour la France a commenté que les collisions d'oiseaux avaient souvent causé des coupures électriques coûteuses et que, de ce fait, des fonds devraient être plus facilement obtenus pour résoudre le problème. Il a également souligné que certaines structures étaient bénéfiques aux oiseaux migrateurs, comme les sites de nidification : des études comparatives ainsi que la transmission d'informations à ce sujet pourraient certainement être utiles. La réunion a tenu compte de l'examen et des directives. La Résolution concernée (Rés.10.11) a été discutée. Des changements apportés à la formulation de la Résolution ont été proposés: tous ont été acceptés et la Résolution a été confiée à la COP.

11. Voies de migration aériennes des oiseaux dans le monde. Après une courte présentation du Professeur Colin Galbraith qui a commenté, par exemple, l'importance de définir des priorités, le Dr. Taej Mundkur, en tant que Président du Groupe de travail sur les voies de migrations aériennes, a présenté le travail du Groupe et ses résultats.

Plusieurs délégués ont remercié et félicité le Groupe de travail pour le travail fourni. Le Conseiller scientifique pour la France a suggéré que la *région de l'Antarctique soit également prise en compte, et cette proposition a été acceptée.*

La Conseillère scientifique pour le Paraguay a proposé de désigner formellement les sites de la CMS comme un outil de protection des territoires clés pour les espèces migratrices, en plus des désignations existantes comme les sites Ramsar ou les zones importantes pour la conservation des oiseaux. Elle a souligné l'importance d'identifier des couloirs de migration au niveau national pour faciliter la prise de décision et la gestion dans chaque pays. Elle a proposé que ces initiatives soient financées avec l'aide du Fonds de petites subventions (SGF).

Tous les thèmes associés ont été abordés de manière approfondie, et la réunion a permis de donner une orientation sur les différentes possibilités de politiques, ainsi qu'un avis favorable à la proposition de poursuivre les travaux du Groupe de travail sur les voies de migration aériennes jusqu'à la COP11. La Résolution associée (Rés.10.10) a fait l'objet d'un long débat et nécessita un travail supplémentaire après la réunion qui se termina tard dans la soirée. Cela a permis d'élaborer un projet de résolution en grande partie modifié, destiné à être présenté à la COP.

11.1 Conservation des oiseaux migrateurs terrestres longue distance. Le Conseiller nommé pour la faune africaine a présenté le document qui soulignait la nécessité de développer un plan d'action pour la conservation de ces oiseaux migrateurs. Les migrants transsahariens avaient clairement besoin de mesures pour la conservation de la voie de migration aérienne d'Afrique-Eurasie. L'idée a été approuvée et plusieurs amendements ont été apportés au projet de résolution (Rés.10.27) qui a été recommandé à la COP.

11.2 Réduire le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs. Le Conseiller scientifique pour la Suisse a ouvert le débat en demandant à BirdLife International de présenter le document concerné, car BirdLife avait effectué la plus grande partie du travail associé. Le délégué de BirdLife a rappelé que la CMS était la seule à pouvoir fournir des directives et à approfondir le sujet. La manière la plus efficace serait de créer un groupe de travail pour coordonner la mise en œuvre des directives. Différents commentaires ont été émis concernant le document et un grand soutien a été apporté à ce sujet sensible. Avec quelques amendements, la Résolution 10.26 a été recommandée à la COP.

11.3 Projet de plan d'action pour le vanneau sociable. M. Sergey Dereliev (AEWA) a présenté le nouveau document qui, après une brève discussion, a été accueilli favorablement et accepté par le groupe de travail.

17.3.3 Implémentation de la Résolution 9.9 sur les espèces marines migratrices/le statut de conservation des espèces marines de l'Arctique. Peu de temps a été consacré à ce thème et aucune suggestion n'a été émise sur la manière de poursuivre le travail de la Convention sur ce sujet qui, il convient de le dire, avait été quelque peu négligé. Il a été néanmoins suggéré que nous devions obtenir davantage de directives de la part d'au moins un autre groupe de travail.

17.3.5 Implémentation de la Résolution 9.20 sur le faucon sacré (*Falco cherrug*). Le Secrétariat a brièvement présenté ce sujet, l'objectif étant d'examiner les activités liées à la Résolution de Rome. Les documents associés, en particulier ceux établis par BirdLife International, ont été brièvement discutés. Le débat sur cette question a conduit au prochain thème de l'ordre du jour.

18. Propositions d'amendements aux Annexes I et II de la Convention. Le faucon sacre a été la première espèce à être évoquée. Sa liste à l'annexe I avait été proposée par l'Union européenne. Le Conseiller nommé pour les oiseaux, au nom de M. Pierre Devillers (sollicité par un autre groupe de travail) a donné une brève présentation après laquelle le Conseiller scientifique pour l'Italie a clarifié un point important, à savoir que la «population de Mongolie» doit faire référence aux oiseaux en Mongolie ; il n'était pas possible d'identifier les oiseaux d'origine mongole une fois la frontière traversée. De nombreuses questions ont été soulevées et certains conseillers se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'une liste, tandis que d'autres s'y sont opposés. Dans ces circonstances bien connues, le groupe de travail n'a pas jugé approprié de faire une recommandation à la COP.

En ce qui concerne les autres propositions de la liste, celles-ci ont été discutées et acceptées relativement vite.

Pour l'annexe I:

Falco vespertinus, le faucon kobez, proposé par l'Union européenne

Numenius madagascariensis, le Courlis de Sibérie proposé par les Philippines

Numenius tahitiensis, le Courlis d'Alaska, proposé par les Îles Cook

Et pour l'annexe II:

Dolichonyx oryzivorus, le Goglu des prés, proposé par la Bolivie

19.3 Taxonomie et nomenclature des oiseaux. Un Groupe de travail intersessions sur ce thème avait rédigé une synthèse de l'avis majoritaire, mais non unanime, qui recommandait l'adoption de Dickinson (2003) par la CMS comme faisant autorité sur ces sujets. Une fois le rapport soumis, une réunion du comité technique de l'AEWA avait souligné les difficultés et les autres conséquences que cette décision aurait sur son travail. L'autre proposition, celle d'utiliser la nomenclature et la taxonomie de BirdLife International, avait reçu un avis favorable de la part de certains conseillers, tandis que d'autres préféraient Dickinson. Après une longue discussion, il a été convenu, avant d'adopter une nouvelle nomenclature et référence taxonomique, d'attendre la publication de la nouvelle version de Dickinson prévue en 2012, ainsi que les développements accompagnant les nouvelles initiatives de BirdLife concernées. Nous avons ainsi proposé de maintenir l'utilisation de la nomenclature *existante* de la CMS pour le moment et de discuter de la question lors de la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique.

Groupe de travail sur les oiseaux – Présence	
Jelena Kralj	Conseillère scientifique, Croatie
Jiri Flousek	Conseiller scientifique, République tchèque
Ivar Ojaste	Conseiller scientifique, Estonie
Jean-Philippe Sibley	Conseiller scientifique, France
Juha Tiainen	Conseiller scientifique, Finlande
Andreas Kruess	Conseiller scientifique, Allemagne
Attila Bankovics	Conseiller scientifique, Hongrie
Alfred Oteng-Yeboah	Conseiller scientifique, Ghana et comité permanent
Fernando Spina	Conseiller scientifique, Italie
Darko Saveyic	Conseiller scientifique, Monténégro
Øystein Størkersen	Conseiller scientifique, Norvège
Cristina Morales	Conseillère scientifique, Paraguay
Grzegorz Rakowski	Conseiller scientifique, Pologne
Daliborka Stankovic	Conseillère scientifique, Serbie

Peter Puchala	Conseiller scientifique, Slovaquie
Barbara Soto-Largo	Conseillère scientifique, Espagne
Olivier Biber	Conseiller scientifique, Suisse
Colin Galbraith	Royaume-Uni, Vice-président du Conseil scientifique
Taej Mundkur	Conseiller scientifique de la CMS nommé pour la faune asiatique Wetlands International
Nigel Routh	Australie, Département de l'environnement
Narelle Montgomery	Australie, Département de l'environnement
Paolo Paixao	Union européenne
Marianne Courouble	France, Ministère de l'Environnement
K. Sivakumar	Inde, Wildlife Institute of India. kaivakuma@wii.gov.in
Abdul Munaf Qaimkhani	Pakistan, division P & D, GoP
Malta Qwathekama	Afrique du Sud (affaires environnementales)
Poluda Anatoliy	Ukraine, Institut de zoologie
Alexander Kozulin	Académie des Sciences de Biélorussie
Ana Apruda	Aves & Conservación – Partenaire de BirdLife en Équateur
Nicola Crockford	BirdLife
Hein Prinsen	Bureau Waardenburg, Consultant
David H. WMorgan	Secrétariat de CITES
Lindsey McCrickard	FAO
Dr Sergey Yerokhov	KAPE Kazakhstan
Jose Yeñez	Musée d'Histoire naturelle du Chili
James Williams	Royaume-Uni, Joint Nature Conservation Committee
Sergey Dereliev	Secrétariat de l'AEWA
Borja Heredia	Secrétariat de la CMS
Bert Lenten	Secrétariat de la CMS
Nick P. Williams	Secrétariat de la CMS

Annexe A

Rapport du point focal sur le phragmite aquatique pour la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique, Bergen, novembre 2011

Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

Remarque générale

- Rôle de premier plan de l'*équipe de conservation du phragmite aquatique (AWCT)* (au nom de BirdLife International) dans les efforts de recherche et de conservation du phragmite aquatique

Niveau de conservation

- La population est estimée à max. 12 100 à 13 800 mâles chanteurs, dont près de 95 % dans seulement trois pays (Biélorussie, Pologne, Ukraine) (voir le site web de l'AWCT www.aquaticwarbler.net)
- Des menaces importantes persistent sur les sites de reproduction (en particulier la destruction d'habitat due aux modifications de l'hydrologie, à la perte de l'utilisation traditionnelle, etc.) et sur les sites d'hivernage (notamment la destruction d'habitat)
- Les principales populations d'Europe centrale (Biélorussie, Pologne, Ukraine) semblent être stables grâce à l'ensemble des efforts de conservation fournis
- Baisse continue des petites populations périphériques (Poméranie (Allemagne/Pologne), Hongrie, Lituanie) ; pratiquement disparues dans l'ouest de la Sibérie
- Situation dans les sites d'hivernage en Afrique toujours potentiellement critique
- Quatre sites d'hivernage découverts jusqu'à présent (Sénégal, Mali, Mauritanie), tous sont potentiellement menacés par le développement rapide dans les zones respectives du Sahel (par ex. les principaux sites d'hivernage du Djoudj, Sénégal, potentiellement menacés par l'expansion des champs de riz)
- Plusieurs nouveaux projets lancés, soumis ou développés pour conserver les populations reproductrices de phragmites aquatiques et gérer leurs habitats en Europe (Pologne, Lituanie, Biélorussie, Ukraine) et leurs sites de halte migratoire en Afrique (Maroc)

Niveau scientifique

- Première confirmation d'un lien entre les sites d'hivernage et les populations reproductrices : (1) phragmites aquatiques bagués dans le Delta intérieur du Niger, Mali (12 oiseaux bagués en février 2011) recapturés à proximité du boubier de Supoy (Ukraine, distance de 5100 km) ; (2) phragmites aquatiques avec bague de couleur dans le Parc national de Djoudj, Sénégal, (198 oiseaux bagués de 2007 à 2011, dont 69 avec des bagues de couleur) observés dans les marais de Biebrza (Pologne, distance de 5300 km)
- Projet d'enregistrement de données cartographiques pas encore complètement réussi jusqu'à présent (30 oiseaux équipés en 2010 et 6 recapturés en 2011 à Supoy, en Ukraine ; probabilité de retour réduite à 20 % ; migration évidente des phragmites aquatiques du centre de l'Ukraine, du sud des Alpes vers l'ouest, jusqu'à la côte atlantique) ; poursuite du projet actuellement en cours de discussion
- Plusieurs documents scientifiques améliorant les connaissances sur les phragmites aquatiques publiés par les membres de l'AWC, par ex. Ekologija 2009 (statut en Ukraine), Animal Conserv. 2010 (régime et alimentation sur les sites de haltes migratoires), Ibis 2010 (choix de l'habitat), Acta Ornithol. 2010 (recherche de nourriture et utilisation de l'habitat aux haltes migratoires) et 2011 (biologie de la reproduction), Conservation Genet. Resour. 2011 (marqueurs microsatellites), J. Avian Biol. 2011 (isotope stable des plumes), J. Ornithol. 2011 (l'état des menaces en Afrique), Ostrich 2011 (sites potentiels d'hivernage)

- Affectation appropriée des activités nécessaires de recherche et de conservation supplémentaires
Lacunes en matière de connaissances : quels sont les principaux sites de rassemblement et de mue des phragmites aquatiques dans l'ouest de l'Afrique, quelles sont les populations reproductrices et où vont-elles ? Y a-t-il différents développements de différentes populations reproductrices en fonction des différentes conditions dans les sites de rassemblement africains spécifiques ? Etc.

Niveau administratif

- Mémoire d'entente (MoU) sur les phragmites aquatiques signé par 15 pays sur 22 États de l'aire de répartition identifiés (2^{ème} Réunion des parties signataires qui s'est déroulée en mai 2010 en Pologne)
- Plan d'action international pour les espèces approuvé en mai 2010 (préparé par BirdLife International)
- Rôle de l'administrateur chargé de la conservation internationale du phragmite aquatique (AWCO) établi avec APB, le partenaire de BirdLife en Biélorussie à Minsk, coordonnant les activités du MoU sur les phragmites aquatiques
- Base de données SIG des sites de reproduction phragmites aquatiques finalisée en février 2011

Résumé

Les priorités doivent être de sauver les populations périphériques en déclin, d'améliorer la gestion des habitats sur les sites de reproduction en Biélorussie et en Ukraine (y compris en encourageant l'utilisation de la biomasse) et d'empêcher les pertes d'habitats sur les sites d'hivernage au Sénégal (y compris les tentatives pour créer une nouvelle zone protégée à Djoudj).

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour établir clairement le lien entre les populations reproductrices et les sites de rassemblement en Afrique.

Statut des phragmites aquatiques par pays (préparé par Martin Flade, de l'AWCT)

Hongrie : La population a pratiquement disparu en passant de 700 mâles à quasiment zéro en moins de dix ans (seuls 3 à 5 mâles chanteurs au début de la saison reproductrice en 2011, probablement plus de tentatives de reproduction par la suite). Raisons de la dernière **baisse** complètement inconnues – éventuellement liée aux changements de territoires d'hivernage. La vitesse à laquelle la population diminue et augmente indique que celle-ci fait probablement partie d'une métapopulation (peut-être ukrainienne), car la dimension des changements ne peut s'expliquer par la dynamique d'une population reproductrice isolée.

Poméranie (nord-est de l'Allemagne nord-ouest de la Pologne): Après avoir diminué pendant une longue période, la population s'est stabilisée à un niveau faible autour de 51 à 57 mâles depuis 2007 (aucun mâle du côté allemand de la frontière ; 3 à 5 mâles seulement en 2010). La **stabilisation** est inquiétante parce qu'elle s'est produite malgré toutes les mesures de conservation et de gestion prises dans la région (un projet européen LIFE allemand-polonais prendra fin en 2011, un Guide de conservation des phragmites aquatiques sera publié à la fin).

Nord-est de la Pologne: La gestion des habitats à grande échelle mise en place dans le cadre du projet européen LIFE allemand-polonais pour les marais de Biebrza a été une réussite. Les conditions d'habitat sont désormais excellentes et continuent à s'améliorer et à s'étendre grâce à l'agrandissement de la zone de gestion (y compris l'utilisation de la biomasse pour la production de combustible). Un nouveau projet LIFE+ a démarré (dirigé par l'organisation polonaise OTOP) pour continuer à développer et mettre en place une utilisation de la biomasse à grande échelle dans les borbiers de la région.

La population des phragmites aquatiques est **stable** ou **en baisse**. Surveillance appropriée et sophistiquée mise en place à Biebrza et dans toute la Pologne ; lancement d'une étude comparative du taux de reproduction dans les habitats gérés et non gérés (dans les marais Bagno Lawki), supervisée par des experts de la RSPB.

Lituanie : La population des phragmites aquatiques est toujours en **déclin**. Un nouveau projet LIFE+ baltique a été lancé pour conserver la population de phragmites aquatiques en Lituanie (et précédemment en Lettonie), mais n'a pas encore permis d'obtenir des résultats positifs. La réunion de l'AWCT dans le delta du Niémen a eu lieu en novembre 2011 pour discuter du statut et des travaux supplémentaires dans le cadre du projet (toutefois, le manque d'expertise du personnel dans la région limite les possibilités de renverser positivement la tendance).

Biélorussie : La biomasse a commencé à être utilisée à l'automne 2011 pour gérer la végétation dans la réserve de Sporovski, le deuxième site de reproduction des phragmites aquatiques le plus important de Biélorussie (entre 500 et 1000 mâles). Zvaniets, le plus vaste site de reproduction au monde (entre 3000 et 7000 mâles) rencontre de plus en plus de problèmes avec la succession végétale. La gestion de l'eau a été considérablement améliorée (mesures importantes mises en œuvre), mais le problème avec la gestion de la végétation à grande échelle autre que le brûlage persiste. APB, le partenaire de BirdLife en Biélorussie a soumis un nouveau projet frontalier avec la Pologne (marais de Chelm) en septembre 2011 pour s'attaquer à ce problème. Si la demande de projet échoue, le plus important site de phragmites aquatiques devrait rencontrer de **graves problèmes**.

Grâce aux activités initiales de conservation des phragmites aquatiques, des projets de remouillage et de restauration à grande échelle pour des bourbiers ont été lancés en Biélorussie (voir l'ouvrage de Tanneberger et Wichtmann, 2011 : *Carbon credits from peatland rewetting. Climate-biodiversity-land use*. Schweizerbarth, Stuttgart), couvrant près de 40 000 hectares. Toutefois, ces activités ne permettent pas directement de soutenir les phragmites aquatiques, car les bourbiers restaurés requièrent plusieurs dizaines d'années, voire plus, pour développer des caractéristiques d'habitats de bourbiers à laïche adaptés. Ainsi, ces projets de grande ampleur représentent de **grands progrès en termes de conservation de marécages** et de lutte contre le changement climatique, mais pas encore pour les phragmites aquatiques.

Ukraine : Le plus gros problème est lié à l'absence de surveillance sonore (et pas d'amélioration attendue en raison du manque d'experts). Les données des petites placettes permanentes indiquent une augmentation de la population (cependant, la représentativité des placettes est inconnue et les résultats pourraient être un artefact). Le drainage des plaines inondables, la régulation des lits de rivière et la succession végétale rapide restent des **problèmes importants** dans la région de la Pripyat supérieure. Heureusement, les populations du centre de l'Ukraine (Kiev) et leurs habitats (vallées d'Uday et de Supoy) semblent être stables. Certains projets lancés dans la Pripyat supérieure pourraient être bénéfiques aux habitats des phragmites aquatiques (pas de résultats précis pour le moment).

Haltes migratoires : Il est maintenant quasiment certain que la totalité de la population mondiale de phragmites aquatiques passe par la **France** à l'automne (avec une ou deux haltes migratoires) et que la France est le pays clé pour ces espèces. Les activités de baguage systématique ont été améliorées et considérablement augmentées ces dernières années (de 200-300 à plus de 800 captures par an). D'autres activités de baguage sont également actuellement lancées au **Maroc**.

Sénégal : Le seul site d'hivernage connu (et probablement le plus important) est Djoudj, situé dans le delta du Sénégal. L'analyse de l'habitat et de l'état des menaces (par C. Tegetmeyer, Univ.

Greifswald, octobre 2011) montre des *conditions d'habitat relativement stables et adaptées* à Djoudj, mais menacées par l'*expansion potentiellement très dangereuse* des champs de riz au nord du Parc national de Djoudj. Les principaux sites d'hivernage (notamment au nord du Parc national) avec la plus haute densité de phragmites aquatiques sont situés en dehors du Parc national et de sa zone tampon, et ne sont donc *pas protégés* (l'analyse mentionnée ci-dessus suggère le besoin d'élargir la zone tampon du Parc national ou de créer une réserve naturelle régionale afin de protéger toute la zone inondable de Djoudj) ! L'AWCT a ordonné une étude sur l'état des menaces sur les phragmites aquatiques à Djoudj et a demandé au Secrétariat de la CMS d'envoyer un courrier au gouvernement sénégalais pour que celui-ci prête une attention particulière à ce problème.

Mauritanie : Des bagueurs français (J. Foucher et l'association ACROLA) ont trouvé deux petits *sites d'hivernage supplémentaires* dans le sud du pays (marécages dans un désert). On ignore pour le moment s'il existe d'autres sites d'hivernage et dans quelle mesure ils sont menacés.

Mali : L'expédition de l'AWCT prévue en 2011 dans le Delta intérieur du Niger (DIN) au Mali a été annulée pour des raisons de sécurité. Malgré tous les avertissements, quatre membres de l'ACROLA se sont rendus dans le DIN et ont réussi à capturer 12 phragmites aquatiques à Mayo Dembé, dans le sud de Tombouctou (février 2011). Cela a ainsi permis de confirmer que le DIN est le deuxième site d'hivernage le plus grand/important.

Toutefois, on ne dispose pas suffisamment d'informations sur la taille de la population de phragmites aquatiques et sur l'étendue des habitats de phragmites aquatiques dans le DIN, et il n'existe aucune information substantielle sur l'état de menace de ces habitats (il est impossible de travailler sur ce site pour des raisons de sécurité, et donc d'y organiser une expédition ou d'y envoyer des étudiants en doctorat). Cependant, ces informations sont d'une *importance cruciale* pour évaluer l'état de menace sur les phragmites aquatiques sur ce site !

Données collectées par Jiri Flousek, Conseiller scientifique pour la République tchèque, novembre 2011

Annexe B

Rapport du point focal sur la population centre-européenne de la grande outarde pour la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique, Bergen, novembre 2011

Grande outarde (*Otis tarda*)

La population médioeuropéenne de grandes outardes n'est que partiellement migratrice ; lorsque les hivers sont rudes, ces oiseaux migrent depuis leurs zones de reproduction des basses terres du bassin de Carpates vers la péninsule des Balkans, voire l'Italie. Pendant ces hivers, les oiseaux de la population allemande vont vers l'ouest pour rejoindre la Belgique ou le nord de la France.

De par sa nature migratrice et du fait du déclin de la population, la grande outarde médioeuropéenne a fait l'objet d'un MoU en vertu de la Convention de Bonn, ouvert à signature en l'an 2000.

Treize des seize États de l'aire de répartition ont signé ce Mémoire jusqu'à présent. Outre ceux-ci, trois organisations participantes, BirdLife International, CIC et IUCN, l'ont également signé.

La population de grandes outardes a légèrement augmenté au cours des dix dernières années, du moins en Hongrie, en Autriche et en Allemagne. Cette augmentation s'expliquerait par les méthodes de gestion efficaces utilisées par ces pays. Toutefois, il semble que cette croissance ait ralenti ces dernières années.

Brève synthèse de la situation actuelle de la grande outarde dans les États de l'aire de répartition :

ALBANIE – Statut : la grande outarde ne se reproduit pas, et très peu d'espèces hivernent.

AUTRICHE – Statut : l'oiseau utilise régulièrement deux zones de reproduction et y hiverne également. La population s'est légèrement stabilisée ces dernières années. On compte environ 200 oiseaux durant la saison de reproduction. L'hiver, on peut compter plus de 200 oiseaux, voire presque 300, du fait de migrants sur de courtes distances, évoluant entre les frontières slovaques, hongroises et autrichiennes.

BULGARIE – Statut : y a disparu en tant qu'oiseau nicheur il y a environ vingt ans. Pourrait à nouveau s'y établir naturellement à l'avenir.

CROATIE – Statut : disparu en tant qu'oiseau nicheur depuis très longtemps. Sa migration de passage ou son hivernage y ont cependant été observés occasionnellement.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE – Statut : récemment disparu en tant qu'oiseau nicheur ; on trouve cependant encore un ou deux individus en Moravie du Sud.

RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE, EX-YOUGOSLAVIE – Statut : pas de population reproductrice. Aucune donnée, mais pourrait hiverner ici.

ALLEMAGNE – Statut : régulièrement observé en tant qu'oiseau nicheur. Sa population a baissé pour atteindre 60 oiseaux à la fin des années 80, mais a de nouveau augmenté au cours des dix

dernières années. Récemment, la population a dépassé le seuil de 100 individus pour atteindre le nombre de 112-114 en 2009.

GRÈCE – Aucune donnée.

MONTÉNÉGRO – Statut : les rapports suggèrent qu'un ou deux oiseaux de passage ou en hivernage soient présents dans le pays (qui n'est pas encore partie signataire du MoU).

ROUMANIE – Statut : nous ne disposons pas de données précises. Il est possible que cette espèce se reproduise quelque part près des frontières hongroise et serbe. Nous disposons de quelques données historiques et récentes concernant sa présence dans cette zone.

SERBIE – Statut : selon des informations récentes reçues de la part du Conseiller scientifique pour la Serbie, alors que l'on comptait récemment environ 30 oiseaux dans la région de Mokrin au nord-est de la Serbie, on n'en trouvait plus que 10-12 en 2011. (La Serbie n'est pas encore partie signataire du MoU.)

SLOVAQUIE – Statut : il existe un site de reproduction près des frontières austro-hongroises. Deux zones ZPS ont été créées, qui représentent un grand potentiel d'habitats pour les grandes outardes. Ces dernières années, aucune information confirmant la reproduction n'a été publiée. En 2009, une femelle a été vue régulièrement dans la « ZPS de Dunajska Sreda » (informations communiquées par le Conseiller scientifique de la Slovaquie).

SLOVÉNIE – Statut : cette espèce ne s'y est jamais reproduite ; quelques très rares passages de migrants ont été observés dans le passé.

UKRAINE – Statut : L'Ukraine joue un rôle important pour la grande outarde, à la fois en tant que zone de reproduction et d'hivernage. Les oiseaux qui y hivernent proviennent de la zone de reproduction russe le long de la Volga. La population reproductrice compte environ 700 oiseaux, alors que le nombre d'oiseaux qui hivernent dépasse parfois les 1500.

HONGRIE – Statut : la grande outarde s'y reproduit régulièrement et y est un migrateur partiel. La Hongrie compte huit zones d'importance pour la protection de la grande outarde ; la plupart sont protégées. Les deux principales zones de reproduction se trouvent dans les Parcs nationaux de Kiskunság et de Körös-Maros. Ces deux parcs abritent 1200 oiseaux sur un total de 1500 pour l'ensemble de la Hongrie. Le taux de reproduction pendant le printemps pluvieux de 2010 était très faible. Cette année, en 2011, les conditions étaient favorables aux recensements d'hiver (en février) et de printemps (début avril), mais tous les oiseaux n'ont pu être trouvés. Le résultat du recensement d'hiver était inférieur aux 1300 oiseaux comptés, et le recensement de printemps a donné un résultat similaire.

Un projet LIFE sur 4 ans a été conduit en Hongrie de 2004 à 2008. Grâce à ce programme, plusieurs activités de gestion coûteuses ont pu être mises en place : enfouissement des câbles d'alimentation électrique dans des habitats importants pour la grande outarde, achats d'habitats offrant des conditions optimales pour la reproduction ainsi que de machines permettant de déneiger une partie des champs de colza afin de permettre aux grandes outardes de venir s'y alimenter l'hiver.

En 2011, le Groupe de travail hongrois sur la grande outarde a été relancé. Le responsable du groupe est Miklós Lóránt, qui travaille pour le Parc national de Kiskunság.

Deux principales menaces sont encore présentes en Hongrie, à savoir le « *fauchage des champs de luzerne et d'autres récoltes durant la saison d'incubation de reproduction* », et donc de la destruction des nids, ainsi que les « *prédateurs comme le renard (Vulpes vulpes) et la corneille corbine (Corvus cornix), qui y sont en nombres excessifs* ».

Lorsque l'on observe l'évolution de la population totale d'*otis tarda* en Hongrie durant les dix dernières années, on constate une augmentation d'environ 30 %.

Année	Nombre total d'oiseaux	
2000		1106 oiseaux
2002		1192
2004		1303
2009	environ	1500
2010	environ	1500
2011	environ	1300

Pendant l'année 2010, du fait de conditions climatiques inhabituellement froides et humides, le nombre de naissances a été très faible. Grâce à des conditions climatiques plus favorables, ce chiffre a été bien meilleur en 2011.

L'élargissement de la portée géographique du MoU sur la grande outarde

Lors de la 1^{ère} réunion des parties signataires du MoU en 2004 à Illmitz, Autriche, les parties ont discuté de l'élargissement de la portée géographique de ce document.

- Pour ce faire, il existe diverses étapes possibles. La Serbie et l'Italie pourraient être considérées comme des États de l'aire de répartition pour la population méditerranéenne de grandes outardes.

- Le MoU pourrait être également élargi à la Russie ainsi qu'à d'autres pays d'Asie centrale et/ou du Moyen-Orient.

- De plus, les sous-espèces orientales (*Otis tarda dybowski*) vivant en Russie, en Mongolie et en Chine pourraient également être incluses.

- Dans le cas d'un MoU plus vaste, qui inclurait toutes les populations de grande outarde, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre (où la récente tentative de réintroduction de l'espèce a été couronnée de succès) et d'autres pays encore pourraient y adhérer.

Données collectées par Attila Bankovics, Conseiller scientifique pour la Hongrie, novembre 2011

Annexe C

Rapport du point focal sur le fuligule nyroca pour la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique, Bergen, novembre 2011

Statut du fuligule nyroca (*Aythya nyroca*)

Quatre populations sont reconnues :

- Europe de l'est, Europe méditerranéenne, mer Noire (reproduction) – hivernage en Afrique sahélienne > 50 000 oiseaux EN AUGMENTATION
- Ouest de la méditerranée / nord et ouest de l'Afrique (pas de reproduction) 2400 à 2600 oiseaux EN BAISSSE
- Ouest de l'Asie/sud-ouest et nord-est de l'Afrique – 5000 oiseaux EN BAISSSE
- Asie centrale - Inde

Population de l'Europe de l'Est, de l'Europe méditerranéenne et de la mer Noire

Les pays ont globalement rapporté des chiffres de population stables, augmentant ou diminuant légèrement, mais la taille des populations reste petite.

Plusieurs projets sont actuellement en place:

- Bulgarie et Roumanie : « Conservation frontalière du cormoran pygmée et du fuligule nyroca », lancé en janvier 2009.
- Slovaquie : le projet LIFE+ « Protection du butor étoilé et du fuligule nyroca dans la ZPS de Medzibodrozie » est mis en œuvre par la Société d'ornithologie de Slovaquie/BirdLife Slovaquie depuis le début de l'année 2011. Les activités incluent des plans d'action nationaux pour les deux espèces, la restauration d'un régime hydrologique dans le site sur au moins 50 ha, la restauration des habitats des espèces sur 90 ha, des mesures de gestion sur des sites de reproduction sur 50 ha, des mesures de protection et des activités de sensibilisation du public.
- L'Italie a signalé une diminution de la population dans le nord du pays en raison de la destruction des habitats et une augmentation dans le sud. Les habitats ont été restaurés et une interdiction de chasse a été mise en place en Sicile dans les zones où hivernent le plus grand nombre de fuligules nyrocas.

Ouest de la Méditerranée / nord-ouest de l'Afrique

Les seules données disponibles viennent d'Espagne, où une forte baisse du nombre de fuligules nyrocas (de 500 à 50) a été enregistrée.

Sud-ouest de l'Asie et nord-est de l'Afrique

Les données les plus optimistes viennent d'Irak. Nature Iraq a découvert dans les marais de Mésopotamie une population reproductrice de 800 à 1200 couples ainsi qu'une population de 3000 à 6000 oiseaux qui y hivernent. Une augmentation de la population d'hivernage a été signalée par l'Iran, avec une population récemment estimée à environ 600 oiseaux.

Aucune donnée n'était disponible pour la population d'**Asie centrale**.

Données collectées par Jelena Kralj, Conseillère scientifique pour la Croatie, novembre 2011

Annexe D

Fuligule nyroca *Aythya nyroca* en Irak:

Statut actuel et potentiels de conservation

Par Mudhafar A. Salim, Ornithologue.

Le fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) est une espèce d'oiseau menacée à l'échelle mondiale (NT), dont la population tend à baisser selon la liste rouge de l'UICN et qui, en cas de déclin rapide en Asie, pourrait rejoindre la liste des espèces vulnérables en raison de différents types de menaces. La répartition géographique de cette espèce menacée est dispersée sur plusieurs régions de l'ouest de l'Asie, allant de l'est de la Chine au nord de l'Inde, jusqu'à l'Europe de l'Est et centrale.



Fuligule nyroca, par M. A. Salim



Nid de fuligule nyroca, par M. A. Salim

En Irak, le fuligule nyroca est un migrant de passage inhabituel et un visiteur pendant l'hiver observé principalement au sud du pays. Lors des recensements dans les zones clés de la biodiversité (ZCB), de nombreux sites de reproduction ont été découverts dans les marais de Mésopotamie. Apparemment, cet oiseau a établi de nouveaux sites de reproduction en Irak, où il s'est reproduit sur une période relativement courte. Les habitants et les chasseurs ont indiqué qu'ils « voyaient quelques oiseaux en hiver, ainsi qu'avant et après les périodes de froid » ; et certains ont ajouté que le « *Ghoosi* (son nom local) s'y reproduit depuis un peu moins d'une vingtaine d'années, on peut donc parler d'un nouvel oiseau reproducteur ». Le seul oiseau reproducteur connu dans les marais d'Irak était la marmaronette/sarcelle marbrée, jusqu'à ce que les chercheurs aient découvert la reproduction du fuligule nyroca et de la nette rousse en nombre relativement important. D'autres observations ont révélé que le fuligule nyroca et la nette rousse utilisaient le même habitat de reproduction et, de ce fait, étaient présents dans les mêmes zones du marais.

En se basant sur la disponibilité des habitats adaptés et les résultats des recensements actuels, la population d'hivernage du fuligule nyroca estimée en Irak peut atteindre entre 3000 et 6000 individus, et les couples de reproduction entre 800 et 1200.

Les habitats de reproduction du fuligule nyroca sont variés, allant de marais légèrement profonds (plus de 0,5 m) à des eaux profondes (jusqu'à 1,5 m), mais requièrent généralement des roselières denses avec des zones d'eau libre pour former un environnement propice à la reproduction. Tous les nids ont été trouvés à l'intérieur d'une roselière dense à phragmites, dans des abris bien cachés. La hauteur moyenne des nids était d'environ 25 cm au-dessus du niveau de l'eau. Le nombre moyen d'œufs par nid était 8, mais la mortalité pendant l'éclosion était visiblement élevée puisque le nombre d'oisillons était faible par rapport au nombre d'œufs observés. Aucune étude dédiée à la reproduction du fuligule nyroca n'a été réalisée (bien que toutefois recommandée), ces données sont seulement basées sur nos observations et les informations collectées auprès des habitants et des chasseurs.

Le fuligule nyroca est sérieusement menacé en Irak, notamment par le manque d'eau important causé par des travaux de barrage en amont en Turquie et en Syrie, ainsi que par la fluctuation continue de la surface de la nappe dans les marais et le manque de gestion de l'eau dans ces vastes régions. La chasse représente également une menace importante pour le fuligule, mais la menace la plus sérieuse et la plus dangereuse est sans doute les nids-pièges qui permettent aux chasseurs d'attraper un nombre relativement élevé de fuligules nyrocas chaque année, ce qui affecte considérablement la population au niveau national.

Il est essentiel de prendre des mesures pour réduire les menaces auxquelles est confronté le fuligule en Irak afin d'obtenir une population « saine » qui peut compenser le déclin de la population dans la répartition nationale et locale, et d'encourager la croissance de la population reproductrice récemment installée en Irak en raison de ses habitats adaptés à la reproduction. Des campagnes de formation et de sensibilisation à l'environnement, des plans de développement pour la restauration des marais de Mésopotamie, ainsi que l'établissement du plan d'action national pour les espèces pourraient permettre de sensibiliser les acteurs et les preneurs de décision sur la gravité du statut actuel de cet oiseau menacé en Irak.



Fuligule nyroca avec des oisillons, par M. A. Salim

Mudhafar, Salim, Directeur de la section des oiseaux, nature Iraq, Mudhafar.salim@natureiraq.org

ANNEXE VII au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE Bergen, 18 novembre 2011, 12h00-13h40

Le Président du Groupe de travail, M. Colin Galbraith, souhaite la bienvenue aux participants au groupe de travail et souligne l'importance de se réunir sur ce thème. Le changement climatique est l'une des principales menaces pesant sur les espèces migratrices durant le siècle actuel, d'où son aspect prioritaire pour la CMS et ses Parties. Le Royaume-Uni avait jeté les bases pour les travaux de la CMS sur le changement climatique, tout particulièrement avec la Res.8.13 en 2005 et un travail de recherche approfondie, qui a été aussi présenté à la huitième réunion de la Conférence des Parties (COP8).

Le Secrétariat s'est employé à faciliter la mise en œuvre du mandat de la CMS concernant le changement climatique, plus précisément la Res.9.7 relative à l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices durant la dernière période triennale. Le changement climatique a été l'une des questions abordées en priorité par la Convention.

Le Président souligne la nécessité de nouvelles initiatives concernant le renforcement des capacités sur la question du changement climatique et des espèces migratrices, en promouvant des ateliers régionaux sur la mise en œuvre à l'échelle nationale du mandat de la CMS relatif au changement climatique. Il conviendrait d'appuyer les initiatives visant à améliorer la littérature scientifique sur le changement climatique et les questions liées au changement climatique pour que les Parties puissent avoir accès aux meilleures informations scientifiques disponibles sur lesquelles fonder leurs décisions.

A titre d'exemple, le Président cite l'atelier technique organisé avec succès, au titre de la Res.9.7 sur l'«Impact du changement climatique sur les espèces migratrices: état des lieux et pistes d'action» qui a eu lieu au centre de recherche de la Tour du Valat près d'Arles en France, du 6 au 8 juin 2011. Le compte rendu de l'atelier et les présentations donnent une bonne vue d'ensemble du statut actuel des espèces migratrices pour ce qui concerne le changement climatique ainsi que sur le bien-fondé du contenu de la Résolution 10.19 (pour de plus amples renseignements et d'autres présentations, voir www.cms.int/bodies/ScC/climate_change_wg/ccwg_mainpage.htm).

Mme. Aline Kuehl du Secrétariat présente les décisions antérieures de la CMS sur le changement climatique, la mise en œuvre de la Res.9.7 au cours de la dernière période triennale et expose la Résolution 10.19.

Projet de «Message à Durban» de la COP10 de la CMS

Mme Brita Slettemark, Directrice générale adjointe au Ministère norvégien de l'environnement présente le projet de «Message à Durban» de la COP10 de la CMS. Elle informe que M. Erik Solheim, Ministre norvégien de l'environnement et du développement international a proposé que le Conseil prépare une déclaration sur le changement climatique et les espèces migratrices qui pourrait être présentée à la COP17 de la CCNUCC qui aura lieu à Durban en Afrique du Sud du 28 novembre au 9 décembre 2011. Cette déclaration avait été ébauchée par la Norvège et présentée au groupe de travail. Le Ministre participera à la COP17 de la CCNUCC et saisira cette occasion pour

faire passer le message en vue de mieux intégrer les questions de biodiversité dans les processus de la CCNUCC.

Résolution 10.19: Conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique

Le Président invite le Groupe de travail à commenter la Résolution. Le délégué du Royaume-Uni se dit préoccupé du fait que la Résolution pourrait être très longue et que cela pourrait poser problème durant l'examen de cette question par la Conférence des Parties. Il suggère de déterminer les points saillants de cette Résolution. L'Égypte appuie le Royaume-Uni et précise qu'un message plus clair faciliterait la communication des conclusions aux gouvernements nationaux. Selon Wild Europe, il est impératif d'examiner les possibilités de financement. Le Président fait sienne cette approche pratique.

Les Conseillers commentent le projet de Résolution 10.19

Le conseiller du Royaume-Uni souligne que s'il fallait attribuer un ordre de priorité aux questions, les paragraphes de la Résolution ci-après sont les plus importants: 1, 4, 6, 7, 9, 16, 21 (considérant la numérotation originale de la Résolution 10.19).

Le Président remercie les conseillers pour leurs contributions, qui seront accessibles en ligne le soir, avec indications des changements en tant qu'Annexe à la Résolution.

Projet de «Message à Durban» de la COP10 de la CMS

Le Secrétariat se félicite de l'offre de la Norvège de transmettre un message à la COP17 de la CCNUCC pour focaliser l'attention sur la biodiversité et les espèces migratrices dans les processus de la CCNUCC.

Le Groupe de travail est invité à commenter le projet de «Message à Durban». La Norvège fait valoir que le message doit être bref, si possible d'une page seulement. Le délégué de l'Égypte estime qu'il faudrait donner aux autres groupes de travail la possibilité de se pencher sur ce message en examinant le document en plénière. Il demande qu'une copie papier soit distribuée à tous les participants au Conseil scientifique plus tard dans l'après-midi.

Les conseillers commentent le projet de «Message à Durban», l'appuient et se félicitent de l'initiative de la Norvège.

Le délégué de l'Égypte demande qui transmettra le message à la COP17 de la CCNUCC. Il fait observer que les décideurs ont besoin de messages simples et efficaces et propose d'utiliser des chiffres et des résultats scientifiques afin de mieux faire passer le message. Le Royaume-Uni adhère à cette proposition. Il est décidé que la Norvège transmettra le message à la COP17 de la CCNUCC à Durban.

Clôture de la réunion

Le Président remercie la Norvège pour son initiative et les participants qui ont contribué fort utilement à ce débat dynamique d'une heure et demie. Le Secrétariat remercie le Président. Le Président déclare la réunion close.

Participants:

Président: Colin Galbraith (Royaume-Uni, Vice-Président du Conseil scientifique)
Colin Limpus (Conseiller nommé pour les tortues)

Afrique du Sud: Humbulani Mafumo
Australie: Narelle Montgomery
Bolivie: Omar Emilio Rocha Olivio
Croatie: Jelena Kralj
Egypte: Moustafa M. Fouda
France: Jean-Philippe Sibley
Inde: Prakriti Srivastava
Inde: Sivakumar Kuppusamy
Italie: Fernando Spina
Kenya: Samuel Kasiki
Luxembourg: Mark Simmonds
Montenegro: Darko Saveljic
Norvège: Brita Slettemark
Nouvelle-Zélande: Wendy Jackson
Paraguay: María Cristina Morales Palarea
Pologne: Grzegorz Rąkowski
République tchèque: Jiri Flousek
Royaume-Uni: James Williams
Sénégal: Djibril Diouck
Serbie: Daliborka Stankovic
Slovaquie: Peter Puchala

Migratory Wildlife Network: Margi Prideaux
Wild Europe: Toby Akroyd
Secrétariat PNUE/AEWA: Sergey Dereliev

Secrétariat PNUE/CMS: Aline Kuehl, Stella Reschke

ANNEXE VIII au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRISES ACCESSOIRES

1. Introduction

Le groupe de travail sur les prises accessoires (BWG) s'est réuni pour discuter des progrès en matière de prises accessoires depuis le ScC16, pour examiner le rapport sur l'étude consacrée au filet maillant (UNEP/CMS/Inf.10.30) et au projet de résolution 10.14 associé, et pour convenir des futurs travaux sur les questions de prises accessoires.

2. Avancement du programme de travail de l'expert en matière de prises accessoires

L'expert en matière de prises accessoires a fourni un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail en matière de prises accessoires depuis le ScC16. Ce rapport est restitué ci-après:

Comme précédemment noté dans les rapports du groupe de travail au Conseil scientifique, la charge de travail sur la question des prises accessoires et la complexité de cette menace sont élevées. L'expert mandaté a besoin d'un soutien fort de la part des autres membres si des progrès significatifs doivent être réalisés. Le programme de travail est ambitieux et l'avancement est plus lent que prévu, en grande partie en raison de la charge de travail importante de l'expert désigné, de l'Administrateur scientifique et du personnel de la CMS travaillant sur ces questions. Néanmoins, des avancées certaines ont été réalisées concernant les points 2, 3, 4, 5, 6 et 9 du programme de travail, notamment grâce au travail avec les Parties aux accords associés de la CMS tels que l'ACAP, ACCOBAMS et ASCOBANS. La plus grande partie de mon travail s'est concentrée sur les questions de prises accessoires d'oiseaux marins et cette situation est appelée à perdurer pendant encore un certain temps.

Travail avec l'OAA et les ORGP concernées (points 2 et 9 du programme de travail)

L'OAA et les ORGP sont directement responsables de la gestion de la plupart des pêcheries mondiales en haute mer. Le Conseil scientifique a convenu précédemment que la participation aux réunions clés de ces organes était essentielle pour avoir un impact sur l'adoption de stratégies d'atténuation et de mise en œuvre de programmes d'observation indépendants considérés comme nécessaires pour améliorer les connaissances en matière de prises accessoires.

Représentant l'ACAP, l'expert désigné en matière de prises accessoires a assisté aux réunions de la Convention sur la Conservation de la Faune et de la Flore Marines de l'Antarctique (CCAMLR), du groupe de travail IMAF (groupe de travail sur la mortalité accidentelle due à la pêche) en octobre 2011 et de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) plus tard dans le mois (WPEB groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires).

Les prises accessoires d'oiseaux et de mammifères marins dans les pêcheries de l'aire de la CCAMLR sont encore très faibles, à l'exception des prises accessoires d'oiseaux marins de la zone économique exclusive (ZEE) de l'Archipel de Kerguelen et de l'île de Crozet. La mortalité totale extrapolée des oiseaux marins due aux engins de pêche pendant la pêche à la palangre des légines de Patagonie dans l'aire de la Convention en 2010/2011 est estimée à 220, c'est-à-dire 82 % de puffins à menton blanc (*Procellaria aequinoctialis*), 12 % de puffin gris (*P. cinerea*), 4% de fulmar

de Hall (*Macronectes halli*) et 2 % d'autres espèces. Alors que ces chiffres constituent une baisse substantielle comparativement à ceux observés il y a quelques années, ils demeurent plus élevés qu'ailleurs dans les pêcheries de l'Antarctique et pourraient être réduits si la France adoptait la totalité des mesures d'atténuation recommandées par la CCAMLR, notamment l'extension de la période de fermeture des pêcheries.

Des progrès importants ont été faits à l'IOTC WPEB où l'ACAP a souligné l'importance du lestage des lignes conjointement avec la pose de lignes la nuit et de lignes qui effraient les oiseaux (BSL) comme étant la manière la plus efficace de réduire fortement les prises accessoires dans les pêcheries pélagiques. L'utilisation conjointe de ces trois mesures constitue la meilleure pratique conduisant à une atténuation du phénomène lorsque des bateaux opèrent dans les zones à haut risque. Le WPEB a accepté cette recommandation et recommandé au Comité Scientifique et à la Commission de l'IOTC qu'une mesure de conservation des oiseaux marins révisée intégrant cette recommandation soit adoptée et appliquée à tous les bateaux pêchant au sud de la latitude 25 degrés sud. Il s'agit en l'occurrence de la zone où les oiseaux marins sont le plus exposés au risque d'interaction avec les bateaux de pêche. Si l'IOTC révisé sa mesure de conservation existante en faveur des oiseaux marins en conséquence, cela entraînera une immense atténuation des prises accessoires pour au moins 7 espèces inscrites à la CMS dans l'Océan Indien. Suite à cette mesure, il est également probable qu'une mesure similaire sera adoptée dans d'autres zones océaniques, les flottes de pêche au thon cherchant à adopter des approches cohérentes en vue d'une atténuation à l'échelle globale ou tout au moins dans l'hémisphère sud, là où le risque de prises accessoires est maximum pour les albatros et les puffins.

La relation de travail maintenant établie entre l'ACAP, Birdlife International, les scientifiques spécialistes de l'atténuation des prises accessoires et les gérants de pêcheries japonaises est particulièrement forte, ceux-ci travaillant de concert à affiner les mesures d'atténuation concernant les engins de pêche de poissons pélagiques à la palangre. Les accords de collaboration de ce type sont le moyen le plus efficace de réduire fortement les prises accessoires de n'importe quelle pêche et peuvent servir de modèle pour d'autres groupes taxinomiques et d'autres pêches.

Lors du 16^{ème} Conseil scientifique, il a été rapporté qu'en 2010, les Commissions associées pour le Thon (tORGP) avaient décidé de créer un groupe de travail technique composé de 2 à 3 participants de chaque tORGP qui pourrait demander l'assistance d'un expert d'OIG et d'ONG pour faciliter la coopération et la coordination entre les tORGP sur les problèmes de prises accessoires. Ce groupe de travail a tenu sa première réunion à La Jolla, USA, le 11 juillet 2011. Une première série de questions relatives aux prises accessoires ayant un impact sur chaque tORGP a été discutée lors de la réunion et une liste provisoire de priorités pour la recherche a été approuvée, comprenant:

1. L'atténuation et la répartition des prises accessoires de la tortue de mer
2. La survie des requins, des mantes et diables de mer, des tortues marines et des oiseaux marins après leur remise en liberté
3. Les meilleures pratiques de manipulation et de remise en liberté de tous les taxons énumérés ci-dessus
4. L'atténuation des prises accessoires des requins, principalement dans les palangres, les seines tournantes et les filets
5. L'atténuation des prises accessoires des oiseaux marins dans les pêcheries artisanales
6. Les grilles de tri pour les poissons de petite taille, les thons et les autres espèces
7. Les avantages économiques de l'atténuation des prises accessoires
8. Les conséquences multi-taxons des mesures d'atténuation des prises accessoires

9. L'évaluation des conséquences de la pêche au filet/filet dérivant sur les espèces victimes de prises accessoires
10. Taux de déprédation des mammifères marins et lien avec les prises accessoires dans les pêches à la palangre
11. Examen des méthodes d'évaluation du risque écologique
12. Recherche visant à améliorer les paramètres de l'histoire de vie, y compris les paramètres biologiques de toutes les espèces victimes de prises accessoires
13. Évaluer la faisabilité de vidéos et autres moyens électroniques et technologies de surveillance
14. Assurer la couverture par les observateurs et un échantillonnage adéquat des pêcheries artisanales

Nombre de ces questions touchent de manière critique la gestion et l'atténuation des prises accessoires de la faune marine inscrite à la CMS. La participation des ONG et des OIG a été restreinte lors de cette première réunion à l'ACAP et BirdLife International, mais la participation d'autres GIO aux réunions futures sera possible. Le groupe de travail a l'intention de travailler électroniquement dans une large mesure, mais vu l'importance des organisations régionales de pêche au thon (ORGP) pour les espèces inscrites à la CMS, il est recommandé que la CMS et d'autres accords associés demandent le statut d'observateur au sein du groupe de travail technique conjoint de l'organisation régionale de pêche au thon (ORGP) afin de prendre part au travail de ce groupe.

Travailler étroitement avec les accords associés de la CMS (programme de travail point 3)

Je continue de travailler avec le Secrétariat de l'ACAP à temps partiel ce qui m'a assuré des contacts fréquents avec une série de personnes travaillant activement à des mesures d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux marins. Je convoque actuellement le groupe de travail sur les prises accessoires des oiseaux marins de l'ACAP (SBWG) qui a réalisé des progrès décisifs depuis sa formation en termes de mise en place de relations avec les organisations régionales de pêche (ORGP) pertinentes et de développement du meilleur conseil scientifique sur l'atténuation technique des prises accessoires des oiseaux marins. Le Secrétariat de l'ACAP est toujours intéressé par une collaboration étroite avec la CMS, notamment en vue de partager les frais de représentation de l'ACAP et de la CMS aux réunions importantes des organisations régionales de pêche (ORGP) et autres organisations.

Base de données de la littérature scientifique pertinente (programme de travail point 6)

Une base de données bibliographique sur les références publiées en matière de prises accessoires continue d'être en permanence mise à jour pour soutenir le travail du groupe de travail sur les prises accessoires et le Conseil scientifique. Une copie actualisée de la note de fin du document et des références associées (fichiers pdf) ont été présentées par le Secrétariat. Ce produit est continuellement mis à jour de même que les références afférentes aux prises accessoires de mammifères marins, de tortues, de requins et d'oiseaux marins ainsi que des références sur la biologie de certains de ces groupes taxinomiques. La plupart des références contenues dans la base de données sont relatives aux oiseaux marins et aux phoques, ce qui correspond à mes domaines de travail actuels, et je serais reconnaissant que l'on me transmette électroniquement les documents de recherche pertinents en provenance des Accords associés et des conseillers scientifiques sur d'autres groupes taxinomiques afin d'assurer une couverture plus exhaustive. Je serais ravi si des membres du Conseil scientifique s'intéressant particulièrement aux prises accessoires de petits cétacés, de tortues et de requins se déclaraient prêts à rechercher de la littérature concernant ces groupes et pouvaient contribuer à la constitution de la base de données.

3. Étude sur les conséquences de la pêche au filet sur les espèces migratrices et Rés.10.14: prises accessoires avec des filets maillants

Sur la recommandation du Conseil, deux examens programmés concernant les conséquences de la pêche globale au filet maillant sur les espèces migratrices et les mesures visant à réduire les prises accessoires par les engins équipés de filets maillants ont été associés et mandatés à l'issue du SC16. Cette étude sur ordinateur, financée avec le soutien de l'Australie et du Royaume-Uni, a été conduite par Sextant Technology Ltd. (Nouvelle Zélande) et est disponible dans UNEP/CMS/Inf.10.30.

Le groupe de travail a discuté du rapport reçu et recommandé un examen approprié par le Conseil Scientifique et d'autres instances. Au vu de la récente soumission du rapport, ils ont recommandé un examen du rapport pendant l'intersession, idéalement dans les deux mois qui viennent. Les membres du groupe de travail et d'autres conseillers scientifiques sont priés de fournir des commentaires sur l'examen du filet maillant au Secrétariat de la CMS d'ici fin janvier 2012 (Heidrun Frisch) afin qu'ils soient coordonnés en vue de la réponse du consultant.

Résolution 10.14 : les prises accessoires par filet maillant ont été examinées par le groupe et un certain nombre de modifications apportées, notamment pour éliminer une confiance exagérée dans l'étude sur la pêche au filet (UNEP/CMS/Inf.10.30) celle-ci n'ayant pas encore été réévaluée par des pairs à ce stade. Projet de Résolution 10.14 modifié recommandé pour approbation par le Conseil scientifique et délibération lors de la COP10.

4. Briefing sur les activités intersession clés de la Famille CMS

Des briefings sur les activités intersessions clés de la Famille CMS ont été donnés par des membres du groupe de travail en fonction des besoins. Un résumé succinct des activités pertinentes est fourni ci-après :

Activités du Secrétariat de la CMS

Heidrun Frisch

En tant que partie du Programme de Petites Subventions et grâce à une contribution bénévole de la Finlande, un projet d'étude a été financé au Cameroun. Un rapport détaillé était contenu dans ScC17/Inf.10. L'un des objectifs était de réaliser une évaluation préliminaire des menaces anthropogènes pesant sur les dauphins et les baleines dans le pays en insistant particulièrement sur la mortalité liée aux pêcheries. Des preuves de prises accessoires régulières ont été trouvées dans les ports examinés. Des carcasses fraîches en provenance de prises de cette nature et d'échouage sont utilisées dans les villages, principalement comme nourriture. A cet égard, des filets rejetés se sont également avérés problématiques, de grandes quantités de divers types de filets abandonnés, perdus ou rejetés ayant été trouvées sur les côtes et à proximité des ports. Des détails sur les deux types de menaces et les recommandations correspondantes sont inclus dans le projet de rapport.

Activités de l'ACAP

Secrétariat de l'ACAP

Le groupe de travail a noté (UNEP/CMS/Inf.10.18.06) qui a réalisé une mise à jour sur les activités de l'ACAP. Le travail du groupe de travail sur les prises accessoires des oiseaux marins du Comité Consultatif de l'ACAP a répondu au besoin de développer et de faire vivre un programme de travail pour faire face à cette menace. Au cours des trois dernières années, la plus grande partie du travail du groupe de travail sur les prises accessoires des oiseaux marins s'est concentrée sur l'identification des conseils en matière de meilleure pratique d'atténuation concernant les engins de pêche industrielle, principalement la pêche démersale, la palangre pélagique et les trains de pêche au chalut. La collecte de données sur les prises accessoires des pêcheries et l'engagement auprès des

organisations régionales de pêche (ORGP), notamment celles concernant la pêche au thon, ont également été des priorités.

Activités d'ACCOBAMS

Marie Christine Grillo-Compulsione

Un atelier international sur les prises accessoires a été organisé (17-18 septembre 2008, Rome, Italie) en collaboration avec la Commission Générale des Pêcheries pour la Méditerranée et la Mer Noire (GFCM) faisant partie du projet pour «*l'Évaluation et l'atténuation des conséquences négatives des interactions entre les cétacés et les activités de pêche dans l'aire d'ACCOBAMS*». A cette occasion, un protocole de collecte de données sur les prises accessoires et la déprédation dans la région d'ACCOBAMS a été préparé et les Parties à l'ACCOBAMS ont présenté des données sur les prises accessoires.

Conformément aux recommandations des Parties contractantes, le Secrétariat s'est efforcé de renforcer la coordination et la collaboration avec le Secrétariat du GFCM. Dans ce contexte, le Secrétariat a assisté à des réunions techniques pertinentes organisées dans le cadre du GFCM, notamment les réunions du Comité scientifique consultatif du GFCM (SAC) et de ses Sous-comités sur l'environnement marin et les écosystèmes (SCMEE). Suite à cette participation, le GFCM a identifié les prises accessoires de cétacés comme l'un des principaux problèmes à traiter pour réduire les conséquences des activités de pêche sur les espèces en danger.

Une grande partie du travail d'ACCOBAMS se concentre sur les problèmes de déprédation, surtout associées avec la pêche au filet. Ceci notamment parce que le niveau de déprédation constaté est élevé et que les cétacés ne sont pas toujours emmêlés, ces activités conduisent souvent à une persécution ciblée de la part des pêcheurs.

Activités d'ASCOBANS

Heidrun Frisch

En 2010, le Comité Consultatif (CC) a créé un **groupe de travail sur la prise accessoire** circonscrit dans le temps. Ce groupe de travail a été recréé lors de la réunion AC18 en mai 2011 et de nouveaux termes de référence ont été adoptés. Le groupe soutiendra les approches permettant de traiter le problème des prises accessoires au sein des forums de pêcheries ; rapportera à l'AC sur les projets pertinents, les études scientifiques et les expériences avec des engins de pêche alternatifs, les initiatives nationales, le travail d'autres forums tels qu'OSPAR, EC, ICES, et HELCOM, et préparera une synthèse sur les zones à problème (de nature géographique ou afférente aux pêcheries) et le statut des connaissances sur le problème, le suivi et les mesures d'atténuation mises en place pour identifier les lacunes. Le Conseiller mandaté par la CMS pour les prises accessoires est un membre de ce groupe de travail par correspondance.

ASCOBANS a également mis sur pied un projet sur les prises accessoires visant à rendre facilement accessibles les données sur la fréquence et la localisation des prises accessoires dans les zones au large de la Mer Baltique, intitulé : Développement d'un système de reporting coordonné et d'une base de données HELCOM/ASCOBANS sur l'observation, les prises accessoires et l'échouage des marsouins dans les ports de la Mer Baltique. Le rapport final sur le projet est disponible sur le site d'ASCOBANS (http://www.ascobans.org/pdf/ac17/AC17_6-09_ProjectReport_HELCOM_Porpoise_Database.pdf). Les données des ports sur les marsouins peuvent également y être reliées à un large spectre d'autres informations spatiales sur les facteurs environnementaux et anthropogènes.

Activités du MdE sur les dugongs

Donna Kwan

La prise accidentelle dans les petites pêcheries au filet artisanales et de subsistance représente la plus grande menace pesant sur les populations de dugong dans la quasi totalité de l'aire de

répartition dans le sud-ouest de l'Océan Indien, le nord-ouest de l'Océan Indien, l'Asie du Sud et du Sud-est. Néanmoins, il existe peu d'informations fiables pour documenter ces conséquences. En réponse à cette situation, le Secrétariat, avec le soutien d'un groupe de spécialistes, a établi un protocole d'évaluation des enquêtes standardisé basé sur la méthode originale créée par le «Duke/Project GLOBAL Rapid Bycatch Assessment». Ce protocole a été examiné par un groupe d'experts pluridisciplinaire et a été créé pour interviewer des pêcheurs et d'autres informateurs clés afin d'identifier les «zones à risque pour les dugongs» ou les «foyers de trouble» où le nombre de dugongs et les menaces pour leur survie sont élevés.

L'outil d'enquête standardisé sur les dugongs du PNUE/CMS contient un questionnaire, un fichier de données à télécharger, une brochure sur le projet et des protocoles d'analyse des données sont en cours de création. L'outil est basé sur un schéma low-cost et low-tech en vue de la collecte d'informations sur la répartition spatiale des dugongs et de leurs habitats ainsi que sur les principales menaces pesant sur les populations de dugongs, il contient également des questions similaires sur les tortues marines et les cétacés. L'outil d'enquête standardisé sur les dugongs pourrait être un outil important pour gérer les synergies de conservation partagées interspécifiques intéressant la CMS, y compris les dugongs, les lamantins d'Afrique occidentale, les tortues marines et les cétacés côtiers. Depuis 2010, l'outil a été utilisé pour mener plus de 2.400 interviews dans plus de 16 États de l'aire de répartition des dugongs. Cette information sera utilisée pour obtenir une vue d'ensemble nationale, régionale et globale des points chauds exigeant des interventions en termes de management, et devra faire l'objet d'un rapport lors de la Seconde Réunion des États Signataires prévue pour fin 2012.

Trois projets pilotes ont été sélectionnés pour être créés sur la base des déclarations d'intérêt soumises au Secrétariat du MdE sur les dugongs, parmi eux le Bazaruto Archipelago, Mozambique; la Province Occidentale, la Papouasie Nouvelle Guinée et le Golf de Mannar (Inde & Sri Lanka). Les projets pilotes ont pour objet de tester la mise en pratique d'un kit d'outils de gestion comprenant des outils de consultation, d'incitation financière et de conservation incluant des questionnaires d'évaluation rapide low-cost et low-tech, des incitations financières, des modifications des engins de pêche et des méthodes de suivi. En fonction des ressources disponibles, les projets pilotes seront étendus à d'autres États de l'aire de répartition.

Le Secrétariat est également en train de lever activement des fonds à travers une proposition de concept émanant d'un fond régional pour l'environnement (GEF) en faveur des États de l'aire de répartition éligibles au GEF disposant d'allocations STAR en faveur de la biodiversité, destiné à développer le financement durable et les opportunités de marché, tout en étant une source d'amélioration de l'économie locale et d'opportunités économiques en échange de la conservation des dugongs et des prairies sous-marines. En outre, une initiative concernant les dugongs, les prairies sous-marines et les communautés côtières à destination des donateurs privés et industriels sera lancée début 2012. Les fonds levés seront orientés vers la mise en œuvre des projets pilotes prioritaires décrits plus haut ainsi que vers l'extension et le passage à un niveau supérieur englobant tous les États de l'aire de répartition du MdE sur les dugongs intéressés.

5. Examen du programme de travail de l'expert en matière de prises accessoires

Le programme de travail a été examiné et mis à jour et est joint pour approbation par le Conseil scientifique.

6. Approches de l'atténuation

Un rapport a été remis sur les résultats d'un projet financé par des Amis de la CMS (ONG allemande) sur le développement d'une alternative aux répulsifs acoustiques qui utilisent le cri

d'alerte des marsouins pour avertir les marsouins d'un danger, les incitant à examiner leur environnement. Les répulsifs acoustiques employés actuellement produisent des sons qui résultent en un dérangement ou un harcèlement des marsouins communs. Les marsouins maintiennent une grande distance de sécurité de plusieurs centaines de mètres par rapport aux filets équipés de répulsifs acoustiques. En conséquence, hormis leur exclusion des zones de pêche, les marsouins ne sont pas en mesure d'établir une relation entre le son et les filets qui les menacent. Le nouveau dispositif d'alerte des marsouins (PAL) génère des séries de clics similaires aux cris d'avertissement enregistrés lors de communications entre les marsouins. Les résultats des premiers tests effectués sur des marsouins captifs ou sauvages non familiers sont très prometteurs et un PAL miniaturisé a été développé pour de futurs tests de terrain pour lesquels on recherche actuellement des fonds. Le groupe de travail a noté avec satisfaction les progrès effectués grâce à cette initiative et prié instamment les Parties ou les ONG de réfléchir à la possibilité de soutenir des tests de terrain supplémentaires du PAL.

Le groupe de travail a également noté que le développement des dispositifs d'atténuation et des approches opérationnelles est un processus complexe qui implique, en termes simples, une extension de la période de recherche et développement permettant de faire passer une idée de la phase initiale au stade de test dans une pêcherie en activité. L'expert en matière de prises accessoires a informé le groupe que grâce à l'engagement d'un groupe caritatif établi en Nouvelle Zélande, le «Southern Seabird Solutions Trust», il était au courant du travail de R&D effectué sur deux dispositifs d'atténuation pour les engins à palangre qui avait demandé aux préconisateurs plus de six ans et entre 500.000 et un millions d'USD pour développer leurs idées jusqu'au stade de test en mer dans une pêcherie en activité. Le stade de tests de terrain est un facteur critique de la voie menant à l'atténuation, les bonnes idées devant être testées dans un environnement expérimental pour permettre d'évaluer leur capacité à réduire les prises accessoires et à maintenir ou à améliorer la prise des espèces cibles. Malheureusement, c'est justement à ce stade que la mise en œuvre de ces idées semble traîner en longueur en raison du manque de moyens. Le groupe de travail a convenu que l'adoption d'un dispositif d'atténuation était peu vraisemblable avant que des preuves empiriques soient disponibles pour en démontrer l'efficacité dans les pêcheries commerciales. Dans bien des cas, le coût de réalisation de ce travail est considérablement moindre que celui du passage de la conception au stade de test. Il a été convenu qu'il serait très avantageux pour la CMS en termes de réalisation de son mandat qu'elle puisse soutenir les développeurs à ce stade, en fournissant des fonds à l'aide du programme de petites subventions ou des fonds émanant de contributions bénévoles ou d'autres sources. Le groupe de travail recommande que la CMS appelle à la soumission de propositions pour tester des idées d'atténuation suffisamment élaborées dans un avenir proche et tente de financer des propositions appropriées, soit à partir du Programme de petites subventions, soit à partir d'autres sources telles que les contributions bénévoles de Parties à la Convention, d'ONG ou autres.

Participants:

Adriaan Rijnsdorp	adriaan.rijnsdorp@wur.nl	Pazs-Base
Ana Agreda	aagreda@avesconservacion.org	Equateur
Andreas Krüß	Andreas.Kruess@bfm.de	Allemagne
Azwianewi Makhado	amakhado@environment.gov.za	Afrique du Sud
Barry Baker	barry.baker@latitude42.com.au	Conseiller designe pour les prises accessoires
Bill Perrin	william.perrin@noaa.gov	Conseiller designe pour les mammiferes aquatiques
Donna Kwan	donna.kwan@cms.int	Dugong Mde Secrétariat
Eliezer Frankenberg	eliezer.frankenberg@npa.org.il	Israël
Gunnstein Bakke	gunnstein.bakke@fiskeridir.no	Norvège
Heidrun Frisch	hfrisch@cms.int	Secrétariat de la CMS & ASCOBANS Secretariat
Marco Herrera	mherrera@inp.gob.ec / marcoherrera_c@yahoo.com	Equateur
Marie-Christine Grillo-Compulsione	mcgrillo@accobams.net	ACCOBAMS Secrétariat
Nicola Hodgins	nicola.hodgins@wdcs.org	WDCS
Nicola Scott	nscott@doc.govt.nz	nouvelle-Zélande
Nigel Routh	Nigel.Routh@environment.gov.au	Australie
Paulo Paixão	paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu	Commission européenne
Zeb Hogan	zebhogan@hotmail.com	Conseiller désigné pour les poissons
Zurab Gurielidze	zurab_gurielidze@iliauni.edu.ge	Géorgie

PROGRAMME DE TRAVAIL 2011-2013 DE L'EXPERT EN MATIÈRE DE PRISES ACCESSOIRES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRISES ACCESSOIRES

	Thème/tâche	Calendrier	Détail
1	Entretenir un petit groupe informel par correspondance composé de parties intéressées et d'experts techniques pour assister le Conseiller scientifique	Permanent	Un petit groupe de travail sera établi pour assurer une couverture complète des groupes de faune et l'accès à l'expertise technique sur les techniques d'atténuation et leur application. L'adhésion au groupe par correspondance se fera sur la base de l'expertise et pourra inclure des membres non directement impliqués dans le Conseil scientifique de la CMS. Le groupe de travail assistera l'expert scientifique sur les prises accessoires dans la mise en œuvre du programme de travail.
2	Travailler étroitement avec d'autres organes internationaux compétents tels que l'OAA et les ORGP pertinentes.	Permanent Le Secrétariat demandera le statut d'observateur aux réunions des ORGP clés & OAA et COFI	La mise en œuvre dépend de fonds permettant de participer aux réunions et de la disponibilité/volonté des membres du groupe de travail sur la prise accessoire ou des accords associés de la CMS de coordonner l'action pour les ORGP pertinentes. L'OAA et les ORGP sont directement responsables de la gestion des pêcheries de haute mer. La participation à des réunions clés de ces organes est essentielle pour avoir des effets positifs sur l'adoption de stratégies d'atténuation et de mise en œuvre de programmes incluant des observateurs indépendants, nécessaires à l'amélioration des connaissances sur les problèmes liés aux prises accessoires. Le soutien de ce travail à l'aide d'accords de collaboration avec les accords associés de la CMS est fortement souhaitable pour contenir les coûts et partager la charge de travail. Les ORGP et groupes prioritaires sont : Joint Tuna RFMO Bycatch WG, CCAMLR, IOTC, WCPFC. Cette sélection est basée sur les problèmes notoires liés aux prises accessoires d'oiseaux marins, de tortues et de requins, et au potentiel existant d'influence sur le changement des pratiques de pêche. Les autres ORGP à prendre en considération en fonction du succès dans d'autres forums, des questions émergentes, et des fonds disponibles pour les déplacements sont : CCSBT, ICCAT, IATTC, Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée et la Mer Noire (GGPM). L'adoption de stratégies d'atténuation par les ORGP peut conduire à des conséquences pour les membres des pêcheries des ZEE des

	Thème/tâche	Calendrier	Détail
			membres des ORGP.
3	Travailler étroitement avec les accords associés de la CMS et les autres organes de conservation pertinents	Permanent	ACAP, ACCOBAMS, ASCOBANS, Phoques de la région des Wadden, Tortues Marines d'Afrique, Tortues Marines d'IOSEA, Cétacés des Îles du Pacifique, Groupe sur les Prises Accessoires du CBI
4	Évaluation des risques Examiner et utiliser en permanence l'information disponible sur la répartition en mer des espèces migratrices pour évaluer le chevauchement avec les opérations de pêche et en conséquence le risque de prises accessoires dans les régions de pêche.	Permanent	Les régions de pêche incluent les zones de compétence des ORGP et des ZEE nationales. Les évaluations de risques effectuées deux fois par an par la Commission pour la Conservation des Ressources Vivantes de l'Antarctique fournissent un excellent modèle.
5	Examiner l'information sur les mesures d'atténuation pour les méthodes de pêche ayant un impact notoire sur les espèces migratrices.	Permanent Il est fortement souhaitable de travailler avec les accords associés de la CMS pour être efficace.	Des examens concis des connaissances actuelles sur les mesures d'atténuation visant à réduire les prises accessoires de la pêche à la palangre et au chalut ont été fournis par l'ACAP mais n'existent pas pour les autres groupes de faune ou méthodes de pêche. Un travail avec les gérants de pêcheries et les ORGP est requis en vue d'évaluer de manière exhaustive les techniques et les engins de pêche utilisés dans les ZEE et les pêcheries de haute mer, d'identifier les éléments qui ont prouvé leur efficacité pour réduire ou supprimer la mortalité due aux prises accessoires des espèces migratrices. Les résultats de l'examen sont décrits au point 8 (ci-après). Le travail initial doit se concentrer sur les méthodes des palangres pélagiques pour les oiseaux marins et les tortues. S'assurer que les méthodes d'atténuation développées en faveur d'un groupe taxinomique ne conduit pas à des prises accessoires d'autres taxons.
6	Entretenir une base de données de littérature scientifique pertinente sur les prises accessoires	Permanent	Entretenir une base de données bibliographique sur les références publiées sur la recherche sur les prises accessoires et l'atténuation pour soutenir le travail du groupe de travail sur les prises accessoires et le Conseil scientifique
7	Site Internet sur les Prises Accessoires	Permanent	Actualiser la page du site internet de la CMS fournissant des informations sur les activités de

	Thème/tâche	Calendrier	Détail
			la CMS visant à améliorer les conséquences des prises accessoires sur les espèces migratrices. <u>Exécution par le Secrétariat requise.</u>
8	En consultant les accords associés de la CMS, développer des produits permettant de soutenir les ORGP et autres organes nationaux et internationaux déterminants en matière de prises accessoires.	Permanent	Ceux-ci pourraient inclure : des formes de programmes d'observation, y compris des protocoles pour la collecte de données sur les prises accessoires, les méthodes analytiques d'évaluation des prises accessoires, les mesures d'atténuation conformes aux meilleures pratiques
9	Développer du matériel et des directives pour soutenir les représentants de la CMS assistant aux réunions des ORGP et autres réunions importantes pour optimiser la participation effective et la prise en compte des problèmes liés à la réduction maximale des prises accessoires.	Permanent	Ceux-ci pourraient inclure des informations techniques fournies par : des rapports concis basés sur des articles examinés par des pairs et scientifiquement fondés, des présentations et la soumission d'articles pertinents lors de réunions pour étayer les informations transmises conjointement avec une participation active aux réunions; des ateliers conjoints avec l'industrie pour faire avancer la cause de l'atténuation, notamment en établissant des relations avec les pêcheurs, les gérants des pêcheries nationales et les fonctionnaires des Nations Unies et de l'OAA
10	Soutien à la préparation, à l'adoption et à la mise en œuvre du Plan national d'action de l'OAA en faveur des oiseaux marins (NPOA-Seabirds) et du Plan d'action national de l'OAA en faveur des requins (NPOA-Sharks)	Permanent	Ceci pourrait inclure : l'encouragement de l'adoption des directives pour les meilleures pratiques pour le plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IPOA Seabirds) de l'OAA COFI, fournir une assistance aux Parties et aux États de l'aire de répartition dans le développement du Plan d'action national en faveur des oiseaux marins (NPOA-Seabirds) et du Plan d'action national en faveur des requins de l'OAA (FAO NPOA-Sharks).
11	Fournir des rapports au Conseil scientifique sur les activités de l'expert en matière de prises accessoires	SC 16	Fournir un rapport lors de la 18 ^{ème} réunion du Conseil scientifique sur les activités de l'expert en matière de prises accessoires pendant la période de l'intersession.

ANNEXE IX au Rapport de ScC17

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MALADIES AFFECTANT LA FAUNE SAUVAGE

Bergen, 18 novembre 2011 (après-midi)

Président: Aucun président spécifique n'a été désigné pendant la réunion, Alfred Oteng-Yeboah (Ghana, Vice-président, CMS StC) a été désigné a posteriori pour présenter l'information à la session plénière du Conseil Scientifique.

Participants: Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), John Mshelbwala (Chair ScC), Marianne Courouble (France), Lkhagvasuren Badamjav (Mongolia), Øystein Størkersen (Norway), Malta Qwathekana (South Africa), Barbara Soto-Largo Meroño (Spain), Akankwasah Barirega (Uganda), David Morgan (CITES Secretariat), Lindsey McCrickard (FAO), Borja Heredia and Marie Mevellec (CMS Secretariat)

Force d'intervention scientifique sur les maladies affectant la faune sauvage

1. Le contexte, l'objectif, les résultats escomptés et le projet de résolution ont été présentés au groupe par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA). La force d'intervention a été créée par la Res.9.8 de la COP9 de la CMS en 2008, et a été convoquée conjointement par le Secrétariat du PNUE/CMS et la Section Santé Animale de l'OAA.

- a. Les objectifs principaux du groupe comprenaient le soutien de la coordination, le partage de l'information et la communication entre les organisations de différentes disciplines afin d'améliorer l'intégration des travaux pertinents et le renforcement de la collaboration internationale dans un cadre «One Health».
- b. La force d'intervention a été lancée à Beijing fin juin 2011 et 22 personnes de 12 pays représentant 15 organisations y ont assisté.
- c. Les principaux domaines de travail de la force d'intervention tels qu'identifiés par les participants lors de la réunion de lancement incluent : la Force d'intervention scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, les maladies prioritaires pour les membres actifs, surmonter l'écart entre les professionnels des ressources naturelles et les professionnels de santé publique, le suivi des événements afférents à la morbidité et à la mortalité de la faune sauvage, les questions concernant l'interface humanité/faune-sauvage/écosystème et l'écologie de la migration et des maladies. Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux termes de référence.
- d. Les lecteurs sont invités à se référer à la documentation pour plus d'informations concernant les termes de référence du groupe et les différentes catégories de participants.

2. Liens avec d'autres organisations : L'importance de la reconnaissance du rôle de l'Organisation mondiale de la santé Animale (OIE) en matière de reporting officiel sur la morbidité a été notée par le groupe et l'accent mis sur la reconnaissance de la notification envoyée par le DG de l'OIE aux délégués de l'OIE, demandant des contributions des Parties à l'OIE sur la résolution proposée par la CMS. La version de la résolution modifiée par l'OIE a été validée et les modifications ont été soumises au groupe de travail pour discussion et une éventuelle inclusion parallèlement à d'autres modifications et commentaires émanant des participants.

- a. Le groupe a précisé que toute tâche entreprise par la Force d'Intervention serait coordonnée avec les programmes internationaux concernés tels que l'IUCN, l'OIE et d'autres organisations afin d'assurer la synergie et d'éviter les doublons.
3. Système de reporting : l'objectif du système de reporting mentionné dans la résolution a été précisé. Étant donné que de nombreux événements de morbidité et de mortalité affectant la faune sauvage sont causés par des événements non liés à des agents pathogènes, notamment l'empoisonnement par les plantes, les contaminations environnementales, les catastrophes naturelles ou d'autres causes non infectieuses dont se préoccupent les Parties à la CMS, ce système crée une plus grande sensibilisation aux problèmes qui affectent en permanence la santé des populations appartenant à la faune sauvage. Si l'on utilisait le système WHER pour le traçage de ces événements de morbidité et de mortalité, ils pourraient être suivis à l'aide du «FAO EMPRES-i Disease Intelligence System» en fonction des besoins (de la même manière que sont également utilisées les informations en provenance des médias, de GPHIN, de Promed et d'autres sources non officielles), pour tenter de vérifier l'information à travers les réseaux existants, par exemple, le Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide (GLEWS) entre l'OAA, l'OIE et l'OMS qui permet à ces trois organisations de partager des informations confidentielles. L'information doit être transmise à l'aide des systèmes et des mécanismes existants et peut, en fait, renforcer, contribuer à et améliorer l'information fournie par le système de reporting officiel de l'OIE, «WAHIS», bien que ce point de vue n'ait pas été partagé par tous les participants à la réunion. La question soulevée par ceux qui étaient d'un autre avis était de savoir si, oui ou non, le système fournissait suffisamment d'informations sur les causes de morbidité et de mortalité de la faune sauvage liées et non liées aux maladies infectieuses. L'importance d'éviter le chevauchement inutile en matière de demandes de reporting global a été soulignée.
4. Champ d'application de la Force d'intervention: l'importance de l'intégration de la santé humaine aux différents domaines de la Force d'Intervention a été soulignée et il a été suggéré de commencer à prendre contact avec des organisations plus spécialement dédiées à la santé humaine, en plus de l'OMS.
5. Autres initiatives internationales dans le cadre de One Health: l'initiative One Health pour l'Afrique Centrale et Orientale (soutenue par l'USAID), a été discutée comme étant une initiative qui, dans certains pays d'Afrique, permettrait de populariser l'approche One Health en organisant un comité de coordination du pays incluant des représentants de certains ministères gouvernementaux au sein de chaque pays. Ceci avait pour but d'accroître la résolution interdisciplinaire des problèmes et pourrait être utilisé comme «Success Story» potentielle par la Force d'Intervention dans le cadre d'une étude de cas.
6. Faciliter les ateliers nationaux: une proposition a été faite pour que le Secrétariat de la CMS facilite la création d'ateliers en vue de renforcer la coopération et la collaboration entre les différentes conventions et accords environnementaux multilatéraux à l'aide de points focaux nationaux avec le soutien financier des parties, des gouvernements et des groupes de donateurs. Ces ateliers pourraient s'adresser notamment aux pays où les conventions ou les accords environnementaux multilatéraux ne sont pas gérés par un même bureau. L'importance de cette question a encore été soulignée lors de la discussion sur les lacunes de connaissances concernant particulièrement les professionnels de santé publique ou des ressources naturelles.
7. Force d'Intervention Scientifique sur la Grippe Aviaire: le groupe a reconnu le bon travail continu de la force d'intervention scientifique sur la grippe aviaire. La récente identification d'un nouveau virus au sein de la souche 2.3.2.1 de l'agent hautement pathogène H5N1 a fait ressortir la

capacité du groupe à réagir aux situations de manière efficace et rapide. En tant que tel, le groupe a accepté de placer la force d'intervention sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages à l'intérieur de la force d'intervention scientifique sur les Maladies de la Faune Sauvage, tout en permettant au groupe de conserver son identité, son plan de travail et sa fonction actuelle. Le placement structurel permettrait à l'OAA et à la CMS de mieux organiser les forces d'intervention conjointes tout en optimisant la gestion des ressources.

8. Décision de soumettre la résolution modifiée à la COP de la CMS tout en sachant que la portion WHER du système n'obtiendrait pas le consensus total au sein du groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage.

ANNEXE IX au Rapport de ScC17**LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES****Chairman / Président / Presidente**

Mr. John Hyelakuma Mshelbwala
 Ag. Deputy Director
 Federal Ministry of Environment
 Plot 393/394, Augustus Aikhomu Way
 Utako District, PMB 468, Garki
 Abuja, FCT
 Nigeria
 Tel: (+234 9) 8033 2870 39
 Fax: (+234 9) 523 4014
 E-mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

Vice-Chairmen / Vice-Présidents / Vicepresidentes

Prof. Dr. Colin A. Galbraith
 45 Mounthooly Loan
 Edinburgh EH10 7JD
 Scotland
 United Kingdom
 E-mail: colin@cgalbraith.freeserve.co.uk

Dr. Pierre Devillers
 Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
 11, avenue de l'oiseau bleu
 1150 Bruxelles
 Belgium
 Tel: (+32 2) 627 43 54
 E-mail: pierre.devillers@naturalsciences.be

Membres / Members / Miembro**Australia/Australie/Australia**

Ms. Narelle Montgomery
 Assistant Director, Policy Analysis and Advice
 Marine Biodiversity Policy Branch
 Department of the Environment, Water, Heritage
 and the Arts
 GPO Box 787
 Canberra ACT 2601
 Australia
 Tel: (+61 2) 6274 2818
 Fax: (+61 2) 6275 9374
 E-mail: narelle.montgomery@environment.gov.au

Bolivia/Bolivie/Bolivia

Lic. Omar Emilio Rocha Olivio
 Director Ejecutivo de BIOTA
 Centro de Estudios en Biología Teórica y Aplicada
 Av. Aranjuez, Condominio Los Sauces No 1234
 Casa 2
 La Paz
 Bolivia
 Tel: (+591 2) 2740592 / (+591) 79556315
 Fax: (+591 2) 2740592
 E-mail: solsiaguilar@gmail.com;
omarocha15@yahoo.com

Belarus/Bélarus/Belarús

Dr. Alexander Kozulin
 Leading Scientific Researcher
 Scientific-Practical Centre for Bio-resources of
 National Academy of Science
 ul. Akademicheskaya str. 27
 220072 Minsk
 Belarus
 Tel/Fax: (+375 172) 949069
 E-mail: kozulin@tut.by

Chile/Chili/Chile

Sr. José Yáñez
 Investigador Jefe de la Sección Zoología
 Museo Nacional de Historia Natural
 Quinta Normal S/N Santiago
 Chile
 Tel: (+56 2) 680 4600 / 4615 / 4642
 Fax: (+56 2) 680 4602
 E-mail: jyanez@mnhn.cl

Belgium/Belgique/Bélgica

Dr. Roseline C. Beudels-Jamar de Bolsee
 Coordinator Terrestrial Mammals
 Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
 29, rue Vautier
 1000 Bruxelles
 Belgique
 Tel: (+32 2) 627 43 54
 Fax: (+32 2) 649 48 25
 E-mail: roseline.beudels@naturalsciences.be

Croatia/Croatie/Croacia

Dr. Jelena Kralj
 Scientific assistant, Institute of Ornithology
 Croatian Academy of Science and Arts
 Gundulićeva 24
 HR-10000 Zagreb
 Croatia
 Tel: (+385 1) 4825 401
 Fax: (+385 1) 4825 392
 E-mail: zzo@hazu.hr

Czech Republic/République tchèque/República**Čecka**

Dr. Jirí Flousek
 Zoologist
 Krkonose National Park Administration
 Dobrovskeho 3
 CZ-543 01 Vrchlabí
 Czech Republic
 Tel.: (+420 499) 456 212
 Fax: (+420 499) 456 422
 E-mail: jflousek@krnap.cz

Ecuador

Sra. Ana E. Agreda
 Directora Proyecto Salinas-Ecuasal
 Corporación Ornitológica del Ecuador
 Aves y Conservación – Birdlife en Ecuador
 J. Tinajero E305 y Jorge Drom
 Guayaquil
 Ecuador
 Tel: (+593 42) 340369 (Guayaquil)
 Fax: (+593 22) 271800/2249968
 E-mail: aagreda@avesconservacion.org

Estonia/Estonie/Estonia

Mr. Ivar Ojaste
 Conservation Biologist
 Environmental Board
 Nature Conservation Department
 7a Narva Road
 15172 Tallinn
 Estonia
 Tel: (+372) 627 2199
 Fax: (+372) 626 2801
 E-mail: ivar.ojaste@keskkonnaamet.ee

Finland/Finlande/Finlandia

Dr. Juha Tiainen
 Senior Research Scientist
 Finnish Game and Fisheries Research Institute
 Viikinkaari 4 (PL 2)
 00791 Helsinki
 Finland
 Tel: (+35 8) 20 5751 275 / 40 7389 128
 E-mail: etunimi.sukunimi@rktl.fi

France/France/Francia

Dr. Jean-Philippe Sibley
 Directeur du Service du Patrimoine Naturel
 Muséum National d'Histoire naturelle (MNHN)
 36 rue Geoffroy Saint-Hilaire
 CP 41
 75231 Paris Decex 05
 France
 Tel: (+33 1) 4079 3256
 E-mail: sibley@mnhn.fr

Germany/Allemagne/Alemania

Dr. Andreas Krüß
 Head of Department
 Federal Agency for Nature Conservation
 Department for Ecology and the Conservation of
 Fauna and Flora
 Konstantinstr. 110
 53179 Bonn
 Germany
 Tel: (+49 228) 8491 1410
 Fax: (+49 228) 8491 1419
 E-mail: KruessA@bfm.de

Hungary/Hongrie/Hongria

Dr. Attila Bankovics
 President of BirdLife Hungary
 Hungarian Ornithological Society
 Vikár Béla utca 19. IV./ 2
 H-1181 Budapest
 Hungary
 Tel: (+36 20) 310 5414
 E-mail: attila.bankovics@gmail.com

Israel/Israël/Israel

Dr. Eliezer Frankenberg
 Deputy Chief Scientist
 Nature and National Parks Protection Authority
 Division of Science and Conservation
 3 Am Ve'Olamot St.
 Jerusalem 95463
 Israel
 Tel: (+972 2) 500 54 27
 Fax: (+972 2) 65 29 232
 E-mail: eliezer.frankenberg@npa.org.il

Italy/Italie/Italia

Dr. Fernando Spina
 Senior Scientist, Head Italian Ringing Centre
 Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca
 Ambientale ISPRA, Sede ex-INFS
 Via Cà Fornacetta 9
 1-40064 Ozzano Emilia (BO)
 Italy
 Tel: (+39 051) 6512 111 direct 6512214
 Fax: (+39 051) 7966 28
 E-mail: fernando.spina@isprambiente.it;
fernando.spina@ifns.it

Kazakhstan/Kazakhstan/Kazajstán

Dr. Sergey Yerokhov
 Chief Zoologist of Department of Ecological
 Monitoring
 Kazakhstan Agency for Applied Ecology
 Kazakhstan
 Tel: (+8 7272) 58 24 89
 E-mail: syerokhov@mail.ru

Kenya

Dr. Samuel M. Kasiki
Deputy Director Biodiversity Research &
Monitoring, Kenya Wildlife Service
P.O. Box 40241 – 00100
Nairobi
Kenya
Tel: (+254) 721 446729
Fax: (+254 20) 603792
E-mail: skasiki@kws.go.ke

Mongolia/Mongolie/Mongolia

Dr. Lkhagvasuren Badamjav
Institute of Biology, Mongolian Academy of
Sciences and WWF Mongolia Programme Office
8th Khoroo, Sukhbaatar District
Amar street-4
Ulaanbaatar-210620A
Mongolia
Tel: (+976 11)311 659 / 319985
Fax: (+976 11) 310 237
E-mail: lkhagvasuren@wwf.panda.org;
lkhagvasuren@wwf.mn

Montenegro/Monténégro/Montenegro

Mr. Darko Saveljic
Institute for Nature Protection
Trg Vojvode Becir Bega Osmanagica
81000 Podgorica
Montenegro
Tel: (+382 20) 620848
Email: dasav@t-com.me

Norway/Norvège/Noruega

Mr. Øystein Størkersen
Principal Advisor
Directorate for Nature Management
Tungasletta 2
P.O. Box 5672
Sluppen NO-7485 Trondheim
Norway
Tel: (+47) 7358 0500
Fax: (+47) 7358 0501
E-mail: Postmottak@dirnat.no;
oystein.storkersen@dirnat.no

Pakistan/Pakistan/Pakistán

Mr. Abdul Munaf Qaimkhani
Deputy Inspector General-Forests
Conservator Wildlife
Planning & Development Division
Islamabad
Pakistan
Tel: (+92 51) 9262270 / 9245585
Fax: (+92 51) 9245598
E-mail: amqaimkhani@yahoo.com

Paraguay

Sra. María Cristina Morales Palarea
Coordinadora Programa de Conservación de
Especies, Asociación Guyra Paraguay
Gaetano Martino No. 215 C/Tte.
Ross-Asunción
Paraguay
Tel/Fax: (+595 21) 223 567
E-mail: cristinam@guyra.org.py;
cmoralespy@gmail.com

Philippines/Philippines/Filipinas

Mr. Carlo Custodio
Chief Ecosystems Management Specialist
Protected Areas and Wildlife Bureau (PAWB)
Department of Environment & Natural Resources
North Avenue, Diliman
Quezon City 1100
Philippines
Tel: (+6 32) 925 8948 / 924 6031 to 35 ext: 207
Fax: (+6 32) 925 8948
E-mail: custodiocarlo@yahoo.com

Poland/Pologne/Polonia

Dr. Grzegorz Rąkowski
Senior Lecturer Institute of Environmental
Protection
Krucza Str. 5/11
00-548 Warsaw
Poland
Tel: (+48 22) 622 4247
Fax: (+48 22) 628 5263
E-mail: groza1@ios.edu.pl

Senegal/Sénégal/Senegal

M. Djibril Diouck
Division Etudes et Aménagement
Direction des Parcs Nationaux du Sénégal
Parc Forestier et Zoologique de Hann
B.P. 5135, Dakar Liberte
Sénégal
Tel: (+221 33) 832 2309
Fax: (+221 33) 832 2311
E-mail: djibrildiouck@hotmail.com

Serbia/Serbie/Serbia

Ms. Daliborka Stankovic
Curator of bird collection
Natural History Museum Belgrade
Njegoseva 51
11000 Belgrade
Serbia
Tel: (+381) 63 540 991
Fax: (+381 11) 3446 580
E-mail: daliborka@nhmbeo.rs

Slovakia/Slovaquie/Eslovaquia

Dr. Peter Puchala
Zoologist
State Nature Conservancy of Slovak Republic
Administrative of Malé Karpaty Protected Landscape
Area, Štúrova 115
900 01 Modra
Slovak Republic
Tel/Fax: (+421 33) 6474002
E-mail: peter.puchala@soprsr.sk

South Africa/Afrique du Sud/Sudáfrica

Dr. Azwianewi Makhado
Marine Scientist
Dept. of Environmental Affairs: Ocean and Coasts
P/Bag X2, Roggebay
8012 Cape Town
South Africa
Tel: (+272 140) 23137
Fax: (+272 140) 23330
E-mail: amakhado@environment.gov.za

Spain/Espagne/España

Sra. Doña Barbara Soto-Largo Meroño
Subdirección General de Biodiversidad
Dirección General de Medio Natural y Política
Forestal
C/Rios Rosas 24
28003 Madrid
España
Tel: (+34 91) 7493 704
Fax: (+34 91) 7493 873
E-mail: bsotolargo@mma.es

Sweden/Suède/Suecia

Dr. Torbjörn Ebenhard
Acting Director
Swedish Biodiversity Centre
P.O. Box 7007
SE-750 07 Uppsala
Sweden
Tel: (+46 18) 67 22 68
Fax: (+46 18) 67 34 80
E-mail: torbjorn.ebenhard@cbm.slu.se

Switzerland/Suisse/Suiza

Dr. Olivier Biber
Head International Biodiversity Matters Unit
Swiss Agency for the Environment (FOEN)
CH-3003 Bern
Switzerland
Tel: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 324 7579
E-mail: olivier.biber@bafu.admin.ch

Tunisia/Tunisie/Túnez

M. Khaled Zahzah
Sous-directeur de la chasse et des parcs nationaux
Direction Générale des Forêts
30, rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisia
Tel: (+21) 698665386 0021 6-71 786833
Fax: (+21)671794107
E-mail: khaledzahzah2000@yahoo.fr

Uganda/Ouganda/Uganda

Mr. Akankwasah Barirega
Ag Principal Wildlife Officer Ministry of Tourism,
Trade and Industry
Plot 6/8 Parliamentary Avenue
Farmer's House
P.O. Box 7103 Kampala
Uganda
Tel: (+256) 414 314242
Fax: (+256) 772 831348
E-mail: abarirega@mtti.go.ug;
akankwasah@yahoo.co.uk

Ukraine/Ukraine/Ucraina

Dr. Anatoli Poluda
Senior Scientific Researcher
Head of Ukrainian Bird Ringing Centre
Bogdana Khmel'nitskogo str. 15
01601 Kyiv 30
Ukraine
Tel: (+38 044) 235 0112
Fax: (+38 044) 235 0112
E-mail: polud@izan.kiev.ua

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Dr. James M. Williams
Indicators & Reporting Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House
City Road
Peterborough
PE1 1JY
United Kingdom
Tel: (+44 1733) 866868
Fax: (+44 1733) 555948
E-mail: james.williams@jncc.gov.uk

**Scientific Councillors appointed by the Conference of the Parties/
Conseillers Scientifiques nommés par la Conference des Parties/
Consejeros Científicos designados por la Conferencia de las Partes**

Mr. Barry G. Baker
CMS Appointed Councillor (By-catch)
114 Watsons Road, Kettering
Tasmania 7155
Australia
Tel: (+61 3) 6267 4079
E-mail: barry.baker@latitude42.com.au

Dr. Zeb S. Hogan
CMS Appointed Councillor (Fish)
2355 Camelot Way Reno
NV 89509
United States of America
Tel: (+1 530) 219 0942
E-mail: zebhogan@hotmail.com

Dr. Colin J. Limpus
CMS Appointed Councillor (Marine Turtles)
Chief Scientist
Queensland Turtle Research
P. O. Box 541, Capalaba
Queensland 4157
Australia
Tel: (+61 7) 3245 4056
E-mail: col.limpus@derm.qkd.gov.au

Dr. Taej Mundkur
CMS Appointed Councillor (Asiatic Fauna)
Programme Manager - Flyways
Wetlands International
Horapark 9 (2nd Floor)
6717 LZ Ede
The Netherlands
Tel: (+31 318) 660910
Fax: (+31 318) 660950
E-mail: taej.mundkur@wetlands.org

Mr. John O'Sullivan
CMS Appointed Councillor (Birds)
14 Gast Hatley
Sandy, SG19 3JA
United Kingdom
Tel: (+44 1 767) 650 688
E-mail: johnosullivan@tiscali.co.uk

Prof. Alfred Oteng-Yeboah
CMS Appointed Councillor (African Fauna)
Council for Scientific and Industrial Research
CSIR-Ghana, C/o Wildlife Division
Forestry Commission of Ghana
Accra
Ghana
Tel: (+233 24) 477 2256
Fax: (+233 21) 777 655
E-mail: otengyeboah@yahoo.co.uk

Dr. William F. Perrin
Appointed Councillor (Aquatic Mammals)
Senior Scientist
U.S. National Marine Fisheries Service, NOAA
Southwest Fisheries Science Center
3333 Torrey Pines Court
La Jolla CA 92122
United States of America
Tel: (+1 858) 546 7096
Fax: (+1 858) 546 7003
E-mail: william.perrin@noaa.gov

Governmental Observers / Observateurs de Gouvernements / Observadores Gubernamentales

Australia/Australie/Australia

Mr. Nigel Routh
Assistant Secretary
Marine Biodiversity Policy Branch
Department of the Environment, Water, Heritage and
the Arts
GPO Box 787
Canberra ACT 2601
AUSTRALIA
Tel: (+61 2) 6275 9915
Fax: (+61 2) 6274 1542
E-mail: Nigel.Routh@environment.gov.au

Burkina Faso

Mr. Germaine Ouedraogou
Direction de la Faune et des Chasses, Ministère de
l'Environnement et du Développement Durable
03 B.P. 7044
Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tel: (+22 6) 50356971
Fax: (+22 6) 50358243
E-mail: ouedraogemaine@yahoo.fr

Ecuador/Equateur/Ecuador

Sr. Marco Antonio Herrera Cabrera
 Jefe Programa de Observadores a bordo
 Instituto Nacional de Pesca
 Letamendi 102 y La Ria
 P.O. Box. 09-01.15131
 Guayaquil
 Ecuador
 Tel: (+5934) 2401057
 Fax: (+5934) 2402304
 E-mail: mherrera@inp.gob.ec;
marcoherrera_c@yahoo.com

Egypt/Egypte/Egipto

Mr. Moustafa Fouda
 Minister Adviser
 Ministry of State
 30 Misr Helwan
 P.O. Box 11728
 Cairo
 Egypt
 Tel: (+202 252) 74700
 Fax: (+202 252) 74700
 E-mail: foudamos@link.net

European Union/Union Européenne/Unión Europea

Mr. Paulo Paixao
 European Union
 Environment Directorate-General
 Unit ENV.B2 - Nature and Biodiversity
 Avenue de Beaulieu, 5
 Office: BU-5 03/128
 1160 Brussels
 Belgium
 Tel: (+32 2) 296 6940
 Fax: (+32 2) 299 0895
 E-mail: paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu

France/France/Francia

Mme. Marianne Courouble
 Chargée de Mission Affaires internationales
 DGALN/DEB
 Ministère de l'Ecologie, du Développement
 Durable, du Logement et des Transports
 (MEDDTL)
 Arche Sud
 92055 La Défense CEDEX
 FRANCE
 Tel: (+33 1) 40 81 31 90
 Fax: (+33 1) 40 81 74 71
 E-mail: marianne.courouble@developpement-durable.gouv.fr

India/Inde/India

Mr. Kuppusamy Sivakumar
 Inspector General of Forests (Wildlife)
 Ministry of Environment and Forests
 Government of India
 Paryavaran Bhawan, C.G.O. Complex
 New Delhi 110003
 India
 Tel: (+91 11) 24360467
 Fax: (+91 11) 24363685
 E-mail: aksmoef@gmail.com

Ms. Prakriti Srivastava
 Deputy Inspector General (Wildlife)
 Ministry of Environment and Forests
 Government of India
 Paryavaran Bhawan, C.G.O. Complex
 New Delhi 110003
 India
 Tel: (+91 11) 24360704
 Fax: (+91 11) 24360704
 E-mail: digwl-mef@nic.in

Kyrgyzstan/Kirghizistan/Kirguistán

Mr. Askar Davletbakov
 Senior Scientist
 Academy of Science; via GTZ, Sustainable
 Natural Resource Use in Central Asia
 Panfilova 150
 720040 Bishkek
 Kyrgyzstan
 Tel: (+996 550) 965108
 E-mail: askar_davl@rambler.ru

New Zealand/NouvelleZélande/Nueva Zelândia

Ms. Wendy Jackson
 Senior International Partner Liaison
 Department of Conservation
 Manners Street, PO Box 10420
 6143 Wellington
 New Zealand
 Tel: (+64) 44713106
 Fax: (+64) 43813057
 E-mail: wjackson@doc.govt.nz

Ms. Nicola Scott
 Senior International Relations Advisor
 Department of Conservation
 Manners Street, PO Box 10420
 6143 Wellington
 New Zealand
 Tel: (+64) 74713197
 Fax: (+64) 4 3813057
 E-mail: nscott@doc.govt.nz

Norway/Norvège/Noruega

Ms. Brita Slettemark
Deputy Director General
Ministry of the Environment
Myntgata 2
PO Box 8013
NO 0030 Oslo
Norway
E-mail: Brita.Slettemark@md.dep.no

Ms. Ingeborg Einum
Senior Executive Officer
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
N-7485 Trondheim
Norway
E-mail: Ingeborg.Einum@DIRNAT.no

Ms. Lise Gronning Mikalsen
Senior Executive Officer
Ministry of the Environment
Myntgata 2
PO Box 8013
NO 0030 Oslo
Norway

Mr. Gunn M. Paulsen
Head of Division, Government Representative
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2, 5672 Sluppen
N-7485 Trondheim
Norway
E-mail: Gunn.Paulsen@DIRNAT.NO

Mr. Stein Byrkjeland
Senior Adviser
County Governor of Hordaland, Kaigt 9
PO Box 7310
5020 Bergen
Norway
Tel: (+47) 90093615
Fax: (+47) 55572201
E-mail: fmhosby@fylkesmannen.no

Ms. Hege Husby Talsnes
Senior Adviser
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen, N-7485
Trondheim
Norway
Tel: (+47) 73580500
E-mail: Hege.Husby.Talsnes@dirnat.no

Saudi Arabia/Arabie saoudite/Arabia Saud

Mr. Mohammad S. Sulayem
Advisor on International Cooperation
Saudi Wildlife Commission
P.O. Box 61681
Riyadh 11575
Saudi Arabia
Tel: (+966) 1448413
Fax: (+966) 506467787
E-mail: msulayem2@yahoo.com

Mr. Osama Elsiddig
Researcher, Saudi Wildlife Authority
Al Khazan Street,
PO Box 61681
11575 Riyadh
Saudi Arabia
Tel: (+966 1) 4418700
Fax: (+966 1) 4410797
Email: ali.osamaabbas@gmail.com

South Africa/Afrique du Sud/Sudáfrica

Ms. Malta Qwathekana
Senior Policy Advisor
Department of Environmental Affairs
P/Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27 12) 3103067
Fax: (+27 12) 3201714
E-mail: mqwathekana@environment.gov.za

Ms. Humbulani Mafumo
Deputy Director
Conservation Management
Department of Environmental Affairs
P/Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27 12) 310 3712
Fax: (+27 86) 541 1122
E-mail: hmafuno@environment.gov.za

Ms. Sarika Singh
Production Scientist A
Department of Environmental Affairs
35, Redcliffe Close
PO Box X2
8012 Roggebay
South Africa
Tel: (+27 21)4023137
E-mail: ssingh@environment.gov.za

Tajikistan/Tadjikistan/Tayikistán

Mr. Kholmumin Safarov
 Director, State Enterprise of Forestry and Hunting
 of Committee of Environment Protection
 3 Buston
 734025 Dushanbe
 Tajikistan
 Tel: (+992 37) 225 59 95
 E-mail: safarov_kholmumin@mail.ru

Intergovernmental and Non-Governmental Organization Observers
Observateurs d'Organisations Intergouvernementales et Non Gouvernementales
Observadores de Organizaciones Intergubernamentales y No Gubernamentales

ACCOBAMS

Mme. Marie-Christine Grillo-Compulsione
 ACCOBAMS
 2, terrasses de Fontvieille
 98000 Monaco
 Tel: (+37 7) 9898 8010/4275
 Fax: (+37 7) 9898 4208
 E-mail: mcgrillo@accobams.net

AEWA

Mr. Sergey Dereliev
 AEWA Secretariat
 Hermann-Ehlers-Str.10
 53113 Bonn
 Germany
 Tel.: (+49 228) 815 2415
 Fax: (+49 228) 815 2450
 E-mail: sdereliev@unep.de

ASCOBANS

Ms. Heidrun Frisch
 ASCOBANS Secretariat
 Hermann-Ehlers-Str.10
 53113 Bonn
 Germany
 Tel.: (+49 228) 815 2418
 Fax: (+49 228) 815 2440
 E-mail: h.frisch@ascobans.org

BIRDLIFE INTERNATIONAL

Ms. Nicola J Crockford
 International Species Policy Officer
 The RSPB - BirdLife in the UK
 UK Headquarters
 The Lodge, Sandy, Bedfordshire SG19 2DL
 United Kingdom
 Tel: (+44 1767) 693072
 Fax: (+44 1767) 683211
 E-mail: nicola.crockford@rspb.org.uk

CITES

Mr. David H.W. Morgan
 Chief, Scientific Support Unit
 CITES Secretariat
 Maison internationale de l'environnement
 Chemin des Anemones
 CH-1219 Chatelaine, Geneva
 Switzerland
 Tel: (+41 22) 917 81 23
 Fax: (+41 22) 797 34 17
 E-mail: david.morgan@cites.org

FOOD & AGRICULTURE ORGANISATION OF THE UNITED NATIONS

Ms. Lindsey McCrickard
 Coordinator of the Scientific Task Force on
 Wildlife Diseases, FAO
 Viale delle Terme di Caracalla
 153 Rome, Italy
 Tel: (+39 6) 570 55124
 E-mail: lindsey.mccrickard@fao.org

GERMAN SOCIETY FOR INTERNATIONAL COOPERATION (GIZ)

Ms. Katrin Uhlmann
 Friedrich-Ebert-Allee 40
 53113 Bonn, Germany
 Tel: (+49 228) 4460 0
 Fax: (+49 228) 4460 1766

GREEN WARRIORS OF NORWAY

Mr. Kurt Willy Oddekalv
 Head of Green Warriors of Norway
 NMF Hovedkontor Bergen
 Norway
 Tel: (+47) 55 30 67 02 / Mob: (+47) 90 89 22 68
 E-mail: kurt@nmf.no

Mr. Jon Bakke
 Green Warriors of Norway
 Jurist, NMF Hovedkontor Bergen
 Norway
 Tel: (+47) 55 30 67 09
 E-mail: jon@nmf.no

MIGRATORY WILDLIFE NETWORK

Ms. Margi Prideaux
 Policy and Negotiations Director
 Migratory Wildlife Network
 Penneshaw LPO
 PO Box 641
 5222 Dudley East
 Australia
 Tel: (+61 8) 8121 5841
 Fax: (+61 8) 8125 5857
 E-mail: margi@wildmigration.org

UNEP/CMS PROJECT OFFICE

Mr. Lahcen El Kabiri
 Executive Coordinator
 UNEP/CMS Project Office
 Abu Dhabi
 United Arab Emirates

Ms. Donna Kwan
 Programme Officer, Dugong
 UNEP/CMS Project Office

WCDS

Mr. Mark Simmonds
 International Director of Science
 38 St Paul Street
 Chippenham SN15 1LJ
 United Kingdom
 Tel: (+44 1249) 449 515
 Fax: (+44 1249) 449501
 E-mail: mark.simmonds@wcds.org

Ms. Nicola Hodgins
 CMS Programme Lead
 38 St Paul Street
 Chippenham SN15 1LJ
 United Kingdom
 Tel: (+44 1249) 449537
 Fax: (+44 1249) 449501
 E-mail: nicola.hodgins@wcds.org

WILD EUROPE

Mr. Toby Aykroyd
 Director of Wild Europe
 United Kingdom
 Tel: (+44 7792) 551 542
 E-mail: tobyaykroyd@wildeurope.org

Secretariat/Secretaría

Dr. Borja Heredia
 Scientific and Technical Officer
 Tel: (+49 228) 815 2422
 E-mail: bheredia@cms.int

Ms. Elizabeth Mrema
 Executive Secretary
 Tel: (+49 228) 815 2410
 E-mail: emrema@cms.int

Mr. Bert Lenten
 Acting Deputy Executive Secretary
 Tel: (+49 228) 815 2407
 E-mail: blenten@cms.int

Dr. Aline Kühl
 Associate Technical Officer
 Tel: (+49 228) 815 2436
 E-mail: akuel@cms.int

Ms. Christiane Röttger
 Junior Professional Officer
 Tel: (+49 228) 815 2425
 E-mail: croettger@cms.int

Ms. Heidrun Frisch
 Marine Associate Officer
 Tel: (+49 228) 815 2418
 E-mail: mfrisch@cms.int

Ms. Laura Aguado
 Tel: (+49 228) 815 2461
 E-mail: laguado@cms.int

Ms. Linette Eitz Lamare
 Tel: (+49 228) 815 2423
 E-mail: llamare@cms.int

Ms. Marie Mevellec
 Tel: (+49 228) 815 2456
 E-mail: mmevellec@cms.int

Ms. Stella Reschke
 Tel: (+49 228) 815 2439
 E-mail: sreschke@cms.int

UNEP/CMS Secretariat
 Hermann-Ehlers-Str.10
 53113 Bonn, Germany
 Tel: (+49 228) 815 2401
 Fax: (+49 228) 815 2449
 E-mail: secretariat@cms.int



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE VIII

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

«MESSAGE POUR DURBAN» DE BERGEN, NORVÈGE

Nous, les représentants de 82 gouvernements réunis à l'occasion de la 10^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (20-25 novembre 2011), exprimons notre inquiétude sur le fait que le changement climatique a déjà des effets néfastes substantiels sur les espèces migratrices, leurs habitats et leurs services écologiques qu'ils fournissent. De plus, les actions d'atténuation et d'adaptation du changement climatique peuvent potentiellement induire des impacts négatifs significatifs. La UNFCCC et ses instruments jouent un rôle essentiel en faisant passer la gestion globale des gaz à effet de serre et du carbone du niveau atmosphérique au niveau du paysage, ce qui a déjà un impact direct sur les espèces migratrices et leurs habitats à l'échelle mondiale. Il est vital que les décisions politiques prises dans le cadre des deux traités soient cohérentes puisque toutes les Parties à la CMS ont aussi ratifié la UNFCCC.

Nous rappelons la décision de Cancun sur les sauvegardes de REDD+, qui établissait que les actions REDD+ n'étaient pas destinées à la conversion des forêts naturelles, mais à promouvoir leur protection, leur conservation et leurs services écosystémiques et à accroître d'autres avantages sociaux et environnementaux.

En tant que Parties à la CMS, nous nous sommes engagés en faveur de la conservation des espèces migratrices et agissons en conséquence. Nous appelons à porter une plus grande attention à la conservation de la biodiversité, en particulier des espèces migratrices, au sein des processus de la UNFCCC. La mise en œuvre de la décision X.33 de la CDB sur la biodiversité et le changement climatique est particulièrement importante et appelle entre autres à des mesures spécifiques pour les espèces qui sont vulnérables au changement climatique, y compris les espèces migratrices. De plus, nous appelons à de plus grandes synergies entre la UNFCCC et les Accords Multilatéraux sur l'Environnement, dont la CMS. Nous prions la UNFCCC COP17 de prendre note du mandat de la CMS sur le changement climatique, y compris la Résolution 10.19 sur la conservation des espèces migratrices à la lumière du changement climatique, adoptée à Bergen (Norvège) le 25 novembre 2011. En particulier, nous prions instamment la UNFCCC COP17 de:

- maintenir et restaurer un réseau d'écosystèmes intacts, riches en carbone étant d'éléments essentiels à l'atténuation du changement climatique.

- différencier clairement entre forêts naturelles et forêts plantées.
- reconnaître la valeur supplémentaire des forêts naturelles pour le climat, sur le plan social et pour la biodiversité.
- réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, comme cela a été requis par l'Accord de Cancun (1/CP.16 paragraphe 4) et sécuriser l'avenir du protocole de Kyoto au-delà de 2012.
- approuver une vision partagée de REDD+, y compris des sauvegardes appropriées et des objectifs quantifiables pour arrêter et inverser la diminution de la couverture forestière et de carbone.
- établir des garanties environnementales appropriées pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des actions pour réduire au minimum les incidences négatives sur la biodiversité, y compris les espèces migratrices.
- développer des lignes directrices pour la gestion des projets subventionnés par le Fonds vert pour le climat futur et autres mécanismes financiers potentiels de la UNFCCC, pour ainsi assurer que les constructions n'endommagent pas les corridors et sites essentiels pour la migration animale.
- renforcer la coordination entre les points focaux du changement climatique et les conventions relatives à la biodiversité (dont la CMS fait partie) et promouvoir la consultation dans la production de toutes les stratégies nationales pertinentes. Prier instamment les organes scientifiques des conventions sur le changement climatique et relatives à la biodiversité de coopérer étroitement et de mandater auparavant une étude pour évaluer l'impact sur la biodiversité des actions d'adaptation et d'atténuation, et ensuite d'émettre des recommandations pour réduire ces effets.



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE IX

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

DÉLÉGATION DE POUVOIR

**LES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DE
LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT
À LA FAUNE SAUVAGE (CMS)
L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE
(AEWA) ET
L'ACCORD RELATIF A LA CONSERVATION DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS
D'EUROPE (EUROBATS)**



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма Организации Объединенных Наций по окружающей среде برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



DELEGATION OF AUTHORITY

To:

The Executive Secretaries of the
Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals
(CMS)¹, the Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory
Waterbirds (AEWA) and the Agreement on the Conservation of Populations
of European Bats (EUROBATS)

Preamble

The Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS) was concluded in 1979 and entered into force in 1983.

In accordance with Article IX, paragraph 2, of the Convention, the Secretariat is provided by the Executive Director of the United Nations Environment Programme (the "Executive Director").

CMS is a framework Convention which through its Article IV calls upon Contracting Parties to develop and conclude Agreements/MoUs for the conservation of certain migratory species in a specific region. So far 7 legally binding Agreements and 19 non-legally binding MOUs have been concluded².

The UNEP/CMS Secretariat is responsible for the administration of the Secretariat of the Convention and the MOUs concluded. It is furthermore responsible for the Agreement on the Conservation of Small Cetaceans of the Baltic and North East Atlantic, Irish and North Seas (ASCOBANS) and the Agreement on the Conservation of Gorillas and their Habitats (Gorilla Agreement) as well as the implementation of relevant Resolutions and Recommendations of the Conference of the Parties (CoP) and the Meetings of the Parties (MoPs) to ASCOBANS and the Gorilla Agreement.

In its Resolution 5.5, the Conference of the Parties requested UNEP to approve the consolidation of Secretariat functions of the Convention and its Agreements. In the same Resolution the Conference of the Parties confirmed the invitation of the Meeting of Parties to ASCOBANS to relocate their Secretariat with the Secretariat of the Convention and recommended that the Parties to ASCOBANS and the Parties to the Agreement on the Conservation of Bats in Europe request the Executive Director of UNEP to become their Secretariat. This Resolution also invited Contracting Parties to ASCOBANS, the Agreement on the Conservation of

¹ The Executive Secretary of CMS is also the Acting Executive Secretary of ASCOBANS and the Interim Executive Secretary of the Gorilla Agreement.

² Situation as of 1 July 2011.

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 3386/34.6/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4198 • E-mail: executiveoffice@unep.org

www.unep.org



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма на Обединените Нации за околната среда برنامج الأمم المتحدة للبيئة
联合国环境规划署



Populations of European Bats (EUROBATS), the Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean and Contiguous Atlantic Area (ACCOBAMS) and the Agreement on the Conservation of African-Eurasian Migratory Waterbirds (AEWA) to consider the offer to consolidate secretariat functions in the Agreements Unit of the UNEP/CMS Secretariat. Finally, this Resolution 5.5 invited contracting Parties to future Agreements to consider co-location of their Agreement Secretariats with the UNEP/CMS Secretariat.

The 5th Session of the Meeting of Parties to ASCOBANS decided, in accordance with Resolution 2d, to transfer the Secretariat functions to the UNEP/CMS Secretariat for a provisional three-year period. Resolution 5 of the 6th Session of the Meeting of the Parties reconfirmed this decision until the end of 2012. At the negotiation Meeting to conclude the Gorilla Agreement the Range States held in October 2007, France requested the UNEP/CMS Secretariat to provide the Interim Secretariat. Due to that the responsibilities for the implementation and administration of ASCOBANS and the Gorilla Agreement are also within the UNEP/CMS Secretariat.

Furthermore, at the first Meeting of Parties to AEWA it was decided through Resolution 1.1 to establish a permanent Secretariat to be integrated in UNEP and co-located with the UNEP/CMS Secretariat in Bonn, Germany. Both the Resolution and the annexed "Terms of Reference for Secretariat Arrangements" specify the mandate, authority and competencies of the Executive Secretary.

Finally, the permanent EUROBATS Secretariat was established in 1996 in co-location with the UNEP/CMS Secretariat but was self-administered under the direct supervision of the Parties until 31 December 2000. With Resolution 3.1 the Parties decided the integration of the Secretariat in UNEP administration, again in co-location with UNEP/CMS effective from 1 January 2001. Both the Resolution and the annexed "Terms of Reference for Secretariat Arrangements" specify the mandate, authority and competencies of the Executive Secretary. The Secretariats for ACCOBAMS and the Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP) are not integrated in UNEP but administered respectively by the Government of Monaco and Australia and as such not covered by this Delegation of Authority.

Accountability context

1. This delegation of authority aims to ensure the provision of high-quality secretariat services to CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS as well as the Gorilla Agreement and to clarify the authority, responsibility and accountability of the relevant Executive Secretaries. In this regard, the Executive Director and the Executive Secretaries acknowledge the following:

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 3386/3416/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4198 • E-mail: executiveoffice@unep.org

www.unep.org



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма Організації Об'єднаних Націй із охорони навколишнього середовища برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



- (i) The authority of the Parties to CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement and the Conferences of the Parties (CoPs) or Meetings of the Parties (MoPs) to the Convention and the Agreements established by these instruments respectively and the functions of the secretariats to the Convention and the Agreements as established by their various articles respectively.
- (ii) The Secretariats for the Convention and the agreements are provided/administered by the Executive Director. This Delegation of Authority does not affect the nature or scope of the authority entrusted to the Executive Director or the consolidated secretariats by the Convention/Agreements, but rather merely specifies those aspects of the Executive Director's authority with respect to the Secretariats that are delegated to the Executive Secretaries.
- (iii) That accountability requires a clear and hierarchical structure of delegated authority and that authority is personal: that it is not possessed solely by virtue of an individual's office and can be extended or withdrawn as and when necessary.
- (iv) That the Executive Secretary of CMS and, where applicable, the Executive Secretaries of AEWA and EUROBATS are appointed by, and accountable to, the Executive Director as specified by the Secretary-General in ST/SGB/1999/21, within delegated authority, for the management and administration of the consolidated secretariats. The consolidated secretariats are accountable to the relevant CoP/MoP for the implementation of the relevant programmes of work and all other functions entrusted to it by the Convention/Agreement.
- (v) The Executive Secretary of CMS and where applicable the Executive Secretary of AEWA and EUROBATS must comply, and the Executive Director must ensure compliance, with all UN regulations, rules and related administrative instructions, including directives issued by the Executive Director, pertaining to the use and management of human, financial and physical resources and to the General Procedures Governing the Operations of the Fund of UNEP (as amended by GC decision 19/25 of 7 February 1997) and the Financial Rules of UNEP, as they apply to the Environment Fund and associated trust funds and earmarked contributions, as promulgated by the Secretary General on 8 October 1998.
- (vi) All UNEP trust funds, including those pertaining to Multilateral Environmental Agreements (MEAs) have been established in accordance with Article V of the General Procedures Governing the

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 3386/341.6/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 41998 • E-mail: executiveoffices@unep.org

www.unep.org



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма Организации Объединенных Наций по окружающей среде برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



Operations of the Fund of UNEP and as such are governed by the Financial Rules of UNEP. UNEP Financial Rule 201.4 states that all matters not covered by the Financial Rules of UNEP are governed by the Financial Regulations and Rules of the UN (ST/SGB/2003/7).

Authority and responsibility

2. This delegation of authority supersedes all previous delegations to you, if any, and any prior institutional arrangement between UNEP and the Executive Secretaries of CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement. Its purpose is to strengthen accountability and ensure the efficient and effective operations of the Secretariat functions provided to CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement. Its entry into force is immediate and calls for you to submit an annual workplan to the Executive Director of UNEP. This workplan shall cover the period 1 April to 31 March of the following year and comply with the format of the Executive Director's compact with the Secretary-General of the United Nations. The workplan of the Executive Secretary of CMS must be agreed with the Executive Director and that from the Executive Secretary of AEWA and EUROBATS must be agreed with the Executive Secretary of CMS as it is a requirement of the UN's mandatory Performance Appraisal System (PAS). In due course you may further delegate elements of this authority within the immediate staff serving the Secretariat for CMS, AEWA and EUROBATS as appropriate but you remain ultimately accountable for its use. Copies of such delegations of authority must be sent for monitoring and oversight purposes to UNEP's Office for Operations (OfO).

Programme management

3. The authority of the Executive Director to manage the implementation of the programme of work approved by the CMS Conference of the Parties (CoP) and in case of AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement by their respective Sessions of the Meeting of Parties, and activities financed from the main and extrabudgetary trust funds and the allotments for the implementation of the CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement from the UNEP Special Account for Programme Support Costs approved by the Executive Director, and the agreed annual workplan referred to in paragraph 2 above, is hereby delegated to you. This includes the authority to approve and sign projects and legal instruments as are required to ensure the implementation of the programme of work and budget, providing that all such projects and legal instruments fully comply with the Financial and Staff Regulations and Rules of the UN and UNEP and related administrative instructions (for guidance please refer to the UNEP's legal instruments guidelines and templates). In this context:

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 338634.6/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4198 • E-mail: executiveoffice@unep.org

www.unep.org



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма Організації Об'єднаних Націй на середовищі існування برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



- (i) A report listing all signed projects and legal instruments must be provided to OfO (for monitoring and oversight purposes) every six months (from 1 January). All potential deviations from Regulations and Rules of the UN and UNEP and related administrative instructions must be referred to OfO for prior review and clearance. When negotiating projects and legal instruments, special care must be taken to ensure that the UN's procurement, recruitment and audit policies are upheld.
- (ii) Contributions may only be accepted if they do not directly or indirectly involve additional financial liability for the UN or UNEP. If a legal instrument has potential implications for the use of the resources of UNEP's Environment Fund and/or Special Account for Programme Support Costs or entail the application of a programme support costs rate of less than 13% (unless otherwise agreed between the parties at the corporate (UN/UNEP) level – see point (iii) below), it may be accepted only with my prior approval. This approval is to be sought through OfO.
- (iii) Where standard corporate agreements exist, such as those with the European Commission, the World Bank and specific donors and UN organizations, they must be applied. If necessary, copies of these agreements can be obtained from QAS. Contribution agreements with the European Commission must comply with the Financial and Administrative Framework Agreement of 29 April 2003 between the European Commission and the United Nations.
- (iv) The financial and substantive reporting arrangements set forth in projects and legal instruments must be complied with in a timely manner; timely financial and substantive reports must also be obtained from implementing partners.

Financial and physical resources management

4. The authority of the Executive Director to manage the implementation of the budget approved by the CMS CoP or in case of AEWA, ASCOBANS, EUROBATS or the Gorilla Agreement the MoP and where applicable AEWA and EUROBATS budgets including those financed from trust fund (extrabudgetary) resources and the CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement allotments from the UNEP Special Account for Programme Support Costs as well as the related components of the agreed annual workplan referred to in paragraph 2 above, is hereby delegated to you on the understanding that all activities must be undertaken within available funds, and in accordance with the purposes for which these funds were accepted, as confirmed by a certifying officer duly-designated as such by the Chief of CSS. In this context, you are responsible for ensuring the

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 3386/34.6/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4198 • E-mail: executiveoffice@unep.org

www.unep.org



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма Организации Объединенных Наций по окружающей среде برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



efficient and effective use of resources and for ensuring that these resources are used for the purposes for which they are provided. You must continuously review your office/operating costs and, in consultation with the relevant CoP/MoP, leverage common services where these are shown to provide cost-effective services. In addition you shall:

- (i) Request designation by the Chief of CSS of one or more certifying officer(s) for your office who will assist you in carrying out financial management delegated functions in close collaboration and consultation with CSS.
- (ii) Ensure the proper performance of the certifying function, in accordance with Financial Rule 105.5.
- (iii) Continue to adhere to the terms and conditions set forth in the delegation of procurement authority issued to all heads of UNEP offices away from Nairobi by the Chief of the UNON Division of Administrative Services on 15 October 2003.
- (iv) Maintain an inventory of property, plant and equipment and submit requests for the disposition and disposal of such assets to CSS - for onward transmission to a duly-designated Property Survey Board (UNON).
- (v) Authorize hospitality on the basis of an approved hospitality budget and in compliance with ST/AI/2000/8.
- (vi) Authorize travel of staff members of your office, including your own, on the basis of a quarterly travel plan and in compliance with ST/AI/1998/3 and ST/AI/2006/4. A copy of this travel plan must be submitted to QAS.

Human resources management

5. The authority of the Executive Director to manage the human resources (HR) assigned to CMS and where applicable to AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement, and ensure the timely initiation and performance of related HR management actions, against the staffing tables approved by the CoP or where applicable in case of AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement MoP and in other CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and Gorilla Agreement budgets, including those financed from trust funds, earmarked contributions and the CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement allotments from the UNEP Special Account for Programme Support Costs, is hereby delegated to you. In this context, you must implement the related components of the agreed annual workplan referred to in paragraph 2 above,

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 3386/3416/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4198 • E-mail: executiveoffice@unep.org

www.unep.org



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма Організації Об'єднаних Націй із збереження навколишнього середовища برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



including in relation to the UN's mandatory ethics and integrity initiatives and financial disclosure, and on the understanding that all HR actions are based on:

- (i) An approved quarterly consolidated staffing table for the Secretariats serving CMS, AEWA and EUROBATS and an approved HR Action Sheet signed by me and you. The signed HR Action Sheet shall accompany any HR action taken by the Secretariats.
- (ii) Prior certification by a certifying officer duly-designated as such by the Chief of CSS.

6. Pursuant to the above, and subject to clearance by the relevant services of UNON, you are authorized to:

- (i) Launch vacant posts in INSPIRA or any successor system as may be adopted by the UN.
- (ii) Recruit and select all staff up to the P-4 level, including all General Service (GS) staff and make justified recommendations to the Executive Director for the selection of all staff at grade P-5 and above.
- (iii) On the basis of acceptable performance, as reflected in UN performance appraisals, extend staff contracts for up to 2 years and make justified recommendations to the Executive Director for the curtailment and non-extension of contracts, at least 3 months prior to the expiry of these contracts.
- (iv) Recruit consultants up to 24 months within a 36-month period and individual contractors up to 6 months within a 12-month period as per ST/AI/1999/7.
- (v) Recruit interns in line with the UN procedures for the selection and engagement of interns at the United Nations.
- (vi) Make justified recommendations to the Executive Director in respect of the recruitment of gratis personnel or Junior Professional Officers as well as professional grade staff transfers, reassignments, secondments, loans, sabbaticals and special leave without pay (for periods in excess of 3 months).
- (vii) Nominate staff to participate in UN/UNEP corporate training courses.

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 338634/6/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4198 • E-mail: executiveoffice@unep.org

www.unep.org



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Програма Організації Об'єднаних Націй із охорони навколишнього середовища برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



Final provisions

7. You will inform me in advance of any actions, or proposed decisions, of you and your staff, or of the CoP/MoP, that compromises or complicates adherence to UN regulations, rules and related administrative instructions or that request or require any action by UNEP. The Executive Secretaries must promptly notify both the Executive Director and the CMS CoP or in case of AEWA, ASCOBANS, EUROBATS or the Gorilla Agreement the MoP, if a potential conflict is perceived between (a) UN or UNEP regulations, rules or related administrative instructions, and (b) the performance of the consolidated secretariats duties under the Convention, the 19 MOUs concluded and co-located Agreements, or the execution of those duties in accordance with direction from the Parties to the Convention, the 19 MOUs concluded and co-located Agreements or the CoP or MoP. In the event of such a conflict, it will be necessary to coordinate closely with the CoP or MoP, to decide on a mutually acceptable course of action.

8. If any difficulty is experienced interpreting or enforcing UN and UNEP regulations, rules and related administrative instructions, including this delegation of authority, I should be consulted immediately. I am also to be consulted on all matters of policy and/or concern. In this regard, please note that in accordance with UN Financial Rule 101.2 and UN Staff Rules 112.3, 212.2 and 312.2 UN staff members may be held personally and financially liable, and be required to reimburse the UN either partially or in full, for any financial loss suffered by the UN as a result of the staff member's gross negligence or of his or her having violated any regulation, rule and administrative instruction.

9. All other powers and authority vested in me as part of my responsibilities with regard to the Secretariats of CMS, AEWA, ASCOBANS, EUROBATS and the Gorilla Agreement shall remain with me unless and until specifically accorded to you in writing.

10. Failure to abide by the provisions of this delegation may result in, inter alia, its withdrawal.

11. This delegation of authority will enter into effect upon receipt of your confirmation, through your signature below, that you understand, accept and will abide by the provisions outlined above.

Executive Office

P. O. Box 20602, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 338634.6/ 3682 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4198 • E-mail: executiveoffices@unep.org

www.unep.org



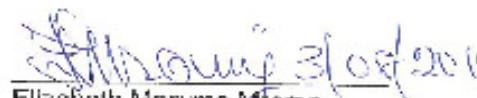
UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'Environnement Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente
Программа Организации Объединённых Наций по окружающей среде برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



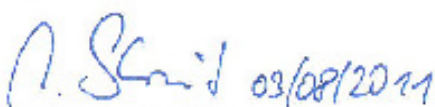
Signatures: 
(Achim Steiner)
Executive Director UNEP


Elizabeth Maruma Mfema
Executive Secretary,
UNEP/CMS Secretariat

Acting Executive Secretary,
UNEP/ASCOBANS Secretariat

Interim Executive Secretary
UNEP/Gorilla Agreement


Marco Barbieri
Acting Executive Secretary
UNEP/AEWA Secretariat


Andreas Streil
Executive Secretary
UNEP/EUROBATS Secretariat

cc: Amina Mohamed, Deputy Executive Director
Sahle-Work Zewde, Director-General, UNON
John Noisette, Chief, CSS
Christophe Bouvier, Chief, OfO
Bakary Kante, Director, DELC

Executive Office

P. O. Box 30652, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 896/8841/8 5852 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4606 • E-mail: executiveoffice@unep.org
www.unep.org



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE X

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

COP 10 DE LA CMS RAPPORT FINAL DU COMITÉ DES POUVOIRS

(Présenté à la Plénière dans le cadre du point 23 de l'ordre du jour le vendredi 25 novembre 2011)

Le Comité des pouvoirs a tenu ses quatre réunions quotidiennes à l'heure du déjeuner entre le lundi 21 novembre et le jeudi 25 novembre 2011. Y participaient les représentants de la Nouvelle Zélande (élu à la présidence), du Chili, de la République du Congo, et de la Norvège, assistés par le Secrétariat. Une réunion additionnelle a été tenue dans l'après-midi du mercredi 23 novembre 2011, avec la participation de la Secrétaire exécutive, pour recueillir des orientations sur les aspects juridiques.

Lors de la première session du Comité, les pouvoirs des 29 Parties qui suivent ont été vérifiés et validés:

Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belarus, Belgique, Bulgarie, Chili, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Éthiopie, Finlande, Géorgie, Ghana, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Luxembourg, Mali, Maurice, Mongolie, Monténégro, République Tchèque et Union Européenne

Lors de sa seconde session, les pouvoirs des 23 Parties qui suivent ont été vérifiés et validés:

Arménie, France, Guinée, Inde, Madagascar, Moldave, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pakistan, Philippines, Pologne, République du Congo, République Unie de Tanzanie, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Sénégal, Sri Lanka, Suisse, Tunisie, Ukraine et Uruguay

Lors de sa troisième session, les pouvoirs des quatre Parties qui suivent ont été vérifiés et validés:

Albanie, Espagne, Slovénie et Suède

Lors de sa quatrième session, les pouvoirs des cinq Parties qui suivent ont été vérifiés et validés:

Burundi, Cameroun, Mozambique, Roumanie et Samoa

Cette dernière session a également confirmé l'acceptabilité des pouvoirs de deux Parties dont les documents avaient été transmis en langue arabe, à savoir:

Syrie et Yémen

Les pouvoirs de l'Italie avaient été soumis en italien et acceptés à titre provisoire en attendant de recevoir une traduction dans une des trois langues de la Convention, traduction qui depuis a été reçue.

Un certain nombre de délégations n'avaient soumis que des copies de leurs pouvoirs. Ceux-ci avaient été provisoirement validés sous réserve que les documents originaux, sous un format acceptable, soient envoyés au Secrétariat PNUE/CMS à Bonn dans les 30 jours suivant la clôture de la COP.

Les pays concernés étaient:

Jordanie, Maroc, Paraguay et Seychelles

Un certain nombre de pouvoirs avaient été signés par des ministres qui n'étaient ni chefs d'État, ni chefs de gouvernement, ni ministres des affaires étrangères.

Comme il a été indiqué à la Plénière le mercredi 23 novembre 2011, le Comité des pouvoirs a identifié diverses divergences entre les traductions anglaise, française et espagnole des Règles de procédure pour la Conférence des Parties de la CMS. Dans les versions anglaise et française, une plus grande flexibilité est implicitement permise quant aux ministres autorisés à approuver des pouvoirs au nom des Parties.

Cependant, compte tenu de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités, à laquelle la COP de la CMS, en tant que réunion internationale des Nations Unies, est tenue de se conformer, seuls les chefs d'État, chefs de gouvernement et ministres des affaires étrangères sont autorisés à signer des pouvoirs, sauf dans le cas où une de ces personnalités est présente à la réunion.

Néanmoins, en raison de l'ambiguïté présente dans les Règles de procédure de la CMS, le Comité recommande une certaine flexibilité, conduisant à accepter les pouvoirs des Parties dont les signataires sont des ministres autres que ceux énumérés ci-dessus, mais seulement pour la présente réunion et à titre exceptionnel. Il ne sera pas possible d'y voir un précédent pour toute autre réunion de la CMS à l'avenir.

Le Comité recommande que pour ces réunions à venir, les Règles de procédure soient clarifiées comme suit:

- Les versions anglaise, française et espagnole des Règles de procédure doivent être mises en concordance, et il devra également être clairement indiqué qu'un pouvoir ne peut être accepté que s'il émane du chef d'État, du chef du gouvernement ou du ministre des affaires étrangères.

- Les pouvoirs doivent être soumis dans une des langues de la Convention (anglais, français ou espagnol), ou, si l'original est dans une autre langue, accompagnés d'une traduction officielle en anglais, français ou espagnol, conformément à la règle 19, paragraphes 1 et 2, des Règles de procédure.

Sur les 79 Parties dont la présence a été enregistrée à la réunion, 2 délégations ont présenté des documents revêtus de la signature de fonctionnaires, sept n'ont présenté aucune documentation, et trois Parties ont vu leurs pouvoirs rejetés pour d'autres raisons. Les pouvoirs signés par des fonctionnaires n'ont pas été approuvés.

Le Comité souhaite que soit mentionné au compte-rendu le fait que les 3 pays dont les pouvoirs n'étaient pas en règle ont pris l'engagement de fournir des pouvoirs originaux et complets dans les 30 jours suivant la clôture de la présente COP. Cependant, le Comité n'ayant pas été en mesure de voir ces versions amendées, elles ne peuvent être acceptées au titre du présent rapport.

De plus, il a été observé que 4 des Parties dépourvues de pouvoirs bénéficiaient d'un financement du Secrétariat en vue de leur présence et de leur participation à la réunion. Le Comité a saisi le Secrétariat de ce problème, pour qu'il le règle et en évite la répétition à l'avenir.

Enfin, on se rappellera que dans la journée de Mercredi 23 novembre 2011, le Comité des pouvoirs avait indiqué qu'à son avis, il serait possible d'accepter des pouvoirs signés par des ambassadeurs. Malheureusement, sur la base de conseils juridiques reçus hier au soir, cette procédure n'est pas correcte, car conformément à la susdite Convention de Vienne, un chef de mission diplomatique ne peut signer des pouvoirs qu'en vue de rencontres entre son État d'accréditation et l'État auprès duquel il est accrédité, et non en vue de conférences internationales des Nations Unies telles que le COP de la CMS. Le Comité est donc conduit à revenir sur l'avis qu'il a donné antérieurement sur ce problème. Nous présentons nos excuses pour toute confusion ou inconvénient qui aurait pu en résulter et répétons ici, officiellement, qu'un pouvoir doit être revêtu de la signature d'un chef d'État, d'un chef de gouvernement ou d'un ministre des affaires étrangères.

En conclusion du présent rapport, et s'exprimant de façon très officielle, le président du comité souhaite présenter ses remerciements pour leur travail acharné et leur engagement constructif aux délégués élus au Comité des pouvoirs, et au personnel du Secrétariat et à la Secrétaire exécutive pour leur soutien et leurs précieux conseils.



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

 PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE XI

 Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

LISTE DES ESPÈCES AJOUTÉES AUX ANNEXES I ET II LORS DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CMS*

CMS ANNEXE I

Nom scientifique	Nom commun	Partie
Ordo/Familia/Species		
AVES		
FALCONIFORMES		
Falconidae		
<i>Falco cherrug</i> ¹	Faucon sacré	Union européenne et ses Etats membres
<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez	Union européenne et ses Etats membres
CHARADRIIFORMES		
Scolopacidae		
<i>Numenius madagascariensis</i>	Courlis de Sibérie	Philippines
<i>Numenius tahitiensis</i>	Courlis d'Alaska	Iles Cook
PISCES		
Elasmobranchii		
RAJIFORMES		
Mobulidae		
<i>Manta birostris</i>	Diable de mar	Equateur

* Les autres références à des taxons supérieurs à l'espèce sont données uniquement à titre d'information ou à des fins de classification.

¹ À l'exception la population de la Mongolie.

CMS ANNEXE II

Nom scientifique	Nom commun	Partie
Ordo/Familia/Species		
MAMMALIA		
ARTIODACTYLA Bovidae <i>Ovis ammon</i>	Mouflon d'Asie	Kazajstán, Tadjikistan
AVES		
PASSERIFORMES Icteridae <i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Goglu des Rés	Bolivie
PISCES		
Elasmobranchii RAJIFORMES Mobulidae <i>Manta birostris</i>	Diable de mar	Equateur



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE XII

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

**Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties
Partie I**

RÉSOLUTIONS*

ADOPTÉES A LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

* Notez s'il vous plaît que la Résolution 10.17 a été annulée.

LISTE DE RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR COP10

10.1	Questions d'Ordre financier et administratif et Termes de Référence pour l'Administration du Fonds d'Affectation spéciale	216
10.2	<i>Modus Operandi</i> pour des Situations d'urgences de conservation.....	235
10.3	Le Rôle des Réseaux Ecologiques pour la Conservation des Espèces migratrices.....	238
10.4	Débris marins	243
10.5	Plan stratégique de la CMS 2015–2023	245
10.6	2012-2014 Activités de Renforcement des Capacités.....	267
10.7	Sensibilisation et Communication.....	269
10.8	Coopération entre la Plateforme intergouvernementale Science-politique sur la Biodiversité et les Services d'Ecosystème (IPBES) et CMS	285
10.9	Structure et Stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS	288
10.10	Conseils sur la Conservation Globale des Voies de Migration et sur les Politiques possibles	302
10.11	Lignes électriques et Oiseaux migrateurs.....	309
10.12	Poissons d'Eau douce migrateurs	313
10.13	Nomenclature normalisée des Oiseaux figurant aux Annexes de la CMS.....	316
10.14	Prises accidentelles d'Espèces inscrites aux Annexes de la CMS dans la Pêche aux Filets maillants	318
10.15	Programme de Travail Mondial pour les Cétacés	321
10.16	Priorités pour les Accords de la CMS	339
10.17	RETIRÉE	
10.18	Directives sur l'Intégration des Espèces migratrices dans les Stratégies et les Plans d'Action nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et d'autres Conclusions de la COP10 de la CDB	342
10.19	Conservation des Espèces migratrices à la Lumière du Changement climatique.....	345
10.20	Dispositions pour accueillir les dixième et onzième sessions de la Conférence des Parties	351

10.21 Synergies et Partenariats	352
10.22 Maladies de la faune sauvage et Espèces migratrices	356
10.23 Les Actions concertées et les Actions en Coopération	361
10.24 Nouvelles Mesures Visant à réduire la Pollution acoustique sous-marine pour la Protection des Cétacés et autres Biotés	374
10.25 Renforcement de l'Engagement dans le Fonds pour l'Environnement Mondial	377
10.26 Réduire le Risque d'Empoisonnement des Oiseaux migrateurs	376
10.27 Améliorer l'Etat de Conservation des Oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie	381
10.28 Faucon sacré <i>Falco cherrug</i>	386
10.29 Procédure de Recrutement du Secrétaire Exécutif de la CMS	388

**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.1

Français

Original: Anglais

**QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER ET ADMINISTRATIF ET TERMES DE
REFERENCE POUR L'ADMINISTRATION DU FONDS D'AFFECTION SPECIALE**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappel de l'article VII, paragraphe 4, de la Convention, qui se lit comme suit:

«La conférence des Parties devra établir et examiner périodiquement les règlements financiers de cette Convention. La conférence des Parties devra, à chacune de ses réunions ordinaires, adopter le budget portant sur la prochaine période fiscale. Chaque Partie devra contribuer à ce budget selon une échelle qui sera convenue par la Conférence»;

Appréciant le fait que la situation financière de la Convention s'est beaucoup améliorée depuis la précédente COP du fait d'une augmentation substantielle des contributions volontaires additionnelles en espèces ou en nature et d'une gestion prudente de la part du Secrétariat de la CMS;

Remerciant en particulier le gouvernement d'accueil (allemand), les gouvernement finlandais, français, monégasque, norvégien, espagnol, suédois, suisse, des Émirats Arabes Unis, des États-Unis d'Amérique pour leurs contributions volontaires substantielles en vue de soutenir les mesures et projets spéciaux destinés à améliorer la mise en œuvre de la Convention, ainsi que pour d'autres apports offerts aux différents organes de la Convention au cours du précédent triennat;

Reconnaissant en outre les services financiers et autres apportés en 2009-2011 par le biais du Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE);

Reconnaissant la nécessité de fournir des ressources suffisantes, y compris de la main d'œuvre, pour permettre au Secrétariat de la Convention de continuer à mener à bien le programme de la Convention établi dans le Plan stratégique 2006-2011 et sa version actualisée pour la période 2012-2014 et de servir ses Parties dans toutes les régions;

Reconnaissant par ailleurs qu'un certain nombre de décisions prises à la COP10, et en particulier le résultat du processus intersession (FS Process) de la CMS, ont des implications sur le budget de la Convention;

Exprimant ses remerciements au Secrétariat pour avoir produit différentes options de budget en vue de son adoption à la dixième réunion de la conférence des Parties;

Appréciant l'importance que toutes les Parties puissent être en mesure de participer à la mise en œuvre de la Convention et des activités apparentées; et

Notant le nombre croissant de Parties, d'autres pays ainsi que d'organisations qui participeront comme observateurs à la réunion de la conférence des Parties, de même que les dépenses supplémentaires qui en résulteront pour les Parties;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Confirme* que toutes les Parties devront contribuer au budget adopté conformément à l'échelle convenue par la conférence des Parties suivant l'article VII, paragraphe 4, de la Convention;
2. *Adopte* le budget, pour les années 2012 à 2014, joint à l'annexe I de la présente Résolution;
3. *Donne* son adhésion à l'échelle des contributions des Parties à la Convention, telle qu'elle figure à l'Annexe II de la présente résolution, ainsi qu'à l'application de cette échelle au pro rata des nouvelles Parties;
4. *Est préoccupé* par le recrutement de l'administrateur associé chargé du programme à Washington D.C. sans autorisation préalable de la COP du fait que ce n'est pas une pratique courante des AME et *a mis l'accent* sur le fait que cela ne devait pas créer un précédent;
5. *Charge* le Comité permanent d'examiner, lors de sa 40^{ème} réunion, les revenus de collecte de fonds résultant du poste à Washington D.C., et de ne pas le renouveler si le revenu produit ne correspond pas au moins à deux fois le salaire annuel alloué dans le budget, et de transférer les coûts de salaire pour 2013-2014 au fonds d'affectation spécial;
6. *Adopte* l'échelle de contributions des Parties à la Convention, se basant sur l'échelle d'évaluation des NU, telle que figurant en Annexe III de la présente Résolution et *décide* d'appliquer cette échelle pro rata aux nouvelles Parties;
7. *Consent* à ce que toutes les contributions au fonds d'affectation spéciale soient payées en euros;
8. *Consent* à ce que l'on maintienne un fonds de roulement à niveau constant au moins égal à 15% des dépenses annuelles estimées ou 500 000 USD, le plus élevé de ces deux montants étant retenu;
9. *Demande* à toutes les Parties de payer leurs contributions aussi vite que possible, de préférence avant la fin du mois de mars de l'année à laquelle elles se rapportent et, si les Parties désirent qu'il en soit ainsi, d'informer le Secrétariat qu'elles préfèrent recevoir une seule facture couvrant tout le triennat;
10. *Note* avec préoccupation qu'un nombre de Parties n'a pas payé ses contributions au budget de base pour 2011 et les années précédentes qui sont dues le 1^{er} mars de chaque année, ce qui pourrait nuire la mise en œuvre de la Convention;

11. *Prie instamment* les Parties ayant des arriérés de coopérer avec le Secrétariat pour l'organisation du paiement concernant les contributions non réglées sans délais;
12. *Demande* aux Parties, en particulier celles qui doivent payer une contribution minimum, de considérer le paiement de l'ensemble du triennat en une seule fois;
13. *Consent* à établir le seuil d'éligibilité pour financer les délégués afin qu'ils assistent aux réunions de la Convention à hauteur de 0,200 pourcent sur l'échelle d'évaluation des Nations Unies et en règle générale. Par ailleurs, à exclure les pays de l'Union Européenne à l'éligibilité, les pays européens ayant une économie forte tels qu'ils figurent à l'annexe III de la présente résolution et/ou les pays qui ont des retards de paiement supérieurs à trois ans;
14. *Demande* au Secrétaire exécutif d'assurer la mise en œuvre du plan stratégique (dans sa version actualisée pour la période 2012-2014) avec les ressources disponibles;
15. *confirme* la volonté du Secrétariat de la CMS continue à apporter des services de secrétariat à l'ASCOBANS et à l'Accord Gorilla au cours du prochain triennat;
16. *Invite* les Parties à considérer la faisabilité de financer les JPO (Junior Professional Officers) ou de fournir des stagiaires, bénévoles et experts techniques au Secrétariat pour améliorer sa capacité technique, conformément aux règles et à la réglementation des Nations Unies;
17. *Encourage* toutes les Parties à faire des contributions volontaires au fonds en fidéicomis pour soutenir les requêtes des pays en développement à participer et mettre en œuvre la Convention au cours du triennat;
18. *demande* que le Secrétaire exécutif fournisse aux Parties une liste détaillée des activités et projets centraux et en cours non couverts par le budget central, pour aider les Parties à identifier ceux qu'ils ont l'intention de financer;
19. *Décide* que les Résolutions adoptées par cette Conférence des Parties qui établissent, entre autres, des organismes, mécanismes ou activités qui ont des implications financières non prévues dans l'Annexe I, font objet de fonds disponibles provenant de contributions volontaires;
20. *Demande* au Secrétariat d'allouer des subventions aux Parties qui accèdent à la Convention après le 1^{er} janvier 2012 pour financer les projets qui ne sont pas couverts par le budget central;
21. *Encourage* les Etats qui ne sont pas Parties à la Convention, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales et d'autres sources, de considérer leur contribution aux fonds d'affectation spéciale auxquels il est fait référence ci-dessous ou aux activités spéciales;
22. *Prend note* du document UNEP/CMS/Conf.18.a relatant l'exécution du budget de la Convention pour le triennat 2009-2011 et *est préoccupée* quant aux contributions annoncées non payées pour le fonds d'affectation spéciale et *prie* les Gouvernements concernés de payer leurs contributions sans délais;
23. *Décide* que les représentants des pays dont les arriérés de paiement sont supérieurs à trois ans ne puissent plus remplir de fonction au sein des organismes de la Convention et qu'on leur refuse le droit de vote; *demande* en outre que le Secrétaire exécutif explore avec ces Parties des

approches innovantes pour identifier les financements possibles en vue de solutionner leur problème d'arriérés avant la prochaine réunion;

24. *Demande* au Secrétariat d'améliorer, parmi les autres activités énumérées en Annexe I, la régionalisation des efforts de conservation en ayant des coordinateurs locaux étant assistés par, entre autres, le PNUE, des ONG et les AME dans le cadre des paramètres du budget 2012-2014;

25. *Demande* au Secrétariat d'entreprendre une évaluation de l'échelon des différents postes du Secrétariat, en tenant compte des résultats du groupe de travail sur la structure future de la CMS, pour que les différentes Parties à la COP11 puissent décider de l'échelon de ces postes;

26. *Demande* que le Directeur exécutif du PNUE prolonge la durée du fonds d'affectation spéciale de la Convention jusqu'au 31 décembre 2014;

27. *Demande* que le Directeur exécutif du PNUE continue à incorporer différents aspects du programme de la Convention au programme de travail du PNUE et qu'il considère, comme il convient, un soutien financier aux activités spécifiques de la CMS dans ce contexte; et

28. *Approuve* les termes de référence pour l'administration du fonds d'affectation spéciale, comme établi à l'annexe V de la présente Résolution, pour la période 2012 à 2014.

ANNEXE I À LA RÉOLUTION 10.1

ESTIMATION DU BUDGET DE BASE POUR 2012-2014 - FONDS D'AFFECTATION SPECIALE EN EURO

BL	Elément du Budget	2012	2013	2014	Total 2012-2014
		EUR	EUR	EUR	EUR
BL	BUREAU DE DIRECTION (Siège)				
1101	Secrétaire exécutif (D1); 97% (3% ASCOBANS)	160.000	163.200	166.464	489.664
1102	Secrétaire exécutif adjoint (P5)	148.000	150.960	153.979	452.939
1110	Administrateur associé à Washington (P-2) - 50 %	42.500	43.500	44.217	130.217
1301	Assistante personnelle du Secrétaire exécutif (GS-6)	78.000	79.560	81.151	238.711
1302	Secrétaire du Secr. exéc. adjoint (GS-4) - 50%	30.300	30.906	31.524	92.730
	Sous-total	458.800	468.126	477.335	1.404.261
	UNITÉ DE PARTENARIAT ET COLLECTE DE FONDS (PFU)				
1103	Administrateur des liaisons inter-agences (P4)	135.000	137.700	140.454	413.154
1104	Administrateur associé collecte de fonds et partenariats (P2)	85.000	86.700	88.434	260.134
1306	Assistante administrative (GS-4)	60.600	61.812	63.048	185.460
	Sous-total	280.600	286.212	291.936	858.748
	UNITÉ D'INFORMATION, RENFORCEMENT DES CAPACITES ET COLLECTE DE FONDS (FICFU) - SERVICES PARTAGES AVEC ASCOBANS ET EUROBATS				
1105	Chef d'Unité (P4)	135.000	137.700	140.454	413.154
1303	Assistante chargée de l'information (GS-7)	78.000	79.560	81.151	238.711
1304	Secrétaire (GS-4) - temps partiel 50%	30.300	30.906	31.524	92.730
1305	Greffier (GS-4)	60.600	61.812	63.048	185.460
	Sous-total	303.900	309.978	316.177	930.055
	UNITÉ DE SCIENCE, DONNEES ET DE LA MER (SDMU)				
1106	Chef d'Unité (P4); 85% (15% ASCOBANS)	114.750	117.045	119.386	351.181
1107	Administrateur associé scientifique (P2)	85.000	86.700	88.434	260.134
1108	Administrateur associé mammifères marins (P2); 25% (75% ASCOBANS)	21.250	21.675	22.109	65.034
1308	Secrétaire (GS-4), 50%	30.300	30.906	31.524	92.730
	Sous-total	251.300	256.326	261.453	769.079
	UNITÉ D'ACCORDS ET POLITIQUE (PAU)				
1109	Chef d'Unité (P4)	135.000	137.700	140.454	413.154
1307	Assistant des programmes (GS-5)	60.600	61.812	63.048	185.460
1309	Secrétaire (GS-4), 50%	30.300	30.906	31.524	92.730
	Sous-total	225.900	230.418	235.026	691.344

BL	Elément du Budget	2012	2013	2014	Total 2012-2014
		EUR	EUR	EUR	EUR
	PROJET/PROGRAMMES				
3304	Groupe de travail sur le faucon sacre	10.000	-	-	10.000
	Sous-total	10.000	0	0	10.000
	UNITE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (AFSU) (voir note en bas de page)				
1112	AFMO (P4)	-	-	-	-
1311	Assistant financier (GS-6)	-	-	-	-
1312	Assistant financier (GS-5)	-	-	-	-
1313	Assistant administratif (GS-5)	-	-	-	-
1314	Assistant administratif (GS-5)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	BUREAU REGIONAL EN ASIE				
1111	Conseiller senior/Chef d'IOSEA (P-5) 20%	19.200	19.200	19.200	57.600
	Sous-total	19.200	19.200	19.200	57.600
	COÛT TOTAL DES SALAIRES	1.539.700	1.570.260	1.601.127	4.711.087
	COÛTS AU SIÈGE DU SECRÉTARIAT				
1611	Déplacement: personnel en mission	62.500	62.500	60.047	185.047
4110	Matériel de bureau	5.400	5.508	5.618	16.526
4210	Equipement non-consommable	10.000	10.200	10.404	30.604
5101	Equipement IT	-	-	-	-
5102	Prestations de service IT	70.000	71.400	72.828	214.228
5103	Maintenance des ordinateurs	-	-	-	-
5104	Maintenance des imprimantes	10.000	10.200	10.404	30.604
5201	Information material and document production	12.500	12.500	12.500	37.500
5311	Coûts de communication (Téléphone, Fax)	9.000	9.000	9.027	27.027
5312	Courrier et messageries	7.900	7.900	7.918	23.718
5313	Divers	3.100	3.162	3.225	9.487
5401	Accueil/Hospitalité	500	500	500	1.500
	COÛT TOTAL DU SIÈGE DU SECRÉTARIAT	190.900	192.870	192.471	576.241
	RÉUNION DES ORGANISMES SUBSIDIAIRES				
1201	Consultants - Traduction	70.000	70.000	87.000	227.000
1202	Consultants - Prestations de service à la COP - (salaire/voyage)	-	-	273.000	273.000

BL	Élément du Budget	2012	2013	2014	Total 2012-2014
		EUR	EUR	EUR	EUR
1612	COP 11 déplacement du personnel de la CMS	-	-	50.000	50.000
3301	Comité permanent - soutien aux délégués	20.400	20.808	-	41.208
3302	Conseil scientifique - soutien aux délégués	-	95.000	-	95.000
	COÛT TOTAL DES ORGANISMES SUBSIDIAIRES	90.400	185.808	410.000	686.208
	COÛT DE LA STRUCTURE FUTURE				
1203	Traduction du site web - Activité 4.1	8.000	8.000	8.000	24.000
1204	Coordinateur régional - Activité 8.1	45.000	45.000	45.000	135.000
1205	Évaluation & contrôle de consultant - Activité 9.1	24.000	24.000	24.000	72.000
1206	Coordination MdE- Activité 10.1	20.000	20.000	20.000	60.000
2201	Sous-contrat avec des ONG - Activité 7.1	16.667	16.667	16.667	50.000
2202	Conception, traduction et publication du site internet de formation de la CMS - Activité 13.1, 13.2	8.454	8.454	8.454	25.362
2203	Développement d'un nouveau site web	10.000	10.000	10.000	30.000
3303	Réunion du groupe de travail (plan stratégique) - Activités 6.1, 6.2	25.000	25.000	25.000	75.000
5202	Guide de documents et outils en ligne - Activité 14.1	5.667	5.667	5.667	17.000
	COÛT TOTAL RELATIF À LA STRUCTURE FUTURE	162.787	162.787	162.787	488.362
	TOTAL	1.993.787	2.111.725	2.366.385	6.471.898
	13% PSC	259.192	274.524	307.630	841.347
	GRAND TOTAL	2.252.980	2.386.250	2.674.015	7.313.245
	GRAND TOTAL DU TRIENNAT PRÉCÉDENT	2.018.901	2.242.859	2.681.326	6.943.086
	AUGMENTATION/BAISSE				370.159
	AUGMENTATION/BAISSE EN POURCENTAGE				5,33
	Utilisation de la balance du fonds d'affectation spéciale	-130.000	-130.000	-130.000	-390.000
	TOTAL À PARTAGER ENTRE LES PARTIES	2.122.980	2.256.250	2.544.015	6.923.245

Note: Le personnel de l'Unité de l'administration et de la gestion des fonds est payé par le programme de soutien des coûts (PSC) du PNUE par conséquent l'unité ne génère aucun coût pour le Secrétariat.

ANNEXE II À LA RÉOLUTION 10.1**ACTIVITÉS À FINANCER À L'AIDE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SELON LA STRUCTURE FUTURE**

Activité/Élément du budget	2012	2013	2014	Total base volontaire
				2012 - 2014
Campagne de publicité - Activité 2.2	7.633	7.633	7.633	22.899
Soutien des systèmes existants - Activité 3.1	20.000	20.000	20.000	60.000
Traduction du site web de la CMS - Activité 4.1	5.833	5.833	5.833	17.500
Traduction de documents d'orientation - Activité 4.4	3.333	3.333	3.333	10.000
Analyse globale des écarts à la CMS- Activités 5.1, 5.3, 16.3	46.833	46.833	46.833	140.500
Partenariat - Activité 8.2	13.333	13.333	13.333	40.000
Mise en oeuvre d'un suivi - Activité 12.5	10.667	10.667	10.667	32.000
Renforcement des capacités - Activité 13.1, 13.2	35.000	35.000	35.000	105.000
JEA pour la levée de fonds - Activité 14.1 (*)	85.000	85.000	85.000	255.000
Evaluation et surveillance - Activité 16.1	33.667	33.667	33.667	101.000
Administrateur associé chargé de l'information	0	86.700	88.434	175.134
Developpement d'un nouveau site web	17.500	40.000	40.000	97.500
Développement d'un système de reporting en ligne incl. un outil analytique	25.000	25.000	25.000	75.000
TOTAL	303.800	413.000	414.734	1.131.533

(*) chiffre indicatif annuel pour le financement d'un JEA (deux ans et demi par une Partie/six mois par une autre source)

ANNEXE III À LA RÉOLUTION 10.1

ADMISSIBILITÉ AU SOUTIEN FINANCIER POUR DES RÉUNIONS CMS

N°	Partie	Règles proposées
		barème des Nations Unies en % 2011*
1	Afrique du Sud	0,385
2	Albanie	0,010
3	Algérie	0,128
4	Allemagne, RF	8,018
5	Angola	0,010
6	Antigua & Barbuda	0,002
7	Arabie saoudite	0,830
8	Argentine	0,287
9	Arménie	0,005
10	Australie	1,933
11	Autriche	0,851
12	Bangladesh	0,010
13	Bélarus	0,042
14	Belgique	1,075
15	Bénin	0,003
16	Bolivie	0,007
17	Bulgarie	0,038
18	Burkina Faso	0,003
19	Burundi	0,001
20	Cameroun	0,011
21	Cap Vert	0,001
22	Chili	0,236
23	Chypre	0,046
24	Congo	0,003
25	Costa Rica	0,034
26	Côte d'Ivoire	0,010
27	Croatie	0,097
28	Cuba	0,071
29	Danemark	0,736
30	Djibouti	0,001
31	Egypte	0,094
32	Equateur	0,040
33	Erythrée	0,001
34	Espagne	3,177
35	Estonie	0,040
36	Ethiopie	0,008

N°	Partie	Règles proposées
		barème des Nations Unies en % 2011*
37	Finlande	0,566
38	France	6,123
39	Gabon	0,014
40	Gambie	0,001
41	Géorgie	0,006
42	Ghana	0,006
43	Grèce	0,691
44	Guinée	0,002
45	Guinée équatoriale	0,008
46	Guinée-Bissau	0,001
47	Honduras	0,008
48	Hongrie	0,291
49	Iles Cook	0,001
50	Inde	0,534
51	Iran, République islamique d'	0,233
52	Irlande	0,498
53	Israël	0,384
54	Italie	4,999
55	Jordanie	0,014
56	Kazakhstan	0,076
57	Kenya	0,012
58	Lettonie	0,038
59	L'ex-République yougoslave de Macédoine	0,007
60	Liberia	0,001
61	Libye	0,129
62	Liechtenstein	0,009
63	Lithuanie	0,065
64	Luxembourg	0,090
65	Madagascar	0,003
66	Mali	0,003
67	Malte	0,017
68	Maroc	0,058
69	Maurice	0,011
70	Mauritanie	0,001
71	Monaco	0,003
72	Mongolie	0,002
73	Monténégro	0,004
74	Mozambique	0,003
75	Niger	0,002

N°	Partie	Règles proposées
		barème des Nations Unies en % 2011*
76	Nigéria	0,078
77	Norvège	0,871
78	Nouvelle-Zélande	0,273
79	Ouganda	0,006
80	Ouzbékistan	0,010
81	Pakistan	0,082
82	Palaos	0,001
83	Panama	0,022
84	Paraguay	0,007
85	Pays-Bas	1,855
86	Pérou	0,090
87	Philippines	0,090
88	Pologne	0,828
89	Portugal	0,511
90	Rép. Dém. Congo	0,003
91	Rép. Unie de Tanzanie	0,008
92	République arabe syrienne	0,025
93	République de Moldova	0,002
94	République tchèque	0,349
95	Roumanie	0,177
96	Royaume Uni	6,604
97	Rwanda	0,001
98	Samoa	0,001
99	Sao Tomé-et-Principe	0,001
100	Sénégal	0,006
101	Serbie	0,037
102	Seychelles	0,002
103	Slovaquie	0,142
104	Slovénie	0,103
105	Somalie	0,001
106	Sri Lanka	0,019
107	Suède	1,064
108	Suisse	1,130
109	Tadjikistan	0,002
110	Tchad	0,002
111	Togo	0,001
112	Tunisie	0,030
113	Ukraine	0,087
114	Union européenne	not applicable

N°	Partie	Règles proposées
		barème des Nations Unies en % 2011*
115	Uruguay	0,027
116	Yémen	0,010

Les Parties étant considérées admissibles au soutien financier pour pouvoir assister aux réunions pertinentes parrainées par la CMS

Les Parties n'étant pas considérées admissibles au soutien financier pour pouvoir assister aux réunions pertinentes parrainées par la CMS

L'échelle du barème de l'ONU 2010-2012 tel qu'adopté par l'Assemblée Générale (doc. A/RES/64/248) le 5 février 2010

*

ANNEXE IV À LA RÉOLUTION 10.1

ECHELLE DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES AU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DU PNUE EN 2012-2014

N°	Partie	Echelle	2012	2013	2014	Total
		NU en %	EUR	EUR	EUR	2012-2014
		2011				EUR
1	Afrique du Sud	0,385	16.701	17.750	20.013	54.464
2	Albanie	0,010	434	461	520	1.415
3	Algérie	0,128	5.553	5.901	6.654	18.108
4	Allemagne, RF	8,018	347.818	369.653	416.799	1.134.270
5	Angola	0,010	434	461	520	1.415
6	Antigua & Barbuda	0,002	87	92	104	283
7	Arabie saoudite	0,830	36.005	38.265	43.146	117.416
8	Argentine	0,287	12.450	13.232	14.919	40.601
9	Arménie	0,005	217	231	260	707
10	Australie	1,933	83.853	89.117	100.483	273.453
11	Autriche	0,851	36.916	39.234	44.237	120.387
12	Bangladesh	0,010	434	461	520	1.415
13	Bélarus	0,042	1.822	1.936	2.183	5.942
14	Belgique	1,075	46.633	49.561	55.882	152.075
15	Bénin	0,003	130	138	156	424
16	Bolivie	0,007	304	323	364	990
17	Bulgarie	0,038	1.648	1.752	1.975	5.376
18	Burkina Faso	0,003	130	138	156	424
19	Burundi	0,001	43	46	52	141
20	Cameroun	0,011	477	507	572	1.556
21	Cap Vert	0,001	43	46	52	141
22	Chili	0,236	10.238	10.880	12.268	33.386
23	Chypre	0,046	1.995	2.121	2.391	6.507
24	Congo	0,003	130	138	156	424
25	Costa Rica	0,034	1.475	1.567	1.767	4.810
26	Côte d'Ivoire	0,010	434	461	520	1.415
27	Croatie	0,097	4.208	4.472	5.042	13.722
28	Cuba	0,071	3.080	3.273	3.691	10.044
29	Danemark	0,736	31.927	33.932	38.259	104.119
30	Djibouti	0,001	43	46	52	141
31	Egypte	0,094	4.078	4.334	4.886	13.298
32	Equateur	0,040	1.735	1.844	2.079	5.659

33	Erythrée	0,001	43	46	52	141
34	Espagne	3,177	137.817	146.469	165.150	449.436
35	Estonie	0,040	1.735	1.844	2.079	5.659
36	Ethiopie	0,008	347	369	416	1.132
37	Finlande	0,566	24.553	26.094	29.422	80.069
38	France	6,123	265.614	282.288	318.291	866.193
39	Gabon	0,014	607	645	728	1.981
40	Gambie	0,001	43	46	52	141
41	Géorgie	0,006	260	277	312	849
42	Ghana	0,006	260	277	312	849
43	Grèce	0,691	29.975	31.857	35.920	97.753
44	Guinée	0,002	87	92	104	283
45	Guinée équatoriale	0,008	347	369	416	1.132
46	Guinée-Bissau	0,001	43	46	52	141
47	Honduras	0,008	347	369	416	1.132
48	Hongrie	0,291	12.623	13.416	15.127	41.166
49	Iles Cook	0,001	43	46	52	141
50	Inde	0,534	23.165	24.619	27.759	75.543
51	Iran, République islamique d'	0,233	10.107	10.742	12.112	32.961
52	Irlande	0,498	21.603	22.959	25.887	70.450
53	Israël	0,384	16.658	17.703	19.961	54.323
54	Italie	4,999	216.855	230.468	259.862	707.186
55	Jordanie	0,014	607	645	728	1.981
56	Kazakhstan	0,076	3.297	3.504	3.951	10.751
57	Kenya	0,012	521	553	624	1.698
58	Lettonie	0,038	1.648	1.752	1.975	5.376
59	L'ex-République yougoslave de Macédonie	0,007	304	323	364	990
60	Liberia	0,001	43	46	52	141
61	Libye	0,129	5.596	5.947	6.706	18.249
62	Liechtenstein	0,009	390	415	468	1.273
63	Lithuanie	0,065	2.820	2.997	3.379	9.195
64	Luxembourg	0,090	3.904	4.149	4.678	12.732
65	Madagascar	0,003	130	138	156	424
66	Mali	0,003	130	138	156	424
67	Malte	0,017	737	784	884	2.405
68	Maroc	0,058	2.516	2.674	3.015	8.205
69	Mauritanie	0,001	43	46	52	141
70	Mauritice	0,011	477	507	572	1.556

71	Monaco	0,003	130	138	156	424
72	Mongolie	0,002	87	92	104	283
73	Monténégro	0,004	174	184	208	566
74	Mozambique	0,003	130	138	156	424
75	Niger	0,002	87	92	104	283
76	Nigéria	0,078	3.384	3.596	4.055	11.034
77	Norvège	0,871	37.784	40.156	45.277	123.216
78	Nouvelle-Zélande	0,273	11.843	12.586	14.191	38.620
79	Ouganda	0,006	260	277	312	849
80	Ouzbékistan	0,010	434	461	520	1.415
81	Pakistan	0,082	3.557	3.780	4.263	11.600
82	Palaos	0,001	43	46	52	141
83	Panama	0,022	954	1.014	1.144	3.112
84	Paraguay	0,007	304	323	364	990
85	Pays-Bas	1,855	80.469	85.521	96.428	262.418
86	Pérou	0,090	3.904	4.149	4.678	12.732
87	Philippines	0,090	3.904	4.149	4.678	12.732
88	Pologne	0,828	35.918	38.173	43.042	117.133
89	Portugal	0,511	22.167	23.559	26.563	72.289
90	Rép. Dém. Congo	0,003	130	138	156	424
91	République arabe syrienne	0,025	1.084	1.153	1.300	3.537
92	République de Moldova	0,002	87	92	104	283
93	République tchèque	0,349	15.140	16.090	18.142	49.371
94	République unie de Tanzanie	0,008	347	369	416	1.132
95	Roumanie	0,177	7.678	8.160	9.201	25.039
96	Royaume Uni	6,604	286.479	304.463	343.295	934.238
97	Rwanda	0,001	43	46	52	141
98	Samoa	0,001	43	46	52	141
99	Sao Tomé-et-Principe	0,001	43	46	52	141
100	Sénégal	0,006	260	277	312	849
101	Serbie	0,037	1.605	1.706	1.923	5.234
102	Seychelles	0,002	87	92	104	283
103	Slovaquie	0,142	6.160	6.547	7.382	20.088
104	Slovénie	0,103	4.468	4.749	5.354	14.571
105	Somalie	0,001	43	46	52	141
106	Sri Lanka	0,019	824	876	988	2.688
107	Suède	1,064	46.156	49.053	55.310	150.519
108	Suisse	1,130	49.019	52.096	58.741	159.856

109	Tadjikistan	0,002	87	92	104	283
110	Tchad	0,002	87	92	104	283
111	Togo	0,001	43	46	52	141
112	Tunisie	0,030	1.301	1.383	1.559	4.244
113	Ukraine	0,087	3.774	4.011	4.523	12.307
114	Uruguay	0,027	1.171	1.245	1.404	3.820
115	Yémen	0,010	434	461	520	1.415
	Sous-total	47,716	2.069.905	2.199.843	2.480.415	6.750.164
116	Union européenne		53.074	56.406	63.600	173.081
	GRAND TOTAL		2.122.980	2.256.250	2.544.015	6.923.245

ANNEXE V À LA RÉOLUTION 10.1**TERMES DE REFERENCE POUR L'ADMINISTRATION DU FONDS D'AFFECTION SPECIALE POUR LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

1. Le fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (auquel il est fait référence ici sous le nom de fonds d'affectation spéciale) devra être pérennisé sur une période de trois ans afin de soutenir financièrement les objectifs de la Convention.
2. La période financière durera trois années calendaires à partir du 1^{er} janvier 2012, se terminera le 31 décembre 2014 et sera sujette à l'approbation du comité de gouvernance du PNUE.
3. Le fonds d'affectation spéciale continuera à être administré par le Directeur exécutif du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).
4. L'administration du fonds d'affectation spéciale sera soumise à la régulation et aux règles financières des Nations Unies, à la réglementation du personnel des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres politiques ou procédures administratives promulguées par le Secrétaire général des Nations-Unies.
5. Conformément aux règles des Nations Unies, le PNUE déduira du revenu du fonds d'affectation spéciale les frais administratifs s'élevant à 13 pourcent des dépenses pesant sur ce fonds pour ce qui est des activités que ce fonds finance.
6. Les ressources financières du fonds d'affectation spéciale pour 2012-2014 proviendront :
 - (a) des contributions faites par les Parties en référence à l'Annexe II, y compris les contributions des nouvelles Parties ; et
 - (b) d'autres contributions des Parties, ainsi que des subventions des Etats qui ne sont pas des Parties à la Convention, de même qu'en provenance d'autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales ou d'autres sources.
7. Toutes les contributions au fonds d'affectation spéciale devront être payées en euros. Concernant les contributions des Etats qui deviennent Parties après le début de la période financière, la contribution initiale (au premier jour du troisième mois après dépôt de l'instrument de ratification, son acceptation ou acquisition jusqu'à la fin de la période financière) sera déterminée au pro rata des contributions des autres Etats Parties et sera au même niveau que celui qui est appliqué sur l'échelle d'évaluation des Nations Unies – mesure appliquée occasionnellement. Cependant, si la contribution d'une nouvelle Partie déterminée sur cette base devait être supérieure à 22 pourcent du budget, la contribution de cette Partie devra être égale à 22 pourcent du budget de l'année financière au cours de laquelle la Partie a rejoint la Convention (ou au pro rata pour une année incomplète). L'échelle des contributions de toutes les Parties devra alors être revue par le Secrétariat le 1^{er} janvier de l'année suivante. Les contributions devront faire l'objet de versements annuels. Les contributions seront dues les 1^{er} janvier 2012, 2013 et 2014.

8. Les contributions devront être versées sur les comptes suivants :

(a) Contributions en euros :

Compte en euros du PNUE
Compte n° 6161603755
J.P. Morgan AG
Junghofstrasse 14
60311 Frankfurt/Main, Allemagne
Code banque 501 108 00
SWIFT N° CHASDEFX
IBAN : DE 565011080061616 03755

(b) Contributions en dollars US :

UNEP Trust Fund
Compte n° 485 002 809
J.P. Morgan Chase
International Agencies Banking Division
270 Park Avenue 43rd Floor
New York, N.Y. 10017, USA
Transfert bancaire : Chase ABA numéro 021000021
Numéro SWIFT BIC-CHASUS33, ou
Numéro de participant CHIPS 0002

9. À la convenance des Parties, pour chacune des années de la période financière, le Directeur exécutif du PNUE doit, dès que possible, notifier les Parties à la Convention du montant de leur contribution.

10. Les contributions reçues dans le fonds d'affectation spéciale qui ne sont pas immédiatement destinées à financer des activités doivent être investies à la discrétion des Nations Unies, et tout revenu doit être crédité au fonds d'affectation spéciale.

11. Le fonds d'affectation spéciale sera sujet à audit par le comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.

12. Les budgets estimés devant couvrir les revenus et dépenses de chacune des trois années calendaires constituant la période financière, préparés en euros (avec l'équivalent en dollars), devront être soumis à la réunion de la conférence des Parties à la Convention.

13. Les estimations pour chacune des années calendaires couvertes par la période financière devront être divisées en sections et objets de dépenses, devront être spécifiées en fonction des lignes de dépenses, devront inclure des références aux programmes de travail auxquels elles sont apparentées et devront être accompagnées de certaines informations comme cela peut être requis par les contributeurs ou en leur nom, ainsi que d'autres informations que le Directeur exécutif du PNUE aura estimées utiles et recommandables. En particulier, les estimations devront aussi être faites par programme de travail pour chacune des années calendaires, les dépenses devant être spécifiées pour chaque programme de façon à ce qu'elles correspondent aux sections, objets de dépenses et lignes budgétaires décrites dans la première phrase du présent paragraphe.

14. Le budget proposé, avec toutes les informations nécessaires, devra-t-êre envoyé par le Secrétariat à toutes les Parties au moins 90 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion ordinaire de la conférence des Parties au cours de laquelle il devra-t-êre examiné.
15. Le budget sera adopté par un vote unanime des Parties présentes et votantes à cette conférence des Parties.
16. Dans l'éventualité où le Directeur exécutif du PNUE estimerait que les ressources pourraient être insuffisantes pour couvrir la totalité de la période financière, le Directeur exécutif devra consulter le Secrétariat, qui devra demander conseil au Comité permanent quant à ses priorités pour les dépenses.
17. On ne peut engager les ressources du fonds d'affectation spéciale que si elles sont couvertes par des revenus suffisants au niveau de la Convention.
18. À la demande du Secrétariat de la Convention, après conseil du Comité permanent, le Directeur exécutif du PNUE doit, de manière compatible avec les règles et la régulation financières des Nations Unies, faire les transferts nécessaires d'une ligne de budget à l'autre. À la fin de la première année calendaire de la période financière, le Directeur exécutif du PNUE peut transférer tout solde restant des dotations à la deuxième année calendaire, à condition que l'ensemble du budget approuvé par les Parties ne soit pas dépassé, sauf consentement spécifique par écrit du Comité permanent.
19. À la fin de chaque année calendaire de la période financière[†] le Directeur exécutif du PNUE devra soumettre aux Parties, par le biais du Secrétariat du PNUE/CMS, les comptes de fin d'année. Le Directeur exécutif devra aussi soumettre, dès que possible, les comptes audités pour la période financière. Ces comptes devront inclure tous les détails des dépenses réelles comparées aux provisions d'origine pour chaque ligne de budget.
20. Ces rapports financiers, qui doivent être soumis par le Directeur exécutif du PNUE, seront simultanément transmis par le Secrétariat de la Convention aux membres du Comité permanent.
21. Le Secrétariat de la Convention devra fournir au Comité permanent une estimation des dépenses proposées pour l'année à venir, simultanément à, ou dès que possible après, la distribution des comptes et des rapports auxquels il est fait référence dans les paragraphes précédents.
22. Les actuels termes de référence seront effectifs du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

[†] L'année calendaire du 1^{er} janvier au 31 décembre est l'année de l'exercice comptable et financier, mais la clôture officielle des comptes est le 31 mars de l'année suivante. Ainsi, le 31 mars, les comptes de l'exercice précédent doivent être clos, et, ce n'est qu'alors que le Directeur exécutif peut présenter les comptes de l'année civile précédente.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.2

Français

Original: Anglais

MODUS OPERANDI POUR DES SITUATIONS D'URGENCES DE CONSERVATIONAdoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant que la Convention prévoit dans son texte, article V.5 (m), une disposition pour des «procédures d'urgence permettant de renforcer considérablement et rapidement des mesures de conservation lorsque l'état de conservation des espèces migratrices est sérieusement affecté»;

Considérant que la CMS a par le passé traité des situations d'urgence, telles que la mortalité de masse en 1997 de la colonie du phoque moine (*Monachus monachus*) dans la presqu'île du Cap Blanc sur la côte d'Afrique du Nord-ouest, l'épidémie de la grippe aviaire hautement pathogène (H5N1) touchant les oiseaux migrateurs d'Asie, d'Europe et d'Afrique et la mort en 2010 de 12.000 antilopes Saïga (*Saiga tatarica*) au Kazakhstan;

Notant que dans les cas mentionnés ci-dessus le Secrétariat de la CMS a facilité la sensibilisation, la collecte de fonds et la coordination des procédures d'urgence en rassemblant des acteurs pertinents;

Reconnaissant que la réussite des interventions d'urgence dépende d'une évaluation rapide et détaillée de la situation sur le terrain, y compris les ressources adéquates, afin de guider les activités de suivi;

Notant que le Secrétariat de la CMS continue à jouer un rôle important dans le rapprochement des autorités sur la gestion des espèces, des experts techniques en provenance d'autres disciplines et d'autres parties prenantes à travers les frontières nationales afin de résoudre des crises de conservation qui affectent les espèces migratrices;

Reconnaissant que le Secrétariat de la CMS n'est pas une agence de secours dédiée aux catastrophes et qu'il ne peut jouer, le cas échéant, un rôle de facilitation ainsi qu'un rôle proactif dans la résolution de situations d'urgence de conservation à la demande des Etat de l'aire de répartition;

Prenant note qu'il existe un certain nombre de mécanismes pertinents de gestion des crises, comme celui sur les maladies animales en vertu de la FAO, et les standards étant gérés par l'organisation mondiale de la santé animale (OIE);

Définissant une situation d'urgence dans le cadre de la CMS étant une situation entraînant ou étant susceptible d'entraîner une détérioration significative irrégulière ou soudaine en termes de quantité et la détérioration de l'intégrité environnementale et de la santé d'une population ou plus d'une des espèces figurant sur la liste CMS;

Notant que pour un certain nombre d'espèces il y a un manque d'information scientifique pertinente permettant la prise de décision concernant les interventions d'urgence;

Reconnaissant qu'une situation requiert une intervention lorsqu'un événement tel que les phénomènes naturels (les épidémies, toxicité envers les plantes, ou les périodes de conditions météorologiques exceptionnellement froides ou la sécheresse prolongée) ou les catastrophes anthropiques (contamination environnementale et intoxications, y compris les déversements de pétrole, pesticide ou déchets industriels) été observées, projetées ou supposés les conditions qui sont connues pour entraîner une détérioration considérable de l'état de conservation des espèces migratrices; et

Rappelant la recommandation de la 16^{ème} réunion du Conseil scientifique de la CMS visant à établir un *modus operandi* telles qu'elles sont indiquées dans le document UNEP/CMS/ScC16/Doc.13;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages*

1. *Décide* que les interventions d'urgence doivent être mises en route uniquement si une Parties à la CMS ou une région en haute mer sont concernés Néanmoins les Non-Parties peuvent être pris en considération dans des circonstances exceptionnelles;
2. *Instruit* le Secrétariat de la CMS d'appliquer les mesures d'interventions d'urgence exposés dans l'Annexe, le cas échéant;
3. *Demande* aux Parties d'œuvrer à titre volontaire pour la mise en œuvre du *modus operandi* pour les urgences;
4. *Charge* le Secrétariat d'identifier les agences des Nations Unies, les IGO, les ONG, l'industrie et d'autres agences pertinentes qui peuvent être apte à répondre aux urgences touchant les espèces migratrices et leurs habitats;
5. *Prie* les Parties à la CMS, les Parties aux instruments de la CMS et ses signataires, le Conseil scientifique et les organes consultatifs des autres Accords multilatéraux sur l'environnement de s'entraider, et le Secrétariat de la CMS de coordonner des interventions d'urgence dans le but d'améliorer l'état de conservation des populations concernées telles qu'elles sont indiquées ci-dessus; et
6. *Invite* la FAO, le groupe sur les maladies de la faune sauvage de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le groupe de travail scientifique sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement de collaborer étroitement et de mettre à la disposition leur expertise à la CMS afin d'aborder les mesures urgentes de conservation de manière efficace, telles que décrites ci-dessus.

Annexe

Etapes pour interventions d'urgence

- a. Revoir immédiatement les informations disponibles et contacter les points focaux, les contacts pour les accords, les conseillers scientifiques, les experts techniques (tel que EMPRES FAO l'unité sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes, le groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages de l'UICN, le groupe de travail sur les maladies de la faune OIE) et autres parties prenantes.
- b. Signaler les informations d'événement non officiel à l'Event Reporter santé de la faune (WHER);
- c. Avertir les conseillers scientifiques nommés au sein du groupe taxonomique spécifique, par région et / ou thème, le président du Conseil scientifique, le président du Comité permanent et les représentants régionaux du Comité permanent.
- d. Mettre en place un groupe d'intervention d'urgence, composé, le cas échéant, des interlocuteurs focaux et des conseillers scientifiques dans le ou les pays touchés, des conseillers scientifiques nommés pour le groupe taxonomique précis, la région et/ou le thème particuliers, et des experts de l'espèce et/ou du sujet, ainsi que d'autres parties prenantes, comme des ONG et des scientifiques.
- e. Engager et notifier les mécanismes de gestion de crises et avoir recours à des organismes de secours.
- f. Organiser une ou plusieurs téléconférences du groupe d'intervention d'urgence pour évaluer la situation et discuter des prochaines démarches.
- g. Envoyer une équipe de mission d'urgence dans la région sur l'invitation des Etats de l'aire affectés, la recommandation des experts et les instructions du Secrétariat de la CMS.
- h. Maintenir un contact régulier avec l'équipe de mission d'urgence afin d'évaluer la situation et diffuser de nouvelles informations, si possible.
- i. Initier la collecte de fonds visant à soulager la situation d'urgence en cherchant l'appui du PNUE, les Parties, les OIG, les ONG et d'autres donateurs.
- j. Diffuser largement les résultats de l'équipe de mission d'urgence dès son retour de la zone d'urgence et faire le suivi des décisions prises suite aux résultats de la mission du groupe d'intervention d'urgence, en notifiant par exemple les Parties et les parties prenantes (à travers le Comité permanent) et en aidant les parties prenantes dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.3

Français

Original: Anglais

**LE ROLE DES RESEAUX ECOLOGIQUES
POUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant que la destruction et la fragmentation des habitats figurent parmi les principales menaces à l'encontre des espèces migratrices et que l'identification et la conservation d'habitats de qualité, d'étendue, de répartition et de connectivité adéquates sont de la plus haute importance pour la conservation de ces espèces dans les environnements terrestres aussi bien que marins;

Reconnaissant en particulier que les opportunités d'expansion, de migration et d'échange génétique parmi les animaux sauvages dépend de la qualité, de l'étendue, de la répartition et de la connectivité d'habitats adaptés, qui soutiennent à la fois leurs cycles normaux et leur résilience au changement, notamment le changement climatique;

Reconnaissant d'autre part que les sites qui jouent un rôle critique au sein d'un plus vaste système, tels que les zones centrales, les couloirs, les zones de restauration et les zones tampons, peuvent toutes être reliées par des stratégies qui, par le biais d'une stratégie de réseaux écologiques, traitent le problème de la fragmentation des habitats et les autres menaces aux espèces migratrices;

Considérant que la désignation d'aires protégées à travers de très grandes surfaces n'est pas toujours possible et que des mesures supplémentaires de plus large envergure ont généralement besoin d'être appliquées afin d'aborder et d'atténuer les changements anthropiques à une plus large échelle;

Reconnaissant que l'approche pratique pour l'identification, la désignation, la protection et la gestion de sites critiques varie d'un groupe taxonomique à un autre ou même d'une espèce à l'autre, et que l'approche des voies de migration fournit un cadre utile pour traiter la conservation des habitats et des espèces pour les oiseaux migrateurs le long des voies de migration;

Reconnaissant en outre que les voies de migration constituent un type particulier de couloir de migration que les oiseaux migrateurs dépendent de zones largement distantes les une des autres pour leur survie, et que des mesures visant à conserver ces réseaux devraient se concentrer sur les aires de reproduction, les lieux de haltes, les aires de non-reproduction et de nidification et les lieux d'alimentation;

Notant que le texte de la Convention fait spécifiquement référence à la conservation des habitats, par exemple dans l'article III.4, l'article V.5e et l'article VIII.5e;

Consciente du fait que plusieurs initiatives visant à soutenir les réseaux écologiques sont déjà en cours, à différentes échelles, notamment les initiatives concernant les itinéraires aériens des oiseaux migrateurs, divers programmes de zones protégées sous les auspices d'Accords environnementaux multilatéraux et autres initiatives portant sur des zones qui ne sont pas protégées;

Consciente également du fait que le succès d'un grand nombre de ces programmes et initiatives dépend fondamentalement, entre autres, de l'efficacité de la coopération internationale, notamment transfrontalière, entre les gouvernements, les différentes conventions, organisations non gouvernementales (ONG) et autres acteurs;

Considérant que les espèces migratrices méritent une attention particulière lors de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir les réseaux écologiques afin de s'assurer que les zones choisies soient suffisantes pour satisfaire aux besoins de ces espèces tout au long de leur cycles de vie et à travers l'ensemble de leurs aires de migration;

Rappelant la Onzième des Cibles Aichi 2020 pour la biodiversité, approuvées en 2010 par la Convention sur la diversité biologique, qui stipule qu' «en 2020, au moins 17 pour cent des écosystèmes terrestres et des eaux intérieures, et 10 pour cent des zones côtières et marines, en particulier les domaines d'importance particulière pour les services de la biodiversité et des écosystèmes, seront conservés au moyen de systèmes d'aires protégées bien connectés, gérés efficacement et équitablement, et écologiquement représentatifs, et par d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et intégrés dans des paysages terrestres et marins plus larges», est tout particulièrement valide quand il s'agit de la conservation des espèces migratrices terrestres et marines;

Reconnaissant que l'existence de réseaux fonctionnels d'habitats intégrant l'ensemble des variations régionales peut aider les espèces migratrices à s'adapter au changement climatique, conformément à la Rés.10.19, et peut renforcer les stratégies de conservation lorsque la réaction d'une espèce donnée au changement climatique demeure incertaine;

Reconnaissant également que l'habitat des espèces marines n'est pas une ressource stationnaire pour de nombreuses espèces côtières et la plupart des espèces océaniques inscrites aux Annexes de la CMS;

Reconnaissant en outre que les processus, les ateliers et les outils sont en cours au sein de la Convention sur la diversité biologique qui peut aider à identifier les habitats importants pour les cycles de vie des espèces marines migratrices énumérées dans les annexes de la CMS;

Consciente de l'importance pour la conservation des espèces migratrices de l'intégration des approches de réseaux écologiques dans la planification nationale de l'environnement, y compris les plans en cours d'élaboration sous les auspices d'autres accords environnementaux multilatéraux, tels que les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (sous la Convention sur la Diversité biologique) comme reconnu par la Résolution 10.18 et les plans nationaux d'adaptation (sous la Convention cadre des Nations Unies sur le changements climatique);

Consciente également de l'importance de la promotion de la coopération entre les organisations internationales et régionales compétentes, le cas échéant, dans le but d'adopter des mesures de conservation pour soutenir les réseaux écologiques dans l'environnement marin;

Accueillant les progrès décrits dans le document UNEP/CMS/Conf.10.33 sur la politique de conservation des voies de migration des oiseaux, ainsi que la Résolution 10.10 sur l'orientation sur la conservation des voies migratoires mondiales et les options pour des arrangements politiques;

Reconnaissant le nombre croissant au niveau mondial de réseaux nationaux et régionaux reliés aux espèces migratrices et *accueillant* les deux réseaux écologiques liés à la CMS pour la promotion de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats : le réseau de sites d'Asie occidentale et centrale pour la grue de Sibérie et autres oiseaux d'eau migrateurs dans le cadre du projet PNUE / FEM concernant les grues de Sibérie et les zones humides, pour poursuivre l'application du Mémoire d'Entente concernant la grue de Sibérie qui représente un pas important vers la création d'un réseau de protection des oiseaux d'eau migrateurs dans cette région, et le partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie et son réseau d'itinéraires aériens en Asie orientale-Australasie (tel que reconnu par les Res.9.2 et UNEP/CMS/Résolutions 10.10);

Notant avec plaisir que l'Outil de Réseaux de Sites Critiques, récemment développé en vertu du projet du FEM sur les itinéraires aériens d'Afrique-Eurasie, également connu sous le nom de «Wings over Wetlands», a largement été reconnu comme un instrument innovant et efficace pour renforcer la gestion des sites importants pour les oiseaux d'eau dans la zone couverte par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) qui, entre autres, replace ces sites dans le contexte de leurs itinéraires aériens;

Accueillant les bases de données mondiales telles que MoveBank qui rendent disponibles les données de suivi pour les planificateurs de la conservation et pour le public, et qui sont susceptibles d'aider à l'identification de sites de conservation critiques;

Reconnaissant que la capacité à suivre de petits animaux au niveau mondial permettra d'améliorer grandement les connaissances de base pour une prise de décision éclairée concernant la conservation, et que cela pourrait être réalisé par les nouvelles initiatives de suivi spatial au niveau mondial, tels qu'ICARUS (coopération internationale pour la recherche animale utilisant l'espace), dont la mise en œuvre est prévue sur la Station spatiale internationale (ISS) par l'Agence spatiale européenne (ESA);

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Fait appeler* aux Parties et aux signataires des Mémoires d'Entente de la CMS à examiner l'approche en réseau dans la mise en œuvre des instruments et initiatives existants de la CMS;
2. *Encourage* les Parties et autres Etats de l'aire de répartition, lorsqu'ils identifient des zones importantes pour les espèces migratrices terrestres, aviaires et marines, de prendre en compte et de rendre explicites par le biais de leur description, de plans schématiques ou de modèles conceptuels, les relations entre celles-ci et d'autres zones pouvant leur être reliées d'un point de vue écologique, d'un point de vue physique, par exemple en tant que couloirs d'accès, ou d'un point de vue écologique, par exemple en tant que zones de reproduction liées aux aires de séjour non-reproductif, aux sites d'étapes ou aux aires d'alimentation et de repos;
3. *Invite* les Parties et d'autres Etats de l'aire de répartition et des organisations pertinentes de coopérer, identifier, désigner et maintenir des réseaux écologiques globaux et cohérents des sites protégés, et d'autres sites d'importance internationale et nationale pour les animaux migrateurs gérés

convenablement, tout en tenant compte de la résistance au changement , y compris le changement climatique, et les réseaux écologiques existants;

4. *Prie instamment* les Parties et d'autres Etats de l'aire de répartition ainsi que des partenaires de faire plein usage de tous les outils et mécanismes complémentaires existants pour l'identification et la désignation de sites critiques et de réseaux de sites pour les espèces migratrices et les populations, y compris par la désignation d'autres zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) pour les oiseaux d'eau migrateurs et d'autres taxons migrateurs dépendant de zones humides;

5. *Souligne* la valeur ajoutée du développement de réseaux écologiques dans le cadre de la CMS où aucun autre instrument de réseau n'est disponible, comme par exemple le réseau de voies de migration aériennes d'Asie occidentale et centrale et le réseau de voies de migrations aériennes d'Asie orientale-Australasie et *encourage* les Parties et *invite* les Etats de l'aire de répartition de renforcer la gestion des réseaux existants et leur développement en désignant et gérant des sites supplémentaires;

6. *Encourage en outre* les Parties et les organisations compétentes, lors de la mise en œuvre de systèmes de zones protégées et d'autres mesures de conservation par zone:

- (i) à choisir ces zones de façon à répondre aux besoins des espèces migratrices, dans la mesure du possible tout au long de leurs cycles de vie et à travers l'ensemble de leurs aires de migration;
- (ii) de définir, au niveau des réseaux, des objectifs pour la conservation de ces espèces au sein de tels systèmes, notamment par la restauration d'habitats fragmentés et dégradés et par la suppression des barrières à la migration; et
- (iii) de coopérer au niveau international afin de réaliser de tels objectifs.

7. *Invite* les Parties, en collaboration avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), ONG et autres parties prenantes, les cas échéant, à améliorer la qualité, le suivi, la gestion, l'étendue, la répartition et la connectivité des zones terrestres et aquatiques protégées, y compris les zones marines, en accord avec la loi internationale, notamment la CNUDM, afin de satisfaire de la façon la plus efficace possible aux besoins des espèces migratrices tout au long de leur cycles de vie et à travers l'ensemble de leur aires de migration, notamment leurs besoins de zones d'habitat favorables à leur résilience au changement, notamment le changement climatique, en tenant compte de l'ensemble des paysages terrestres et marins;

8. *Invite en outre* les Parties et autres Etats ainsi que les autres instances internationales pertinentes, le cas échéant, à explorer l'applicabilité de réseaux écologiques aux espèces migratrices marines, en particulier celles qui sont sous la pression des activités humaines telles que la surexploitation, exploration/l'exploitation pétrolière et gazière, le développement des zones côtières et la pêche;

9. *Demande* au Conseil scientifique, conjointement avec le Secrétariat et en consultation avec les organisations compétentes et les acteurs clés, de mener une étude stratégique afin:

- (i) d'évaluer la mesure dans laquelle et la façon dont les principaux systèmes et initiatives existants en matière de zones protégées visant à promouvoir les réseaux écologiques satisfont aux besoins des espèces migratrices tout au long de leurs cycles de vie et à travers

l'ensemble de leurs aires de migration, notamment la question de la résilience au changement climatique, et tenant compte de l'importante différence du point de vue écologique et comportemental entre les espèces terrestres et aquatiques;

- (ii) d'identifier, parmi les divers Accords et autres instruments de la CMS, l'usage actuel et potentiel des stratégies et systèmes de réseaux écologiques;
- (iii) de déceler des opportunités pour renforcer l'efficacité des et les synergies entre les programmes et les initiatives pertinents sur les zones protégées et les réseaux écologiques au regard des besoins de conservation des espèces migratrices; et
- (iv) de faire rapport de leurs résultats, notamment de leurs recommandations, devant la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties;

10. *Prie* le Secrétariat de compiler les études de cas existantes qui sont pertinentes pour les espèces migratrices représentatives des différents groupes taxonomiques et/ou des groupes liés aux types d'écosystèmes principaux, et de faire rapport des résultats, y compris des recommandations, à la Conférence des Parties à sa 11^{ème} séance pour illustrer l'application pratique des approches décrites dans la présente résolution et soutenir le partage d'expérience entre les Parties;

11. *Demande également* au Secrétariat, sous réserve de disponibilité des ressources, de collaborer avec les Parties et le Conseil scientifique et d'autres organisations internationales et régionales, notamment la Convention sur la diversité biologique, afin d'organiser des ateliers régionaux et sous-régionaux visant à promouvoir la conservation et la gestion de sites critiques et de réseaux écologiques parmi les Parties;

12. *Demande* aux Parties et *invite* les agences de financement compétentes de fournir, en temps utile, un soutien financier adéquat et prévisible au travail du Conseil scientifique et du Secrétariat lors de la réalisation des actions définies dans la présente résolution ;

13. *Invite* le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), lors de ses prises de décisions en matière d'octroi de financements, à soutenir les activités qui contribueront à faire avancer les différents axes de travail définis dans la présente résolution, en particulier, ceux visant à améliorer la gestion des habitats au niveau des sites par le biais de l'utilisation d'outils et de ressources spécifiquement développés pour la conservation des espèces migratrices sur leurs itinéraires aériens, sur leurs voies migratoires ou dans le contexte des réseaux écologiques, et de soutenir le partage des informations et des expériences;

14. *Invite également* les AME ainsi que les autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales compétentes à apporter leur soutien à la mise en œuvre de la présente résolution, notamment en partageant leurs informations et en collaborant aux travaux techniques présentés ci-dessus;

15. *Exhorte* les Parties, la communauté scientifique, et d'autres organisations à soutenir l'utilisation des bases de données existantes pour une recherche visant à une prise de décisions basée sur des recherches scientifiques dans le cadre de CMS et d'autres instances politiques; et

16. *Exhorte* les Points focaux nationaux de la CMS et les conseillers scientifiques à travailler étroitement avec les organisations compétentes telles que l'Agence Spatiale Européenne et ses points focaux pour soutenir les nouveaux développements technologiques tels que l'expérience ICARUS pour suivre les mouvements et le devenir des animaux migrants au niveau mondial.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.4

Français

Original: Anglais

DEBRIS MARINS

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Concernée par le fait que les débris marins ont un impact négatif sur un nombre considérable d'espèces migratrices marines, y compris plusieurs espèces d'oiseaux, de tortues et de mammifères marins qui sont menacées d'extinction;

Tenant compte du fait que la mortalité des espèces migratrices peut être causée par ingestion, enchevêtrement ou par choc avec des débris marins et des zones côtières;

Constatant que des efforts communs doivent être fournis dans les régions situées en amont, dans les estuaires et autres systèmes où les débris marins peuvent pénétrer dans l'environnement marin et côtier et ainsi avoir un impact sur les espèces migratrices répertoriées dans la Convention;

Reconnaissant la Résolution 60/30, sur les Océans et le Droit de la mer, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui souligne l'importance de la protection et de la préservation de l'environnement marin et de ses organismes vivants contre la pollution et l'altération physique;

Reconnaissant en outre qu'il y a un grand nombre d'instruments régionaux et d'autres au niveau international adressant la question sur les débris marins au sein de leur région;

Constatant la récente déclaration de l'Engagement d'Honolulu et le développement continu de la Stratégie d'Honolulu pour réduire l'impact des débris marins dans les dix prochaines années;

Constatant également la récente adoption d'amendements à l'Annexe V « prévention de la pollution par les déchets déversés par les navires » de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) qui interdiront le déchargement des déchets des navires dans la mer à compter du 1 janvier 2013, excepté dans des conditions très précises; et

Reconnaissant les actions engagées par les Etats pour limiter les impacts négatifs des débris marins dans les eaux placées sous leur juridiction;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Considère* que les débris marins doivent inclure tous les matériaux solides, d'origine anthropogénique, jetés ou abandonnés dans leur environnement, indépendamment de leur taille, fabriqués ou transformés, y compris tous les matériaux jetés à la mer, sur le rivage ou apportés indirectement à la mer par les rivières, les eaux usées, les tempêtes ou les vents;
2. *Encourage* les Parties à identifier les zones côtières et océaniques où les débris marins s'accumulent pour identifier les zones de préoccupation potentielles;
3. *Encourage également* les Parties à collaborer avec les régions voisines pour identifier et s'occuper des sources et des impacts des débris marins, en sachant que les débris marins ne sont pas soumis aux frontières souveraines;
4. *Prie* le Secrétariat de la CMS de demander aux Accords associés qui ont accès aux données sur les impacts potentiels ou réels des débris marins sur les espèces marines de fournir ces informations au Conseil scientifique avant la 11^{ème} ou la prochaine Conférence des Parties;
5. *Recommande* aux Parties de développer et de mettre en place leur propre plan d'action national devraient traiter des impacts des débris marins dans les eaux placées sous leur juridiction, plan qui pourrait élaborer les avantages de l'instauration de programmes de gestion des débris marins domestiques, particulièrement en ce qui concerne les engins de pêche perdus, abandonnés ainsi que jetés et les problèmes de la pêche fantôme qui en résultent;
6. *Prie* les Parties de fournir les informations disponibles sur les quantités les impacts et les sources des débris marins dans les eaux placées sous leur juridiction sur les espèces marines répertoriées dans les Annexes I et II de la Convention dans leur Rapports Nationaux;
7. *Encourage* des Parties et des organisations à soutenir les efforts des parties qui ont des ressources limitées pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plan d'action national concernant les débris marins;
8. *Recommande* que le Conseil scientifique:
 - (a) identifie les lacunes dans les connaissances relatives à la gestion des débris marins et de leurs impacts sur les espèces migratrices;
 - (b) identifie les meilleures stratégies pratiques de traitement des déchets employées à bord des navires de commerce maritime, en tenant compte du travail considérable réalisé par l'Organisation Maritime Internationale, la FAO, et l'Organisation Internationale de Normalisation pour éviter le double emploi, identifier les codes de conduite existants et déterminer les améliorations et/ou développements nécessaires de nouveaux codes de conduite;
 - (c) facilite une analyse de l'efficacité des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public sur les déchets pour identifier les lacunes et les domaines à améliorer; et
 - (d) rédige le cas échéant un rapport sur le progrès et les développements pour la Conférence des Parties à la CMS; et
9. *Demande également* au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, de stimuler des liens avec les instruments régionaux et internationaux pertinents tels que OMI, FAO, PNUE, les conventions des mers régionales et d'autres enceintes pour développer les synergies, éviter les duplications et maximiser les efforts pour réduire l'impact des débris marins sur les espèces migratrices.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.5

Français

Original: Anglais

PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS 2015–2023

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Se rappelant que la Résolution 8.2 par laquelle le plan stratégique pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage (2006-2011) a été adopté;

Conscient que la 38^{ème} réunion du Comité permanent a décidé que la Conférence des Parties lors de sa 10^{ème} réunion doit considérer la mise à jour de l'actuel plan stratégique pour couvrir les trois ans (2012-2014) de la période à venir sans y effectuer de changements substantiels;

Prenant en compte que cette décision permettrait de gagner suffisamment de temps pour élaborer le plan stratégique pour 2015-2023 afin de le soumettre à la COP11 en 2014 sur la base du résultat final du processus de la Structure future et sur les résultats et recommandations de l'évaluation du statut de l'exécution du plan 2006-2011 par les Parties contractantes, les organisations partenaires et le secrétariat de la CMS;

Notant que la version actualisée du projet du plan stratégique pour la période 2012-2014 (UNEP/CMS/Doc.10.22);

Se rappelant la décision X/20 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans laquelle la CMS est reconnue comme premier partenaire dans la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices sur toute l'aire de répartition;

Prenant par ailleurs en compte la décision X/20 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans laquelle le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les objectifs de biodiversité d'Aichi ont été adoptés, laquelle a invité le groupe de gestion de l'environnement des Nations Unies à identifier les mesures d'une mise en œuvre réelle et efficace du plan stratégique au niveau du système des Nations Unies;

Notant que la décision X/20 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié les Parties et d'autres gouvernements à soutenir l'actualisation des stratégies et des plans d'action nationaux de diversité biologique (SPANB) comme instruments efficaces pour promouvoir l'exécution du plan stratégique et intégrer la biodiversité au niveau national, prenant en compte les synergies entre les différentes conventions apparentées à la biodiversité de manière cohérente et avec leurs mandats respectifs;

Notant également la résolution 14.2 de la Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Flora and Fauna - CITES) (La Hague 2007), laquelle contient la vision stratégique de la CITES 2008-2013;

Notant par ailleurs la résolution X.1 de la Conférence des Parties de la Convention de Ramsar (Changwon 2008) qui a adopté le plan stratégique de Ramsar 2009-2015; et

Observant le rapport du Secrétariat examinant l'exécution du plan stratégique (document UNEP/CMS/Conf.10.21);

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Accueille* le plan stratégique 2006-2014 actualisé de la CMS qui est annexé à cette résolution;
2. *Décide* de développer un nouveau plan stratégique pour la période 2015-2023 et *confirme* la nécessité d'un travail intersession sur son élaboration;
3. *Décide* d'établir un groupe de travail avec pour tâche d'ébaucher le prochain plan stratégique 2015-2023 pour qu'il soit considéré par la Conférence des Parties à sa 11^{ème} réunion, et *demande* au groupe de travail de soumettre un compte-rendu à la 40^{ème} réunion du Comité permanent. Le mandat du groupe de travail sur le plan stratégique est annexé à cette résolution;
4. *Donne instruction* au Secrétariat, de déployer les préparations nécessaires, en s'appuyant sur le matériel à disposition dans le cadre du processus de la structure future et en identifiant des éléments possibles pour un nouveau Plan stratégique pour alimenter et compléter les efforts du groupe de travail;
5. *Invite* le groupe de gestion sur l'environnement des NU, par l'intermédiaire de son groupe de gestion des questions relatives à la diversité biologique, à considérer les questions relatives aux espèces migratrices pour l'identification des possibilités de coopération et de recentrage de la diversité biologique sur les secteurs politiques concernés de soutenir la mise en œuvre efficace du plan stratégique pour la diversité biologique à travers le système des Nations Unies; et
6. *Demande* au PNUE, les Parties et les donateurs multilatéraux d'apporter une assistance financière pour mettre en œuvre cette résolution.

Annexe 1

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN STRATÉGIQUE**Objectifs**

1. Le principal objectif du groupe de travail sera d'élaborer le plan stratégique de la CMS pour la période 2015-2023. Le nouveau plan stratégique sera présenté pour adoption à la COP11.
2. À cette fin, le groupe de travail prendra en compte le plan stratégique pour la période 2006-2011 ainsi que sa version actualisée allant jusqu'en 2014. Il prendra aussi en compte les conclusions de la COP10 sur le processus de la Structure future de la Convention, en particulier en ce qui concerne les priorités fixées et les activités indiquées dans l'option choisie.
3. Le groupe de travail prendra également en compte le plan stratégique pour la diversité biologique pour la période 2011-2020 et tout particulièrement les objectifs d'Aichi telles qu'adoptés par la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les documents stratégiques des autres AME relatives à la biodiversité mondiale et tout autre document que le groupe de travail estime être utile.
4. Le groupe de travail considérera et proposera une procédure pour évaluer le statut de l'exécution du plan stratégique 2015-2023 par les Parties ainsi que des organisations partenaires de la CMS.
5. Le groupe de travail tiendra informé le Comité permanent de son travail par le biais de comptes rendus de chacune de ses réunions du comité et présentera ses conclusions initiales au comité permanent en 2012.

Composition du groupe de travail

6. Le groupe de travail sera composé des Parties à la convention sur la base du même équilibre régional tel que celui du Comité permanent, c'est-à-dire un maximum de 2 par région. Le groupe régional sélectionnera ses représentants en fonction de leur expérience et leur connaissance du **Plan Stratégique de la CMS** et celle de la CMS et de sa famille. Les présidents du Comité permanent et du Conseil scientifique seront de droit membres du groupe de travail. Les organisations partenaires et les secrétariats des MEA pertinents seront également invités mais comme membres non-votants du groupe.
7. Les Parties contractantes doivent être consultées à chaque étape du processus par leurs représentants régionaux.
8. Le groupe de travail sollicitera le point de vue et travaillera en coopération avec la famille de la CMS entière afin d'avoir un plan stratégique de la CMS dans lequel le travail de sa famille soit reflété et respecte autant que possible le mandat de chaque instrument. Les secrétariats de même que les présidents des organismes pertinents des autres MEA seront aussi consultés.
9. La composition du groupe de travail sera convenue sous la responsabilité du Comité permanent de la CMS pas plus tard qu'un mois après la fin de la COP10.

10. Le président et le vice-président seront choisis parmi les membres du groupe de travail sous la responsabilité du Comité permanent de la CMS, pas plus tard qu'un mois après la fin de la COP10.

11. Le travail du groupe de travail sera facilité par le secrétariat.

Annexe 2

**CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

PLAN STRATEGIQUE ACTUALISE 2006-2014

Version prorogée du Plan Stratégique 2006-2011 destinée à couvrir les trois années 2012-2014 d'ici à la COP11

1. INTRODUCTION
2. ENJEU
3. ROLE DE LA CMS
4. PLAN STRATEGIQUE 2006-2014
5. MISE EN ŒUVRE
6. CADRE LOGIQUE

1. INTRODUCTION

1. La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) a célébré son trentième anniversaire en 2009. En tant que l'une des premières Conventions relatives à la biodiversité, entrée en vigueur bien avant la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), de portée plus large, elle a joué, sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), un rôle pionnier dans la promotion et le lancement d'une action collaborative de conservation et de gestion en faveur des espèces animales migratrices dont «une certaine proportion traverse de manière cyclique et prévisible une ou plusieurs frontières juridiques nationales» (Article I). Le phénomène de ces migrations constitue un élément unique du patrimoine naturel mondial qui ne peut être conservé que moyennant les efforts conjoints de toutes les nations.

2. Ce Plan Stratégique Actualisé a pour but de définir l'objectif global, les cibles et les buts pour les neuf années de la période 2006-2014 afin de garantir une approche cohérente et stratégique de la mise en œuvre de la Convention sur le plan national, régional et mondial. La durée de validité du Plan Stratégique 2006-2011 en cours est prolongée, car le résultat du processus de Structure future ne sera pas connu avant la COP10 et qu'il ne serait pas raisonnable d'élaborer un nouveau Plan en l'absence de cette contribution.

3. La période étendue couverte par la Plan Stratégique inclut partiellement une date limite significative fixée par la communauté internationale lors de la Dixième Réunion de la Conférence des Parties de laCDB, lorsque, à Nagoya (Japon), les Ministres responsables de la mise en œuvre de laCDB ont décidé de renforcer leurs efforts pour mettre en place des mesures visant à endiguer la perte de biodiversité au niveau mondial, régional, subrégional et national d'ici 2020. Le but visé se reflétait également dans la Décision X/2 qui a adopté « le Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020 » et les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité qui englobent la définition de la mission assignée au Plan Stratégique de laCDB : « Prendre des mesures efficaces et urgentes pour endiguer la perte de la biodiversité afin d'assurer que d'ici 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, assurant ainsi la diversité de la vie de la planète et contribuant au bien-être humain et à l'éradication de la pauvreté. Afin de s'en assurer, les pressions sur la biodiversité sont réduites, les écosystèmes restaurés, les ressources biologiques exploitées de manière durable et les bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques partagées de manière juste et équitable ; les ressources financières adéquates sont mises à disposition, les capacités renforcées, les questions et les valeurs de biodiversité sont systématisées, des politiques appropriées mises en œuvre de manière efficace, et la prise de décision est basée sur une approche scientifique saine et sur le principe de précaution ». Le Plan Stratégique Actualisé de la CMS, conjointement avec les futurs plans de mise en œuvre associés pour les différents organes de la CMS, constitue la contribution planifiée de la Convention en vue de la réalisation des objectifs à l'horizon 2020. Il a pour objet d'assurer que les avantages que les espèces migratrices apportent aux écosystèmes et au bien-être de l'humanité se perpétuent au bénéfice des générations actuelles et futures.

2. ENJEU

2.1 Quelles sont les particularités des espèces migratrices ?

4. Les animaux migrateurs sont des composantes spécifiques des écosystèmes du monde. La palette des espèces s'étend des antilopes aux poissons, des baleines aux éléphants, des chauves-souris aux oiseaux et aux papillons. Alors que, comme toutes les espèces, ils contribuent de manière vitale et diverse au fonctionnement des écosystèmes dans lesquels ils vivent, leurs mouvements sur de petites ou longues distances constituent une caractéristique unique à l'échelle du monde, avec de multiples implications pour la valeur qu'ils représentent en tant que ressource naturelle ainsi que pour leur conservation. Les animaux migrateurs constituent, en principe, des composantes « à temps partiel » des écosystèmes où ils remplissent des fonctions écologiques saisonnières importantes : ils peuvent servir de ressource alimentaire essentielle aux espèces non migratrices de ces zones, ils peuvent agir comme pollinisateurs et diffuseurs de semences, ou ils peuvent eux-mêmes exploiter les ressources alimentaires locales plus ou moins abondantes selon la saison, contribuant ainsi à l'équilibre biologique de l'écosystème.

2.2 Importance des espèces migratrices pour les personnes

5. La vie de nombreuses communautés humaines est également fondée sur l'afflux régulier des animaux migrateurs. Dans différentes parties du monde, ceux-ci fournissent une base de subsistance, des activités de chasse et de pêche commerciales et de divertissement, constituant fréquemment un fondement important de l'économie locale. Dans bien des cas, les animaux migrateurs représentent une ressource saisonnière prévisible pour des communautés humaines éloignées les unes des autres. L'exploitation de cette ressource par l'une de ces communautés peut largement influencer sur sa disponibilité pour d'autres, vivant dans un lieu éloigné.

6. En raison de leurs habitudes de migration et de la diversité des environnements qu'ils occupent pendant des périodes plus ou moins longues, de nombreux animaux migrateurs sont des indicateurs sensibles du changement environnemental. Ils peuvent lier l'impact des modifications humaines de l'environnement dans des régions très éloignées les unes des autres, comme le montre l'exemple célèbre des pesticides toxiques que l'on retrouve dans les tissus des animaux de l'Antarctique.

7. Les espèces migratrices ont une grande importance dans de nombreuses cultures, dans les légendes, les histoires, les religions et la médecine. Pour de nombreuses personnes, les allées et venues des animaux migrateurs sont un signe symbolique puissant du caractère saisonnier de la nature et de la succession des cycles annuels. Plus récemment, des regroupements spectaculaires de migrateurs saisonniers ont constitué des attractions de première importance pour les écotouristes comme les observateurs d'oiseaux, de tortues et de baleines.

2.3 Menaces accrues envers les espèces migratrices

8. Conformément à son impact sur la biodiversité en général, la pression humaine sur les animaux migrateurs et leur habitat est souvent intense. Cette pression peut avoir des impacts particulièrement négatifs sur les populations d'animaux migrateurs, étant donné qu'un grand nombre d'individus sont concentrés sur certains sites traditionnellement utilisés. Les pratiques non durables de chasse et de pêche, de même que les prises accessoires des pêcheries, ont notamment des conséquences très lourdes pour de nombreuses espèces. La destruction ou la modification des zones humides, des forêts et des prairies ôte à ces animaux des ressources alimentaires et des abris vitaux. L'introduction d'espèces exotiques et les effets nocifs des polluants industriels et agricoles sont des risques supplémentaires.

9. Les travaux scientifiques récents suggèrent également que le changement climatique peut, selon toute vraisemblance, avoir également un impact sur les espèces migratrices. De nombreux habitats importants pour les espèces migratrices peuvent être modifiés en profondeur, des schémas de migration traditionnels fragmentés ou modifiés en conséquence. Le statut de certaines espèces pourrait être sérieusement affecté. La désertification en cours de zones semi-arides, notamment dans la zone sahélo-saharienne, est considérée comme ayant un impact négatif croissant sur certains oiseaux migrateurs sur de longues distances et certains mammifères migrateurs terrestres.

10. Les barrières à la migration telles que les barrages, les clôtures, les lignes électriques et les fermes éoliennes peuvent fragmenter les itinéraires migratoires et entraîner une forte mortalité. Les oiseaux sont également soumis au danger de blessures ou de mort causé par les tours de communication et les lignes et les pylônes de transmission électrique. Pour toutes ces raisons, il existe un nombre croissant d'espèces migratrices soumises à un risque sérieux d'extinction. Toutes ces menaces persistent jusqu'à aujourd'hui, c'est pourquoi il convient de les traiter pendant la période étendue du Plan Stratégique.

2.4 Besoins spécifiques de conservation en faveur des espèces migratrices

11. En raison de leur comportement unique et de leurs besoins écologiques particuliers, les espèces migratrices ont des besoins spécifiques en matière de conservation. Il est capital de souligner que la coopération entre les États qui se partagent les populations d'espèces migratrices est absolument essentielle. Ces États ont une responsabilité commune lorsqu'il s'agit d'assurer la survie à long terme des animaux migrateurs et de leur comportement migratoire à travers et au-delà de leurs territoires.

12. Des actions concertées et coordonnées sur le terrain seront nécessaires pour affronter les menaces qui pèsent sur les animaux migrateurs, si nous voulons garantir leur liberté de mouvement à travers les frontières internationales et les continents, assurant en cela qu'ils puissent continuer de

contribuer à la bonne santé et au bon fonctionnement des écosystèmes et au bien-être des populations humaines qui dépendent de ces animaux pour leur économie locale. De telles actions supposent un surplus de recherche afin de mieux comprendre les besoins de ces espèces : une multitude de mesures de conservation sur le terrain, ciblant aussi bien les espèces que leur habitat sur tous les parcours, une sensibilisation accrue aux enjeux, et une coopération internationale entre les agences concernées et les décideurs.

3. ROLE DE LA CMS

3.1 Coopération internationale

13. Étant donné que les espèces migratrices, au sens de la définition donnée dans le texte de la Convention, ne peuvent être conservées que grâce à des efforts internationaux collectifs dans le cadre desquels des approches basées sur les spécificités des espèces et les écosystèmes sont reliées et coordonnées pour tous les parcours migratoires d'une espèce, l'objet de la CMS est de catalyser, favoriser et soutenir cette collaboration internationale.

14. A l'aide des différents outils opérationnels dont elle dispose, la CMS institue des obligations pour ses Parties Contractantes en vue de la protection des espèces les plus menacées énumérées à l'Annexe I de la Convention, définit un cadre pour l'élaboration d'instruments multilatéraux régionaux ou globaux pour assurer la durabilité de l'exploitation de certaines espèces migratrices ou groupes d'espèces énumérés à l'Annexe II, et met à disposition les fonds nécessaires à la recherche et aux projets de conservation à travers son Programme de Petites Subventions.

3.2 Contribution au développement durable

15. De nombreuses espèces migratrices fournissent des services essentiels à l'écosystème qui, à leur tour, ajoutent au bien-être des populations humaines dans de nombreux pays du monde. La conservation et la gestion durable des populations des espèces migratrices représentent une contribution importante à des objectifs plus larges de développement global durable.

16. A terme, la CMS s'engage à assister les Parties Contractantes dans leur évolution vers une exploitation authentiquement durable des ressources naturelles. Son travail est orienté sur la mise en œuvre du Plan Stratégique pour la Biodiversité de la CDB 2011-2020 et des Objectifs Aichi, du 7^{ème} objectif du Millénaire pour le développement et du Plan de Mise en Œuvre adopté au Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg, Afrique du Sud, en 2002. Elle soutient des programmes en faveur de la conservation ayant pour objectif d'apporter des avantages à long terme aux communautés locales, en les aidant à réduire le taux de perte de biodiversité. De nombreux plans d'action basés sur des accords élaborés sous les auspices de la CMS œuvrent au bénéfice commun des espèces migratrices et des communautés locales. Ces plans traitent des questions visant à réduire les pressions sur les populations animales migratrices, sans perdre de vue les besoins de l'économie locale des communautés, y compris, dans la mesure où cela est compatible avec le statut de l'espèce, en permettant une exploitation durable de celles-ci.

3.3 Réalisations

17. La CMS compte actuellement 116 Parties, et si l'on prend en compte la Convention et les Accords associés, la Famille CMS affiche près de 150 pays participants, et ce nombre est en augmentation constante.

18. En date du mois de décembre 2008, 128 espèces avaient été répertoriées à l'Annexe I de la CMS, et l'Annexe II couvre potentiellement plus de 1000 espèces. Nombre de ces espèces fait l'objet de mesures de protection strictes au sein des États de l'aire de répartition des Parties contractantes, d'activités coopératives dans le cadre d'accords CMS et également de projets de recherche et de conservation financés par le Programme CMS de Petites Subventions. Depuis 1990, vingt-six instruments internationaux ont été mis en place sous les auspices de la CMS pour les chauves-souris, les oiseaux, les grands herbivores, les éléphants, les dauphins et les baleines, les tortues marines et les phoques. Cinquante-trois (en date du mois de décembre 2008) espèces migratrices menacées ont été désignées pour une action concertée. Depuis 1997, les petites subventions accordées aux projets ont dépassé la valeur de 1,5 millions de dollars, bien que depuis 2006, les ressources disponibles pour les petites subventions aient considérablement diminué.

3.4 Relations avec les autres conventions

19. La CMS et ses instruments, bien que ciblant spécifiquement les espèces migratrices, contribuent à la réalisation de l'objectif plus large de conservation de la biodiversité. Ils relèvent d'une approche intégrée de mise en œuvre d'autres instruments internationaux relatifs à la biodiversité, de la réalisation du Plan Stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, et des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité, adoptés à la COP10 de laCDB. Les cibles et les objectifs de la CMS et d'autres conventions relatives à la biodiversité, notamment de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), de la Convention sur la Conservation des Zones Humides d'Importance Internationale (Ramsar) et de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se renforcent mutuellement. La complémentarité avec laCDB est mise en lumière par la reconnaissance de la CMS comme premier partenaire de laCDB en matière de conservation des espèces migratrices. Alors que laCDB se concentre sur la préservation de la diversité biologique sur le plan génétique, sur le plan de l'espèce et de l'écosystème, la CMS utilise les espèces migratrices comme « fil vivant » pour relier fonctionnellement les écosystèmes par le biais des réseaux, des corridors et des voies de cheminement sur de grandes étendues géographiques, à travers les frontières nationales, régionales et continentales.

20. CMS a instauré un certain nombre de relations de collaboration avec ces organisations et d'autres organisations intergouvernementales afin de maximiser les synergies et d'éviter les doublons. Des programmes de travail conjoints ont été élaborés entre la CMS et CITES, CMS etCDB, et CMS, AEWa et Ramsar. Dans la mesure du possible, le travail de la CMS doit être effectué en étroite collaboration avec la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, dans laquelle l'Article 64 est consacré aux espèces marines fortement migratrices.

3.5 Relations avec d'autres organisations

21. Les activités de la CMS sont soutenues par des partenariats forts avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales. L'association avec son organisation de tutelle, l'UNEP, qui non seulement met à disposition le Secrétariat de la Convention, mais à travers ses bureaux régionaux, ses programmes thématiques et son quartier général, apporte également un soutien financier et en nature à certains programmes de la Convention, est à cet égard d'une importance primordiale.

22. Les partenariats avec les principales organisations non gouvernementales permettent de mener à bien des actions de conservation sur le terrain. Ils constituent également des relais clés pour faire pénétrer l'information scientifique et relative à la conservation dans les processus décisionnels de la Convention. Il reste encore un fort potentiel à en retirer. Il importe d'élargir et de renforcer ces activités de coopération sur des bases plus formelles, par exemple à l'aide de mémorandums de coopération et de programmes de travail communs. En 2011, des accords de partenariat ont été signés avec le Centre de Droit Environnemental de l'UICN et le Réseau « Migratory Wildlife Network ».

3.6 Principaux défis pour la CMS

23. Les plus grands défis en matière de conservation des espèces migratrices tels qu'ils sont inscrits dans les quatre objectifs du Plan Stratégique, sont de disposer des meilleures informations pour fonder les décisions relatives à la conservation et à la gestion durable, la nécessité de prendre des mesures de conservation de manière coordonnée et coopérative sur l'ensemble d'un parcours, d'accroître la sensibilisation aux enjeux clés au sein des publics cibles correspondants, et de développer et de mobiliser des ressources financières et humaines pour mettre en œuvre les mesures de conservation nécessaires.

24. La CMS fournit une plateforme globale permettant de faire face aux menaces qui pèsent sur les espèces migratrices à l'aide d'un arsenal d'outils pouvant être adapté en fonction des situations spécifiques. Il sera déterminant que la CMS parvienne à étendre encore ses adhésions de par le monde. De même des ressources financières supplémentaires, limite constante des activités de conservation de la biodiversité, devront-elles être mobilisées pour permettre non seulement les activités au niveau national, mais également les activités coordonnées et coopératives englobant la totalité des aires de répartition.

4. PLAN STRATEGIQUE ACTUALISE 2006–2014

4.1 Champ d'application et structure

25. Le Plan Stratégique de la CMS fournit le cadre général et l'argumentaire pour ce que la Convention, à savoir les Parties Contractantes et les organes institutionnels de la CMS, ambitionne de réaliser pendant la prochaine période intersession. Il est structuré au format d'un cadre logique hiérarchisé (voir cadre logique en section 6).

4.2 Vision

→ **Un monde qui comprend, respecte et soutient le phénomène de la migration animale comme composante unique de notre patrimoine naturel partagé**

26. Cette vision à long terme, en relation avec la conservation de la biodiversité, a non seulement présidé à la création de la Convention il y a plus de 30 ans, mais constitue aujourd'hui encore la motivation principale de son développement continu et de son expansion.

4.3 Objectif global

→ **Assurer un statut de conservation favorable des espèces migratrices, et contribuer ainsi au développement durable du monde**

27. En poursuivant l'objectif global susmentionné, la CMS cherche à renforcer son rôle de leader en termes d'efforts internationaux en faveur des espèces migratrices. Elle établit les partenariats nécessaires entre les pays et de nombreuses institutions nationales et internationales afin d'atteindre un meilleur statut pour les animaux migrateurs. L'objectif souligne le fait que la CMS se considère clairement comme faisant partie intégrante d'une famille d'instruments législatifs internationaux ayant pour but principal la conservation de la biodiversité, le maintien des processus et des systèmes biosphériques et l'exploitation durable des ressources biologiques en tant que base essentielle du développement durable à l'échelle mondiale et la survie des économies locales à long terme.

4.4 Objectifs

28. Basé sur sa compétence générale en vertu de la Convention et sur l'expertise acquise pendant plus d'un quart de siècle, la CMS poursuit quatre objectifs principaux. Alors que les trois premiers sont destinés à atténuer les menaces pesant sur le statut des espèces migratrices (absence de connaissances, absence d'action et absence de sensibilisation), le quatrième est lié aux capacités de la Convention elle-même et de ses organes constitutifs.

→ **OBJECTIF 1 : Assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices soient basées sur la meilleure information possible**

29. Au vu de la complexité des enjeux relatifs aux espèces migratrices, la disponibilité des informations, et également des connaissances traditionnelles, est essentielle pour permettre la prise de décisions sensées. Grâce au travail de son Conseil scientifique, la Convention promeut, initie et soutient traditionnellement le travail de recherche pertinent et continuera de le faire au cours des trois prochaines années. **Huit cibles** doivent garantir que les données pertinentes continuent d'être collectées pour documenter le statut des espèces et des groupes d'espèces, les pressions s'exerçant sur la biodiversité, l'élaboration de réponses et l'efficacité de ces réponses pour gérer ces menaces.

→ **OBJECTIF 2 : Assurer que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation**

30. L'argumentaire principal de la Convention consiste en une « approche fondée sur le parcours migratoire ». Les espèces migratrices sont conservées de manière optimale à l'aide d'efforts de coopération internationaux conjoints, de la combinaison d'approches basées sur les espèces et les écosystèmes au niveau national, coordonnés sur l'ensemble d'un parcours migratoire.

31. Une série d'instruments est disponible dans le cadre de la Convention pour réaliser l'objectif susmentionné : accords, mémorandums d'Entente et plans d'action. Les **neuf cibles de l'objectif** concernent les différentes actions requises en relation avec les différentes catégories d'espèces reconnues par la Convention : Annexe I Espèces, Annexe II Espèces et totalité des espèces migratrices. Ils concernent l'élaboration de plans d'action intégrés, d'actions spécifiques en fonction du site, et également certaines menaces particulièrement importantes pour certaines espèces migratrices.

➔ **OBJECTIF 3 : Élargir la portée de la sensibilisation et renforcer l'engagement en faveur de la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs clés**

32. La coopération entre les nations ne peut être efficace que si les décideurs et les leaders d'opinion impliqués sont conscients des enjeux et du besoin prépondérant d'action concertée. L'une des tâches principales de la Convention par le passé, et qui le restera à l'avenir, est d'attirer l'attention de publics cibles sélectionnés sur ces problèmes. Les **six cibles** identifiées concernent ces publics, il s'agit notamment d'assurer que les Parties Contractantes actuelles renforcent leur engagement ; que des pays identifiés comme prioritaires rejoignent la Convention en tant que nouvelles Parties Contractantes ; de permettre que le réseau déjà vaste de Partenaires puisse être encore renforcé et élargi ; et de permettre d'initier des dialogues avec des groupes sectoriels dont les activités ont un impact particulier sur les espèces migratrices.

➔ **OBJECTIF 4 : Renforcer le rôle de supervision et d'unification de la CMS pour la conservation et la gestion des espèces migratrices**

33. **Huit cibles** « internes » sont identifiées dans le cadre de l'objectif de « favorisation » qui a pour but de renforcer le travail de la Convention, l'augmentation de son efficacité et de ses performances et la création d'une meilleure identité Corporate de la Convention et de ses Accords annexes légalement indépendants. Le Plan Stratégique doit également prévoir des dispositions pour aider à développer les capacités des organes impliqués dans la mise en œuvre de la Convention et de ses instruments légaux, notamment dans les pays en développement. Enfin, la Convention souffrant d'un grand décalage entre les ressources disponibles et l'ampleur des missions confiées à ses organes de mise en œuvre par la Conférence des Parties, le financement futur des programmes de la Convention et le besoin de diversification des sources de revenu constituent un défi majeur pour les trois années à venir.

4.5 Cibles, indicateurs et jalons

34. Les cibles énumérées dans le cadre logique sont l'épine dorsale du Plan Stratégique. Ils constituent la base de mesure de la performance et des réalisations de la Convention pendant la période de mise en œuvre du Plan Stratégique. Un total de 31 cibles a été identifié, nombre d'entre elles assorties de jalons intermédiaires. Lorsque les cibles ne sont pas mesurables en elles-mêmes, des indicateurs variables sont fournis. Chacune de Parties Contractantes, le Secrétariat et le Conseil scientifique sont les principaux acteurs permettant d'atteindre la plupart de ces cibles.

4.6 Principes opérationnels

35. Outre les cibles, neuf enjeux intersectoriels ont été identifiés qui, dans le processus de mise en œuvre du Plan Stratégique, seront approuvés et serviront de Principes Opérationnels pour toutes les activités, et ce dans la mesure du possible. Ces principes reflètent la philosophie de travail fondamentale de la Convention, soit :

- OP1 Respecter les principes généraux de la Charte des Nations Unies
- OP2 Coopérer étroitement avec les parties aux accords multilatéraux pertinents et les partenaires clés afin de maximiser les synergies et d'éviter les doublons
- OP3 Favoriser la sensibilisation au concept d'exploitation durable et au fait que les économies locales sont dépendantes des espèces migratrices
- OP4 Augmenter les possibilités pour les pays en développement et les pays d'économie de transition de contribuer à la mise en œuvre du Plan Stratégique
- OP5 Dépenser les financements affectés aux projets dans les pays les moins riches
- OP6 Attirer au moins 50 pourcent de cofinancements pour les activités liées à des projets
- OP7 Saisir les opportunités de renforcement des capacités dans toutes les activités
- OP8 Impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan Stratégique
- OP9 Travailler en collaboration sans cesse plus étroite avec les institutions et les partenaires de tous les accords en vertu de l'Article IV de la Convention.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Plans de mise en œuvre

36. Le succès de la mise en œuvre du Plan Stratégique dépend des contributions apportées individuellement par les Parties contractantes et par la Conférence des Parties, le Comité permanent, le Conseil scientifique et le Secrétariat et également par les parties aux Accords et aux Mémoires d'Entente conçus sous les auspices de la Convention. Chacun de ces acteurs constitutionnels doit être conscient du rôle qu'il joue et des tâches spécifiques qui lui sont conférées en vue de réaliser les objectifs énoncés. Des plans de mise en œuvre supplémentaires pourront être mis au point pour certaines tâches afin de soutenir et de guider l'avancement vers la réalisation des cibles, en fonction du budget triennal. Le Secrétariat établira également un plan de travail annuel de ses activités. La structure et le contenu de ces plans seront fonction des objectifs du Plan Stratégique. La structure devra également être utilisée pour le système de rapport futur. Les Parties Contractantes, les Accords et les mémoires d'Entente sont encouragés à adopter une procédure similaire de planification de leur propre travail dans le cadre de la Convention.

37. La Conférence des Parties établira un programme d'ensemble et des priorités budgétaires pour chaque période de trois ans. A leur demande, le Comité permanent donnera au Secrétariat et au Conseil scientifique des orientations quant à la manière de respecter les priorités de la Conférence des Parties, y compris les orientations budgétaires et l'utilisation des ressources financières limitées de la Convention. Les Partenaires clés, y compris les partenaires des Accords négociés sous les auspices de la CMS, seront invités à collaborer à la mise en œuvre du Plan Stratégique.

5.2 Rôle des Parties Contractantes

38. Outre leur participation au travail et aux réunions des différents organes de la Convention, chacune des Parties Contractantes jouera un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs du Plan Stratégique. Alors que le Secrétariat joue le rôle de moteur et de force de coordination, pour la réalisation de nombreux objectifs il devra pouvoir compter sur des retours et des suggestions rapides de la part des Parties Contractantes consistant à fournir des informations nationales sur :

- le statut des espèces (par ex. cible 1.1), les menaces pesant sur les espèces migratrices (1.4), les habitats d'importance clé (2.3), les actions de conservation en cours (2.2, 2.4, 2.6 et 2.7) et le succès des actions de conservation (2.7)
- Les éventuels systèmes nationaux d'évaluation du succès des mesures de conservation (1.5)
- L'évaluation de l'impact national et les directives pour l'évaluation de l'impact environnemental (2.8)
- L'intégration de considérations relatives aux espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) (2.9)
- Le niveau de financement national en faveur de la conservation des espèces migratrices (indicateur de l'Objectif 3)
- Les sources de financement non gouvernementales et en provenance du secteur privé (4.8).

39. Le succès du Plan dépendra également des actions entreprises par les Parties dans leur pays, telles que :

- le respect des normes établies pour la recherche et le reporting (1.7)
- la participation aux accords pertinents (2.5)
- la soumission de rapports nationaux complets et précis (2.9)
- la promotion de la Convention auprès d'acteurs clés sur le plan national (3.5)
- la contribution au recrutement de nouvelles Parties (4.1)
- la favorisation et le renforcement des capacités régionales (4.7)

5.3 Accords et mémoires d'Entente

40. Les Accords et les mémoires d'Entente négociés sous les auspices de la Convention sont des compléments importants du travail de la Convention au niveau régional et à des niveaux plus spécifiques. Ils permettent de réaliser l'Objectif global et les Objectifs de la Convention et contribuent largement aux performances générales de la CMS.

41. Les Accords et les mémorandums d'Entente doivent faire appel à des systèmes similaires de planification et de rapport afin de s'assurer que ces instruments annexes sont totalement intégrés et stratégiquement en ligne avec la Convention. Ils sont notamment encouragés à :

- développer leurs propres plans stratégiques ou de mise en œuvre, dans la mesure du possible en relation avec le Plan Stratégique de la Convention, par un système de cadres logiques en cascade illustrant la manière dont leur travail contribue à la réalisation des objectifs et des cibles de la CMS.
- utiliser un système de rapport national totalement harmonisé avec le système de la Convention
- fournir à intervalles rapprochés toutes les informations et contributions requises pour la réalisation des cibles et des jalons inscrits dans le Plan Stratégique de la CMS.

5.4 Suivi et évaluation

42. Sachant que la planification stratégique, le suivi et l'évaluation sont étroitement liés, et que l'un n'a pas de sens sans l'autre, les dispositions relatives au suivi et à l'évaluation ont été intégrées au Plan Stratégique et doivent également se refléter dans les plans de mise en œuvre associés. Le suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique doit intervenir à trois niveaux :

- **Performance:** mesurer le succès des activités annuelles conduites pour atteindre la cible
- **Réalisation:** mesurer notre succès concernant la réduction des pressions sur les espèces migratrices. Cela de deux manières : par l'évaluation régulière des jalons et des indicateurs des différentes cibles et l'évaluation triennale des indicateurs clés supplémentaires indépendants identifiés pour chacun des Objectifs
- **Impact:** la mesure finale, triennale, de l'évaluation du statut des espèces migratrices à l'aide d'un ou de plusieurs indices spécifiques au niveau de l'Objectif global (à établir dans le cadre de la cible 1.3).

43. De nombreux indicateurs des Objectifs et Cibles requièrent la collecte de données de base lors de l'entrée en vigueur du Plan Stratégique. Ils exigent des actions de la part du Secrétariat et du Conseil scientifique, mais certaines contributions seront également requises de la part des Parties Contractantes.

5.5 Examen du Plan Stratégique Actualisé 2006-2014

44. Le Plan Stratégique 2006-2011 recommandait que la mise en œuvre du Plan Stratégique soit examinée par la Conférence des Parties lors de ses neuvième et dixième réunions à la lumière des cibles, des jalons et des indicateurs affichés par le Plan. Le premier examen à mi-parcours serait conduit en interne sous la direction du Comité permanent, moyennant des contributions de la part du Conseil scientifique et du Secrétariat. Des amendements peuvent être apportés au Plan Stratégique à ce stade, conformément aux résultats de l'examen et de toute nouvelle circonstance externe qui pourrait intervenir. Le Secrétariat a effectué une évaluation des activités conduites par les organes institutionnels de la CMS ayant respectivement mis en œuvre les objectifs du Plan de 2006 à 2008 (PNUE/CMS/Conf.9.5 et Addendum) et de 2009 à 2011 (PNUE/CMS/Conf.10.21). Ces évaluations ont été soumises à la COP9 en 2008 et le seront de même à la COP10 en 2011.

45. Le second examen en fin de parcours prévu par le Plan Stratégique 2006-2011 ne sera pas réalisé à ce stade en raison de la prolongation du Plan jusqu'en 2014, étant donné la nécessité de prendre en considération les résultats et l'issue du processus de Structure future qui sera présenté à la COP10. Le processus en vue de l'élaboration d'un nouveau Plan Stratégique pour la période 2015-2020 est décrit dans le projet de Résolution 10.5/Rev.1.

46. Les Parties aux Accords négociés sous les auspices de la CMS seront invitées à participer au processus et à adopter des procédures complémentaires pour elles-mêmes.

6. CADRE LOGIQUE

PLAN STRATEGIQUE 2006-2014

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
VISION Un monde qui comprend, respecte et soutient le phénomène de la migration animale comme une composante unique de notre patrimoine naturel partagé			
OBJECTIF GLOBAL Assurer un statut de conservation favorable des espèces migratrices, contribuant ainsi à la durabilité globale			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces énumérées à l'Ann. I dont le statut de conservation s'est amélioré selon l'indice global de la CMS (→ but 1.8) Mesure globale dérivée d'indicateurs de statut optimal similaires pour toutes les espèces ou groupes d'espèces couverts par les Accords ou mémorandums d'Entente
OBJECTIF 1 Assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices soient basées sur la meilleure information possible			<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la qualité du listing des propositions, des rapports de contrôle et des documents de référence pour la rédaction des recommandations (évaluation des données de soutien : niveau d'actualisation, scientifiquement crédible et, si possible, évaluation indépendante)
	Statut	1.1 Rapport de contrôle du statut et actions de conservation en faveur des espèces énumérées en Ann. I et II publié à intervalles réguliers	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 14 : mammifères aquatiques, reptiles aquatiques, mammifères terrestres, oiseaux, chauves-souris, • Conseil scientifique 16 et 17 : poissons d'eau douce • Conseil scientifique 17 : Rapport sur le Statut de Conservation des espèces énumérées à l'Ann. I
		1.2 Liste actualisée des États de l'aire de répartition des espèces énumérées à l'Ann. I et Ann. II présentée à chaque Conférence des Parties	<ul style="list-style-type: none"> • Neuvième Conférence des Parties • Dixième Conférence des Parties • Onzième Conférence des Parties
		1.3 Détermination d'indices de mesure du statut et des tendances inhérentes aux espèces migratrices au niveau mondial, régional et national	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 14 : décision sur la voie à suivre • Neuvième Conférence des Parties : projet d'indicateurs soumis

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
	Pressions	1.4 Identification et contrôle des menaces émergentes et existantes pesant sur les espèces migratoires et des obstacles à la migration identifiés et réexaminés à intervalles réguliers et élaboration de directives pour des actions adéquates	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 14 : projet de directives disponible concernant les questions les plus importantes en matière de pressions • Conseil scientifique 15 : recommandations afférentes aux questions les plus importantes en matière de pression pour la neuvième Conférence des Parties • Conseil scientifique 17/Dixième Conférence des Parties : directives sur la manière d'éviter ou d'atténuer l'impact des réseaux d'électricité adoptée • Conseil scientifique 18 et 19 : préparation de directives sur les barrières à la migration et les mammifères terrestres • Onzième Conférence des Parties : directives sur les barrières à la migration et les mammifères terrestres adoptées
	Réponses	1.5 Critères, indicateurs et directives d'évaluation du succès des actions de conservation pour les espèces migratrices prioritaires adoptés	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 14 : examen des systèmes d'évaluation • Conseil scientifique 15 : projet de directives disponibles • Neuvième Conférence des Parties : directives adoptées
	Autres	1.6 Priorités en matière de recherche et de suivi pour les espèces de l'Ann. I et Ann. II identifiées et recommandées aux institutions appropriées en vue d'une action	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 15 : termes de référence • Conseil scientifique 18 : priorités identifiées pour les espèces Ann. I • Conseil scientifique 19 : priorités identifiées pour les espèces Ann. II • Onzième Conférence des Parties : priorités adoptées pour les espèces Ann. I et II
		1.7 Normes et efficacité de la recherche commanditée et des rapports CMS publiés	<ul style="list-style-type: none"> • 2006 : évaluation de base de trois exemples de rapports • Conseil scientifique 14 : système standard opérationnel • 2008 : évaluation de la qualité de trois exemples de rapport
		1.8 Système convivial de gestion de l'information intégrant les meilleures données disponibles sur les espèces migratrices opérationnel et régulièrement mis à jour	<ul style="list-style-type: none"> • Huitième Conférence des Parties : décision sur le futur développement de l'IMS • Conseil scientifique 14 : documentation des sources de données nécessaires • Justificatif des procédures d'actualisation en provenance de toutes les sources de données

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
OBJECTIF 2 Assurer que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces de l'Ann. I dont le statut de conservation est en amélioration • Nombre d'espèces de l'Ann. II dont le statut de conservation est stable ou en amélioration • Documentation des questions relatives aux espèces migratrices intégrées aux politiques sectorielles (fournie par les rapports nationaux) • Nombre et superficie totale des zones protégées en faveur des espèces migratrices (rapports nationaux)
	Toutes les espèces	2.1 Ann. I et Ann. II régulièrement mises à jour	<ul style="list-style-type: none"> • Neuvième Conférence des Parties : liste des propositions • Dixième Conférence des Parties : liste des propositions • Onzième Conférence des Parties : liste des propositions
	Espèces Ann. I	2.2 Toutes les espèces énumérées dans l'Ann. I sont totalement protégées dans toutes les aires de répartition des Parties	<ul style="list-style-type: none"> • 2006 : ligne de base : statut légal de protection de chaque espèce dans chaque État de l'aire de répartition des Parties
	Espèces Ann. I	2.3 Habitats d'importance clé pour supprimer le risque d'extinction qui pèse sur les espèces énumérées en Ann. I, conservés, restaurés et gérés de manière efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 15 : habitats (ou, plus largement, sites) d'importance clé pour toutes les espèces identifiées • Conseil scientifique 16 : document de référence sur les réseaux écologiques introduit • Conseil scientifique 17/Dixième Conférence des Parties : résolution sur les réseaux écologiques adoptée • Conseil scientifique 18 et 19 : suivi de la mise en œuvre de la résolution sur les réseaux écologiques • Onzième Conférence des Parties : adoption du rapport d'avancement
	Ann. I : espèces faisant l'objet d'une Action Concertée	2.4 Actions concertées mises en œuvre pour les espèces prioritaires de l'Ann. I identifiées par la Conférence des Parties	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 14 : cadre d'évaluation et information de fond disponible • Conseil scientifique 16 : première évaluation de la mise en œuvre
	Espèces de l'Ann. II non encore couvertes par l'Accord ou le mémorandum d'Entente	2.5 Ann. II réexaminée régulièrement et opportunités d'arrangements en vue d'une collaboration internationale (accords inclus) à une échelle appropriée et résultant en un gain optimal en termes de conservation saisies	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 15 nouveaux arrangements internationaux de collaboration en place • Conseil scientifique 14 : premières entrées du tableau des Accords de l'Ann. II de la CMS • Conseil scientifique 16 : examen des arrangements existants relatifs aux oiseaux. • Conseil scientifique 17/Dixième Conférence des Parties : examen des arrangements existants relatifs aux tortues marines et aux mammifères marins

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
			<ul style="list-style-type: none"> • 2006 ; MdE sur les Cétacés des Îles du Pacifique ; MdE sur l'Antilope Saïga ; • 2007 : MdA sur les Phoques Moines ; MdE sur le Dugong ; MdE sur les Oiseaux des Prairies du cône Sud de l'Amérique du Sud ;
			<ul style="list-style-type: none"> • 2008: Accord sur les Gorilles ; MdE sur les Flamants des Andes; MdE sur les Oiseaux de Proie; MdA sur les Mammifères Aquatiques d'Afrique Occidentale ; • 2010: MdE sur les Requins ; MdE sur le Cerf du Sud des Andes • 2014: Des instruments supplémentaires promulgués, incluant mais non limités à : Outarde Houbara asiatique ; Mégafaune sahélo-saharienne ; Itinéraire aérien d'Asie Centrale (incluant l'option d'une fusion avec AEWA) ; Petits Cétacés d'Asie du Sud-est ; Éléphants d'Afrique Centrale
	Toutes les espèces	2.6 Les actions visant à atténuer les principales menaces pesant sur les espèces migratrices et les obstacles à la migration des animaux initiées ou réalisées, notamment concernant les turbines éoliennes, les lignes électriques, la prise accessoire, la pollution par les hydrocarbures, le changement climatique, les maladies, les espèces envahissantes, la prise illégale	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil scientifique 14 : évaluation de la mise en œuvre (ligne de base) • Conseil scientifique 16 : réévaluation : augmentation d'au moins 20 pourcent par rapport à la ligne de base • Conseil scientifique 17/Dixième Conférence des Parties : résolutions sur les réseaux écologiques ; les lignes électriques ; la prise accessoire au filet ; les déchets marins sauvages ; le changement climatique et les maladies affectant les animaux de la faune sauvage adoptées • Conseil scientifique 18 : suivi de la mise en œuvre des résolutions susmentionnées ; examen des espèces envahissantes introduites • Conseil scientifique 19 : suivi de la mise en œuvre des résolutions de la COP10 ; examen des espèces envahissantes finalisé • Onzième Conférence des Parties : résolution sur les espèces envahissantes adoptée
		2.7 Les habitats clés les plus importants/sites des espèces migratrices dans chaque État de l'aire de répartition sont protégés et reliés, dans la mesure du possible, par l'intermédiaire des réseaux de zones et de corridors protégés	<ul style="list-style-type: none"> • Neuvième Conférence des Parties : directives élaborées et présentées par le Conseil Scientifique • Dixième Conférence des Parties : résolution sur les réseaux écologiques adoptée • Conseil scientifique 18 et 19 : évaluation de la mesure dans laquelle les systèmes des zones protégées et les

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
			<ul style="list-style-type: none"> réseaux écologiques répondent aux besoins des espèces migratrices Onzième Conférence des Parties : adoption du rapport d'avancement
		2.8 Évaluation requise de l'impact (EIA) pour toutes les évolutions susceptibles d'avoir un impact sérieux sur les espèces migratrices (notamment les turbines éoliennes et les lignes électriques) et dispositions spécifiques en faveur des espèces migratrices incluses dans les directives nationales d'EIA et les procédures	<ul style="list-style-type: none"> 2006 : première évaluation du besoin d'EIA dans chaque Partie pour les turbines éoliennes et les lignes électriques et de dispositions générales en termes de directives EIA relatives aux espèces migratrices Neuvième Conférence des Parties : première évaluation des considérations sur les espèces migratrices dans la Partie Directives EIA et procédures
		2.9 Questions affectant les espèces migratrices traitées dans les stratégies nationales pour la conservation de la biodiversité et les plans d'action	<ul style="list-style-type: none"> Neuvième Conférence des Parties : première évaluation de la mise en œuvre de l'orientation par les Parties Dixième Conférence des Parties : directives sur l'intégration des espèces migratrices dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la Biodiversité (SPANB) adoptées
OBJECTIF 3 Élargir la portée de la sensibilisation et renforcer l'engagement en faveur de la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs clés			<ul style="list-style-type: none"> Nombre annuel de références aux espèces migratrices dans les publications des agences d'information mondiales ((Reuters, Associated Press, AFP, Spanish services) Nombre de références à la Convention par les mêmes institutions Montant total de fonds dépensé par pays sélectionné (Parties, non Parties, représentants régionaux) au bénéfice de la conservation des espèces migratrices
	Parties	3.1 Les niveaux d'engagement et d'implication des Parties existantes dans la CMS ont augmenté	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux demandes Niveau d'assiduité aux réunions Contributions estimées et bénévoles Niveau de mise en œuvre des résolutions et des recommandations (reporting national) 2006 : données de base collectées
	Non Parties	3.2 Le niveau d'engagement dans le travail de la CMS sur les objectifs prioritaires des non Parties a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur approximatif : nombre de pays rejoignant la CMS et/ou participant aux accords
	Partenaires	3.3 Le nombre de partenaires soutenant et participant au travail de la CMS a augmenté	<ul style="list-style-type: none"> 2006 : données de base (nombre de partenaires de la CMS et aux accords etc.) collectées Références à la CMS et aux Accords dans les travaux/les matériaux des Partenaires

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
	Médias	3.4 La sensibilisation des médias clés à la CMS et son rôle de leader en matière de conservation des espèces migratrices a été intensifiée	<ul style="list-style-type: none"> • Références à la CMS dans les médias • Mesure des interactions avec le site Internet
	Groupes sectoriels	3.5 Leaders d'opinion des groupes sectoriels clés ayant un impact sur les espèces migratrices influencés par la CMS, y compris par les conseils d'expert	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions CMS : nombre d'engagements avec des personnes de ce type • Parties (dans les rapports nationaux) : références légales/EIA se référant à la CMS ou aux espèces migratrices
	Toutes	3.6 Matériel d'information clé dans les langues de l'ONU diffusé à des publics cibles identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Brochures en Chinois et Arabe • Mesure des interactions avec le site Internet • Fréquence de mise à jour du site Internet
OBJECTIF 4 Renforcer le rôle de supervision et d'unification de la CMS en matière de conservation et de gestion des espèces migratrices			<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties Contractantes à la CMS et/ou Accords • Nombre de signataires des mémorandums d'Entente • Nombre de références à la CMS dans les rapports nationaux deCDB, CITES et Ramsar • Nombre de références à CMS dans les rapports annuels des partenaires clés UICN, WWF, BirdLife, Wetlands International, Whale and Dolphin Conservation Society
	Parties	4.1 Le nombre d'adhésions à la CMS a augmenté de 30, notamment celles qui sont d'importance capitale pour les espèces migratrices et/ou pour lesquelles il est prioritaire de garantir la conclusion de nouveaux accords	<ul style="list-style-type: none"> • Neuvième Conférence des Parties : 20 • Nombre double de membres aux Amériques et en Asie
	Accords, mémorandums d'Entente	4.2 Contribution des Parties aux Accords et mémorandums d'Entente à la réalisation des buts inscrits dans le Plan Stratégique de la CMS examinée conjointement et mesures appropriées élaborées pour traiter les lacunes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> • Comité permanent de la neuvième Conférence préliminaire des Parties : lacunes identifiées • Neuvième Conférence des Parties : mesures mises au point • Conseil scientifique 16 : contrôle des itinéraires aériens introduit • Conseil scientifique 17 : rapport de contrôle sur les mammifères terrestres, les tortues marines et analyse des lacunes concernant la conservation des éléphants en Afrique Centrale entrepris • Dixième Conférence des Parties : rapport de contrôle sur les itinéraires aériens, les mammifères terrestres, les tortues marines et l'analyse des lacunes pour l'Afrique Centrale adopté

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
	Accords environnementaux multilatéraux et Partenaires	4.3 Les activités coopératives concernant la poursuite de buts partagés à l'aide d'accords environnementaux multilatéraux et de partenaires clés ont augmenté	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités coopératives conduites • Volume financier correspondant à ces activités
	Identité Corporate	4.4 L'identité et la cohérence de la famille d'instruments CMS ont été renforcées	<ul style="list-style-type: none"> • Parties aux Accords en tant qu'observateurs au Conseil scientifique • Combinaison de logos/marques
	Réseaux nationaux	4.5 Systèmes ou comités de liaison nationaux avec la CMS créés au sein de la plupart des Parties	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes et de comités de liaison • Neuvième Conférence des Parties : directives pour les Points de Contact CMS et les Conseillers scientifiques sur la manière de créer des réseaux de cette nature
	Efficacité	4.6 L'efficacité des institutions de la CMS a été examinée et, lorsque nécessaire, renforcée pour assurer la prise en charge du nombre croissant de ses responsabilités à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Huitième Conférence des Parties : évaluation commanditée • Neuvième Conférence des Parties : Décision sur la recommandation
	Participation	4.7 Capacité régionale de participer aux activités de mise en œuvre de la CMS renforcée, notamment dans les régions où la CMS est sous-représentée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions régionales et de participants • Nombre de projets soutenus dans la région
	Financement	4.8 Financement budgétaire supplémentaire émanant d'un plus grand nombre de sources fiables pour la mise en œuvre du Plan Stratégique de la CMS	<ul style="list-style-type: none"> • Montant du financement • Mécanismes permanents instaurés pour la collecte de fonds auprès du secteur privé
PRINCIPES OPERATIONNELS		En vue de la mise en œuvre du présent Plan Stratégique, la CMS s'efforce d'adhérer, dans la mesure du possible, aux principes Opérationnels identifiés dans tous ses programmes, projets et activités	
	Principes des Nations Unies	OP1 Respecter les principes généraux de la Charte des Nations Unies	
	Synergies avec les autres Conventions	OP2 Coopérer étroitement avec les accords environnementaux multilatéraux et les partenaires clés pour maximiser les synergies et éviter les doublons	
	Exploitation durable	OP3 Favoriser la sensibilisation au concept d'exploitation durable et à la dépendance des économies locales envers les espèces migratrices	

	SUBDIVISION	CIBLES	INDICATEURS, JALONS
	Transfert de ressources	OP4 Augmenter le nombre d'opportunités pour les pays développés et les pays d'économie de transition de contribuer à la mise en œuvre du Plan Stratégique	
	Financement de projets	OP5 Dépenser les fonds disponibles pour les projets dans les pays les moins riches	
	Cofinancement	OP6 Attirer au moins 50 pourcent de cofinancement pour les activités liées aux projets	
	Renforcement des capacités	OP7 Saisir les opportunités de renforcement des capacités dans toutes les activités	
	Implication des parties prenantes	OP8 Impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan Stratégique	
	Collaboration avec les Accords	OP9 Travailler en collaboration sans cesse plus étroite avec les institutions et les partenaires de tous les Accords relatifs à l'Article IV de la CMS	



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.6

Français

Original: Anglais

2012-2014 ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITESAdoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Prenant note que le renforcement des capacités sur le plan systémique, institutionnel et individuel est d'une importance fondamentale pour la mise en œuvre efficace de la CMS;

Soulignant le fait que le soutien financier en vue du renforcement des capacités est impératif pour permettre la mise en œuvre du renforcement planifié des capacités;

Tenant pleinement compte de la stratégie de renforcement des capacités pour la période 2009-2011 (PNUE/CMS/Conf.10.16) et des activités mises en œuvre au cours des trois dernières années, du système de rapports nationaux en ligne (UNEP/CMS/Conf.10.10), de l'harmonisation de la gestion de l'information et des connaissances pour les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et des problèmes de sensibilisation et de communication (PNUE/CMS/Résolution 10.7); et

Prenant en considération à la fois le besoin d'accroître la coordination des efforts de renforcement des capacités déployés dans le cadre de la CMS avec ceux du PNUE, d'autres Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et d'autres organisations, conformément au Plan stratégique de Bali et d'éviter les doublons;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Approuve* les activités proposées au titre du plan de renforcement des capacités pour les trois années 2012-2014, basé sur la stratégie de renforcement des capacités présentée à la COP9 en tant que document PNUE/CMS/Conf.9.30;
2. *Appelle* les Parties à fournir des contributions bénévoles identifiées en vue de la mise en œuvre du plan de travail sur le renforcement des capacités pour la période 2012-2014;
3. *Invite* les Parties à soutenir le Secrétariat de la CMS dans l'identification des besoins en termes de renforcement des capacités et de mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités conformément au document PNUE/CMS/Conf.10.17 et au Plan de Travail sur le Renforcement des Capacités pour la période 2012-2014;

4. *Prie* le Secrétariat de travailler avec le Comité permanent, le Conseil scientifique et les Secrétariats des Accords connexes à la CMS et leurs organes scientifiques consultatifs au développement d'outils susceptibles de renforcer les capacités des Parties à la CMS;
5. *Prie par ailleurs* le Secrétariat de continuer à assurer la liaison avec le PNUE, le Groupe de Liaison des Conventions relatives à la Biodiversité et le Secrétariat des conventions relatives à la conservation des espèces migratrices, en vue de partager les enseignements tirés ainsi que de mettre en place et adopter des indicateurs adaptés pour mesurer l'impact des activités de renforcement des capacités conjointes;
6. *Invite* le Secrétariat et le PNUE à poursuivre l'identification des éventuelles opportunités régionales, multilatérales et bilatérales de collaboration et à impliquer les parties prenantes concernées, y compris les Parties aux différents MEA et le secteur privé, afin d'assurer le financement et le développement de nouvelles initiatives de renforcement des capacités, en accord avec la Résolution 10.21 Synergies et Partenariats;
7. *Encourage* le PNUE à soutenir le Secrétariat en vue de l'organisation d'ateliers et d'autres évènements de renforcement des capacités, en association avec les réunions prévues par d'autres organisations dans les différentes régions;
8. *Encourage* les Parties à établir des mécanismes de coordination nationale, tels que des Groupes de travail sur la diversité biologique nationale, pour la mise en œuvre des objectifs de la CMS, ses Accords associés et d'autres AME relatives à la biodiversité tel qu'envisagé sous le paragraphe 15 de la Résolution 10.21 sur les Synergies et Partenariats, et *encourage vivement* le Secrétariat, sous réserve de fonds disponibles, et en collaboration avec les secrétariats des autres AME, à faciliter l'organisation d'ateliers; et
9. *Appelle* les Parties et *invite* les non-Parties et autres, en renforçant la capacité locale et nationale pour la gestion des espèces migratrices et de leurs habitats, à faire pleinement usage des ressources disponibles pour la formation, y compris le kit de formation pour les voies de migration aériennes développées sous l'égide de l'AEWA dans le cadre du projet PNUE/GEF sur l'itinéraire aérien Afrique-Eurasie, maintenant connu sous le nom «Wings Over Wetlands» (WOW), et le kit de formation de Wetlands International pour une approche communautaire et écosystémique de l'adaptation au changement climatique («Ecosystems and Community Based Climate Change Adaptation Training Kit»), et *encourage* l'adaptation du kit de formation d'AEWA pour soutenir le renforcement des capacités sur d'autres voies de migrations aériennes.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.7

Français

Original: Anglais

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Constatant la contribution que la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage apportera à la réalisation des objectifs de biodiversité révisés pour la période 2011-2020 et au-delà pour réduire la perte de la biodiversité à cette date;

Constatant en outre la nécessité d'intégrer la conservation des espèces migratrices et le concept de réseaux écologiques dans les Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB);

Soulignant la nécessité de sensibiliser le public aux espèces migratrices, aux menaces qui pèsent sur leur déplacement et aux activités de la CMS pour les réduire;

Rappelant l'Article IX, paragraphes 4 (b) et (j) de la Convention qui énoncent la fonction du Secrétariat qui consiste à assurer la liaison avec et à encourager les rapports entre les Parties, les groupes de consultation et techniques constitués sous les Accords et les autres organisations internationales concernées par les espèces migratrices et de fournir des informations relatives à cette Convention et ses objectifs au public;

Rappelant également l'objectif 3 du Plan Stratégique 2006-2014 de la CMS adopté lors de la 10^e Réunion de la Conférence des Parties, pour « élargir la sensibilisation et renforcer l'engagement pour la conservation des espèces migratrices parmi les acteurs principaux » et les objectifs liés; et

Reconnaissant que le Secrétariat de l'AEWA a mené et guidé le développement du système de rapport en ligne de la Famille CMS mis en place par le PNUE/WCMC en 2010-2011 qui est actuellement utilisé dans le cadre du cycle des rapports nationaux de l'AEWA pour la 5^{ème} session de la réunion des Parties (du 14 au 18 mai 2012, La Rochelle, France) et que le Secrétariat de la CMS utilisera pour le cycle de rapports nationaux lors de la COP11 en 2014;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Approuve* le Plan de Sensibilisation et de Communication en annexe pour 2012-14;
2. *Charge* le Secrétariat d'entreprendre et de mettre en place les activités répertoriées dans les Sections A jusqu'à D de l'annexe pendant le prochain triennat;
3. *Accepte de* fournir les ressources appropriées pour soutenir la mise en application du Plan dans le Budget de la CMS pour 2012-2014 ;
4. *Invite* les Parties de la CMS, les Accords de la CMS et le PNUE et *encourage* les partenaires à aider le Secrétariat pour la mise en œuvre du Plan et à amorcer de nouvelles activités répertoriées dans la Section D en apportant des contributions volontaires supplémentaires, en privilégiant les activités de soutien mutuel pour améliorer les synergies et renforcer les stratégies de communication sur l'importance des espèces migratrices;
5. *Encourage* les Parties à spécifiquement s'engager dans et contribuer aux campagnes à la fois au niveau financier et en nature, afin d'assurer une mise en œuvre réussie des campagnes;
6. *Prie instamment* les Parties de prendre des décisions sur les recommandations concernant la fréquence des campagnes telles que suggérées dans le document CMS/StC37/20;
7. *Demande* aux Parties de prendre note et d'être conscientes des activités entreprises par les Ambassadeurs de la CMS et d'alerter ou d'informer le Secrétariat sur les événements lors desquels la présence d'un Ambassadeur serait bénéfique à la cause de la conservation des espèces migratrices; et
8. *De plus donne pour instruction* au Secrétariat de développer du matériel d'apprentissage informatique dans les langues pertinentes y compris un accès gratuit et ouvert aux données, échange informatique et transfert de technologie.

Cette Résolution, Annexe comprise, remplace la Rés.9.5 et son Annexe.

ANNEXE

A. Plan de Sensibilisation et de Communication 2012 – 2014**Introduction**

1. La Convention sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage est une Convention liée à la biodiversité qui bénéficie d'une expertise unique sur les espèces migratrices. La CMS a été reconnue comme étant le partenaire principal de la Convention sur la Diversité Biologique pour les espèces migratrices.
2. La force de la CMS en matière de sensibilisation réside dans sa capacité unique à conserver une grande diversité d'espèces et leur habitat à travers le globe tout en relevant de nouveaux défis et en gérant de nouvelles menaces. La biodiversité est essentielle pour préserver les réseaux d'êtres vivants qui nous apportent santé, richesse et écosystèmes dont nos vies dépendent. La CMS est la mieux placée pour se présenter comme le meilleur expert capable de relever les nouveaux défis en matière de conservation et leur impact sur les écosystèmes existants. Dans ce contexte, les espèces migratrices ont un rôle essentiel d'indicateurs de la biodiversité et de son importance pour la préservation d'écosystèmes sains.
3. En tenant compte de la nécessité de lier le nouveau Plan Stratégique aux résultats du processus de Restructuration Future, le Comité permanent a accepté lors de sa 36^{ème} réunion que le Plan actuel soit prolongé jusqu'en 2012 avec des ajustements mineurs. Le Secrétariat a alors proposé que le Plan actuel soit prolongé jusqu'en 2014 afin qu'un Plan entièrement révisé pourrait être soumis à la COP11, tenant ainsi pleinement compte du processus de structure future.
4. La 10^e Conférence des Parties sur la Convention sur la Diversité Biologique (COP10), qui a eu lieu à Nagoya, au Japon en 2010, a adopté les 20 Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité, y compris l'Objectif 17, qui mentionne le fait que les pays devraient développer, adopter et débiter la mise en œuvre de Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) d'ici à 2015. Ceci représente une opportunité unique pour les pays d'intégrer efficacement la conservation des espèces migratrices dans leurs politiques nationales pour la biodiversité, y compris dans les nouveaux objectifs nationaux.
5. L'application de ce Plan de Sensibilisation et de Communication (PSC) est prévue pour une période de trois ans, conjointement avec le Plan Stratégique 2006-2014 mis à jour qui doit être adopté à la COP10. Il a pour objectif de proposer une stratégie pour mieux faire comprendre au public les bienfaits de la conservation des espèces migratrices pour les écosystèmes et le bien-être de l'espèce humaine pour les générations actuelles et futures. La devise de la COP10, « Constituer des réseaux pour les espèces migratrices », insiste sur l'importance des réseaux écologiques. Afin de lutter contre les menaces grandissantes qui pèsent sur les espèces migratrices, des réseaux de sites sensibles sont nécessaires pour faciliter les échanges et protéger ces espèces tout au long de leur trajet migratoire.
6. La coopération entre les nations n'est possible que si les autorités politiques et les leaders d'opinion concernés sont conscients des problèmes et qu'il est capital de mener des actions concertées. La Convention aura toujours pour tâche principale d'attirer l'attention des publics cibles clés définis sur ces problèmes. Ceci inclut les activités entreprises en collaboration avec les Parties et les partenaires compétents (ONG, OIG et sociétés partenaires) pour mieux faire comprendre au public l'importance de la conservation des espèces migratrices, ce qui peut améliorer la visibilité de la Convention et renforcer son impact sur les acteurs.

7. Le Plan Stratégique actuel reconnaît que les espèces migratrices constituent une base importante des moyens de subsistance des communautés. Au regard de l'intensification des menaces qui pèsent sur ces espèces, comme l'exploitation non durable, le changement climatique et les obstacles à la migration, la CMS renforce sa collaboration avec d'autres conventions et partenaires pour contribuer au développement durable et réduire le taux de perte de biodiversité conformément à l'Objectif du Millénaire pour le Développement n 7 pour garantir la protection de l'environnement.

8. Le principe du Plan Stratégique peut être considéré comme un objectif de communication globale:

«Un monde qui comprend, respecte et préserve le phénomène de migration animale comme un élément unique de notre héritage naturel commun.»

9. Son objectif - «Garantir le statut de conservation favorable des espèces migratrices et contribuer ainsi à la protection globale» - est partagé par toutes les Parties contractantes et les partenaires de la CMS. La mise en application de la Convention telle qu'elle est reflétée dans les quatre objectifs du Plan Stratégique doit être complétée par le recrutement de nouvelles Parties. La promotion stratégique des réalisations en matière de conservation aidera à sensibiliser davantage les publics cibles appropriés aux problèmes principaux. Le recrutement, la mise en œuvre et la sensibilisation sont étroitement liés et constituent les fondements d'une stratégie de communication efficace.

Objectifs stratégiques

- Soutenir les objectifs du Plan Stratégique qui consistent à garantir le renouvellement de l'engagement politique pour le développement durable et à concentrer un engagement fort des gouvernements, de la société civile et du secteur privé.
- Constituer un capital politique et un consensus en soutien du rôle de la CMS de renforcement de ses efforts pour les espèces migratrices au niveau mondial, en se concentrant sur les thèmes de la protection globale, des réseaux écologiques et du besoin d'un cadre international plus solide pour une gestion durable des ressources naturelles qui correspond aux défis et opportunités actuels et futurs.

Objectifs de communication

- Sensibiliser le public le plus large possible, améliorer sa compréhension du problème et l'inciter à soutenir la lutte contre les menaces qui pèsent sur les espèces migratrices et à préserver les réseaux écologiques dont elles dépendent.
- Etablir une position de leader nette et forte pour la CMS auprès des autorités politiques et des leaders d'opinion, en soulignant son approche basée sur la science pour aborder les problèmes et trouver des solutions, ainsi que son rôle majeur dans la conservation des espèces migratrices.
- Renforcer le processus d'engagement des Parties Contractantes avec des outils de communication et des activités qui aideront à accroître l'intérêt des acteurs pour les objectifs de la CMS de réduire le taux de perte de biodiversité.

- Diffuser le message de la CMS à un réseau toujours plus important de Partenaires en les encourageant à mieux comprendre les liens existants entre la conservation des espèces, l'exploitation durable et la restauration ou la préservation des réseaux écologiques.
- Faire en sorte que la famille de la CMS paraisse unie aux yeux du public et renforcer cette image pour maximiser les synergies et améliorer le profil de la Convention grâce à son expertise dans un large panel d'espèces.

Public cibles et acteurs

10. Les chefs des gouvernements et les responsables politiques constitueront le public de base pour l'engagement et les initiatives de communication de la CMS.

11. Les autres acteurs importants à sensibiliser et à inciter à soutenir les idées et objectifs de la CMS comprennent notamment:

- les Accords multilatéraux pour l'environnement
- les autres Organisations Intergouvernementales et le secteur public
- la communauté des Donateurs
- le secteur privé
- la société civile et les principaux groupes comme les ONG, les autorités et communautés locales, les enfants et la jeunesse
- la communauté scientifique et universitaire
- les médias

Opportunités

12. Un certain nombre d'opportunités et de priorités ressortent de par l'expertise de la CMS et le caractère unique et vulnérable des espèces migratrices, ainsi que le rôle qu'elles jouent dans l'équilibre de l'écosystème et leur contribution au bien-être de l'espèce humaine. Ainsi, le Secrétariat a identifié les opportunités suivantes:

- (i) Les activités de sensibilisation et de communication menées par le Secrétariat devraient refléter sa contribution aux nouveaux objectifs pour la biodiversité qui visent à réduire le taux actuel de perte de biodiversité. Afin de mettre en valeur son engagement permanent envers cet objectif, le Secrétariat a adopté la devise « Constituer des réseaux pour les espèces migratrices » pour la COP10. Les activités du Secrétariat seront incorporées à la Décennie des Nations Unies pour la Biodiversité 2011-2020, avec pour objectifs de mettre en valeur son rôle et sa contribution dans ce domaine en tant qu'expert principal en matière de conservation des espèces migratrices.
- (ii) La présence de la Convention doit être renforcée au vue de l'augmentation des adhésions des Parties au niveau régional. La CMS est une Convention qui fonctionne grâce à la coopération régionale. Le matériel d'information de la CMS est adapté pour correspondre aux groupes d'espèces et aux outils de conservation de chaque pays. L'adhésion de pays et de signataires supplémentaires à la Convention et à ses instruments liés contribuera à faire une place à la conservation des espèces migratrices dans l'agenda politique, ainsi qu'à sensibiliser davantage et à accroître l'intérêt des acteurs potentiels.

- (iii) Dans le cadre de la CMS, l'exploitation durable des espèces migratrices et les opportunités pour une Economie Verte, comme l'écotourisme et les plans d'incitations, devraient être considérées comme des moyens pour réduire le taux de mortalité des espèces migratrices et pour améliorer les moyens de subsistance disponibles pour les communautés locales. L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire insiste sur l'interdépendance entre les écosystèmes sains, qui sont préservés par les espèces migratrices, et l'avenir de l'humanité.
- (iv) D'autres opportunités de communication avec la Division de la Communication et de l'Information du PNUE, les bureaux régionaux du PNUE, la bibliothèque officielle du PNUE et les autres Accords multilatéraux pour l'environnement doivent être explorées pour optimiser les synergies et sensibiliser davantage les différents publics cibles.

Défis

13. Les efforts de recrutement de nouvelles Parties potentielles demandent beaucoup de temps et des ressources considérables. Après le recrutement de la 100^e Partie de la CMS en 2007, il s'est avéré difficile de conserver le même rythme d'adhésion. Le taux d'augmentation des adhésions a diminué par rapport au dernier triennat (2005-2008). Ainsi, l'objectif d'extension de la présence de la Convention devient de plus en plus difficile à atteindre. Il n'y a pas de consensus politique pour adhérer dans certains pays, qui ont pourtant un intérêt particulier pour la CMS, soit du fait de leur importance comme territoire d'accueil d'un nombre conséquent d'espèces migratrices, soit pour leur rôle potentiel de coordination des actions de conservation au niveau régional.

14. La réalisation de campagnes et de projets avec les partenaires et les Parties pour sensibiliser le public à la situation des espèces migratrices et aux bienfaits essentiels des écosystèmes nécessite des ressources financières et humaines importantes. Le Secrétariat a tout intérêt à s'assurer le soutien administratif et financier des Parties avant de s'engager dans ces efforts. Les campagnes offrent de nouvelles opportunités de partenariat et de financement. Bien qu'il soit recommandé de prendre des mesures afin de continuer à développer et étendre les liens établis avec les partenaires et leurs réseaux pendant la campagne menée au cours de l'année, il est de plus en plus difficile pour le Secrétariat de les intégrer dans les stratégies de partenariat existantes.

15. Les opportunités de communication doivent être exploitées au maximum. Le Secrétariat de la CMS devrait également envisager de profiter des outils de réseaux en ligne, comme Facebook, Twitter et les Flux RSS sans limiter leur utilisation à des sites consacrés aux campagnes pour les espèces migratrices. Le site dédié de l'Année du Gorille était un exemple positif d'une approche de communication Web 2.0 pour toucher un large panel de groupes cibles pour la conservation des gorilles. Le Secrétariat de la CMS pourrait utiliser le Web 2.0 pour accroître l'intérêt des visiteurs pour le travail de la Convention au-delà de la campagne.

16. La communication de la CMS est dirigée vers un certain nombre de personnes sur une période donnée. Afin d'exploiter tout son potentiel, le Secrétariat doit favoriser en permanence la communication avec les Parties, les MEA, les Ambassadeurs, les ONG et autres partenaires, dans le but d'établir le dialogue sur le renforcement des capacités, le développement des directives, l'organisation et la mise en application de la Convention. Enfin, le Secrétariat devrait inviter les Parties à élaborer leur propre Programme de Communication, d'Education, de Sensibilisation et de Participation.

Stratégies clés

17. A la lumière des opportunités mentionnées ci-dessus, les stratégies suivantes sont proposées:
- (i) Entreprendre des campagnes et des projets avec les partenaires et les Parties pour sensibiliser davantage aux bienfaits essentiels des espèces migratrices pour les écosystèmes, notamment pour leur valeur social, économique et culturelle.
 - (ii) Utiliser la sensibilisation et la communication comme des outils adaptés pour appuyer les objectifs de la CMS en matière de conservation ou d'exploitation durable des espèces migratrices.
 - (iii) Intégrer la communication recherchée dans tous les aspects de l'organisation et du développement de politiques, ainsi que dans la mise en application de la Convention.
 - (iv) Pour sensibiliser et obtenir autant de soutien que possible, la CMS élaborera des partenariats stratégiques et identifiera des agents multiplicateurs clés qui auront les relations, la crédibilité et l'autorité suffisantes pour rendre les messages de la CMS plus persuasif au point de vue politique.
 - (v) Utiliser le renforcement des capacités pour garantir la participation de divers intervenants dans la conservation et la gestion des espèces migratrices.

Messages clés

18. Ces messages clés étayeront les communications en soutien aux idées et aux objectifs du PNUE pour Rio+20. Ils serviront de source au Secrétariat lorsque les Parties et les partenaires s'engageront auprès des acteurs. Des messages spécifiques peuvent être élaborés pour des activités spécifiques, comme des campagnes adaptées au public cible, à l'aide de ces messages généraux de la CMS et du PNUE:

- La destruction et la fragmentation de l'habitat représentent des menaces majeures pour les espèces migratrices. Les réseaux écologiques englobant des zones clés et des couloirs de migration sont nécessaires pour protéger les espèces migratrices tout au long de leur trajet migratoire.
- En tenant compte des trajets de migration saisonniers, la CMS doit s'engager à protéger les sites sensibles et les couloirs de migrations liés.
- La conservation des espèces migratrices et le concept de réseaux écologiques doivent être intégrés dans les SPANB.
- Tout en encourageant la désignation des zones protégées, y compris les zones humides, comme sites sensibles et en affirmant leur contribution à la lutte contre le changement climatique, les synergies avec l'initiative LifeWeb du PNUE et de laCDB, ainsi qu'avec Ramsar peuvent être améliorées pour renforcer le financement pour que les zones protégées continuent à contribuer à la conservation de la biodiversité, à préserver les moyens de subsistance et à lutter contre le changement climatique.

- La croissance économique devrait respecter les frontières naturelles et l'égalité sociale pour les générations actuelles et futures. L'Economie Verte tend à fournir différentes opportunités économiques, sans compromettre ou altérer les atouts naturels d'un pays qui représentent une source essentielle de moyens de subsistance pour les communautés pauvres. En encourageant une pratique de la pêche durable, la CMS contribue de manière significative à l'Economie Verte pour les activités de pêche de subsistance à petite échelle.
- Rio+20 pourrait représenter une opportunité historique de transformer le concept de développement en un concept qui reflèterait une relation interdépendante des dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable. L'écotourisme durable et l'observation de la faune des espèces menacées comme les gorilles et les requins-baleines contribuent non seulement à la croissance économique, mais permettent également de collecter des fonds pour les actions de conservation.

Priorités

19. La CMS étend ses activités de façon rapide et encourageante. Même si le nombre d'accession de nouvelle Partie est plus faible que les années précédentes, la Convention a élargi le champ de ses efforts de conservation. Compte-tenu de l'expansion de son réseau et l'accroissement de ses activités, la CMS reconnaît qu'il est nécessaire de moderniser et simplifier ses outils d'échange d'information. Au fur et à mesure que la CMS gagne en importance et que la coopération avec les Accords Multilatéraux pour l'Environnement et les organismes de conservation continue à grandir, les méthodes d'échanges d'information entre ces groupes devraient y être adaptées.

20. Il est essentiel pour la conservation de la biodiversité dans son ensemble que la communauté environnementale soit en mesure de partager des informations. Plus les informations disponibles sont faciles d'accès et précises, plus les responsables politiques peuvent être informés et plus les décisions prises peuvent être efficaces et positives. La CMS reconnaît également qu'il est nécessaire de fournir le même type d'informations à ses Parties. Le manque d'informations concrètes transmises aux Parties peut avoir un impact négatif sur la mise en application de la Convention.

Affirmer les nouvelles priorités de la CMS en matière d'information

21. Les cinq activités prioritaires suivantes ont été élaborées pour fournir une infrastructure de base pour la capacité d'information future de la CMS. Ces activités simplifieront et moderniseront les aspects administratifs de la CMS et rendront les informations de la CMS plus accessibles pour les utilisateurs internes et externes. L'objectif de ces activités est de mettre à jour et de simplifier l'infrastructure de la CMS.

Activité prioritaire 1 – Créer un nouveau portail internet

22. Le site internet actuel de la CMS ne correspond pas aux critères de toutes les Parties et de tous les utilisateurs. Le premier problème réside dans le fait que la CMS et les autres organisations qui font partie de la famille de la CMS ont des sites indépendants qui diffèrent du site général de la CMS. Ceci entrave l'accessibilité de l'information mise à disposition par la Convention et empêche une présence commune sur internet. Après consultation de la famille de la CMS, le Secrétariat de la CMS propose de développer un nouveau portail, qui pourrait regrouper tous les Accords de la CMS, les MdE et les bureaux hors siège. Ce nouvel outil permettrait à la CMS d'améliorer les échanges d'information au sein de la famille de la CMS, d'accroître la visibilité de la CMS et de présenter la famille de la CMS comme une entité sous la houlette de la CMS.

23. Le site web existant de la CMS a été développé en 2003. C'est un site statique établi en HTML basique sans système de gestion de contenu. Il ne répond pas aux normes actuelles du web et n'exploite pas les technologies d'internet actuellement disponibles.

24. Le deuxième problème réside dans le fait que seules certaines informations du site de la CMS sont traduites dans les trois langues officielles de la CMS : l'anglais, le français et l'espagnol. Rendre le site de la CMS entièrement disponible en plusieurs langues permettrait non seulement de mieux informer les Parties de la CMS, mais rendrait également le site plus accessible. Un site internet multilingue augmenterait sensiblement la portée de la Convention. Un contenu trilingue, néanmoins, impliquera une augmentation des coûts de traductions associées et d'édition.

Activité prioritaire 2 – InforMEA

25. InforMEA, le portail d'information pour les Accords Multilatéraux pour l'Environnement a été lancé en juillet 2011 lors de la Réunion d'information sur la gestion des connaissances du Comité permanent à Genève. InforMEA tend à être un « guichet unique » pour les informations sur toutes les conventions liées à la biodiversité. La CMS ainsi que d'autres conventions pour la biodiversité publieront des contenus sur leurs sites internet respectifs, qui alimenteront les informations disponibles sur le portail, permettant ainsi aux utilisateurs de comparer rapidement et facilement les documents de différentes conventions. InforMEA améliorera également la qualité des informations disponibles. Non seulement les utilisateurs auront accès à plus d'informations, mais le contenu, également pertinent pour les Parties, pourra être mis à jour et analysé instantanément de façon efficace. Le point de départ d'InforMEA est de prendre les informations pertinentes de chaque site internet des MEA automatiquement afin d'assurer que l'information présentée dans InforMEA est toujours à jour. Malheureusement, la configuration actuelle du site de la CMS ne permet pas le téléchargement automatisé des informations de la CMS. Le site internet de la CMS ne dispose pas d'une base de données web et est constitué en format HTML basique.

26. InforMEA améliorera également la qualité des informations disponibles. Les utilisateurs auront non seulement accès à plus d'information, mais le contenu, pertinent pour les Parties, sera aussi mis à jour et analysé instantanément de manière efficace.

Activité prioritaire 3 – Rapports nationaux en ligne et outils analytiques

27. Les Rapports Nationaux sont une source vitale d'information pour la CMS et un moyen d'échange de données et d'autres informations avec et entre les Parties et autres acteurs. Les Rapports Nationaux sont l'un des rares moyens pour la CMS d'observer la façon dont les pays appliquent la Convention. La CMS souhaite augmenter le nombre de Rapports Nationaux reçus de la part des Parties et faciliter l'accès à ces documents.

28. La CMS est actuellement en train d'élaborer un Système de Rapports en ligne. Ce nouveau système développé par le PNUE-WCMC dans le cadre d'un projet de gestion des connaissances financés par le PNUE-DELC est actuellement en phase de test au Secrétariat de l'AEWA pour son cycle de rapport à la MOP5. Si la mise en œuvre est réussie, ceci rendra la soumission des Rapports Nationaux plus facile et plus pratique pour les Parties dans l'une des langues de la CMS. Néanmoins, la CMS ainsi que l'AEWA sont à la recherche d'aide financière afin de développer davantage le système de rapport pour y inclure une composante analytique qui permettrait d'évaluer plus facilement les Rapport Nationaux une fois soumis. La CMS prévoit également d'inclure les Rapports Nationaux des Parties dans le portail InforMEA. Sur ce portail, les rapports pourront être comparés et opposés non seulement à d'autres rapports de Parties de la CMS, mais également à des rapports et des décisions d'autres conventions liées à la biodiversité.

Activité prioritaire 4 – Kit d’outils pour les autorités politiques

29. La CMS reconnaît qu’il est nécessaire de développer un guide pour les Parties afin de faciliter la mise en application de la Convention au niveau national. Ce Kit d’outils disponible dans les trois langues officielles de la CMS contiendrait des informations sur les espèces pour lesquelles le pays est un Etat de l’aire de répartition et, plus important, proposerait des recommandations spécifiques pour les actions de la Partie en matière de conservation et de gestion des espèces. Le Kit d’outils se concentrerait principalement sur la lutte contre les menaces et fournirait des recommandations pour s’adapter à leurs effets ou à les inverser. Les thèmes potentiels couverts par le kit d’outils comprendraient : le changement climatique, les prises accidentelles, l’écotourisme, les zones protégées et les activités humaines.

30. L’objectif du Kit d’outil est de fournir des informations pertinentes, concises et utiles aux responsables des Parties pour les aider à appliquer la Convention dans leur pays. Les pays ont des capacités de conservation et la CMS souhaite s’assurer que les problèmes des espèces migratrices soient intégrés aux efforts de conservations et aux plans nationaux comme les SPANB.

Activité prioritaire 5 – Garantir le soutien des Parties et des partenaires pour mener des campagnes

31. Les campagnes pour les espèces constituent un outil idéal pour sensibiliser le public aux impératifs de conservation des espèces charismatiques tout en reliant cela à l’expertise de la CMS. Elles sont en mesure de toucher les gouvernements, les conservateurs, les enseignants et les médias et de sensibiliser le public au problème des espèces migratrices.

32. La CMS organisera l’Année de la Chauve-souris 2012 et contribuera de façon substantielle à la Journée mondiale des oiseaux migrateurs cette même année, ce qui représente une activité commune récurrente mise en place en collaboration avec le Secrétariat de l’AEWA. Grâce à l’engagement de la CMS, la Journée mondiale des oiseaux migrateurs est passée d’une campagne régionale confinée à la zone de l’Accord à un événement d’ampleur mondial.

33. Les Parties ont l’autorité nécessaire pour faire une place à la conservation des espèces et au travail de la Convention dans l’agenda politique. Les campagnes pour les espèces, en particulier l’Année de la Chauve-souris 2012, bénéficieraient ainsi du soutien explicite de la Conférence des Parties de la CMS y compris les activités, promesses et engagements suggérés par les Parties.

B. Synergies et Ressources

34. Un nouveau portail de la famille de la CMS représenterait un avantage indéniable pour les activités de communication et de sensibilisation entreprises par la CMS et ses Accords et MdE. Il améliorerait l’image de la Convention et le lien avec les Accords, Mémoire d’Entendre et bureaux hors siège.

35. Dans la continuité de sa stratégie de communication globale, le Portail de la famille de la CMS canaliserait les efforts individuels fournis jusqu’alors par les Accords et mettrait en évidence l’efficacité des actions de conservation conjointes sous la protection de la famille de la CMS. La CMS aurait ainsi un rôle prépondérant dans le développement et la coordination d’une politique d’information commune. Une meilleure visibilité et une meilleure perception des activités de conservation de la famille de la CMS pourraient être obtenues ainsi.

36. Un nouveau poste P2 de Responsable des informations associées est requis pour apporter des conseils lors de la transition vers le Portail de la famille de la CMS. Cette personne aiderait également le Secrétariat de la CMS dans ses tâches toujours plus importantes dans le cadre d'une campagne globale sur les espèces. Etant donné que le Secrétariat de l'AEWA sera complètement engagé dans la préparation de la prochaine réunion des Parties en 2012, la CMS soutiendra fortement l'organisation de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs en 2012 et continuera à apporter sa contribution à la campagne en 2013 et en 2014. Le Plan de proposition de budget & de ressources humaines de la CMS pour 2012-2014 comporte différentes options ; l'une d'entre elles propose une augmentation budgétaire de 0% alors que l'option 10% comprend un nouveau poste P2 au sein de l'unité d'information et de renforcement des capacités : un poste de Responsable des informations associées et des renforcements de capacités (P2) qui permettrait le passage vers un nouveau Portail internet pour la famille de la CMS et participerait aux efforts d'information et de sensibilisation pendant les campagnes globales pour les espèces menées par le Secrétariat.

37. L'Unité d'information et de renforcement des capacités coordonnerait le site web de la famille CMS, les publications, les communiqués de presse et annonces aux medias, la mise en œuvre de campagnes pour les espèces et d'évènements publics.

38. Il est estimé qu'en regroupant les ressources pour l'information, la coordination du renforcement des capacités, les publications et les medias dans cette unité ceci apporterait un accroissement considérable de l'efficacité. ASCOBANS, EUROBATS et autres Accord/MdE sous l'égide de la CMS pourrait bénéficier de services similaires.

C. Ressources

39. Les estimations actuelles montrent que les coûts de main d'œuvre de la CMS pour la mise en place du Plan de Sensibilisation et de Communication pendant le triennat 2012-2014, avec les postes existants, s'élèveraient à environ 930 056 €. De plus, une somme estimée à 175,134 € serait nécessaire pour financer un nouveau poste pour 2013 et 2014. Des fonds supplémentaires pour le développement de produits, de campagnes et d'autres activités de sensibilisation devront être obtenues par des dons de Parties, partenaires et sponsors privés.

D. Tableau des activités pour le Secrétariat, les Parties et les Partenaires**Objectifs sous l'Objectif 3 et autres objectifs liés impliquant le Secrétariat, les Parties et les partenaires de la CMS**

Objectifs sous l'objectif 3	Autres objectifs liés	Secrétariat	Parties	Partenaires de la CMS
3.1 Renforcer l'engagement des Parties de la CMS	4.7 Améliorer les capacités régionales principalement dans les zones où la CMS est sous-représentée	<p>- Créer un nouveau site internet un système de gestion de contenu pour faciliter l'accès aux informations de la CMS</p> <p>Coordonner la présence sur internet en anglais, français et espagnol</p> <p>Mettre en place un Système de rapports en ligne et développement d'un outil analytique</p> <p>Développer un Kit d'outils pour les responsables politiques pour poursuivre la mise en œuvre de la Convention</p> <p>Publier des Rapports scientifiques comme « <i>A Bird's Eye View on Flyways</i> » (« Les voies migratrices vues par un oiseau ») dans les langues de travail de la CMS</p> <p>Créer un système électronique pour transmettre rapidement les notifications et notes d'information aux Parties (Références)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer à couvrir régulièrement les activités de la CMS et les informations liées à la conservation sur le site internet de la CMS - 	<p>- Faire traduire les documents de la CMS dans les langues nationales</p> <p>Soumettre les Rapports nationaux dans une des trois langues</p> <p>Initier des actions de conservation conformément aux recommandations</p> <p>Soutenir les activités et les publications de sensibilisation au niveau national</p> <p>- Soutenir les campagnes globales pour les espèces (Journée mondiale des oiseaux migrateurs, Année de la chauve-souris 2012) et diffuser des messages clés au niveau politique</p>	<p>Favoriser les relations interdépendantes</p> <p>Soutenir l'analyse des rapports (WCMC, InforMEA)</p> <p>Fournir des données pour soutenir les recommandations visant à lutter contre les menaces</p> <p>Soutenir et développer des activités de sensibilisation communes et des conférences scientifiques en impliquant les autorités nationales / régionales (ONG, Amis de la CMS, entreprises sponsors), être les partenaires / ambassadeurs des campagnes globales pour les espèces</p> <p>- Ambassadeurs de la CMS : faciliter les contacts avec les principaux acteurs et responsables politiques</p>

Objectifs sous l'objectif 3	Autres objectifs liés	Secrétariat	Parties	Partenaires de la CMS
		<ul style="list-style-type: none"> - Continuer à produire d'autres matériels d'information pour tenir les Parties au courant des développements - Continuer à diffuser la lettre d'information de la CMS en anglais, français et espagnol 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des liens vers la CMS et les accords pertinents sur les sites nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des liens vers les projets soutenus sur leur site internet - Fournir des informations pertinentes au Secrétariat de la CMS
Indicateurs de Performance :		Développer et distribuer des produits de communication dans les langues de travail	Prêter attention à l'efficacité et aux systèmes de partage d'information ; Appliquer la Convention et soutenir les campagnes au niveau national	Améliorer l'efficacité des activités communes ; promouvoir la CMS par un réseau de partenaires
3.2 Renforcer l'engagement of des organismes qui ne sont pas des Parties à la CMS	4.1 Augmenter le nombre d'adhésions à la CMS en fonction de la répartition régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Produire et distribuer du matériel d'information ciblé pour les non-membres y compris le profil du pays, la pertinence de la CMS, les procédures d'adhésion, les projets correspondants - Etablir des contacts bilatéraux avec les Ministères et Ambassades (lettres, réunions) - Elaborer des brochures et du matériel d'information à l'intention des ONG, des universités, des institutions académiques et scientifiques des non-membres - Organiser des ateliers de renforcement de capacité 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir financièrement l'organisation des ateliers - Aider le Secrétariat de la CMS à établir des contacts bilatéraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des informations sur l'importance de la CMS et des Accords pour les non-membres sur leur site internet - Exercer des pressions pour promouvoir l'adhésion/la mise en œuvre de plans de conservation - Entreprendre des activités communes pour les non-membres - Collaborer à la préparation et l'organisation d'ateliers régionaux et nationaux

Objectifs sous l'objectif 3	Autres objectifs liés	Secrétariat	Parties	Partenaires de la CMS
Indicateurs de Performance :		Produire et transmettre au bon moment des informations adaptées pour les non-membres ; organiser des ateliers de renforcement de capacité ; faire adhérer de nouveaux Parties	Fournir un soutien financier et logistique	Mener des activités communes et entretenir des relations croisées avec la CMS pour aider à promouvoir la Convention
3.3. Renforcement du nombre de partenaires soutenant la CMS	4.3. Renforcer les activités coopératives avec les MEA et les partenaires clés 4.8. Sécuriser largement les fonds extra-budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir du contenu pour InforMEA - Présenter des expositions lors de réunions de MEA et des principales OIG, organiser des présentations / événements et faire des conférences lors des principales réunions sur la biodiversité et l'environnement - Soutenir la production de films et annonces à utiliser en ligne pendant les événements (médiatiques) spéciaux - Assurer l'information régulière des partenaires d'entreprise par courrier 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser InforMEA comme portail d'information portal pour mieux mettre en place les SPANB - Echanger des informations entre les références de la CMS et les autres MEA - Soutenir les initiatives nationales pour célébrer la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et la campagne globale pour les espèces actuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement d'autres outils de connaissance au sein des MEA - Soutenir le réseau des Parties de la CMS et impliquer de nouveaux partenaires bilatéraux - Participer aux accords de partenariat avec la CMS et contribuer aux Programmes de travail communs - Les ambassadeurs sont censés cultiver les liens entre la CMS, la science, la société, la politique et l'économie, par des relations personnelles avec des responsables politiques au sein des Etats, ONG, organisations et institutions sociales par exemple <p>Partenaires d'entreprise: Organiser des événements pour sensibiliser davantage les groupes cibles du grand public et de la communauté des experts au travail de la CMS</p>

Objectifs sous l'objectif 3	Autres objectifs liés	Secrétariat	Parties	Partenaires de la CMS
Indicateurs de Performance :		<ul style="list-style-type: none"> - Développer des produits de communication et des activités au bon moment pour toucher des partenaires potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les opportunités d'échange d'information, soutenir les initiatives de la CMS au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> Agrandir le réseau de partenaires de la CMS
3.4 Amélioration de la sensibilisation des médias clés à la CMS	4.4. Améliorer la visibilité de la famille de la CMS	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les aspects médiatiques du site internet (fournir des résumés en français et en espagnol des communiqués de presse et podcasts dans le « Centre de presse ») - Interagir avec les bureaux régionaux de la DCPI, du PNUE, avec l'UNRIC et la Deutsche Welle (Radio internationale allemande) pour renforcer la distribution des communiqués de presse et la diffusion d'interviews spécifiques - Se mettre en relation avec la DCPI pour avoir des contacts de presse clés, améliorer la visibilité de la CMS dans les lettres d'information, les magazines et la presse spécialisées des OIG et ONG - Emettre des communiqués de presse sur les réalisations, événements, initiatives, réunions et projets de la CMS de façon régulière - Utiliser les canaux d'information de la CMS et des Accords pour mettre en valeur les thèmes principaux de la famille de la CMS (communiqués de presse en ligne coordonnés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la coopération avec les départements ministériels de presse pour distribuer des communiqués de presse communs - Points de référence pour traduire les communiqués de presse dans les langues nationales et les transmettre aux médias nationaux - Améliorer la visibilité de la CMS au niveau national - Fournir des articles pertinents publiés dans la presse nationale au Secrétariat - Inviter les Parties à promouvoir leur Récompense de Thèse 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir régulièrement des informations sur les activités de la famille de la CMS dans leur lettre d'information et leur site internet - Prévoir des événements communs avec la CMS comme des conférences d'experts et des commissions - Souligner le rôle unique de la CMS dans des messages vidéo et lors d'événements publics - Inviter les représentants des médias à annoncer le soutien accordé à la CMS - Mettre en valeur les activités communes avec la CMS - Assurer le soutien financier de la Récompense de Thèse et aider à promouvoir cette récompense via leurs propres canaux de communication

Objectifs sous l'objectif 3	Autres objectifs liés	Secrétariat	Parties	Partenaires de la CMS
		<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la visibilité de la CMS dans le pays d'accueil - Organiser des événements pour promouvoir l'expertise de la CMS : Récompense de Thèse 		
Indicateurs de Performance :		Améliorer la visibilité des réalisations de la CMS auprès des groupes cibles et des acteurs	Publier les réalisations de la CMS au niveau national	Augmenter le nombre de références à la CMS et le nombre d'événements communs organisés avec la CMS
3.5 Influencer les leaders d'opinion des secteurs qui ont un impact sur les espèces migratrices		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le cadre de référence pour les ambassadeurs de la CMS au niveau international ainsi qu'au niveau national - Préparer des brochures adaptées pour les responsables politiques et les politiciens - Informer les leaders d'opinion sur les événements spécifiques à venir pour promouvoir la CMS 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les contacts avec les institutions de conservation nationales, ainsi que les politiciens et les responsables politiques via des réunions 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider le Secrétariat de la CMS à identifier les ambassadeurs de campagne au niveau national et international - Collaborer avec le Secrétariat de la CMS pour entrer en contact avec les politiciens et responsables politiques appropriés et / ou initier des actions communes (lettres aux ministres, communiqués de presse communs, etc.)
		<ul style="list-style-type: none"> - Compléter le travail de la CMS avec l'aide des responsables politiques et le faire promouvoir par les ambassadeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Influencer les leaders d'opinion qui ont un impact sur les espèces migratrices 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la CMS via un réseau de partenaires
3.6 Diffuser le matériel d'information dans les langues des Nations Unies	4.4 Renforcer la visibilité de la famille de la CMS	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la présence de la famille de la CMS sur internet dans les régions en faisant traduire les documents clés en anglais, français et espagnol 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des contributions extra-budgétaires pour alimenter le site de la CMS dans les 3 langues 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la présence régionale de la CMS - Distribuer de la documentation de la CMS lors des réunions et autres événements

Objectifs sous l'objectif 3	Autres objectifs liés	Secrétariat	Parties	Partenaires de la CMS
		<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des versions mises à jour du Guide familial de la CMS en anglais, français et espagnol - Continuer à élaborer la lettre d'information électronique pour inclure des informations sur les Accords - Fournir des informations spécifiques pour la presse, le milieu académique, les ONG et les Parties sur le site de la CMS 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une aide financière pour mettre à jour le Guide familial de la CMS et d'autres publications - Fournir des traductions officielles des brochures et matériels de sensibilisation principaux de la CMS 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer des publications communes sur des thèmes d'intérêt commun - Développer des publications sur des groupes d'espèces précis pour un large public cible, en se basant sur « La conservation des Cétacés »
Indicateurs de Performance :		<ul style="list-style-type: none"> - Fournir et distribuer des documents clés en anglais, français et espagnol ; traduire les sections clés du site internet en différentes langues pour améliorer la visibilité et les capacités régionales de la CMS 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la CMS pour produire des documents et des produits de communication en 3 langues 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la présence régionale et la visibilité de la CMS



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.8

Français

Original: Anglais

**COOPERATION ENTRE LA PLATEFORME INTERGOUVERNEMENTALE
SCIENCE-POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITE ET LES
SERVICES D'ECOSYSTEME (IPBES) ET CMS**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant le besoin d'évaluations régulières et thématiques du statut de la biodiversité afin de fournir aux décideurs les informations nécessaires leur permettant d'adapter leur gestion et de promouvoir la volonté politique nécessaire aux actions visant à traiter le problème de la perte de biodiversité en général et d'espèces migratrices en particulier;

Reconnaissant par ailleurs le besoin de renforcer et d'améliorer l'interface science-politique en vue de la conservation de la biodiversité et des services d'écosystème pour le bien-être de l'humanité grâce à l'établissement d'une plateforme entre science et politique;

Reconnaissant les résultats de la Conférence de Paris sur la Biodiversité, la Science et la Gouvernance qui s'est tenue à Paris, France, en janvier 2005, qui a fait ressortir le besoin d'une source objective d'informations sur le statut de la biodiversité et son impact sur les services d'écosystème et le bien-être de l'humanité;

Constatant avec satisfaction le résultat de la troisième rencontre intergouvernementale *ad hoc* ayant rassemblé de multiples parties prenantes à Busan, République de Corée, en juin 2010, et *rappelant* les recommandations suivantes:

- a. une plateforme science-politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services d'écosystème scientifiquement indépendante doit être créée, devant assurer crédibilité, pertinence et légitimité, et effectuer régulièrement et en temps voulu une évaluation des connaissances sur la biodiversité et les services d'écosystème et leurs interconnexions;
- b. la réunion plénière de l'IPBES, en tant qu'organe décisionnel, doit être ouverte aux participants de tous les États-Membres de l'ONU ainsi qu'aux organisations d'intégration économique régionale et aux organisations intergouvernementales et autres parties prenantes concernées à titre d'observateurs; et
- c. l'IPBES doit collaborer avec les initiatives existantes sur la biodiversité et les services d'écosystème, accords environnementaux multilatéraux inclus;

Rappelant que le Comité permanent a été tenu informé des progrès de la création d'un processus IPBES par le secrétariat par le document CMS/StC37/Inf.7 lors de sa 37^{ème} réunion qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne en novembre 2010;

Rappelant le résultat de la 4^{ème} réunion des Présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique (CSAB) qui s'est tenue à Gland, en Suisse en février 2011, qui s'est exprimée en faveur de la représentation du CSAB au sein du groupe consultatif de l'IPBES;

Prenant note de la décision GC.26/6 de la 26^{ème} Réunion du Conseil Gouvernemental de l'UNEP qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, en février 2011, et qui a approuvé le «Résultat de Busan», basé sur la résolution GA 65/162 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, demandant au PNUE de convenir d'une réunion plénière pour déterminer les modalités et les modalités institutionnelles de l'IPBES en 2011;

Rappelant que les fonctions du Conseil scientifique, telles que définies dans l'Article VIII de la Convention et élaborées en détails dans ses règles de procédure, qui incluent le Conseil scientifique auprès de la Conférence des Parties, du Secrétariat et, si cela est approuvé par la Conférence des Parties, de tout organe créé aux termes de la présente Convention ou d'un Accord ou auprès de toute Partie quelle qu'elle soit et que ses fonctions sont complétées de temps en temps par des directives incluses dans des résolutions ou des recommandations adoptées par la Conférence des Parties;

Notant que les Conventions relatives à la biodiversité jouent un rôle de premier plan dans l'établissement du programme mondial portant sur la biodiversité et les services écosystémiques et que la politique d'information des processus scientifiques, appartenant à chacune des Conventions, peuvent fournir des données utiles au travail de l'IPBES;

Notant également que le travail de l'IPBES à un niveau plus local et la mise en œuvre de convention au niveau régional et sous-régional, renforçant l'interface scientifico-politique à ces niveaux; et

Prenant note du résultat de la 1^{ère} Réunion Plénière qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya en octobre 2011 pour déterminer les modalités et arrangements institutionnels pour la plateforme et le besoin de contribuer au développement du programme de travail de l'IPBES;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie instamment* les Points Focaux et les conseillers scientifiques de la CMS de communiquer et d'assurer régulièrement la liaison avec les représentants nationaux à l'IPBES afin de garantir que les besoins d'orientation en termes de recherche et de politique relatives aux espèces migratrices, notamment celles énumérées par la CMS, sont pris en charge de manière appropriée par l'IPBES;
2. *Invite* l'IPBES d'adresser la liaison entre science et politique et de prendre en charge le besoin d'évaluation, de soutien politique, de renforcement des capacités et la création de connaissance concernant la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage;
3. *Encourage* les Parties et les organisations concernées à débloquer des fonds pour soutenir les quatre fonctions de l'IPBES, à savoir les évaluations, le soutien politique, le renforcement des capacités et la création de connaissance visant à améliorer l'interface science-politique relative à la conservation des espèces migratrices;

4. *Prie* le Conseil scientifique, sous réserve de fonds disponibles, d'établir un bilan des besoins et des opportunités d'amélioration de l'interface entre science et politique en rapport avec la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices. Ceci comprend l'usage d'évaluations scientifiques, et considère le rôle potentiel que peuvent jouer les espèces migratrices en tant qu'indicateur de changements écologiques au sens large et les résultats sont transmis à l'IPBES;
5. *Prie* le Conseil scientifique de faire rapport de l'examen mentionné ci-dessus au Comité permanent et à la 11^{ème} session de la Conférence des Parties;
6. *Prie par ailleurs* le Conseil scientifique de participer au processus pertinent de l'IPBES, en collaboration avec les organes consultatifs des autres AME, selon le cas; et
7. *Charge* le Secrétariat d'entretenir des relations de travail coopératives avec l'IPBES, de participer comme il se doit aux réunions de la Plateforme et de rédiger des rapports sur l'avancement des travaux au Comité permanent.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.9

Français

Original: Anglais

STRUCTURE ET STRATEGIES FUTURES DE LA CMS ET DE LA FAMILLE CMSAdoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant la Res.9.13 qui établissait un processus intersessions pour examiner la structure future de la CMS et de la famille de la CMS (la Convention et ses instruments) dans le but de renforcer la contribution de la Convention à la conservation, à la gestion et à l'utilisation durable des espèces migratrices sur toutes leurs aires de répartition à l'échelle mondiale;

Rappelant en outre l'Addendum à la Res.9.13 décrivant le mandat du Groupe de travail qui se voyait chargé notamment de conduire le processus;

Constatant que le mandat du Groupe de travail comprenait trois étapes, commençant par une évaluation de la situation actuelle concernant l'organisation et les activités de la CMS et de la famille de la CMS et aboutissant à la proposition d'options pour l'organisation future et le développement stratégique de la CMS et de la famille de la CMS à la dixième Réunion de la Conférence des Parties;

Considérant que le Groupe de travail a tenu compte des propositions avancées dans le document du Secrétariat de la CMS (CMS/StC32/7) comme base pour l'élaboration d'autres options comme il est énoncé dans la Res.9.13;

Notant avec gratitude les travaux entrepris par le Groupe de travail durant et entre ses trois réunions;

Reconnaissant les généreuses contributions financières des Gouvernements français, suisse, allemand, et finlandais pour la rédaction des rapports et l'organisation des réunions;

Se félicitant de l'appui considérable fourni par le Secrétariat aux travaux du Groupe de travail durant toute la période intersessions et la contribution importante des Secrétariats de la famille de la CMS;

Prenant bonne note du soutien et des conseils donnés par le Comité permanent ainsi que des appports du PNUE et des organisations partenaires;

Reconnaissant d'autres processus parallèles pertinents entrepris au sein de la CMS tels que l'examen des itinéraires aériens mondiaux par le groupe de travail du Conseil scientifique et les examens des instruments et des projets existants de la CMS par groupes taxonomiques (c'est-à-dire

les tortues et les mammifères terrestres) conformément à la Res.9.2 et les travaux sur les cétacés conformément à la Res.8.22;

Rappelant que la Res.9.2, sur la conclusion des instruments en cours de mise en place et l'élaboration de nouveaux instruments sous les auspices de la CMS à rattacher au résultat du processus relatif à la structure future de la CMS;

Rappelant en outre la Res.9.2 et la décision prise par le Comité permanent à sa trente-septième réunion demanda de maintenir la vitesse de croisière en ce qui concerne les instruments dont la négociation est à un stade avancé;

Reconnaissant, en conformité avec les dispositions de la Res.9.2 et avec les suggestions formulées dans le contexte du processus relatif à la structure future, que le Secrétariat a déjà entrepris une analyse des lacunes et formulé des options afin de trouver les solutions les plus appropriées pour renforcer la conservation des éléphants en Afrique centrale;

Reconnaissant par ailleurs que le Secrétariat travaille avec les secrétariats des organisations affiliées, en particulier depuis le début du processus relatif à la structure future, pour accroître l'efficacité et renforcer les synergies sur un certain nombre d'aspects, notamment la collecte de fonds, le recrutement des Parties ainsi que l'organisation des réunions et la représentation durant celles-ci; et

Soulignant que la décision prise concernant l'avenir de la fusion des fonctions des Secrétariats de la CMS et de l'ASCOBANS doit être rattachée au résultat des travaux lancés par la Res.9.13 sur la structure future de la CMS;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Approuve* la série d'activités prioritaires dans l'Annexe I (basée sur les trois options présentées dans le document UNEP/CMS/Inf.10.14.10 comme amendée);
2. *Adopte* la série d'activités listées en Annexe II, y compris leurs implications institutionnelles, juridiques et organisationnelles pour une mise en œuvre en 2012-2014 et pour une réalisation grâce à des moyens fournis par le budget de base, des contributions volontaires des parties ou des dons de sponsors;
3. *Demande* au groupe de travail sur plan stratégique établi par la résolution 10.5 de faire usage des activités à moyen et à long terme de l'Annexe 3 comme partie intégrale du développement du plan stratégique 2015-2023;
4. *Prie* les Parties, et les organes institutionnels de la famille de la CMS et invite le PNUE et les partenaires pertinents de contribuer et/ou d'entreprendre les activités identifiées dans l'Annexe I; et
5. *Charge* le Secrétariat de la CMS et *demande* aux Secrétariats des instruments de la CMS, si nécessaire, de faire rapport au Comité permanent (ou aux organes institutionnels correspondants des instruments de la CMS) sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre des activités de l'annexe 2.

ANNEXE 1: ACTIVITÉS CLASSÉS COMME À COURT; À MOYEN OU À LONG TERME POUR L'ACTION LES PRIORITÉS

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
1	Alignement avec la réforme de la gouvernance environnementale internationale.	1	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des processus de prise de décision internationaux cohérents pour une gouvernance environnementale. - Catalyser les efforts internationaux afin de poursuivre la mise en application des objectifs internationalement convenus. - Soutenir les institutions et les processus de gouvernance environnementaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux. - Promouvoir et soutenir la base environnementale pour un développement durable au niveau national 	Le Secrétariat de la CMS et le comité permanent pour surveiller et participer dans le processus de réforme IEG (1.1)	Discussion des réformes au niveau des COP et du comité permanent (1.2)	Mise en œuvre des réformes (1.3)
2	Meilleur travail en partenariat	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les opportunités de partenariat. - Partager les meilleures pratiques. - Utiliser des ressources communes. - Partager la connaissance et l'expertise. - Coordonner des activités de conservation. - Identifier les synergies potentielles 	<p>Collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUE, là où c'est approprié, pour permettre un renforcement des capacités et un soutien technologique par la CMS et sa famille (Existe déjà et s'appuie sur le travail de cartographie actuel) (2.1)</p> <p>Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et des MdA.</p>	Travail plus étroit avec les organisations partenaires (comprenant les ONG, les communautés indigènes et locales et les Etats). (2.3)	Développer des centres régionaux pour mettre en œuvre des MEA afin d'identifier les synergies et les liens entre MEA, et éviter la duplication au niveau des projets et des activités. Ex : SPREP (objectif à long terme de s'appuyer sur le travail entrepris à court et moyen termes) (2.4)

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
			basées sur des programmes de travaux, des géographies et des intérêts communs ou partagés. - Utiliser le savoir local	(2.2)		
3	Améliorer l'information et la recherche scientifique	1 et 2	- Coordination des besoins de recherche. - Partage des informations et des données de recherche. - Faciliter l'accès à tous les membres de la famille CMS des informations et des données de recherche existantes. - Développement d'une recherche pertinente quant aux menaces et problèmes.	Exploration des opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, ainsi que de collaborer et apprendre des centres de données existants (ex : TEMATEA, UNEP-WCMC, IUCN, Wetland International) afin d'améliorer la production des objectifs de la famille CMS. (Extérieur) (3.1)	La CMS doit coordonner les programmes de recherche scientifique basés sur l'identification des problèmes/menaces communs et partagés par l'ensemble de la famille CMS pour réduire la duplication et les chevauchements et obtenir de meilleures économies d'échelle. À utiliser pour promouvoir la CMS auprès des autres Conventions internationales – administrés par la CMS mais à la disposition de toute la communauté internationale – afin de rendre la CMS plus visible (Interne). (3.2)	Créer un centre de données scientifique des espèces migratrices, ce qui faciliterait l'utilisation des données sur les espèces migratrices comme indicateur du changement climatique (interne). (3.3)
4	Améliorer la communication	1 et 2	- Développement de systèmes internes pour améliorer la communication entre	Les Parties/Signataires doivent traduire les documents d'instruction dans les langues locales pour aider à la mise en œuvre. (4.4)		

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
	et rechercher des opportunités de sensibiliser l'opinion à la CMS et à sa famille.		<p>les groupes de travail, les Parties, les Accords et les institutions pour améliorer l'accès aux informations au sein de la famille CMS.</p> <p>- Développement de systèmes externes pour améliorer la visibilité de, et sensibiliser l'opinion à, la CMS et sa famille.</p> <p>- Là où cela se justifie, amélioration des systèmes informatiques existants, par exemple le système du site Internet existant.</p> <p>- Redessiner le site Internet pour y inclure le ciblage d'audiences spécifiques.</p>	Production d'un site Internet CMS en 3 langues. (4.1)	<p>Mener des campagnes de conscientisation afin de s'assurer que la CMS est reconnue par le public, les institutions académiques, les organismes internationaux et d'autres, comme leader mondial dans la protection des espèces migratrices.</p> <p>La CMS doit commencer la coordination de la communication des activités (fait le lien avec le long terme). (4.2)</p> <p>La CMS doit coordonner les opérations de communication et les stratégies, en tant que services centralisés, entre les Accords/MdA. Coordonner les déclarations à la presse et aux médias, ainsi que la mise en œuvre des campagnes pour les espèces et les événements publics. Soutenir, là où c'est praticable, le développement et la maintenance des sites web de la famille CMS et de la CMS et ainsi assurer une</p>	

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
					conscientisation accrue et centralisée des menaces communes/partagées grâce aux publications et aux ressources en ligne. (4.3)	
5	Mener une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention et évaluer le bien-fondé des ressources.	1	<p>-Prioriser les ressources par une meilleure coopération et un partage des ressources.</p> <p>- Identifier là où c'est approprié les partenariats potentiels.</p> <p>- Travailler avec le conseil scientifique.</p> <p>- Partager les bonnes pratiques et les expériences.</p>	<p>Analyse des lacunes et évaluation des ressources comprenant:</p> <p>1. Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des lacunes au niveau de la Convention: Considérer les questions qui sont traitées, celles qui ne le sont pas, si une autre organisation traite ces questions, effectuer une analyse scientifique des lacunes et voir quelle recherche doit être menée. (5.1)</p> <p>2. Évaluation des ressources de la Convention (le Secretariat de la CMS et les MdA. (5.3)</p> <p>3. Entreprendre une évaluation des MdA et de leur viabilité. (16.3)</p>	Mise en œuvre des recommandations suite à l'analyse des lacunes (5.2)	
6	Des plans stratégiques coordonnés pour la famille CMS.	1	<p>- Coordonner le travail de la famille CMS.</p> <p>- Encourager la priorisation.</p> <p>- Partager et maximiser les ressources.</p>	<p>Planification.</p> <p>Analyse et évaluation des plans stratégiques. (6.1)</p> <p>Développement. (6.2)</p>	Mise en œuvre (6.3)	

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
			- Identifier les synergies potentielles et les liens entre les programmes et les projets.			
7	Restructurer le conseil scientifique pour maximiser les capacités d'expertise et de connaissance.	2 et 3	<p>- Identifier les opportunités pertinentes et potentielles de maximiser l'expertise et la connaissance du conseil scientifique afin de soutenir au mieux la CMS.</p> <p>- Déterminer si des lacunes en connaissance et/ou expertise existent au niveau de la composition actuelle du conseil scientifique.</p> <p>- Développer le partage du savoir et des avis au niveau de la famille CMS.</p>	Processus de planification. Évaluation. Analyse des lacunes. (7.1)	<p>Mise en œuvre de l'examen de la composition du conseil scientifique de la CMS basée sur le groupement des espèces ou les questions thématiques, si c'est approprié. (7.2)</p> <p>Institution scientifique couvrant l'ensemble de la CMS, si c'est approprié. (7.3)</p>	
8	Identifier les opportunités de coopération et de coordination au niveau local et régional par la création de synergies basées sur la présence géographique.	1 et 2	<p>- Encourager l'efficacité des ressources.</p> <p>- Fournir des opportunités en vue d'une intégration améliorée et afin de réduire le chevauchement institutionnel par la coopération et le partage des ressources permettant une assistance mutuelle et un soutien logistique.</p> <p>- Développer des synergies locales et/ou régionales avec les différents acteurs.</p> <p>- Identifier les programmes de travaux communs ou partagés.</p> <p>- Aider au renforcement des capacités, à la collecte de fonds et à la mise en œuvre au niveau local.</p>	Régionaliser les efforts de conservation en disposant de coordinateurs locaux avec l'aide du PNUE, des ONG et des MEA, amenant une présence plus importante dans chacune des régions, le cas échéant (8.1) (8.2)	Les MdA et Accords envisagent d'améliorer leur collaboration et coopération via, par exemple, le partage des bureaux/personnel/ressources (ex : comme dans le cas d'Abu Dhabi – Dugongs et oiseaux de proie). (8.3)	

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
9	Harmonisation et interopérabilité de la gestion des informations et des systèmes de rapport si c'est approprié et applicable pour la famille CMS.	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la duplication des rapports. - Analyser et comparer les données. - Accéder aux données - Améliorer la coordination de la collecte et du stockage des données et de leurs systèmes de gestion. - Réduire des efforts et du temps passé à collecter et transmettre les informations à la famille CMS. 	<p>Utilisation de l'ensemble des données existantes et des systèmes de gestion hors de la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC) (Extérieur). (9.1)</p> <p>S'appuyer sur les pratiques actuelles d'harmonisation des rapports et le développement des systèmes existants, en utilisant probablement le travail en cours qui est entrepris à la fois par l'AEWA et l'IOSEA. (9.2)</p>	<p>Centralisation et harmonisation du format des rapports et des rendus. Développement des technologies de l'information et des procédures et systèmes centralisés quant au stockage et à l'analyse des données (Interne). (9.3)</p> <p>Coordonner l'accès aux données de recherche comme service centralisé entre Accords de la CMS. (Interne) (9.4)</p>	<p>La CMS doit centraliser le développement et la gestion des systèmes cartographiques et les systèmes de gestion partagée. (9.5)</p>
10	Renforcer la coordination et les services auprès des MdE.	1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> - Les MdE reçoivent un service coordonné. - Partager les ressources, le savoir et l'expertise entre les MdE. - Utiliser les ressources disponibles. - Éviter la duplication et promouvoir la cohérence entre les MdE. 	<p>Déployer davantage de personnel au niveau de l'unité de coordination des MdE de la CMS (10.1)</p>	<p>Déployer davantage de personnel au niveau de tous les MdE qui ne sont pas actuellement représentés (10.2)</p>	<p>Budget central de la CMS pour les groupes d'espèces et les MdE, là où c'est approprié. (10.3)</p>

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
11	Rechercher les opportunités de coordonner les réunions entre les institutions, les groupes de travail et au niveau des Accords de la famille CMS.	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et partager les ressources. - Réduire les délais nécessaires pour participer aux réunions. - Augmenter les taux de participations. - améliorer le partage du savoir et de l'information. - Développer le savoir et l'information. - Développer des relations synergiques 	Prioriser et coordonner, les réunions du comité scientifique, des groupes techniques, des groupes de travail, etc. (Interne) (11.1)	<p>Priorisation et coordination des COP et MOP. (Interne). (11.2)</p> <p>Se coordonner avec les organismes internationaux concernant des réunions communes sur des thèmes partagés (ex : IUCN), ainsi que les programmes communs de recherche pour la conservation, les plans d'action sur les espèces et les activités de renforcement des capacités pour la conservation sur le terrain. (Extérieur) (11.3)</p>	
12	Actions pour prioriser la croissance de la CMS et de sa famille.	1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la croissance de la famille CMS - Maximiser l'efficacité des ressources. - Identifier, par l'usage des meilleures pratiques, les menaces que partagent les différents programmes de conservation et les réponses pertinentes à y apporter. 	Encourager d'autres états de l'aire de répartition à devenir Parties/Signataires de la CMS et de la famille CMS (12.2) en cours, commence à court terme		

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
				<p>Accords et MdE uniquement concentrés sur les espèces migratrices. (O.1 – Là où il y a une politique) (12.1)</p> <p>Créer des critères face auxquels évaluer les nouveaux Accords potentiels, proposés. Ces critères doivent inclure les besoins scientifiques, les synergies potentielles et existantes (internes et externes), les critères de financement, l'existence d'un coordinateur bénévole et la valeur ajoutée d'une implication de la CMS. Un exemple de valeur ajoutée comprendrait le fait de considérer si le nouvel Accord encouragerait la participation et développerait les Parties, y compris le fait de considérer si oui ou non l'Accord proposé sera mieux servi par un autre MEA ou d'autres initiatives. (Cela comprend: Le développement et/ou l'utilisation d'indicateurs pour contrôler l'efficacité des Accords ; un examen de la mise en œuvre et de l'efficacité des MdA au niveau de la COP; (après une période établie le</p>	<p>Étendre la portée des Accords/MdE existants plutôt que de développer de nouveaux Accords/MdE (ex: AEWa et MdE des éléphants). (12.4)</p>	

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
				Secrétariat de la CMS doit rendre compte de la mise en œuvre des MdA) (12.3 and 12.5)		
13	Rechercher des opportunités de développer le renforcement des capacités dans la famille CMS	2	Développer et rehausser le renforcement des capacités pour améliorer la mise en œuvre et les efforts de conservation. - Cela comprend des ateliers centralisés par région ou ayant des intérêts thématiques communs, par exemple le développement d'instruments politiques nationaux, la façon de rendre compte et le contrôle des espèces.	Travailler avec les partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités. (13.1)		
					La CMS fournit des services centralisés relatifs au renforcement des capacités avec la famille CMS, y compris des activités de formation et d'éducation. (13.2)	
14	Rechercher des opportunités de développer et d'améliorer les activités de collecte de fonds.	2	- Coordonner les activités de collecte de fonds. - Développer des synergies - Identifier les opportunités de financement	La CMS coordonne les activités de collecte de fonds avec les partenaires et acteurs afin de les développer. (14.1)		
15	Meilleure collaboration entre les Accords de la CMS (pour l'option 2) via les Secrétariats	2 et 3	- Chercher des opportunités de développer des relations synergiques basées soit sur la géographie soit sur le groupement des espèces. - Maximiser les ressources.	Coopération et coordination entre les programmes et projets des Accords, basés sur le groupement des espèces, les questions thématiques ou la géographie, là où c'est approprié. (15.1)	Fusion des Accords de la famille CMS en fonction de la géographie et/ou de l'écologie ou le groupement des espèces. (15.3)	

N°	ACTIVITÉ	OPTION	DESCRIPTION	COURT TERME: À LA COP11 - 2014	MOYEN TERME: À LA COP 12 – 2017	LONG TERME À LA COP 13 – 2020
	ou (pour l'option 3) via une fusion des Accords basée soit sur la géographie/l'écologie soit sur les groupes d'espèces.		<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la coopération entre les Accords. - Développement de programmes de conservation communs. - Consolidation du financement. 	Coopération et coordination entre les Secrétariats des Accords, ex : basées sur le groupement des espèces ou la géographie. (15.20)		
16	Contrôle de la mise en œuvre	1	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation de la qualité du travail entrepris, une identification des lacunes des programmes et des mesures à envisager pour remédier aux lacunes. - Améliorer les mises en œuvre dans l'ensemble de la famille CMS. - Mesurer la réussite. - Partager les meilleures pratiques. 	Utilisation des systèmes d'évaluation et de contrôle externes à la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC). (Extérieur) (16.1)	Mécanismes améliorés pour mesurer la mise en œuvre de la CMS et de sa famille, à la fois d'un point de vue des Parties et de la conservation, mesurer la qualité du travail, identifier les lacunes et proposer des mesures pour y remédier. Développer des indicateurs pour mesurer les plans d'action. (Interne) (16.2)	

Annexe 2 – Activités à mettre en oeuvre en 2012-2014

Activité	
1.1	Alignement avec la réforme de la gouvernance environnementale internationale.
2.1	Collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUE, là où c'est approprié, pour permettre un renforcement des capacités et un soutien technologique par la CMS et sa famille.
2.2	Encourager davantage d'ONG et le secteur privé à s'engager dans des Accords et des MdA.
3.1	Exploration des opportunités d'améliorer les synergies de la capacité scientifique de la CMS avec le développement de l'IPBES, ainsi que de collaborer et apprendre des centres de données existants (ex : TEMATEA, UNEP-WCMC, IUCN, Wetland International) afin d'améliorer la production des objectifs de la famille CMS.
4.1	Production d'un site Internet CMS en trois langues.
4.4	Les Parties/Signataires doivent traduire les documents d'instruction dans les langues locales pour aider à la mise en œuvre.
5.1	Le Secrétariat de la CMS doit coordonner une analyse globale des écarts au niveau de la Convention. Considérer quelles sont les questions qui ont été adressées, lesquelles n'ont pas été adressées, si une autre organisation aborde les questions, analyse scientifique des écarts et quelle recherche est nécessaire; évaluation des ressources de la convention y compris l'évaluation des MdE et leur viabilité.
5.3	Evaluation de ressource.
16.3	Entreprendre une évaluation des MdE et de leur viabilité.
6.1	Coordonner les plans stratégiques pour la famille CMS.
6.2	Coordonner les plans stratégiques pour la famille CMS.
7.1	Planification, évaluation et analyse des écarts.
8.1	Régionalisation des efforts de conservation en ayant des coordinateurs locaux avec l'assistance du PNUE, des ONG et des AME.
8.2	Avoir une présence dans chacune des régions administratives de la CMS en conjonction avec et tant faire se peut l'assistance du PNUE, des ONG, des AME et des Parties.
9.1	Utilisation de systèmes de gestion de données existants externe à la CMS (au sein de la Convention – CMS et MdE) (par exemple par le PNUE/WCMC).
9.2	S'appuyer sur les pratiques courantes d'harmonisation de reporting des données et le développement de systèmes courants, probablement utilisant the travail courant entrepris par AEWA et IOSEA.
10.1	S'efforcer d'assurer les niveaux des effectifs du département des Accords et de la Politique pour servir les MdE.
11.1	Donner la priorité et coordonner les réunions de comités consultatifs scientifiques et autres, les groupes de travail, etc.
12.1	Accords et MdE se concentrant seulement sur les espèces migratrices.
12.2	Encourager encore plus d'Etat des aires de répartition à devenir Parties/signataires à la CMS et la famille CMS.
12.3	Créer des critères d'évaluation pour de nouveaux accords proposés.
12.5	Développer une politique pour laquelle la mise en œuvre de surveillance doit faire part de tout future MdE.
13.1	Travail avec les partenaires locaux et régionaux pour développer le renforcement des capacités.
13.2	La CMS rend des services centralisés relatifs au renforcement de capacité avec la famille de la CMS comprenant des activités de formation et d'éducation.
14.1	La CMS coordonne le travail d'activités de levée de fonds avec les Parties, les partenaires et les parties prenantes afin d'étendre les activités de collecte de fonds.
15.1	Coopération et coordination entre les programmes d'accords et les projets basés sur le regroupement d'espèces, les questions thématiques ou géographique, le cas échéant.
15.2	Coopération et coordination entre les Secrétariat d'accords, p.ex.: basé sur le regroupement d'espèces ou géographique, le cas échéant.
16.1	Utilisation des systèmes d'évaluation et de surveillance externe à la CMS (par exemple par le PNUE-WCMC).

Annexe 3 – Activités devant être inclus dans le développement du Plan stratégique 2015-2023 de la CMS

Activité
1.2, 1.3, 2.3, 2.4, 3.2, 3.3, 4.2, 4.3, 4.4, 5.2, 6.3, 7.2, 7.3, 8.3, 9.3, 9.4, 9.5, 10.2, 10.3, 11.2, 11.3, 12.2, 12.4, 13.2, 14.1, 15.2, 15.3, 16.2



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.10

Français

Original: Anglais

**CONSEILS SUR LA CONSERVATION GLOBALE DES VOIES DE MIGRATION ET SUR
LES POLITIQUES POSSIBLES**Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant la Res.9.2, qui a décidé d'établir un groupe de travail à durée illimitée sur les voies de migration dans le cadre de Conseil scientifique, afin d'agir comme une cellule de réflexion sur les voies de migration et leurs cadres;

Rappelant en outre qu'il a été demandé au Groupe de travail d'examiner des questions scientifiques et techniques concernant la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, et les instruments, initiatives et processus internationaux pertinents, comme base pour la future politique de la CMS sur les voies de migration et tant que contribution au travail sur la forme future de la CMS;

Notant avec appréciation la large participation et le travail réalisé par le Conseil scientifique, les Secrétariats de la Convention Ramsar et de l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), des ONG internationales (BirdLife International, Wetlands International), l'Americas Waterbird Conservation Council, le Western Hemisphere Shorebird Reserve Network, la Western Hemisphere Migratory Species Initiative, l'East Asian–Australasian Flyway Partnership, la Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE, et divers experts internationaux ainsi que par un groupe plus large contribuant par ses consultations aux efforts du Groupe de travail;

Notant en outre, avec satisfaction, que conformément aux termes de référence du Groupe de travail, trois revues globales ont été produites – la première analysant les arrangements administratifs CMS et hors CMS (Revue 1); la seconde consacrée aux questions d'ordre technique et scientifique et aux questions de priorité concernant les voies de migration et la gestion des espèces migratrices et de leurs habitats (Revue 2) ; et la troisième examinant les politiques possibles (Revue 3);

Notant avec gratitude le travail fourni par le Groupe de travail sur les voies de migration lors de sa réunion les 20-21 février 2011 à Édimbourg et tout au long de l'intersession, et *reconnaissant* les généreuses contributions financières de l'Allemagne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de Wetlands International ainsi que le soutien des membres du Groupe de travail aux frais de préparation et d'organisation de la réunion et l'élaboration des rapports;

Notant avec appréciation le soutien et les conseils fournis respectivement par le Secrétariat et le Comité permanent concernant le fonctionnement du Groupe de travail tout au long de l'intersession;

Reconnaissant les autres processus contributifs entrepris en parallèle dans le cadre de la CMS, tels que le Groupe de travail sur la structure future de la CMS, et *rappelant* que, conformément à la Res.9.2, il est nécessaire d'établir un lien entre la conclusion des nouveaux instruments actuellement en cours d'élaboration sous l'égide de la CMS et les résultats du Processus sur la structure future de la CMS;

Reconnaissant les menaces spécifiques qui revêtent une importance particulière pour les oiseaux migrateurs le long des routes identifiées dans le document UNEP/CMS/ScC17/Inf.4.3b révision 3, qui peuvent inclure: la remise en état des zones humides intérieures; la destruction des habitats des zones côtières et intertidales; la perte des forêts et les prairies; l'intensification agricole et la modification des habitats par la désertification et le surpâturage ; le développement inapproprié d'éoliennes (tel que reconnu dans la Résolution 7.5); les collisions avec les lignes électriques et l'électrocution (tel que reconnu dans la Résolution 7.4 et 10.11); le piégeage et l'abattage illégal et/ou non durable; la surpêche et les captures accessoires d'oiseaux de mer (tel que reconnu dans les Résolutions 6.2, 7.2, 8.14, 9.18 et 10.14); les grenailles de plomb et autres empoisonnements (tel que reconnu dans la Résolution 10.26); les espèces exotiques envahissantes et la grippe aviaire et autres maladies (tel que reconnu dans les Résolutions 8.27, 9.8 et 10.22; les débris marins (tel que reconnu dans la Résolution 10.4) et d'autres résolutions pertinentes;

Prenant note de la «Déclaration d'action de La Haye», émise à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'AEWA en juin 2010;

Reconnaissant que les voies de migration doivent être considérés comme des réseaux écologiques, du fait que, même en l'absence de tout lien physique entre leurs différentes parties, les populations d'oiseaux qui les empruntent constituent elles-mêmes un lien écologique tel que reconnu dans la Résolution 10.3;

Reconnaissant en outre l'importance vitale de l'Arctique qui est le lieu des zones de reproduction et de mue des principales voies de migration du monde, et le fait que cette région est sujette à de nombreux changements entraînés par les effets climatiques, le développement d'activités de la principale industrie minière, de réseaux de transport maritimes et aériens, et diverses autres menaces;

Reconnaissant les contributions du projet PNUE-FEM concernant les grues de Sibérie et les zones humides (SCWP) mis en œuvre par la Fondation internationale pour la grue et les gouvernements de Chine, Iran, Kazakhstan, et Russie pour la protection et la gestion d'un réseau de sites écologiques en Asie;

Rappelant que parmi les Cibles Aichi 2020 pour la biodiversité, approuvées en 2010 par la Convention sur la diversité biologique, la Onzième, qui stipule qu'«en 2020, au moins 17 pour cent des écosystèmes terrestres et des eaux intérieures, et 10 pour cent des zones côtières et marines, en particulier les domaines d'importance particulière pour les services de la biodiversité et des écosystèmes, seront conservés au moyen de systèmes d'aires protégées bien connectés, gérés efficacement et équitablement, et écologiquement représentatifs, et par d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et intégrés dans des paysages terrestres et marins plus larges.», est tout particulièrement valide quand il s'agit de la conservation des oiseaux migrateurs;

Rappelant en outre que la Douzième Cible des Cibles Aichi 2020 pour la biodiversité, approuvée par la Convention sur la Biodiversité, qui stipule qu'«en 2020, l'extinction des espèces menacées connues aura été évitée et leur état de conservation, en particulier pour les individus les plus en déclin, aura été amélioré et pérennisé.»;

Reconnaissant la pertinence du projet WOW (Wings over Wetlands), mis au point sous l'égide de l'AEWA et mis en œuvre sous la direction de Wetlands International et BirdLife International, en tant qu'initiative la plus vaste à ce jour dans la région Afrique-Eurasie pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, en particulier grâce à l'Instrument pour les réseaux de sites critiques qui lui est associé – un portail web en accès libre fournissant des informations sur les populations d'oiseaux d'eau et les sites critiques exigés par leur cycle annuel, et conçu pour faciliter la prise de décision en matière de conservation aux niveaux du site, du pays et à l'international;

Prenant note avec satisfaction de l'important travail de surveillance et de conservation réalisé par les membres du Partenariat concernant l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie (EAAFP) pour les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats;

Considérant que des politiques encourageant une croissance économique et un développement favorables à l'environnement seraient hautement bénéfiques pour les oiseaux migrateurs, notamment des pratiques agricoles respectueuses des oiseaux et qui, de plus, améliorent les moyens d'existence des communautés locales, et que de telles pratiques devraient bénéficier d'une promotion tout au long de chaque voies de migration;

Prenant note de la Résolution 10.18 qui contient des directives sur l'intégration des espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB); et

Prenant en outre note du rapport de l'Atelier sur les voies de migration mondiales des oiseaux d'eau destiné à la promotion des échanges de bonnes pratiques et de leçons à tirer, qui s'est tenu à Seosan (République coréenne) du 17 au 20 octobre 2011 ompris dans le document UNEP/CMS/Inf.10.41;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Demande* au Secrétariat, aux Parties et à toutes les autres instances impliquées avec la CMS de rechercher activement une étroite coopération entre les instruments, initiatives et partenariats, dans le cadre des Nations Unies ou en dehors, qui ont à voir avec les oiseaux migrateurs et les habitats qui leur sont indispensables, et, en priorité, de se concentrer sur et s'attaquer aux menaces spécifiques pour arrêter le déclin de ces populations d'oiseaux;
2. *Invite* les Parties et le Secrétariat de la CMS à promouvoir la conservation collaborative des oiseaux migrateurs en travaillant avec d'autres organismes dont l'objectif premier n'est pas la conservation de la faune (institutions gouvernementales, accords environnementaux multilatéraux, institutions des Nations Unies, organisations non gouvernementales et autres organisations, y compris du secteur privé), afin de s'assurer que les exigences de l'habitat des oiseaux migrateurs sont intégrées dans les politiques d'utilisation des terres, y compris les zones protégées, mais aussi et surtout en dehors des zones protégées;

3. *Demande instamment* aux Parties, *prie* les États des aires de répartition, et *invite* les autres partenaires et parties, y compris le secteur privé, le cas échéant, à mettre en œuvre des désignations officielles et autres mesures volontaires pour donner une haute priorité à la conservation des sites et habitats identifiés comme étant d'importance pour les oiseaux migrateurs (sur la base d'informations scientifiques fiables), et de mener des recherches pour déterminer le meilleur mode de gestion des paysages, y compris la désignation et la protection transfrontalières de corridors d'habitats et de réseaux écologiques offrant des habitats adaptés et suffisants pour la reproduction, la nourriture et le repos des oiseaux;
4. *Invite* les Parties à poursuivre leur action pour réduire les impacts du changement climatique sur les oiseaux migrateurs, notamment face aux menaces immédiates qui pourraient réduire leur capacité d'adaptation, et en assurant des garanties environnementales suffisantes pour les projets d'énergie renouvelable, la surveillance permanente du statut des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, l'élaboration d'indicateurs permettant d'identifier les effets du changement climatique, la promotion de la gestion adaptative, la recherche de nouveaux partenariats avec d'autres organismes internationaux et la réflexion sur les moyens d'aider les espèces migratrices à s'adapter au changement climatique (p. ex. en sécurisant des réseaux de sites critiques);
5. *Demande* aux Parties d'examiner les réseaux de sites actuels sous les points de vue de leur couverture et de leur protection, en notant la nécessité de tenir dûment compte de l'exploitation et de la dégradation éventuelles des sites, et de se pencher sur leur capacité de résistance face au changement climatique, en prenant en compte les possibilités de variation, à la suite de ce changement, de la composition spécifique des oiseaux qui les fréquentent, ainsi que d'autres facteurs;
6. *Demande* aux Parties de veiller à ce que les sites d'étape clés identifiés pour les oiseaux migrateurs soient tous protégés et gérés et que des sites supplémentaires soient identifiés pour faire partie de réseaux cohérents de sites destinés aux espèces migratrices, et de continuer leur soutien au développement de réseaux de sites à l'échelle de l'itinéraire aérien, surtout là où ce développement est le moins avancé, en prenant soin d'y inclure la plus grande diversité d'habitats disponibles pour les oiseaux migrateurs, accordant une attention particulière aux zones intertidales;
7. *Demande instamment* aux Parties de favoriser la collaboration transfrontalière dans le cadre des réseaux d'itinéraires aériens, et de mettre en œuvre les plans existants de gestion de site tout en en élaborant de nouveaux pour les sites clés qui en ont besoin, et en apportant leur appui à l'élaboration d'un Instrument global pour les réseaux de sites critiques, sur le modèle fourni par l'Instrument pour les réseaux de sites critiques de la région Afrique-Eurasie;
8. *Lance un appel* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, pour un renforcement de la coopération avec le Conseil de l'Arctique et autres organismes mandatés sur l'Arctique, dans le but de mieux comprendre les changements actuels et prévisibles de l'environnement et leurs impacts sur la distribution des zones de reproduction et de mue des espèces, et d'assurer la désignation et la gestion de la totalité des zones d'importance critique;
9. *Lance un appel* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, pour un renforcement de la coopération avec le secteur privé dans le but de faire avancer la prise en considération des voies de migration et leur inclusion dans leurs directives opérationnelles, d'inciter le secteur à prendre en charge la gestion fiduciaire des zones directement liées ou associées à son empreinte au sol et au-delà, d'examiner la possibilité de

compensations financières pour les impacts résiduels le long des itinéraires aériens, et de pousser activement à l'utilisation des meilleures pratiques internationales;

10. *Recommande* que les Parties améliorent et renforcent la surveillance régulière des populations d'oiseaux migrateurs et des sites clés dont ils dépendent (y compris en réalisant des enquêtes sur les nouveaux sites pour combler le manque d'information) et renforcent les capacités pour une telle surveillance sur le long terme (en l'institutionnalisant comme une activité permanente au sein du gouvernement le cas échéant, en partenariat avec d'autres organisations), de façon à présenter aux acteurs clés des informations à jour sur la distribution, le statut et le devenir des oiseaux migrateurs, ainsi que sur les sites et habitats dont ils ont besoin;

11. *Demande* aux Parties de soutenir les analyses des données existantes sur les mouvements des oiseaux individuels ainsi que la mise au point et l'utilisation de nouveaux outils et techniques, tels que la géolocalisation, suivi radio et satellite, télédétection, et analyses génétiques et de connectivité, de façon à faciliter l'identification des stratégies de migration, en couvrant la totalité du cycle vital des espèces considérées, et en prenant en compte tant les itinéraires les plus fréquemment utilisés que ceux d'intérêt plus occasionnel;

12. *Lance un appel* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes (sous réserve de la disponibilité des financements nécessaires), pour l'organisation d'ateliers régionaux destinés à diffuser les meilleures pratiques et les leçons tirées de l'expérience, et à promouvoir la conservation des voies de migration et les politiques possibles à cet égard, y compris pour les voies de migration des Amériques, d'Asie orientale-Australasie, d'Asie centrale, les voies de migration des oiseaux de mer, des oiseaux de proie des Amériques, et des oiseaux terrestres de la région Afrique-Eurasie;

13. *Demande* aux Parties, au FEM, aux Nations Unies et aux autres organismes internationaux, aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, au secteur privé et tous autres acteurs de porter assistance aux pays en voie de développement et aux pays les moins développés, aux pays en économie de transition, aux Petits États insulaires en voie de développement (SIDS) et aux ONG partenaires pour la mise en œuvre de la présente Résolution;

14. *Propose* que le Groupe de travail à durée illimitée sur les voies de migration soit maintenu en activité pour examiner les questions scientifiques et techniques pertinentes, les initiatives et processus internationaux, et afin d'apporter des orientations et des informations en soutien à la conservation et à la gestion des voies de migration à l'échelle du globe et à celle de l'itinéraire aérien au cours de l'intersession s'étendant jusqu'à la COP11, en tant que base pour la politique de la CMS sur les voies de migration; et *demande* aux Parties de fournir les ressources afin d'assurer le mise en œuvre de ce travail;

15. *Demande* au Conseil scientifique d'élaborer des lignes directrices et/ou des études de cas sur les mécanismes d'amélioration de la conservation des oiseaux migrateurs à travers les réseaux de sites.

16. *Demande* aux Parties et *prie* les États des aires de répartition et toutes les autres parties impliquées avec la CMS de soutenir la mise en œuvre des priorités suivantes:

16.1 Itinéraire aérien d'Afrique-Eurasie:

16.1.1 Explorer la possibilité pour l'AEWA de jouer le rôle d'un cadre pour la région d'Afrique-Eurasie et souligner la nécessité de renforcer la mise en

œuvre de l'AEWA sur le terrain, en se basant sur le jeu de directives, de Plans d'action et autres outils mis au point dans le cadre de l'Accord, et dans le contexte de l'élaboration du plan stratégique 2015-2023 de la CMS;

- 16.1.2 Donner une priorité importante à l'avancement rapide du Plan d'action inclus dans le Mémoire d'entente sur la conservation des rapaces migrateurs en Afrique et en Eurasie;
 - 16.1.3 Veiller à ce que les Mde monospécifiques de la région continuent leur activité; et
 - 16.1.4 Mettre au point des dispositions visant les oiseaux terrestres migrant sur de longues distances, particulièrement ceux qui passent la saison de non-reproduction en Afrique sub-saharienne, en commençant par l'élaboration d'un Plan d'action;
- 16.2 Voies de migration des Amériques:
- 16.2.1 Travailler, en étroite partenariat avec les organisations et initiatives existantes dans les Amériques, et notamment la Western Hemisphere Migratory Species Initiative (WHMSI), à l'élaboration d'un Plan d'action général de conservation pour les oiseaux migrateurs des Amériques, notamment en tenant compte de l'existence des programmes de travail en cours et des instruments en vigueur;
 - 16.2.2 Organiser un atelier (sous réserve des ressources disponibles) pour examiner les besoins spécifiques et les mécanismes possibles, en y associant les Parties à la CMS dont la participation est appropriée, ainsi que d'autres pays et organisations intéressés de la région;
 - 16.2.3 Examiner la possibilité d'un instrument qui couvrirait les espèces migrant à l'intérieur de la zone néotropicale, en particulier les migrants australs; et
 - 16.2.4 Examiner la possibilité d'un instrument qui couvrirait les oiseaux de proie de l'hémisphère occidental;
- 16.3 Voie de migration d'Asie centrale :
- 16.3.1 Mettre à profit les résultats atteints, en particulier le Plan d'action pour les oiseaux d'eau de la voie de migration d'Asie centrale et le Réseau de voies de migration en Asie occidentale et centrale pour les grues de Sibérie et autres oiseaux d'eau migrateurs récemment approuvé, et examiner la possibilité d'aligner la gestion de l'itinéraire avec des accords actuellement en vigueur, en partant des discussions antérieures et en prenant en considération les synergies, notamment avec l'AEWA; et
 - 16.3.2 Examiner la possibilité de nouveaux Plans d'action, permettant notamment de s'attaquer aux priorités clés en matière de conservation des passériformes, et celle de l'organisation d'un atelier à l'échelle régionale (sous réserve des ressources disponibles);

16.4 Voie de migration d'Asie orientale-Australasie:

16.4.1 Mettre à profit les résultats atteints par les Partenaires de l'East Asian - Australasian Flyway Partnership (EAAFP) pour les oiseaux d'eau migrateurs ; et suggérer en outre l'élaboration d'un accord-cadre général, étape essentielle pour arriver à la coordination des actions de conservation en faveur de l'ensemble des oiseaux migrateurs;

16.4.2 Mettre au point des Plans d'action adaptés à des questions spécifiques de conservation de la région, relatives aux espèces d'oiseaux migrateurs qui utilisent des habitats menacés tels qu'habitats côtiers et zones forestières, en s'appuyant sur le travail de base déjà mis en place par d'autres; et

16.4.3 Organiser un atelier (sous réserve des ressources disponibles) pour examiner les besoins spécifiques et les mécanismes possibles de priorisation des interventions, en y associant les Parties à la CMS dont la participation est appropriée, ainsi que d'autres pays et organisations intéressés de la région.

16.5 Voies de migration du Pacifique:

16.5.1 Organiser un atelier (sous réserve de fonds disponibles) pour examiner les besoins spécifiques et les mécanismes possibles pour prioriser les efforts de conservation, en impliquant toutes les Parties à la CMS concernées et les autres pays ou organisations intéressés dans la région;

16.6 Voies de migration des oiseaux de mer:

16.6.1 Soutenir la mise en œuvre renforcée de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels et le développement, le renforcement et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des prises accessoires et des mesures de suivi par les organisations régionales de gestion des pêches;

16.6.2 Demander au Secrétariat (sous réserve de fonds disponibles) d'organiser un premier atelier destiné à identifier les options et à définir les besoins de conservation des albatros et des pétrels ou l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie; et

16.6.3 Promouvoir les actions pour conserver les oiseaux de mer de l'Antarctique, y compris à travers le système de Traité sur l'Antarctique et d'autres accords pertinents; et

17. *Appelle* les Parties à faire rapport sur la mise en œuvre de cette Résolution au moyen de leurs rapports nationaux à la Conférence des Parties.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.11

Français

Original: Anglais

LIGNES ELECTRIQUES ET OISEAUX MIGRATEURS

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant l'Article III 4(b) de la Convention qui demande aux Parties de s'efforcer à, notamment, prévenir, éliminer, compenser ou minimiser, comme il convient, les effets défavorables des activités ou les obstacles qui sérieusement entravent la migration des espèces;

Rappelant par ailleurs la Res.7.4 relative à l'électrocution des oiseaux migrateurs, qui encourage les Parties à prendre les mesures appropriées afin de réduire ou d'éviter l'électrocution des oiseaux migrateurs par les lignes électriques moyenne tension en mettant en place un certain nombre de mesures d'atténuation des risques;

Notant que la Res.7.4 et les pratiques suggérées pour la protection des oiseaux vis-à-vis des lignes électriques (PNUE/CMS/Inf.7.21) sont toujours valides;

Notant avec satisfaction la Recommandation n° 110, qui a été adoptée en 2004 par le comité permanent de la Convention sur la Conservation de la faune sauvage et des habitats naturels européens (Bern Convention) concernant la réduction des effets nuisibles sur les oiseaux, des installations aériennes (lignes électriques) destinées au transport de l'électricité;

Accueillant le rapport des gouvernements sur la mise en œuvre de la recommandation n° 110/2004 (T-PVS/Fichiers (2010) 11), telles qu'elle a été présentée à la 30^{ème} réunion du comité permanent de la Convention de Bern et décrivant les mesures intéressantes prises par les Parties pour réduire les effets délétères des lignes électriques;

Accueillant en outre la «déclaration de position sur les oiseaux et les lignes électriques: risques que représentent les lignes électriques pour les oiseaux et comment réduire ces effets délétères», adoptée en 2007 par le BirdLife International Birds and Habitats Directives Task Force (groupe de travail BirdLife International sur les directives «oiseaux» et «habitats»), appelant des mesures techniques appropriées afin de réduire les effets délétères des lignes électriques;

Insistant sur le besoin de collecter des données sur la distribution, la taille de population et le mouvement des oiseaux, cela étant une partie essentielle de l'évaluation de l'impact environnemental (EIE), avant et/ou pendant la phase de planification d'une ligne électrique, et le besoin de surveiller régulièrement la mortalité causée par l'électrocution et la collision des oiseaux avec les lignes électriques existantes;

Accueillant la «Déclaration de Budapest sur les lignes électriques et la protection des oiseaux», telle qu'elle fut adoptée le 13 avril 2011 par la Conférence sur les «lignes électriques et la mortalité des oiseaux en Europe» qui demande, entre autre, un programme international constitué de groupes d'experts internationaux sur les lignes électriques et la sécurité des oiseaux, une diffusion des connaissances et une meilleure planification des lignes électriques en prenant en compte des données sur la distribution des oiseaux;

Rappelant les «directives sur la façon d'éviter, minimiser ou réduire l'impact du développement des infrastructures et autres interférences affectant les oiseaux d'eau» de l'AEWA (directives n° 11 sur la Conservation - Conservation Guidelines n° 11), où figurent un certain nombre de recommandations pertinentes;

Reconnaissant l'importance pour la société de maintenir une alimentation électrique stable, et sachant que les électrocutions causent parfois, en particulier, des pannes ou des ruptures dans l'approvisionnement d'électricité et vu que l'emplacement approprié et des mesures d'atténuation appliquées aux lignes électriques amène une situation «gagnant-gagnant» pour les oiseaux et pour la stabilité de l'alimentation électrique;

Notant «l'examen du conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques dans la région Afrique-Eurasie» (PNUE/CMS/Conf.10.29) et, *préoccupé* que dans la région d'Afrique-Eurasie des dizaines de millions d'oiseaux migrateurs sont tués chaque année en raison d'électrocution et de collision, y compris des cigognes, des grues, de nombreux d'autres espèces d'oiseaux aquatiques, des oiseaux de proie, des outardes et des tétraonidés;

Notant qu'un grand nombre d'oiseaux tués par électrocution et/ou collision sont des espèces protégées au niveau international, y compris celles qui sont sous la responsabilité de la CMS et des instruments de la CMS, comme les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, l'outarde d'Europe centrale et les oiseaux de proie d'Afrique-Eurasie;

Préoccupé par le fait que davantage de recherche et de surveillance à propos des oiseaux et des lignes électrique est requis de toute urgence, que seules quelques études suffisamment bien conçues sont actuellement disponibles, pour aider à orienter la politique et qu'il y a un sérieux biais dans la recherche géographique qui doit être abordée;

Reconnaissant les conclusions et recommandations au sujet des oiseaux et des lignes électriques présentées à la COP10 dans le document (PNUE/CMS/Conf.10.29) qui, entre autre, mettent en évidence que le nombre d'oiseaux tués peut être substantiellement réduit si les mesures d'atténuation sont appliquées pendant la planification et la construction des lignes électriques;

Accueillant les «directives sur la façon d'éviter ou de réduire l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Eurasie» (PNUE/CMS/Conf.10.30), qui offrent des directives pratiques et complètes sur, notamment, des mesures d'atténuation, des études et une surveillance des oiseaux sur la conception technique des lignes électriques;

Reconnaissant qu'un certain nombre d'Etats de l'aire de répartition appliquent déjà des mesures d'atténuation, par exemple, lors de la planification de l'emplacement et de l'acheminement des nouvelles lignes électriques;

Notant avec satisfaction également le projet du PNUD/FEM sur les oiseaux migrateurs planeurs qui est mis en œuvre par BirdLife International, et qui vise à assurer que les besoins de

conservation de ces oiseaux migrateurs soient abordés par l'industrie, y compris le secteur de l'énergie, le long de la voie migratoire de la mer Rouge et de la vallée du Rift, et le potentiel de ce projet qui doit promouvoir la mise en œuvre de cette résolution et les directives ci-dessus aux niveaux national et local;

Notant avec satisfaction que des financements ont été mis à disposition, entre autre, par le biais du programme EU/LIFE, afin de prendre des mesures immédiates dans le but de protéger un certain nombre d'espèces rares, notamment la grande outarde (*Otis tarda*) et l'aigle impérial (*Aquila heliaca*), de l'électrocution et de la collision;

Reconnaissant et remerciant la RWE Rhein-Ruhr Netzservice GmbH pour son généreux soutien financier destiné au développement et à la production des documents d'instructions et d'examen mentionnés ci-dessus (PNUE/CMS/Conf.10.29 et PNUE/CMS/Conf.10.30); et

Notant avec satisfaction les discussions de la 17^{ème} réunion du Conseil scientifique et celles lors du Comité technique de l'AEWA lors de sa 10^{ème} réunion portant sur les ébauches des examens mentionnés ci-dessus et les documents d'instructions sur les lignes électriques et les oiseaux, et *conscient que* ces forums ont été porteur de conseils qui ont été incorporés dans les deux documents;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Accueille* la «directive sur la façon d'éviter ou d'atténuer l'impact des lignes électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région Afrique-Asie» (PNUE/CMS/Conf.10.30);
2. *Incite* les Parties et *encourage* les non-Parties à mettre en place ces directives selon le cas et à:
 - 2.1 *appliquer*, dans la région Afrique-Eurasie dans la mesure du possible, et comme applicable partout les directives n° 11 sur la Conservation EWA portant sur les procédures d'évaluation environnementale stratégique (Strategic Environmental Assessment - SEA) et d'évaluation de l'impact environnemental (EIE) au sujet du développement des lignes électriques;
 - 2.2 *consulter* régulièrement les parties prenantes impliquées, y compris les agences gouvernementales, les organismes scientifiques, les organisations non-gouvernementales et le secteur énergétique, afin de surveiller conjointement l'impact des lignes électriques sur les oiseaux et de convenir sur une politique d'actions commune;
 - 2.3 *établir* une base de référence des distributions des oiseaux, des tailles de populations, des migrations et des déplacements y inclus entre les zones de reproduction, de repos et d'alimentation, le plus tôt possible dans la planification de tout projet de ligne électrique, sur une période d'au moins un an, en portant une attention particulière aux espèces connues pour être souvent victimes d'électrocution ou de collision et si de telles études identifient le moindre risque que tout effort soit entrepris pour assurer que ces risques soient évités;

- 2.4 *concevoir* l'emplacement, le cheminement et la direction des lignes électriques sur la base des cartes de zones nationales et éviter, dans la mesure du possible, des constructions le long des voies majeures de migration et dans les habitats en construction de conservation importante, telles que les zones à oiseaux importantes, les zones protégées, les sites Ramsar, le réseau de sites de voies migratoires Asie de l'Est –Australie, le réseau de sites d'Asie centrale Ouest pour la grue de Sibérie et d'autres oiseaux d'eau et d'autres sites critiques tels qu'ils ont été identifiés par l'outil Critical Site Network (CSN) pour la région Afrique-Eurasie;
 - 2.5 *identifier* les sections de lignes électriques existantes, causant des blessures et/ou une mortalité dont la fréquence est assez élevée du fait d'électrocution et/ou de collisions, et les modifier en priorité en appliquant les techniques recommandées par les directives dans (PNUE/CMS/Conf.10.30); et
 - 2.6 *Surveiller régulièrement et évaluer* l'impact des lignes électriques sur les populations d'oiseaux au niveau national, ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation prises afin de réduire l'impact de ces lignes sur les populations d'oiseaux;
3. *Presse* les Parties et invite les Etats non-Parties, les organisations inter-gouvernementales et autres institutions pertinentes, le cas échéant, d'inclure les mesures contenues dans cette résolution dans leurs stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique et dans les législations, si applicable, afin de s'assurer que l'impact des lignes électriques sur les populations d'oiseaux est réduit et *demande aux* Parties de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en place de cette résolution à chaque conférence des Parties dans le cadre de leur rapport national;
 4. *Encourage* les compagnies électriques comme la RWE du service de réseaux électriques du Rhin et de la Rhur GmbH à diffuser largement les directives au sein de leur réseau, y compris lors des conférences pertinentes;
 5. *Demande* au conseil scientifique, en particulier aux groupes de travail sur les oiseaux et les voies de migration, de surveiller la mise en œuvre de cette résolution et de fournir d'autres directives lorsque de nouveaux développements sur la réduction de l'impact des lignes sur les oiseaux sont disponibles, comme par exemple de meilleures techniques d'atténuation;
 6. *Charge* le Secrétariat, en coopération étroite avec les Accords de la CMS concernés, de se consulter avec le Secrétariat de la Convention de Bern afin, comme il convient, de régulièrement mettre à jour les directives relatives à l'atténuation et de les diffuser à leurs Parties respectives; et
 7. *Presse* des Parties, et invite le PNUE et d'autres organisations internationales, ainsi qu'au secteur énergétique, pour financièrement soutenir la mise en place de cette résolution.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.12

Français

Original: Anglais

POISSONS D'EAU DOUCE MIGRATEURS

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant les obligations de la communauté internationale en vue de la conservation, de la protection et de la gestion des poissons d'eau douce migrateurs telles que soulignées par, entre autres:

- a) La Décision VII/4 du CDB relative au programme de travail révisé sur la diversité biologique des écosystèmes aquatiques intérieurs, notamment l'objectif 1.3 visant à renforcer le statut de conservation de la diversité biologique dans les eaux intérieures par la réhabilitation et la restauration des écosystèmes dégradés et la restauration des espèces menacées;
- b) La Résolution de CITES Conf.10.12 (Rev.) traitant la conservation d'esturgeons, Conf.11.13 sur l'introduction d'un système universel d'étiquetage du caviar et Conf. 12.7 (Rev. CoP13) définissant un certain nombre de mesures de gestion de la conservation, y compris des programmes de gestion de la pêche, améliorant la législation, promouvant des accords régionaux, le développement des systèmes de marquage, l'aquaculture et le contrôle du commerce illicite; et
- c) le Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable, concernant principalement les bonnes pratiques et l'élaboration d'une politique de pêche marine et d'eau douce telle que définie conformément à ses Principes Généraux à l'Article 6, prodiguant également des recommandations pour la coopération transfrontalière, notamment à l'Article 6.12 et à l'Article 7.1.3;

Rappelant que la CMS inclut actuellement vingt-et-une espèces de poissons d'eau douce dans ses Annexes I et II;

Considérant que le Plan Stratégique de la CMS 2006-2011 et sa version actualisée pour la période 2012-2014 prévoient au titre de l'Objectif 1 que les examens concernant le statut et les actions de conservation en faveur des espèces de l'Annexe I et de l'Annexe II seront à publier à intervalles réguliers;

Prenant note de la discussion préliminaire sur les poissons d'eau douce lors de la 16^{ème} Réunion du Conseil scientifique (Bonn, 28-30 juin 2010) qui a reconnu que ces espèces étaient sous-représentées dans les Annexes de la CMS et lors de laquelle le Conseil s'est félicité de la préparation de l'examen qui serait présenté lors de la 17^{ème} réunion;

Reconnaissant l'examen sur les poissons d'eau douce migrateurs préparé par le Conseiller scientifique mandaté par la COP (UNEP/CMS/Conf.10.31 et UNEP/CMS/Inf.10.33), le travail d'évaluation de l'UICN sur l'état du poisson d'eau douce, comprenant des cartes montrant leur répartition et la contribution du Paraguay au cours de la 16^{ème} réunion du Conseil scientifique pour l'identification et l'établissement de priorité pour les espèces migratrices dans le bassin de La Plata pour les inscrire aux annexes de la Convention (UNEP/CMS/ScC16/Doc.7);

Rappelant que, conformément à l'Article II de la Convention, les Etats de l'aire de répartition doivent prendre des mesures en vue de conserver, protéger et gérer les espèces migratrices et doivent s'efforcer de conclure des Accords pour promouvoir la conservation et la gestion des espèces migratrices;

Tenant compte du déclin significatif et continu des populations de poissons d'eau douce en raison d'une série étendue de menaces, incluant la surpêche, la destruction de l'habitat, les espèces envahissantes, la pollution et les barrières à la migration résultant en une perte de connectivité entre les habitats sensibles;

Prenant note du déficit d'information concernant le statut de conservation, le comportement migratoire et l'écologie des poissons d'eau douce et le besoin de recherches futures; et

Constatant par ailleurs l'importance de la coopération entre les Etats de l'aire de répartition pour la promotion de la recherche, l'augmentation de la sensibilisation et la gestion transfrontalière des poissons migrateurs d'eau douce, et le fait que ces activités seraient susceptibles de renforcer largement l'impact des actions de conservation en faveur de ce groupe d'espèces;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prend note* de l'examen des poissons d'eau douce contenu dans les documents UNEP/CMS/Conf.10.31 et UNEP/CMS/Inf.10.33;
2. *Prie* les Parties et *invite* les Non-Parties à renforcer les mesures de protection en faveur des espèces migratrices de poissons d'eau douce, incluant la destruction de l'habitat, la fragmentation de l'habitat, la surpêche, les prises accessoires, les espèces envahissantes et les barrières à la migration;
3. *Prie par ailleurs* les Parties d'améliorer le suivi des poissons d'eau douce afin d'évaluer le niveau de vulnérabilité de chaque population conformément aux critères de la Liste Rouge de l'UICN et de travailler de manière collaborative à l'amélioration des connaissances sur les poissons migrateurs transfrontaliers afin de mieux identifier les espèces susceptibles de bénéficier de la coopération internationale;
4. *Prie instamment* les Parties de soumettre une liste de propositions concernant les espèces que l'examen fait ressortir comme étant menacées, de même que pour d'autres espèces susceptibles de bénéficier de la coopération internationale;
5. *Demande* au Conseil scientifique d'examiner davantage les propositions soumises par le Paraguay au cours de la 16^{ème} réunion du Conseil scientifique pour l'inscription de l'espèce *Brycon orbignyanus*, *Salminus hilarii*, *Genidens barbatus* and *Yungaro Jahn* sur les annexes de la Convention;

6. *Fait appel aux Parties* à s'impliquer dans la coopération internationale concernant la conservation des poissons d'eau douce migrateurs, en se concentrant sur les espèces de poissons énumérées dans la CMS au niveau subrégional ou régional, notant que ces coopérations doivent, entre autres;

- a) Impliquer les gouvernements, le cas échéant, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les communautés locales;
- b) Identifier et mettre en œuvre des mesures efficaces, le cas échéant, en vue d'atténuer les menaces telles que la dégradation de l'habitat, les barrières à la migration, les prises accessoires et la surexploitation; et
- c) identifier des alternatives viables et réalisables à la consommation de poissons d'eau douce migrateurs menacés tout en reconnaissant l'importance culturelle et économique de ces espèces pour certaines communautés et garantir que l'usage est durable;

7. *Demande* au Secrétariat d'attirer l'attention du Comité de la FAO sur la pêche et le secrétariat de la CITES sur cette Résolution afin d'encourager une action conjointe et d'explorer des pistes de coopération future avec ces organismes, de même qu'avec les Etats de l'aire de répartition des poissons d'eau douce migrateurs pour renforcer la protection, la conservation et la gestion de ces espèces; et

8. *Demande par ailleurs* au Secrétariat, selon les ressources disponibles, d'identifier des forums internationaux pertinents traitant de la conservation des poissons d'eau douce migrateurs et d'organiser des ateliers régionaux dans le but d'évaluer le statut de conservation, et de recommander des mesures prioritaires de conservation.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.13

Français

Original: Anglais

**NOMENCLATURE NORMALISEE DES OISEAUX
FIGURANT AUX ANNEXES DE LA CMS**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant qu'avec la recommandation 6.1 la conférence des Parties a adopté des références normalisées pour qu'elles soient reconnues et utilisées comme la base à partir de laquelle les annexes de la CMS et ses amendements devront être préparés;

Notant que la taxonomie et la nomenclature biologiques sont dynamiques;

Conscient du fait que les efforts internationaux pour prendre des mesures cohérentes afin de conserver et utiliser durablement la biodiversité au niveau des espèces peuvent être considérablement entravés en l'absence d'une entente commune, quant à savoir sous quel nom spécifique d'espèce figure tel animal ou telle plante, et que cela peut représenter un défi particulier pour des activités telles que la mise en œuvre de conventions ayant des implications juridiques;

Reconnaissant que lors de la 4^{ème} réunion des présidents des organismes scientifiques consultatifs (Chairs of the Scientific Advisory Bodies - CSAB) des Conventions liées à la biodiversité (Gland, Suisse, le 13 février 2011), le CSAB a approuvé l'idée de s'orienter vers une harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie au niveau des listes d'espèces utilisées par les différentes conventions apparentées à la biodiversité et a salué le processus d'harmonisation entrepris par la CITES et la CMS.

Reconnaissant qu'afin de renforcer l'effort global consistant à répondre aux objectifs de biodiversité Aichi (Aichi Biodiversity Targets) en vue de réduire les pertes de biodiversité en 2020, il faudrait tenter d'assurer une plus grande harmonisation entre les différents accords environnementaux, multilatéraux, portant sur la biodiversité dans le domaine de la taxonomie et de la nomenclature;

Notant par ailleurs qu'une telle harmonisation est devenue d'autant plus indispensable que sur 116 Parties de la CMS, seules quatre ne sont pas également membres de la CITES;

Reconnaissant que l'harmonisation de la nomenclature peut conduire à un processus plus intégré, à une réduction des duplications et à un meilleur partage de l'information entre les différents Accords Multilatéraux sur l'Environnement relatives à la biodiversité (AME);

Rappelant que cet objectif a été pris en compte dans la 6^{ème} réunion du groupe de liaison des Conventions liées à la biodiversité (Bonn, mai 2008), et qu'il figure donc dans la liste des activités communes de la CITES/CMS adoptée lors de la 34^{ème} réunion du comité permanent de la CMS (Rome, novembre 2008), et le plan de travail commun 2012-2014 entre la CMS et la CITES adopté par la 38^{ème} réunion du Comité permanent (Bergen, Novembre 2011);

Soulignant qu'en dépit de l'adoption, pour des raisons pratiques concernant les références de nomenclature standard au niveau des espèces, la diversité biologique à tous les niveaux taxonomiques doit être valorisée, préservée et utilisée de manière durable;

Notant que la taxonomie utilisée par l'Accord sur la Conservation des Albatros et Pétrels (ACAP) prend en compte les informations taxonomiques les plus récentes sur les espèces d'albatros et de grands pétrels;

Considérant que l'adoption d'une nouvelle référence peut impliquer des cas de synonymie, le regroupement et/ou la division des espèces, et qu'il doit y avoir des règles convenues sur la façon d'agir dans de tels cas et sur les conséquences reflétées dans les annexes de la CMS ; et qu'à ce jour il n'y a pas de règlement en vigueur pour des cas de regroupement; et

Notant l'avis du Conseil scientifique de la CMS lors de sa 17^{ème} réunion (Bergen, novembre 2011);

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage*

1. *Adopte* la taxonomie utilisée par l'ACAP comme référence nomenclaturale standard de la Convention pour l'albatros et le grand pétrel;
2. *Adopte* la règle établie ci-dessous pour les cas de regroupement afin de prendre en compte le statut de conservation des espèces fusionnées, ainsi que le statut des espèces constitutives fusionnées dont le texte se lit comme suit:

Si, suite au changement d'une référence nomenclaturale standard adoptée par la Conférence des Parties, un taxon listé, soit à l'Annexe I soit à l'Annexe II de la Convention, est fusionné avec un ou plusieurs taxons non-listés, sous son nom ou celui des taxons non-listés, l'ensemble du taxon figurera à l'Annexe qui incluait le taxon le plus précis, à l'origine sur la liste, dans chaque cas où l'entité non-listée ainsi ajoutée présente le même statut de conservation, ou un statut moins bon, que celui du taxon précédemment listé. Dans tous les autres cas, une restriction taxonomique ou géographique sera introduite, en attente d'un examen du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties afin que soit considérée la possibilité d'allonger les listes.

3. *Demande* au Président du Conseil scientifique de se concerter avec les Présidents des comités consultatifs scientifiques des Conventions relatives à la biodiversité, les secrétariats des AME pertinentes ainsi que les organisations internationales pertinentes y compris UICN, BirdLife International, Wetlands International et le PNUE/WCMC visant à estimer l'adoption possible d'une nomenclature unique et d'un taxon pour les oiseaux et d'informer le Conseil scientifique à sa 18^{ème} réunion afin d'adopter une résolution appropriée à la COP11; et
4. *Demande* au Secrétariat de transmettre cette résolution au Secrétariat de la CITES pour qu'elle soit considérée par les organismes scientifiques de cette Convention.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.14

Français

Original: Anglais

**PRISES ACCIDENTELLES D'ESPECES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CMS DANS
LA PECHE AUX FILETS MAILLANTS**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Préoccupée de ce qu'en dépit des progrès accomplis à ce jour par les Parties, les prises accidentelles restent la principale menace pour les espèces aquatique, en particulier celles inscrites aux Annexes I et II de la Convention (y compris les oiseaux de mer, les poissons, les tortues et les mammifères aquatiques) et que des efforts supplémentaires importants s'imposent pour que les prises accessoires soient réduites ou contrôlées jusqu'à des niveaux ne constituant pas une menace pour le statut de conservation de ces espèces;

Reconnaissant que l'Objectif 2 du Plan stratégique de la CMS 2006-2011 et sa version actualisée pour la période 2012-2014 est de «veiller à ce que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation possibles», et que les espèces aquatiques migratrices en particulier, en raison de la connectivité inhérente de leurs habitats dynamiques, peuvent être mieux conservées moyennant des actions coopératives internationales;

Inquiète de ce que les espèces aquatiques migratrices sont confrontées à des menaces nombreuses, cumulatives et souvent synergiques, avec des effets possibles sur de vastes zones, par exemple les prises accidentelles d'espèces, la surpêche, la destruction ou la dégradation des habitats, les impacts des bruits sous-marins, la chasse ainsi que les changements climatiques;

Rappelant les décisions prises précédemment à ce sujet par la Conférence des Parties dont la Res.6.2, la Rec.7.2, la Res.8.14 et la Res.9.18 sur les prises accidentelles;

Consciente du travail déjà achevé ou en cours sous les auspices d'Accords associés de la CMS et d'autres organes compétents;

Reconnaissant le rôle important de la FAO et des organisations régionales de gestion des pêches en réduisant les prises accessoires d'espèces inscrites aux annexes et *accueillant* les Directives internationales 2011 de la FAO sur la gestion des prises accidentelles et la réduction des rejets;

Notant que les filets maillants sont largement utilisés dans les pêches tant commerciales qu'artisanales dans tous les océans du monde; *accueillant* l'évaluation de l'impact des pêches sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et l'examen visant à identifier les pêches, les zones et

les espèces prioritaires et les mesures d'atténuation appropriées préconisées dans la Res.9.18 et présentées à la Conférence dans le document portant la cote UNEP/CMS/Inf.10.30;

Consciente du peu d'informations disponibles sur l'ampleur de l'effort de pêche aux filets maillants, les prises accidentelles imputables à cette méthode de pêche, les efficacités des mesures d'atténuation, ainsi que sur l'abondance et la répartition de nombreuses espèces aquatiques inscrites aux Annexes de la CMS;

Reconnaissant que la prise d'espèces de requins inscrits à l'annexe I est interdit sous l'article III 5) de la CMS; et

Notant que la Section 3 paragraphe 8 du MdE sur les requins, auxquels un certain nombre de Parties ont accédé, pourvoit que «les requins devrait être gérés de telle sorte que cela permettent des prises durables, le cas échéant, par le biais de mesures de conservation et de gestion reposant sur la meilleure information scientifique disponible», et que le paragraphe 13j de la Section 4 du MdE sur les requins encourage les organismes pertinents afin de fixer des objectifs se basant sur la meilleure science disponible pour les quotas de poissons, des efforts fait dans le domaine de la pêche et autres restrictions afin de permettre d'atteindre l'usage durable;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Note* les conclusions de l'examen présentées à la Conférence dans le document PNUE/CMS/Inf.10.30;
2. *Prend note* que les espèces les plus exposées aux risques liés à la pêche aux filets maillants sont susceptibles de comprendre des représentants de tous les groupes taxonomiques aquatiques inscrits aux annexes de la Convention;
3. *Prend note* en outre et *encourage* les Parties de mettre en œuvre les bonnes pratiques et les procédures décrites dans le plan d'action international de la FAO de 1999 pour réduire la prise accidentelle des oiseaux de mer à la palangre (IPOA-Seabirds) et ses directives techniques sur les meilleures pratiques y attendant, le Plan d'action international de la FAO de 1999 pour la conservation et la gestion des requins (PAI-requins), les directives de la FAO de 2009 visant à réduire la mortalité des tortues de mer liée aux opérations de pêche et les directives internationales de la FAO de 2011 sur la gestion des prises accidentelles et la réduction des rejets;
4. *Prie instamment* les Parties de déployer un procédé pour évaluer les risques de prises accessoires provenant de la pêche au filet maillant, ayant un lien direct avec les espèces migratrices, pour inclure l'usage de programme d'observateur ou d'autres méthodes pour recueillir des données sur les prises accessoires et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation qui sont utilisées, et, dans le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures d'atténuation sur les meilleures pratiques et d'examiner régulièrement l'efficacité de la mise en œuvre de leurs mesures d'atténuation en vue de les améliorer dans le sens indiqué;
5. *Encourage* les Parties à conduire une recherche afin d'identifier et améliorer les mesures d'atténuation et l'usage d'engin de pêche et de méthodes alternatives, lorsque cela est possible, et ensuite à promouvoir leur utilisation et leur mise en œuvre;

6. *Encourage* les parties prenantes de consulter les experts au sujet de tous les taxons concernés pour considérer les effets potentiels sur les mammifères marins, les oiseaux des mers, les tortues marines et les requins au moment de choisir les mesures d'atténuation;
7. *Encourage en outre* tous les acteurs à tirer le meilleur parti possible des accords de la CMS concernant les espèces aquatique et des compétences techniques en leur sein relativement aux prises accidentelles d'espèces de groupes taxonomiques dont ils s'occupent;
8. *Encourage en outre* toutes les Parties et *invite* les autres gouvernements, pêcheries, et organisations de pêche ainsi que le secteur privé à faciliter la collecte de données spécifiques aux espèces portant sur les prises accessoires et de partager ces données dans la mesure du possible;
9. *Demande* aux Parties de fournir des informations existantes, comprenant les résultats des évaluations des risques de prises accessoires ou la recherche relative à l'atténuation, au Conseil scientifique afin de permettre à celui-ci d'identifier et de fournir un avis aux Parties sur les meilleures techniques d'atténuation pour chaque circonstance particulière;
10. *Prie* le Secrétariat et le Conseil scientifique et les Parties de poursuivre et accroître leurs efforts de collaboration avec d'autres instances internationales, le cas échéant, les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), dans le but d'éviter les doubles emplois, d'augmenter les synergies et d'accroître la visibilité de la CMS et de ses Accords sur les espèces aquatiques au sein de ces instances;
11. *Engage* les Parties à appuyer la participation des représentants du Secrétariat et du Conseil scientifique dans les instances internationales pertinentes par des contributions volontaires;
12. *Charge en outre* le Conseil scientifique d'élaborer un mandat pour des études en identifiant le degré d'interaction entre la pêche aux filets maillants et les espèces inscrites aux Annexes de la CMS ainsi qu'en définissant pour chaque situation particulière les techniques d'atténuation les plus efficaces qui doivent s'appuyer sur et compléter les initiatives existantes dans le secteur de la pêche;
13. *Engage* les Parties et *invite* d'autres gouvernements, les organisations partenaires et le secteur privé à fournir des contributions volontaires pour l'exécution de ces activités de suivi et à financer des travaux de recherche indépendants sur l'efficacité et l'amélioration ultérieure des mesures d'atténuation; et
14. *Réaffirme* les Résolutions 6.2, 8.14 et 9.18 sur les prises accidentelles et *prie instamment* les Parties, le Conseil scientifique et le Secrétariat de se pencher sur les actions non encore menées à terme ou récurrentes.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.15

Français

Original: Anglais

PROGRAMME DE TRAVAIL MONDIAL POUR LES CETACES

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant l'article 2, paragraphe 1 de la Convention, où «les Parties reconnaissent l'importance de la conservation des espèces migratrices», et reconnaissant que les espèces migratrices de cétacés peuvent faire face à des menaces multiples et cumulatives avec de possibles effets sur de vastes zones;

Reconnaissant que l'Objectif 2 du Plan stratégique 2006-2011 et sa version actualisée pour la période 2012-2014 de la CMS consiste à «veiller à ce que les espèces migratrices bénéficient des meilleures mesures de conservation possibles» et que les espèces marines migratrices en particulier, du fait de la connectivité inhérente de leurs habitats dynamiques, seront mieux conservées grâce à des efforts de coopération conjoints à l'échelle mondiale;

Rappelant des décisions précédentes pertinentes des Parties à la CMS dont la Res.8.22 (Effets négatifs des activités humaines sur les cétacés), Res.9.2 (Les priorités pour les Accords de la CMS), Res.9.7 (Impacts du changement climatique sur les espèces migratrices), Res.9.9 (Espèces marines migratrices), Res.9.18 (Les prises accessoires), Res.9.19 (Les impacts acoustiques marins anthropogéniques nuisibles pour les cétacés et autres biotes) et autres;

Rappelant en outre que 14 espèces ou populations de cétacés sont inscrites à l'Annexe I de la CMS (et certaines figurent à la fois à l'Annexes I et à l'Annexe II), que 10 d'entre elles feront l'objet d'une action concertée, que 22 autres espèces et populations de cétacés sont inscrites à l'Annexe II de la CMS et que 12 d'entre elles feront l'objet d'une action coopérative;

Reconnaissant d'autres décisions connexes de la COP10 de la CMS, notamment la Résolution 10.4 (Débris marins), la Résolution 10.14 (Prises accessoires dans les pêches au filet maillant), la Résolution 10.16 (Les priorités pour les Accords de la CMS), Résolution 10.19 (Changements climatiques), Résolution 10.23 (Actions concertées et en coopération) et la Résolution 10.24 (Pollution acoustique sous-marine);

Consciente que de nombreux Accords Multilatéraux sur l'Environnement portent sur des questions influant directement ou indirectement sur la conservation des cétacés et qu'une collaboration étroite avec ces accords est essentielle pour parvenir au statut de conservation souhaité pour les cétacés;

Notant avec satisfaction que les examens approfondis préconisés par la Res.8.22 et reconfirmés par la Res.9.9 ont été effectués et publiés dans le document UNEP/CMS/Inf.10.31, analysant quelles sont les menaces les plus graves pesant sur les cétacés dans différentes régions, quels sont les moyens utilisés par les instances intergouvernementales pour y faire face et proposant, compte tenu des lacunes relevées, un programme de travail pour la CMS;

Reconnaissante à la Société pour la conservation des baleines et des dauphins et au Réseau pour les animaux sauvages migrateurs qui, en collaboration avec le Conseiller nommé pour les mammifères aquatiques et le Secrétariat, ont entrepris ces examens approfondis et, sur cette base, ont élaboré le programme de travail ci-joint en Annexe de la présente Résolution;

Notant le manque de données sur la répartition et la migration de certaines populations de cétacés et les effets négatifs croissants des activités humaines sur ces populations; et

Reconnaissant le rôle important que la famille de la CMS, l'OMI, la CITES, la FAO/COFI et la CBI ont, chacun respectivement, dans la détermination des stratégies globales visant à minimiser les menaces examinées;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le Programme de travail mondial pour les cétacés figurant en Annexe de la présente Résolution;
2. *Renouvelle* son appel urgent aux Parties et non-Parties qui exercent leur juridiction sur quelque portion que ce soit de l'aire de répartition des espèces de cétacés inscrites aux Annexes de la CMS, ou sur des navires battant pavillon qui dépassent les limites des juridictions nationales, à coopérer, le cas échéant, avec les organisations internationales pertinentes;
3. *Invite instamment* les Parties et les non-Parties à encourager l'intégration de la conservation des cétacés dans tous les secteurs pertinents en coordonnant leurs positions nationales dans les conventions, accords et autres instances internationaux;
4. *Encourage* toutes les parties intéressées à participer aux travaux des accords existants et futurs de la CMS concernant les cétacés;
5. Exhorte les Parties et *invite* les Parties à l'Accord, les signataires des MdE, les organisations partenaires et le secteur privé à faciliter la mise en œuvre du Programme de travail mondial pour les cétacés par des contributions volontaires et un appui en nature;
6. *Reconfirme* la Res.9.9 sur les espèces marines migratrices et *invite instamment* le Conseil scientifique à entreprendre les actions restant à accomplir;
7. *Donne pour instruction* au Conseil scientifique et au Secrétariat, en fonction des ressources disponibles, d'entreprendre les actions prévues dans le Programme de travail mondial pour les cétacés;
8. *Demande* au Conseil scientifique d'examiner les menaces pesant au niveau régional sur les autres mammifères marins inscrits aux annexes de la CMS et de préparer pour la COP11 une

évaluation rigoureuse des menaces et des priorités régionales ainsi que des programmes de travail similaires pour d'autres espèces de mammifères marins;

9. *Réitère* la demande adressée au Secrétariat d'étudier des options afin d'augmenter les liens et les synergies au sein de la famille de la CMS en encourageant des priorités communes, le partage des compétences techniques et des ressources et en tenant des réunions conjointes le cas échéant;

10. *Demande* au Secrétariat et au Conseil scientifique de poursuivre et d'intensifier leurs efforts pour collaborer avec d'autres instances internationales compétentes, et ce afin d'éviter les chevauchements, d'augmenter les synergies et d'accroître la visibilité des Accords de la CMS, notamment ceux concernant les cétacés, dans ces instances;

11. *Prie* le Secrétariat et le Conseil scientifique de maintenir et, le cas échéant, de chercher à renforcer la coopération et la collaboration avec la Commission Baleinière Internationale et de ses comités scientifiques et de conservation;

12. *Charge* le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique (AMWG), présidé par le Conseiller de la CMS nommé pour les mammifères aquatiques, de travailler pendant l'intersession, en utilisant des moyens électroniques le cas échéant; et

13. *Encourage* la participation d'autres conseillers nommés et des points focaux pour les espèces concernées, des organismes scientifiques ou consultatifs de tous les accords de la CMS sur les mammifères marins; des groupes de spécialistes de l'UICN compétents; des experts de la FAO/COFI, de la CITES et de la CBI; et des experts d'organisations partenaires de la CMS.

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL MONDIAL DE LA CMS POUR LES CETACES (2012-2024)

ACTIONS MONDIALES

1. Sur la base des informations disponibles, des actions coopératives mondiales visant l'enchevêtrement, les prises accessoires et les changements climatiques sont jugées hautement prioritaires; les collisions avec les bateaux, la pollution, les bruits sous-marins et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage faiblement prioritaires.

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

2. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient maintenir et chercher à renforcer, le cas échéant, la coopération et la collaboration avec:
 - 2.1. Le Comité des pêches de la FAO notamment en ce qui concerne les prises accessoires;
 - 2.2. La CITES pour soutenir et compléter les activités de conservation de chaque convention. En particulier:
 - a) mettre en place un processus formel au sein de la CMS pour fournir des commentaires à la CITES sur les propositions d'amendement de des annexes mentionnées et recueillir les observations de la CITES sur les propositions d'amendement des annexes de la CMS;
 - b) représenter les accords de la CMS, le cas échéant, pour contribuer officiellement aux délibérations du Comité pour les animaux de la CITES et à d'autres processus de la CITES; et
3. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques (AMWG) devrait:
 - 3.1. définir des paramètres appropriés pour l'établissement de rapports sur les progrès accomplis au niveau régional en matière de conservation, afin de garantir que le Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés puisse être évalué et faire l'objet de prévisions de façon régulière et cohérente;
 - 3.2. fournir des avis comme l'exige l'engagement de la CMS avec le Comité des pêches du COFI-FAO, l'UNICPOLOS (Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer), la CITES et la CBI;
 - 3.3. accueillir un atelier chargé d'examiner l'impact de la nouvelle science qui étudie la complexité et la culture sociales des cétacés, s'agissant de populations régionales, de donner des avis à ce sujet, et de faire connaître les décisions relatives aux priorités de la CMS en matière de conservation;
 - 3.4. donner des conseils qui aideront à évaluer l'impact sur l'environnement au niveau régional;
 - 3.5. établir régulièrement des rapports sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12;
 - 3.6. faciliter la formulation de résolutions thématiques portant sur les menaces prioritaires pour la COP11 et la COP12; et
 - 3.7. aider les Parties à mettre au point des accords et des plans d'action régionaux portant sur les cétacés auxquels la COP a attribué des priorités.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

4. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
 - 4.1. fournir des avis comme l'exige l'engagement de la CMS avec le Comité des pêches de la FAO, le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, la CITES et la CBI;
 - 4.2. donner des conseils qui aideront à évaluer l'impact sur l'environnement au niveau régional;
 - 4.3. établir des priorités régionales pour la recherche sur la conservation;
 - 4.4. établir régulièrement des rapports sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14;
 - 4.5. faciliter la formulation de résolutions thématiques portant sur les menaces prioritaires pour la COP13 et la COP14;
 - 4.6. aider les Parties à mettre au point des accords et des plans d'action régionaux portant sur les cétacés auxquels la COP a attribué des priorités; et
 - 4.7. faciliter la mise en place de processus appropriés pour prévoir la prochaine itération du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés.

ACTIONS DANS L'OCEAN ATLANTIQUE NORD-EST

5. Dans l'océan atlantique nord-est, des actions coopératives visant l'enchevêtrement et les prises accessoires, la pollution et la pollution sonore sont jugées hautement prioritaires; la dégradation des habitats et des zones de reproduction sont moyennement prioritaires; les changements climatiques et les collisions avec les bateaux faiblement prioritaires.
6. Quinze espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région, ce sont:
 - a) Dauphin à flancs blancs (*Lagenorhynchus acutus*) Annexe II
 - b) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - c) Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) Annexe II
 - d) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - e) Marsouin commun / Common porpoise (*Phocoena phocoena*) Annexe II
 - f) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - g) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
 - h) Globicéphale noir (*Globicephala melas*) Annexe II
 - i) Hyperoodon boréal (*Hyperoodon ampullatus*) Annexe II
 - j) Baleine de Biscaye (*Eubalaena glacialis*) Annexe I
 - k) Dauphin de Risso (*Grampus griseus*) Annexe II
 - l) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - m) Dauphin commun (*Delphinus delphis*) Annexe II
 - n) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - o) Dauphin à bec blanc (*Lagenorhynchus albirostris*) Annexe II

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

7. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:
 - 7.1. coopérer et collaborer avec l'ASCOBANS, l'ACCOBAMS et la Convention de Berne;

- 7.2. renforcer la coopération et la collaboration avec l'ASCOBANS et la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (OSPAR) en ce qui concerne l'identification du marsouin commun (*Phocoena phocoena*), et le cas échéant, travailler sur la protection de ses habitats dans les zones de l'ASCOBANS et de la Convention OSPAR qui se chevauchent;
 - 7.3. coopérer et collaborer avec l'ASCOBANS et l'OMI entre lesquels il existe déjà des rapports positifs et importants; et
 - 7.4. instaurer une collaboration active avec les ORGP compétentes, dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.
8. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 8.1. apporter un soutien à l'ASCOBANS et l'ACCOBAMS, en particulier pour l'évaluation et la définition de normes appropriées pour la pollution sonore; et
 - 8.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

9. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:
- 9.1. si les Parties à l'ASCOBANS l'y invitent, les assister pour évaluer les avantages d'étendre géographiquement la région couverte par l'ASCOBANS de façon à englober la totalité de l'aire de répartition régionale des 15 espèces inscrites aux Annexes et d'élargir le mandat de l'ASCOBANS pour couvrir les grandes baleines figurant à l'Annexe I; et
 - 9.2. renforcer la coopération et la collaboration entre la CMS, l'ASCOBANS et la Convention OSPAR sur l'identification et la protection des habitats de la baleine du Groenland (*Balaena mysticetus*), de la baleine bleue (*Balaenoptera musculus*), de la baleine de Biscaye (*Eubalaena glacialis*) et du marsouin commun (*Phocoena phocoena*) dans les zones de l'ASCOBANS et de la Convention OSPAR qui se chevauchent.
10. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 10.1. apporter un soutien à l'ASCOBANS, en particulier pour l'évaluation et la définition de normes appropriées pour la pollution sonore; et
 - 10.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS LA MEDITERRANEE ET LA MER NOIRE

11. Dans la mer Méditerranée et la mer Noire, des actions coopératives visant l'enchevêtrement et les prises accessoires (y compris la pêche au filet dérivant), la pollution et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage sont jugées hautement prioritaires; les collisions avec les bateaux, les bruits sous-marins et les changements climatiques moyennement prioritaires; d'autres obstacles à la migration faiblement prioritaires .
12. Huit espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:
- a) Grand dauphin (*Tursiops truncatus ponticus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - b) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative

- c) Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) Annexe II
- d) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
- e) Dauphin de Risso (*Grampus griseus*) Annexe II
- f) Dauphin commun (*Delphinus delphis*) Annexe I (Population méditerranéenne) / II
- g) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- h) Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*) Annexe II

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

13. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 13.1. renforcer la coopération et la collaboration entre la CMS, l'ACCOBAMS, la Convention de Berne, la Convention de Barcelone et la Convention de Bucarest;
- 13.2. renforcer la coopération et la collaboration entre la CMS, l'ACCOBAMS et la Convention OSPAR concernant l'identification et la protection des habitats de la baleine du Groenland (*Balaena mysticetus*), la baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) et la baleine de Biscaye (*Eubalaena glacialis*) dans les zones de l'ACCOBAMS et de la Convention OSPAR qui se chevauchent;
- 13.3. intensifier la collaboration entre la CMS, l'ACCOBAMS et l'OMI entre lesquels il existe déjà des rapports positifs et importants; et
- 13.4. instaurer une collaboration active avec les ORGP compétentes, dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.

14. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 14.1. apporter un soutien à l'ACCOBAMS, en particulier pour l'évaluation et la définition de normes appropriées pour la pollution sonore; et
- 14.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

15. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 15.1. apporter un soutien à l'ACCOBAMS, en particulier pour l'évaluation et la définition de normes appropriées pour la pollution sonore; et
- 15.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS L'OCEAN ATLANTIQUE CENTRAL ET SUD-EST (AFRIQUE DE L'OUEST)

16. Dans l'océan Atlantique central et sud-est, des actions coopératives visant l'enchevêtrement et les prises accessoires ainsi que le braconnage sous-marin sont jugées hautement prioritaires; la pollution, les bruits sous-marins et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage moyennement prioritaires; les changements climatiques et les collisions avec les bateaux faiblement prioritaires.

17. Dix espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:

- a) Dauphin du Cameroun (*Sousa teuszii*) Annexe I/II
- b) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative

- c) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II
- d) Dauphin Clymène (*Stenella clymene*) Annexe II
- e) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- f) Marsouin commun / Common porpoise (*Phocoena phocoena*) Annexe II
- g) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- h) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
- i) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- j) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

18. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 18.1. définir et renforcer la collaboration entre la CMS, le Programme pour les mers régionales du PNUE et la Convention d'Abidjan selon qu'il conviendra;
- 18.2. instaurer une collaboration active avec les ORGP compétentes, dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés; et
- 18.3. contacter la CITES afin d'aborder de concert le braconnage sous-marin en tant que problème régional.

19. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 19.1. apporter un soutien au MdE sur les mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires et du braconnage sous-marin dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection, et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
- 19.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

20. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 20.1. collaborer avec les signataires de l'Accord sur les mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest afin d'évaluer les avantages d'étendre la zone couverte par l'Accord de manière à englober la zone des hautes mers de cette région; et
- 20.2. collaborer avec les signataires du MdE sur les mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest afin d'évaluer les avantages d'étendre le champ d'application de l'Accord de manière à inclure les grandes baleines inscrites à l'Annexe I.

21. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 21.1. apporter un soutien au MdE sur les mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires et du braconnage sous-marin dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
- 21.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS L'OCEAN ATLANTIQUE NORD-OUEST (ATLANTIQUE AMERIQUE DU NORD ET CARAÏBES)

22. Dans la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique Nord-Ouest, des actions coopératives visant l'enchevêtrement et les prises accessoires, les collisions avec les bateaux et les bruits sous-marins sont jugées hautement prioritaires; la dégradation des habitats et des zones de nourrissage moyennement prioritaires, les changements climatiques et la pollution faiblement prioritaires.
23. Neuf espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:
- a) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - b) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II
 - c) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - d) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - e) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
 - f) Hyperoodon boréal (*Hyperoodon ampullatus*) Annexe II
 - g) Baleine de Biscaye (*Eubalaena glacialis*) Annexe I
 - h) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - i) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

24. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:
- 24.1. intensifier la collaboration avec le Programme pour les mers régionales du PNUE, l'Initiative relative aux espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI), la Convention de Carthagène et le Protocole relatif aux aires et aux espèces spécialement protégées (SPAW). Le Programme prévisionnel établi par le Protocole SPAW pourrait être renforcé, englobant également les espèces figurant sur les listes de la CMS, au bénéfice des Parties à la CMS appartenant à la région des Caraïbes;
 - 24.2. instaurer une collaboration active avec les ORGP compétentes, notamment la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés; et
 - 24.3. étudier un arrangement avec l'Initiative relative aux espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI) dans le but de mettre en place un Plan d'action régional pour les espèces d'Amérique du Nord et des Caraïbes figurant sur les listes de la CMS.
25. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 25.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec le Protocole SPAW et l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
 - 25.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

26. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 26.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec le Protocole SPAW et l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des

- prises accessoires dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
- 26.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS L'OCEAN ATLANTIQUE SUD-OUEST (ATLANTIQUE AMERIQUE LATINE)

27. Dans l'océan Atlantique sud-ouest, des actions coopératives visant l'enchevêtrement, les prises accessoires sont jugées hautement prioritaires; les collisions avec les bateaux, la pollution et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage moyennement prioritaires; les changements climatiques et les bruits sous-marins faiblement prioritaires.
28. Dix-sept espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:
- a) Dauphin de l'Amazone (*Inia geoffrensis*) Annexe II
 - b) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - c) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II
 - d) Marsouin de Burmeister (*Phocoena spinipinnis*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - e) Dauphin de Commerson (*Cephalorhynchus commersonii*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - f) Dauphin obscur (*Lagenorhynchus obscurus*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - g) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - h) Dauphin de La Plata (*Pontoporia blainvillei*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - i) Dauphin de Guyane (*Sotalia guianensis*) Annexe II
 - j) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - k) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
 - l) Dauphin de Peale (*Lagenorhynchus australis*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - m) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - n) Baleine australe (*Eubalaena australis*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - o) Marsouin à lunettes (*Phocoena dioptrica*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - p) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - q) Sotalie de l'Amazone (*Sotalia fluviatilis*) Annexe II

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

29. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:
- 29.1. étudier un arrangement avec l'Initiative WHMSI dans le but de mettre en place un Plan d'action régional pour les espèces d'Amérique latine figurant sur les listes de la CMS; et
 - 29.2. instaurer une collaboration active avec les Parties dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.
30. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 30.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et

- 30.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

31. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 31.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et
 - 31.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

**ACTIONS DANS L'OCEAN PACIFIQUE CENTRAL ET NORD-EST
(PACIFIQUE AMERIQUE DU NORD ET PACIFIQUE TROPICAL EST)**

32. Dans l'océan Pacifique central et Nord-Est, des actions coopératives visant l'enchevêtrement et les prises accessoires, les bruits sous-marins et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage sont jugées hautement prioritaires; la pollution moyennement prioritaire; les changements climatiques et les collisions avec les bateaux faiblement prioritaires.
33. 14 espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:
- a) Baleine à bec de Baird (*Berardius bairdii*) Annexe II
 - b) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - c) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II
 - d) Marsouin de Dall (*Phocoenoides dalli*) Annexe II
 - e) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - f) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - g) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
 - h) Baleine franche du Pacifique Nord (*Eubalaena japonica*) Annexe I
 - i) Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - j) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - k) Dauphin commun (*Delphinus delphis*) Annexe II
 - l) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - m) Dauphin à ventre rose (*Stenella longirostris*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - n) Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*) Annexe II

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

34. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:
- 34.1. étudier un arrangement avec l'Initiative WHMSI pour élaborer un plan d'action régional, ou un accord pour ces espèces; et
 - 34.2. instaurer une collaboration active avec les ORGP compétentes, notamment la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.

35. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 35.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
- 35.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

36. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 36.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
- 36.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS L'OCEAN PACIFIQUE SUD-EST (PACIFIQUE AMERIQUE LATINE)

37. Dans l'océan pacifique sud-est, des actions coopératives visant l'enchevêtrement, les prises accessoires et le braconnage sous-marin sont jugées hautement prioritaires; les changements climatiques et les collisions avec les bateaux, la pollution et les bruits sous-marins faiblement prioritaires.

38. 13 espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:

- a) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- b) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II
- c) Marsouin de Burmeister (*Phocoena spinipinnis*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- d) Dauphin du Chili (*Cephalorhynchus eutropia*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- e) Dauphin obscur (*Lagenorhynchus obscurus*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- f) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- g) Céphalorhynque du Cap (*Cephalorhynchus heavisidii*) Annexe II
- h) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- i) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
- j) Dauphin de Peale (*Lagenorhynchus australis*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- k) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- l) Baleine australe (*Eubalaena australis*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- m) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

39. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 39.1. étudier un arrangement avec l'Initiative WHMSI pour élaborer un plan d'action régional, ou un accord pour ces espèces; et

39.2. instaurer une collaboration active avec les ORGP compétentes, notamment la CICTA, dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.

40. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

40.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires et du braconnage sous-marin dans la région; et

40.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

41. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

41.1. apporter un soutien à la région et collaborer avec l'Initiative WHMSI, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires et du braconnage sous-marin dans la région; et

41.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS L'OCEAN PACIFIQUE CENTRAL ET NORD-OUEST (ASIE DE L'EST ET DU SUD-EST)

42. Dans l'océan pacifique central et nord-ouest, des actions coopératives visant l'enchevêtrement, les prises accessoires et le braconnage sous-marin, la pollution et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage sont jugées hautement prioritaires; les collisions avec les bateaux et les bruits sous-marins moyennement prioritaires; les changements climatiques faiblement prioritaires.

43. Dix-neuf espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:

- a) Dauphin à aileron retroussé d'Australie (*Orcaella heinsohni*) Annexe II
- b) Baleine à bec de Baird (*Berardius bairdii*) Annexe II
- c) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- d) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II
- e) Marsouin de Dall (*Phocoenoides dalli*) Annexe II
- f) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- g) Marsouin noir (*Neophocaena phocaenoides*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- h) Dauphin de Fraser (*Lagenodelphis hosei*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- i) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- j) Grand dauphin de l'océan Indien (*Tursiops aduncus*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- k) Dauphin blanc de Chine (*Sousa chinensis*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- l) Dauphin de l'Irrawaddy (*Orcaella brevirostris*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- m) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
- n) Baleine franche du Pacifique Nord (*Eubalaena japonica*) Annexe I
- o) Rorqual d'Omura (*Balaenoptera omurai*) Annexe II

- p) Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- q) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- r) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- s) Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*) Annexe II + Action concertée/coopérative

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

44. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 44.1. renforcer la coopération et la collaboration avec un organisme approprié au sein de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du sud-est);
- 44.2. négocier un accord régional pour les cétacés de l'Asie du sud-est; et
- 44.3. instaurer une collaboration active avec les ORPG compétentes, notamment la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC) dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.

45. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 45.1. apporter un soutien à la région, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore dans la région; et
- 45.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

46. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 46.1. apporter un soutien à la région, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et définir des normes appropriées pour la pollution sonore dans la région; et
- 46.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS LA REGION DES ÎLES DU PACIFIQUE

47. Dans la région des Îles du Pacifique, des actions coopératives visant l'enchevêtrement, les prises accessoires et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage sont jugées hautement prioritaires; les changements climatiques, la pollution moyennement prioritaires; les collisions avec les bateaux et les bruits sous-marins faiblement prioritaires.

48. Douze espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région: ce sont:

- a) Dauphin à aileron retroussé d'Australie (*Orcaella heinsohni*) Annexe II
- b) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- c) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II

- d) Dauphin obscur (*Lagenorhynchus obscurus*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- e) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- f) Megaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- g) Dauphin blanc de Chine (*Sousa chinensis*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- h) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
- i) Rorqual d'Omura (*Balaenoptera omurai*) Annexe II
- j) Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- k) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- l) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

49. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 49.1. instaurer une collaboration active avec les ORPG compétentes, notamment la CICTA, la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) et la CPPOC dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.

50. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 50.1. apporter un soutien au MdE sur les Cétacés du Pacifique, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et
- 50.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

51. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques:

- 51.1. apporter un soutien au MdE sur les cétacés du Pacifique, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires et du braconnage sous-marin dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et
- 51.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS L'OCEAN INDIEN

52. Dans l'océan Indien (y compris la mer Rouge), des actions coopératives visant l'enchevêtrement et les prises accessoires, la pollution, le braconnage sous-marin et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage sont jugées hautement prioritaires; les changements climatiques moyennement prioritaires; les collisions avec les bateaux et les bruits sous-marins faiblement prioritaires.

53. Quatorze espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:

- a) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- b) Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*) Annexe II

- c) Dauphin obscur (*Lagenorhynchus obscurus*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- d) Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- e) Marsouin de l'Inde (*Neophocaena phocaenoides*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- f) Plataniste du Gange et de l'Indus (*Platanista gangetica gangetica*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- g) Mégaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- h) Dauphin blanc de Chine (*Sousa chinensis*) Annexe II + Action concertée/coopérative
- i) Dauphin de l'Irrawaddy (*Orcaella brevirostris*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- j) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
- k) Rorqual d'Omura (*Balaenoptera omurai*) Annexe II
- l) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
- m) Baleine australe (*Eubalaena australis*) Annexe I + Action concertée/coopérative
- n) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

54. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 54.1. faciliter une réunion régionale entre la CMS, la Convention de Nairobi, ROMPE et l'Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA) afin d'élaborer une stratégie pour la conservation des cétacés dans l'océan Indien; et
- 54.2. instaurer une collaboration active avec les ORGP compétentes, PERGSA et la Commission des thons de l'Océan indien (CTOI) dans le but de réduire sensiblement les prises accessoires de cétacés.

55. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 55.1. apporter un soutien à la région, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires et du braconnage sous-marin dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et
- 55.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

56. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques:

- 56.1. apporter un soutien à la région, notamment pour évaluer et mettre en place des mesures d'atténuation des prises accessoires et du braconnage sous-marin dans la région, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et
- 56.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS LES MERS ARCTIQUES

57. Dans les mers arctiques, les changements climatiques, la dégradation des habitats et des zones de nourrissage et les bruits sous-marins sont jugés hautement prioritaires; l'enchevêtrement, les prises accessoires et la pollution moyennement prioritaires; les collisions avec les bateaux faiblement prioritaires.
58. Cinq espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:
- Belouga (*Delphinapterus leucas*) Annexe II
 - Baleine du Groenland (*Balaena mysticetus*) Annexe I
 - Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
 - Narval (*Monodon monoceros*) Annexe II
 - Hyperoodon boréal (*Hyperoodon ampullatus*) Annexe II

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

59. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 59.1. lorsque cela est demandé par une Partie dans la région, apporter un soutien, notamment sous la forme d'avis scientifiques et techniques pour aider les Parties à la CMS qui en ont fait la demande à introduire des mesures d'adaptation visant à contrecarrer les effets sur les espèces migratrices du changement climatique, ainsi qu'à identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
 - 59.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

60. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:
- 60.1. lorsque cela est demandé par une Partie dans la région, apporter un soutien, notamment sous la forme d'avis scientifiques et techniques pour aider les parties à la CMS qui en ont fait la demande à introduire des mesures d'adaptation visant à contrecarrer les effets sur les espèces migratrices du changement climatique, ainsi qu'à identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection et élaborer des normes appropriées pour la pollution sonore; et
 - 60.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.

ACTIONS DANS L'OCEAN AUSTRAL ET LES MERS ANTARCTIQUES

61. Dans l'Océan austral, les changements climatiques et la dégradation des habitats et des zones de nourrissage sont jugés hautement prioritaires; l'enchevêtrement, les prises accessoires et la pollution moyennement prioritaires; les collisions avec les bateaux et les bruits sous-marins faiblement prioritaires.

62. Neuf espèces et populations sont inscrites aux Annexes de la CMS pour cette région; ce sont:
- a) Petit rorqual de l'Antarctique (*Balaenoptera bonaerensis*) Annexe II
 - b) Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - c) Mégaptère (*Megaptera novaeangliae*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - d) Orque (*Orcinus orca*) Annexe II
 - e) Baleine pygmée (*Caperea marginata*) Annexe II
 - f) Rorqual Sei (*Balaenoptera borealis*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative
 - g) Baleine australe (*Eubalaena australis*) Annexe I + Action concertée/coopérative
 - h) Marsouin à lunettes (*Phocoena dioptrica*) Annexe II + Action concertée/coopérative
 - i) Cachalot (*Physeter macrocephalus*) Annexe I/II + Action concertée/coopérative

Durant la période 2012-2017 (de la COP10 à la COP12)

63. Le Secrétariat et le Conseil scientifique devraient:

- 63.1. instaurer une collaboration active avec la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

64. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 64.1. apporter un soutien à la région, notamment sous la forme d'avis scientifiques et techniques pour aider les parties à la CMS à introduire des mesures d'adaptation visant à contrecarrer les effets sur les espèces migratrices du changement climatique, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et
- 64.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP11 et la COP12.

Durant la période 2017-2024 (de la COP12 à la COP14)

65. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques devrait:

- 65.1. apporter un soutien à la région, notamment sous la forme d'avis scientifiques et techniques pour aider les parties à la CMS à introduire des mesures d'adaptation visant à contrecarrer les effets sur les espèces migratrices du changement climatique, identifier les habitats et, le cas échéant, travailler à leur protection; et
- 65.2. établir des rapports détaillés sur l'état d'avancement au niveau régional du Programme de travail mondial de la CMS pour les cétacés pour la COP13 et la COP14.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.16

Français

Original: Anglais

PRIORITES POUR LES ACCORDS DE LA CMS

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Préoccupés par le fait que la 3^{ème} édition des *Perspectives mondiales en matière de diversité biologique*, publiée en 2010, a confirmé l'existence de tendances globales vers une perte de biodiversité, espèces migratrices incluses, l'intensification des menaces qui pèsent sur les espèces migratrices en raison notamment de l'exploitation, de la perte et de la fragmentation de l'habitat, et de conséquences négatives pour le bien-être de l'humanité;

Réaffirmant que les espèces migratrices ne bénéficient de la meilleure protection que grâce à la coopération internationale, moyennant des efforts nationaux coordonnés à travers toute la diversité de chacune des espèces;

Rappelant que l'Article IV de la Convention prévoit la conclusion d'accords sur les espèces migratrices et d'ACCORDS sur les espèces énumérées dans l'Annexe II de la Convention, en particulier sur les espèces présentant un statut de conservation défavorable;

Rappelant par ailleurs que la Res.2.6 recommande l'utilisation d'instruments non contraignants tels que les résolutions de la Conférences des Parties et les Mémoires d'Entente à titre de premières mesures potentielles vers la conclusion d'ACCORDS en vertu de la Convention;

Notant qu'en langage courant, ainsi que dans la présente Résolution, le terme d'«accords» est utilisé en référence au sens générique d'ACCORDS, d'accords et Mémoires d'Entente, en fonction du contexte;

Rappelant par ailleurs que le paragraphe 43 du Plan Stratégique de la CMS 2006-2011 (maintenant paragraphe 41 dans la version actualisée du plan pour la période 2012-2014) recommande une série de mesures visant à assurer que les accords utilisent des systèmes similaires de planning et de reporteur de leur travail afin de garantir qu'ils sont stratégiquement en ligne avec la Convention;

Tenant compte de la Res.9.2, au terme de laquelle les Parties ont décidé qu'au cours des trois années 2009-2011, l'attention devait se concentrer sur la mise en œuvre et l'opérationnalisation des accords CMS existants et que l'élaboration d'accords additionnels devait être liée au résultat du travail initié par la Res.9.13 sur la Structure Future de la CMS, mais *notant également* que ladite Res.9.2. prenait en compte l'importance du maintien de s'élan en ce qui concerne les nouveaux instruments proposés qui étaient déjà en phase d'élaboration à l'époque;

Exprimant sa satisfaction pour le travail du Groupe de Travail sur les Itinéraires Aériens des oiseaux migrateurs au niveau global, tels qu'énumérés dans la Res.9.2, qui a éclairé les recommandations sur le rôle des accords de la CMS concernant les itinéraires aériens mentionnés dans la Résolution 10.10 sur le Maintien Global des Itinéraires Aériens et les options pour les arrangements politiques;

Remerciant le PNUE-CMSC pour les rapports fournis à la demande du Secrétariat en vertu de la Res.9.2 demandant de procéder à un examen des instruments existants et des projets de la CMS sur les tortues marines et les mammifères terrestres, y compris les chauves-souris, qui présentent les options visant à une mise en œuvre plus efficace des instruments CMS existants et les priorités pour le développement, et qui ont été présentés à la présente Conférence en tant que documents UNEP/CMS/Inf.10.15 et UNEP/CMS/Inf.10.16, avec des synthèses exécutives dans les documents UNEP/CMS/Conf.10.44 et UNEP/CMS/Conf.10.45;

Remerciant également le Groupe pour l'Environnement et le Développement, travaillant conjointement avec le Réseau pour la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage, pour le rapport fourni à la demande du Secrétariat et, grâce à des fonds en provenance de France et de la Principauté de Monaco, en vue d'analyser les lacunes et les options permettant de renforcer la conservation des éléphants en Afrique centrale et rapport présenté à la présente Conférence dans le document UNEP/CMS/Inf.10.27, avec des synthèses exécutives dans le document UNEP/CMS/Conf.10.46;

Prenant note du rapport fourni par le Secrétariat dans le document UNEP/CMS/Conf.10.9 sur l'avancement de la mise en œuvre des accords déjà conclus et de l'élaboration de nouveaux documents, incluant les considérations stratégiques sur le développement et le suivi des accords; et

Reconnaissant que l'élaboration et le suivi des accords sont soumis à la disponibilité des ressources, *constatant avec satisfaction* les efforts durables du Secrétariat en vertu des Résolutions 7.7, 8.5 et 9.2 pour promouvoir les partenariats avec les gouvernements et les organisations concernées pour soutenir l'exécution des accords conclus au titre de la Convention, et *accueillant par ailleurs* ce soutien généreux fourni à ce jour par de nombreux gouvernements et organisations, incluant des contributions financières et en nature mentionnées dans les documents UNEP/CMS/Conf.10.19 et UNEP/CMS/Conf.10.28;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie instamment* tous les États de l'aire de répartition concernés par les accords existants en vertu de la Convention et qui ne l'ont pas encore fait, de signer, ratifier ou adhérer selon la procédure afférente auxdits accords et de prendre une part active à leur mise en œuvre;
2. *Encourage* le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue de rechercher des partenariats avec les gouvernements et les organisations concernées pour soutenir et renforcer l'exécution des accords passés en vertu de la Convention;
3. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations intéressées à fournir un soutien financier volontaire et d'autres formes de soutien, dans la mesure du possible pour l'exécution des accords existants et la conclusion des accords en cours d'élaboration;

4. *Se félicite* de la conclusion et de l'entrée en vigueur au cours des trois dernières années du:
 - a. Mémoire d'Entente sur la Conservation des Flamants des Hautes Andes et de leurs Habitats;
 - b. Mémoire d'Entente sur la Conservation du Cerf du Sud Andin; et
 - c. Mémoire d'Entente sur la Conservation des Requins Migrateurs.

5. *Charge* le Secrétariat d'élaborer, en vue de son examen et de son adoption à la COP11 une approche politique de l'élaboration, de l'attribution des ressources et du suivi des accords dans le contexte de la Résolution 10.9 sur la structure et les stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS;

6. Décide que les considérations suivantes dont il faut tenir compte pour toute nouvelle proposition soumise dans l'intervalle:
 - (a) la justification de la nécessité d'un nouvel instrument, basée sur une analyse des besoins et des lacunes des dispositions actuelles relatives à la conservation;
 - (b) la proposition permet-elle de délivrer un mandat existant particulier pour une COP de la CMS ou pour toute autre initiative existante de la CMS;
 - (c) les implications financières de la proposition et le plan de financement de l'instrument envisagé;
 - (d) le plan de financement est-il durable à long terme;
 - (e) l'instrument constitue-t-il la seule option ou existe-t-il des alternatives telles que l'extension d'un instrument existant;
 - (f) un instrument de la CMS est-il la seule option ou le même résultat pourrait-il être obtenu grâce à une ou plusieurs organisations partenaires, ou par d'autres moyens;
 - (g) quelles autres synergies et procédés de travail efficaces peuvent-ils être envisagés; et
 - (h) une organisation ou (de préférence) un pays s'est-il engagé à conduire le processus d'élaboration; et

7. *Décide* que si aucune expression claire d'intérêt ou proposition de mener un instrument ne voit le jour après deux périodes d'intersession, l'instrument concerné ne sera plus considéré comme un instrument en cours de développement.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.18

Français

Original: Anglais

**DIRECTIVES SUR L'INTEGRATION DES ESPECES MIGRATRICES DANS LES
STRATEGIES ET LES PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA BIODIVERSITE
(SPANB) ET D'AUTRES CONCLUSIONS DE LA COP10 DE LACDB**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Gardant à l'esprit l'importance d'une collaboration et des synergies entre les conventions, organismes et organisations affiliées à tout niveau;

Considérant que la CMS est membre du groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité, qui agit en tant que mécanisme de coordination central entre les conventions participantes, notamment laCDB;

Etant conscient que la collaboration institutionnelle à long terme entre la CMS et laCDB formalisée par leur Mémoire de Coopération en 1996 et *appréciant* la valeur et les résultats de cette collaboration;

Etant également conscient que la Res.7.9 invite les Secrétariats de la CMS et de laCDB à travailler ensemble sur une ébauche de directives visant à intégrer des dispositions sur les espèces migratrices aux Stratégies et Plan d'Action nationaux sur la diversité biologique (SPANB);

Rappelant que la Res.8.11 invitait «les Parties à faciliter la coopération entre les organisations internationales et à promouvoir l'intégration des espèces migratrices dans tous les secteurs pertinents en coordonnant leurs positions nationales entre les différentes conventions et d'autres forums internationaux»;

Rappelant par ailleurs la Res.8.18 laquelle requérait que les centres de liaison locaux de la CMS se mettent en relation avec leur contrepartie avec pour objectif d'assurer la coordination dans la mise en œuvre des deux conventions et qu'elle requérait du Secrétariat de la CMS qu'il développe des directives pour intégrer les problèmes des espèces migratrices dans les SPANB et qu'il continue à coopérer avec laCDB dans le cadre d'un programme de travail commun révisé;

Rappelant en outre que la Res.9.6 laquelle requérait que «les Parties concernées poursuivent la mise en œuvre des Res.8.11 et Res.8.18 de la CMS»;

Notant que la Décision X/2 adoptée à la COP10 de laCDB (Nagoya 2010) qui demande aux Parties de «considérer des contributions appropriées pour la mise en œuvre collaborative du Plan

stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de ces objectifs Aichi» aux «réunions annoncées des organismes décideurs des conventions relatives à la biodiversité de [...]»;

Notant aussi l'effort joint de toutes les conventions relatives à la biodiversité pour soutenir la mise en œuvre du plan stratégique pour la diversité biologique grâce à la coopération et la coordination;

Notant également la Décision X/2 de laCDB, laquelle exhorte les Parties à «revoir et au besoin mettre à jour et réviser, leurs SPANB, afin de les aligner avec le plan stratégiques», avec pour but d'utiliser «les stratégies de biodiversité nationales et les plans d'action révisés et mis à jour comme des instruments efficaces pour intégrer les objectifs de biodiversité aux politiques et stratégies [...] nationales»;

Rappelant que la Décision X/2 de laCDB demandait aussi que soit mises à disposition les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité pour la période 2011 - 2020 de même que soit mis en œuvre les objectifs de biodiversité Aichi;

Remarquant avec une profonde préoccupation que l'objectif auquel est parvenu la troisième Global Biodiversity Outlook (perspective sur la biodiversité globale), est qu'aucun des vingt-et-un sous-objectifs de l'objectif 2010 sur la biodiversité «visant à réduire de façon significative la perte de biodiversité en 2010» n'a été atteint en 2010, alors que globalement cela a été le cas; mais

Appréciant le fait que la troisième Global Biodiversity Outlook a remarqué un accroissement global des efforts de conservation, et que la Décision X/5 de laCDB a énoncé que des progrès importants ont été réalisés par les Parties pour le développement des SPANB, l'engagement des acteurs et la reconnaissance largement rependue de l'objectif de biodiversité 2010; et

Se rappelant que, sur l'invitation de laCDB à travers la Décision X/8, l'assemblée générale des Nations Unies (UNGA) a déclaré que la décennie 2011 - 2020 serait celle de la biodiversité avec pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité entre 2011 et 2020 ainsi qu'en mettant en évidence l'importance de la biodiversité pour réaliser les buts de développement du millénaire (Millennium Development Goals);

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Invite* les Parties de la CMS à examiner les décisions pertinentes de la COP10 de laCDB et à reconnaître les obligations, qui s'appliquent à toutes les Parties de la CMS, puisqu'elles sont aussi des Parties de laCDB et d'accroître leur coopération nationale selon le cas afin de recevoir l'appui pour remplir ces obligations;
2. *Accueille le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, adopté par la COP10 de laCDB, en tant que cadre pertinent pour toutes les conventions relatives à la biodiversité;*
3. *Invite instamment les points focaux ainsi que les membres du comité permanent de la CMS, dans leur fonction en tant que représentants régionaux, à travailler étroitement avec les centres de liaison nationaux de leur région étant en liaison avec les AME relatives à la biodiversité, en particulier laCDB et CITES, pour s'assurer qu'ils jouent un rôle proactif et qu'ils sont en rapport avec leurs homologues de laCDB pour prendre en considération l'intégration des espèces*

migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité (SPANB) et pour mettre en œuvre les objectifs et plans de biodiversité nationaux;

4. *Invite instamment les Parties de la CMS* à utiliser les directives figurant dans le document UNEP/CMS/Conf.10.27;

5. *Donne l'ordre* au Secrétariat de continuer à collaborer avec le Secrétariat de laCDB par le biais du Programme de travail commun 2012-2014 et de rendre compte des progrès sur sa mise en œuvre lors des futures réunions du comité permanent et lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties;

6. *Requiert que* le groupe de travail intersession mis en place par la Résolution 10.5 prenne en compte les décisions pertinentes de la COP10 de laCDB tout en esquissant le plan stratégique 2015-2023 pour qu'il soit évalué lors de la 11^{ème} réunion de la conférence des Parties;

7. *Presse* les Parties à coopérer avec des Etats en développement membres de la Convention et de les soutenir avec des ressources adéquates afin d'améliorer et de mettre en œuvre les éléments de leurs stratégies nationales, les priorités, les objectifs et actions sur des questions liées à la conservation des espèces migratrices; et

8. *Encourage* les Parties à célébrer la décennie de la biodiversité 2011-2020 et à contribuer à la stratégie globale apparentée et préparée par le Secrétariat de laCDB.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.19

Français

Original: Anglais

**CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES
A LA LUMIERE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant qu'un changement climatique, a déjà un impact défavorable sur les espèces migratrices et le phénomène de migration d'animaux (PNUE/CMS/ScC17/Inf.12);

Reconnaissant que des changements dans les activités humaines comme conséquence du changement climatique, y compris les mesures d'adaptation et d'atténuation, pourraient avoir l'impact négatif le plus immédiat sur les espèces migratrices;

Rappelant la Rec.5.5 de la CMS, les Res.8.13 et 9.7 de la CMS, la Res.4.14 de l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), et la Res.4.14 de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) sur le changement climatique et les espèces migratrices, et *consciente* que leur application nécessite une attention urgente;

Reconnaissant le rapport «Vulnérabilité des espèces migratrices au Changement climatique» de la Zoological Society of London (ZSL) et le rapport du Groupe de travail de la CMS sur le changement climatique, qui ont été présentés au cours de la 16^{ème} réunion du Conseil scientifique;

Notant avec satisfaction l'issue de l'Atelier Technique PNUE/CMS sur l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices (Tour du Valat, France, 6-8 juin 2011), *remerciant* le gouvernement allemand pour le financement de l'Atelier, et *rappelant* les recommandations soumises à l'Atelier par des membres du Conseil scientifique (PNUE/CMS/ScC17/Inf.12);

Reconnaissant que des mesures d'atténuation telles que le développement d'énergies renouvelables, faibles en carbone et «propres», pourraient affecter de manière significative les espèces migratrices et leurs habitats en fonction de la situation et du fonctionnement des installations, et que des recherches et des estimations d'impact plus approfondies, en particulier pour les nouvelles technologies, sont nécessaires;

Rappelant la Res.7.5 sur les éoliennes et les espèces migratrices qui, entre autres, en appelle à l'application de procédures stratégiques d'estimation de l'impact environnemental afin d'identifier les sites de construction appropriés et charge le Conseil scientifique de développer des notes

d'orientation pour la construction de parcs éoliens offshore destinés à réduire les impacts négatifs sur les espèces migratrices;

Notant la Décision X.33 de laCDB sur la biodiversité et le changement climatique qui en appelle, entre autres, à des mesures spécifiques pour les espèces qui sont vulnérables au changement climatique, y compris les espèces migratrices, et *reconnaissant* le rôle important des connaissances traditionnelles et l'implication totale de communautés indigènes et locales dans la planification et la mise en œuvre d'actions efficaces visant à atténuer et à s'adapter au changement climatique ainsi que le besoin de mettre en place des évaluations adéquates de la vulnérabilité de l'écosystème et des espèces;

Notant aussi la Résolution X.24 de la Convention de Ramsar sur le changement climatique et les zones humides;

Notant l'accord de Cancun (1/CP.16, paragraphe 4), qui reconnaît que des réductions importantes des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont nécessaires afin de contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale inférieure à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et rappelant la nécessité d'envisager de renforcer cet objectif mondial à long terme sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris en relation avec une élévation de la température moyenne mondiale de 1,5°C;

Consciente de la pertinence de la recherche menée par l'UICN destinée à évaluer la sensibilité des espèces présentes sur la Liste Rouge de l'UICN au changement climatique; et

Accueillant avec satisfaction les résultats des trois ateliers consacrés au changement climatique organisés sous les auspices de la Commission Baleinière Internationale (IWC) à ce jour (Hawaï, USA, mars 1996; Sienna, Italie, février 2009; Vienne, Autriche, novembre/décembre 2010);

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Prie instamment* les Parties et Signataires des instruments de la CMS, et *encourage* les non-Parties exerçant une juridiction sur une zone où une espèce migratrice vit ou est supposée vivre dans un futur proche en raison du changement climatique, à participer à la CMS et aux instruments pertinents de la CMS afin de promouvoir des mesures de conservation en temps opportun, là où les schémas de migration ont changé à cause du changement climatique;
2. *Prie en outre instamment* les Parties et Signataires des instruments de la CMS de permettre et d'appuyer la pleine participation à la CMS, de ces États où des espèces migratrices sont supposées se manifester dans un futur proche en raison du changement climatique;
3. *Encourage* les Parties à développer des notes d'orientation sur les mesures nécessaires pour aider les espèces migratrices à s'adapter au changement climatique;

Gestion et suivi de populations d'espèces

4. *Prie instamment* les Parties à employer des mesures de gestion adaptative et une approche écosystémique en abordant les impacts du changement climatique, et à suivre l'efficacité de leurs actions de conservation afin d'orienter des efforts continus;

5. *Demande aux Parties et au Conseil scientifique de, et encourage la communauté scientifique, l'UICN et d'autres organisations pertinentes à:*

- a) identifier et promouvoir une méthodologie standardisée pour évaluer la sensibilité des espèces au changement climatique;
- b) identifier celles des espèces classées en Annexe I et II ainsi que d'autres espèces migratrices figurant sur la Liste rouge de l'UICN qui sont les plus sensibles au changement climatique, comme l'ours polaire, et à envisager en conséquence si elles doivent être inscrites ou surclassées le cas échéant, dans les annexes de la CMS de la CMS; et
- c) préparer des plans d'action ces espèces listées en Annexe I considérées comme les plus vulnérables au changement climatique;

6. *Prie instamment les Parties et le Conseil scientifique, et encourage les parties prenantes de la conservation et les organisations pertinentes à:*

- a) améliorer la résilience des espèces migratrices et de leurs habitats au changement climatique, *entre autres*, en réduisant d'autres menaces afin de maintenir ou d'augmenter leur population et leur diversité génétique; et
- b) considérer des mesures *ex situ* et une colonisation assistée, notamment la translocation, le cas échéant comme dernier recours pour les espèces migratrices les plus gravement menacées par le changement climatique;

7. *Prie instamment les Parties et Signataires des instruments de la CMS à développer et appliquer les régimes de surveillance adéquats afin d'observer de vrais déclin de populations à partir des variations de densité transfrontière et d'analyser l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices, entre autres, à travers les mesures suivantes:*

- a) identifier et mener des recherches sur les interactions entre changement climatique et les espèces migratrices, y compris l'impact sur les habitats et les communautés locales qui dépendent des services écosystémiques fournis par ces espèces;
- b) s'assurer que la surveillance est maintenue à long terme en utilisant des méthodologies comparatives;
- c) Communiquer et partager régulièrement les résultats de surveillance avec les états voisins ou plus lointains; et
- d) continuer à identifier les espèces indicatrices comme mandataires pour de plus grands groupes d'espèces migratrices, d'habitats et d'écosystèmes, en se fondant sur un travail préliminaire présenté à la COP9 (PNUE/CMS/Inf.9.22), avec une attention particulière sur la découverte d'indicateurs pour les espèces dont les données sont insuffisantes ou qui sont difficiles à surveiller autrement;

Sites et réseaux écologiques critiques

8. *Prie instamment* les Parties, lors de l'application de la Résolution 10.3 sur les réseaux écologiques et les instruments correspondants, d'améliorer la résilience d'espèces migratrices et de leurs habitats face au changement climatique afin de réaliser, les objectifs suivants:

- a) garantir que les sites sont individuellement et suffisamment vaste, comprennent une variété d'habitats et de topographie;
- b) renforcer la connectivité physique et écologique entre les sites, favorisant dispersion et colonisation lorsque les distributions sont modifiées; et
- c) envisager la nomination de zones saisonnières protégées dans des régions où des espèces migratrices se manifestent à des étapes critiques de leur cycle de vie et bénéficieraient d'une protection supplémentaire;

Atténuation, adaptation au changement climatique et planification de l'utilisation des terres

9. *Encourage* Parties et les organisations pertinentes à évaluer et à réduire les impacts supplémentaires sur les espèces migratrices résultant de changements dans le comportement humain suite au changement climatique (ce que l'on appelle les «effets tertiaires») tels que la navigation et l'exploitation accrues dans les régions arctiques qui sont devenues possibles par le retrait des glaces;

10. *Prie instamment* les Parties et *encourage* les banques multilatérales de développement et le secteur de l'énergie de s'assurer que toute action de mitigation et d'adaptation au changement climatique, telle que la production de bioénergie, la géo-ingénierie ou la protection contre les inondations, jouisse sur place de garanties environnementales appropriées et que tout projet soit soumis aux prescriptions d'évaluation de l'impact stratégique et environnemental et prenne en compte les espèces figurant sur la liste de la CMS;

11. *Prie également instamment* les Parties de développer une sensibilité environnementale et de diviser en zones des cartes comprenant des sites critiques pour les espèces migratrices et d'en faire un outil essentiel lors de la sélection de sites pour des projets de mitigation et d'adaptation au changement climatique;

12. *En appelle* les Parties et le secteur de l'énergie à assumer la surveillance post-construction des impacts environnementaux, notamment ceux sur les espèces migratrices, une exigence standard pour des projets de mitigation et d'adaptation au changement climatique, en particulier l'énergie éolienne, et à s'assurer qu'une telle surveillance se poursuive pendant toute la durée de l'opération;

13. *Prie* les Parties et *encourage* le secteur de l'énergie de s'assurer que là où les impacts sur les espèces migratrices sont significatifs, des énergies renouvelables et autres structures de mitigation et d'adaptation au changement climatique soient mises en œuvre de manière à réduire la mortalité des espèces migratrices, comme de brèves coupures de courant ou des vitesses de conjonction plus élevées, en ce qui concerne les parcs éoliens;

Renforcement des capacités

14. *Charge* le Secrétariat sous réserve des ressources disponibles, de prendre des initiatives de renforcement des capacités au sujet du changement climatique et des espèces migratrices;

15. *Encourage* les Parties et les parties prenantes pertinentes à utiliser les mécanismes de financement disponibles tels que REDD+, pour appuyer le maintien de services éco-systémiques, avec l'implication proche des communautés locales, afin d'améliorer l'état de conservation des espèces migratrices;

16. *En appelle* aux universités et autres institutions scientifiques pour publier des revues scientifiques périodiques sur les sujets suivants et *prie instamment* les Parties à appuyer leur production, dans la mesure du possible, avec pour ambition de garantir que les Parties aient accès aux meilleures informations scientifiques à disposition sur lesquelles fonder leurs décisions:

- a) les impacts du changement climatique sur les espèces migratrices;
- b) le potentiel pour la gestion de conservation pour augmenter la résistance et la résilience des populations animales face au changement climatique; et
- c) les impacts de l'adaptation et de la mitigation anthropogène du changement climatique sur les espèces migratrices;

Coopération et application

17. *Etablit* la position d'un conseiller pour le changement climatique désigné par la Conférence des Parties qui devrait préparer un programme de travail sur le changement climatique, et convoquerait un groupe intersessionnel sur le changement climatique et *donne l'instruction* au Secrétariat d'explorer les possibilités de financement pour soutenir cette action;

18. *Charge* les Points Focaux de la CMS et les Conseillers scientifiques de travailler en étroite collaboration avec les correspondants nationaux de la UNFCCC, de leur prodiguer des conseils experts et de les aider à comprendre en quoi les espèces migratrices peuvent être affectées par des actions d'adaptation et de mitigation, telles que le développement d'énergies renouvelables et de bioénergies, et de collaborer étroitement afin de développer des solutions conjointes destinées à réduire les impacts négatifs sur les espèces migratrices;

19. *Prie* le Secrétariat de renforcer les synergies avec les Secrétariats de laCDB, de la UNFCCC, de l'UNCCD, de la Convention Ramsar, de la Convention de Berne, la IWC et d'autres instruments internationaux, afin d'aborder plus efficacement les menaces que le changement climatique incarne pour la biodiversité, tout en reconnaissant les autorités distinctes et les statuts légaux indépendants de chaque traité et le besoin d'éviter toute duplication et de faire des économies;

20. *Invite* laCDB, la UNFCCC, l'UNCCD, la Convention de Ramsar, la Convention de Berne, la IWC et d'autres instruments internationaux tels que la Convention Inter-Américaine (IAC) pour la protection et la conservation des tortues marines et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco-systémiques (IPBES), de s'engager dans et d'appuyer les travaux de la CMS relatif au changement climatique;

21. *Prie instamment* les Parties et *encourage* les non-Parties à englober les mesures contenues dans cette Résolution dans leurs stratégies nationales relatives au changement climatique, les Stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et autres processus politiques pertinents tout en s'assurant que les actions de mitigation et d'adaptation ne résultent pas en une détérioration de l'état de conservation des espèces figurant sur la liste de la CMS;

22. *Prie* le Secrétariat et le Conseil scientifique d'examiner si les dispositions de la Convention, notamment les termes «répartition» et «couverture historique» de l'Article I, pourraient tirer profit de l'interprétation qui prend en compte les exigences des espèces en réponse au changement climatique, en gardant à l'esprit le fait que le changement climatique n'était pas explicitement envisagé lorsque le texte de la Convention a été signé en 1979; et

23. *Prie instamment* les Parties et *encourage* le PNUE, les banques multilatérales de développement et autres donateurs nationaux et internationaux à fournir des ressources pour l'application de la Résolution.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.20

Français

Original: Anglais

**DISPOSITIONS POUR ACCUEILLIR LES DIXIEME ET ONZIEME SESSIONS
DE LA CONFERENCE DES PARTIES**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant avec gratitude l'offre du gouvernement norvégien d'accueillir la dixième session de la Conférence des Parties à Bergen en novembre 2011 ainsi que la 17^{ème} session du Conseil scientifique et les 38^{ème} et 39^{ème} sessions du Comité permanent;

Rappelant l'Article VII, paragraphe 3, de la Convention qui stipule que le Secrétariat doit "tenir des sessions ordinaires de la Conférence des Parties à des intervalles ne dépassant pas trois ans, à moins que la Conférence n'en décide autrement";

Désireuse de recevoir une offre d'un gouvernement pour accueillir la 11^{ème} session de la Conférence des Parties (COP11) et les sessions associées du Conseil scientifique et du Comité permanent; et

Notant qu'une première invitation pour soumettre des offres afin d'accueillir COP11 a été diffusée par le Secrétariat en septembre 2011;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Félicite* le gouvernement de la Norvège d'avoir pris l'initiative d'accueillir la dixième session de la Conférence des Parties et exprime sa profonde gratitude d'avoir contribué par des ressources significatives à l'organisation des sessions compris celles du Conseil Scientifique et du Comité permanent;
2. *Invite* les Parties ainsi que les non Parties susceptibles d'avoir un intérêt à accueillir la onzième session de la Conférence des Parties (les sessions associées du Conseil scientifique et du Comité permanent), d'en informer le Secrétariat avant le 31 décembre 2011; et
3. *Donne instruction* au Comité permanent à sa première réunion après la date limite du 31 décembre de procéder à l'examen des offres reçues pour le prochain lieu de réunion et décide en conséquence.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.21

Français

Original: Anglais

SYNERGIES ET PARTENARIATS

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Réitérant l'importance de la coopération et des synergies avec d'autres organes, y compris les secrétariats compétents des Accords multilatéraux sur l'environnement, d'autres organismes intergouvernementaux, des organisations non gouvernementales et le secteur privé;

Soulignant l'importance de la coopération entre les AME compétents aux niveaux national, régional et international, ainsi qu'entre institutions;

Rappelant la Res.9.6 sur «La coopération avec d'autres organismes», la Res.8.11 sur la «Coopération avec d'autres Conventions», et la Res.7.9 sur la «Coopération avec d'autres organisations et processus»;

Ayant examiné le document UNEP/CMS/Conf.10.28, «Rapport sur les synergies et les partenariats», qui met en évidence l'état d'avancement actuel des initiatives et activités entreprises avec des partenaires dans le cadre d'arrangements officiels ou non;

Constatant que la CMS est membre du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité (Groupe de liaison sur la biodiversité) et qu'à sa réunion de septembre 2011, le Groupe a revu sa procédure visant à renforcer la coopération pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité;

Se félicitant des progrès accomplis en ce qui concerne la coopération avec la CITES, à la fois avec son Secrétariat et ses comités sur de nombreuses questions, y compris sur l'harmonisation de la nomenclature des espèces, comme il est indiqué dans le document UNEP/CMS/Conf.10.32;

Reconnaissant le rôle déterminant des partenaires dans la mise en œuvre des instruments et initiatives de la CMS et des accords associés;

Se félicitant de ce que les partenariats atteignent un vaste public et font connaître la CMS et l'importance de conserver des espèces migratrices à l'échelle mondiale;

Notant avec satisfaction les observations formulées par le Comité permanent de la CITES à sa 61^{ème} réunion (Genève, août 2011) et l'approbation du Comité permanent de la CMS à sa 38^{ème} réunion (Bergen, novembre 2011) du plan de travail conjoint pour 2012-14 (CMS/StC38/3 et UNEP/CMS/Inf.10.35);

Accueillant les plans de travail conjoints pour 2012-14 entre les Secrétariat de la CMS, de laCDB et de Ramsar, et *appréciant* la coopération continue avec les deux Secrétariats et leurs organismes respectifs (CMS/StC38/4 et UNEP/CMS/Inf.10.36 pourCDB; CMS/StC38/5 et UNEP/CMS/Inf.10.37 pour Ramsar);

Notant, en relation avec le rôle de la CMS comme partenaire principal pour laCDB sur les espèces migratrices (Décision VI/20 de laCDB), qu'il n'y a pas d'instrument pour la conservation des espèces animales relevant de laCDB équivalent à celui établi par la DécisionCDB VI/9 pour les espèces végétales dans la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;

Consciente des débats en cours avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant la formalisation d'un Mémoire de coopération et *appréciant* les efforts importants faits par la CMS afin d'améliorer la relation avec les organisations qui ont des mandats ou buts différents, telle que la FAO, qui fournit des solutions multidisciplinaires visant à assurer simultanément la sécurité alimentaire, la conservation de la diversité biologique ainsi que la santé de la faune sauvage et de l'écosystème;

Prenant acte des activités visant à créer des synergies et à renforcer la coopération avec ses partenaires et *réitérant* sa gratitude aux nombreux partenaires qui ont aidé à promouvoir la CMS et son mandat;

Prenant note de la mise en place d'un Code de conduite de la CMS pour les partenariats avec le secteur privé tel qu'adopté par le Comité permanent à sa 36^{ème} réunion, et *constatant* les efforts déployés par le Secrétariat pour instaurer et maintenir des contacts avec le secteur privé;

Exprimant sa gratitude à tous les individus et à toutes les organisations qui ont contribué aux succès de la campagne pour l'«Année du Gorille» (2009) et de la campagne pour l'«Année de la Chauve-souris» en cours (2011/12); et *constatant* la participation du Secrétariat de la CMS à l'Année internationale de la biodiversité 2010, qui a été coordonnée par laCDB;

Notant en l'appréciant l'appui donné par le PNUE qui a nommé des points focaux régionaux des Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes et qui sont chargés d'assurer la liaison avec ces Accords, leur promotion et leur implantation dans les régions du PNUE et *reconnaissant* leur coopération avec le Secrétariat;

Conscients des tâches à entreprendre avant la COP11 de laCDB pour l'accroissement de la coopération et des synergies entre les AME au niveau national comme indiqué dans la décision X/20 de laCDB; et

Soulignant le rôle important du Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique pour explorer les options permettant de renforcer les synergies, en évitant la duplication des efforts et en améliorant la mise en œuvre cohérente des conventions relatives à la diversité biologique;

La Conférence des Parties à la

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Prie* le Secrétariat de continuer à œuvrer pour une coopération efficace et pratique avec les acteurs compétents, notamment d'autres instruments et organisations internationales s'intéressant à la biodiversité;

2. *Accueille* les nouveaux mémorandums d'entente élaborés pendant la période triennale en cours avec
 - a) le Secrétariat de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (le Secrétariat de la Convention de Berne);
 - b) le réseau sur la faune sauvage migratrice; et
 - c) les «Amis de la CMS» ainsi que les progrès accomplis dans l'élaboration de propositions de projets et d'activités de sponsoring;
3. *Accueille en outre* l'adoption de nouveaux mémorandums d'entente avec le Secrétariat Ramsar et le Centre de droit de l'environnement de l'UICN;
4. *Charge* le Secrétariat de consolider et de renforcer ses partenariats déjà en place durant la période 2012-2014;
5. *Prie* le Secrétariat de formaliser cette coopération moyennant des plans de travail conjoints renouvelables assortis de buts et de calendriers précis et suivant de près le Plan stratégique de la CMS, de faire rapport sur les progrès accomplis de concert et d'évaluer régulièrement l'efficacité des résultats;
6. *Prie en outre* le Secrétariat de continuer à rationaliser ses activités au sein des Secrétariats de la famille CMS, chaque fois que cela est possible et pertinent et dans le cadre des mandats assignés par les Parties/Etats signataires, pour une action de conservation et de sensibilisation plus efficace;
7. *Demande en outre* au Secrétariat, à ses Accords associés dans le cadre des mandats assignés par les Parties/Etats signataires, et au Conseil scientifique de renforcer leur engagement auprès des comités d'experts et des processus lancés par des partenaires, le cas échéant;
8. *Prie instamment* les organisations partenaires de faciliter une collaboration informelle avec des partenaires telle que la FAO, voire ci-dessus, qui peuvent aider à étendre le champ d'approches coopératives à un niveau multidisciplinaire et transdisciplinaire;
9. *Prie* les organisations partenaires à continuer de promouvoir et publier les bénéfices qui leur reviennent ainsi qu'à la CMS et à la conservation provenant d'une collaboration effective;
10. *Charge* le Secrétariat de continuer de renforcer les partenariats avec le secteur privé conformément au Code de conduite de la CMS;
11. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer de faire rapport au Comité permanent sur les progrès enregistrés, notamment sur les résultats d'activités conjointes comme le Groupe de liaison sur la biodiversité en a débattu et en est convenu;
12. *Demande* au Secrétariat d'identifier d'éventuels partenaires stratégiques et de s'engager avec ceux-ci pour la mise en place de campagnes et d'autres activités de sensibilisation et *encourage* tous les acteurs à contribuer à ces initiatives;
13. *Demande en outre* au Secrétariat et *invite* les Secrétariats d'autres conventions de continuer d'assurer la liaison avec les points focaux régionaux des Accords multilatéraux sur l'environnement du PNUE relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes, et de faire tout leur possible pour contribuer à la mise en œuvre des Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité;

14. *Prie* le Secrétariat de la CMS et invite le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les secrétariats d'autres accords multilatéraux compétents à se pencher et conseiller sur les voies et moyens d'aborder de manière plus cohérente le niveau des espèces de la conservation de la biodiversité des espèces animales dans les processus de laCDB, y compris par rapport à la mise en œuvre des conventions relatives à la biodiversité du plan stratégique pour la biodiversité de Nagoya et ses objectifs d'Aichi adoptés par la COP10 de laCDB (décision X/2); et *prie en outre* le Secrétariat de faire rapport sur les progrès réalisés au Conseil Scientifique et à la COP11;
15. *Prie instamment* les Parties à établir une collaboration étroite au niveau national entre le point focal de la CMS et les points focaux des autres conventions compétentes pour que les gouvernements élaborent des approches cohérentes et synergiques entre les conventions et accroissent l'efficacité des efforts nationaux, par exemple en développant des groupes de travail sur la diversité biologique nationale pour coordonner le travail des points focaux d'AME pertinentes et d'autres parties prenantes, entre autres, à travers des mesures dans les SPANB, les rapports nationaux harmonisés et l'adoption des positions nationales cohérentes pour chaque AME; et *encourage* les points focaux de la CMS à participer activement aux préparatifs nationaux pour les discussions lors de la 4^{ème} réunion du Groupe de travail sur l'examen de la mise en œuvre de laCDB (mai 2012) pour déterminer la forme et le contenu d'un processus visant à renforcer la coordination, la cohérence et les synergies au niveau national parmi les conventions sur la biodiversité;
16. *Exhorte en outre* les Parties à faciliter la coopération entre les organisations internationales, et à promouvoir l'intégration des préoccupations liées à la biodiversité relative aux espèces migratrices dans tous les secteurs pertinents en coordonnant leurs positions nationales avec les diverses conventions et autres instances internationales dans lesquelles elles sont impliquées, le cas échéant;
17. *Demande* aux Parties de faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées au Secrétariat afin que des partenariats puissent être créés et renforcés; et
18. *Prie* le Secrétariat, autant que possible, d'éviter la duplication des travaux sur les mêmes questions entre les AME qui se consacrent aux questions de protection de la nature, et *invite* le Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique à aborder, au cours de leurs prochaines réunions, les options pour une coopération renforcée en matière de travail sur des questions transversales, comme le changement climatique, la viande de brousse et les espèces exotiques envahissantes, notamment en envisageant la possibilité d'identifier les AME qui joueront un rôle central d'une manière conforme à leurs mandats, dispositions de gouvernance et programmes convenus.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.22

Français

Original: Anglais

MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE ET ESPECES MIGRATRICES

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant que la santé de la faune sauvage, celle des cheptels, des hommes et des écosystèmes, sont interdépendantes et influencées par de nombreux facteurs, notamment, les facteurs socio-économiques, la durabilité de l'agriculture, la démographie et le changement du climat et des paysages;

Comprenant le rôle que peut jouer la faune sauvage dans l'émergence des maladies infectieuses (Emerging Infectious Diseases - EID) servant soit d'hôte réservoir, soit de transmetteur temporaire ou périodique, soit de cul-de-sac épidémiologique;

Sachant que la faune sauvage peut être victime de maladies et qu'on assiste à une augmentation des émergences ou des réémergences de maladies affectant la faune sauvage se traduisant par une mortalité continue comprenant la grippe aviaire H5N1 très pathogène et plus récemment (depuis la COP9) due à la propagation du syndrome du nez blanc chez la chauve-souris et la forte mortalité affectant l'antilope saïga (*Saiga spp.*) et la gazelle de Mongolie (*Procapra gutturosa*); et *soulignant* la nécessité de comprendre les causes et l'épidémiologie de ces maladies et de coordonner des réponses efficaces et rapides pour faire face à ces problèmes;

Accueillant le travail important du groupe de travail de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour les maladies de la faune sauvage depuis sa création en 1994 et les recommandations et publications scientifiques dérivant du groupe de travail sur la surveillance et le contrôle des maladies spécifiques les plus importantes de la faune sauvage;

Accueillant la conférence internationale organisée à Lyon, France, du 22 au 27 juillet 2012 par Wildlife Disease Association (WDA – association sur les maladies de la faune sauvage) et European Wildlife Disease Association (EWDA – association européenne sur les maladies de la faune sauvage) traitant sur la convergence dans le domaine de la santé de la faune sauvage;

Reconnaissant l'importance des systèmes d'information zoo-sanitaire WAHIS et WAHIS-wild développé par OIE ainsi que sa plateforme web WAHID plateforme commune d'information sur les maladies de l'OMS/OIE/FAO le Système mondial d'alerte précoce et de réponse applicable aux principales maladies animales transfrontalières, y compris les zoonoses (GLEWS) et d'autres systèmes d'information existant déjà ayant été développés par des organisations régionales telles que le groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages de l'UICN, l'Union Européenne, AU-

IBAR en Afrique, ANASE en Asie, SPC dans la région des Iles du Pacifiques et l'OIRSA en Amérique centrale;

Accueillant favorablement le large consensus sur les approches et réponses appropriées apportées aux maladies de la faune sauvage qui a pris corps au sein des agences des Nations Unies, parmi les accords environnementaux multilatéraux et les autres organisations internationales, y compris l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), lequel s'est par exemple manifesté à travers les décisions et résolutions et le travail de la Convention de Ramsar, l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (African-Eurasian Waterbird Agreement - AEWA), la CMS et des standards de l'OIE;

Reconnaissant que les effets directs des maladies sur la faune sauvage sont particulièrement importants pour les populations réduites ou géographiquement isolées, et qu'il existe de nombreux effets indirects tels que les approches létales pour contrôler les maladies et l'influence négative sur la perception du public vis à vis de la faune sauvage;

Reconnaissant le risque élevé de transmission des maladies de la faune sauvage, du bétail et/ou des humains aux animaux sauvages, et vice-versa, dans des zones de conflit grandissant et de perte croissante des habitats en particulier dans les pays en voie de développement;

Reconnaissant l'impact réel du commerce d'espèces sauvages, qu'il soit légal ou illégal, sur les espèces menacées dans le monde et la perte de biodiversité et de sécurité alimentaire qui peuvent être le résultat de la propagation d'éléments pathogènes du fait du trafic, sur un plan international, des animaux et des produits animaliers;

Reconnaissant en outre le risque substantiel pour la faune sauvage, le bétail et les commerçants d'espèces sauvages, qu'ils soient légaux ou illégaux, qui peut résulter dans la propagation d'agents pathogènes à des populations n'y étant d'ici là non exposés par des mouvements régionaux ou internationaux d'animaux ou de produits animaux;

Notant que les méthodes de communication existantes entre les autorités de gestion, les professionnels de la santé, les biologistes, les vétérinaires et les professionnels des ressources naturelles, sont actuellement inadéquates pour répondre aux questions complexes qui se posent pour la santé humaine, animale et des écosystèmes;

Rappelant la Res.9.8 qui a appelé le Secrétariat et le service de santé animal de la FAO à convoquer ensemble le groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, afin de développer des directives pouvant répondre aux maladies de la faune sauvage et qui ne sont pas sans conséquences sur les personnes, les animaux domestiques et les animaux sauvages;

Accueillant la masse de travail entrepris par la commission technique et scientifique de Ramsar sur les marais et la promotion d'une approche des écosystèmes pour traiter de la santé, en particulier le manuel sur les maladies de Ramsar (Ramsar Disease Manual) des directives pour évaluer, surveiller et gérer les maladies animales dans les zones humides, qui est destiné aux gestionnaires des zones humides et aux décideurs en vue de les guider de façon pratique;

Accueillant en outre le travail important dans le domaine de la santé de la faune sauvage par le Groupe de spécialistes de la santé de l'UICN, le groupe de travail pour les maladies de la faune sauvage de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et des agences et organisations non-gouvernementales;

Rappelant par ailleurs la Res.9.8 qui demande au Secrétariat et au service de santé animal de la FAO de déterminer la relation entre d'une part, l'actuel groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et d'autre part, le groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage;

Prenant en compte le rapport issu de l'atelier d'origine du groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, atelier qui s'est tenu à Pékin, en Chine, les 27-28 juin 2011, ainsi que les termes de référence et plan de travail du groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage, figurant dans le document UNEP/CMS/ScC17/Inf.13;

Reconnaissant le mode opératoire proposé quant aux urgences de la Conservation (UNEP/CMS/Conf.10.38 et la Résolution 10.2), prévu d'être plus réactif face aux urgences de type maladie et d'autres urgences liées à la conservation;

Notant par ailleurs que le nouveau groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage s'est mis d'accord d'améliorer la recherche sur les maladies qui ont un impact sur la faune, qu'elle soit domestique ou migratrice, et que ces maladies sont extrêmement préoccupantes quant à la sécurité alimentaire, la durabilité des moyens de subsistance et de la conservation;

Notant en outre que le groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage a convenu qu'un mécanisme devait être créé pour les Etats membres de la CMS et de la FAO afin de répondre à la menace des crises sanitaires du fait des animaux transfrontaliers, en faisant des comptes-rendus de la mortalité de la faune sauvage et des cas de mortalité;

Reconnaissant le rôle globale des mécanismes mondiaux d'information coordonnés par l'OIE, la FAO et OMS concernant les maladies de la faune sauvage et le besoin d'assurer une bonne communication et d'éviter des redondances inutiles dans les exigences de rapport mondiaux;

Reconnaissant que l'initiative «One Health» («Une Santé») gagne de plus en plus de terrain comme moyen multidisciplinaire pour traiter les maladies infectieuses urgentes et que ce concept a été soutenu par plusieurs organisations internationales, notamment la FAO, l'OIE, l'OMS, l'UNICEF et la banque mondiale; et

Reconnaissant par ailleurs la nécessité de maintenir et de renforcer l'élan mondial créé pour répondre à l'éradication remarquable du virus de la peste bovine touchant des animaux de populations sauvages, et les progrès concernant le contrôle de la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène;

La Conférence des Parties à la

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1. *Accueille* la proposition du groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage faite lors de son atelier inaugural, de remplacer le nom actuel Groupe de travail par un nouveau nom «Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage» (Task Force on Wildlife and Ecosystem Health), lequel nom reflète mieux l'approche «Une santé» en intégrant les problèmes de santé de la faune sauvage, du bétail, des humains et des écosystèmes;
2. *Demande* au groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage d'être en liaison avec le siège de l'OIE et le Groupe de travail pour les maladies de la faune

sauvage de l'OIE, et le Groupe de spécialistes de la santé de l'UICN, afin que le travail et les recommandations du groupe de travail de l'OIE et du groupe de spécialistes de l'UICN puisse être pris en considération dans le plan d'activité du groupe de travail scientifique et d'inviter des représentants du siège de l'OIE et du groupe de travail pour les maladies de la faune sauvage de l'OIE et du groupe des spécialistes de l'UICN à participer activement dans le groupe de travail scientifique en particulier dans le domaine de la détection précoce de maladie mondiale de la faune sauvage, les mécanismes de notification et de gestion, et vice-versa;

3. *Accueille* par ailleurs la recommandation du groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, d'intégrer le groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages comme groupe de travail thématique, s'assurant néanmoins qu'il maintienne son identité et son mode de travail, et qu'il réponde, le cas échéant, aux développements de la grippe aviaire H5N1 hautement pathogène;

4. *Accueille* en outre la proposition de *modus operandi* pour les urgences de conservation comme un mécanisme visant à améliorer la réponse rapide aux événements de mortalité massive qui affectent les espèces migratrices et à d'autres urgences de conservation telles que décrites dans la Résolution 10.2;

5. *Encourage* le Groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage à se mettre en rapport avec le Groupe de travail de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages et d'autres programmes connexes afin que les recommandations de travail et les initiatives mondiales en cours soient bien coordonnées, en particulier dans le domaine de la surveillance mondiale de la santé des animaux sauvages, de la détection précoce et de la notification;

6. *Encourage* le groupe de travail d'incorporer les organisations pertinentes clés de la société civile dans la structure de gouvernance du groupe de travail, au niveau de base affilié, afin que le travail du groupe de travail puisse soutenir le consensus à la fois des agences et organisations gouvernementales et non-gouvernementales se concentrant sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes;

7. *Invite* les Parties à contribuer volontairement au système de rapport des cas sanitaires de la faune sauvage (Wildlife Health Event Reporter - WHER) comme moyen de rapport rapide et non-officiel pour les cas de morbidité et de mortalité de la faune sauvage en collaboration avec les délégués nationaux et les points focaux de la faune sauvage de l'OIE en tenant pleinement compte des mécanismes et systèmes d'information régionaux existant de l'OIE WAHIS, FAO/OIE/OMS GLEW, et le besoin de compléter les canaux de communication existants, en particulier les rapports de maladie de l'OIE et le ProMed-mail;

8. *Fait appel* aux Parties de coopérer et de partager simultanément des informations avec les délégués nationaux ainsi que les points focaux chargés de la faune sauvage de l'OIE, OIE-WAHIS, le groupe des spécialistes de l'UICN, les mécanismes FAO/OIE/WHO GLEWS et les systèmes d'information régionaux existants;

9. *Fait également appel* aux Parties à utiliser et promouvoir le Ramsar Disease Manual (Manuel des maladies de Ramsar) conjointement avec davantage de directives préparé par le Groupe de travail scientifique pour la gestion des maladies des animaux migrateurs et en coopération avec les autorités vétérinaires;

10. *Demande* au Secrétariat, en coopération avec d'autres organisations concernées, d'aider à la diffusion et à la promotion des produits du Groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune sauvage;
11. *Prie* le Secrétariat, en collaboration avec, entre autres, les Parties, les autres gouvernements, les OIG et ONG, sous réserve de la disponibilité de ressources, de revoir les initiatives existantes pour renforcer la coopération et la collaboration entre les différentes conventions à travers leur points focaux nationaux;
12. *Prie* le Secrétariat en collaboration avec, entre autres, les Parties, d'autres gouvernements, les OIG et ONG, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'animer des ateliers pour renforcer la coopération et la collaboration entre les différentes conventions à travers leur points focaux nationaux;
13. *Invite* instamment les Parties, et *invite* d'autres gouvernements et donateurs tels que le FEM d'apporter un soutien financier suffisant pour de tels ateliers;
14. *Demande* en outre aux Parties et organisations internationales donatrices d'apporter leur soutien aux activités du groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, que ce soutien soit financier ou en nature, et en particulier pour l'organisation d'une réunion annuelle du groupe de travail scientifique pendant la période de travail intersession 2012-2014;
15. *Encourage* les Parties et les organisations internationales donatrices à fournir un soutien technique et financier pour aider les pays en développement à établir un système approprié de surveillance et de contrôle des maladies de la faune sauvage;
16. *Encourage* les Parties à promouvoir le groupe de travail scientifique pour la santé des écosystèmes et de la faune sauvage, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, de travailler avec le groupe de travail sur les maladies de la faune sauvage au développement d'une approche convenue concernant les rapports d'évènement de la faune sauvage, et de faire rapport régulièrement de leur approches combinées aux questions portant sur la santé des animaux de la faune sauvage;
17. *Encourage* les Parties de s'engager dans des activités de groupe de travail servant d'Associés nationaux, reliant la page internet de leur organisation permettant un échange d'information; et
18. *Demande* au Secrétariat de rendre compte des progrès réalisés sur la mise en place de cette résolution lors de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.23

Français

Original: Anglais

LES ACTIONS CONCERTÉES ET LES ACTIONS EN COOPÉRATION

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant le préambule de la Convention, qui fait référence à la conviction partagée par les Parties de la nécessité, pour conserver et gérer des espèces migratrices, d'une action concertée de tous les États de l'aire de répartition;

Rappelant en outre la Res.3.2 qui a donné au Secrétariat et au Conseil scientifique instruction d'encourager et aider les Parties à prendre des mesures concertées pour mettre en œuvre la Convention, et qui est à l'origine d'un processus, observé par chaque réunion de la Conférence des Parties, consistant à recommander des initiatives au bénéfice d'un certain nombre d'espèces sélectionnées parmi celles inscrites à l'Annexe I;

Rappelant en outre la Rec.5.2 qui a introduit le concept d'«action en coopération» comme mécanisme rapide d'assistance à la conservation des espèces inscrites à l'Annexe II, et de préliminaire ou d'alternative à la conclusion, en faveur d'une de ces espèces, d'un accord dans le cadre de l'Article IV;

Consciente que la mise en œuvre de l'activité de conservation et l'élaboration d'accords, requises par la Convention, peuvent demander de longues années et qu'il peut être important de prioriser et prendre des mesures de conservation ciblées supplémentaires pour aborder la détérioration du statut de conservation d'espèces particulièrement menacées;

Consciente de la complexité de l'évolution qu'ont connue les actions désormais respectivement désignées comme concertées et de coopération pour la protection d'espèces inscrites à l'Annexe I et à l'Annexe II, et de la nécessité de directives claires pour appliquer ces mécanismes dont les grandes lignes figurent dans le document UNEP/CMS/Conf.10.36;

Accueillant les activités de conservation menées par les Parties et autres organisations en faveur des espèces de l'Annexe I sélectionnées pour des actions concertées selon la définition des documents UNEP/CMS/Inf.10.28 et UNEP/CMS/Conf.10.12, ainsi que des actions d'amélioration du statut de conservation menées en faveur des espèces de l'Annexe II sélectionnées pour des actions en coopération;

Accueillant avec satisfaction le fait que le format des rapports nationaux des pays pourrait être mis à jour au cours du triennat 2012-2014, afin notamment de le rendre plus adapté pour la mesure de l'efficacité de la mise en œuvre des actions concertées et en coopération;

Notant que la liste des espèces sélectionnées pour des actions concertées et en coopération s'est accrue de manière cumulative d'une réunion de la COP à la suivante, excepté lors de la COP8 ou certaines espèces ont été retirées du fait de leur inclusion dans un accord, et *notant de plus* les priorités pour les accords de la CMS établies dans la résolution 10.16;

Consciente de l'impossibilité actuelle d'évaluer systématiquement l'efficacité des actions concertées et de coopération, du fait de l'absence d'un format normalisé de rapport permettant d'y procéder;

Rappelant que la Res.3.2, amendée par les Résolutions 4.2, 5.1, 6.1, 7.1, 8.29 et 9.1, et la Rec.6.2 amendée par les Recommandations 7.1 et 8.28 et la Res.9.1, prie le Secrétariat et le Conseil scientifique d'encourager et aider les Parties à prendre des actions concertées et en coopération pour améliorer le statut de conservation de diverses espèces migratrices inscrites aux Annexes, conformément aux dispositions de la Convention; et

Notant que les recommandation de la 16^{ème} et de la 17^{ème} réunions du Conseil scientifique à l'attention de la dixième réunion de la Conférence des Parties, visant à prendre en considération les espèces suivantes de l'Annexe I pour l'action concertée: *Numenius tahitiensis*, ainsi que, pour action en coopération, les espèces suivantes de l'Annexe II: *Ammotragus lervia*, *Monodon monoceros*, *Orcinus orca* and *Ovis ammon*;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* la liste d'espèces proposées pour des actions concertées et en coopération par les Annexes 1 et 2 de la présente Résolution, et *encourage* les Parties et autres organisations, au cours du triennat 2012-2014, à prendre toutes mesures appropriées d'amélioration du statut de conservation des espèces énumérées, y compris la préparation de plans d'action par espèce, ainsi qu'à contribuer à l'élaboration d'accords conformes aux résultats du processus de détermination de la Structure future;
2. *Prie instamment* les Parties d'apporter les contributions financières et en nature nécessaires à soutenir les mesures de conservation visant à mettre en œuvre des actions concertées et en coopération qui ciblent les espèces énumérées dans les Annexes 1 et 2 de la présente Résolution;
3. *Encourage* les Parties à veiller à ce que toutes les initiatives visant à mener des actions concertées ou en coopération, conformément à la présente Résolution, comportent une indication spécifique des résultats attendus en termes de conservation et d'institutions, ainsi que du calendrier de réalisation de ces résultats;
4. *Approuve* les recommandations concernant le renforcement de l'efficacité des actions en coopération et concertées résumées en Annexe 3 de la présente résolution et *demande* au secrétariat, en fonction des ressources disponibles, de mettre en œuvre les actions recommandées et de préparer un rapport et des recommandations sur leur mise en œuvre pour le Conseil scientifique, le Comité permanent et la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties;
5. *Prie instamment* les Parties d'examiner et d'amender le format de rapport national en ligne produit par le Secrétariat pour mesurer le caractère effectif de la mise en œuvre des actions concertées et en coopération, à temps pour la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties;

6. *Demande* au Conseil scientifique de:

- a. désigner, à la fin de la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique, pour chaque espèce et/ou groupe taxonomique terrestre, aviaire et d'eau douce inscrit sur les listes d'actions concertées ou en coopération, l'un de ses membres ou un expert désigné qui sera chargé de faire rapport, à chacune de ses réunions, sur l'état d'avancement des actions concernant l'espèce en cause; et
- b. confirmer à chaque réunion du conseil scientifique que ces nominations restent valides ou d'accepter des nominations alternatives si nécessaire; et

7. *Demande* aux Conseillers scientifiques nommés et appropriés de se mettre en contact avec les experts pertinents y compris ceux nommés en tant que points focaux pour les actions concertées ou coopératives afin de produire un rapport écrit concis offrant une synthèse globale des questions portant sur chacun des groupes taxonomiques à chaque réunion du Conseil scientifique.

Annexe 1: ESPECES DESIGNÉES POUR DES ACTIONS CONCERTÉES EN 2012-2014

Espèce (nom scientifique)	Espèce (nom commun)	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
(CLASSE) AVES				
(ORDRE) SPHENISCIFORMES				
<i>(Famille) Spheniscidae</i>				
<i>Spheniscus humboldti</i>	Manchot de Humboldt	-	Non	COP6 (1999)
PROCELLARIIFORMES				
<i>Procellariidae</i>				
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	Proposé pour inscription à l'ACAP en 2012 (approuvé par sixième réunion du Comité consultatif de l'ACAP)	Non	COP8 (2005)
PELECANIFORMES				
<i>Pelecanidae</i>				
<i>Pelecanus crispus</i>	Pélican frisé	Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (en vigueur depuis 1999)	Non	COP9 (2008)
ANSERIFORMES				
<i>Anatidae</i>				
<i>Anser cygnoides</i>	Oie cygnoïde	-	Non	COP9 (2008)
<i>Anser erythropus</i>	Oie naine	Plan d'action (adopté en 2008) dans le cadre de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (en vigueur depuis 1999)	Non	COP5 (1997)
<i>Marmaronetta angustirostris</i>	Marmaronette marbrée	Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (en vigueur depuis 1999) itinéraires aériens d'Asie centrale	Non	COP9 (2008)
<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca	Plan d'action (adopté en 2005) dans le cadre de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (en vigueur depuis 1999) itinéraires aériens d'Asie centrale	Non	COP6 (1999)
<i>Oxyura leucocephala</i>	Erismature à tête blanche	Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (en vigueur depuis 1999) itinéraires aériens d'Asie centrale	Non	COP4 (1994)

Espèce (nom scientifique)	Espèce (nom commun)	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
FALCONIFORMES				
<i>Falconidae</i>				
<i>Falco cherrug</i>	Faucon sacre	MdE des rapaces (en vigueur depuis 2008)	Non	COP10 (2011)
GRUIFORMES				
<i>Otididae</i>				
<i>Chlamydotis undulata</i> (uniquement populations d'Afrique du Nord-Ouest)	Outarde houbara		Non	COP3 (1991)
CHARADRIIFORMES				
<i>Scolopacidae</i>				
<i>Calidris canutus rufa</i>	Bécasseau maubèche	Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (en vigueur depuis 1999)	Non	COP8 (2005)
<i>Numenius tahitiensis</i>	Courlis d'Alaska		Non	COP10 (2011)
PASSERIFORMES				
<i>Hirundinidae</i>				
<i>Hirundo atrocaerulea</i>	Hirondelle bleue	-	Non	COP6 (1999)
MAMMALIA (MARINS)				
CETACEA				
<i>Physeteridae</i>				
<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	ACCOBAMS (en vigueur depuis 2001); MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Platanistidae</i>				
<i>Platanista gangetica gangetica</i>	Plataniste du Gange	-	Non	COP9 (2008)
<i>Pontoporiidae</i>				
<i>Pontoporia blainvillei</i>	Dauphin de la Plata	-	Non	COP5 (1997)

Espèce (nom scientifique)	Espèce (nom commun)	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
<i>Balaenopteridae</i>				
<i>Balaenoptera borealis</i>	Rorqual boréal	ACCOBAMS (en vigueur depuis 2001); MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	ACCOBAMS (en vigueur depuis 2001); MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Balaenoptera musculus</i>	Baleine bleue	ACCOBAMS (en vigueur depuis 2001); MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Megaptera novaeangliae</i>	Mégaptère	ACCOBAMS (en vigueur depuis 2001); MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Balaenidae</i>				
<i>Eubalaena australis</i>	Baleine franche australe	MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
CARNIVORA				
<i>Mustelidae</i>				
<i>Lontra felina</i>	Loutre de mer	-	Non	COP6 (1999)
<i>Lontra provocax</i>	Loutre du Chili	-	Non	COP6 (1999)
<i>Phocidae</i>				
<i>Monachus monachus</i>	Phoque moine de Méditerranée	MdE (en vigueur depuis 2007; mais ne couvrant que les populations de l'Atlantique Est)	Non	COP4 (1994)
MAMMALIA (TERRESTRES)				
CARNIVORA				
<i>Felidae</i>				
<i>Uncia uncia</i>	Panthère des neiges	-	Non	COP7 (2002)
<i>Acinonyx jubatus</i> (sauf populations du Botswana, de Namibie & du Zimbabwe)	Guépard	-	Non	COP9 (2008)

Espèce (nom scientifique)	Espèce (nom commun)	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
ARTIODACTYLA				
<i>Camelidae</i>				
<i>Camelus bactrianus</i>	Chameau de Bactriane	-	Non	COP8 (2005)
<i>Cervidae</i>				
<i>Cervus elaphus yarkandensis</i> Auparavant inscrit sous <i>Cervus elaphus bactrianus</i> (uniquement populations du Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan & Afghanistan)	Cerf de Boukhara	MdE (en vigueur depuis 2002; mais ne couvre pas encore l'Afghanistan)	Non	COP8 (2005)
<i>Hippocamelus bisulcus</i>	Huemul austral	MdE (en vigueur depuis 2010)	Oui	COP5 (1997)
<i>Bovidae</i>				
<i>Bos grunniens</i>	Yack sauvage	-	Non	COP8 (2005)
<i>Addax nasomaculatus</i>	Addax au nez tacheté	Plan d'action	Oui	COP3 (1991)
<i>Nanger dama</i> Auparavant inscrit sous <i>Gazella dama</i>	Gazelle dama	Plan d'action	Oui	COP4 (1994)
<i>Gazella dorcas</i> (uniquement populations d'Afrique du Nord-Ouest)	Gazelle dorcas	Plan d'action	Oui	COP3 (1991)
<i>Gazella leptoceros</i>	Gazelle leptocère	Plan d'action	Oui	COP3 (1991)
<i>Oryx dammah</i>	Oryx algazelle	Plan d'action	Oui	COP4 (1994)
REPTILIA (TORTUES MARINES)				
-----	Tortues marines	MdE de l'IOSEA (en vigueur depuis 2001 couvrant l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est) et le MdE de la côte atlantique de l'Afrique (en vigueur depuis 1999 couvrant l'Afrique de l'Ouest)	Non	COP3 (1991)

¹ Aire géographique globale de répartition de l'espèce tirée du Plan d'action concerné ou de la Liste rouge de l'UICN (2011).

² «la totalité de l'aire de répartition» signifie l'aire naturelle d'une espèce et comprend les zones où il est connu qu'elle est présente. Les populations en vagabondage, les individus trouvés dans des zones hors de celles où la présence de l'espèce est connue, ne sont pas considérés comme appartenant à «la totalité de l'aire de répartition» d'une espèce.

Annexe 2: ESPECES DESIGNÉES POUR DES ACTIONS EN COOPERATION EN 2012-2014

Nom scientifique	Nom commun	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
(CLASSE) AVES				
(ORDRE) GALLIFORMES				
<i>(Famille) Phasianidae</i>				
<i>Coturnix coturnix coturnix</i>	Caille des blés	-	Non	COP5 (1997)
GRUIFORMES				
<i>Rallidae</i>				
<i>Crex crex</i>	Râle des genêts	Plan d'action (adopté en 2005) dans le cadre de l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (en vigueur depuis 1999)	Non	COP5 (1997)
ANSERIFORMES				
<i>Anatidae</i>				
<i>Cygnus melanocorypha</i>	Cygne à cou noir	-	Non	COP5 (1997)
PISCES				
ACIPENSERIFORMES				
<i>Acipenseridae</i>				
<i>Huso huso</i>	Grand esturgeon, bélouga	-	Non	COP6 (1999)
<i>Huso dauricus</i>	Esturgeon Kaluga	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser baerii baicalensis</i>	Esturgeon sibérien du lac Baïkal	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser gueldenstaedtii</i>	Esturgeon russe, Osciètre	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser medirostris</i>	Esturgeon vert	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser mikadoi</i>	Esturgeon de Sakhaline	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser naccarii</i>	Esturgeon de l'Adriatique, esturgeon italien	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser nudiiventris</i>	Esturgeon nu	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser persicus</i>	Esturgeon perse	-	Non	COP6 (1999)

Nom scientifique	Nom commun	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
<i>Acipenser ruthenus</i> (uniquement population du Danube)	Esturgeon du Danube	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser schrenckii</i>	Esturgeon de l'Amour	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser sinensis</i>	Esturgeon chinois	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser stellatus</i>	Esturgeon étoilé	-	Non	COP6 (1999)
<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon d'Europe	-	Non	COP6 (1999)
<i>Pseudoscaphirhynchus kaufmanni</i>	Grand esturgeon de l'Amou-Darya	-	Non	COP6 (1999)
<i>Pseudoscaphirhynchus hermanni</i>	Petit esturgeon de l'Amou-Darya	-	Non	COP6 (1999)
<i>Pseudoscaphirhynchus fedtschenkoi</i>	Nez-pelle du Syr-Darya	-	Non	COP6 (1999)
<i>Psephurus gladius</i>	Poisson spatule chinois, esturgeon blanc	-	Non	COP6 (1999)
MAMMALIA (MARINS)				
CETACEA				
<i>Monodontidae</i>				
<i>Monodon monoceros</i>	Narval	-	Non	COP10 (2011)
<i>Phocoenidae</i>				
<i>Phocoena spinipinnis</i>	Marsouin de Burmeister	-	Non	COP6 (1999)
<i>Phocoena dioptrica</i>	Marsouin à lunettes	-	Non	COP6 (1999)
<i>Neophocaena phocaenoides</i>	Marsouin aptère	-	Non	COP7 (2002)
<i>Delphinidae</i>				
<i>Sousa chinensis</i>	Dauphin à bosse du Pacifique, dauphin blanc de Chine	MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Lagenorhynchus obscurus</i>	Dauphin obscur	Mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest (en vigueur depuis 2008) ; MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP6 (1999)

Nom scientifique	Nom commun	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
<i>Lagenorhynchus australis</i>	Dauphin de Peale	-	Non	COP6 (1999)
<i>Tursiops aduncus</i>	Grand dauphin de l'océan Indien	MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Stenella attenuata</i> (uniquement les populations du Pacifique tropical Est et d'Asie du Sud-Est)	Dauphin tacheté pantropical	Mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest (en vigueur depuis 2008) ; MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Stenella longirostris</i> (uniquement les populations du Pacifique tropical Est et d'Asie du Sud-Est)	Dauphin de Spinner	Mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest (en vigueur depuis 2008) ; MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Lagenodelphis hosei</i> (uniquement populations d'Asie du Sud-Est)	Dauphin de Fraser	Mammifères aquatiques d'Afrique de l'Ouest (en vigueur depuis 2008) ; MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Orcaella brevirostris</i>	Dauphin de l'Irrawaddy	MdE des cétacés du Pacifique (en vigueur depuis 2006)	Non	COP7 (2002)
<i>Cephalorhynchus commersonii</i> (uniquement population d'Amérique du Sud)	Dauphin de Commerson	-	Non	COP6 (1999)
<i>Cephalorhynchus eutropia</i>	Dauphin noir	-	Non	COP6 (1999)
<i>Orcinus orca</i>	Epaulard ou Orque	ACCOBAMS (en vigueur depuis 2001); ASCOBANS (en vigueur depuis 1994/2008); MdE Cétacés du Pacifiques (en vigueur depuis 2006) Mammifères aquatiques d'Afrique occidentale (en vigueur depuis 2008)	Non	COP10 (2011)

Nom scientifique	Nom commun	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
MAMMALIA (TERRESTRES)				
CHIROPTERA				
<i>Vespertilionidae</i>				
<i>Miniopterus schreibersii</i> (populations d'Afrique et d'Europe)	Minioptère de Schreibers	EUROBATS (en vigueur depuis 1994)	Non	COP8 (2005)
<i>Molossidae</i>				
<i>Otomops martiensseni</i> (uniquement populations d'Afrique)	Molosse oreillard	-	Non	COP8 (2005)
<i>Otomops madagascariensis</i> Auparavant inclus dans <i>Otomops martiensseni</i>	Molosse oreillard de Madagascar	-	Non	COP8 (2005)
<i>Pteropodidae</i>				
<i>Eidolon helvum</i> (uniquement populations d'Afrique)	Roussette paillée africaine	-	Non	COP8 (2005)
CARNIVORA				
<i>Canidae</i>				
<i>Lycaon pictus</i>	Lycaon	-	Non	COP9 (2008)
PROBOSCIDEA				
<i>Elephantidae</i> (uniquement la population d'Afrique centrale)				
<i>Loxodonta africana</i>	Eléphant de savane d'Afrique	MdE de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest (en vigueur depuis 2005)	Non	COP6 (1999)
<i>Loxodonta cyclotis</i> Auparavant inclus dans <i>Loxodonta africana</i>	Eléphant de forêt d'Afrique	-	Non	COP6 (1999)
PERISSODACTYLA				
<i>Equidae</i>				
<i>Equus hemionus</i> Comprend <i>Equus onager</i>	Âne sauvage d'Asie	-	Non	COP8 (2005)

Nom scientifique	Nom commun	Instrument de la CMS	L'aire de répartition sous mandat de protection CMS est-elle couverte en totalité par un instrument CMS? (O/N) ^{1,2}	Année d'adoption
ARTIODACTYLA				
<i>Bovidae</i>				
<i>Gazella subgutturosa</i>	Gazelle à goitre	-	Non	COP8 (2005)
<i>Procapra gutturosa</i>	Gazelle de Mongolie	-	Non	COP8 (2005)
<i>Ammotragus lervia</i>	Mouflon de Barbarie		Non	COP10 (2011)
[<i>Ovis ammon</i>	Mouflon d'Asie		Non	COP10 (2011)]

¹ Aire géographique globale de répartition de l'espèce tirée du Plan d'action concerné ou de la Liste rouge de l'UICN (2011).

² «la totalité de l'aire de répartition» signifie l'aire naturelle d'une espèce et comprend les zones où il est connu qu'elle est présente. Les populations en vagabondage, les individus trouvés dans des zones hors de celles où la présence de l'espèce est connue, ne sont pas considérés comme appartenant à «la totalité de l'aire de répartition» d'une espèce.

ANNEXE 3: RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'AMELIORATION DU PROCESSUS DES ACTIONS CONCERTÉES ET DES ACTIONS EN COOPERATION PLACEES SOUS L'EGIDE DE LA CMS

Les recommandations suivantes sont tirées de l'analyse des options pour améliorer l'efficacité des mesures visant à promouvoir la conservation et la gestion durable des espèces de l'Annexe II, qui a été présenté à la COP10 dans le document UNEP/CMS/Conf.10.36.

Projet de programme de travail pour les espèces sélectionnées pour «les actions concertées et en coopération»:

Demande au conseil scientifique de :

- i. mener une analyse des espèces citées dans l'Annexe I et II afin d'indiquer les espèces qui ont été incluses jusqu'à présent, par quel mécanisme ou instrument de la CMS, dans quelle mesure et comment leurs besoins de conservation ont été abordés par ces instruments ou mécanismes et résumer pour chacune de ces espèces les besoins futurs en actions de conservation (leur priorité relative) en termes de mécanismes disponibles;
- ii. examiner le cas du maintien sur la liste des actions concertées ou en coopérations de toute espèce pour laquelle l'intégralité de son aire de répartition est couverte par un instrument CMS;
- iii. élaborer une justification élargie, des critères et des orientations, le cas échéant, pour identifier les espèces candidates pour des actions concertées ou des actions en coopération avec pour objectif e d'améliorer la rigueur scientifique, l'objectivité, la cohérence, l'exhaustivité et la transparence dans leur sélection pour une action concertée ou en coopération; et
- iv. soumettre un rapport et proposer des recommandations sur toutes les activités listées ci-dessus en vue de leur examen a la dix-huitième réunion du Conseil scientifique, a une réunion ultérieure du comite permanent et en vue d'une possible adoption a la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties;

Demande au secrétariat de:

- i. préparer des orientations sur les buts de l'inscription d'une espèce pour une action concertée ou en coopération et les résultats recherchés lorsque des espèces sont proposées pour une action concertée ou en coopération;
- ii. préparer des lignes directrices pour assister les parties dans l'identification des options pour les actions a prendre en réponse a une inscription pour une action concertée ou en coopération;
- iii. développer un mécanisme pour récolter les informations sur les résultats des décisions d'inscription précédentes, y compris les résultats des actions prises;
- iv. commissionner une évaluation indépendante sur l'utilité et l'impact du mécanisme des actions concertées et en coopération avec un attention particulière sur le fait que le processus est à l'origine de résultats de conservation positifs; et
- v. soumettre un rapport et proposer des recommandations sur toutes les activités listées ci-dessus en vue de leur examen a la dix-huitième réunion du Conseil scientifique, a une réunion ultérieure du comite permanent et en vue d'une possible adoption à la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.24

Français

Original: Anglais

NOUVELLES MESURES VISANT A REDUIRE LA POLLUTION ACOUSTIQUE SOUS-MARINE POUR LA PROTECTION DES CETACES ET AUTRES ESPECES MIGRATRICESAdoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Rappelant que dans la Res.9.19, les Parties à la CMS ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité «d'impacts négatifs des bruits anthropiques dans les mers et les océans sur les cétacés et autres biotes»;

Rappelant que dans l'intervalle d'autres instances internationales telles que :

- L'Organisation maritime internationale (OMI)
- La Commission baleinière internationale (CBI)
- La Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)
- L'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, de l'Atlantique du Nord-Est et des mers d'Irlande et du Nord (ASCOBANS)
- L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)

ont également reconnu ou ont continué de reconnaître que les bruits d'origine anthropique constituent une menace potentielle à la conservation et au bien-être des cétacés;

Rappelant que l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution 61/222 paragraphe 107 de «Océans et le droit de la mer», adopté le 20 décembre 2006 «encourage d'autres études et considère les impacts des bruits océaniques sur des ressources marines vivantes, et demande à la division[‡] de compiler les études scientifiques examinées par des pairs qu'il reçoit des Etats membres et de les mettre à disposition sur son site web»;

Notant dans ce contexte les résolutions et documents ci-après adoptés par d'autres instances internationales au cours des trois dernières années:

- a) La réunion des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD) et sa décision X.29 concernant la diversité biologique marine et côtière et en particulier dans le paragraphe 12 portant sur les bruits anthropiques en milieu marin;

[‡] Division du Secrétariat des NU pour les affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS).

- b) La réunion des Parties à l'ACCOBAMS Résolution 4.17 «Lignes directrices pour faire face à l'impact du bruit d'origine anthropique sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS»;
- c) La réunion des Parties à l'ASCOBANS – Résolution 6.2 «Effets négatifs de la pollution acoustique sous-marine sur les mammifères marins durant les activités de construction offshore pour la production d'énergie renouvelable»;
- d) Le rapport de l'OMI de 2009 «Bruits produits par les navires de commerce et leurs incidences sur la faune marine»;
- e) OSPAR 2008: Orientations consolidées sur les considérations environnementales pour le développement de parcs d'éoliennes offshore; et
- f) Résolution 2009-1 adoptée par consensus sur le changement climatique et autres changements environnementaux et cétacés par la Commission baleinière internationale (CBI); et

Reconnaissant les activités en cours dans d'autres instances visant à réduire les bruits sous-marins, par exemple les activités de l'OMI pour limiter les bruits des navires et celles menées par l'OTAN pour éviter les effets négatifs de l'emploi de sonars;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Réaffirme* qu'il est impératif de poursuivre les travaux de recherche coordonnée au niveau international portant sur l'impact des bruits sous-marins (y compris entre autre en provenance des fermes éoliennes offshore et du transport associé); sur les cétacés et autres espèces migratrices et leurs voies de migration et la cohérence environnementale afin de protéger adéquatement les cétacés et autres espèces migratrices marines;
2. *Confirme* le besoin d'une gestion de limitation international, national et régional des bruits nuisibles à travers la gestion (y compris, le cas échéant, la régulation), et que la Res.9.19 reste un instrument clé à cet égard;
3. *Engage vivement* les Parties à prévenir les effets négatifs sur les cétacés et d'autres espèces marines migratrices en restreignant les émissions de bruits sous-marins, de façon maintenue, au niveau nécessaire le plus bas en donnant une priorité particulière aux situations où les impacts sur les cétacés sont connus comme étant lourds ; et où les bruits ne peuvent être évités, *prie instamment* les Parties de développer un cadre régulateur approprié ou de mettre en place des mesures pertinentes afin d'assurer la réduction ou l'atténuation du bruit sous-marin d'origine humaine;
4. *Prie instamment* les Parties de faire en sorte que les évaluations de l'impact sur l'environnement tiennent pleinement compte des effets des activités sur les cétacés et d'examiner les effets potentiels sur les biotes marins et leurs voies de migration et d'envisager une approche écologique plus globale dès le stade de la planification stratégique;
5. *Recommande* que les Parties appliquent les meilleures techniques disponibles et le bon usage environnemental comprenant, le cas échéant, des technologies propres, en déployant leurs efforts de réduire ou atténuer la pollution acoustique marine ; *en outre recommande* que les Parties

utilise, selon le cas, des techniques pour réduire le bruit d'activité offshore telle que: batardeaux à air comprimé, les barrières à bulles ou des dispositifs d'absorption hydroacoustique, ou encore différents types de fondations (plateformes flottantes, fondations par gravité ou le forage de pieux au lieu du battage de pieux);

6. *Encourage* les Parties à intégrer les questions de pollution acoustique anthropogène dans le plan de gestion des aires marines protégées le cas échéant, en accord avec la loi internationale, y compris la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer (UNCLOS);

7. *Invite* le secteur privé d'assister en ce qui concerne la mise au point de mesures d'atténuation et/ou de techniques et technologies nouvelles pour les activités côtières, offshore et maritimes afin de réduire au minimum la pollution par le bruit du milieu marin dans toute la mesure du possible; et

8. *Donne instruction* au Secrétariat de porter cette Résolution à l'attention des organes gouvernants de laCDB, de l'UNCLOS, du PNUE (Programme pour les mers régionales, Conseil d'administration), de l'OMI et d'autres organisations intergouvernementales compétentes, et de les tenir au courant des progrès en mettant en œuvre la présente Résolution.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.25

Français

Original: Anglais

**RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DANS LE FONDS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Tenant compte du rôle crucial joué par les espèces migratrices en termes de services fournis par l'écosystème au bien-être humain, et du besoin de réponses internationales coordonnées aux pressions transfrontières qui menacent leur survie;

Notant que la version mise à jour du Plan Stratégique de la CMS pour la période 2012-2014 (UNEP/CMS/Conf.10.22) identifie le financement futur des programmes de la Convention et le besoin de diversifier les sources de revenus comme les principaux défis des trois années à venir, et que les ressources disponibles pour les petites subventions accordées par la CMS ont considérablement diminué;

Tenant compte du fait que ces restrictions des ressources ont un effet contraignant proportionnellement plus important dans les pays en développement, alors que dans le même temps ces pays détiennent partiellement la biodiversité la plus riche et la plus vulnérable du monde, y compris en ce qui concerne les espèces migratrices;

Rappelant que la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a, dans ses Décisions VI/20 et X/20, reconnu la CMS comme premier partenaire en matière de conservation et d'exploitation durable des espèces migratrices, qu'un Plan de Travail Commun a été établi par les deux Conventions et que la conservation basée sur les espèces est un élément important des Objectifs globaux d'Aichi pour la Biodiversité, y compris l'objectif 12 qui vise à la prévention d'ici 2020 de l'extinction des espèces menacées et à l'amélioration et au maintien de leur statut de conservation;

Sachant qu'il n'a pas été facile pour les structures, stratégies, programmes, procédures et attribution des financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) actuels de soutenir les projets et les programmes en faveur de la conservation et de l'exploitation durable des espèces migratrices en raison de l'orientation stratégique des décisions au sein du Fonds en général, et parce que le Fonds n'a jusqu'ici pas été désigné comme mécanisme de financement par la CMS;

Accueillant la décision prise par le 41^{ème} Conseil du FEM de demander au Secrétariat du FEM d'organiser une réunion des conventions concernant la biodiversité avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique afin de faciliter la coordination de leurs priorités à inclure dans la stratégie de programmation du FEM-6; et

Au vu de l'analyse de l'engagement passé et potentiellement futur avec le FEM fournie à la COP par le Secrétariat dans le document UNEP/CMS/Conf.10.41;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Encourage* les points focaux de la CMS à rechercher des opportunités pour renforcer le dialogue au niveau national et régional avec les points focaux de laCDB et du FEM, en vue d'attirer l'attention sur la hiérarchisation des priorités et les processus décisionnels pour le financement par le FEM aux niveaux national et régional pour les besoins des espèces migratrices et les opportunités en faveur de leur conservation et de leur exploitation durable;
2. *Encourage par ailleurs* les Parties intéressées à renforcer la collaboration avec les points focaux nationaux de laCDB et du FEM pour mettre en œuvre les options disponibles dans le cadre de la structure existante du FEM, comme exposé dans le document UNEP/CMS/Conf.10.41; et notamment à:
 - (a) élaborer de nouveaux projets basés sur l'habitat dans le cadre des stratégies FEM existantes;
 - (b) élaborer de nouveaux projets basés sur les espèces dans le cadre des stratégies FEM existantes;
 - (c) renforcer la collaboration au niveau du point focal national; et
 - (d) intégrer les objectifs pertinents dans le soutien aux Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB).
3. *Encourage en outre* les Parties à inclure des priorités pour la mise en œuvre de la CMS dans leurs SPANB, en particulier des projets basés sur les espèces et des activités de renforcement des capacités, afin de profiter pleinement du financement du FEM disponible pour la biodiversité;
4. *Invite* le Secrétariat du FEM à participer au suivi de la présente Résolution à travers des discussions avec le Secrétariat de la CMS, et par d'autres moyens appropriés, y compris l'exploration de toutes les opportunités de renforcer le soutien du FEM envers les pays pour les activités relatives à la mise en œuvre de la CMS;
5. *Prie* le Secrétariat de collaborer avec le FEM à tous les niveaux appropriés pour la poursuite de la mise en œuvre de la présente résolution, notamment de participer à la réunion des conventions concernant la biodiversité avec le Secrétariat du FEM mentionné ci-dessus concernant les priorités pour la stratégie de programmation du FEM-6;
6. *Demande* au PNUE d'apporter, selon les cas, son soutien et sa contribution à la mise en œuvre de la présente Résolution;
7. *Demande* au Secrétariat de fournir un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de la présente Résolution lors de la 40^{ème} réunion du Comité Permanent et de soumettre des propositions pour l'action future à la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.26

Français

Original: Anglais

REDUIRE LE RISQUE D'EMPOISONNEMENT DES OISEAUX MIGRATEURS

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Reconnaissant, conformément à l'Article II de la Convention, qu'il est important que les espèces migratrices soient conservées et que les Parties des États de l'aire de répartition conviennent, chaque fois que possible et approprié, de l'action à entreprendre à cette fin ; qu'ils accordent une attention particulière aux espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et prennent individuellement ou en coopération les mesures appropriées et nécessaires pour conserver ces espèces et leur habitat;

Reconnaissant que l'Article II de la Convention demande à toutes les Parties de prendre des mesures en vue d'éviter qu'une espèce migratrice ne devienne une espèce en danger et, en particulier, s'efforcent d'accorder une protection immédiate aux espèces migratrices figurant à l'Annexe I de la Convention;

Reconnaissant que l'Article III (4) (b) de la Convention demande aux Parties de s'efforcer de prévenir, d'éliminer, de compenser ou de minimiser, lorsque cela est approprié, les effets négatifs des activités ou des obstacles qui constituent une gêne sérieuse à la migration de ladite espèce ou qui rendent cette migration impossible;

Notant avec inquiétude l'information présentée dans le document UNEP/CMS/Inf.10.40 à la 10^e réunion de la Conférence des Parties concernant l'impact à l'échelle mondiale de l'empoisonnement provoquant des effets létaux et sous-létaux nuisibles sur la faune sauvage, y compris les espèces migratrices;

Reconnaissant que les actions entreprises par les Parties de l'AEWA et le Secrétariat de l'AEWA pour cesser l'usage de grenailles de plomb pour la chasse dans les zones humides à travers l'aire de l'Accord;

Constatant qu'un très grand nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs souvent victimes d'empoisonnement par des appâts empoisonnés, rodenticides, des métaux lourds (notamment du plomb), du poison aquatique et des substances agrochimiques sont inscrites aux Annexes de la Convention;

Préoccupé de constater que ces espèces sont de plus en plus menacées par un empoisonnement récurrent;

S'inquiétant particulièrement que, si des mesures ne sont pas prises pour réduire l'empoisonnement, de nombreuses populations et, potentiellement, de nombreuses espèces pourraient être gravement touchées; et

Souhaitant sensibiliser le public, les utilisateurs des terres et les décideurs au risque grave et généralisé encouru par les oiseaux à cause des poisons;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Engage* les Parties à la Convention, les États de l'aire de répartition non-Parties et les autres acteurs, notamment les organisations non gouvernementales, à entreprendre des activités coopératives pour s'attaquer au problème de l'empoisonnement des oiseaux migrateurs;
2. *Engage* le Conseil scientifique et le Secrétariat à établir, sous l'égide du Conseil scientifique, un groupe de travail intersession qui travaillera essentiellement par voie électronique qui sera chargé de procéder à un examen approfondi des points suivants:
 - 2.1 l'étendue et la gravité de l'empoisonnement pour les espèces d'oiseaux migrateurs à l'échelle mondiale et les variations selon les zones géographiques et les taxons;
 - 2.2 les lacunes importantes dans les connaissances, tant dans les États de l'aire de répartition que dans des zones spécifiques; et
 - 2.3 là où des preuves suffisantes existent, de recommander des réponses appropriées aux problèmes, comprenant éventuellement:
 - 2.3.1 zones où il pourrait être nécessaire de renforcer la législation;
 - 2.3.2 caractéristiques des réglementations appliquées; et
 - 2.3.3 compréhension des causes socio-économiques de l'empoisonnement;
3. *Décide* que le groupe de travail devra chercher à inclure dans son champ d'étude:
 - 3.1 l'utilisation délibérée de poisons;
 - 3.2 l'empoisonnement non intentionné par négligence ou accident;
 - 3.3 l'empoisonnement primaire des animaux migrateurs par des appâts;
 - 3.4 l'empoisonnement secondaire des animaux migrateurs; et
 - 3.5 les munitions, spécialement celles en plomb; et
4. *Prie* le groupe de travail d'achever la préparation d'une recommandation détaillée, à porter à l'attention de la 11^e réunion de la Conférence des Parties pour adoption.



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.27

Français

Original: Anglais

AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS TERRESTRES EN AFRIQUE ET EN EURASIE.

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Se préoccupant du déclin rapide de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique et d'Eurasie;

Reconnaissant que l'Article II de la Convention nécessite que toutes les Parties trouvent un moyen de conclure des Accords concernant la conservation et la gestion des espèces migratrices figurant dans l'Annexe II de la Convention;

Notant que l'Article IV de la CMS encourage les Parties à conclure des Accords concernant les populations des espèces migratrices;

Tenant compte du fait que cinq oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie figurent dans l'Annexe I de la CMS, dont quatre font partie des 85 oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie figurant dans l'Annexe II;

Tenant également compte du fait que les espèces figurant dans l'Annexe I et l'Annexe II englobent plus de 13 des oiseaux migrateurs transsahariens les plus communs connus pour avoir subi les plus graves de déclins de population, tels que plusieurs espèces de Phragmites, de Sylviidés, le Gobemouche noir européen *Ficedulahypoleuca*, le Gobemouche gris *Muscicapatriata*, le Traquet motteux *Oenantheoenanthe*, le Tarier des prés *Saxicolarubetra*, le Rossignol philomèle *Lusciniamegarhynchos*, la Tourterelle des bois *Streptopeliaturturtur* et le Guêpier d'Europe *Meropsapiaster*;

Reconnaissant également que les cinq espèces d'oiseaux terrestres d'Afrique-Eurasie figurant dans l'Annexe I de la CMS sont toutes catégorisées comme étant soit Menacées d'extinction soit Vulnérables par la Liste rouge 2010 de l'UICN (la Rousserolle d'Irak *Acrocephalusgriseldis*, la Grive tachetée *Zootheraguttata*, le Serin syriaque *Serinussyriacus*, l'Hirondelle bleue *Hirundoatrocaerulea* et le Phragmite aquatique *Acrocephaluspaludicola*) et que deux espèces Presque menacées (le Rollier d'Europe *Coraciasgarrulus* et le Gobemouche à demi-collier *FicedulaseMITORQUATA*) figurent dans l'Annexe II. En outre, une espèce Vulnérable (le pigeon d'Eversmann *Columbaeversmanni*) et une espèce Presque menacée (le bruant cendré *Emberizacineracea*) ne figurent toujours pas dans aucune des Annexes de la CMS;

Notant que l'Hirondelle bleue *Hirundo atrocaerulea* et le Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*, sont désignés pour l'Action concertée de la CMS et le Phragmite aquatique est également sujet d'un Mémoire d'Entente de la CMS;

Consciente que six des oiseaux migrateurs transsahariens dont la conservation est sujette à la plus grande inquiétude en raison des déclin sévères de leurs populations ne figurent dans aucune Annexe à ce jour, à savoir le Coucou gris *Cuculus canorus*, le Torcol fourmilier *Jynx torquilla*, l'Hirondelle rustique *Hirundo rustica*, l'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbica*, la Bergeronnette printanière *Motacilla flava* et le pipit des arbres *Anthus trivialis*;

Reconnaissant la nécessité de partager les responsabilités pour la conservation et la gestion durable des oiseaux terrestres migrateurs dans la région;

Reconnaissant également que les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie comptent dans leurs rangs des espèces emblématiques aux valeurs culturelles importantes (par exemple connues pour leurs chants ou comme annonciatrices du printemps) et que beaucoup d'entre elles pourraient également rendre bon nombre de services écosystémiques (par exemple en mangeant des insectes nuisibles), et que des mesures de conservation de ces espèces aideront, à terme, à conserver de nombreuses autres espèces autant de la faune que de la flore;

Consciente que la plupart des oiseaux terrestres ne sont pas concernés par les instruments actuels dans le cadre de la CMS pour la conservation des oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, à savoir l'Accord sur la Conservation des Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie et le Mémoire d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique-Eurasie, même si le Mémoire d'Entente en faveur du Phragmite Aquatique apporte son aide à une espèce pertinente;

Tenant compte du fait qu'un certain nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement tentent d'aborder les menaces encourues par les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie;

Tenant également compte du fait que des organisations non-gouvernementales, des organisations intergouvernementales et le secteur privé peuvent tous jouer un rôle important dans la conservation collaborative des oiseaux terrestres de la région;

Consciente de la conclusion du Groupe de Travail de la CMS consacré aux itinéraires aériens dans la Revue 3: Politiques pour les itinéraires aériens des oiseaux migrateurs (UNEP/CMS/ScC17/Inf.4.3) selon laquelle "en raison des déclin sévères des populations de nombreux oiseaux migrateurs transsahariens, il est nécessaire de réfléchir au développement d'un plan d'action ou d'une autre mesure afin d'aborder leurs besoins";

Accueillant les activités développées pour la conservation des oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie;

Notant la Déclaration par la British Ornithologists' Union lors de la *Conférence sur les oiseaux migrateurs; Écologie et Conservation*, qui s'est tenue à Leicester, Royaume-Uni, du 5 au 7 avril 2011 qui charge la CMS de "a) développer un plan d'action sur les itinéraires aériens pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie à adopter au cours de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties en 2014 et b) d'entreprendre, parallèlement à l'élaboration du plan d'action, des recherches afin de déterminer quelles institutions internationales, nationales et

locales influencent la politique et la pratique d'occupation des sols pertinentes dans les pays subsahariens, dont dépendent la plupart des oiseaux terrestres migrateurs longue distance au cours de la période de non-reproduction"; et

Désireuse de voir un plan d'action sur les itinéraires aériens pour les oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie comme une priorité car il représente une contribution importante aux objectifs généraux de la CMS, et en particulier l'aboutissement et le maintien d'un état de conservation favorable pour ces espèces et leurs habitats;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Demande* aux Parties de la Convention et invite les États de l'aire de répartition non Parties et d'autres parties prenantes à s'investir dans des actions coopératives afin de promouvoir la gestion durable des oiseaux migrateurs terrestres de l'itinéraire aérien Afrique-Eurasie, en particulier en;

- a. diminuant la dégradation des habitats grâce au développement et la promotion de politiques et de pratiques de gestion nationale durables;
- b. éliminant les récoltes non viables;
- c. surveillant les tendances de population dans toute la région;
- d. entreprenant des recherches afin d'identifier les routes migratoires, la connectivité, l'hivernage et les zones d'étape spécifiques à chaque espèce et de comprendre les exigences en matière d'habitat et les menaces encourues par les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie à toutes les étapes de leur cycle de vie;
- e. éveillant les consciences sur l'état de conservation des oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie, les menaces qu'ils encouruent, et les mesures nécessaires à leur conservation; et
- f. échangeant des informations afin de développer et d'appliquer les meilleures approches pratiques pour la conservation et la gestion durable de ces espèces;

2. *Demande* aux Parties et *invite* les États de l'aire de répartition non Parties et d'autres parties prenantes à développer un plan d'action pour la conservation des oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats avec le Secrétariat de la CMS tout au long de leurs voies de migration aériennes, plan à adopter au cours de la 11^{ème} réunion de la Conférence des Parties ; fondement sur lequel la COP pourra examiner la nécessité d'un nouvel instrument ou prendre un instrument existant comme cadre;

3. *Appelle* le Conseil scientifique et le Secrétariat à appuyer cette initiative, notamment par l'établissement, sous l'égide du Conseil scientifique, d'un groupe de travail destiné à diriger l'élaboration et l'application du plan d'action;

4. *Encourage* les accords multilatéraux existants sur l'environnement pouvant aider à éliminer ou réduire les menaces encourues par les oiseaux migrateurs terrestres dans la région Afrique-Eurasie à améliorer les contacts et à travailler en collaboration; et

5. *Prie instamment* les organisations internationales et non-gouvernementales, dont le mandat porte sur la conservation de la diversité biologique, de fournir l'assistance appropriée, y compris une assistance technique et financière, pour la conservation et la gestion durable des oiseaux migrateurs terrestres dans la région.

ANNEXE 1

Oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie figurant dans l'Annexe I de la CMS: cinq au total (quatre, en gras, figurant également dans l'Annexe II)

<i>Hirundoatrocaerulea</i>	Hirondellebleue
<i>Acrocephaluspaludicola</i>	Phragmiteaquatique
<i>Acrocephalusgriseldis</i>	Rousserolled'Irak
<i>Zootheraguttata</i>	Griveterrestre de Fischer
<i>Serinusyriacus</i>	Serinsyriaque

Oiseaux Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie figurant dans l'Annexe II de la CMS: au total 85

<i>Streptopeliaturtur</i>	Tourterelle des bois
<i>Coraciasgarrulus</i>	Rollierd'Europe
<i>Meropsapiaster</i>	Guêpierd'Europe
<i>Hirundoatrocaerulea</i>	Hirondellebleue
<i>Cettiacetti</i>	Bouscarle de Cetti
<i>Locustellanaevia</i>	Locustelletachetée
<i>Locustellafluviatilis</i>	Locustellefluviale
<i>Locustellaluscinioides</i>	Locustellelusciniioïde
<i>Acrocephalusmelanopogon</i>	Lusciniolle à moustaches
<i>Acrocephaluspaludicola</i>	Phragmiteaquatique
<i>Acrocephaluschoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
<i>Acrocephalusscirpaceus</i>	Rousserolleeffarvate
<i>Acrocephaluspalustris</i>	Rousserolleverderolle
<i>Acrocephalusarundinaceus</i>	Rousserolleturdoïde
<i>Acrocephalusgriseldis</i>	Rousserolled'Irak
<i>Hippolaispallida</i>	Hypolaïspâle
<i>Hippolaisopaca</i>	Hypolaïs obscure
<i>Hippolaisolivetorum</i>	Hypolaïs des oliviers
<i>Hippolaispolyglotta</i>	Hypolaïspolyglotte
<i>Hippolaisicterina</i>	Hypolaïsectérine
<i>Phylloscopustrochilus</i>	Pouillotfitis
<i>Phylloscopuscollybita</i>	Pouillotvéloce
<i>Phylloscopusibericus</i>	Pouillotibérique
<i>Phylloscopusbonelli</i>	Pouillot de Bonelli
<i>Phylloscopussibilatrix</i>	Pouillotsiffleur
<i>Phylloscopusinornatus</i>	Pouillot à grandssourcils
<i>Phylloscopus borealis</i>	Pouillotboréal
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
<i>Sylvia communis</i>	Fauvettegrisette
<i>Sylvia curruca</i>	Fauvettebabillarde
<i>Sylvia minula</i>	Fauvetteminule
<i>Sylvia nana</i>	Fauvettenaine
<i>Sylvia nisoria</i>	Fauvetteépervière
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvetteorphée
<i>Sylvia rueppelli</i>	Fauvette de Rüppell
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvettemélanocéphale

<i>Sylvia melanothorax</i>	Fauvette de Chypre
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvettepasserinette
<i>Sylvia mystacea</i>	Fauvette de Ménétries
<i>Sylvia conspicillata</i>	Fauvette à lunettes
<i>Sylvia deserticola</i>	Fauvette de l'Atlas
<i>Sylvia sarda</i>	Fauvettesarde
<i>Panurusbiarmicus</i>	Panure à moustaches
<i>Regulusregulus</i>	Roitelethuppé
<i>Regulusignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau
<i>Zootheraguttata</i>	Grivetachetée
<i>Turdustorquatus</i>	Merle à plastron
<i>Turdusmerula</i>	Merle noir
<i>Turduspilaris</i>	Grivelitorne
<i>Turdusiliacus</i>	Grivemauvis
<i>Turdusphilomelos</i>	Grivemusicienne
<i>Turdusviscivorus</i>	Grivedraine
<i>Erithacusrubecula</i>	Rougegorgefamilier
<i>Luscinialuscinia</i>	Rossignolprogné
<i>Lusciniamegarhynchos</i>	Rossignolphilomèle
<i>Luscinia calliope</i>	Calliope sibérienne
<i>Lusciniasvecica</i>	Gorgebleue à miroir
<i>Tarsigercyanurus</i>	Rossignol à flancs roux
<i>Iraniagutturalis</i>	Iranie à gorge blanche
<i>Erythropgyagalactotes</i>	Agrobate roux
<i>Phoenicurusochruros</i>	Rougequeue noir
<i>Phoenicurusphoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc
<i>Phoenicurusmoussieri</i>	Rougequeue de Moussier
<i>Phoenicuruserythrogastrus</i>	Rougequeue de Gùldenstädt
<i>Saxicolarubetra</i>	Tarier des prés
<i>Saxicolatorquatus</i>	Tarierd' Afrique
<i>Oenantheleucopyga</i>	Traquet à tête blanche
<i>Oenantheoenanthe</i>	Traquetmotteux
<i>Oenanthefinschii</i>	Traquet de Finsch
<i>Oenanthehispanica</i>	Traquetoreillard
<i>Oenanthepleschanka</i>	Traquet pie
<i>Oenanthecypriaca</i>	Traquet de Chypre
<i>Oenanthexanthoprymna</i>	Traquetkurde
<i>Oenanthechrysopygia</i>	Traquet à queue rousse
<i>Oenanthedeserti</i>	Traquet du désert
<i>Oenantheisabellina</i>	Traquetisabelle
<i>Monticolasaxatilis</i>	Monticole de roche
<i>Monticolasolitarius</i>	Monticole bleu
<i>Muscicapastriata</i>	Gobemouchegris
<i>Stenostirascita</i>	Mignardenchanteur
<i>Ficedulahypoleuca</i>	Gobemouche noir
<i>Ficedulaalbicollis</i>	Gobemouche à collier
<i>Ficedulasemitorquata</i>	Gobemouche à demi-collier
<i>Ficedulaparva</i>	Gobemouchenain



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.28

Français

Original: Anglais

FAUCON SACRE (*Falco cherrug*)

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Notant que la COP10 de la CMS a créé un Groupe de travail chargé d'examiner la proposition avancée par l'Union européenne et ses Etats Membres d'inscrire le Faucon sacre à l'Annexe I de la CMS, à l'exclusion de la population de Mongolie;

Notant que, bien que certaines Parties ne soient pas actuellement pleinement convaincues que l'inscription à l'Annexe I soit le meilleur moyen d'améliorer l'état de conservation du Faucon sacre, et estiment que les Parties devraient prendre des mesures compatibles avec les autres instruments internationaux, soulignant la nécessité d'actions de conservation appuyées par tous, les Parties sont prêtes à se joindre à un consensus;

Reconnaissant que la proposition d'inscrire le Faucon sacre à l'Annexe I de la CMS exclut la population de Mongolie, en reconnaissance de leur programme de conservation et de gestion du Faucon sacre, qui a été exécuté avec la collaboration de l'Agence pour l'environnement - Abu Dhabi, au nom du Gouvernement des Emirats arabes unis;

Reconnaissant en outre que la conservation du Faucon sacre devrait être un partenariat réunissant un grand nombre de parties, et notant en particulier les contributions faites à ce jour par l'Agence pour l'environnement - Abu Dhabi au nom du Gouvernement des Emirats arabes unis et par l'Autorité saoudienne pour la faune sauvage au nom du Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite; et

Reconnaissant également la nécessité pour la CMS de travailler avec un éventail d'accords multilatéraux sur l'environnement dans le domaine de la conservation et de la restauration des populations de Faucon sacre, en particulier avec la CITES;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Approuve* l'inscription du Faucon sacre à l'Annexe I de la CMS, à l'exclusion de la population de Mongolie, et *décide* d'établir une Action concertée immédiate appuyée par toutes les Parties;

2. *Décide*, dans le cadre de l'Action concertée, la mise en place d'un groupe de travail sous les auspices de l'Unité de coordination du MdE sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie, afin de réunir les Etats de l'aire de répartition, les Partenaires et les parties intéressées, pour élaborer un Plan d'action mondial coordonné, y compris un système de gestion et de surveillance, aux fins de conservation du Faucon sacré;
3. *Décide* de garantir les ressources financières et autres pour le fonctionnement du groupe de travail et la mise en œuvre de l'Action concertée en coopération avec les Signataires du MdE sur les rapaces, les Etats de l'aire de répartition et d'autres parties intéressées;
4. *Décide* qu'une amélioration de l'état de conservation du faucon sacré dans n'importe quel Etat de l'aire de répartition pourrait permettre un prélèvement durable dans la nature dans le cadre d'un système de gestion de l'Etat de l'aire de répartition en question. Dans ce cas, une ou plusieurs Parties pourront demander une exclusion de l'inscription à l'Annexe I à appliquer dans cet Etat de l'aire de répartition. Le groupe de travail s'efforcera de faciliter ce processus par le biais des réunions entre les sessions du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties;
5. *Donne instruction* au groupe de travail de se réunir au premier trimestre de 2012 afin de déterminer les actions prioritaires et de commencer immédiatement leur mise en œuvre;
6. *Recommande* que le calendrier pour les activités de surveillance et d'établissement de rapports du groupe de travail soit comme suit:
 - Rapport à la 1^{ère} Réunion des Signataires du MdE sur les rapaces, prévue pour le dernier trimestre de 2012;
 - Rapport à la 18^{ème} réunion du Conseil scientifique pendant la période intersessionnelle; et
 - Rapport à la COP11, et examen de la possibilité d'un déclassement du Faucon sacré à ce moment-là; et
7. *Charge* le Secrétariat de la CMS de transmettre la présente Résolution aux accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier au Secrétariat de la CITES, et de leur demander de contribuer aux efforts du groupe de travail chargée du Faucon sacré.



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/Résolution 10.29

Français

Original: Anglais

PROCEDURE DE RECRUTEMENT DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CMS

Adoptée par la Conférence des Parties lors à sa dixième réunion (Bergen, 20-25 novembre 2011)

Exprimant sa satisfaction et ses remerciements sincères à Mme Elizabeth Maruma Mrema pour son travail en qualité de Secrétaire exécutive durant la période 2009-2011; et donnant suite à sa décision de quitter ses fonctions;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Souligne* qu'il est indispensable que le recrutement du prochain Secrétaire exécutif soit effectué dans la transparence avec la participation de toutes les Parties à la Convention;
2. *Insiste* sur le fait que les Parties à la Convention souhaitent être consultées en ce qui concerne le recrutement du prochain Secrétaire exécutif, en temps opportun et en tout point;
3. *Demande* au Directeur exécutif du PNUE d'organiser le recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif qui sera sélectionné et nommé en tant que membre du personnel du PNUE par le Directeur exécutif du PNUE conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies et selon la procédure décrite à l'Annexe de la présente Résolution; et
4. *Prie en outre* le Directeur exécutif du PNUE d'assurer la continuité du travail du Secrétariat en nommant en temps opportun une personne ayant les compétences voulues, à titre provisoire, entre le départ de la Secrétaire exécutive actuelle et la nomination du nouveau Secrétaire exécutif.

ANNEXE

1. Le Directeur exécutif consultera le Comité permanent par le truchement de son Président, ou d'un autre membre du Comité permanent nommé dans ce but, au sujet du recrutement, de la sélection et de la nomination du nouveau Secrétaire exécutif de la CMS et fera tout son possible pour recommander un Secrétaire exécutif que le Comité permanent jugera acceptable, étant entendu que le recrutement, la sélection et la nomination seront régis par le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
2. Le Directeur exécutif invitera le Comité permanent, par le truchement de son représentant nommé:
 - à examiner les observations du Comité concernant les candidats à ce poste, y compris la liste restreinte de candidats non identifiables, ainsi que les observations sur le choix des candidats présélectionnés; et
 - à se joindre au groupe d'évaluation établi par le Directeur exécutif pour l'identification et la recommandation de candidats ayant les compétences nécessaires pour occuper le poste de Secrétaire exécutif.
3. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés et conformément aux Règles de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur exécutif consultera le Comité permanent par l'intermédiaire de son représentant nommé à toutes les étapes de cette procédure.
4. Les Parties contractantes à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage seront consultées par leurs représentants régionaux à toutes les étapes de cette procédure.



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
ANNEXE XIII

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties Partie I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES¹

Chairman/Président/Presidenta

Mr. Øystein Størkersen
Principal Adviser
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
N-7485 Trondheim
Norway
Tel: (+47 73) 58 0500
Fax: (+47 73) 58 0501
E-mail: oystein.storkersen@DIRNAT.NO;
postmottak@dirnat.no

Vice-Chairman/Vice-Président/Vice-Presidenta (Chairman of the Committee of the Whole/ Président de Comité Plénier/Presidenta del Comité Plenario)

Mr. James Lutalo
Commissioner Wildlife Conservation
Ministry of Tourism, Wildlife and Heritage
Plot 6/8 Parliamentary Avenue
P.O. Box 7103
Kampala
Uganda
Tel: (+256) 77587807
Fax: (+256) 414341247
E-mail: jlutalo@mtti.go.ug;lutaloj@yahoo.com

Vice-Chairman of the Committee of the Whole/ Vice-Président de Comité plénier/Vice-presidenta del Comité Plenario

Sr. Marcel Enzo Calvar Agrelo
Asesor Técnico
Departamento de Fauna, Dirección General de
Recursos Naturales Renovables, Ministerio de
Ganadería, Agricultura y Pesca
Cerrito 318, Piso 1
11000 Montevideo
Tel: (+598 2) 915 6452/53 /228 -235
Fax: (+598 2) 307 4580
E-mail: mcalvar@mgap.gub.uy

¹ L'ordre alphabétique suit l'ordre des noms abrégés des pays en anglais / The alphabetic order follows the order of English country short names / El orden alfabético sigue el orden de las abreviaturas de los nombres de países en Inglés.

**Official Delegation / Délégation Officielles / Delegación Oficiales
Parties / Membres / Miembros**

ALBANIA/Albanie/Albania

Ms. Diana Xhyheri
Head of Data Processing and IT Sector
Ministry of Environment, Forests and Water
Administration
Rruga e Durrës, no.27
1010 Tirana
Tel: (+355) 694061505
Fax: (+355) 42270630
E-mail: diana.xhyheri@moe.gov.al

Ms. Elvana Ramaj
Senior Expert, Biodiversity Directorate
Ministry of Environment, Forests and Water
Administration
Rruga e Durrës, No.27
1010 Tirana
Tel: (+355) 692121425
Fax: (+355) 4 2270624
E-mail: elvana.ramaj@moe.gov.al

ARGENTINA/Argentine/Argentina

Srit. Victoria Gobbi
Secretario de Embajada
Ministerio de Relaciones Exteriores, Comercio
Internacional y Culto
Esmeralda 1212 piso 14
1007 Buenos Aires
Tel: (+54 11) 4 819-7407
E-mail: gvt@mrecic.gov.ar

ARMENIA/Arménie/Armenia

Mr. Martiros Nalbandyan
Chief Specialist of Special Protected Areas
Division, Bioresources Management Agency
Ministry of Nature Protection
Moldovakan 50/2, h. 9
10 Yerevan
Tel: (+374 10) 580699 / 98 131471
Fax: (+374 10) 585469
E-mail: mnalbandyan@rambler.ru

AUSTRALIA/Australie/Australia

Mr. Nigel Routh
Assistant Secretary - Marine Biodiversity Policy
Branch
Department of Sustainability, Environment, Water,
Population & Communities
P.O. Box 787
2601 Canberra
Tel: (+2 6275) 9915
Fax: (+2 6275) 9374
E-mail: nigel.routh@environment.gov.au

Ms. Narelle Montgomery
Assistant Director
Department of Sustainability, Environment, Water,
Population and Communication
15 Keltie Street
GPO Box 787
2601 Canberra
Tel: (+61 2) 6274 2818
Fax: (+61 2) 6275 9374
E-mail: narelle.montgomery@environment.gov.au

Mrs. Alexia Wellbelove
Senior Program Manager
Humane Society International
439
2107 Avalon, NSW
Tel: (+61 2) 9973 1728
Fax: (+61 2) 9973 1729
E-mail: alexia@hsi.org.au

AUSTRIA/Autriche/Austria

Ms. Edda-Maria Bertel
Head of Delegation
Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft,
Umwelt und Wasserwirtschaft, Abt. II/4
Stubenbastei 5
A-1010 Vienna
Tel: (+43 1) 51522 /1414
Fax: (+43 1) 51522 /7402
E-mail: eddea.marie.bertel@lebensministerium.at

Mr. Manfred Poeckl
Senior Counsellor at the Office of the State
Government of Lower Austria
State Government of Lower Austria
Landhausplatz 1
3109 St. Pölten
Tel: (+43 2742) 9005 14649
Fax: (+43 2742) 9005 15760
E-mail: Manfred.Poeckl@noel.gv.at

BELARUS/Bélarus/Belarus

Mr. Alexander Kozulin
Senior Researcher
Center for Biological Resources of National
Academy of Sciences
Academichnaya str. 27
220072 Minsk
Tel: (+375 17) 2949069
Fax: (+375 17) 2841036
E-mail: kozulin@tut.by

Ms. Natalya Minchenko
Head of Biological and Landscape Diversity
Department
Ministry of Natural Resources and Environmental
Protection
10 Kollektornaya str.
220048 Minsk
Tel: (+375 17) 200 5334
Fax: (+375 17) 200 5334
E-mail: n_minchenko@tut.by

BELGIUM/Belgique/Bélgica

Ms. Els Martens
Coordination Policy Division
Agency for Nature & Forests, Flemish Government
Koning Albert II Laan 20
1000 Brussels
Tel: (+32 47) 8551256
E-mail: els.martens@lne.vlaanderen.be

Ms. Els Van de Velde
Advisor International Environmental Policy
Flemish government
Koning Albert II-laan 20 bus 8
1000 Brussels
Tel: (+32 2) 553 81 76
Fax: (+32 2) 553 8176
E-mail: els.vandavelde@lne.vlaanderen.be

Ms. Ines Verleye
Biodiversity Expert
Federal Public Service for the Environment
Place Victor Horta 40
1000 Brussels
Tel: (+32 47) 8241345
E-mail: inesverleye@gmail.com

Mme. Roseline Beudels
Scientific Councillor for Belgium
Chef de Travaux, Section Biologie de la Conservation
Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
(IRSNB), 29, rue Vautier
1000 Bruxelles
Tel: (+32 2) 627 43 54 /Ext. 4329
Fax: (+32 2) 627 41 13 or 6494825
E-mail: roseline.beudels@naturalsciences.be;
roseline.beudels@skynet.be

BULGARIA/Bulgarie/Bulgaria

Mr. Valeri Georgiev
Head of Delegation
Ministry of Environment and Water
22, Maria Luisa Blvd
1000 Sofia
Tel: (+ 359 2) 940 6151
Fax: (+ 359 2) 940 6127
E-mail: nnpsf@moew.government.bg

BURKINA FASO

Mme. Germaine Ouedraogo
Point Focal de las CMS
Direction de la Faune et des Chasses, Ministère de
l'Environnement et du Développement Durable
Av. Prof Joseph, B.P. 7044
3 Ouagadougou
Tel: (+226 50) 356971
Fax: (+226 50) 358243
E-mail: ouedraogermaine@yahoo.fr

BURUNDI

Mme. Marie Rose Kabura
Conseillère au Cabinet du Ministre
Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de
l'Aménagement de Territoire
Ave de la Cathédrale
B.P.631
Bujumbura
Tel: (+257) 79938502
E-mail: kaburamr@yahoo.fr

CAMEROON/Cameroun/Camerún

Mr. Philip Tabi Tako-Eta
 Director of Wildlife
 Ministry of Forestry
 May 20 Avenue
 Yaounde
 Tel: (+237) 2223 9228
 Fax: (+237) 2223 9228
 E-mail: tabitakoetap@gmail.com

Mr. Zang Mbarga Côme
 Conservateur
 Sanctuaire à Gorilles de Mengame
 Ministère des Forêts et de la Faune
 Yaounde
 Tel: (+237) 97876161
 E-mail: mbarga61@yahoo.fr

CHILE/Chili/Chile

Sra. Nancy Céspedes
 Jefa Departamento Recursos Naturales
 Dirección de Medio Ambiente
 Ministerio de Relaciones Exteriores
 Teatinos N° 180
 Santiago
 Tel: (+56 2) 827 4718
 Fax: (+56 2) 3801759
 E-mail: ncespedes@minrel.gov.cl

Sr. Alejandro Donoso Henríquez
 Jefe de División de Protección de Recursos
 Naturales Renovables
 Servicio Agrícola y Ganadero
 Paseo Bulnes 140 piso 5
 8330246 Santiago
 Tel: (+56 2) 3451531
 E-mail: alejandro.donosos@sag.gob.cl

Sr. Charif Tala González
 Jefe Departamento de Recursos Naturales
 Renovables
 Ministerio del Medio Ambiente
 Teatinos 258
 8340434 Santiago
 Tel: (+56 2) 2411827
 E-mail: ctala@mma.gob.cl

Sr. José Yañez
 Curador Jefe y Jefe Científico
 Museo Nacional de Historia Natural
 Interior Quinta Normal
 787 Chile
 Tel: (+56 2) 6804661
 Fax: (+56 2) 6804602

CONGO

M. Jérôme Mokoko Ikonga
 Directeur Adjoint de Wildlife Conservation Society,
 Programme Congo
 Ministère de l'Economie Forestière
 53, rue de la Victoria
 P.O. Box 14537
 Brazzaville
 Tel: (+242 5) 551 1785
 E-mail: jrmokoko@gmail.com

M. Florent Ikoli
 Conservateur de la Réserve Naturelle de Gorilles de
 Lésio-Louna
 Ministère de Développement Durable, de
 l'Economie Forestière et de l'Environnement
 70, Rue PK Rouge Mikalou2
 99 Brazzaville
 Congo
 Tel: (+242) 066648543
 E-mail: ikoli@hotmail.fr

CROATIA/Croatie/Croacia

Mr. Aljoša Duplic
 Head of the Section for Introduction and
 Reintroduction
 State Institute for Nature Protection
 Trg Mažuranica 5
 10000 Zagreb
 Tel: (+385 1) 55 02 923
 Fax: (+385 1) 55 02 901
 E-mail: aljosa.duplic@dzzp.hr

Ms. Ana Kobaslic
 Head of Department for Strategic Planning in Nature
 Conservation and European Integration
 Ministry of Culture, Nature Protection Directorate
 Runjaninova 2
 10000 Zagreb
 Tel: (+385 1) 4866125
 Fax: (+385 1) 4866100
 E-mail: ana.kobaslic@min-kulture.hr

Mrs. Jelena Kralj
 Scientific Assistant
 Institute of Ornithology, Croatian Academy of
 Sciences and Arts
 Gunduliceva 24
 10000 Zagreb
 Tel: (+385 1) 4825-401
 Fax: (+385 1) 4825-392
 E-mail: zzo@hazu.hr

CUBA

Sra. Lourdes Coya de la Fuente
Especialista
Dirección de Medio Ambiente, Ministerio de
Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
Ministero de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
Habana
Tel: (+537) 2049460
Fax: (+537) 8668054
E-mail: lourdes@citma.cu

**CZECH REPUBLIC/République
Tchèque/República Checa**

Mr. Jiri Flousek
Zoologist
Krkonoše National Park Administration
Dobrovskeho 3
CZ-54301 Vrchlabi
Tel: (+420 499) 456 212
Fax: (+420 499) 456 422
E-mail: jflousek@krnap.cz

Ms. Helena Kostinkova
Senior Officer
Ministry of the Environment
Vrsovicke 65
10010 Prague
Czech Republic
Tel: (+420 267) 122 570
Fax: (+420 267) 310 015
E-mail: Helena.Kostinkova@mzp.cz

Ms. Libuše Vlasáková
NFP For CMS, AEWA, EUROBATS and
Ramsar Convention
Ministry of the Environment
Vršovická 65
10010 Prague 10
Tel: (+420 2) 67122372
E-mail: libuse.vlasakova@mzp.cz

DENMARK/Danemark/Dinamarca

Mr. Jon Erling Krabbe
(CMS Focal Point)
Denmark. Head of Section
Danish Nature Agency, Ministry of Environment
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen
Tel: (+45) 72542507
Fax: (+45) 39279899
E-mail: ekr@nst.dk

Mr. Lars Dinesen
Biologist
Danish Agency for Nature
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen
Tel: (+45) 72544830
E-mail: ladin@nst.dk

Mr. Rune Hauskov Kristiansen
Head of section
Danish Nature Agency, Søhøjlandet, Ministry og
Environment
Vejlsøvej 12
6800 Silkeborg
Tel: (+45) 72543947
E-mail: rhk@nst.dk

Mr. Peter Pouplier
Head of Department
Ministry of the Environment
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen
Tel: (+45) 72 54 2000
E-mail: ppo@kms.dk

Mr. Niels Kurt Nielsen
Head of Section
Danish Nature Agency
Haraldsgade 53
2100 Copenhagen
Tel: (+45) 72542428
E-mail: nin@nst.dk

Ms. Louise L. Nielsen
Head of section
Danish Environmental Protection Agency
Strandgade 29
1401 Copenhagen
Tel: (+45) 72544316
E-mail: loul@nst.dk

ECUADOR/Equateur/Ecuador

Sra. Julia Angelita Cordero Guillén
Técnico de Launidad de Patrimonio Natur
Ministerio del Ambiente
Calle Olmedo entre Sucre y Córdova, edificio
Condominio La Previsora 4° piso - Provincia de
Manabi
Ciudad de Portoviejo
Tel: (+593 52) 651 838 /638 857
Fax: (+593 52) 651848
E-mail: jcordero@ambiente.gob.ec

Sr. Marco Antonio Herrera Cabrera
 Jefe Programa de Observadores a bordo
 Instituto Nacional de Pesca
 Letamendi 102 y La Ria
 P.O. Box. 09-01.15131
 Guayaquil
 Tel: (+5934) 2401057
 Fax: (+5934) 2402304
 E-mail: mherrera@inp.gob.ec;
 marcoherrera_c@yahoo.com

EGYPT/Égypte/Egipto

Mr. Moustafa Fouda
 Minister Advisor
 Ministry of State
 30 Misr Helwan
 11728
 Cairo
 Tel: (+202 252) 74700
 Fax: (+202 252) 74700
 E-mail: foudamos@link.net

ETHIOPIA/Ethiopie/Etiopia

Mr. Lakew Berhanu
 National Project Coordinator
 Ethiopian Wildlife Conservation Authority
 122440
 Addis Ababa
 Tel: (+251) 911 644889
 Fax: (+251) 115 546804
 E-mail: lakew.berhanu@gmail.com

Mr. Cherie Enawgaw Beyene
 Senior Wildlife Expert and MIKE National Officer
 Ethiopian Wildlife Conservation Authority
 Asko
 386
 Addis Ababa
 Tel: (+251) 911 673737
 Fax: (+251) 115 504843
 E-mail: cherieenawgaw@gmail.com

Mr. Kifle Workagegnehu
 Director General
 Ethiopian Wildlife Conservation Authority
 386
 Addis Ababa
 Tel: (+251) 5514389
 Fax: (+251) 546 804
 E-mail: kiflearnawgaw@yahoo

EUROPEAN COMMUNITY/Communauté européenne/Comunidad Europea

Ms. Pia Bucella
 General Director
 European Commission DG Environment
 Directorate for Nature, Biodiversity and Land Use

Mr. Paulo Domingos Paixão
 Administrator
 European Commission
 Avenue de Beaulieu 5
 1160 Brussels
 Tel: (+32 2) 2966940
 Fax: (+32 2) 2968824
 E-mail: paulo.domingos-paixao@ec.europa.eu

M. Pierre Devillers
 Vice-Chair of the Scientific Council
 11, avenue de l'oiseau bleu (private)
 1150 Brussels
 Tel: (+32 2) 627 4354
 Fax: (+32 2) 649 48 25
 E-mail: pierre.devillers@naturalsciences.be

FINLAND/Finlande/Finlandia

Mr. Matti Osara
 Senior Adviser
 Ministry of Environment
 Kasaminkatu 25
 P.O. Box 35
 00023 Government Helsinki
 Tel: (+358) 400 274 995
 Fax: (+358) 9 1603 9364
 E-mail: matti.osara@ymparisto.fi

FRANCE/France/Francia

M. Paul Delduc
 Sous Directeur
 Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable,
 du Logement et des Transports (MEDDTL)
 Grande Arche Paroi Sud
 92055 La Défense cedex
 Tel: (+33 1) 40813886
 Fax: (+33 1) 40817471
 E-mail: paul.delduc@developpement-durable.gouv.fr

Mme. Marianne Courouble
 Chargée de mission "Affaires internationales"
 DGALN/DEB/SDPEM, Ministère de l'Ecologie, du
 Développement Durable
 Arche sud
 92055 La Défense cedex
 Tel: (+33 1) 40 81 3190
 Fax: (+33 1) 40 81 7471
 E-mail: marianne.courouble@developpement-
 durable.gouv.fr

M. Julien Richard
 Rédacteur
 Ministère des Affaires étrangères et européennes
 27, rue de la Convention
 CS 91533
 75732 Paris Cedex 15
 Tel: (+33 1) 43 17 4484
 Fax: (+33 1) 43 17 7394
 E-mail: julien.richard@diplomatie.gouv.fr

M. Jean-Philippe Siblet
 Directeur
 Service du Patrimoine Naturel
 Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
 36, rue Geoffroy Saint-Hilaire
 CP41
 75231 Paris Cedex 05
 Tel: (+33 1) 40 79 3266
 Fax: (+33 1) 40 79 8011
 E-mail: siblet@mnhn.fr

M. Jacques Trouvilliez
 Conseiller
 Ministère de l'écologie, Direction de l'eau et de la
 Biodiversité
 La Grande Arche
 92055 La Défense
 Tel: (+33 1) 40 81 1079
 E-mail: jacques.trouvilliez@developpement-
 durable.gouv.fr

GEORGIA/Géorgie/Georgia

Ms. Irine Lomashvili
 Main Specialist of the Biodiversity Protection
 Service, FP for CMS
 Ministry of Environment Protection of Georgia
 6, Gulua street
 114 Tbilisi
 Tel: (+995 32) 272 72 31
 Fax: (+995 32) 272 72 31
 E-mail: irinaloma@yahoo.com;
 biodepbio@moe.gov.ge

GERMANY/Allemagne/Alemania

Ms. Elsa Nickel
 Director Nature Conservation
 Federal Ministry for the Environment, Nature
 Conservation and Nuclear Safety
 Robert-Schuman-Platz 3
 53175 Bonn
 Tel: (+49 228) 99 3052605
 Fax: (+49 228) 99 3052694
 E-mail: elsa.nickel@bmu.bund.de

Mr. Gerhard Adams
 Head of Division
 Federal Ministry for the Environment, Nature
 Conservation and Nuclear Safety
 Robert-Schuman-Platz 3
 53175 Bonn
 Tel: (+49 228) 99 3052631
 Fax: (+49 228) 99 3052684
 E-mail: gerhard.adams@bmu.bund.de

Mr. Andreas Krüß
 Head of Department
 Federal Agency for Nature Conservation
 Konstaninstraße 24
 53179 Bonn
 Tel: (+49 228) 8410
 E-mail: andreas.Kruess@bfm.de; kruessa@bfm.de

Mr. Oliver Schall
 Deputy Head of Division
 Federal Ministry for the Environment, Nature
 Conservation and Nuclear Safety
 Robert-Schuman-Platz 3
 53175 Bonn
 Tel: (+49 228) 99 3052632
 Fax: (+49 228) 99 3052684
 E-mail: oliver.schall@bmu.bund.de

Mr. Edward Ragusch
 Desk Officer
 Federal Ministry for the Environment, Nature
 Conservation and Nuclear Safety
 Robert-Schuman-Platz 3
 53175 Bonn
 Tel: (+49 228) 99 3052663
 Fax: (+49 228) 99 3052684
 E-mail: edwa.ragusch@bmu.bund.de

GHANA

Mr. Nana Kofi Adu-Nsiah
Executive Director
Forestry Commission, Wildlife Division
MB 239
Accra
Tel: (+233) 244 107143
E-mail: adunsiah@yahoo.com

GUINEA/Guinée/Guinea

M. Aboubacar Oulare
Directeur Général
Office Guinéen de la diversité biologique et des
aires protégées - Ministère de l'Environnement
P.O. Box 761
Conakry
Tel: (+224) 60 55 02 60
E-mail: oulare_aboubacar@yahoo.fr

HUNGARY/Hongrie/Hungria

Mr. Zoltán Czirák
Counsellor, National Focal Point
Ministry of Rural Development
Kossuth tér 11
1055 Budapest
Tel: (+36 20) 544 5991
E-mail: zoltan.czirak@vm.gov.hu

Mr. Matyas Prommer
Expert
MME
Költö u. 21
1121 Budapest
Tel: (+36 20) 5531296
E-mail: mprommer@yahoo.com

INDIA/Inde/India

Mr. Ashish Kumar Srivastava
Inspector General of Forests (Wildllife)
Ministry of Environment and Forests,
Government of India
Wildlife Division, Paryavaran Bhawan, C.G.O.
Complex
New Delhi-110003
Tel: (+91 11) 24360467
Fax: (+91 11) 24363685
E-mail: aksmoef@gmail.com

Mr. Pankaj Chandan
Programme Manager, WWF-India
172 - B, Lodhi Estate
New Delhi-110003
Tel: (+91) 9419170979
Fax: (+91 11) 41504822
E-mail: pchandan@wwfindia.net

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)/
Iran (République islamique d')/
Irán (República Islámica del)**

Ms. Bahareh Shahriari
Mammals Expert
Department of Environment
Pardisan Park, Hakim Highway
14155-7383 Tehran
Tel: (+98 21) 8823 3194
Fax: (+98 21) 8823 3091
E-mail: b_sh_am@yahoo.com;
b.sh.iran2010@gmail.com

ISRAEL/Israël/Israel

Mr. Eliezer Frankenberg
Deputy Chief Scientist
Nature and Parks Authority
Division of Science and Conservation
3 Am Ve'Olam St.
95463 Jerusalem
Tel: (+972 2) 500 54 27
Fax: (+972 2) 500 6281
E-mail: eliezer.frankenberg@npa.org.il

ITALY/Italie/Italia

S.E. Mr. Antonio Bandini
Ambassador of Italy in Norway
Embassy of Italy
Inkognitogaten 7
0244 Oslo
Tel: (+47) 23 08 49 00
Fax: (+47) 22 44 34 36
E-mail: ambasciata.oslo@esteri.it

Mr. Felice Cappelluti
Nature Conservation Service (Div II)
Ministry of Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro 174
147 Roma
Tel: (+39 06) 57 22 84 03
Fax: (+39 06) 57 22 84 68
E-mail: cappelluti.felice@minambiente.it

Mr. Fernando Spina
Senior Scientist
ISPRA - Istituto Superiore per la Protezione e la
Ricerca Ambientale
Via Cà Fornacetta, 9
40064 Ozzano Emilia (BO)
Tel: (+39 051) 65 12 214; (+39 347) 35 07 032
Fax: (+39 051) 79 66 28
E-mail: fernando.spina@isprambiente.it

JORDAN/Jordanie/Jordania

Mr. Eng. Raed Bani Hani
Chief Biodiversity Division
Ministry of Environment
1408
11941 Amman
Tel: (+962) 795502887
E-mail: Ra_banihani@yahoo.com;
ra_banihani@moenv.gov.jo

KAZAKHSTAN/Kazakhstan/Kazajstán

Mr. Khairbek Mussabayev
Deputy Chairman of Committee of
Forestry and Hunting
Committee of Forestry and Hunting, Ministry of
Agriculture of the Republic of Kazakhstan
Orynbor, 8, Ministry House, Office 608
10000 Astana
Tel: (+7 172) 743326
Fax: (+7 172) 743326

Mr. Sergey Yerokhov
Head specialist
Kazakhstan Agency of Applied Ecology
Amangeldy Str. 70A
5012 Almaty
Tel: (+7 272) 584693
Fax: (+7 272) 391049
E-mail: syerokhov@mail.ru

KENYA

Mr. Samuel Kasiki
Deputy Director Biodiversity Research & Monitoring
Kenya Wildlife Service
Langata
P.O. Box 40241
00100 Nairobi
Tel: (+254 20) 6000800
Fax: (+254 20) 6003792
E-mail: skasiki@kws.go.ke; jgichiah@kws.go.ke;

Mr. James Njogu
Head of Convention
Kenya Wildlife Service
Langata
P.O. Box 40241
00100 Nairobi
Tel: (+254 20) 6000800
Fax: (+254 20) 6003792
E-mail: jgichiah@kws.go.ke

LATVIA/Lettonie/Letonia

Mr. Vilnis Bernards
Senior Desk Officer
Ministry of Environmental Protection and Regional
Development of Latvia
Peldu iela 25
LV-1494 Riga
Tel: (+37 1) 67026524
Fax: (+37 1) 67820442
E-mail: vilnis.bernards@varam.gov.lv

LUXEMBOURG/Luxembourg/Luxemburgo

M. Pedro Javier Gallego Reyes
Ministère du Développement Durable et des
Infrastructures
Rue du Nord 37
4260 Esch Sur Alzette
Tel: (+35 2) 661197324
E-mail: pierregallego@yahoo.com

MADAGASCAR

Mme. Zarasoa
Ministère de l'Environnement et des Forêts
Nanisana
P.O. Box 243
101 Antananarivo
Tel: (+261) 340562032
E-mail: rogeranaivo@moov.mg

MALI/Mali/Mali

M. Niagate Bourama
Directeur
Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
275, 223 Bamako
Tel: (+223) 76461....
Fax: (+223) 20220....
E-mail: niagate@yahoo.fr

MAURITIUS/Maurice/Mauricio

Mr. Rajendraprasad Sookhareea
 Research and Development Officer (Wildlife)
 National Parks and Conservation Service
 Reduit
 Tel: (+230) 464 4053 / -4016
 Fax: (+230) 466 0453
 E-mail: rsookhareea15@gmail.com;
 npcs@mail.gov.mu

MOLDOVA

Mr. Vitalie Grimalschi
 Head of Section, Protected Areas, Biodiversity
 and Biosafety
 Ministry of Environment
 str. Cosmonautilor, 9
 MD 2005 Chisinau
 Tel: (+373 22) 20 4537
 Fax: (+373 22) 22 6858
 E-mail: grimalschi@mediu.gov.md

MONACO/Monaco/Mónaco

Mme. Céline Van Klaveren
 Secrétaire des Relations Extérieures
 Direction des Affaires Internationales
 Place de la Visitation
 BP n° 522
 98000 Monaco Cedex
 Tel: (+377) 98 98 4470
 Fax: (+377) 98 98 1957
 E-mail: cevanklaveren@gouv.mc

MONGOLIA/Mongolie/Mongolia

Mr. Batbold Dorjgurkhem
 Director of International Cooperation Department
 Ministry of Nature, Environment and Tourism of
 United Nations Street - 5/2
 210646 Ulaanbaatar
 Tel: (+976) 51-266197
 Fax: (+976) 11-321401
 E-mail: dbatbold@mne.gov.mn;
 batbodo@yahoo.com

MONTENEGRO/Monténégro/Montenegro

Ms. Milena Kapa
 Head of Department for Nature Protection, Land and
 Biodiversity
 Ministry for Sustainable Development and Tourism
 IV Proleterske brigade 19
 81000 Podgorica
 Tel: (+382) 67 263 548
 Fax: (+382) 20 446 227
 E-mail: milena.kapa@mrt.gov.me

MOROCCO/Maroc/Marruecos

M. Mohammed Ribí
 Chef de la Division des Parcs et Réserves Naturelles
 Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte
 Contre la Désertification
 Haroun Arrachid, n°3
 10000 Rabat
 Tel: (+212 537) 672770
 Fax: (+212 537) 672628
 E-mail: mohammed_ribi@yahoo.fr

MOZAMBIQUE

Ms. Sonia Ricardo Muando
 Biologist
 Ministry for the Coordination Environmental Affairs
 (MICOA)
 Acordos de Lusaka Avenue, 2115
 2020, Maputo
 Tel: (+258) 21465622
 E-mail: soniamuando@yahoo.com

NETHERLANDS/Pays-Bas/Países Bajos

Mr. Rob Van Brouwershaven
 Director of Nature, Landscape & Rural Affairs
 Department of Nature, Landscape & Rural Affairs,
 Ministry of Economic Affairs
 P.O. Box 20401
 2500EK The Hague
 Tel: (+31 703) 785004
 E-mail: r.p.van.brouwershaven@minlnv.nl

Mr. Gerard Van Dijk
 Senior Policy Officer
 Department of Nature, Landscape & Rural Affairs,
 Ministry of Economic Affairs
 P.O. Box 20401
 2500EK The Hague
 Tel: (+31 703) 785009
 E-mail: g.van.dijk@minlnv.nl

Mr. Martin Lok
 Policy Coordinator for International Biodiversity
 Affairs
 Department of Nature, Landscape & Rural Affairs,
 Ministry of Economic Affairs
 P.O. Box 20401
 2500EK The Hague
 Tel: (+31 703) 785215
 E-mail: m.c.lok@minlnv.nl

**NEW ZEALAND/Nouvelle-Zélande/Nueva
 Zelandia**

Ms. Wendy Jackson
 Senior International Partner Liaison
 Department of Conservation
 Manners Street
 P.O. Box 10420
 6143 Wellington
 Tel: (+64 4) 4713106
 Fax: (+64 4) 3813057
 E-mail: wjackson@doc.govt.nz

Mrs. Nicola Scott
 Senior International Relations Advisor
 Department of Conservation
 18-32 Manners Street
 10 420
 6143 Wellington
 Tel: (+64) 74713197
 Fax: (+64) 4 3813057
 E-mail: nscott@doc.govt.nz

NIGER/Niger/Níger

Mme. Issa Mariama Ali Omar
 Direction de la Faune, de la Chasse
 et des Aires Protégées
 BP: 721
 Niamey
 Tel: (+227) 96 73 49 49
 E-mail: mariomar_issa@yahoo.fr

NIGERIA/Nigeria/Nigeria

Mr. John Mshelbwala
 Chair of the Scientific Council
 Assistant Director, Wildlife Management
 Federal Ministry of Environment
 Plot 393/394, Augustus-Alkhomeu Wa
 Abuja-FCT
 Tel: (+234) 8033287039
 E-mail: johnmshelbwala2@yahoo.com

Mr. Fidelis Omeni
 Assistant Director
 Federal Ministry of Environment
 Department of Forestry
 Augustus Aikhomu Way, PMB 468, Garki
 Abuja-FCT
 Tel: (+234) 8023 198394
 E-mail: fedelodomeni@yahoo.com

NORWAY/Norvège/Noruega

S.H. Mr. Erik Solheim
 Minister of the Environment and International
 Development
 Ministry of the Environment
 Myntgata 2
 NO-0030 Oslo

Ms. Heidi Sørensen
 Deputy Minister
 Ministry of the Environment
 Myntgata 2
 P.O. Box 8013
 NO-0030 Oslo

Mr. Tom Rådahl
 Secretary General
 Ministry of the Environment
 Myntgata 2
 P.O. Box 8013
 NO-0030 Oslo
 Tel: (+47 22) 245708
 Fax: (+47 22) 246034
 E-mail: tom.radahl@md.dep.no

Ms. Janne Sollie
 Director General
 Directorate for Nature Management (DN)
 Tungasletta 2
 5672 Sluppen
 NO-7485 Trondheim

Ms. Brita Slettemark
 Deputy Director General
 Ministry of the Environment
 Myntgata 2
 P.O. Box 8013
 NO-0030 Oslo
 E-mail: Brita.Slettemark@md.dep.no

Mrs. Gunn M Paulsen
 Head of Division, Govt Representative
 Directorate for Nature Management (DN)
 Tungasletta 2, 5672 Sluppen
 NO-7485 Trondheim
 E-mail: Gunn.Paulsen@DIRNAT.NO

Mr. Øystein Størkersen
Principal Adviser
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
NO-7485 Trondheim
E-mail: oystein.storkersen@DIRNAT.NO;
postmottak@dirnat.no

Mr. Gunnstein Bakke
Senior Advisor
Directorate of Fisheries
185, Sentrum
NO-5804 Bergen
Tel: (+47) 99105452
E-mail: gunnstein.bakke@fiskeridir.no

Mr. Tomas Holmern
Senior Advisor
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
NO-7485 Trondheim
Tel: (+47) 73 580 621
E-mail: Tomas.Holmern@dirnat.no

Mr. Einer Tallaksen
Senior Advisor
Ministry of Foreign Affairs
8114 Dep
NO-0032 Oslo
E-mail: einar.tallaksen@mfa.no

Ms. Inger Winsnes
Senior Adviser
Ministry of the Environment
Myntgata 2
P.O. Box 8013
NO-0030 Oslo
E-mail: inger-merete.winsnes@md.dep.no

Mr. Gard Nybro Nielsen
Senior Adviser
Ministry of the Environment
Myntgata 2
P.O. Box 8013
NO-0030 Oslo

Mr. Dag Stian Husby
Communication Adviser
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
NO-7485 Trondheim
E-mail: Dag.stian.Husby@dirnat.no

Ms. Hege Husby Talsnes
Senior Adviser
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
NO-7485 Trondheim
Tel: (+47) 73 58 05 00
E-mail: Hege.Husby.Talsnes@dirnat.no

Ms. Mette Svenningsen
Advisor
Ministry of the Environment
Myntgata 2
P.O. Box 8013
NO-0030 Oslo
Tel: (+47) 22 249090
E-mail: Mette.Svenningsen@md.dep.no

Mr. Jo Anders Auran
Advisor
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
NO-7485 Trondheim
Tel: (+47) 73585474
E-mail: jaa@dirnat.no

Ms. Lajla Tunaal White
Senior Adviser
Ministry of the Environment
Myntgata 2
P.O. Box 8013
NO-0030 Oslo

Ms. Ingeborg Einum
Senior Executive Officer
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
NO-7485 Trondheim
E-mail: Ingeborg.Einum@DIRNAT.NO

Ms. Lise Grønning Mikalsen
Senior Executive Officer
Directorate for Nature Management (DN)
Tungasletta 2
5672 Sluppen
NO-7485 Trondheim

PAKISTAN/Pakistan/Pakistán

Mr. Abdul Munaf Qaimkhani
Deputy Inspector General (Forests) / Conservator
Wildlife
Planning Commission, Planning and Development
Division, Government of Pakistan, Islamabad
Enercon Building, G-5/2
44000 Islamabad
Tel: (+92 51) 9245585
Fax: (+92 51) 9245598
E-mail: amqaimkhani@yahoo.com

PARAGUAY

Sra. María Cristina Morales Palarea
Coordinadora Programa de Conservación de
Especies
Asociación Guyra Paraguay
Gaetano Martino 215 c/ Tte Ross
1132 Asunción
Tel: (+595 21) 223 567
Fax: (+595 21) 223 5676
E-mail: cristinam@guyra.org.py;
cmoralespy@gmail.com

Sra. Nora Norma Neris
Asesora Técnica, Direccion General de Protección y
Conservación de la Biodiversidad
Secretaría del Ambiente
Madame Lynch 3500 C/ 1º Presidente
1722 Asunción
Tel: (+595 21) 615803/04/12
Fax: (+595 21) 615807/12
E-mail: noraneris@hotmail.com;
biodiversidad@seam.gov.py

PHILIPPINES/Philippines/Filipinas

Mr. Manuel Gerochi
Under Secretary
Department of Environment and Natural Resources
(DENR)
Visayas Avenue, Diliman
1100 Quezon City
Tel: (+632) 926-2567
Fax: (+632) 926-2567
E-mail: useclands@yahoo.com

Mr. Jacob Jr. Meimban
Executive Director
Coastal and Marine Management Office,
Department of Environment and Natural Resources
3, Katipunan Townhouse, Katipunan Ave., Bagbag,
Novaliches
Quezon City
Tel: (+632) 29246031
Fax: (+632) 29258948
E-mail: jakemeimban@yahoo.com

POLAND/Pologne/Polonia

Ms. Monika Lesz
Counsellor to the Minister
Ministry of the Environment
Wawelska 52-54
00-922 Warsaw
Tel: (+48 22) 5792667
Fax: (+48 22) 5792730
E-mail: monika.lesz@mos.gov.pl

Mr. Wojciech Kolanczyk
Ambassador of Poland
Embassy of Poland
Olav Kyrres Plass 1
0244 Oslo
Tel: (+47) 241 10862
Fax: (+47) 9777 4545

Ms. Bozena Kornatowaska
Senior Research Worker
Institute of Environmental Protection
Krucza 5/11
00-548 Warsaw
Tel: (+48 625) 1005 ext.80
Fax: (+48 629) 5263
E-mail: Bozena.kornatowaska@ios.edu.pl

Mrs. Malgorzata Mrozinska-Kruk
Commercial Counsellor
Embassy of Poland
Olav Kyrres Plass 1
0244 Oslo
Tel: (+47) 241 10862
Fax: (+47) 9777 4545
E-mail: Malgorzata.Mrozinska-kruk@msz.gov.pl

Mr. Grzegorz Rakowski
Senior Lecturer
Institute of Environmental Protection
Krucza 5/11
00-548 Warsaw
Tel: (+48 622) 4247
Fax: (+48 629) 5263
E-mail: gtozal@ios.edu.pl

Ms. Jadwiga Sienkiewicz
senior research worker
Institute of Environmental Protection
Krucza 5/11
00-548 Warsaw
Tel: (+48 629) 5264
Fax: (+48 629) 5263
E-mail: jadwiga.sienkiewicz@ios.edu.pl

Mrs. Monika Slusarska-Czuber
Logistic Officer
Ministry of Environment
Wawelska 52-54
00-922 Warsaw
Tel: (+48 22) 5792844
Fax: (+48 22) 5792856
E-mail: monika.slusarska-czuber@mos.gov.pl

ROMANIA/Roumanie/Rumania

Mr. Cristian Apostol
Secretariat of State
Ministry of Environment and Forests
Libertatii 12
40129 Bucharest
Tel: (+40) 746115151
Fax: (+40) 213194615
E-mail: cristian.slanic@mmediu.ro;
mirela.voica@mmediu.ro

Ms. Nela Miauta
Counsellor
Ministry of Environment and Forests
Libertatii 12
40129 Bucharest
Tel: (+40) 74 8232580
Fax: (+40) 214089634
E-mail: nelamiauta@yahoo.com

Mr. Iovu Adrian Biris

SAMOA

Mr. Taua Latu Afioga
Principal Marine Conservation Officer
Ministry of Natural Resources and Environment
Private Bag
Apia
Tel: (+685) 23800 or 7261
Fax: (+685) 23176
E-mail: latu.afioga@mnre.gov.ws

SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE/ ARABIA SAUDITA*

H.R.H. Prince Bandar Bin Saud Bin Mohammed
Bin Abdulaziz Al- Saud
Secretary General
Saudi Wildlife Authority
P.O. Box 61681
11575 Riyadh
Fax: (+966 1) 441 0797
E-mail: info@swc.gov.sa

Mr. Mohammad Sulayem
Advisor on International Cooperation
Saudi Wildlife Authority
P.O. Box 61681
11575 Riyadh
Tel: (+966 1) 441 8413
Fax: (+966 1) 441 8413
E-mail: msulayem2@yahoo.com

Mr. Mohammed Al Salamah
Deputy Director General of the
Department of Studies and Research
Saudi Wildlife Authority
P.O. Box 92932
11663 Riyadh
Fax: (+966 1) 4422164
E-mail: sal1.sam30@gmail.com

Mr. Mohammed Aldoughilbi
Director of Public Relations
Saudi Wildlife Authority
Al Khazan Streett, P.O. Box 61681
11575 Riyadh
Tel: (+966 1) 4418430
Fax: (+966 1) 4418430
E-mail: m.kharboush@hotmail.com

Mr. Ahmed Boug
General Director, National Wildlife Research Center
Saudi Wildlife Authority
P.O. Box 61681
11575 Riyadh
Tel: (+966 1) 27481305
Fax: (+966 1) 505328094
E-mail: boug2010@gmail.com

Mr. Osama Elsiddig
Researcher
Saudi Wildlife Authority
Al Khazan Streett, P.O. Box 61681
11575 Riyadh
Tel: (+966 1) 4418700
Fax: (+966 1) 4410797
E-mail: ali.osamaabbas@gmail.com

Mr. Attullah Sher Mohammad Brohi Mohammad
Brohi
Saudi Wildlife Authority
Saudi Wildlife Authority
Al Khazan Streett
P.O. Box 61681
11575 Riyadh

SENEGAL/Sénégal/Senegal

Colonel Ousmane Kane
Directeur Adjont
Direction des Parcs Nationaux
P.O. Box 5135
Dakar Fann
Tel: (+221) 775550578
E-mail: oussou77@hotmail.com

Mr. Djibril Diouck
Docteur en Biologie Animale
Division Etudes et Amenagement,
Direction des Parcs Nationaux
P.O. Box 5135
Dakar Fann
Tel: (+221) 76 6992382
Fax: (+221) 832 2311
E-mail: djibrildiouck@hotmail.com

M. Mamadou Diallo
Programme Manager
WWF
Sacre Coeur III Villa 9639
P.O. Box 22928
99999 Dakar
Tel: (+221 33) 869 37 00
Fax: (+221 33) 869 37 02
E-mail: mlsdiallo@hotmail.com

Mr. Paul Coulibaly
Assistant
URTOMA
3, Boulevard Djily Mbaye-Imm.
P.O. Box 4541
Dakar
Tel: (+221 33) 8238365
Fax: (+221 33) 8238365
E-mail: paulbaly@yahoo.fr

SERBIA/Serbie/Serbia

Ms. Danica Bacanovic
Assistant of Minister
Ministry of Environment, Mining & Spatial Planning
Omladinskih brigada Street No 1
11000 Belgrade
Tel: (+381 11) 269 17 47
Fax: (+381 11) 31 32 574
E-mail: danica.bacanovic@ekoplan.gov.rs

Ms. Marija Mladenovic
Senior (Independent) Adviser
Ministry of Environment, Mining & Spatial Planning
Omladinskih brigada Street 1
11000 Belgrade
Tel: (+381 11) 31 31 569
Fax: (+381 11) 31 32 574
E-mail: marija.mladenovic@ekoplan.gov.rs

SEYCHELLES

Mr. Frauke Fleischer-Dogley
CEO
Seychelles Islands Foundation
La Ciotat Building
P.O. Box 853
Victoria
Tel: (+248) 432 1735
Fax: (+248) 432 4884
E-mail: ceo@sif.se

SLOVENIA/Slovénie/Eslovenia

Mr. Andrej Bibic
Senior Expert
Ministry of Environment and Spatial Planning
Dunajska 48
1000 Ljubljana
Tel: (+386 51) 325 853
E-mail: andrej.bibic@gov.si

SOUTH AFRICA/Afrique de Sud/Sudáfrica

Ms. Wilma Lutsch
Director Biodiversity Conservation
Department of Environmental Affairs
315 Pretorius
P.O. Box X447
0001 Pretoria
Tel: (+27 12) 3103694
E-mail: wlutsch@environment.gov.za

Ms. Humbulani Mafumo
Deputy Director Conservation Management
Department of Environmental Affairs
315 Pretorius
P.O. Box X447
0001 Pretoria
Tel: (+27 12) 3103712
Fax: (+27 12) 3103714
E-mail: hmafumo@environment.gov.za

Mr. Azwianewi Benedict Makhado
Marine Scientist
Department of Environmental Affairs
Roggebay
Private Bag X2
8012 Cape Town
Tel: (+27 21) 4023137
Fax: (+27 21) 4023330
E-mail: amakhado@environment.gov.za

Ms. Nopasika Malta Qwathekana
Senior Policy Advisor, International Biodiversity
and Heritage
Department of Environmental Affairs
Private Box X447
0001 Pretoria
Tel: (+27 12) 3103067
Fax: (+27 12) 3201714
E-mail: mqwathekana@environment.gov.za

Ms. Sarika Singh
Production Scientist A
Department of Environmental Affairs
35, Redcliffe close
Privat Bag X2
8012 Roggebay
Tel: (+27 21) 4023137
E-mail: ssingh@environment.gov.za

SPAIN/Espagne/España

Sra. Barbara Soto-Largo Meroño
Jefe de Servicio de Evaluacion Cientifica del
Comercio de Especies Silvestres
Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y
Marino, Direccion General de Medio Natural y
Politica
C/ Rios Rosas 24
28003 Madrid
Tel: (+34 91) 749 37 04
E-mail: bsotolargo@mma.es

Srta. Ana Tejedor Arceredillo
Asesora Tecnica
Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino
Nalon 16
28240 Hoyo De Manzanares
Tel: (+34 69) 9801720
Fax: (+34 91) 8565199
E-mail: ana@kaimarineservices.com

SRI LANKA

Mr. Tharaka Prasad Gajadeera Arachchige
Deputy Director Wildlife Health
Department of Wildlife Conservation Sri Lanka
Jayanthipura Mawatha
10120 Battaramulla
Tel: (+94) 714446185
Fax: (+94) 112883355
E-mail: tharakaprasad@yahoo.com

SWEDEN/Suède/Suecia

Mr. Peter Örn
Principal Administrative Officer
Swedish Environmental Protection Agency (SEPA)
Vallhallavaegen 195
10648 Stockholm

Mr. Torbjörn Ebenhard
Deputy Director
Swedish Biodiversity Centre
P.O. Box 7007
75007 Uppsala
Tel: (+46 18) 672268
E-mail: Tribjorn.Ebenhard@slu.se

SWITZERLAND/Suisse/Suiza

Mr. Olivier Biber
Head International Biodiversity Matters Unit
Federal Office for the Environment (FOEN)
3003 Berne
Tel: (+41 31) 323 0663
Fax: (+41 31) 324 7579
E-mail: olivier.biber@bafu.admin.ch

Mr. Andreas Obrecht
Senior Policy Adviser for Biodiversity
Federal Office for the Environment
Papiermühlestrasse 172
3063 Ittigen
Tel: (+41 31) 322 11 63
E-mail: andreas.obrecht@bafu.admin.ch

SYRIAN ARAB REPUBLIC/République arabe syrienne/República Arabe Siria

Ms. Roba Al Serhan
Focal Point to CMS
Ministry of State for Environment Affairs
Yousef Azmeh Seq
3773
Damascus
Tel: (+963 11) 0933078688
Fax: (+963 11) 2320885
E-mail: robaserhan@yahoo.com

TAJIKISTAN/Tadjikistan/Tayikistán

Mr. Kholmumin Safarov
Director
State Enterprise of Forestry and Hunting of
Committee of Environment Protection
3 Buston
734025 Dushanbe
Tel: (+992 37) 225 59 95
E-mail: safarov_kholmumin@mail.ru

Mr. Nurali Saidov
Director/Head of State Enterprise
State Enterprise of Natural Protected Areas of
Committee of Environment Protection
62, Drujba Narodov Str.
734025 Dushanbe
Tel: (+992 37) 222-14-67
E-mail: tajikpark@yahoo.com and
nsaidov70@yahoo.com

TUNISIA/Tunisie/Túnez*

M. Khaled Zahzah
Sous Directeur de la chasse et des Parcs Nationaux
Direction Générale des Forêts
30 Rue Alain Savary Tunis
1022 Tunis
Tel: (+216) 71 786833
Fax: (+216) 71 794107
E-mail: khaledzahzah2000@yahoo.fr;
khaledzahzah@yahoo.fr

UGANDA/Ouganda/Uganda

Mr. Akankwasah Barirega
CMS Scientific Counselor for Uganda
Ministry of Tourism, Wildlife and Antiquities
Parliamentary Avenue
P.O. Box 7103
256 Kampala
Tel: (+256 77) 2831348
E-mail: abarirega@mtti.go.ug

Mr. James Lutalo
Commissioner Wildlife Conservation
Ministry of Tourism, Wildlife and Heritage
Plot 6/8 Parliamentary Avenue
P.O. Box 7103
Kampala
Tel: (+256 77) 587807
Fax: (+256 41) 4341247
E-mail: jlutalo@mtti.go.ug;lutaloj@yahoo.com

Mr. Aggrey Rwetsiba
Senior Monitoring and Research Coordinator
Uganda Wildlife Authority
Kira Road, Kanjokya Street
P.O. Box 3530
256 Kampala
Tel: (+256 77) 2499735
Fax: (+256 41) 4346291
E-mail: aggrey.rwetsiba@ugandawildlife.org

Mr. Charles Tumwesigye
Chief Conservation Area Manager
Uganda Wildlife Authority
Plot 7 Kira Road
3530 Kampala
Tel: (+256 77) 2461 908
Fax: (+256 41) 4346 291
E-mail: charles.tumwesigye@ugandawildlife.org

UKRAINE/Ukraine/Ucrania

Mr. Volodymyr Domashlinets
Head of Fauna Protection Division
Ministry of Ecology and Natural Resources of
Ukraine
Urytskogo str., 35
3035 Kiev
Tel: (+380 44) 206 31 27
Fax: (+380 44) 206 31 27
E-mail: domashlinets@menr.gov.ua,
vdomashlinets@yahoo.com

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN
AND NORTHERN IRELAND/Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord/Reino
Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte**

Mr. Trevor Salmon
Head of CITES and International Species Protection
Team
Department for Environment, Food and Rural Affairs
2 The Square
Bristol BS1 6EB
Tel: (+44) 117 372 3591
Fax: (+44) 117 372 8373
E-mail: trevor.salmon@defra.gov.uk

Ms. Clare Hamilton
Lawyer
Department for Environment, Food and Rural
Affairs
Ergon House, Horseferry Road
London SW1P 2AL
Tel: (+44 207) 2380533
E-mail: clare.hamilton@defra.gsi.gov.uk

Mr. James Williams
Indicators and Reporting Manager
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House, City Road
PE1 1JY Peterborough
Tel: (+44 1733) 866868
Fax: (+44 1733) 555948
E-mail: james.williams@incc.gov.uk

Prof. Dr. Colin A. Galbraith
Vic-Chair of the Scientific Council
45 Mountehooly Loan
EH10 7JD Edinburgh
Tel: (+44 131) 440 5425
E-mail: colin@cgalbraith.freerve.co.uk

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/République-
Unie de Tanzanie/República Unida de Tanzania**

Mr. Mzamilu Kaita
Principal Game Officer
Ministry of Natural Resources and Tourism -
Wildlife Division
Nyerere Road -Ivory Room
P.O. Box 9372
255 Dar-Es-Salaam
Tel: (+255 22) 2866408
Cell (+255) 754852233
Fax: (+255 22) 2865836
E-mail: dw@mnrt.go.tz or kaitamza@gmail.com

Mr. Bonaventura Midala
Assistant Director Wildlife Development
Ministry of Natural Resources and Tourism -
Wildlife Division
Nyerere Road -Ivory Room
P.O. Box 9372
255 Dar-Es-Salaam
Tel: (+255 22) 2866408 cell (+255) 783275555
Fax: (+255 22) 2865836
E-mail: dw@mnrt.go.tz or bmidala@yahoo.com

URUGUAY

Sr. Marcel Enzo Calvar Agrelo
Asesor Técnico
Departamento de Fauna, Dirección General de
Recursos Naturales Renovables, Ministerio de
Ganadería, Agricultura y Pesca
Cerrito 318, Piso 1
11000 Montevideo
Tel: (+598 2) 915 6452/53 /228 -235
Fax: (+598 2) 3074580
E-mail: mcalvar@mgap.gub.uy

UZBEKISTAN/Ouzbékistan/Uzbekistán

Mr. Aleksandr Grigoryants
Acting chief of State Biological Control Inspectorate
The State Committee for Nature Protection of the
Republic of Uzbekistan
5, Mustakillik Sq.
100159 Tashkent
Tel: (+998 71) 239 4195
Fax: (+998 71) 239 14 94/15 88
E-mail: zrakhimov83@yahoo.com

YEMEN/Yémen/Yemen

Mr. Galal Hussein AL-Harogi
CMS National Focal Point
Environment Protection Authority
P.O. Box 10442
Sana'a
Tel: (+967 1) 540669
Fax: (+967 1) 207327
E-mail: g_hng@yahoo.com;gharogi@gmail.com

Other Official Delegations / Autres Délégations Officielles / Otras Delegaciones Oficiales**IRAQ**

Mr. Ali Al-Lami
Minister Advisor
Ministry of Environment
P.O. Box 10064
964 Baghdad-Karada
Tel: (+964) 7801956848
E-mail: aaza59@yahoo.com

Mr. Sabah Al-Omran
General Director
Ministry of Environment
P.O. Box 10062
964 Baghdad-Karada
Tel: (+964) 7809131538
E-mail: sabahmikka@yahoo.com

Mr. Samer Al-Khaboori
National Focal Point of Convention on the
Conservation of Migratory Species of Wild Animals
Ministry of Environment
P.O. Box 10064
964 Baghdad-Karada
Tel: (+964) 7703410738
E-mail: sah6181978@yahoo.com

KYRGYZSTAN/Kirghizistan/kirguistan

Mr. Almaz Musaev
Deputy head of Department of Hunting Management
and Regulation of Hunting Resources
State Agency on Environment Protection and
Forestry of the Kyrgyz Republic
Toktogul str. 228
720001 Bishkek
Tel: (+996 31) 2311507
Fax: (+996 31) 2545282
E-mail: envforest@elcat.kg; min-eco@elcat.kg

Mr. Askar Davletbakov
Senior Research Fellow of the Institute of Biology
and Soil
National Academy of Sciences of Kyrgyz Republic
Chui str. 265
720071 Bishkek
Kyrgyzstan
Tel: (+996) 550965108
Fax: (+996 31) 2545282
E-mail: envforest@elcat.kg; min-eco@elcat.kg

SWAZILAND/SWAZILAND/Swazilandia

Mr. Titus Dlamini
Chief Executive Officer
Swaziland National Trust Commission
Parliament Road
P.O. Box 100
H107 Lobamba
Tel: (+268) 24161179
E-mail: ceo@sntc.org.sz

**UNITED STATES OF AMERICA/Etats-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América**

Ms. Shannon Dionne
International Affairs Specialist
U.S. National Oceanic and Atmospheric
Administration
14th and Constitution Aves, NW Room 6228
Washington, DC 20230
Tel: (+1 202) 482-6196
Fax: (+1 202) 482-4307
E-mail: shannon.dionne@noaa.gov

Mr. Herbert Raffaele
Chief, Division of International Conservation
Fish and Wildlife Services
4401 N. Fairfax Drive, Suite 100
22203 Arlington, VA
Tel: (+1 703) 358-1754
Fax: (+1 703) 358-2215
E-mail: Herb_Raffaele@fws.gov; Samuel_
Gould@fws.gov

Dr. Roland Kays
Director of the Earth Observation & Biodiversity
Laboratory
Nature Research Center, North Carolina Museum of
Natural Sciences
11 W. Jones St.
27601 Raleigh
Tel: 518-859-5235
E-mail: rokays@gmail.com

United Nation Organisations/Organisations des Nations Unies/Organizaciones de Naciones Unidas**UNEP**

Ms. Amina Mohammed
Deputy Executive Director
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
E-mail: amina.mohammed@unep.org

Mr. Bakary Kante
Director of Division of Environmental Law and
Conventions
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 7 62 4065 / 4581
Fax: (+254 20) 7 62 3926
E-mail: bakari.kante@unep.org

Mr. Mamadou Kane
Programme Officer/MEAs Liaison
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
100 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 762 5046
E-mail: mamadou.kane@unep.org

Ms. Margaret M. Oduk
MEAs Implementation Support Branch, Division of
Environmental Law and Conventions
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 762 3465
Fax: (+254 20) 762 4255
E-mail: Margaret.Oduk@unep.org

Mr. Darragh Farrell
Special Assistant to the Chief
Executive Office
United Nations Environment Programme (UNEP)
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 762 5143
E-mail: darragh.farrell@unep.org

UNEP/DELIC

Ms. Eva Duer
MEA Information and Knowledge Management
Division of Environmental Law and Conventions
United Nations Environment Programme (UNEP)
15, Chemin des Anémones
1219 Chatelaine
Geneva, Switzerland
Tel: (+41 229) 178377
E-mail: Eva.Duer@unep.org

UNEP/ROA

Ms. Kamar Yousuf
Programme Officer / MEA Focal Point
(Biodiversity & Ecosystems), Regional Office for
Africa (ROA)
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 762 5133
E-mail: kamar.yousuf@unep.org

UNEP/CITES SECRETARIAT

Mr. John Scanlon
Secretary-General
CITES Secretariat
International Environment House
1219 Châtelaine, Geneva
Switzerland
Tel: (+41 22) 917 8149
Fax: (+41 22) 797 3417
E-mail: john.scanlon@cites.org

Mr. David Morgan
Chief, Scientific Services Team
CITES Secretariat
11-13, Chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Geneva
Switzerland
Tel: (+41 22) 917 8123
Fax: (+41 22) 797 3417
E-mail: david.morgan@cites.org

**INTERNATIONAL TREATY OF PLANT
GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND
AGRICULTURE**

Mr. Shakeel Bhatti
Secretary
International Treaty on Plant Genetic Resources for
Food and Agriculture
Viale delle Terme di Caracalla 1
153 Rome, Italy
Tel: (+39 065) 7053441
Fax: (+39 065) 7053057
E-mail: shakeel.bhatti@fao.org

**FAO: FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION**

Mr. Scott Newman
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
153 Roma, Italy
Tel: (+39 06) 570-55124
E-mail: scott.newman@fao.org

Ms. Lindsey McCrickard
Coordinator of the Scientific
Task Force on Wildlife Diseases
Food and Agriculture Organization of the United Nations
Viale delle Terme di Caracalla
153 Roma
Italy
Tel: (+39 06) 570-55124
E-mail: lindsey.mccrickard@fao.org

UNEP/GRASP

Mr. Douglas Cress
GRASP Programme Coordinator
Great Apes Survival Partnership (GRASP)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
00100 Nairobi, Kenya
Tel: (+254 20) 762 6712
E-mail: Douglas.Cress@unep.org

Mr. Johannes Refisch
GRASP Programme Manager
Great Apes Survival Partnership (GRASP)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
00100 Nairobi, Kenya
Tel: (+254 20) 762 4517
E-mail: Johannes.Refisch@unep.org

UNEP/GRID-ARENDAL

Mr. Peter Prokosch
Managing Director
UNEP/GRID-Arendal
Teaterplassen 3
P.O. Box 183
N-4802 Arendal
Norway
Tel: (+47) 90254755
Fax: (+47) 37035050
E-mail: peter.prokosch@grida.no

UNEP-WCMC

Ms. Elise Belle
Programme Officer
UNEP-WCMC
219 Huntington Road
CB3 0DL Cambridge
United Kingdom
Tel: (+44 1223) 814635
Fax: (+44 1223) 277136
E-mail: elise.belle@unep-wcmc.org

Ms. Kelly Malsch
Programme Officer
UNEP-WCMC
219 Huntingdon Road
CB3 0DL Cambridge
United Kingdom
Tel: (+44 1223) 814 685
E-mail: kelly.malsch@unep-wcmc.org

Ms. Alison Leader-Williams
Acting Head Species Programme
UNEP-WCMC
219 Huntington Road
CB3 0DL Cambridge
United Kingdom
Tel: (+44 1223) 814700
E-mail: alison.rosser@unep-wcmc.org

CMS Agreements and MoUs/Accords et Mémorandum d'Entente de la CMS/CMS Acuerdos y Memorandos de Entendimiento

ACCOBAMS

Mme. Marie-Christine Grillo-Compulsione
Secrétaire Exécutif
ACCOBAMS
2, terrasses de Fontvieille
98000 Monaco, Monaco
Tel: (+377 98) 98 80 10 /42 75
Fax: (+377 98) 98 42 08
E-mail: mcgrillo@accobams.net

Ms. Peter H.C. Lina
EUROBATS AC Chair
c/o Netherlands Centre for Biodiversity "Naturalis"
P.O. Box 835
2300 AV Leiden
Netherlands
Tel: (+317) 153 149 79
Fax: (+317) 157 662 68
E-mail: peter.lina@ncbnaturalis.nl

UNEP/AEWA

Mr. Marco Barbieri
Acting Executive Secretary
AEWA Secretariat
Hermann-Ehlers Str. 10
53113 Bonn, Germany
Tel: (+49 228) 8152414
Fax: (+49 228) 8152450
E-mail: mbarbieri@unep.de

M. Michel Perret
Président du Comité-Permanent d'EUROBATS
Chef du Bureau de la Faune et de la Flore Sauvages
Grande Arche Proi Sud
92055 La Defense
France
Tel:(+33 140) 811473
Fax:(+33 140) 817541
E-mail: michel-m.perret@developpement-
durable.gouv.fr

Mr. Sergey Dereliev
Technical Officer
AEWA Secretariat
Hermann-Ehlers Str. 10
53113 Bonn, Germany
Tel: (+49 228) 8152415
Fax: (+49 228) 8152450
E-mail: sdereliev@unep.de

UNEP/Gorilla Agreement

Ms. Melanie Virtue
Coordinator
UNEP/Gorilla Agreement
Hermann-Ehlers Str.10
53113 Bonn, Germany
Tel: (+49 228) 815 2462
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: mvirtue@cms.int

UNEP/ASCOBANS

Ms. Heidrun Frisch
Coordinator
Hermann-Ehlers-Str. 10
531113 Bonn, Germany
Tel: (+49 228) 815 2424
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: hfrisch@ascobans.org

UNEP/CMS ABU DHABI OFFICE

UNEP/CMS Office Abu Dhabi
c/o Environment Agency - Abu Dhabi
P.O. Box. 45553
Al Muroor Road
Abu Dhabi
United Arab Emirates

UNEP/EUROBATS

Mr. Andreas Streit
Executive Secretary
EUROBATS Secretariat
Hermann-Ehlers Str. 10
53113 Bonn, Germany
Tel: (+49 228) 8152420
Fax: (+49 228) 8152445
E-mail: astreit@eurobats.org

Mr. Lahcen El Kabiri
Executive Coordinator
Tel: (+971 2) 6934734
Fax: (+971 2) 499 7252
E-mail: lelkabiri@cms.int

Ms. Donna Kwan
Programme Officer, Dugong
Tel: (+971 2) 6934 410
Fax: (+971 2) 499 7252
E-mail: dkwan@cms.int

Mr. Nick Williams
Programme Officer, Birds of Prey
Tel: (+971 2) 6934
Fax: (+971 2) 499 7252
E-mail: nwilliams@cms.int

Ms. Jenny Renell
Associate Programme Officer
Tel: (+971 2) 6934 523
Fax: (+971 2) 499 7252
E-mail: jrenell@cms.int

Intergovernmental Organizations/Organisations Intergouvernementales / Organizaciones Intergubernamentales

CIC: INTERNATIONAL COUNCIL FOR GAME AND WILDLIFE CONSERVATION

Mr. Mikko Rautiainen
Policy and Law Advisor
CIC International Council for Game and Wildlife Conservation
Telki út
P.O. Box 82
2092 Budapest
Hungary
Tel: (+36 23) 453 830
E-mail: m.rautiainen@cic-wildlife.org

GLOBAL BIODIVERSITY INFORMATION FACILITY

Mr. Samy Gaiji
Senior Programme Officer for Science & Scientific liaison
Global Biodiversity Information Facility
Universitetsparken 15
2100 Copenhagen
Denmark
Tel: (+45) 27291485
E-mail: sgaiji@gbif.org

**COUNCIL OF EUROPE
Bern Convention Secretariat**

Mr. Eladio Fernandez-Galiano
Head of Natural Heritage and Biological Division
Council of Europe, Bern Convention Secretariat
67075 Strasbourg Cedex
France
Tel: (+33 3) 88 41 22 59
Fax: (+33 3) 88 41 37 51/55/84
E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

LUSAKA AGREEMENT TASK FORCE

Mr. Bonaventure Ebayi
Director
Lusaka Agreement Task Force
Lang'ata KWS Headquarters
P.O. Box 3533
00506 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 722 204008
Fax: (+254 20) 6009768
E-mail: Administrator@lusakaagreement.org

EUROPEAN INVESTMENT BANK

Mr. Baise Bodin
Trainee, Environmental, Climate and Social Office
European Investment Bank
98 Boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Luxembourg
Tel: (+352) 4379 72150
E-mail: bodin@eib.org

RAMSAR CONVENTION SECRETARIAT

Prof. Nick Davidson
Deputy Secretary General
Ramsar Convention Secretariat
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 22) 999 0171
E-mail: davidson@ramsar.org

EUROPEAN SPACE AGENCY

Mr. Pascaline Kerbeci
European Space Agency
Poland

National Governmental Organization / Organisations Nationales Gouvernementales / Organizaciones Nacionales Gubernamentales

BFN: BUND FÜR NATURSCHUTZ

Ms. Marion Gschweng
Bundesamt für Naturschutz
Konstantinstr. 110
53179 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 8491-0
Fax: (+49 228) 8491-9999

INSTITUTE OF ZOOLOGY, NATIONAL ACADEMY OF SCIENCE

Mr. Ryspek Baidavletov
Institute of Zoology, National Academy of Science
93, Al-Farabi-Almaty
Kazakhstan
Tel: (+7 727) 2282461
E-mail: ryspek.b@mail.ru

COUNTY GOVERNOR OF HORDALAND

Mr. Stein Byrkjeland
Senior adviser
County Governor of Hordaland
Kaight. 9
P.O. Box 7310
5020 Bergen
Norway
Tel: (+47) 90093615
Fax: (+47) 55572201
E-mail: fmhosby@fylkesmannen.no

MUNICIPAL OF BERGEN

Mr. Havard Bjordal
Head of Environmental Affairs
Department of Urban Development, Climate and
Environmental Affairs - Climate Section
P.O. Box 7700
5020 Bergen
Norway
Tel: (+47 55) 566192
Fax: (+47 55) 566330
E-mail: havard.bjordal@bergem.kommune.no

GIZ

Ms. Kathrin Uhlemann
Senior Advisor
German International Cooperation (GIZ)
Ul. Panfilova 150
720040 Bishkek
Kyrgyzstan
Tel: (+996 555) 772911
E-mail: kathrin.uhlemann@giz.de

Ms. Eva Isager
Head of Section
Bergen Municipality

Ms. Lisbeth Iversen
(City) Commissioner
Bergen Municipality

International Non-Governmental Organizations / Organisations Internationales Non-Gouvernementales / Organizaciones Internacionales No Gubernamentales

BLI: BIRDLIFE INTERNATIONAL

Mr. Leon Bennun
Director of Science, Policy and Information
BirdLife International
Wellbrook Court, Girton Rd
CB3 0NA Cambridge
United Kingdom
Tel: (+44 1223) 277318
Fax: (+44 1223) 277200
E-mail: leon.brennun@birdlife.org

Mrs. Thandiwe Chikomo
Regional Project Manager
BirdLife International
ICIPE Campus, Off Thika Rd.
3502-00100 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 20) 7022200538
E-mail: Thandiwe.Chikomo@birdlife.org

BLI: BIRDLIFE INTERNATIONAL

Ms. Vicky Jones
BirdLife International
Wellbrook Court, Girton Rd
CB3 0NA Cambridge
United Kingdom
E-mail: vicky.jones@rspb.org.uk

Ms. Nicola J. Crockford
International Species Policy Officer
RSPB - BirdLife International
Wellbrook Court, Girton Rd
CB3 0NA Cambridge
United Kingdom
Tel: (+44 1 767) 693072
Fax: (+44 1 767) 68 3211
E-mail: Nicola.crockford@rspb.org.uk

CAMPAIGNS AGAINST THE CRUELTY OF ANIMALS

Ms. Ericka Ceballos
President
Campaigns Against the Cruelty of Animals
617 Belmont Street, 16021
V3M-6W6 New Westminster, BC
Canada
Tel: (+1 604) 5246334
E-mail: iwccites@hotmail.com

CEEWEB FOR BIODIVERSITY

Mr. Andrzej Kepel
CEEweb for Biodiversity
Szeher ut 40
H-1021 Budapest
Hungary
Tel: (+486 184) 32160
Fax: (+486 184) 32160
E-mail: andrzej@salamandra.org.pl

FACE: EUROPEAN HUNTERS FEDERATION

Mr. Angus Middleton
Chief Executive Officer
European Hunters Federation [FACE]
Rue F Pelletier 82
1030 Brussels
Belgium
Tel: (+32 2) 7326900
Fax: (+32 2) 7327072
E-mail: conservation@face.eu

FEDERATION DES FEMMES CHERCHEURS EN POLLUTION

Mme. Bibiche Nlandu Muntuyekiani
Secrétaire rapporteur
Federation des Femmes Chercheurs en Pollution
Marine /Point Focal Dcn
Sagitaire no 38
243 Kinshasa
Congo (DRC)
Tel: (+243) 821210177
Fax: (+1 626) 608-2263

FRANKFURT ZOOLOGICAL SOCIETY

Ms. Eve Klebelsberg
Advisor Altyn Dala Conservation Biodiversity
Frankfurt Zoological Society
Assosiation for the Conservation of Biodiversity of
Kazakhstan
Orbita 1, 30
50043 Almaty
Kazakhstan
Tel:(+7 727) 2203877
Fax: (+7 727) 2203877
E-mail: eve.klebelsberg@acbk.kz

HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL

Ms. Rebecca Regnery
Deputy Director, Wildlife
Humane Society International
2100 L Street, N.W.
20037 Washington, D.C.
United States of America, The
Tel: (+1 301) 258-3105
Fax: (+1 301) 258-3082
E-mail: rregnery@hsi.org

Mrs. Alexia Wellbelove
Senior Program Manager
Humane Society International
P.O. Box 439107 Avalon, NSW
Australia
Tel: (+61 2) 9973 1728
Fax: (+61 2) 9973 1729
E-mail: alexia@hsi.org.au

**INTERNATIONAL CRANE FOUNDATION,
INC.**

Ms. Claire Mirande
Senior Director, Conservation Networking
International Crane Foundation, Inc.
E-11376 Shady Lane Rd.
P.O. Box 447
53913 Baraboo Wisconsin
United States of America
Tel: (+1 608) 356- 9462 x130
Fax: (+1 608) 356-9465
E-mail: mirande@savingcranes.org

**INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR
FALCONRY**

Mr. Janusz Sielicki
International Association for Falconry
Al. Jerozolimskie 113/115/13
02-017 Warsaw
Poland
Tel: (+48) 502 196061
Fax: (+48) 22 2502895
E-mail: j.peregrinus@gmail.com

**IUCN-INTERNATIONAL UNION FOR
CONSERVATION OF NATURE**

Mr. Jean-Christophe Vié
Deputy Director, Global Species Programme
Director, SOS – Save Our Species
IUCN-International Union for Conservation of
Nature
28 Rue Mauverney
1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 22) 999 0208
Fax: (+41 22) 999 0015
E-mail: jean-christophe.vie@iucn.org; jcv@iucn.org

Mr. Simon N. Stuart
Chair
IUCN Species Survival Commission, The
Innovative Centre, University of Bath
Carpenter House, First Floor, Broad Quay
Bath BA1 1UD
United Kingdom of Great Britain and Northern
Ireland
Tel: (+44 1225) 388501 / (+44 78) 3349263
E-mail: simon.stuart@iucn.org

Ms. Sarah Lucas
Junior Legal Officer
IUCN- Environmental Law Centre
Godesberger Allee 108-112
53175 Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 2692 299
Fax: (+49 228) 2692 250
E-mail: sarah.lucas@iucn.org

Ms. Liz Williamson
Coordinator , GRASP Specialist Group
IUCN
University of Stirling
Glasgow G41 4RL
United Kingdom of Great Britain and Northern
Ireland
Tel: (+44 7752) 077463
E-mail: eaw1@stir.ac.uk

Ms. Kristina Gjerde
High Seas Policy Advisor
IUCN
Piaskowa 12c
05-510 Konstancin-Chylce
Poland
Tel: (+48 664) 157 588
E-mail: kristina.gjerde@eip.com.pl

MIGRATORY WILDLIFE NETWORK

Ms. Margi Prideaux
Policy and Negotiations Director
Migratory Wildlife Network
Pennehsaw LPO
P.O. Box 641
5222 Dudley East
Australia
Tel: (+61 8) 8121 5841
Fax: (+61 8) 8125 5857
E-mail: margi@wildmigration.org

Mr. Nicolas Entrup
Policy Advisor
Migratory Wildlife Network
Scheidlstr.45
1180 Vienna
Austria
Tel: (+49) 171 1423 117
E-mail: nicolas.entrup@gmx.at

SHARK ADVOCATES INTERNATIONAL

Ms. Sonja Viveka Fordham
President
Shark Advocates International
2100 Connecticut Ave, NW #800
20036 Washington, DC
United States of America
Tel: (+1 202) 436 1468
E-mail: sonjaviveka@gmail.com

WHALE AND DOLPHINE CONSERVATION SOCIETY

Ms. Nicola Hodgins
CMS Programme Lead
WDCS
38 St Paul Street
SN15 1LJ Chippenham
United Kingdom
Tel: (+44 1249) 449537
Fax: (+44 1249) 449501
E-mail: nicola.hodgins@wdcs.org

Mr. Mark Simmonds
International Director of Science
Whale and Dolphine Conservation Society
38 St Paul Street
SN15 1LJ Chippenham
United Kingdom
Tel: (+44 1249) 449 515
Fax: (+44 1249) 449 501
E-mail: mark.simmonds@wdcs.org

Ms. Alison Wood
Policy Manager
WDCS
Brookfield Hoause, St. Paul Street
SN15 1LY Bath
United Kingdom
Tel: (+44 1249) 449524
E-mail: alsion.mwood@sky.com

WETLANDS INTERNATIONAL (AFRICA OFFICE)

Mr. Momar SOW
Project Officer
Wetlands International (Africa Office)
Rue 111
25581 Dakar
Senegal
Tel: (+221 33) 8691681
E-mail: msow@wetlands.sn

WILD EUROPE

Mr. Toby Aykroyd, MA
Wild Europe
Stag House
37 Pembridge Villas
London W11 3 EP
United Kingdom
Tel: (+44 20) 77929776
Fax: (+44 20) 77929163
E-mail: tobyaykroyd@btconnect.com

WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY

Mr. Elizabeth Macfie
Gorilla Coordinator, Species Program
Wildlife Conservation Society
24747
502 Karen - Nairobi
Kenya
Tel: (+254) 733 623872
E-mail: lmacfie@wcs.org

WORLD ASSOCIATION OF ZOOS AND AQUARIUMS

Mr. Gerald Dick
Executive Director
World Association of Zoos and Aquariums
rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 22) 9990790
Fax: (+41 22) 9990791
E-mail: secretariat@waza.org

ZOO FRANKFURT

Mr. Manfred Niekisch
Director
Zoo Frankfurt
Bernhard-Grzimek-Allee 1
60316 Frankfurt
Germany
Tel: (+49 69) 21233727
Fax: (+49 69) 21237855
E-mail: manfred.niekisch@stadt-frankfurt.de

**National Non-Governmental Organizations / Organisations Nationales Non-Gouvernementales /
Organizaciones Nacionales No Gubernamentales**

APB-BIRDLIFE BELARUS

Mr. Uladzimir Malashevich
International BirdLife / CMS Aquatic Warbler
Conservation Officer
APB-BirdLife Belarus
Makaenka 8-313, 81
220023 Minsk
Belarus
Tel: (+375) 293494165
Fax: (+375) 172650811
E-mail: malashevich@ptushki.org

**ASSOCIATION FOR THE CONSERVATION
OF BIODIVERSITY OF KAZAKHSTAN
(ACBK)**

Mr. Sergey Sklyarenko
Science Director, Head of the Centre for
Conservation Biology
ACBK
Orbita-1, 40, of. 203
50043 Almaty
Kazakhstan
Tel: (+7 727) 2203877
Fax: (+7 727) 2203877
E-mail: sergey.sklyarenko@acbk.kz

ASSOCIATION "LES AMIS DES OISEAUX"

Mr. Hichem Azafzaf
President of Bird Life Partner in Tunisia
Association "Les Amis Des Oiseaux"
Ariana Center , Bureau C 208/209
2080 Ariana
Tunisia
Tel: (+216) 23207238
Fax: (+216) 71717860
E-mail: azafzaf@gnet.tn

FAROESE ORNITHOLOGICAL SOCIETY

Mr. William Simonsen
Biologist
Faroese Ornithological Society
P.O. Box 1230
100 Tórshavn
Tel: (+298 0) 282058
E-mail: fuglafrodifelagid@gmail.com

**FOUNDATION NATURAMA (BIRDLIFE
BURKINA FASO)**

Mr. Idrissa Zeba
Executive Director
Foundation Naturama (Birdlife Burkina Faso)
P.O.Box 6133
01 Ouagadougou
Burkina Faso
Tel: (+226 503) 73240
Fax: (+226 503)72886
E-mail: naturama@naturama.bf

HAI NORGE

Ms. Claudia Junge
President
HAI Norge
Sagerudveien 8
NO-1482 Nittedal
Norway
Tel: (+47) 46344748
E-mail: claudia.junge@hainorge.no

HAI NORGE

Ms. Diana Zaera
HAI Norge
Sagerudveien 8
1482 Nittedal
Norway

Ms. Diane Berbain
HAI Norge
Sagerudveien 8
1482 Nittedal
Norway

IFAW-GERMANY

Mr. Ralf Sonntag
Director
IFAW-Germany
Max-Brauer-Allee 62-64
22765 Hamburg
Germany
Tel: (+49) 172 4390583 (m)
Fax: (+49 40) 86650022
E-mail: rsonntag@ifaw.org

LIGUE DES EXPLOITANTS DE LA FAUNE ET FLORE

M. Hillo Makanda Makanda
 Exploitant de la Faune et Flore
 Ligue des Exploitants de la Faune et Flore de la
 République Démocratique du Congo Point Focal
 DCN
 Kisielele No. 158
 243 Kinshasa
 Tel: (+243) 898969796
 E-mail: yehoudim1@yahoo.fr

MAX PLANCK INSTITUTE FOR ORNITHOLOGY

Ms. Sarah Cain Davidson
 Movebank Data Curator
 Max Planck Institute for Ornithology
 Schlossallee 2
 78315 Radolfzell, Germany
 Tel: (+49 1763) 7035146
 E-mail: s davidson@orn.mpg.de

Ms. Uschi Mueller
 Project Coordinator ICARUS
 Max-Planck-Institute for Ornithology
 Schlossallee 2
 78315 Radolfzell, Germany
 Tel: (+49 7531) 88 4725
 Fax: (+49 7531) 88 3449
 E-mail: umueller@orn.mpg.de

Mr. Martin Christoph Wikelski
 Director of the Max-Planck-Institute for Ornithology
 Schlossallee 2
 78315 Radolfzell, Germany
 Tel: (+49 7732) 150 162
 Fax: (+49 7732) 150165
 E-mail: martin@orn.mpg.de

NABU: BIRDLIFE PARTNER GERMANY

Mr. Markus Nipkow
 Policy Officer for Ornithology and Bird
 Conservation
 NABU - BirdLife Partner Germany
 Charitéstrasse 3
 10117 Berlin
 Germany
 Tel: (+49 30) 284984 1620
 Fax: (+49 30) 284984-2600
 E-mail: Markus.Nipkow@NABU.de

NORWEGIAN INSTITUTE FOR NATURE RESEARCH

Mr. Kjetil Bevinger
 Senior Research Scientist
 Norwegian Institute for Nature Research (NINA)
 Tungasletta 2
 Postboks 5685 Sluppen
 7485 Trondheim
 Tel: (+47) 93466767
 Fax: (+47) 73801401
 E-mail: kjetil.bevinger@nina.no

Mr. John D.C. Linnell
 Norwegian Institute for Nature Research (NINA)
 Tungasletta 2
 Postboks 5685 Sluppen
 7485 Trondheim
 Tel: (+47) 73 801400
 Fax: (+47) 73 801401
 E-mail: john.linnell@nina.no

NOF BIRDLIFE NORWAY

Mr. Kjetil Aadne Solbakken
 Director
 NOF BirdLife Norway
 Sandgata 30B
 7012 Trondheim
 Norway
 Tel: (+47) 91859428
 E-mail: kjetil@birdlife.no

Ms. Frode Falkenberg
 NOF BirdLife Norway
 Sandgata 30b
 7012 Trondheim
 Norway

Mr. Ingar Jostein Øien
 Scientific Adviser
 NOF-BirdLife Norway
 Sandgata 30b
 7012 Trondheim
 Norway
 Tel: (+47) 90188239
 E-mail: ingar@birdlife.no

ROYAL SOCIETY FOR THE PROTECTION OF BIRDS

Mrs. Danae Sheehan
 Royal Society for the Protection of Birds
 The Lodge
 Sandy, Bedfordshire
 SG19 2DL
 United Kingdom
 Tel: (+44) 1767 693134
 E-mail: Danae.Sheehan@rspb.org.uk

Mr. Sacha Cleminson
 Senior European Advocacy Officer
 Head of International Biodiversity Policy
 Royal Society for the Protection of Birds
 The Lodge, Potton Road
 Sandy, Bedfordshire
 SG19 2DL
 United Kingdom
 Tel: (+44) 7771743346
 Fax: (+44) 1764693211
 E-mail: sachacleminson@rspb.org.uk

Mr. Jeff Knott
 Species Policy Officer
 Royal Society for the Protection of Birds
 The Lodge, Sandy, Bedfordshire
 SG19 2DL
 United Kingdom
 Tel: (+44) 1767 693006
 E-mail: jeff.knott@hotmail.co.uk

VOGELBESCHERMING NEDERLAND

Mr. Bernd de Bruijn
 Conservation Officer
 Vogelbescherming Nederland
 Boulevard 12, P.O. Box 925
 3700 AX Zeist
 The Netherlands
 Tel: (+31 30) 6937799
 Fax: (+31 30) 6918844
 E-mail: Bureausecretariaat@vogelbescherming.nl

Ms. Anke van Bruggen
 Conservation Officer
 Vogelbescherming Nederland
 Boulevard 12, P.O. Box 925
 3700 AX Zeist
 The Netherlands
 Tel: (+31 30) 6937799
 Fax: (+31 30) 6918844
 E-mail: Bureausecretariaat@vogelbescherming.nl

WILDFOWL & WETLANDS TRUST (WWT)

Ms. Ruth Cromie
 Head of Wildlife Health
 Wildfowl & Wetlands Trust (WWT)
 Slimbridge
 Gloucestershire GL2 8BT
 United Kingdom of Great Britain and Northern
 Ireland
 Tel: (+44 7866) 942999
 Fax: (+44 1453) 891901
 E-mail: ruth.cromie@wwt.org.uk

WWF CAMEROON

Mr. David Greer
 Coordinator African Great Apes Programme
 WWF
 6776 Yaounde
 Cameroon
 Tel: (237) 77117357
 E-mail: dgreer@wwf.panda.org

WWF RUSSIA

Ms. Olga Pereladova
 Director of WWF Central Asian Programme
 WWF Russia
 19, bd. 3, Nikoloyamskaya str.
 109240 Moscow
 Russian Federation
 Tel: (+7 495) 727 0939
 Fax: (+7 495) 727 0938
 E-mail: opereladova@wwf.ru

ZOOLOGICAL SOCIETY OF LONDON

Mr. Paul De Ornellas
 Projects co-ordinator for the African programme
 Zoological Society of London
 Regent's Park
 NW1 4RY London
 United Kingdom of Great Britain and Northern
 Ireland
 Tel: (+44 207) 449 6559
 E-mail: paul.deornellas@zsl.org

Private Sector/Secteur privé/Sector privado**RWE RHEIN-RUHR NETZSERVICES GMBH**

Mr. Stefan Küppers
 Managing Director
 RWE Rhein-Ruhr Netzservices GmbH
 Friedrichstr. 60
 57072 Siegen
 Germany
 Tel: (+49 271) 58401
 Fax: (+49 271) 5842148
 E-mail: stefan.kueppers@

Mr. Michael Wahl
 Head of Department coordination High Voltage Line
 RWE Rhein-Ruhr Netzservices GmbH
 Eurenner Str. 33
 54294 Trier
 Germany
 Tel: (+49 651) 812 2707
 Fax: (+49 201) 121231450
 E-mail: michael.wahl@rwe.com

LUFTHANSA

Mr. Axel Kleinschumacher
 Director Public Relations
 Deutsche Lufthansa AG
 Avian Cnetre
 Airportring 1
 60546 Frankfurt a.M.
 Germany
 Tel: (+49 69) 696 48333

University/Université/Universidad and Experts/Experte/Experto**UNIVERSITY OF COPENHAGEN**

Mr. Caspar Thorup
 University of Copenhagen
 Denmark

Mr. Christian Prip
 Senior International Advisor
 Ministry of Environment
 Haraldsgade 53
 2100 Copenhagen
 Tel: (+45 7) 2544851
 E-mail: chp@blst.dk

Mr. David Wilcove
 Director
 Woodrow Wilson School
 Program in Environmental Studies
 Princeton University, 08540
 446, Robertson Hall
 Tel: (+1 609) 258-7118
 Fax: (+1 609) 258-6082
 E-mail: dwilcove@Princeton.edu

BUREAU WAARDENBURG

Mr. Hein Prinsen
 Project Manager
 Bureau Waardenburg
 Varkensmarkt 9
 P.O. Box365
 4100 AJ Culemborg
 The Netherlands
 Tel: (+31 345) 512710
 Fax: (+31 345) 519849
 E-mail: h.prinsen@buwa.nl

ENVIRONMENTAL REGULATION AND INFORMATION CENTRE. LTD

Ms. Begonia Filgueira
 Director
 Environmental Regulation and Information Centre. Ltd
 123 Saltmakers House, Hamble Point Marina
 School Lane, Hamble
 SO31 4NB Southampton
 United Kingdom
 Tel: (+44 23) 804 53777
 E-mail: begonia@eric-group.co.uk

Press and media/Press et medias/Prensa y medios de comunicación

Mr. Pierre-Henry Deshayes

Mr. Magnus Holte

Journalist

The Newspaper Bergens Tidende

Norway

Mr. Tor Horik

Photographer

The Newspaper Bergens Tidende

Norway

**Conference-Appointed Scientific Councillors/Conseillers Scientifique Nommé par la Conference/
Consejero Cientifico Nombrado por la Conferencia**

Mr. Barry Baker

Appointed Councillor for Bycatch

Director

Latitude 42 Environmental Consultants

114 Watsons Road

7155 Kettering Tasmania

Australia

Tel: (+6141) 8626711

E-mail: barry.baker@latitude42.com.au

Mr. Zeb Hogan

Appointed Councillor for Fish

2355 Camelot Way Reno

NV 89509

United States of America

Tel: (+1 530) 219 0942

E-mail: zebhogan@hotmail.com

Mr. Colin A. Limpus

Appointed Councillor for Marine Turtle

Chief Scientist

Queensland Turtle Research

P. O. Box 2454, Brisbane

Queensland 4001

Australia

Tel: (+61 7) 3170 5617

Fax: (+61 7) 3170 5800

Mr. Taej Mundkur

Appointed Councillor for Asian Fauna

Programme Manager - Flyways

Wetlands International

Horapark 9 (2nd floor)

6717 LZ Ede

The Netherlands

Tel: (+31 318) 660910

Fax: (+31 318) 660950

E-mail: taej.mundkur@wetlands.org

Mr. John O'Sullivan

Appointed Councillor for Birds

14, East Hatley

Sandy SG19 3JA

United Kingdom

Tel: (+44 1767) 650688

E-mail: johnosullivan@tiscali.co.uk

Mr. Alfred Oteng Yeboah

Appointed Councillor for African Fauna

Wildlife Division, Ghana Forestry Commission, C/o

CSIR, MB 32

Accra

Ghana

Tel: (+233) 244 772256

Fax: (+233) 302 77 7655

E-mail: Alfred.otengyeboah@gmail.com

Mr. William Fergus Perrin

Appointed Councillor for Marine Mammals

Senior Scientist

National Marine Fisheries Service, NOAA

3333 N. Torrey Pines Ct.

92037 La Jolla, California

United States of America

Tel: (+1 858) 546-7096

Fax: (+1 858) 546-7002

E-mail: william.perrin@noaa.gov

UNEP/CMS Ambassadors / Ambassadeurs de PNEU / Embajadores de PNUMA/CMS

Mr. Stanley P. Johnson
34 Park Village East
London NW1 7PZ
United Kingdom
Tel: (+44 207) 380 0989
Fax: (+44 207) 483 1390
E-mail: stanleyjohnson@msn.com

Mr. Ian Redmond, OBE
c/o Ape Alliance
30, Lansdown
Stroud
Glos. GL5 1BG
United Kingdom
Tel: (+44 1453) 765228
Fax: (+44 1453) 765228
E-mail: ele@globalnet.co.uk

Mr. Peter Johan Schei
Fridtjof Nansen Institute
P.O. Box 326
1326 Lysaker
Norway
Tel: (+47) 6711 1900
Fax: (+47) 6711 1910
E-mail: pjs@fni.no; post@fni.no

UNEP/CMS Secretariat / Secretariat PNEU/CMS / Secretaría PNUMA/CMS

UNEP/CMS Secretariat
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn, Germany
Tel.: (+49 228) 815 2401
Fax: (+49 228) 815 2449
E-mail: secretariat@cms.int

Ms. Elizabeth Maruma Mrema
Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2410
E-mail: emrema@cms.int

Mr. Bert Lenten
Deputy Executive Secretary
Tel.: (+49 228) 815 2407
E-mail: llenten@cms.int

Mr. Francisco Rilla Manta
Information Officer
Tel.: (+49 228) 815 2460
E-mail: frilla@cms.int

Mr. Borja Heredia
Scientific Officer
Tel.: (+49 228) 815 2422
E-mail: bheredia@cms.int

Ms. Melanie Virtue
Acting Agreements Officer
Tel.: (+49 228) 815 2462
E-mail: mvirtue@cms.int

Ms. Laura Cerasi
Associate Fundraising Officer
Tel.: (+49 228) 8152483
E-mail: lcerasi@cms.int

Ms. Heidrun Frisch
Marine Mammals Officer
Tel.: (+49 228) 8152418
E-mail: hfrisch@cms.int

Ms. Aline Kuehl
Associate Technical Officer
Tel.: (+49 228) 8152436
E-mail: akuehl@cms.int

Ms. Andrea Pauly
Associate Programme Officer
Tel.: (+49 228) 8152477
E-mail: apauly@cms.int

Ms. Sofia Chaichee
Junior Professional Officer (Africa)
Tel.: (+49 228) 8152457
E-mail: schaichee@cms.int

Ms. Natalie Epler
Junior Professional Officer (Information)
Tel.: (+49 228) 8152428
E-mail: nepler@cms.int

Ms. Christiane Röttger
Junior Professional Officer (Central Asia)
Tel.: (+49 228) 8152425
E-mail: croettger@cms.int

Ms. Marion Dankers
Registry Clerk/Secretary
Tel.: (+49) 228 815 2426
E-mail: mdankers@cms.int

Ms. Linette Eitz Lamare
Programme Assistant
Tel.: (+49) 228 815 2423
E-mail: llamare@cms.int

Ms. Martina Fellhölter
Secretary
Tel.: (+49) 228 815 2429
E-mail: mfellhoelter@cms.int

Ms. Veronika Lenarz
Public Information Assistant
Tel.: (+49 228) 8152409
E-mail: vlenarz@cms.int

Mr. Henning Lilge
Administrative Assistant
Tel.: (+49) 228 815 2437
E-mail: hlilge@cms.int

Ms. Marie Mevellec
Secretary
Tel.: (+49 228) 8152456
E-mail: mmevellec@cms.int

Ms. Jeanybeth Mina
Administrative Assistant
Tel.: (+49) 228 815 2474
E-mail: llamare@cms.int

Ms. Patricia Nolan-Moss
Personal Assistant
Tel.: (+49) 228 815 2402
E-mail: pmoss@cms.int

Ms. Stella Reschke
Secretary
Tel.: (+49 228) 8152439
E-mail: sreschke@cms.int

Mr. Hillary Sang
Finance Assistant
Tel.: (+49) 228 815 2435
E-mail: hsang@cms.int

Ms. Barbara Schönberg
Secretary
Tel.: (+49 228) 8152406
E-mail: bschoenberg@cms.int

Consultants

Ms. Laura Aguado
Tel.: (+49) 228 815 2461
E-mail: laguado@cms.int

Ms. Hanah Al Samaraie
Tel.: (+49) 228 815 2481
E-mail: halsamaraie@cms.int

Ms. Ana Berta Garcia
E-mail: agarcia@cms.int

Ms. Anne Sutton
Tel.: (+49) 228 815 2498
E-mail: asutton@cms.int

Mr. Robert Vagg
Tel.: (+49) 228 815 2476
E-mail: rvagg@cms.int

Ms. Monika Thiele
CMS Focal Point - North America
900 17th ST. NW Suite 506
Washington, DC 20006
United States of America, The
Tel: (+1 202) 974-1309
Fax: (+1 202) 785-2096
E-mail: monika.thiele@unep.org

Mr. Florian Keil
Information Officer (AEWA)
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn, Germany
Tel.: (+49 228) 815 2451
E-mail: fkeil@unep.de

Ms. Marie-Therese Kämper
Administrative Assistant (AEWA)
Hermann-Ehlers-Str.10
53113 Bonn, Germany
Tel.: (+49 228) 815 2413
E-mail: mkaemper@unep.de

Mr. David Pritchard

Ms. Veronique Herrenschildt

Mr. Christian Prip

Mr. Laurent Gautier (CITES)



**CONVENTION SUR
LES ESPECES
MIGRATRICES**

Distr: Générale

PNUE/CMS/COP10/RAPPORT
Discours et Déclarations

Français
Original: Anglais

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE
DIXIÈME SESSION
Bergen, Norvège, 20-25 novembre 2011

**Compte rendu intégral de la dixième session de la Conférence des Parties
Partie II**

DISCOURS ET DECLARATIONS

Cérémonie d'ouvertures

- Discours425

Déclarations et Interventions

- Parties à la CMS451
- Non-Parties469
- Organisations d'observateurs471

Reproduit dans la forme soumise au Secrétariat

His Highness Prince Bandar bin Saud bin Mohammad Al-Saud

Chairman of the Board

Saudi Wildlife Authority

Saudi Arabia

**Speech at the Opening Ceremony of the 10th CMS Conference of
the Parties (COP10)**

Bergen Norway

Sunday, 20 November, 2011

بِسْمِ اللَّهِ وَالْحَمْدُ لِلَّهِ وَاصْلَاةً وَاسْلَامًا عَلَى رَسُولِ اللَّهِ

Your Excellency Mr. Erik Solheim, Minister of the Environment and International Development in Norway.

Your Excellencies

Distinguished delegates

Ladies and Gentlemen

I am pleased to open the 10th Conference of Parties to the Convention on Migratory Species (CMS) also known as the Bonn Convention.

It is my pleasure to welcome all the Parties to the Convention as well as Parties to Agreements and Memoranda of Understanding and our special guests: the Deputy Executive Director of UNEP and heads of other Conventions.

It is also my pleasure to welcome the CMS Partners, Non-parties and Observers.

Distinguished Delegates,

Ladies and Gentlemen

The 10th Conference of Parties will be a milestone event that will determine the future of CMS and set a course for actions to safeguard migratory species.

I congratulate the Working Group on the Future Shape of CMS for their efforts and I urge all Parties to agree on an option that will provide CMS with much needed institutional support and adequate resources to fulfill the objectives of the convention.

Ladies and Gentlemen,

The CMS family is growing. This growth is an indication of the increasing challenges we face in conserving migratory species. More and more transboundary species are threatened with extinction. The key is effective cooperation and partnerships extending beyond boundaries and economic sectors.

The Kingdom of Saudi Arabia is committed to implementing CMS within its boundaries as well as in cooperating with range states of migratory species.

The core strength of CMS is the support it receives from its Parties and I hope this will expand in the coming years. I therefore invite non- Party States to accede to the Convention as a matter of urgency and join relevant agreements and MoUs.

Ladies and Gentlemen,

CMS is not only a species specific Convention. It is closely interlinked with global environmental problems such as the loss of biodiversity, climate change and desertification. Therefore I wish to stress the significant role of the Biodiversity Liaison Group in enhancing the implementation and coordination of biodiversity-related Conventions in the run-up to Rio + 20.

I also urge Parties, Governments and Regional Economic Integration Organizations to implement the guidelines for integrating migratory species into their National Biodiversity Strategies and Action Plans, as a step towards achieving the Aichi Biodiversity Targets for 2020.

Before I close, I would like to express my deepest gratitude to the people and Government of Norway and to the beautiful city of Bergen for the wonderful hospitality.

I would also like to congratulate and thank the CMS Executive Secretary Mrs. Elizabeth Mrema and her team for the high-quality preparations and excellent organization of the 10th Conference of Parties.

Lastly, I wish to thank everyone attending and supporting this important conference.

I wish you all constructive deliberations and fruitful outcomes.

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته

May peace and blessings be with you.

**SPEECH OF H.E. MR ERIK SOLHEIM
MINISTER OF THE ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT
COOPERATION, NORWAY**

Erik Solheim, Minister of the Environment and Development Cooperation, Norway

Thank you so much, your Royal Highness. Most welcome to each and everyone, Excellencies, people, friends to Bergen.

Let me start by telling you that there is absolutely no coincidence that this Conference is being hosted by the City of Bergen, because Bergen is the most international place in Norway. At the port in Bergen in historic times, German was the language, not Norwegian and this conference is about connecting people, making international networks – how to bring the international community together. That was what happened in the port here – the cod from northern Norway was sold by the fishermen to the business people coming from Lübeck and other German cities. They brought grain and the Norwegians brought their cod and together they created one of the great trade streams of Europe in the Middle Ages. Until 1850 this was the biggest city in Norway and still the people in Bergen tend to believe that they are far superior to the rest of us Norwegians. They take great pride in this.

Let me also add that it may not be a coincidence either that the location for this conference is a hall owned by the Norwegian Christian Missionary Movement, because that was also one of the great connections between Norway and the World. And it still is, but it was for good and bad. Many Norwegians took this very much to heart. I still recall my best friend – he was in his very young days and he was summoned by one of his aunts and she told him: “God has spoken to me”. And God had told her that there was an enormously great destiny for my friend. That was not like becoming something less important like the president of the United States of America, or a Prince of Saudi Arabia, let alone a Norwegian Minister. No, it was something much, MUCH more important, because God had told her that my friend would ultimately become a bishop of Madagascar. And greater than that no human being could really achieve in these parts of Norway. I have to add that my friend ended up disappointing everyone as a well-known TV reporter in Norway. But that cannot be compared with being a bishop of Madagascar.

Norway is basically built on migratory species. Why did the Norwegians come here in the first place? When the ice receded from Scandinavia 10,000 years ago, a migratory species came here – and that was the reindeer. The Norwegians in those days spent their time in what is now France and they decided to follow the reindeer up here for hunting. We of course blame these Norwegians; why would they do such a thing? Leaving the mild climate of southern France for this harsh nature, leaving their sweet wine and some would even claim the more beautiful women of France to come up here. (I, of course, disagree with that one!). But why would they come here? Well, there was one reason: the reindeer. That was why they came. And now we are trying to make that connection with other French compatriots. But when they came here, of course, they discovered another very important migratory species, that is the salmon. Norwegian rivers were abundant with salmon. Salmon of course are born in Norwegian – and Scottish, British, Finnish and other countries’ - rivers. They are born and grow up in these rivers and then they cross the Atlantic, over to Greenland and North America to Canada and the USA and through this they become much fatter and they come back to the rivers – great big and fat for breeding. They were so big and so fat that if you go back to the Middle Ages, Norwegian farmers and peasants begged their lords to help them have one salmon-free meal per week because salmon should not be on the menu for more than six days-a-week. Now salmon besides gas is one of our most important export products to the world.

So this society is built on migratory species. Let me add to this: the most important, well known children's song in Norway is called "All the Birds". Every Norwegian child knows it. My children know it. They learn it at a very young age, and "All the Birds" is about the jubilant feeling when all the birds come back around April. They have been - in our understanding - going abroad. They are really truly Norwegian birds and that is how we see them. For a while they spend some time in Africa or maybe in Italy or Spain, but they come back "home" where they have their natural habitat and they are all very, very happy. April and May is the time when Norwegian society really forgets about winter - we are never as happy as in those days. We have many more babies born in January than in any other month of the year - I myself was born in January; my wife was born in January; my mother was born in January. I could go on. And this is all to do with this jubilant feeling. The birds are the symbol of that feeling.

Now we know that these birds are the true internationalists - having a home in Norway, in Spain and in Africa. So they are the true internationalists, not the Norwegians going abroad. But it points of course to one of the main topics at this conference: how do we make habitats available for migratory species in many different societies, because if one of these societies in reality is not welcoming for a migratory species, it may go extinct. There is no easy way for it to survive in the rest of its habitats if one habitat is missing. One of the affected habitats is that of the White-fronted Goose, for which we are making considerable efforts from the Norwegian side to try to conserve - the White-fronted Goose spends some of time in Norway, some in Russia and Kazakhstan and some time in Greece, so it really travels enormous distances. At one point, there were so few of them, that the scientists knew all of them by name. So there was much joy when recently 67 ring-marked geese were recorded in Greece. But this is a small group of birds and the only way of protecting it is to make certain that their habitats in all these places - in Norway, Kazakhstan, Russia and Greece - are secure. So it calls for global efforts. One remedy we have taken in Norway is to pay farmers to start their sowing season later in the Spring to make their plots of land available for birds on this leg of their migration in the early part of spring. So migratory species coming from southern Europe or Africa can then rest on this land in southern Norway for a time and then continue to Spitzbergen and northern Norway very close to the North Pole. But again it calls for international cooperation to make certain that all these elements are in place. A number of different threats to migratory species have already been mentioned. The Executive Secretary of the Convention spoke about Tanzania, her homeland, where a road proposal in the Serengeti caused a lot of international concern last year. There were a lot of talks with the Tanzanian government and the road has been put on hold. But one road could possibly have enormous negative impact on the Wildebeest passing through the Serengeti. In Norway, we are focusing on electrocution - we have built our prosperity on hydroelectric power and as a result we have an enormous amount of transmission lines up in the air and they keep killing hundreds of thousands of birds - and something should be done to reduce that impact, so we are now insulating some of these transmission lines in the areas where the effects on birds are the highest. Many other examples could be brought forward. Marine litter was covered by a conference in Bergen last year. The stomach of a seagull was opened up and this revealed an enormous amount of litter from different sources - from the fishing fleet, from individuals throwing plastic into the ocean, from transatlantic cruise liners or whatever else - there was a mixture of all these sources, but we cannot continue to use the oceans as a litter bin with this impact on seagulls and many other sea birds.

So moving on from describing the problem to what we can do. A lot has also been mentioned. The need for different habitats to be put into networks is one such remedy. The

need to use all the international conventions is obvious. The Nagoya Conference where the Prince and I and many others participated last year was another very important milestone in this area. The work done by Mr Sukhdev on the International Panel on Ecosystem Services has resulted in a lot of activities, and many activities nationally: in Norway two years ago we passed a Nature Diversity Act, which we believe is the most important piece of environmental legislation in Norway probably ever. But of course the implementation is just starting, but we are nonetheless very proud of that Act.

A number of other remedies could be mentioned but let me focus on the more political areas, because I could not agree more with what was said here: that there is a need to get out to the people. To be frank, there are certainly fewer than 100 people in Norway who understand the abbreviation "CMS COP10" – maybe 50 at most and they are all employed by me. All of them!

And the problem is not these abbreviations. I made a rule in the Ministry of Foreign Affairs as well as in the Ministry of Environment that I would only tolerate two abbreviations: the UN for the United Nations, and EU for the European Union – and sometimes I might allow USA for the United States of America, but there I draw the line. Because the problem is that if we use all these abbreviations and acronyms when we speak to each other, it is hard to switch to a different language when we speak to the people out there. And there are many more of those people out there than there are of us. They are the voters, the people who really decide the framework for environmental legislation. We must reach out and we must speak pure and simple English or Arabic or Norwegian or Chinese or whatever language it is you speak so that people can understand you. What people want to hear about is the law for nature, the beauty of nature, the importance of nature, the importance of plants and animals and not about all the abbreviations. Then we can connect with real people – not that you are not real people – but there are more real people out there.

Let me also underline a point which was made by my great friend, Peter Schei. He said we must connect with those who are not within our own "tribe" – maybe most importantly with business. All sections of the State must be brought into this, but we must also bring business into it. Let me show one example of how that can be done. One month ago I was in Djakarta, Indonesia discussing the conservation and sustainable use of rain forests. President Yudhoyono had called a huge meeting of Indonesians. They were all there – half his own cabinet; all the environmentalist groups, civil society but also all the key companies of the palm oil business – all those who are destroying the rain forest - they were all there. They were brought together and then there was a very good conversation with the palm oil business. Palm oil is a completely fine product – there is nothing essentially wrong with it; the only thing wrong with it is when the rain forest and environmentally important habitats are destroyed for its production. Except for that, palm oil is as acceptable as wheat, maize, barley or rice. There is nothing wrong with it. So we had discussions with the palm oil industry to encourage it to change its habits and I think it was done in an excellent way. All the representatives of the palm oil business want to avoid the situation where their business is seen as part of Hell, at least by European consumers. They want their industry to have a good name rather than a bad one. They are more than ready to start using all the already degraded land if that can be done in an efficient manner. Indonesia has an enormous amount of degraded land that can be used for the palm oil industry so there is no reason whatsoever to destroy wetlands or the forest. But there must be a dialogue about the practicalities for transforming that industry, because that industry employs an enormous number of people and it makes a substantial contribution to the budget and income of Indonesia, so it cannot be

wished away. Dialogue is the only way forward. And this example should be followed in other areas. Let's not speak just within our own "tribe" but to all other "tribes" and it is frankly very surprising how tribal we are. Because I am both the Minister of the Environment and of International Development and I see it even between these two, which are so closely linked. There is not one person in this room who believes we can protect the Environment while keeping people in poverty. We must uplift the one billion people living in absolute poverty, while at the same time conserve and protect the environment. So they must be brought together but these are still separated on the world scene. In some fora there is just the environment tribe and in others it is just the development tribe. Even within the environment tribe, as was hinted earlier, there seems to be a great divide between those concerned with biodiversity and those most concerned with climate change. I do not know how many people will get to Durban for the Climate Change Conference in three weeks' time, but most certainly there is a huge need to bring together the different tribes of the environment, with the tribe of development, with business, otherwise we cannot succeed. I know that it is much easier to say this than to do it, but it must be done, and some place it must start and this is one place where it can start.

Let me address this: what are the arguments the people out there will understand regarding the case for protecting the species. I think that there are three arguments: firstly, the one that I would consider to be the religious or philosophical argument. It is within Islam, Christianity, Hinduism, Judaism, Sikhism - whatever religion - that man is dependent on nature, and to conserve and protect nature is of enormous importance. If you take the Bible, which is our Holy book, it starts in the first chapter which is about the beauty of nature when God created this planet and it ends up with nature again when John is sitting in Cyprus or Crete and fantasises about the great river. So the Bible starts and ends with nature. Conserving and using nature in a sustainable manner is really at the core of every great philosophy or religious system. That is the argument that we humans cannot take it upon ourselves to be the one species destroying all the others. We should have a modest approach to nature. That argument is well understood, but the case has to be made over and over again. The second argument is the ecosystem argument, that the species are enormously interconnected and there are so many examples where if you remove one species or if you destroy one species it has enormous effect on the others within the ecosystem. People know that from their local environments and of course they know it from global examples, such as introducing the rabbit to Australia, to cite just one very well known example. And the third argument is the economic value argument, and that is not to say that this is the most important. The most important is the beauty and importance of nature by itself, but the economic argument is also very important, because there are so many examples of species having enormous economic potential - tourism as was said here, but in many other industries, that is also why the Nagoya Conference was so important, so that we could make certain that if a species can be of economic value to someone, then that should be respected and not just companies from the developed world using them - the land of origin should also have a part of the profit. But if we can make these three arguments - the philosophical/religious argument, the ecosystem argument and the economic argument then most certainly we can connect with an enormous number of people.

The Conference in Durban in three weeks' time on climate change is one such occasion. I think it is important that a message from here is taken to Durban and that message is very clear and the impact of climate change on migratory species is one such important issue. The urgency of climate change is the problem of the moment. Everyone globally agrees - there is

no important world leader who disagrees that it is an important problem, but the urgency that we have to act now and not in ten or twenty years' time. That is the most pressing problem.

Let me say finally that the area where Norway has over the past years played an important role in the conservation of the environment has probably been reducing emissions, forest degradation and deforestation. We have worked very closely with Brazil, with Indonesia as I mentioned, and with some other governments in this area. But I think we should acknowledge what enormous progress has been made. Brazil has reduced the deforestation rate in the Amazon by close to 70 per cent in eight years. If the prince had gone there eight years ago and told the Brazilians that this could be done, I think frankly, you would have been kicked out. You would have been seen as some kind of environmentalist "Rambo" with no understanding of the economics. But the Brazilians under President Lula's leadership and now Dilma's have proved to the world that it can be done and with no negative effect on the Brazilian economy. Brazil has enormous economic growth, bringing a huge number of people out of poverty, and they are conserving the forest at the same time, and, yes, there are other environmental problems in Brazil, but it proves that you can combine environment and development to a large extent and we should celebrate that. We want to take this cooperation a little further – one topic on the agenda here is the gorillas – the rain forests of Africa are up to now less threatened than those of the Amazon and South-East Asia, but that is mainly because of the lack of development and insecurity in the biggest forest nation, the Democratic Republic of the Congo, but there is a need to combine the focus on climate change with the focus on species that live in the forest - and the gorilla is the most well known. We are providing assistance to the Convention to do that during this Conference and I am happy that we put this so high on the agenda.

Let me at the end just say that we are now embarking upon a very important year for the biodiversity and global environmental issues in general. In three weeks' time we are meeting in Durban, in half a year's time we are meeting in Rio. The agenda for the Rio Conference is, I think, still very open. It is not clear what we will achieve there, so we must combine our forces to make the agenda for Rio. Colombia has taken it upon itself to put the issue of sustainability on the global agenda as an addition to the Millennium Development Goals. I think that that is a very important idea which should be explored and it deserves support, and if Colombia and Brazil can take the lead on that matter, that would be a very important process. Then we should focus on the Brazilian success on rainforests and how that can be learned from by other nations. We should focus on energy in Rio, which the Secretary General has made his great call for the Conference, but we should bring all the issues of natural capital into that conference and these are biodiversity issues.

We are now entering into a year of hard work, so I will greet you and thank you for coming to Bergen and this Conference will be a very important step towards Durban and towards Rio. And we have great work to be done together.

Thank you.

Ms. Lizbeth Iversen, Commissioner for Climate and Environment Affairs and Urban Development of the Municipality of Bergen

This speech was accompanied by slides

Thank you very much.

Your Royal Highness, Your Excellency, Minister, all professionals, dear guests and I hope I can say dear friends.

Welcome to the historic city of Bergen. This is a great honour that you have come to our city with such a very important conference and such important debates that will take place over the coming days.

This is the tenth Conference of the Parties to the Bonn Convention and it is a pleasure to welcome you to this historic city with a long urban tradition in Norway. It was founded in 1070 and I hope that you will have the possibility to see some of the historic centre while you are here.

The city is sheltered by the natural port of Bergen and we have the mountains around the port, and because of this we have had to open our arms and hearts to Europe and the rest of the world, because the sea and what was happening on the oceans was a highway to collaborate with other people and cities.

International influences on the city can be seen today in the city's structure and street network and despite having been ravaged by fire many times, almost once a century, Bergen has never totally been re-regulated and the city still has its old structure. You can read our history in our street, created by people from all over the world.

I will show you our city, as you can see it is far to the north, but we have quite mild weather, but we have noticed over recent years we have seen more uncertain weather conditions occurring and as one of our researchers said: the only certain thing in the future is that something uncertain will happen. So we have to live with uncertainty and acquire the knowledge so that we can deal with it.

Bergen is the second largest city in Norway and you find lushness that is rare for this latitude because of the mountains and the gulfstream. The city centre is set against the backdrop of green and fertile mountains, which surround the important areas where people live and work. I would like to show you a picture because it used to be a car park and that was another aspect of sustainable development. People were afraid to take away the car park, but what happened was that people came to buy things from the shops. No-one buys anything from cars.

And not so far away from the centre you can go up – if you have time – to visit the beautiful mountain area, close to where people live and both in summer and winter it is very important for the health of the people, but also for understanding what we have inherited – the species that live here – the weather conditions. Everything that is part of everyday lives – and this is something that we have to take care of and as you see we have a lot of birds in the city and I think especially what is important is to be aware of what we have. We have to search out knowledge so we know what we have in our city and you know what you have in yours. Things that might disappear and the wonderful thing about birds and other species is that they

know no borders, no frontiers. They do not ask for any passports; they belong to all of us and we belong to them. And that is very important to realise.

We have tried to introduce sustainable management in the City for our biological diversity and we are working hard to stay on the right track. We have good collaboration with the University of Bergen, NGOs, people living in the different parts of the city, children and schools. We try to register and map our biodiversity in the city to ensure that it is included in area plans and urban development, so we know the consequences of what we are doing.

I would like to stress this: we are grown ups – different ages and different nationalities. We have to act now but we also have to know that we must take the future generation with us. We work with school children as they will be the next decision makers. They will have open minds for new information. And it has to be stressed, that here in Bergen we work with the university, and the children and schools have adopted our lakes and water courses. The children take samples and give them to the researchers and they tell the city what is going on and let officials know whether they are happy or not. And so our children are important.

Also in other fields, we work with children. Here you see an oak tree and the special thing about this tree is the number of different species that live in and depend on it. Our children know all about this now. I did not know about it – I do now – so knowledge is the key to all.

This is a picture of an area around a water course; an area we want to develop as a park – a knowledge park for children where they can experience things and learn.

Here you see a picture of a local park close to the city centre, not far from here. You can find migratory gull species there, for those of you interested in such things.

So we all have a responsibility to conserve the species that migrate within our borders and we are pleased and honoured that CMS decided to come to Bergen.

We hope to learn from you and hope that you can learn something from us. I hope that you have come here to do nothing less than change the world.

I think knowledge is good, but it is not enough if you do not combine it with warm and open hearts and ready to shake hands and agree to decide to do things together.

Good luck to you with your Conference.

I look forward to hearing about the outcomes.

I am sure our Minister will take care of what we have to do in Norway and make sure that we collaborate with you from other countries.

Dr. Fernando Spina

Thank you very much. Your Highness, Honourable Minister, Excellencies, distinguished delegates, dear colleagues and friends.

The future of the planet is in the hands of Man. We humans and surely all of us sitting in this room, distinguished delegates, share the moral duty of acknowledging this enormous responsibility. We all fully respect the diversity and complexity of nature per se, but also because this complexity is the driving force behind the functionality of ecosystems. Functional ecosystems are key for our wellbeing and for the possibility of sustainable use of components of these ecosystems. The diversity of nature is a unique and irreplaceable capital which we therefore have to preserve and to ensure it is available in the future for generations to come.

Migratory species are the leading evidence that the Earth is a single ecosystem. Huge distances to cover or risky ecological barriers to overcome are not a limit to the distribution of migratory species on terrestrial habitats as well as across skies and oceans.

Conservation is challenging to accomplish. Distinct philosophical, religious, cultural and social perspectives may result in drastically different approaches in the relationships between Man and nature, particularly where animals are concerned. If this is difficult in the case of conservation efforts for species with geographically limited distribution ranges, it becomes even more challenging when we think of migratory species. The attitude of Man towards the same migratory individual animals can be radically different cross countries distributed along the routes these animals follow. As a matter of fact, conserving long-distance migratory species is the most difficult challenge for conservation, implying the need for the same or at least a very similar approach towards animals visiting different countries along their annual cycle.

A sound scientific basis for large-scale and long-term conservation strategies is crucial to make our efforts as may be necessitated also through politics effective on the ground. Within this complex context of migratory species conservation, CMS offers a unique example of a great commitment and dream – a scientifically based legal instrument which can be used globally to help all migratory animals. No other legal instrument offers this huge potential to the conservation of a most important component of biodiversity which moves in time and space across the planet and hence falls under the responsibility of the whole international community.

Having the unique chance to work on migratory species, we, as members of the CMS Family, also share the fortune of all being connected to one another through migratory animals. By definition, conserving migratory species implies cooperation and common goals. During over 30 years, through its amazing community of government institutions, scientific experts and NGOs, CMS has offered the vital contribution to the conservation of the most diverse migratory animals. CMS Agreements represent a milestone example for having introduced and put into practice the need for a flyway approach to the conservation of migratory species.

Three years ago we all met in Rome, after the Italian Government offered to host COP9. Now we are in Bergen along the stunning coast of Norway. During the COP in Rome we presented the first volume of the Italian Migration Atlas which has in the meantime been completed and is now available on the web. If we browsed the Atlas maps we would find a good reason for the handover of the COP presidency between Italy and Norway. Ospreys and merlins, cuckoos and robins would tell us that these two countries are functional components of the same flyway. While we are meeting here today, Norwegian robins will be hopping in the olive groves of Tuscany, reed-buntings will be enjoying the protected reed

beds of southern Sardinia. From the perspective of CMS functioning, the connectivity between the last COP and the one starting tomorrow is offered by the Resolutions passed in Rome and the intense inter-sessional work which has ensured that we now have the opportunity to take strategic decisions, such as those on the future shape of CMS which can be of historic importance for the development of CMS and hence for the future of migratory animals, and which I hope will be taken in the coming week.

During the next few days, when we will be confronted with choices to be made and decisions to be taken, let's not forget that at exactly the same time we will be considering whether or not to take certain decisions, there are majestic gorillas unaware of crossing borders while patrolling their shady forests; small migratory birds flying at night while we will be trying to recover from the demanding COP working days; silent sea turtles travelling across the oceans confident they will find the lonely beach they remember to return to and lay their eggs; gigantic whales following their mysterious watery pathways; herds of gazelles leaving their tracks on the hot sands of intact desert dunes, while dugongs slowly swimming along shorelines they share with humans. Magnificent albatrosses riding the waves and extreme ocean winds while heading back to the same small island on which they were born. Let's not forget we have the good luck to be able to contribute to the future of all these animals. Let's do all we can in order for this COP to be as productive as possible in taking decisions, which will allow generations to come to feel the same fascination that we do about animal migration.

Hosting a COP offers the host country the chance to raise the profile of CMS as the key tool for migratory species conservation. As was the case of COP9, in Rome this will also be mirrored tomorrow when the Italian Ambassador in Norway will join us for the signature of two important MOUs on raptors and sharks. Italy being a natural bridge across the Mediterranean for migratory birds, COP9 was also seminal for the institution of the global flyway working group for the definition of a proposal for an Action Plan devoted to the increasingly threatened African-Eurasian land-bird migrants.

It is therefore my pleasure to ideally handover from COP9 in Rome to COP10 in Bergen, which, I am sure, will be a full success. Thanks also to the crucial commitment of the Host Norwegian Government back-to-back with the efficient and dedicated CMS Secretariat and the key presence and contribution of you all distinguished delegates to this conference.

Thank you.

**Speech of the Deputy Executive Director of UNEP
to the 10th Conference of the parties to the Convention on Migratory Species
Bergen, Norway 20-25 November 2011**

Your Highness, Honourable Ministers, Distinguished Delegates, Ladies and Gentlemen,

It is a great pleasure to be here in Bergen on the occasion of the 10th Meeting of the Conference of the Parties to the CMS. As you are all aware, this is my first attendance of the CMS COP as the Deputy Executive Director of UNEP.

I wish to extend to you, your Excellency, Your Government and the people of Norway, our deep thanks for the warm welcome and generous hospitality accorded us since our arrival in this beautiful city of Bergen, and for the excellent arrangements made for our deliberations here.

I would also like to take this opportunity to congratulate the Executive Secretary, Ms. Elizabeth Mrema and all the staff of CMS for timely and excellent presentation of all the COP documentation.

Your Excellency, Distinguished Delegates, Ladies and Gentlemen,

The theme for the CMS COP-10 “Networking for Migratory Species” could not have been chosen at a better time. It encompasses not only ecological connectivity and networks, but also exhibits the way in which biodiversity multilateral environmental agreements work together to ensure species conservation and sustainable use.

For UNEP the overarching objective is to achieve synergies among biodiversity-related Conventions and I would like to recognize the efforts that have been made to this end by CMS, Ramsar, CITES, the International Treaty and of course CBD.

Just to take one example, the theme for this COP links to CBD’s programme of work on protected areas, as well as having a linkage to the network of protected areas under the Ramsar Convention, to mention just a few.

As we all know, biodiversity is the product of millions of years of biological evolution. It has always provided mankind with food, fibre, shelter, medicines and socio-cultural enrichment. Yet by our inaction and inertia, we are allowing vast numbers of valuable species to be lost and genetic diversity to be eroded and destroyed, thus compromising the resilience and integrity of vital terrestrial and aquatic habitats and ecosystems at a time when human dependence on genetic resources and ecosystem services is increasing rapidly.

To help avert this negative tendency, the United Nations General Assembly (UNGA) declared 2011-2010 as the UN Decade on Biodiversity. The UN Secretary General Ban Ki-moon said in a message read at the official closing ceremony of the International Year of Biodiversity in Kanazawa, Japan 2010 that all countries worldwide should draw on energy generated in the previous year and keep up with the good work throughout the United Nations Decade on Biodiversity 2011-2020 by protecting biodiversity and ensuring that life on Earth would persist in all its diversity and complexity, for the benefit of present and future generations.

Over the next ten years, from 2011-2020, countries all over the world are expected to take action to help save the variety of life on Earth so that we can live more in harmony with nature.

Just to illustrate the degree of biodiversity loss we are facing, I would like to take you through one scientific analysis:

- The rapid loss of species we are seeing today is estimated by experts to be between 1,000 and 10,000 times higher than the natural extinction rate.
- These experts calculate that between 0.01% and 0.1% of all species will become extinct each year.

Biodiversity and Poverty Alleviation

Let us also remain fully aware that another great challenge the global community faces today is that of poverty.

It is evident from the documentation and theme of this conference that one of the most practical ways of addressing this issue is by effectively promoting awareness of the importance of investment in conservation and sustainable use of biological diversity and most importantly, by ensuring that the benefits derived from such conservation and sustainable use are shared in an equitable manner without undermining the integrity of the environment, and ecosystems and habitats thereof.

These twin problems of poverty and inequity must be concurrently addressed with diligent consistency among key actors including local communities.

As you are all aware, poverty, inequity and loss of biological diversity are intrinsically major issues in environmental degradation. UNEP's response has been towards publicizing the economic case, since it is evident that natural capital still remains all too invisible in national and international economic decision-making.

UNEP's Green Economy, including "The Economics of Ecosystems and Biodiversity" (TEEB) which UNEP hosts, aims to catalyze a transition towards a low-carbon, resource-efficient, employment generating economic path by providing the evidence that such a transition is the only sustainable option on a planet of seven billion people, rising to over nine billion by 2050.

Close to 30 countries are now requesting green economy advisory services, aimed at tailoring a transition to individual countries' needs, covering clean energy to better management of eco-systems and biodiversity.

Distinguished ladies and gentlemen,

It is true that nature should never be appreciated merely for its economic value but in a world of competing demands and limited resources economic considerations can help tip decisions in favour of conservation rather than degradation

Take for example the tiny Pacific Island nation of Palau - and I hope there are representatives of that island nation here today. Many shark species are now at high risk owing to growing consumption of their fins which are widely believed to have extraordinary health benefits.

Palau is helping to reverse that trend. Two years ago Palau became the first country to declare its coastal waters a shark sanctuary. Scientists today estimate that shark diving tours generate around 8% of the country's GDP and that a single shark generates revenues of US\$2.6 million over its life time

Now that is a good reason to conserve sharks.

UNEP is keen to explore with the CMS Executive Secretary, synergies between the Green Economy and the TEEB work and that of the Convention, in particular at the national level.

Your Excellency, Distinguished Delegates, Ladies and Gentlemen,

In celebrating the 20th anniversary of the Rio Earth Summit held in 1992, governments, supported by the UN system will convene in June 2012 in Rio de Janeiro for the United Nations Conference on Sustainable Development, also referred to as “The Rio +20 Conference”, to reflect on the achievements and shortcomings of international action in the area of sustainable development over the last 20 years.

As you are aware, two themes have been singled out for specific focus: “the green economy in the context of poverty eradication”; and “the institutional framework for sustainable development”. For these processes, UNEP is contributing its experiences and lessons learned to the preparatory process, and has also availed its expertise.

Ladies and Gentlemen,

As the COP of CMS meets this week, I wish to reiterate and strongly urge Parties to seriously consider UNGA’s call for wider participation in the UN Decade on Biodiversity, and to fully implement the Convention on Biological Diversity’s Aichi biodiversity targets in a comprehensive and coherent manner.

In this regard, Parties need to examine fully how and to what extent these targets can be best translated into practical, achievable and measurable activities. As your scientific bodies have often recommended, it is imperative that any actions taken must be backed up by strong science and effective governance mechanisms. We must not fail to achieve these targets, as was the case with the 2010 targets. There is therefore need for all countries, institutions and organizations – indeed all stakeholders in the global biodiversity agenda, to demonstrate and disseminate measurable success attained in the course of the decade, so that political commitment becomes evident and public confidence and interest in the biodiversity arena enhanced.

Strengthening that policy-science interface

Ladies and Gentlemen,

Today, it is inevitable that a Convention such as CMS should work in synergy with other MEAs. For example, CMS must identify, understand and address the many complex inter-linkages among environmental issues such as climate change, biodiversity loss and desertification under various scenarios. In all these scenarios, there is a need for greater investment in policy-relevant science and in strengthening the capacity of institutions in the public and private sectors to act coherently and in partnership at all levels.

Accordingly, and in response to General Assembly Resolution 65/162 of 20 December 2010, UNEP organized a plenary meeting for determining modalities and institutional arrangements for an intergovernmental platform on biodiversity and ecosystem services.

It is my pleasure to inform you that this first meeting of the platform was held in October 2011 in Nairobi made progress on further refining the detailed functions of the

platform's plenary, on the process for selecting the hosting arrangements, and was an opportunity for initial discussions on the work programme.

UNEP has worked to support the full engagement of multilateral environment agreements' scientific subsidiary bodies in these meetings, including by engaging with the Chair of the Scientific Council of the Convention. Many multilateral environmental agreements have initiated discussions on how they might interface with the platform once it is fully operational, and UNEP encourages the Convention to do likewise to ensure that its needs can be taken onboard in the further design and operationalization of the platform.

Issues of Funding

Ladies and Gentlemen,

As you will recall, COP-9 adopted a decision to facilitate and review "the Future Shape of CMS". To this end, UNEP is pleased to note that impressive work on the Future Shape of CMS with substantive input from the Secretariat. It is now time to elaborate and/or implement some proposals coming out of the process.

Also, as is evident from our deliberations this week, we need to acknowledge the important role the CMS Secretariat is playing to not only assist parties, but to ensure continued conservation of our terrestrial, marine and avian migratory species throughout their ranges, and ensuring conservation of wildlife and habitats globally. Unlike other similar secretariats, the CMS Secretariat is small but charged with a huge responsibility which it continues to shoulder impressively. However, lack of resources is threatening this good work. To this end, I wish to bring to your attention the issue of securing sound funding for the Convention.

I fully understand the consequences of inadequate funding. This means that developing country Parties, who are the Range States of most of the CMS Species, cannot be assisted in a meaningful way to implement the Convention.

It is my sincere wish that Parties will take that into account during this difficult financial period to agree with a certain increase of the budget to enable the Secretariat to continue its work, particularly in Africa and Central Asia.

Ladies and Gentlemen,

Once again I reiterate that UNEP stands ready to support the work of this Convention. I wish you every success and fruitful outcomes from your deliberations during COP10.

COP10

OPENING STATEMENT BY ELIZABETH MARUMA MREMA

Tenth Meeting of the CMS Conference of the Parties

Monday 21 November 2011, 0900hrs; Bergen, Norway

Greetings

His Highness Prince Bandar Al-Saud,

Ms. Amina Mohamed,

Distinguished delegates,

Colleagues and Friends,

Ladies and Gentlemen.

Thanks

In addition to yesterday's addresses, it is a great honour and a pleasure for me to welcome you here today to the Tenth Meeting of the CMS Conference of the Parties.

I would like to thank, once again, our Host Government Norway for making it possible for us to meet today, for the COP itself and other associated meetings.

It is a huge contribution for which we are extremely grateful.

Secondly, I would like to thank the Standing Committee, which under the able leadership of The Kingdom of Saudi Arabia, has guided the Secretariat through the intersessional phase including the Future Shape process.

Thanks also to the Standing Committee Working Group for screening all the documents prepared by the Secretariat prior to this Conference.

Thanks to Germany, our Secretariat host government and Depositary of our Convention. Your stalwart support is much appreciated and never taken for granted.

Warm welcome to the new Parties. We are delighted to have you on board.

We also welcome those prospective Parties with us today and wish to let you know, we look forward to your joining the CMS Family in the very new future.

Last but not least, I would like to thank you all for travelling from different parts of the world to be here with all of us.

Ecological Networks

This COP is another step towards improving species conservation in the more than 30-year history of the Convention.

COP10's motto, "Networking for migratory species", implies a two-fold approach.

First, ecological networks and critical sites are crucial for migratory species conservation.

Migratory species depend on a well preserved network of ecosystems, such as stopover sites, and feeding and breeding areas.

Habitat loss is among the primary threats to migratory animals.

The conservation of habitats and the maintenance of connecting corridors are indispensable for their survival.

The second approach targets stronger collaboration with governments, other UN organizations, intergovernmental organizations and NGOs as well as the corporate sector.

Networking for animals on the move and who know no borders is a promising way of rallying support to conserve endangered species.

In this regard, a new report on ecological networks as a tool for migratory species conservation, titled "Living Planet, Connected Planet: Preventing the End of the World's Wildlife Migrations through Ecological Networks", is the core publication of the COP.

Each one of you has, or will receive, a copy. Let it guide all of us in our efforts to better conserve our migratory species through established or enhanced ecological networks.

Parties are asked to consider broadening the Convention's species-based approach, and in cooperation with existing ecological networks initiatives, to work towards establishing protected migration routes and identifying gaps for migrating species in existing protected area systems.

Staffing

With the appointment of Bert Lenten as the new Deputy Executive Secretary, the Secretariat's complement of post is now filled, for which we are thankful.

We have had a number of vacancies over the years, and are just starting to reap the benefits of the full house.

We will still be unable to *fully* implement *all* of the daughter agreements and MOUs.

However, by forming alliances with Parties and our many partners, we are optimistic that we can achieve much more in the next triennium.

We also thank the Governments of Germany and Finland for providing us with three Junior Professional Officers for two-year terms, two of whom have come on board just a few months ago.

Albeit Junior Professional Officer positions are short term, these young staff (the next generation) provide crucial capacity to the Secretariat especially for our specific regional programmes, such as, one JPO for Africa and one for Central Asia.

We are a small Secretariat, in terms of staff numbers and budget, smaller than some Parties realize.

It is through the dedication and long hours of our committed staff that we are able to produce the level of output that we have done for this COP.

There is also a constant juggling of resources and priorities in terms of the on-going substantive work of the Convention to implement species agreements.

Our work with our many partner Conventions and organizations is one of the main ingredients for our success.

Budget

The agenda we are about to consider has a number of challenging items; the CMS Budget for 2012-2014 being one of them.

It is a challenge to get the necessary resources for the Convention and we know well that the current global economic crisis does not help.

Many thanks to a number of Parties who have contributed, beyond the call of duty, to the Convention's work.

Both financial and in-kind contributions have enabled us to make some significant gains.

Numerous on-the-ground conservation activities have been funded as well as many of the activities and initiatives requested by the current Strategic Plan. Other in-kind support has also been significant.

I take this opportunity to also thank our many partner Conventions and NGOs, whose assistance and support over the last triennium has been invaluable for the implementation of the Convention.

Times are hard, but we depend on the support of everyone.

Due to inflation correction and cost increases, the actual amount for implementing the Convention will decrease even if contributions are retained at their current level.

We are counting on Parties, where they can, to provide a modest increase.

I ask Parties to remember that the original purpose of the Future Shape process was to try to address the under-resourcing of the Secretariat.

We also look forward to seeing you all on Tuesday evening at the Donors' meeting, which is to be followed by a reception offered by the Government of Germany.

Any kind of contribution, either financial or in-kind, will be highly appreciated.

Future Shape

We are at the end of the Future Shape process which was launched at COP9 in 2008.

You will shortly be briefed on the completion of Phase III and the outcome of the entire process arising therefrom.

The Secretariat is ready to embrace whatever shape will be decided for the future of CMS and its Family.

We will be guided by your advice and decisions, to further strengthen and streamline our work.

I must stress the significant amount of time the Secretariat has invested in the process to date.

We are keen to leave the analysis stage behind.

It is time to get on with making improvements to the way we undertake the real work of conserving migratory species, which are having a harder time than ever.

Already much has been happening and changing at CMS to increase our efficiency.

We have enhanced our operations and are making better use of the available financial and human resources all the time.

With the rest of the CMS Family, we have worked hard to increase the unity and enhance synergies on a number of aspects including fundraising, recruitment of Parties, and representation at meetings and workshops, to mention but a few.

Also, elements of the proposals which were developed within the Future Shape process have already been implemented.

We have worked on the proposal for a new website for the Family which will be presented later in the week.

However, additional resources may be required to revamp our existing website which currently used obsolete technology, to updated technology and thus creating a common website/platform for the CMS Family in the Convention's three languages.

Suggestions about the development of new instruments under the CMS umbrella have also been taken into account.

An analysis has, for instance, been undertaken to identify needs and gaps for the conservation of Central African elephants.

This analysis will help all of us to determine whether or not a new instrument is needed or whether the same can be achieved through other existing mechanisms. Details of this will be presented in the next days.

We hope the same gap analysis methodology will also be the basis for future proposals for new instruments.

Progress has also been made towards the coordination of a number of MOUs.

Thanks to the provision of junior professional staff (JPOs), we have been able to substantively coordinate and monitor implementation of activities for MOUs and Agreements in Africa and Central Asia.

Conclusion

We have a tremendous amount of work to get through during the next few days.

Before I wrap up, I would just like to make special mention of the three-day Regional Preparatory Negotiation Workshop for Africa, which took place in October in Uganda.

This Workshop was undertaken in preparation for the CMS COP and upcoming AEWA Meeting of Parties.

It targeted CMS national focal points as well as a number of national focal points from AEWA in the Africa region.

It was jointly organized by UNEP, the CMS and AEWA Secretariats, with financial support from the Governments of Sweden, Switzerland and Germany and a partner, BirdLife International.

I look forward to seeing the national focal points' reinforced negotiation skills and techniques in action at this COP!

And, hopefully, we can make such regional preparatory or coordination meetings a regular feature for all regions before COP11 and all future COPs.

But I am getting ahead of myself.

With further ado, let us swim and get started with COP10!

CMS COP10

DECLARATIONS ET INTERVENTIONS

Parties de la CMS*

• Argentine	453
• Arménie	457
• Chili	459
• Madagascar	461
• Mali	463
• Norvège	465
• Royaume-Uni	467

Non-Parties

• Swaziland	469
-------------------	-----

Déclarations des organisations

• Council of Europe (Bern Convention)	471
• CIC, FACE and IAF	473
• Food and Agriculture Organization of the United Nations	475
• Humane Society International (HIS)	477
• IFAW	481
• IUCN	485
• Migratory Wildlife Network	487
• Open NGO Statement.....	491
• World Association of Zoos and Aquariums (WAZA)	493
• Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS)	495

* L'ordre alphabétique suit l'ordre des noms abrégés des pays en anglais. / The alphabetic order follows the order of English country short names. / El orden alfabético sigue el orden de las abreviaturas de los nombres de países en Inglés.

Ministerio de Relaciones Exteriores
Comercio Internacional y Culto

La Delegación Argentina ante la Décima Conferencia de las Partes de la Convención sobre la Conservación de especies Migratorias de Animales Silvestres (CMS) presenta sus atentos saludos a dicha Conferencia y en relación a los documentos UNEP/CMS/Conf. 10.11 Annex 1, UNEP/CMS/Inf. 10.18.6, UNEP/CMS/Inf. 10.28 y UNEP/CMS/Inf. 10.5, la República Argentina recuerda que las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur y los espacios marítimos circundantes son parte integrante del territorio nacional argentino y que, estando ilegítimamente ocupadas por el Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte, las mismas son objeto de una disputa de soberanía entre ambos países, que ha sido reconocida por las Naciones Unidas.

La Asamblea General de las Naciones Unidas ha adoptado las Resoluciones 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19, 43/25, en las que reconoce la existencia de una disputa de soberanía y pide a los Gobiernos de la República Argentina y del Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte que entablen negociaciones con miras a encontrar a la mayor brevedad posible una solución justa, pacífica y definitiva a la controversia.

Del mismo modo se han manifestado la Organización de Estados Americanos, la UNASUR, el MERCOSUR y Estados Asociados, las cumbres de América del Sur y África, América del Sur y Países Árabes, las Cumbres Iberoamericanas, la Cumbre de la Unidad América Latina y Caribe, el Grupo de Río, así como también el G77 y China.

La República Argentina reitera los términos de la declaración que formulara en su instrumento de adhesión a la Convención sobre la Conservación de especies Migratorias de Animales Silvestres (CMS) del 23 de junio de 1979, remitido al depositario de la Convención mediante nota verbal fechada 4 de octubre de 1991, en virtud de la cual la Argentina rechaza la extensión de aplicación de dicha Convención, por parte del Reino Unido, a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes, que son parte integrante del territorio nacional.

Atento a lo expuesto precedentemente y de conformidad con lo solicitado por el Gobierno argentino a la Secretaría de la CMS mediante una nota circulada en ocasión de la Octava Conferencia de las Partes con símbolo UNEP/CMS/Inf.8.28 fechada 31 de octubre de 2005, la República Argentina solicita a la Secretaría de la CMS que todos los documentos circulados en el ámbito de la Décima Conferencia de las Partes en que se mencione a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes:

- 1) Se haga uso de la doble nomenclatura en los siguientes términos:
 - a) En los textos en inglés: "Falkland Islands (Islas Malvinas)"; "South Georgia and the South Sandwich Islands (Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur)".
 - b) En los textos en español: "Islas Malvinas (Falkland Islands)"; "Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur (South Georgia and the South Sandwich Islands)".
 - c) En los textos en francés: "Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)"; "Îles Géorgie du Sud et Îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur)".
- 2) Se incorpore una llamada con una nota al pie de página, con la siguiente leyenda:

a) En los textos en inglés: “A dispute exists between the Governments of Argentina and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland concerning sovereignty over the Falkland Islands (Islas Malvinas), South Georgia and the South Sandwich Islands (Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) and the surrounding maritime areas”.

b) En los textos en español: “Existe una disputa entre el Gobierno de la República Argentina y el Gobierno del Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte en relación a la soberanía de las Islas Malvinas (Falkland Islands)”; “Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur (South Georgia and the South Sandwich Islands) y los espacios marítimos circundantes”.

c) En los textos en francés: “Il existe un différend entre les gouvernements de l’Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et Îles Sandwich du Sud (South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sándwich del Sur) et des zones marines environnantes”.

El Gobierno argentino apreciará que dicha terminología, en particular, a los documentos UNEP/CMS/Conf. 10.11 Annex 1, UNEP/CMS/Inf 10.18.6, UNEP/CMS/Inf 10.28 y UNEP/CMS/Inf 10.5, y que la presente nota sea circulada como documento oficial de la Décima Conferencia de la Partes de CMS.

La República Argentina reafirma sus derechos de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes.

La Delegación Argentina ante la Décima Conferencia de la Partes de la Convención sobre la Conservación de Especies Migratorias de Animales Silvestres (CMS) reitera a dicha Conferencia las expresiones de su consideración más distinguida.

Bergen, 21 de noviembre de 2001

Delegación Argentina ante la
Décima Conferencia de las Partes de la CMS

Ministerio de Relaciones Exteriores
Comercio Internacional y Culto

La Delegación Argentina ante la Décima Conferencia de las Partes de la Convención sobre la Conservación de especies Migratorias de Animales Silvestres (CMS) presenta sus atentos saludos a dicha Conferencia y en relación a los documentos en los cuales el Reino Unido presenta su informe nacional sobre la implementación de la Convención (UNEP/CMS/Inf.10.12.48 y relacionados), la Argentina recuerda los términos de la declaración que formulara en su instrumento de adhesión a la Convención sobre la Conservación de Especies Migratorias de Animales Silvestres (CMS) del 23 de junio de 1979, remitido al depositario de la Convención mediante nota verbal fechada 4 de octubre de 1991, en virtud de la cual la Argentina rechaza la extensión de aplicación de dicha Convención, por parte del Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte, a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes, que son parte integrante del territorio nacional.

El Gobierno argentino rechaza las referencias a pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur y que se presente a los mencionados archipiélagos detentando un status internacional que no poseen.

La presencia británica en dichos archipiélagos y los espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima y es rechazada por la República Argentina, al igual que cualquier acto unilateral emanado de aquélla.

La República Argentina reafirma sus derechos de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sándwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes, que son parte del territorio nacional argentino y que, estando ilegítimamente ocupados por el Reino Unido, son objeto de una disputa de soberanía entre ambos países, que ha sido reconocida por las Naciones Unidas.

La Delegación Argentina ante la Décima Conferencia de las Partes de la Convención sobre la Conservación de Especies Migratorias de Animales Silvestres (CMS) reitera a dicha Conferencia las expresiones de su consideración más distinguida.

Bergen, 21 de noviembre de 2001

Delegación Argentina ante la
Décima Conferencia de las Partes de la CMS

STATEMENT

ON BEHALF OF THE REPUBLIC OF ARMENIA

Dear Chairman,

Dear COP10 participants,

On behalf of the Government of the Republic of Armenia I welcome this COP10 representative meeting. I am glad to inform you that in 2010 our country ratified the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals, which came into force in Armenia on 1st of March of 2011.

Armenia as part of the Caucasus Eco-region, which is characterized by high representation of biological diversity, highlights the importance of regional and international cooperation and in that context all the meetings and events, which contribute to increased efficiency of the environmental protection and biodiversity conservation including migratory species of wild.

By this statement I confirm the willingness and interest of the Republic of Armenia to support the conservation of migratory species of wild animals on national, regional and international levels as well as to participate in all relevant initiated events.

On behalf of the Government of my country I would like to welcome this important meeting one more time and wish fruitful work not only to this but also to the other further events to be organized in the framework of the Convention on Migratory Species.

Representative of the republic of Armenia

Convention Focal Point in Armenia

M. Nalbandyan

Norway, Bergen
20 November 2012

10ª REUNION DE LA CONFERENCIA DE LAS PARTES DE LA CONVENCION SOBRE LA CONSERVACION DE LAS ESPECIES MIGRATORIAS DE ANIMALES SILVESTRES (CMS)

Bergen, Noruega, 20-25 noviembre de 2011

Sr. Presidente, Sres. Delegados, Señoras y Señores,

Es para mí un honor presidir la delegación de Chile que participa en esta Décima versión de la Conferencia de las Partes de la CMS, cuyo lema “Construyendo redes para las especies migratorias”, lleva implícito la necesidad de alcanzar un desarrollo sostenible que garantice los intereses de conservación de las especies migratorias de nuestro Planeta.

La Convención de las Especies Migratorias es un mecanismo multilateral que representa el reconocimiento del esfuerzo de los países de llevar adelante los objetivos que la inspiran y que en esta ocasión aborda temas relevantes como la Futura Estructura de la CMS; la tarea de asegurar que las especies migratorias se beneficien de las mejores medidas de conservación, mediante el establecimiento de redes ecológicas, así como la implementación de directrices estratégicas viables y oportunas.

En cumplimiento con el accionar de la Convención, me complace informar que Chile suscribió este año, en Bonn, el Memorandum de Entendimiento sobre Tiburones Migratorios. En este contexto, cabe señalar que el Estado de Chile aprobó este año, una normativa legal que prohíbe el aleteo de tiburones, estableciendo medidas para su aprovechamiento integral. Esta iniciativa es coherente con el citado Memorandum de Entendimiento y con el Plan de Acción Nacional para la conservación de tiburones, aprobado en 2006.

Este año 2011, nuestro país ha sido muy activo en la realización de talleres y reuniones relacionados con otros Memorandum de Entendimiento suscritos en el marco de la CMS, como el Simposio Internacional sobre flamencos “Flamencos sin Fronteras”, que tuvo lugar en la ciudad de Arica, en septiembre recién pasado, y que convocó a especialistas de Argentina, Bolivia, Perú y Chile.

Asimismo, se realizaron dos reuniones sobre el Huemul del Sur:

Un Taller Técnico Binacional Chile-Argentina, en la ciudad de Valdivia, los días 26 y 27 de septiembre y, posterior a esta reunión se realizó la VI Reunión Binacional Chile-Argentina sobre el Huemul, con el lema “Desafíos para su conservación: Necesidades locales y compromisos internacionales”. En esta reunión participaron las autoridades de los servicios gubernamentales a cargo de la conservación de la especie.

En tanto, a principios del mes de noviembre en curso, en nuestra austral ciudad de Coyhaique, se efectuó la Primera Reunión Binacional Chile-Argentina, en el marco del Memorandum de Entendimiento para la Conservación del Huemul del Sur, acordando ambos países la elaboración de un Plan de Acción Binacional sobre esta especie. Se logró el compromiso de las autoridades políticas para avanzar rápidamente en el plan.

Asimismo, la primera semana de diciembre próximo, en la nortina ciudad de Antofagasta, se llevará a efecto el Primer Taller sobre el Gaviotín chico (*Sterna lorata*); especie que se encuentra en uno de los apéndices de la CMS. Este taller cuenta con el patrocinio de la CMS.

Finalmente, cabe mencionar que Chile cuenta con una nueva institucionalidad ambiental, el Ministerio del Medio Ambiente que tiene como una de sus ocupaciones fundamentales la protección y conservación de la diversidad biológica y de los recursos naturales renovables e hídricos de Chile.

Termino mis palabras, reiterando el decidido compromiso de mi país con esta importante Convención y agradeciendo al Gobierno de Noruega su hospitalidad y la oportunidad que nos brinda de conocer esta bella ciudad de Bergen.

Muchas gracias,

Bergen, Noruega, noviembre 21 de 2011

MADAGASCAR

Zarasoa

Je voudrais joindre ma voix aux déclarations faites par les autres délégations pour féliciter et remercier vivement le peuple et le gouvernement de Norvège pour l'accueil chaleureux qui nous a réservé.

Je voudrais aussi remercier Monsieur le Secrétaire exécutif de l'AEWA sur sa présentation très claire concernant le budget nécessaire pour le fonctionnement de la CMS.

Par rapport à la situation actuelle de la CMS concernant le budget, je suggère de développer un mécanisme de financement en parallèle avec le développement du Plan stratégique de la CMS.

Intervention par le Mali

Le Mali saisit l'opportunité pour remercier la présentatrice pour la qualité de sa présentation très fournie, ce qui suppose une forte recherche pour nous exposer ces bons résultats.

Le Mali ne revient pas sur les interventions des précédents, toute fois voudrait emboîter le pas de l'Égypte pour un certain nombre de points notamment la présentation et la soumission des rapports nationaux.

Au stade actuel il y a une similitude dans les plans de rédaction de la CMS et de l'AEWA. Mais il y a actuellement un problème d'exploitation du site Web pour 130laborer. Besoin en est aujourd'hui de faciliter la tâche aux points focaux pour rédiger sans difficulté les rapports. Aussi, le mali constate que les recommandations de la COP9 pour les rapports n'ont pas évoluées, toutes choses qui méritent d'être retenues.

Le Mali profite de l'occasion pour remercier le pays hôte. La Norvège. Pour l'hospitalité légendaire. Le Mali salue la nomination de Madame Elizabeth Mrema au poste de Secrétaire Exécutive et Bert Lenten comme Adjoint. Au président toute notre félicitation pour sa désignation.

Le délégué de Mali: Bourama NIAGATE

Wildlife Disease

Intervention par le Mali

Mon pays remercie et félicite la présentatrice pour la qualité de son exposé. Le Mali a une préoccupation par rapport au projet de Résolution recommandant un nouveau système d'information sanitaire pour les maladies de la faune sauvage.

M. le Président. Mon pays attire votre attention sur les inconvénients que représenterait l'adoption en l'état de cette Résolution. Le système proposé par le PNUE pourrait conduire à une « duplication » avec le système WAHIS de l'OIE, avec le système GLEWS géré conjointement par l'OMS, l'OIE et la FAO et avec les systèmes régionaux d'information existant (UE, UA-BIRA, OIRSA, CPS, ASEAN etc.). Ce nouveau système d'information sur les maladies animales et le mécanisme qu'il va créer sur le suivi des foyers de maladie ne sera pas efficace et dynamique comme le système actuel de l'OIE qui travaille avec les services techniques vétérinaires, de la faune et des eaux et forêts dans nos pays africains. Cette Résolution va de nouveau alourdir les tâches tout en créant un double travail.

Bourama NIAGATE, délégué du Mali
23 novembre 2011

STATEMENT FROM NORWAY

Norway would like to give some initial remarks after all the kind words to Norway being a host for this COP, this morning.

We are pleased and honoured by all the kind words this morning. We can assure you, the pleasure is on our side, having you here.

To the issue of Ms. Mrema leaving the CMS as an Executive Secretary. I have got to know Ms. Mrema the last few days. We regret but we understand her choice. We appreciate UNEP's words about full transparency in election of a new Executive Secretary.

And as was pointed out by Ms. Mrema several times; the main work lies in front of us. We in Norway hope that you do not forget why we are here, and focus the discussions.

To be able to succeed and agree on resolutions on Friday we have to rely on efficient work in different working groups.

On Thursday I therefore hope to report to the Norwegian Minister Mr. Erik Solheim and the Secretary of State Ms. Heidi Sørensen that we have produced some good results. So that when Ms. Sørensen is going to wrap up and close the session – have the impression that this COP has produced results for the future.

Statement by the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland in response to Argentinean intervention

- The Delegation of the United Kingdom deeply regrets the need to make an intervention following the representations made by the distinguished delegate of the Argentine Republic.
- The UK delegation does not believe that this is the appropriate forum to raise sovereignty issues of any kind, which are outside the scope and purpose of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals.
- The United Kingdom has no doubt about its sovereignty over the Falkland Islands, and South Georgia and South Sandwich Islands and the surrounding maritime areas.
- The Principle and right of self-determination, enshrined in Article 1.2 of the Charter of the United Nations and Article 1 of the International Covenant on Civil and Political Rights, underlies our position on the sovereignty of the Falkland Islands. There can be no negotiation on the sovereignty of the Falkland Islands unless and until such time as the Falkland Islanders so wish. The Islanders regularly make it clear that they wish the Falkland Islands to remain under British sovereignty.
- The United Kingdom notes that no United Nations dual nomenclature or recognition of a sovereignty dispute over South Georgia and South Sandwich Islands exists, and that the use of any dual nomenclature or references to a dispute within CMS meetings or documents is neither recognised nor supported by any United Nations language or documents. The United Kingdom rejects dual nomenclature and reference to a sovereignty dispute in relation to South Georgia and South Sandwich Islands.
- The United Kingdom frequently repeats its position on the Falkland Islands within the International Community, including at the United Nations.
- I would like to request that the content of this statement is included as an annex to the report of the meeting.

Swaziland: Statement on Accession to CMS

The Kingdom of Swaziland is in the final stages of the process of ratifying the CMS. With the support of the Secretariat we have completed all the necessary steps (including the raising of awareness and seeking for support among all the key stakeholders, in particular Parliamentarians and Advisory Councils). The only outstanding constitutional requirement to be met is a parliamentary resolution of both Houses of Parliament.

Based on the principle that the conservation and sustainable use of migratory species cannot be successfully addressed by one country alone, Swaziland is committed to protect the migratory species of wild animals that live within and pass through her national jurisdictional boundaries, in cooperation with other States.

Swaziland has diverse landscape and microclimate which offer suitable habitats to numerous species of fauna and flora.

As such we are convinced that Swaziland that though the size of our country is relatively small, measuring some 17,400 km² our State has a major role to play in promoting the objective of conserving various species that traverse the borders of nations and continents to complete their life cycle.

Some of the Agreements and MOUs that have been concluded under CMS, of which the African-Eurasian Migratory Waterbird Agreement (AEWA) and the MOU on the conservation of Migratory Birds of Prey in Africa and Eurasia are prime examples, are relevant for the Kingdom of Swaziland.

The Vulnerable African Elephant and Endangered African Wild Dog are examples of migratory mammal species which occur in Swaziland and are listed under Appendix II of CMS, along with many species of birds of prey and waterbirds.

Appendix I of CMS includes three bird species found in Swaziland (the Lesser Kestrel, Blue Swallow and Maccua Duck) and Appendix II of CMS further includes 54 bird species found in Swaziland.

The Corncrake for example has its breeding range in large parts of Eurasia, most of which are very susceptible to habitat loss due mostly to agricultural intensification. From August onwards, the Corncrakes migrate through Northern Africa (in September and October) and arrive at their wintering grounds in South-Eastern Africa from November onwards. Swaziland is one of the core wintering areas for the Corncrake between November and March.

Between March and April, they again migrate back to their breeding grounds in Eurasia. Swaziland is therefore internationally important for the conservation of the Corncrake as well as the many other flyway species whose conservation depends on international cooperation.

Communication from Council of Europe (Bern Convention)

The Council of Europe and the Secretariat of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Bern Convention) is very pleased to welcome this 10 COP of CMS and note the considerable progress in activities, issues and plans from the previous COP and their significance for migratory species. We are certainly very keen to recognise the excellent conservation work and forward-looking strategy of CMS, a convention which the Council of Europe values very highly. Following many years of fruitful cooperation with our organisation, a Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Bern Convention and the CMS Secretariat was signed in November 2009, a year in which both sister conventions were celebrating their 30th anniversary.

We appreciate CMS involvement and contribution in a number of issues of importance for the Council of Europe and the conservation community, on adaptation of biodiversity to climate change, on the fight against the introduction and spread of invasive alien species that threaten biological diversity, on the threats to migratory birds from windfarms, on the respect and implementation of legislation protecting migratory birds and, of course on the work of CMS on a number of species or groups of species protected under the Bern Convention, including marine turtles, marine mammals, sturgeons, migratory waterfowl, European bats and other species.

We welcome also new fields of action of CMS, particularly on the role of protected areas and ecological networks for migratory species, where we think that the joint work of a number of International MEAs through improved synergies can deliver better results for threatened migratory species. In this context we are pleased to inform COP10 of CMS that the Emerald Network of Areas of Special Conservation Interest of the Bern Convention is advancing very fast and we are ready to team with CMS for exploring its positive influence in the conservation of threatened migratory fauna.

Finally we welcome the ambitious and comprehensive CMS Strategic Plan 2006-2014, an ambitious and coherent list of actions and a sensible approach to achieve the goals of the Convention. From the Council of Europe we reaffirm our commitment to work in partnership with CMS so that we all support governments in a coordinated way in the noble task of achieving the Aichi targets decided last year at the COP of the Convention of Biological Diversity and which also form the backbone and guideline of the Bern Convention for the next years.



Joint Statement by CIC, FACE and IAF to the 10th Convention on Migratory Species Conference of the Parties

The Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS also known as Bonn Convention) aims to conserve migratory species and their habitats on a global scale. At the 10th Conference of Parties of the Convention in Bergen, Norway from 20-25 November 2011 several important decisions will be made and many recommendations are to be given. To stress the importance of sustainable use of wildlife as a tool in conservation of migratory species the International Council for Game and Wildlife Conservation (CIC), the Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU (FACE) and the International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey (IAF) raise the following issues in the agenda of the forthcoming CoP10.

Saker falcon (*Falco cherrug*) is in a need of serious protection measures and conservation programmes based on the principle of sustainable use, especially through its Asiatic range countries. There is an immediate need for a global assessment of the Saker population through a thoughtful, well developed field research plan, resulting in a worldwide conference on the Saker falcon status and the development of a conservation programme for this species. Eventual decision on uplisting Saker to Appendix I of CMS (UNEP/CMS/Conf.10.15/I/1.Rev.1) should be postponed until the results of the proposed research programme are available. We would be pleased to assist in the proposed actions for Saker study and conservation.

We hope that the proposed listing of the **Argali sheep (*Ovis ammon*)** to Appendix II (UNEP/CMS/Conf.10.15/II/1) under the CMS, will foster further cooperation amongst the range states in the management for the benefit of local people and the conservation of the species and its habitats. The best practice example of the species' conservation comes from Tajikistan where big part of the significant revenue from the small scaled hunting tourism is reinvested into conservation, rural development and anti-poaching efforts of the hunting concessionaires. As a result, the argali numbers have been stabilized leading to population growth.

We will particularly welcome the work of the **Flyways Working Group** and in further support the Resolution providing **Guidance on Global Flyway Conservation** (UNEP/CMS/Res.10.10) and options for policy arrangements, call upon all parties to work with the hunting community in developing long term sustainable transboundary harvest regimes that meet the needs of people and conservation.

Recognizing the seriousness of the issue of **poisoning to a wide array of wildlife** (UNEP/CMS/Res.10.26) and acknowledging the roles of harvesting, conflict and poaching amongst other motivations for poisoning, we consider that the hunting community has a particular role to play. Notwithstanding the impacts of lead in ammunition (such as the impacts of leadshot on waterfowl) we do not believe that this topic should be considered within the broad framework of this resolution. We consider that the issue of lead in ammunition should be dealt with as a separate subject and are willing to support this and the work on poisoning. It is important to keep in mind that many countries have already established bans for using lead ammunition in wetlands.

We join other NGO's and IGO's in calling for a continued role for civil society organisations and wish to point out that the many millions of hunters, including falconers, that we represent have a strong and vested interest in the conservation of migratory species. Whilst we certainly recognise the need for protection and strict protection in certain circumstances, the greater part of our global conservation needs require that we understand and implement proper sustainable use strategies, especially involving local communities into conservation.

In this regard and because wildlife knows no national borders, more regional and cross-boundary efforts are needed to achieve sustainability in the management of populations of migratory species. In order to reach this goal, collaboration between the international organizations and convention secretariats with a programme or keen interest in wildlife management is needed. By sharing know-how and experiences, such partners can produce added value and new benefits for their respective constituencies and provide reliable data to decision makers. Referring to the **Resolution on synergies and partnerships** (UNEP/CMS/Res.10.21) we clearly see the CMS having a role in the emerging "Collaborative Partnership on Wildlife Management" – which is in the process of bringing together a community of professionals and decision makers advocating sustainable wildlife management for the benefit of people and nature conservation.

Signed on the 18th November 2011 by,

International Council for Game and Wildlife Conservation, CIC (www.cic-wildlife.org)

Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU, FACE (www.face.eu)

International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey, IAF (www.iaf.org)

Food and Agriculture Organization of the United Nations

CMS Secretariat, distinguished CMS partners, colleagues, guests and friends,

FAO would first like to thank the host country of Norway for the excellent hospitality, and acknowledge the significant accomplishments of the CMS in bringing us together for the 10th CMS COP.

For the Food and Agriculture Organization of the United Nations, the key challenge today is to balance the needs of people, domestic animals, wildlife & natural ecosystems in the face of limited natural resources, an increasing global population, and the need to provide food security. Sustainable natural resource management and food security can be difficult to achieve concurrently, but in moving forward, FAO encourages a close partnership with CMS to enable a balanced approach both at an intellectual level, and on the ground.

From the animal health perspective and included in the FAO One Health action plan, FAO aims to establish robust, global animal health systems that effectively manage major health risks that arise from, and affect animals, paying particular attention to the human-animal-ecosystem interface using the One Health approach. The One Health approach places disease dynamics into the broader context of sustainable agriculture, socio-economic development, environmental protection and sustainability. Although considerable in-house expertise exists in multiple disciplines including animal and wildlife health, natural resources management, forestry and fisheries, FAO recognizes the importance of external collaboration with partners such as CMS to ensure that complex issues are addressed properly and through multidisciplinary approaches. Collaborations with CMS and CMS instruments including Year of the Bat and AEWA have included co-convening the Scientific Task Force on Avian Influenza and Wild Birds and the newly established Task Force on Wildlife Diseases, One Health capacity development in Africa, collaborations on migration and disease ecology through flyway partnerships, wildlife mortality outbreak response, and the development of a manual, *Investigating the Role of Bats in Zoonoses: Balancing Ecology, Conservation, and Public Health Interests*.

FAO would like to recognize and compliment CMS for the extensive collaborative efforts made with like-minded partners, but further appreciates the efforts made by CMS to enhance relationships with organizations that have different mandates or goals, such as FAO.

Striking a balance between biodiversity conservation and global food security will require further collaborations and coordination at an international level, and at the national level between Ministries of Forestry, Environment, and Agriculture. Ensuring the health of wildlife, livestock, people and ecosystems requires further collaboration with the Ministry of Health. While these relationships may be more challenging to negotiate due to differences in mandates and goals, ultimately, these relationships will provide some of the most fruitful solutions aimed at achieving concurrent food security, biodiversity conservation, wildlife and ecosystem health. The past collaborative accomplishments of FAO and CMS highlight this point and we look forward to formalization of the relationship between CMS and FAO that further outlines our commitment work collaboratively on complex issues through a multidisciplinary, One Health approach.



**HUMANE SOCIETY
INTERNATIONAL**

Humane Society International

Position Statement to the Convention of Migratory Species' 10th Conference of Parties (CoP10), Bergen, Norway 20-25 November 2011

1. Humane Society International (HSI) is one of the world's largest animal protection organisations, with 11 million supporters worldwide. HSI supports programs around the world, and maintains offices in Australia, Canada, Costa Rica, India, the United Kingdom and the United States. HSI's CMS work is led by our Australian and U.S. offices.
2. Humane Society International has a long-standing interest in the conservation of migratory species, and has attended previous CMS meetings of the Conference of the Parties. In addition, HSI has played an active role in the development of agreements under CMS, including the Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP), the Agreement on the Conservation of Gorillas and their Habitats (Gorillas), the Memorandum of Understanding on the Conservation of Migratory Sharks (Migratory Sharks MoU), the Indian Ocean-South East Asian Marine Turtles Memorandum of Understanding (IOSEA Marine Turtle MoU), and the Memorandum of Understanding for the Conservation of Cetaceans and their Habitats in the Pacific Islands Region (Pacific Cetaceans MoU). HSI has made significant investments in these agreements and, as such, we are committed to their development and implementation, as well as to the objectives of other Agreements and MoUs dedicated to species conservation within the CMS framework.
3. HSI will be focussing on a number of key issues at CMS CoP10, including species listings and resolutions, the 'Future Shape' process, CMS Agreements and Memoranda of Understanding, and potential species listing proposals for CoP11.

Species listings and resolutions

4. HSI urges Parties to **adopt the proposal to list the manta ray (*Manta birostris*)** on Appendices I and II (*Proposal I/5*).
5. CMS CoP10 will be considering a number of important resolutions.
 - i. ***Marine debris (UNEP/CMS/Resolution 10.4)*** – HSI commends the government of Australia for submitting this resolution and urges Parties to adopt it. Marine debris threatens the conservation status of many migratory species that may ingest debris or become entangled in it.
 - ii. ***Bycatch of CMS-listed species in Gillnet Fisheries (UNEP/CMS/Resolution 10.14)*** – the conservation status of many migratory marine species is threatened by gillnet fisheries. HSI therefore urges Parties to adopt this draft resolution. It urges Parties to adopt appropriate mitigation measures to reduce bycatch including the adoption of more selective gear and the use of seasonal or area closures and to improve the collection of data on bycatch, including the use of observer schemes. It recommends that Parties should also work nationally to determine those species most at risk and the most appropriate



HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL

mitigation measures to put in place for gillnet fisheries within their waters. We request that Parties reflect this decision in all their Regional Fishery Management Organisation (RFMO) activities and commit sufficient funding to both CMS and the domestic process to ensure mitigation measures are implemented.

- iii. ***Migratory species conservation in the light of climate change*** (UNEP/CMS/Resolution 10.19) – HSI believes it is important to consider the effects of climate change on conservation issues affecting migratory species. We welcome the introduction of the resolution on this subject, and urge its adoption. HSI recommends that Parties evaluate the susceptibility of migratory species to climate change impacts, and prepare a plan to address which impacts should be a priority for the most vulnerable species. We urge Parties to ensure that the resolution also allows for the protection of areas where CMS-listed species - avian, terrestrial and marine - are predicted to be able to find secure and suitable refuges as the climate changes and to project forward to ensure the protection of species whose habitat areas are predicted to become more restricted making them more vulnerable to other impacts.
- iv. ***The role of ecological networks in the conservation of migratory species*** (UNEP/CMS/Resolution 10.3) – HSI encourages Parties to adopt this resolution. It is essential that critical habitat sites (feeding, breeding and migratory routes) for CMS-listed species are identified and included in protected-area networks, and that these networks extend to high seas for many of the listed marine species. Doing so will allow the taking of broad-scale cooperative actions to mitigate the predicted impacts of threats including climate change. However, HSI urges Parties to broaden the scope of this resolution to overtly include marine areas in domestic jurisdictions and on the high seas and to revise the resolution text accordingly.
- v. ***Global programme of work for cetaceans*** (UNEP/CMS/Resolution 10.15) – HSI urges Parties to adopt this resolution in total. HSI also encourages CMS Parties that are also members of the IWC to encourage closer cooperation and collaboration between the IWC and CMS Secretariats on conservation of all CMS-listed cetaceans.
- vi. ***Noise reduction*** (UNEP/CMS/Resolution 10.24) - HSI welcomes the resolution “*to abate underwater noise pollution for the protection of cetaceans and other biota*”, but encourages Parties to improve language within the resolution by focusing on the need for the development of national, regional and international regulations; including the mitigation and elimination of emissions of underwater noise.

‘Future Shape’ process

6. HSI has watched with interest the discussions and developments within the *Intersessional Working Group on the Future Shape of CMS*. HSI believes that any review or changes proposed to the structure and function of the CMS and its Secretariat must ensure that greater conservation outcomes result.
7. HSI is aware that there is a drive to find more efficient and collaborative, and less bureaucratic, ways of working. We are concerned, however, that the Future Shape process



HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL

has been undertaken without adequate consideration of the minimal level of financial resources that have been committed to the ongoing development and progress of agreements once they come into force. Many agreements to date have had insufficient resources applied to their maintenance and growth. We do not believe that such agreements should be characterized as non-performing or clustered with other agreements simply to save costs. In some cases, they have had limited time or opportunity to come fully into force and prove their worthiness. Furthermore, HSI notes that Parties are required to implement conservation measures, action plans and decisions agreed to by the Parties at CoPs. Therefore, we urge Parties to ensure that any conclusions agreed to as part of the Future Shape Process prioritize agreed actions for improving conservation.

8. HSI encourages Parties to increase the CMS triennium budget to counter the lack of funds available within the CMS Secretariat; to ensure the performance of agreements and MoUs by securing crucial conservation funds both for agreements and the Scientific Council's Small Grants Programme which will ensure that the CMS priority areas are taken forward.
9. HSI urges Parties to reject proposals for 'taxonomic or geographic clustering' of any of the MoUs while they are still in their infancy. Until adequate budgets have been allocated to each MoU, none should be shelved or retired until an appropriate period of properly funded performance has been set and gauged.
10. HSI urges Parties to come to an agreement at this meeting on the 'Future Shape' process in order to ensure that budgets can be set and adequate funding and staffing provided to CMS Agreements and MoUs. Failure to come to an agreement at CoP10 will lead to further uncertainty for the CMS forward work programme and importantly the future of many MoUs, and this will have significant implications on their ability to contribute to conservation efforts.

CMS Agreements and Memoranda of Understanding

11. HSI is of the strong opinion that CMS agreements and MoUs are vital to ensure the conservation success of the Convention, as it is primarily through these agreements that the conservation work of CMS takes place.
12. As mentioned in paragraph 7 above, HSI has significant concerns regarding the lack of resources available for these agreements to progress conservation. It is vital that each agreement and MoU is adequately resourced by Parties to the CMS so as to implement conservation actions on the ground. HSI is especially concerned about the lack of funding from Parties for the Migratory Sharks MoU, the IOSEA Marine Turtle MoU, the Pacific Cetaceans MoU and the Gorilla Agreement. We commend Australia for its ongoing financial support of the ACAP agreement and urge other Parties to contribute towards increasing that Agreement's core budget.
13. HSI also has specific concerns regarding the lack of momentum in the Migratory Sharks MoU since it came into effect on 1 March 2010. HSI has been a supporter and active participant in all meetings and consultations on this MoU to date. We urge all CMS Parties to support the Migratory Sharks MoU and to ensure that it is provided with adequate funding to enable a first Meeting of Parties as a matter of urgency. HSI also



HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL

encourages Parties to finalise and enact the Conservation Plan under the MoU at the earliest possible opportunity.

Future listings

14. HSI considers that there are many more species of shark that could benefit from listing under the Appendices of CMS. We encourage Parties to discuss the species identified in the Review of the Migratory Chondrichthyan Fishes (CMS/ScC14/Doc.14) as potentially benefiting from a CMS listing, and to consider additional proposals for listing these species for CoP11. Any shark species listed on the Appendices in future must also be added to the Migratory Shark MoU to ensure full conservation benefit can be afforded as a result of any listing on the CMS Appendices.
15. HSI encourages Parties to commend the work of the Scientific Council (SC) and to instruct the SC to give special attention to the potential development of new listing proposals for Arctic species, such as the walrus (*Odobenus rosmarus*) and narwal (*Monodon monoceros*) in preparation for CoP11. We also encourage the SC to review the potential listing of beaked whales, in particular the Cuvier's beaked whale (*Ziphius cavirostris*) for CoP11.
16. HSI also urges Parties to consider listing populations of North Pacific killer whale (*Orcinus orca*) on Appendix I at CoP11.



Tenth meeting of the Conference of the Parties (CoP10) to the Convention on Migratory Species

IFAW opening statement

20 November 2011

The Convention on Migratory Species (CMS) and its Secretariat excel in bringing range states, IGOs and NGOs together to create agreements which actively protect wildlife and habitats. As an international NGO active in the conservation of migratory species, IFAW is a partner organisation to the CMS. IFAW's long-standing commitment is to support core functions of the Secretariat and advance the development and implementation of CMS Agreements and MoUs by providing technical expertise and capacity. In particular, IFAW supports CMS Agreements and MoUs (i.e. ACCOBAMS, ASCOBANS, IOSEA, Conservation, Restoration and Sustainable Use of Saiga Antelope, and Conservation Measures for the West African Populations of the African Elephant) and since CoP8, we have helped to develop, conclude and begin the implementation of MoUs concerning: Cetaceans and their Habitats in the Pacific Islands Region; Dugongs; Manatee and Small Cetaceans of Western Africa and Macaronesia, Sharks and Mediterranean Monk Seal.

IFAW regards the CMS as one of the key global biodiversity conservation treaties and the key mechanism for instigating coordinated, range-wide action for migratory species. We note the success and growth of the CMS family, both in terms of the number of parties and agreements, but also acknowledge the capacity constraints and the challenges this poses. IFAW recognises that both additional core funds and resources for agreements are needed if the CMS and its family of agreements are to continue to achieve their objectives. We call on Parties to formally commit to providing financial contributions to support the implementation of the Cetaceans and their Habitats in the Pacific Islands Region, and Manatee and Small Cetaceans of Western Africa and Macaronesia.

IFAW supports Resolution 9.13 on the 'Future Shape' of the CMS. The significant growth in the CMS, combined with challenges such as climate change, make such a process timely. While we encourage the development of an efficient 'Future Shape' we are mindful that the protection of migratory species should remain as the underlying priority. We note that limited resources are often a root cause of underachievement and not necessarily the structure of the CMS. We recognise that this is a difficult process but would welcome resolution at CoP10 if possible. Regarding resources, we welcome the increased dialogue amongst MEAs to share capacity and urge all governing bodies to encourage better resourced institutions, like CBD and GEF, to support the CMS in recognition of its tremendous contribution to achieving its priority objectives and targets.

Within the 'Future Shape' process IFAW notes discussion of the ACCOBAMS and ASCOBANS areas. It is paramount that the outcome incorporates the highest available standards of marine species protection.

As a member of the working group on CMS listing criteria, IFAW supports increased clarity and consistency in the system and supports the use of IUCN listing criteria. Nevertheless, the IUCN red list is not always up-to-date and even a no threat, data-deficiency or no-



evaluation category in IUCN may not be a guarantee that a species does not require a CMS listing. Therefore, if indications suggest a serious threat or problem for a species or migratory species population the precautionary approach must be applied. The lack of full scientific certainty is no excuse for postponing conservation action. In this regard, we trust that the CoP will incorporate a mechanism to maintain the precautionary approach as part of the listing criteria.

IFAW welcomes the initiative taken at CoP9 to assess the need for CMS involvement in tiger conservation and the communication between the CMS and other stakeholders since then. At the time of the last CoP the Global Tiger Initiative had just been formed. However, there was no high level commitment amongst all tiger range states to address priority threats to tigers adequately nor had the GTF (Global Tiger Forum - the regional governmental body to coordinate action on tiger conservation amongst all range states) adequate capacity or support. Now we have a rare opportunity, where the Parties to the CMS can congratulate the Tiger Range States first and foremost, but also all stakeholders in the Global Tiger Initiative and the Global Tiger Forum, for the new dynamic to save the tigers throughout their range in Asia. This CoP should send a signal of encouragement to ensure that the commitments made are fully implemented. The CMS itself may not need to take any further action now except to maintain good communications with the GTF.

We also welcome the recent development of the shark MoU and the connected development of the conservation plan for sharks, however we suggest the inclusion of all shark species in the threatened categories of IUCN to be included in the CMS annexes. We encourage member states to sign the MoU.

IFAW has been supportive of the Elephant Range States and welcomes the creation of instruments to cover elephant populations in Western Africa. We encourage all signatories to the MoU to put an emphasis on potential synergies with the African Elephant Action Plan (AEAP) and to adopt the priorities already agreed in the AEAP as the regional priorities under the CMS MoU.

With similar eagerness, IFAW encourages an agreement on Central African elephants and looks forward to seeing the range states taking a lead role in this process. As a partner in elephant welfare and conservation to many range states, IFAW is interested in becoming a signatory to any such CMS elephant agreement.

IFAW believes that climate change may have a devastating effect on some migratory species in the near future. This new challenge makes it imperative to eliminate all avoidable threats like hunting. In this regard, we note that polar bears or hooded seals, for example, are currently on the IUCN red list but not on any CMS appendix and we note that other species, like the harp seals, are not listed on the IUCN red list, but will face serious threats very soon due climate change. We look forward to discussing how the convention can responsibly address the impact of climate change on migratory species.

IFAW strongly commends the Programme of Work on Cetaceans and would be further encouraged if additional resources for this work could be identified. In this context, underwater noise needs regulating. It should be restricted or eliminated rather than avoided and where possible, eliminated from marine protected areas. We also believe that responsibility for mitigation measures should be a government rather than private sector responsibility.



Marine debris is becoming a growing concern for migratory species and we welcome consideration of its impact and we look forward to the speedy development of a CMS response to this threat to marine species.

We would also like to encourage the continued support, evaluation and existence of the instruments on Marine turtles.

Finally, IFAW is pleased to be a participant in CoP10 and acknowledges the proactive role that the CMS encourages NGOs to have in what is a crucial inter governmental fora on conservation.

IUCN Statement to CMS COP10

IUCN engagement in CMS work first started with the drafting of the text of the Convention, and the collaboration has continued ever since. In 2003, a Memorandum of Cooperation was signed between IUCN and CMS which covers all parts of the IUCN family (Global Programmes, Regional Programmes and Commissions). IUCN aims at providing the best possible scientific advice to Multilateral Environmental Agreements and, mainly through the expert network of the Species Survival Commission working in collaboration with the Global Species Programme and the Environment Law Programme in the IUCN Secretariat, it intends to continue in this role with CMS.

As indicated by the number of documents and topics to be discussed at this meeting, CMS is very active and much progress has been achieved in areas where it is uniquely positioned to have an impact. More work has been done on freshwater fishes, birds, bycatch, cetaceans, saiga, marine debris and noise, and wind turbines, to name but a few. The work of CMS has never been more important. Even a cursory examination of the data reveals that we are entering uncharted and disturbing territory regarding migratory species, with serious declines being recorded in many migratory bird species in the Western Hemisphere and in the African-Eurasian flyways, in shorebirds in the Asia-Pacific flyway, and in diadromous fishes worldwide, as epitomized by anguillid eels. There is a severe risk that by the time of the 11th CMS COP, the Spoon-billed Sandpiper will already be extinct.

At the last COPs IUCN called on CMS to focus on truly migratory species and still believes that this is where CMS should concentrate its efforts. We were concerned at the multiplication of the number of agreements which were not supported by adequate resources; we welcome the fact that feasibility studies are undertaken before starting the establishment of a new agreement. Consolidation and implementation of previously agreed actions should be given priority. We remain concerned that some of the new agreements under discussion still seem to focus on species that are not truly migratory.

Last week we updated the IUCN Red List of Threatened Species which now includes almost 20,000 threatened species. We are delighted to see that this work is being consulted to guide future listings on CMS. In this regard, we note with concern that, for example, there has been limited progress of the listing of shark species on CMS, all 1,083 of which have been assessed for the Red List. A total of 5,719 freshwater fish species have now been assessed by IUCN and these results could be of benefit to CMS. At least 51 migratory fish species are threatened.

IUCN has been active in supporting the convention mainly through its Species Survival Commission (SSC). Many of the SSC Specialist Groups are contributing actively to CMS work: Antelopes, African Elephant, Cetaceans, Marine Turtles, Sharks, Freshwater Fish and Wildlife Health. A few others should be encouraged to contribute. In addition to the Red List of Threatened Species, IUCN is doing work of potential interest to CMS: impact of climate change on biodiversity; implementation of the Aichi biodiversity targets; and synergies between international agreements. We shall be pleased to share information and provide comments on the various documents tabled at this meeting in due course.

IUCN is also involved in wildlife diseases. As demonstrated in the case of the Avian Influenza outbreak, CMS has a clear niche in combating diseases impacting migratory species. However, we believe that CMS's efforts should focus on migratory species and should avoid duplication with existing mechanisms in other institutions and processes. We shall provide more comments and advice when discussing the recently established CMS/FAO Scientific Task Force on Wildlife Disease.

Finally, and noting that the relationship with the GEF will be discussed, we would like to mention that IUCN, in partnership with the World Bank and the GEF has created SOS - Save Our Species, a fund to support species conservation. Migratory species are of course eligible for support. The objective is to attract new sources of funding in particular from the private sector or governments. Nokia and the French Government through the French GEF have already joined. We believe the objectives of the SOS Fund are shared with those of CMS.

Thank you Mr. Chair

19th November 2011

Migratory Wildlife Network: Statement to CMS CoP10

The Migratory Wildlife Network is honoured to be attending this 10th Conference of the Parties to the Convention on Migratory Species of Wild Animals (CMS CoP10).

The Network is a focused group of conservation professionals dedicated to supporting wildlife Non-Governmental Organisations (NGOs), wildlife scientists and wildlife policy experts who seek to coordinate and progress migratory wildlife conservation, in particular through the Convention on Migratory Species (CMS). The Network's Membership now spans over 400 individual wildlife experts working in more than 50 countries.

We look forward to contributing to the dialogue and decisions of this CMS CoP10, and through this statement, we offer our preliminary positions on a number of the important conservation priorities before the meeting as well as the budget implications inherent in the decisions that will be taken. On behalf of our Membership, we urge you to ensure that strengthening of the CMS conservation agenda is a priority.

Civil Society Participation

Civil society has historically contributed substantially to CMS through voluntary and monetary contributions and strong programmes of work supporting, promoting and implementing on-ground CMS conservation activities. We also speak to and educate our supporter constituencies about the progress of this conservation work.

We wish for this to continue long into the future, but as the convention changes so too does the nature of our relationship with it. We urge CMS Parties to explore ways of integrating our contributions further into the formal work of the convention, including support of specific agreements.

The Future Shape of CMS

We commend the Intersessional Working Group on the Future Shape (IWGoFS) on bringing forward such a depth of information on the way forward for CMS. We are fully supportive of taking strategic decisions that will support the growth of CMS's conservation agenda. The Migratory Wildlife Network urges CMS Parties to:

1. ensure that civil society has full and transparent access to all Future Shape discussions during CMS CoP10, and any ongoing processes agreed in the coming triennium – specifically the intersessional work on the elaboration of the next Strategic Plan 2015-2020 described in Resolution 10.5
2. reject proposals for 'taxonomic or geographic clustering' of any agreements while they are in their infancy unless a solid species conservation benefit can be demonstrated;
3. reject proposals to shelve or retire any CMS existing or proposed agreements as 'non-performing' until adequate budgets have been allocated to each, and an appropriate period of performance gauged;
4. actively champion a substantial increase in the CMS budget to enable appropriate agreement growth, provide for regular funding to ensure agreement progress; increase capacity within the Scientific Council to the convention and sufficient resources to ensure the tangible reporting of conservation successes to CMS CoP11; and to
5. commence a dialogue with CMS Partner NGOs about potential Partner support of specific agreements.

CMS must have sufficient budget to progress the conservation priorities determined by CMS CoP10. It is also critical that all CMS agreements have sufficient budget allocation



to enable them to progress with their conservation work. We strongly urge CMS Parties agree to a significant increase in CMS budget to enable appropriate agreement growth, provide for regular funding to ensure agreement progress, sufficient resources to ensure the triennium progress on conservation work and to enable tangible reporting of conservation activities to CMS CoP11 and beyond.

None of the work of the convention can be progressed without a strong programme of scientific support. The CMS Scientific Council underpins the work of the entire organisation and we feel that we should at this time be building its competency. We also believe that the small grants programme has been a life-blood for the organisation, providing vital support and encouragement across the whole range of CMS activities. These projects have underpinned and contributed significantly to the development of most of the agreements and action plans that are now part of the CMS suite of tools.

CMS Strategic Plan

We commend the Secretariat for achieving solid progress in the three year period of the Strategic Plan 2006-2011. We note that there was a heavy reliance on voluntary contributions, which we believe is not a sustainable way forward for the next Strategic Plan. We urge Parties to recognise that certain areas such as agreement meetings were not achieved simply because no funding was available, and not because there was limited conservation merit of these activities.

We welcome the draft Strategic Plan for 2012-2014 and look forward to engaging with the proposed activities in the coming triennium. The Migratory Wildlife Network wishes to register our interest to be included in the intersessional work on the elaboration of the next Strategic Plan 2015-2020 described in Resolution 10.5.

The conservation agenda of the convention

The Migratory Wildlife Network wishes to commend Norway's leadership in bringing forward a draft "Message to Durban" from CMS CoP10. As one of the Arctic ring Countries it is particularly pertinent that we are in Norway at this time considering the impact of climate change on migratory species, and especially those of the Arctic.

Res 10.19 on climate change is a solid forward step, calling for adaptive management; a standardized methodology for evaluating the susceptibility of species to climate change; and the identification of CMS Appendix listed species vulnerable to climate change. We welcome the appropriate cross over to Res 10.3 on ecological networks seeking to ensure that individual sites are sufficiently large and heterogeneous in terms of species composition, habitat and topography and to strengthen the physical and ecological connectivity between sites, as well as seasonal protection measures to protection critical aspects of species lifecycles. The Migratory Wildlife Network urges CMS Parties to accept and agree to fund the recommendations from the Scientific Council aimed at strengthening this important resolution, and providing the critical scientific capacity that the convention will need to take this programme of work forward.

In addition to the narwhal identified by the CMS Scientific Council, we urge CMS Parties to commit to progressing at CMS CoP11 a proposal to list polar bear on the CMS Appendices in recognition of their extreme vulnerability to habitat loss as a result of climate change. Through this listing, CMS could complement the important work already being carried out by Range States, in particular through the Polar Bear Agreement and the Arctic Council Circumpolar Biodiversity Monitoring Programme, by facilitating an international discussion about the shared-responsibility of CMS Parties beyond the Arctic to mitigate the impact of climate change on these important Arctic species.

Conf 10.39 and Res 10.3 on critical sites and ecological networks is also welcomed, although there is a notable absence of oceanic habitats and in particular high seas. The Migratory Wildlife Network urges CMS Parties to accept the recommendations from the Scientific Council that strengthen this Resolution.

During CMS CoP9 Parties effectively froze the development of new agreements until the Future Shape process had been concluded, while allowing the Secretariat to maintain the momentum of agreements already being developed. In this context, the work of the Secretariat in fundraising for and progressing work on the High Andean flamingos, the Southern huemul, migratory sharks, Sahelo-Saharan antelopes and Eurasian aridland mammals is to be commended, however, the effectiveness of the new agreements, as well as some of the other under-resourced agreements should not be assessed, as there was not a sufficient growth to allow these process to fully form. Significant priorities have still not been progressed, and the Migratory Wildlife Network urges CMS Parties to commit to:



1. finalising and funding the agreement for the Asian houbara bustard;
2. providing long-term funding for Central Eurasian aridland mammals;
3. moving forward on an agreement for Sahelo-Saharan megafauna
4. providing long-term funding for the migratory sharks Memorandum of Understanding

In addition, we urge the Range States for Central African elephants, the Central Asian Flyway, Pacific marine turtles, Subsaharan African bats, cetaceans in the Indian Ocean and cetaceans in South-East Asia to meet as appropriate Range State groups in the margins of CMS CoP10, to identify lead Parties to take each process forward and to communicate these decisions clearly to CMS CoP10.

The assessment of bycatch in gillnet fisheries (Inf 10.30) is an important and welcomed document for this CMS CoP10 identifying the forty CMS Appendix listed species most exposed to risk from gillnet fishing, including:

seabirds – african penguin, Peruvian diving-petrel, Japanese murrelet, dark-rumped petrel, waved albatross, socotra cormorant, humboldt penguin, balearic shearwater, pink-footed shearwater, Audouin's gull, short-tailed albatross.

cetaceans & sirenians – finless porpoise, Irrawaddy dolphin, dugong, North Pacific right whale, Atlantic hump-backed dolphin, northern right whale, bottlenose dolphin, Heaviside's dolphin, fin whale, sei whale, Indo-Pacific hump-backed dolphin, blue whale, Burmeister porpoise, Baird's beaked whale, Omura whale.

seals and sea otters – Mediterranean monk seal, marine otter, southern river otter.

sea turtles – hawksbill turtle, Kemp's ridley turtle, leatherback turtle, loggerhead turtle, green turtle, olive ridley turtle.

sharks – basking shark, longfin mako shark, porbeagle shark, whale shark, great white shark.

Both Conf 10.33 and Res 10.14 speak to the need for bycatch data to be made more readily available. In addition, CMS's engagement with Regional Fisheries Management Organisations needs to increase dramatically, and reducing this significant impact to the CMS Appendix listed species should be considered a high priority for all CMS Parties.

In 2005, Res 8.22: Adverse Human Induced Impacts on Cetaceans called for CMS to review of the progress and intent of CMS and its agreements to date and how the CMS Family could be more effective through strong collaboration with the International Maritime Organization, the International Whaling Commission and its Scientific Committee and Conservation Committee, the Convention for the Protection of the Marine Environment of the North-East Atlantic, the United Nations Informal Consultation on Protection of the Oceans and the Law of the Sea, the Cartagena Convention, European Union Habitats and Species Directive, the Bern Convention and the United Nations Environment Programme Regional Seas Programme. The review also required the consideration of entanglement and bycatch; climate change; ship strikes; pollution; habitat and feeding ground degradation and marine noise as threats, and to develop a Global CMS Programme of Work for Cetaceans. The programme of work proposed draws upon CMS's own priorities as determined through past resolutions and recommendations. To support this programme of work, an expanded strategic role for the Scientific Council's Aquatic Mammals Working Group is proposed to provide specific advice and reporting to support the Global Programme of Work for Cetaceans. The Migratory Wildlife Network urges CMS Parties to accept the recommendations that have come forward from the Aquatic Mammals Working Group of the Scientific Council.

Res 10.24 on underwater noise is another important forward step, and the Network urges CMS Parties to ensure that strong regulation of noise pollution is part of the final resolution text.

There are a great many other important conservation issues to be discussed during CMS CoP10, including Res 10.4 on marine debris, Res.10.11 on power lines and migratory species, Res.10.12 on freshwater fish, Res.10.22 on wildlife disease, Res.10.26 on poisoning to migratory birds and Res.10.27 on landbirds in the African Eurasian region for which the Network urges CMS Parties to accept the recommendations of the Scientific Council.

Finally, we strongly urge CMS Parties to adopt the Appendix I listing proposals for Saker Falcon, Red-footed Falcon, Far Eastern Curlew and Bristle-thighed Curlew; the Appendix I and II listing proposal for Giant manta ray; and the Appendix II listing proposals for Argali and the Bobolink.

Secure the Future of CMS

Open NGO Statement to the 10th Convention on Migratory Species Conference of the Parties

The Convention on Migratory Species (CMS), the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES), Ramsar and the Convention on Biological Diversity (CBD) are important international conventions that together provide the combination of strict protection for endangered migratory species and habitat, facilitation and coordination of species and transboundary research, restriction of trade, targeted conservation activities for species migrating across national boundaries, as well as the organization and conclusion of multilateral agreements for species with an unfavourable conservation status. This complete package is crucial for migratory species conservation.

As you begin your deliberations for this 10th CMS Conference of the Parties (CMS CoP10), including your discussions on the Future Shape of CMS - as you work towards your decisions about the important conservation priorities before you and the budget implications inherent in these decisions - we ask you to ensure that strengthening of the CMS conservation agenda is secured.

CMS uniquely provides a flexible platform to develop measures tailored to particular conservation needs. The convention has important mechanisms to implement on-ground conservation activities, attributes that offer a great potential for multiple threat mitigation and the protection of endangered species. It cannot be overstated how important it is that the work of this convention is supported and encouraged to grow.

The undersigned non-governmental organisations wish to draw your attention, in particular, to a number of important matters.

Keep the CMS conservation agenda alive

CMS must have sufficient budget to progress the conservation priorities determined by CMS CoP10. It is also critical that all CMS agreements have sufficient budget allocation to enable them to progress with their conservation work. We strongly urge you agree to a significant increase in CMS budget to enable appropriate agreement growth, provide for regular funding to ensure agreement progress, sufficient resources to ensure the triennium progress on conservation work and to enable tangible reporting of conservation activities to CMS CoP11 and beyond.

Build capacity into the Scientific Council and the Small Grants Programme

None of the work of the convention can be progressed without a strong programme of scientific support. The CMS Scientific Council underpins the work of the entire organisation and we feel that we should at this time be building its competency.

In particular we believe that the small grants programme has been a life-blood for the organisation, providing vital support and encouragement across the whole range of CMS activities. These projects have underpinned and contributed significantly to the development of most of the agreements and action plans that are now part of the CMS suite of tools. These projects have also assisted States, particularly developing countries, by helping to address and raise the profile of a range of threats to migratory species. Furthermore there is a considerable leveraging mechanism in these small grants and other project money made available by the convention. We urge you to provide funding for these important areas of CMS's work.

Remember that we are stakeholders

We are stakeholders in this process. Civil society contributes substantially to this convention, through voluntary and monetary contributions and through strong programmes of work supporting and promoting and implementing on-ground CMS conservation activities. We also speak to and educate our supporter constituencies about the progress of this conservation work. The combined value of this support amounts to millions of Euro per annum.

We appreciate the difficulties and constraints involved in budgeting for the many complex and interrelated aspects of the work of CMS, but we urge you not to handicap the convention at this point in its evolution. The position of CMS in the global conservation effort is vital, and it is imperative that we sufficiently support CMS in order to drive forward an agenda that is of the greatest importance to us all.

Signed on the 18th November 2011 by:

Animal Welfare Institute
Association for the Conservation of Biodiversity of Kazakhstan
Australian Marine Conservation Society
Birdlife International
Born Free
Centre for Marine Mammal Research - Leviathan
Cetacean Society International
Conservacion de Mamiferos Marinos de Mexico
Defenders of Wildlife

Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness
Endangered Wildlife Trust
Friends of CMS
Humane Society International
International Crane Foundation
International Fund for Animal Welfare
Large Herbivore Network
Max-Planck-Institut für Ornithologie
Migratory Wildlife Network
Nature and Biodiversity Conservation Union International

Oceana
OceanCare
ProWildlife
Shark Advocates International
Tethys Research Institute
Whale and Dolphin Conservation Society
Whales Alive
World Animal Net
World Society for the Protection of Animals
World Wide Fund for Nature

Opening Statement

World Association of Zoos and Aquariums (WAZA)

WAZA wishes to congratulate CMS for the work on the world's threatened migratory species and is happy to support the work of the convention through the Partnership Agreement which was signed during the 9th Conference of the Parties of CMS in Rome, December 2008.

The partnership between CMS and WAZA began to flourish immediately and the well received and effective campaigns on gorillas and bats supported the conservation of the mentioned species and raised their public perception.

It was a great honour to have the CMS Executive Secretary, Mrs. Elizabeth Maruma Mrema, as keynote speaker at WAZA's 65th Annual Conference, which was held in Cologne, 2008. She said: "WAZA, needless to say, is a leading forum and umbrella organisation for quality zoos and aquariums throughout the world. Through its many member zoos and aquariums, WAZA has the potential to reach and educate millions of visitors and influence their position towards animals and conservation. We all know well how fundraising and implementing in situ conservation is an essential part of everyday work in any good zoo and it is our hope that WAZA is well supported to accomplish this noble task.

In late 2008, WAZA and CMS signed a Partnership Agreement. As most of you will know, this agreement was then immediately filled with life as WAZA and CMS, together with the UNEP Great Ape Survival Partnership, worked together closely during the 2009 Year of the Gorilla (YoG) campaign. WAZA, through direct action and through the engagement of its numerous members, played an important role in making this campaign truly global. It reached out to the public through educational displays, talks and tours, and the over 100 participating WAZA zoos were crucial for delivering the message of YoG to a broad and multifaceted audience, from the enthusiastic naturalist to the chance visitor. Fundraising activities for a variety of gorilla conservation projects and activities were a further key contribution that WAZA was well positioned to make."

WAZA remains committed to support the work on migratory species with a focus on conservation, education and public awareness. WAZA is also a partner of the UN Decade on Biodiversity and will try to address the conservation needs of migratory species within this framework.

WAZA also wishes CMS that the ongoing "Future Shape" process will lead to an improved and effective –possibly less beaurocratic- approach to the conservation of migratory species.

WAZA statement on gorillas

WAZA, the World Association of Zoos and Aquariums, welcomes the focus on gorilla conservation in support of the gorilla agreement, which was implemented in 2009. Right after the signing of the MoU between WAZA and CMS over 100 members of WAZA started to support the campaign. Main activities were focused on education, public awareness, special events and fundraising for projects. The activities took place around the globe, from the Americas, to Europe and the Middle East, from Africa to Asia and Australia. Over 500 recorded events took place in favour of gorillas and additional projects in the dimension of nearly 50,000 € were reported. WAZA has published a specially dedicated magazine for gorilla conservation as well as an educational manual and numerous news via the web. WAZA and its members remain committed to gorilla conservation and the support of CMS in this respect. A detailed activity report has been published and a summarizing presentation is attached to this statement.

WAZA statement on bats

After having signed the MoU between WAZA and CMS, it is with great pleasure to note that the Year of the bat in 2011 has again gained great support of the world's zoo community. WAZA has published several articles in promotion of that year's focus and has placed information on the WAZA website. WAZA members have been very active in raising public awareness and putting the image of bats right. Playful engagement with bats, organizing censuses and making nest boxes have been organized from the USA to Latin America, Europe, Africa, South East Asia to Australia. The zoo community is committed to species conservation and to help migratory species, as the attached presentation illustrates.

Gerald Dick, PhD, MAS
Executive Director

WAZA Executive Office
IUCN Conservation Centre | Rue Mauverney 28 | CH-1196 Gland | Switzerland
Phone: +41 (0)22 999 07 90 | Fax: +41 (0)22 999 07 91
gerald.dick@waza.org | www.waza.org



WDCS Position Statement and Report to CMS CoP10

1. WDCS, Whale and Dolphin Conservation Society, is an international non-governmental organization with cetacean conservation and protection activities spanning more than 25 countries around the world. WDCS expertise crosses the spectrum from conservation science and field research, to the development of habitat protection models and policy implementation.
2. WDCS and CMS have been working closely together since 2002. A formal Partnership Agreement was signed between WDCS and CMS CoP8 in November 2005 and a three-year Joint Programme of Work designed to directly support CMS's own Strategic Plan (as directed by the Governments that are Parties to CMS in 1999, 2002 and again in 2005) was agreed in January 2006.
3. WDCS takes note of the work conducted by the CMS Secretariat since the last CoP and thanks and congratulates the Secretariat staff for their work to further cetacean conservation around the world.
4. WDCS remains committed to working closely with CMS through both the daughter agreements of ACCOBAMS, ASCOBANS and the Pacific Cetaceans MoU, attending the agreement meetings and providing technical and advisory support to the Secretariats, Signatories and Parties and the regional conservation communities, as well as facilitating and conducting on-ground research programmes that support each of the agreements action plans.
5. We are also currently considering how we can best assist with capacity building to underpin the West African Aquatic Mammals MoU and to regional discussions in South East Asia and the Indian Ocean on the development of future instruments for cetacean conservation.

Agenda Item 16 (a) Development of new and future Agreements

6. WDCS notes that Asian river dolphins – both the Ganges River dolphin and the Irrawaddy dolphin – are on CMS Appendix I but that there are no concerted actions in place yet for them. These species are at high risk due to gillnet fishing and other threats. Their habitats are restricted in terms of both distribution and range, and they are always in very close proximity to human populations, which further exacerbates their plight. Both species require a dramatic increase in effective action to protect them from further declines and slipping towards extinction. Many other cetacean populations in the India Ocean and South East Asia are facing significant threats.
7. We urge Range State Parties of South East Asia and the Indian Ocean to demonstrate preparedness to commence negotiations for two separate cetacean related agreements by identifying a lead Party for each agreement and a timetable for commencement. We strongly urge against the retirement of these two agreement proposals.

Agenda Item 13: Process regarding the Future Shape of CMS

8. WDCS believes that CMS is at an important point in its growth concerning cetaceans, and without doubt is becoming more central to the politics that surround these unique, much loved and in many instances increasingly threatened species. We believe that it is important that CMS continues to develop its work in this area, both protecting the integrity and focus of the convention and also building mechanisms to bind the cetacean related agreements together by establishing a formalized linkage between CMS, ACCOBAMS, ASCOBANS, the Pacific Cetaceans MoU, the Western African Aquatic Mammals MoU, and any future cetacean related instruments by establishing a strong marine mammal focused policy and science programme. We also believe that CMS's primary strength is in its regionally focused mechanisms, and we hope that these will be retained.
9. We urge CMS Parties to:
 - a) Ensure that civil society has full and transparent access to all Future Shape discussions during CMS CoP10, and any on-going processes agreed in the coming triennium – specifically the intercessional work on the elaboration of the next Strategic Plan 2015-2020 described in Resolution 10.5
 - b) Reject proposals for 'taxonomic or geographic clustering' of any agreements while they are in their infancy, unless a solid species conservation benefit can be demonstrated;
 - c) Reject proposals to shelve or retire any CMS agreements as 'non-performing' until adequate budgets have been allocated to each, and an appropriate period of performance gauged;
 - d) Actively champion an increase in CMS budget to enable appropriate agreement growth, provide

WDCS International and UK
 Brookfield House, 38 St Paul Street
 Chippenham, Wiltshire SN15 1LY
 United Kingdom
 Phone: +44 1249 449 500
 Fax: +44 1249 449 501

WDCS Deutschland
 Althstr. 43, 81245 München
 Deutschland
 Phone: +49 89 6100 2393
 Fax: +49 89 6100 2394

WDCS Latinoamérica
 Potosí 2087
 B1636BUA
 Olivos, Buenos Aires
 Argentina
 Phone +5411 4796 3191
 Fax +5411 4796 3191

WDCS North America
 7 Nelson Street,
 Plymouth, MA 02360
 United States of America
 Phone: +1 508 746 2552
 Fax: +1 508 746 2537

WDCS Australasia
 PO Box 720, Port Adelaide Business Centre
 South Australia 5015
 Australia
 Phone: +61 8 8440 3700
 Fax: +61 8 8447 4211

for regular funding to ensure agreement progress; and sufficient resources to ensure the tangible reporting of conservation successes to CMS CoP11;

- e) Range States for all outstanding agreements should meet in the margin of CoP10 to identify and agree on a process and lead country/s for moving forward with the negotiation of these agreements in the coming triennium, and to report these discussions to the plenary; and to
- f) Commence a dialogue with CMS Partner NGOs about potential Partners support of specific agreements.

Agenda Item 19 Conservation Issues

Resolution 10.3: Critical Sites and Ecological Networks

10. WDCS commends CMS for taking this important area forward, and we urge Parties to support the tenor of the draft Resolutions. Given the extra legal/jurisdiction complications with designing and declaring protected areas beyond the State, we believe it is important that to CoP10 makes explicit mention of including oceanic habitats and in particular high seas within the Resolution

Resolution 10.19: Climate change and migratory species

11. Resolution 10.19 is a solid forward step, calling for adaptive management; a standardized methodology for evaluating the susceptibility of species to climate change; and CMS lists of Appendix listed species vulnerable to climate change.

Resolution 10.14: Assessment of Bycatch in Gill Net Fisheries

12. Noting that cetaceans are the most represented taxon of the forty listed species identified as most exposed to risk from gillnet fishing, WDCS strongly urges CMS to support this work area. CMS's engagement with RFMOs needs to increase dramatically, and this area of the CMS work programme requires significant additional human and financial resources to enable CMS's involvement in RFMO meetings where the fisheries activities can be modified. We believe that the Parties identified in the areas of greatest exposure should also provide mitigation reports to CMS CoP11, including their active involvement in existing and new agreements that can highlight and mitigate this threat. We believe that this review, as well as the Programme of Work for Cetaceans (Res 10.15), makes a strong case that the proposed cetacean agreements for the Indian Ocean and South-East Asia should be a priority.

Resolution 10.15: Programme of Work for Cetaceans

13. WDCS strongly supports this Resolution, and we commend the CMS Secretariat for its support in facilitating the completion of this work. We believe there should be a formalised linkage between CMS, ACCOBAMS, ASCOBANS, the Pacific Cetaceans MoU, the Western African Aquatic Mammals MoU, and any future cetacean-related instruments by strengthening the Aquatic Mammals Working Group in the Scientific Council and ensuring that this body is able to support and collaborate with the Technical bodies of each of the cetacean agreements. Noting Resolution 10.14 on gillnet fisheries we suggest there is strong merit in adding two key points to Resolution 10.15, including:

- a) That specific linkages be made with the gillnet review and amending the section on key regions to name species RFMOs for CMS to actively collaborate with
- b) That the CMS Secretariat should be directed to communicate with these RFMOs, bringing Res 10.15 to their attention and requesting an early meeting with each to develop a joint programme of work that can reduce the impact to the listed species for each region

14. We urge that the CMS Scientific Council receives approval to conduct a review on social complexity and culture in migratory species that:

- a) establishes a specialist working group to oversee the review and continue provision of advice to the CMS CoP in the coming decade;
- b) develops a draft definition of culture in non-human societies for consideration by CMS CoP11; and
- c) develops draft advice on how the removal of individuals from a population where cultural transmission plays an important biological role may be integrated into the longer-term conservation activities of CMS.

Resolution 10.24: Underwater Noise

15. We commend the European Union for bringing forward this important Resolution on noise pollution. We suggest the following amendments, which will serve to toughen and focus the Resolutions further:

- a) operative paragraph 1 should reaffirm the need for regulations of underwater noise instead of research to determine if limitations should be applied;
- b) operative paragraph 2 should put in place measures to restrict and/or eliminate noise, rather than avoiding noise; and seasonally and geographically protecting cetacean habitat from noise;
- c) a new operative paragraph 5 should encourage the integration of anthropogenic noise in management plans for marine protected areas; and avoiding or minimizing producing noise in marine protected areas, as well as in particular in areas containing critical habitat of cetaceans likely to be affected by man-made sound; and

- d) Within the existing operative paragraph 5, 'mitigation measures' should be removed from private sector influence in. Mitigation measures should be developed by appropriate governmental management authorities.

Resolution 10.4: Marine debris

16. We commend the Government of Australia for bringing forward this solid and important first step for CMS in addressing this growing issue and we urge Parties to adopt the Resolution.

Agenda Item 21: Budget and administration

17. We appreciate the difficulties and constraints involved in budgeting for the many complex and interrelated aspects of the work of the CMS, but we urge you not to handicap the convention at this point in its evolution. Its position in the global conservation effort is vital, and it is imperative that we sufficiently support the CMS in order to drive an agenda that is of the greatest importance to us all.

18. All Partners to CMS are stakeholders in the conservation agenda of CMS. As civil society, we contribute substantially to this convention, through voluntary and financial contributions and strong programmes of work supporting and promoting and implementing on-ground conservation activities that are decided during CMS CoPs. On this basis, we request that CMS Partners be invited, as participating observers, to the Budget Working Group that will convene during the CMS CoP10

Small Grants Programme

19. We believe that the small grants programme is the lifeblood of the CMS, providing vital support and encouragement across the whole range of CMS activities. In the past, these projects have underpinned and contributed significantly to the development of most of the agreements and action plans that are now part of the CMS suite of tools. These projects have assisted developing countries, by helping to address and raise the profile of a range of threats to migratory species. Furthermore there is a considerable leveraging mechanism in these small grants and other project money made available by the Convention.

Scientific Council

20. None of the work of CMS can be progressed without a strong programme of scientific support. WDCS believes that the CMS Scientific Council underpins the work of the entire organisation and we feel that we should at this time be building its competency. An increased budget is required to enable the Scientific Council to commission reviews and reports, to convene key workshops and ensure that the work programme it is set can move forward.

Financial sustainability of existing and future agreements

21. Finally, WDCS believes that the regional agreements are primarily where the conservation work of CMS takes place. The Secretariat is to be commended for their strong performance in negotiating agreements over the past triennium under difficult budget circumstances. However, agreements must have resource to progress. As a Collaborating Organisation, WDCS has already committed substantive resource to the Pacific Cetaceans MoU and will continue with our long-term commitments to all the cetacean-related agreements. But it is vital that the more recent cetacean/aquatic mammal MoUs (e.g. - Pacific and West African) and any newly developed agreements (e.g. - South-East Asia and Indian Ocean) receive core budget funds from the CoP if they are to thrive and meet the ambitious but important conservation goals that have been set.